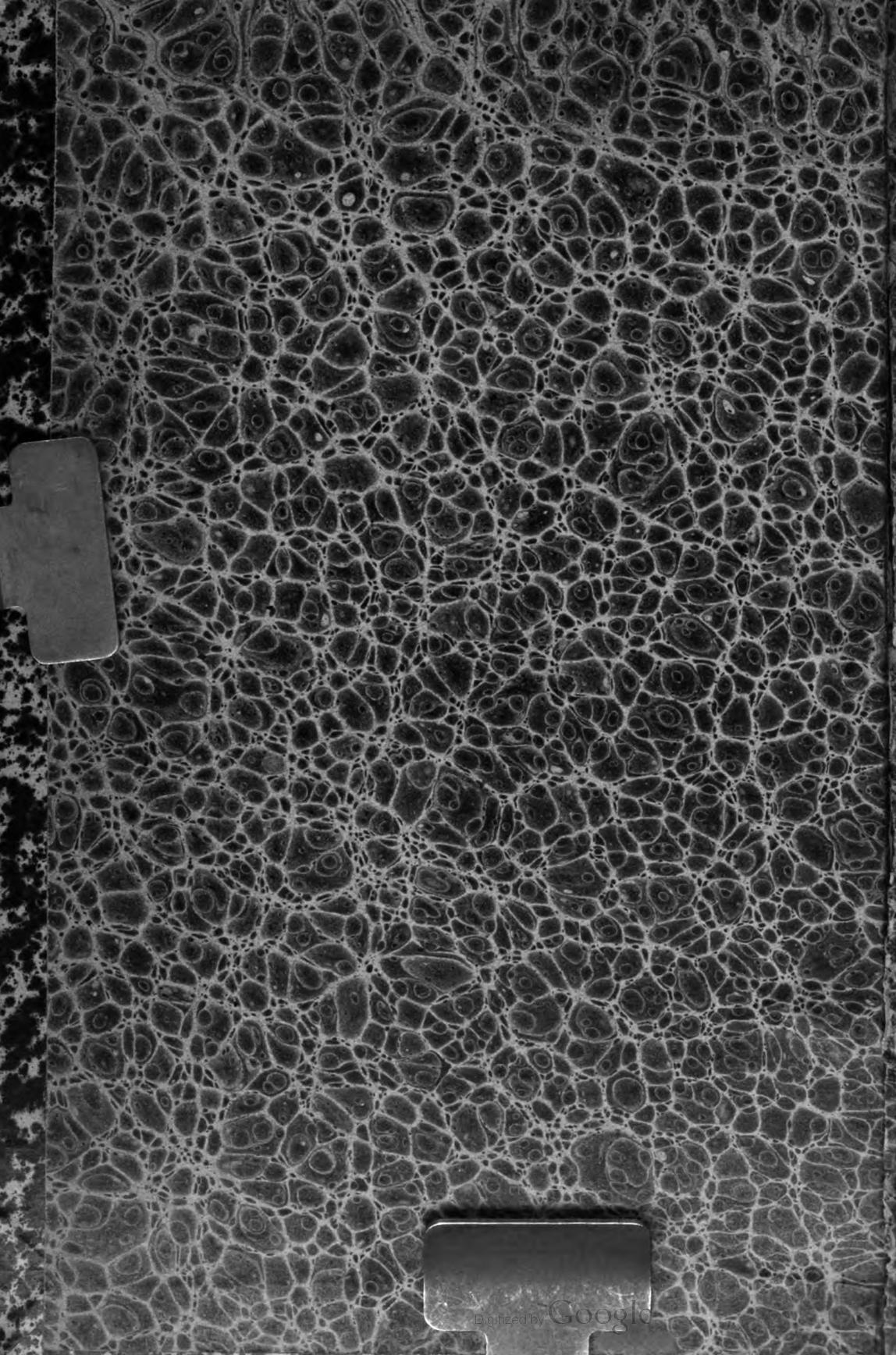




ARTE





Acad. 208 q (1861, 2)

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS.

C

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

DEUXIÈME SÉRIE.

—
TOME VI.

ANNÉE 1861. — 2^o SEMESTRE.

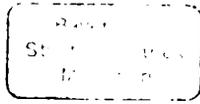
PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n^o 45

1861

W 143/108

ROYALTY
STOCK MARKET
1911



COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 6 mai 1861.

Présidence de M. ANÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Margry annonce qu'il se prépare à déposer au ministère, suivant le désir exprimé par la section d'histoire et de philologie, l'ensemble des matériaux qu'il a réunis pour le *Recueil de documents inédits relatifs aux établissements français de l'Amérique septentrionale*. L'envoi du manuscrit a été retardé par la nécessité de dresser une table de ces nombreux documents, afin qu'aucun ne puisse s'égarer. M. Margry ajoute que, si le Comité le trouvait bon, il profiterait de cette circonstance pour indiquer, par une rapide analyse, la valeur des pièces manuscrites en les comparant brièvement avec les documents imprimés sur le même sujet. Le travail de la Commission se trouverait ainsi simplifié. La section accepte la proposition de M. Margry, mais elle exprime le désir que cette table soit rédigée le plus promptement possible.

M. Dusevel a adressé au Comité un extrait du *Registre d'office de la baronnie de Lucheux, de 1629 à 1630*, renfermant une ordonnance du bailli sur la manière d'élever les enfants trouvés dans

cette baronnie. On y voit que, le 4 juin 1629, une veuve, nommée Marie Pez , abandonna, dans la maison de Jacques Castemant, un enfant  g  d'environ trois semaines. En attendant que l'on p t d couvrir la retraite de cette femme et le nom de son s ducteur, le bailli ordonna que l'enfant serait « mis   nourrice au rabaiz, ou moins disant, » et il prescrivit une qu te particuli re dans l' glise de la paroisse pour subvenir aux frais d'entretien et de nourriture. La femme du sieur Castemant s' tant offerte comme nourrice au prix de 60 sols ts. par mois, et de pareille somme de 60 sols une fois pay e pour achat « des menus linges et aultres ustensiles n cessaires, » sa proposition fut accept e et l'enfant fut confi    ses soins. — La section d cide que des remerciements seront adress s   M. Dusevel et que la pi ce sera d pos e aux archives du Comit .

M. Le Glay, en r ponse   une demande qui lui avait  t  faite au nom de la section, envoie copie de divers documents relatifs au projet de croisade form  par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon,   l' poque de la prise de Constantinople par les Turcs ottomans. Ces documents sont au nombre de sept : 1  bulle du pape Nicolas V (1454), sur les privil ges spirituels et temporels accord s   ceux qui prendront part   la croisade ; 2  bulle du pape Calixte III (1455) confirmant une bulle de Nicolas V relative   l'exp dition projet e contre les Turcs ; 3  autre bulle de Calixte III (1455) concernant la m me exp dition ; 4  bref du pape Pie II (1463) portant que le duc de Bourgogne pourra revenir, au bout de deux ans, dans ses Etats, et qu'au besoin il lui suffira d'envoyer ses gens de guerre   la croisade ; 5  inventaire (1466) des « parties d'artillerie » d livr es aux gens de guerre qui doivent accompagner Antoine, b tard de Bourgogne, dans sa croisade contre les infid les ; 6  pi ce sans date intitul e : *S'ensieut ce qui est advis  que se doit mettre   ex cution pour le voyage de Mgr le Duc* ; 7  autre pi ce  galement sans date portant pour titre : *Coppie des offres et d claration que Mgr le Duc fist touchant le voyage desur les Turchz*. M. Le Glay ajoute qu'il existe encore, dans les archives du d partement du Nord, un document assez  tendu et sans date, intitul  : *Advis pour faire conquete sur le Turc,   la correction des saiges*. Mais cette pi ce a d j   t  imprim e dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique* (t. III, n  3, 3 me s rie). M. Le Glay se met   la disposition du Comit , dans le cas o  il voudrait faire imprimer ces documents, et offre de collationner les  preuves sur les originaux. — Remerciements et renvoi   M. Louandre qui a  t  charg  de rendre compte des pr c dentes communications sur le m me sujet.

M. Baret, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, adresse une copie du testament de Massillon, dont l'original a été retrouvé dans l'étude de M^e Roche, à Beaumont près Clermont. Cette pièce, revêtue du sceau de Massillon, a tous les caractères d'une complète authenticité. L'évêque de Clermont y déclare qu'il n'a rien retiré des biens de sa famille depuis la mort de son père, et institue pour ses héritiers universels les pauvres du grand Hôtel-Dieu de Clermont, à la charge par eux d'acquitter plusieurs legs, entre autres le don de sa bibliothèque à la cathédrale de Clermont, et celui de ses manuscrits, contenant ses sermons, conférences, oraisons funèbres, etc., à l'aîné de ses neveux, supérieur de la maison de l'Oratoire à Clermont. Il conjure ce dernier de les garder pour son usage, son intention n'étant pas qu'ils soient jamais donnés au public. »

Le procès-verbal d'ouverture du testament, dont une expédition est jointe à la copie du testament, fait connaître, en même temps, que Massillon mourut à son château de Beauregard (1), le 28 septembre 1742 sur les dix heures du soir. Cette pièce authentique rectifie une erreur de la *Biographie universelle* qui fixe au 18 septembre la date de la mort de Massillon.

La section remercie M. Baret de cette intéressante communication. Elle pense que le testament de Massillon sera publié dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, et elle engage M. Baret à faire tous ses efforts pour hâter cette publication. La copie envoyée sera déposée aux archives du Comité.

M. Bellot-Herment, membre de la Commission administrative du musée de Bar-le-Duc, adresse au Comité quelques extraits des registres des résolutions de la mairie de Bar-le-Duc, concernant Magalotti, qui dirigeait, en qualité de maréchal des camps et armées du roi, le siège de Lamotte (Haute-Marne) dans les années 1644 et 1645. Le but de cette communication est de rétablir exactement les faits au milieu des assertions contradictoires que renferme une relation des deux sièges de Lamotte, imprimée il y a quelques années à Neufchâteau par M. Victor de Mougéot. Après avoir d'abord parlé de la mort de Magalotti comme postérieure au mois de mai 1645, l'auteur de la relation cite une lettre attribuée à Mazarin, en date du 22 juillet 1645, par laquelle les capucins de Chaumont auraient été invités à remettre au chapitre de la collégiale de cette même ville le corps de

(1) Maison de campagne des évêques de Clermont.

Magalotti, qui avait été déposé dans leur couvent depuis sa mort, arrivée en 1644. M. Bellot-Herment établit, d'après les registres des résolutions de la ville de Bar, que Magalotti fut blessé mortellement dans les derniers jours de mai ou dans les premiers jours de juin 1645, et qu'il succomba immédiatement. — Remerciments et dépôt aux archives.

Le Comité a reçu de M. G. Leroy, secrétaire du musée départemental à Melun, une notice sur l'origine du nom de la rue Guy-Baudouin, que l'on fait ordinairement remonter à un comte de Melun, contemporain de Charlemagne et compagnon de Roland ; suivant M. Leroy, ce nom viendrait plus probablement d'un chapelain de l'église de Notre-Dame, qui vivait au treizième siècle. En effet, deux chartes des années 1254 et 1256, dont M. Leroy a retrouvé d'anciennes copies, prouvent qu'à cette époque un Guy-Baudouin, chapelain de l'autel de Saint-Léonard, fondé dans l'église collégiale de Melun, possédait trois maisons dans cette rue.

M. Leroy fait, dans une seconde communication, une description sommaire et un court historique d'une maison de Melun, dite *maison de la vicomé* ; c'est un bâtiment de la Renaissance, dont les fenêtres ne manquent pas d'une certaine élégance. Cette maison fut reconstruite presque entièrement à la fin du seizième siècle par un sieur Lagrange, bailli et gouverneur de Melun, qui en était alors propriétaire. Le surintendant des finances, Nicolas Fouquet, vicomte de Melun, en fit l'acquisition en 1654 et y établit le siège de la vicomé, d'où lui vint le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Vendue en 1682 au président du grenier à sel de Melun, elle n'a pas cessé depuis cette époque d'être propriété particulière.

Plusieurs souvenirs historiques se rattachent à cette maison. Pendant la Fronde, Louis XIV l'habita du 24 mai au 27 juin 1652. Le roi, pour se divertir, avait fait construire un petit fort au bord de l'eau ; il s'y rendait tous les jours avec les officiers de sa maison. Un de ses plaisirs était aussi de se baigner dans la Seine. En 1793, la *maison de la vicomé* servit d'asile à Bailly, ancien maire de Paris ; mais elle ne le protégea que peu de temps. — Remerciments et dépôt de ces deux communications aux archives du Comité.

M. Rigaut, juge au tribunal civil de Wissembourg, fait hommage au comité d'un volume qu'il désire soumettre à l'appréciation de la section d'histoire et de philologie. Cet ouvrage a pour titre : *Description statistique, agricole, du canton de Wissembourg. — Topographie et aperçu historique de chaque commune. — Usages locaux qui y sont en vigueur* (1 vol. in-8° de près de 400 pages). La section re-

mercie M. Rigaut de cet envoi, mais elle regrette de ne pouvoir accéder à son désir en ce qui concerne le compte rendu de l'ouvrage. Le volume offert ne rentre dans ses attributions qu'au point de vue historique, et cette partie du travail (55 pages seulement) n'est pas assez développée pour qu'il y ait lieu de nommer un rapporteur. L'ouvrage sera déposé à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Jourdain, Pierre Clément, Victor Foucher, Guessard, de Courson, Delisle, Rathery et Desnoyers.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, Rendu, Jourdain, Rathery, de Courson, Patin et Levasseur, sur diverses publications des Sociétés savantes : *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (année 1859); *Séance publique de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, pour les années 1858 et 1859; *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*; *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*; *Mémoires de la Société des sciences et lettres de la ville de Blois*, de 1834 à 1860; *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, pour les années 1858 et 1859.

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORTS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE
ET DES ARTS DE LILLE. (1859, 11^e série, 6^e volume.)

Spicilége d'histoire littéraire, par M. LE GLAY.

Troisième fascicule.

« Le difficile, en fait d'histoire littéraire, dit le savant M. Le Glay, au début du troisième cahier de son *Spicilége*, c'est de savoir précisément jusqu'où l'on peut aller et où il faut s'arrêter.... Il n'y a point de limite bien tracée entre les choses vraiment dignes d'être recueillies et celles qu'il faut omettre comme superflues ou indifférentes. Chacun en juge à son point de vue et d'après ses prédilections personnelles. »

C'est là, peut-être un attrait dont il est prudent de se défier : la prédilection personnelle risque d'entraîner loin, si on la sépare de l'esprit critique qui oblige à subordonner son goût au sentiment présumable des lecteurs. Il faut se mettre à leur place, les connaître, les deviner pour pressentir le sort des pages qu'on est tenté de leur offrir. Ce n'est pas, au reste, une tâche toujours facile, que de se placer à un point de vue tout à fait extérieur : l'isolement, l'amour de l'étude, et de certaines études, une intime familiarité avec certaines idées ou certaines époques, revêtent quelquefois, pour nous seul, d'un intérêt tout particulier des faits moins attachants pour un public plus distrait, et nous cédon, en les lui présentant, à un charme qu'il n'est pas préparé à partager. Nous nous exposons aussi à lui transmettre des documents qu'il ne rattachera à aucun ensemble, et qui échapperont à sa mémoire.

Notre docte et studieux correspondant a souvent glané avec bonheur, ses premiers *spicilèges* équivalaient à des moissons ; mais enfin, les champs finissent par s'épuiser, et l'œil le plus perçant, la

recherche la plus infatigable l'en arrivent à ramasser moins d'épis que de paille. M. Le Glay, dans ce dernier travail, lutte avec beaucoup d'adresse contre cette stérilité finale d'un sujet qu'il tient à épuiser : si sa cueillette a moins de prix, il en a groupé avec beaucoup d'art le simple bouquet. Pouvait-on faire davantage ?

Si nous avons à le reproduire tel qu'il est, on y trouverait ce que le talent de l'auteur y a pu mettre pour le rehausser ; mais la tâche est plus aride pour un critique réduit à tout résumer dans un coup d'œil rapide.

C'est d'abord une *lettre* de Léon X, remerciant par procuration Marguerite d'Autriche des félicitations qu'elle lui a adressées au sujet de son avènement. L'épître, à la vérité, est signée de Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, secrétaire du pontife, et Sadolet que, de son vivant, mais pas beaucoup plus tard, on a comparé à Erasme, fut un lettré des plus estimables. Cependant, sa lettre, que l'éditeur recommande aux amis de la belle latinité, n'a pas d'autre intérêt : le sujet en est banal, elle n'excède pas le mérite d'un thème latin proprement écrit ; j'avouerai même qu'au point de vue du style, Cicéron n'eût peut-être pas été assez bon français pour apprécier le tour de certains compliments : « *Nobilitas tua sibi persuadeat nos gratissimam habere benevolentiam erga nos tuam, etc...* »

Une autre épître, médiocrement intéressante, de Jean Stiltingh, permet à M. Le Glay de consacrer une notice qui l'est davantage, à ce collaborateur à peu près inconnu des derniers Bollandistes. Il naquit en 1703 et fut associé en 1737 aux hagiographes de la compagnie, continuateurs de Bollandus et de Héribert Rosweide. On doit à Stiltingh les vies de saint Barthélemy, de saint Louis, de saint Augustin, de saint Etienne de Hongrie, de saint Piat, de saint Omer et de saint Bertin. En 1761, il refusa d'admettre parmi les saints des provinces Belges le bienheureux Jean, premier abbé de Cantimpré, dont le culte n'était pas reconnu. Tel est le sujet de la lettre donnée par le savant éditeur, lettre que recommande surtout la notice rapide, instructive et fort bien faite qu'il a consacrée à un écrivain ignoré.

Denis Mutte, qui vient ensuite, justifie davantage encore l'expression de *latibules* sous laquelle M. Le Glay désigne les recoins intellectuels où il s'efforce de porter la lumière. C'est un écrivain qui n'a, sinon rien écrit, du moins rien publié sous son nom. Denis Mutte est fort bien nommé. Il ne reste donc qu'à le louer de sa discrétion, de sa modestie, de ses goûts studieux, et notre biographe y procède avec une délicatesse si spirituelle et si charmante, qu'il réus-

sit à nous faire connaître à fond, à nous faire aimer ce personnage obscur, mais dépeint avec tant de relief, qu'on croit le retrouver dans ses souvenirs.

Doyen du chapitre de Cambrai jusqu'à sa mort, en 1774, Mutte excitait les autres à faire des livres, mais il n'en faisait point. Scrutateur infatigable des antiquités ecclésiastiques, il butinait pour le père Le Long qui le rétribua de plus d'un éloge; pour les Bollandistes, qui l'ont souvent cité, pour le père Ghesquière, pour Dom Brial, qui ne furent point ingrats. Le premier déclare que la mort de Denis Mutte l'empêche de donner suite au projet d'éditer la *Chronique de Baldéric*; le second félicite Mutte d'avoir recouvré celle de Lambert Waterlos.

Pour compléter son appréciation de cet auteur inédit, M. Le Glay le juge d'après le savoir et les goûts éclairés que révèle le choix de sa bibliothèque, dont le *catalogue* fut imprimé en 1775. Un panégyrique de ce genre risquerait, dans une centaine d'années, de donner à la postérité de grandes illusions sur le mérite des financiers collectionneurs du règne actuel; mais on n'a pas à redouter de semblables méprises pour Denis Mutte, qui achetait, pour les relire, des ouvrages qu'il était certain de pouvoir comprendre et qu'il avait déjà lus. Il possédait 219 manuscrits, disséminés aujourd'hui, et précieux, si l'on en juge d'après ceux qui ont passé après sa mort aux bibliothèques publiques de La Haye et de Cambrai.

D'ailleurs, le savant doyen n'achetait pas des livres pour les revendre, mais pour vivre avec eux. C'est entouré de ses auteurs favoris qu'il recevait en famille les écrivains qui le visitaient. Mutte n'avait pas d'autre appartement; il datait de sa bibliothèque les lettres qu'il écrivait: « *datum Cameraci, ex museo nostro*; » il priait devant eux; il travaillait sous leur inspiration, sans trouble, sans appréhension puisqu'il ne rêvait aucune publicité; bref, entouré d'amis aussi bien choisis que ses volumes, il jetait au vent de précieux souvenirs qui remontaient au temps de Fénelon, que le docte vieillard avait fréquenté.

Un jour pourtant, il conçut le hardi projet de faire imprimer un livre, le livre d'un autre, bien entendu; la vie de saint Jean, fondateur et premier abbé de Cantimpré, par l'hagiographe-poète Thomas, de la même abbaye, celui qui écrivit sous saint Louis, outre plusieurs vies de saints, le *Bonum universale de apibus*, imprimé, si je ne me trompe, en 1597.

C'est à la bibliothèque Sainte-Geneviève que le bon doyen copia cette biographie inédite; il distribua le plan de son édition; il en

traça l'épître dédicatoire à Ildefonse du Four, abbé, et à Ildefonse de Glarges, coadjuteur de l'abbaye de Cantimpré. Et tout resta au coin du feu de sa bibliothèque; la timidité ou la mort arrêta ce début tardif, ce coup de tête, que Denis Mutte avait médité dix-neuf ans.

La dédicace de l'ouvrage n'était pas indigne de voir le jour, et c'est avec raison que M. Le Glay l'a publiée. Elle est d'une latinité élégante et fleurie, bien que l'auteur effrayé de se produire, y fasse profession de modestie : « *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.* » Ne convient-il pas, au surplus, de savoir gré à Denis Mutte de cette unique page, qui a permis à son biographe de nous intéresser à un écrivain qui n'a rien laissé, et de restituer la vie d'un homme qui, même de son temps, n'a pour ainsi dire pas vécu !

Jean Le Veau, Paul de Laude, continuent assez bien cette galerie des obscurs. Tous deux servirent de secrétaires à André de Burgo, envoyé de l'empereur Maximilien à la cour de France; mais pour qui n'est point familier à l'étude des pièces diplomatiques, le maître n'est guère moins ignoré que ses serviteurs. La fortune des emplois ne donne le plus souvent qu'une renommée viagère; que resterait-il de Joinville et de Commines s'ils n'avaient pas écrit? Je ne sais même si la vanité d'un écrivain muet, comme Denis Mutte, ne trouve pas mieux son compte à se mettre au service de l'érudition des autres qu'à demander la gloire aux princes, qui la reçoivent et ne peuvent l'octroyer à long terme.

Paul de Laude et Jean Le Veau, et même leur maître André Burgo, auraient pu publier de curieux Mémoires; les deux premiers remplacèrent souvent leur chef. Admis à la familiarité de Louis XII, ils traitèrent directement avec lui; ils ont discuté avec ce roi dans l'intimité du cabinet; agents directs de l'Empereur, ils ont reçu les secrets de deux cours, et observé de près un prince qui était, par nature, confiant et accessible; un grand et bon roi, dit M. Le Glay, « qui valait Henri IV sous bien des rapports, et François I^{er} sous bien d'autres. »

A la petite cour de Marguerite d'Autriche, Jean Le Veau, secrétaire pour les lettres françaises, tandis que son confrère de Laude l'était pour les négociations rédigées en latin, prenait son rang parmi les beaux esprits. Un certain nombre de ses épîtres ont été insérées en 1712 parmi les *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise*, publiées alors à Bruxelles. Il est permis de supposer que si Jean Le Veau eût été favorisé par le hasard de la naissance, il se serait illustré comme diplomate. C'est là que probablement l'appelaient ses aptitudes, car il écrivait mal; il a pris soin de le dé-

montrer en prose et surtout en vers. La petite lettre entortillée que publie son biographe n'est pas pour atténuer cette présomption. Elle nous présente notre secrétaire dans une situation perplexe : on l'avait accusé de méchants propos contre la cour et contre Louis Barangier, conseiller de Marguerite d'Autriche ; il se défend de son mieux, en invoquant des témoignages, et avec de telles protestations qu'on devine en lui une grande peur et une conscience embarrassée. Puis, afin d'achever, par sa gentillesse, de déridier ceux qu'il a mécontentés, il leur jette, en guise d'encens, huit strophes de rimes comiques et gémissantes, où la jérémiade est plate et le rire contraint.

Marguerite d'Autriche était fort débonnaire ; la sensibilité de son cœur et la pureté de son goût ont laissé un monument admirable, la charmante église de Brou, un des bijoux de la Renaissance. Son indulgence a probablement pardonné au sieur Le Veau quelques paroles trop légères ; mais si elle lui a fait grâce malgré ses vers, on ne saurait trop admirer sa clémence.

A la suite de ces documents, M. Le Glay revient à un de ces collèges fondés dans les Flandres, à la suite du schisme britannique, par des catholiques anglais réfugiés sur le continent. Sa *Notice sur le collège anglais de Douai* contient quelques faits intéressants. C'est en 1568 que, soutenu par Pie V, puis par Grégoire XIII, le docteur William Allen créa un établissement destiné à l'instruction des familles anglaises et à former des missionnaires capables de reporter dans la Grande-Bretagne les semences de la vraie foi. Philippe II subventionna la maison dite *des Grands Anglais* ; Clément VIII approuva les statuts qui lui furent donnés en 1689 par le cardinal de Norfolk. L'auteur publie, non le résumé de ces *constitutions*, mais une liste des recteurs, de William Allen, mort en 1574, jusqu'à John Daniel, décédé après 1814, et qui fut précepteur du maréchal duc de Trévise. Les recteurs correspondaient, à Bruxelles, avec l'internonce et le tenaient au courant de la situation des catholiques en Angleterre ; M. Le Glay reproduit quelques-unes de ces lettres du milieu du dix-septième siècle ; elles ne sont pas sans intérêt.

Il nous apprend aussi qu'en 1578 le collège, dénoncé à l'Espagne comme entretenant des relations avec la France, fut transféré, par les soins du cardinal de Guise, à Reims, où il demeura seize ans. En 1741, le collège de Douai avait fourni à l'église un cardinal, un archevêque, douze évêques, quatre-vingts docteurs et cinquante missionnaires martyrs.

L'auteur complète son travail par une série de notices sur les

quatorze présidents ou recteurs qu'il a énumérés plus haut. Ces courtes biographies sont escortées de renseignements bibliographiques qui les rendent utiles à consulter.

Un des plus remarquables de ces personnages est Campian, né en 1540, de parents protestants, qui se fit catholique, quitta le collège de Douai pour entrer aux Jésuites, publia un récit *du divorce de Henri VIII*, fut renvoyé pour prêcher en Angleterre, et y fut écartelé à Tyburn, avec deux autres religieux, en 1581.

Louis XV fit rebâtir, en 1755, ce collège qui fut supprimé en 1791.

Rien ne relie entre eux les sujets que notre correspondant épuise. Nous retrouvons ici une nouvelle étude biographique sur un homme qui aurait plus régulièrement succédé à Jean Le Veau et à ce Paul de Laude, annoncé plus haut, mais dont on ne dit rien de plus. Il s'agit de Louis Foulon, secrétaire de François Vander-Burch, archevêque-duc de Cambrai, vers 1640.

Fénelon eut pour secrétaire l'abbé des Anges, un confident, presque un collaborateur; Foulon occupa quarante ans plus tôt les mêmes fonctions auprès de l'archevêque Vander-Burch, et c'est par ce motif que M. Le Glay consacre une notice à Louis Foulon. Du reste, notre correspondant avoue que le secrétaire de Vander-Burch n'était point lettré *à la manière* de celui de Fénelon; « mais il l'était autant que sa position le comportait. »

Louis Foulon publia en 1644, à Lille, une vie de son archevêque en latin. C'est une homélie assommante; M. Le Glay l'avait à peu près appréciée ainsi en 1821. Il revient sur cet arrêt et publie aujourd'hui, d'après un exemplaire heureusement unique, une kyrielle de louanges en latin du défunt archevêque, extraites par ledit Foulon des livres saints et découpées en vingt strophes motivées par un acrostiche. On déferait le plus déterminé d'en lire plus de six lignes. Il en est de même des panégyriques rimés ou scandés publiés à la suite, ainsi que des distiques et inscriptions combinés en chronogrammes, jeux de patience, que M. Le Glay qualifie avec raison de frivoles et de puérils.

Les fragments biographiques pour servir à l'histoire littéraire de Lille, extraits par M. Le Glay d'un ancien *Répertoire* manuscrit de la bibliothèque de Saint-Pierre, terminent plus heureusement son travail. L'auteur, qui aime à encadrer ses publications, et qui sait les encadrer avec grâce, prétend démontrer que Lille est et a été de tout temps une cité plus littéraire qu'on ne le croit vulgairement. Cette donnée a été plus largement exploitée dans un des précédents volumes de ces *Mémoires*; cependant, les vingt-sept écrivains ou-

bliés par Foppens, Paquot ainsi que les autres biographes, et que M. Le Glay remet en lumière, en indiquant les titres de leurs œuvres, ajoutent à ce plaidoyer patriotique le nombre à la qualité. Ce document peut intéresser les curieux et les bibliomanes.

En résumé, si l'on est contraint de reconnaître avec l'éminent archiviste du Nord qu'il est difficile parfois, en fait de recherches, de savoir précisément jusqu'où l'on peut aller, il faut néanmoins accueillir avec reconnaissance, avec respect, les efforts presque trop grands d'une érudition qui veut tout approfondir, tout exhumer et tout vivifier. M. Le Glay s'est tellement assimilé les immenses archives par lui constituées et classées, qu'elles forment dans sa prodigieuse mémoire un vaste corps d'ouvrage. Par elles, il est en relation intime avec tout ce qui a, depuis trois siècles, participé à la vie intellectuelle, et quand il ressuscite des inconnus, parfois dignes de l'être, il semble sacrifier à des amitiés posthumes, en même temps qu'il donne carrière, dans un jeu difficile, à un esprit souple et délicat. Il y a toujours un certain attrait à faire de rien quelque chose; cependant, on doit considérer que les documents exhumés foisonnent, que la mémoire des lecteurs n'est pas sans limites, et qu'enfin, en livrant à l'oubli des hommes qui ont eu tort d'écrire, ou qui n'ont pas écrit, le temps rend d'incontestables services aux générations futures et opère un dépouillement salutaire au profit des travaux historiques.

Francis WEY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET
ARTS D'AVRANCHES. Tome II^e.

La plus importante des études historiques, que contient ce volume, est la *Notice sur l'hospice d'Avranches*, rédigée par M. Charles de Beaurepaire, d'après les titres de l'hospice qu'il a soigneusement dépouillés et classés. La Maison-Dieu d'Avranches, comme la plupart des hôpitaux de Normandie, a été fondée, ou tout au moins rétablie au treizième siècle. Placée sur le bord de la route la plus fréquentée du pays, elle ne devait pas seulement servir d'asile aux malades, « elle était encore sujette à recevoir les pauvres passants, « auxquels on donne le droit d'hospitalité, qui est de souper et de « coucher, et le lendemain à déjeuner, et quelque chose qu'on leur « donne pour diner en chemin. » Fondée selon toute vraisemblance par l'évêque d'Avranches, qui en était le directeur et l'administrateur, la Maison-Dieu était desservie par quelques frères, sous l'autorité du *mattre*, ou *mattre-gardien*, à qui l'évêque déléguait une partie de ses pouvoirs. Dans le courant du treizième siècle, des sœurs furent spécialement chargées des détails du ménage et du soin des malades. Rien n'indique du reste que ces frères et ces sœurs aient été liés par des vœux perpétuels et soumis à une règle générale. Un canon du concile de Rouen, de 1214, exprimant le désir qu'on établit des communautés pour la direction des hospices, n'imposait à ces associations que les trois conditions suivantes : renoncement à la propriété, obéissance absolue à l'évêque, habit religieux. L'hôpital d'Avranches ne reçut pas de communauté religieuse, proprement dite, avant la fin du dix-huitième siècle. Au quinzième siècle, le *mattre-gardien* avait pris le nom de prieur, il n'était plus question de frères, l'organisation primitive était profondément modifiée. Malgré les réclamations des conciles, l'administration des maisons hospitalières passe alors en grande partie aux mains des laïques ; les ressources de ces maisons diminuent ; la misère s'accroît dans des proportions alarmantes, c'est le temps de l'établissement des *bureaux des pauvres*. Le « règlement et police « faicte et advisée le 31 août 1585, par le clergé, bourgeois et habitans d'Avranches de la maison épiscopalle dudit lieu, pour l'entretien et nourriture des paouvres » interdit, sous peine du fouet, à toutes personnes en position de gagner leur vie de demander l'au-

mône, soit dans la ville, soit dans les faubourgs. On défendait également aux pauvres non valides d'aller mendier par les églises, par les rues et les lieux publics. Les habitants ne pouvaient rien donner à la porte de leurs maisons. Quand ils avaient l'intention de faire l'aumône, ils devaient faire porter les restes de leurs repas, soit au domicile des pauvres, soit à l'Hôtel-Dieu. Pour assurer l'administration intelligente et régulière des secours, on créa un bureau d'administration. Les administrateurs étaient électifs : le premier était ecclésiastique, et était nommé par l'évêque et le chapitre; le second appartenait à l'ordre judiciaire, et était nommé par Messieurs de Justice; le troisième était un habitant de la ville, noble ou roturier : la nomination en était laissée aux bourgeois. Les administrateurs avaient seuls autorité pour faire admettre les pauvres à l'aumône. Au-dessous d'eux se trouvaient les *receveurs* qui recueillaient les aumônes des habitants, et le *distributeur* qui chaque dimanche faisait la répartition des aumônes sur leurs ordonnances. Les pauvres, inscrits aux registres du bureau, devaient en outre porter ostensiblement sur leurs vêtements une marque d'une certaine couleur. Les administrateurs avaient aussi la direction de l'Hôtel-Dieu : le prieur continuait à rendre compte à l'évêque, son supérieur naturel, mais il était subordonné aux administrateurs qui pouvaient le mander devant eux.

Les livres de recette et dépense des années qui suivirent cette organisation nouvelle, constatent le peu de sécurité dont on jouissait alors sur les routes, et l'abus des pèlerinages. Les mentions de gens dévalisés y abondent, mais encore bien davantage les mentions de pèlerins de toute dénomination; pèlerins de S. Eutrope, pèlerins de Notre-Dame de Saint-Malo, pèlerins du Mont-Saint-Michel, pauvres de Saint-Main, malades de Saint-Antoine. On y voit encore figurer des mariniers détroussés, un prisonnier du pays de Gascogne, un passant italien, un prisonnier de Barbarie, un pauvre écolier, un Espagnol qui avait été captif chez les Turcs, deux prêtres d'Auvergne que la guerre avait contraints d'abandonner leur pays.

Cette organisation dura jusqu'en 1677, époque à laquelle, sur l'ordre exprès du roi, on dut exécuter l'édit du mois de juin 1662, prescrivant l'établissement d'un hôpital général dans chaque ville du royaume. On renouvela l'interdiction des aumônes publiques, et on alla jusqu'à défendre de porter des aumônes au domicile des pauvres; les contributions volontaires fournies par les habitants, ne tardèrent pas à devenir obligatoires, et un arrêt du conseil

d'Etat, du 3 juillet 1685, établit une véritable taxe des pauvres. La perception de ces contributions devint bientôt impossible : on n'en revint pas moins plus d'une fois à l'idée de la taxe forcée, notamment en 1709 et 1724.

A la fin du dix-septième siècle, le prieur avait été remplacé par un chapelain ; l'administration intérieure de l'hospice avait été remise à une ou deux gardiennes ayant des servantes sous leurs ordres. En 1744 seulement ces gardiennes furent remplacées par des religieuses.

Il ne nous est pas permis de suivre M. Ch. de Beaurepaire dans les recherches fort intéressantes auxquelles il s'est livré pour faire l'histoire du budget de l'hôpital d'Avranches. Nous mentionnerons seulement la lutte qui s'engage en 1627 entre l'hôpital et le collège, à l'occasion des revenus de l'ancienne léproserie que ces deux établissements revendiquent. Le collège était florissant, puisqu'on y comptait 600 élèves, il était cependant fort pauvre : le principal recevait seulement 180 livres pour sa prébende, et les régents qui étaient au nombre de cinq ne recevaient de chaque écolier que 15 sous par an, payables en trois termes, et souvent mal payés. Le parlement ne fut pas touché de cette triste situation ; par arrêt du mois de septembre 1627, il débouta le collège de sa requête, refusant d'appliquer les revenus de la maladrerie à un but si éloigné de la pensée des fondateurs.

L'histoire locale a encore fourni à la Société d'archéologie d'Avranches d'intéressantes biographies. Un travail de M. Laisné complète la notice consacrée à Alexandre de Villedieu dans l'histoire littéraire de la France. M. Laisné établit, entre autres points, que ce grammairien est né à Villedieu, petite ville de l'arrondissement d'Avranches, et qu'il est mort vers 1236. M. Laisné a également recueilli des détails nouveaux sur la vie de François Des Rues, auteur d'une *Description de la France* qui a été souvent réimprimée et a été quelquefois copiée par André Duchesne dans ses *Antiquités de la France*.

Les études philologiques et littéraires occupent dignement leur place dans ce volume. M. Eug. de Beaurepaire donne quelques fragments des sermons de Maurice de Sully, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges, et il s'attache à établir que l'*exposition des Evangiles* ne mérite nullement le dédain avec lequel en parle l'abbé Lebeuf, ni les appréciations assez sévères de M. Daunou, dans l'histoire littéraire de la France. Cette opinion avait déjà été soutenue par M. Hippeau dans *les Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1856.

M. Eug. de Beaurepaire a encore fourni, au volume que nous examinons, une notice fort étendue et fort remarquable sur la poésie populaire en Normandie, et spécialement dans l'Avranchin. Il serait difficile de donner une analyse de cette étude, qui emprunte une notable partie de son intérêt aux textes que l'auteur a réunis : nous nous bornerons donc à la signaler à l'attention de ceux de nos collègues qui continuent à recueillir les poésies populaires de la France.

Ad. TARDIF,
Membre du Comité

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 13 mai 1861.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* du Mémoire de M. Dumoutet sur les substructions du palais du duc Jean à Bourges, ainsi que celle du rapport sur ce Mémoire, dont l'auteur est M. Viollet-Leduc, et dont la lecture a été faite dans la séance du 15 avril. Cette proposition est adoptée. La section entend ensuite la lecture d'un rapport de M. Désiré Monnier, sur les fouilles que l'honorable correspondant a été chargé de faire exécuter dans l'emplacement où a été trouvé le groupe de bronze de la déesse Épona, donné à la Bibliothèque impériale par M. Prosper Dupré. (Voir *Rev. des Soc. sav.*, t. V, p. 8.)

Contrairement aux espérances exprimées dans le sein du Comité, ces fouilles, qui ont été continuées pendant dix jours, n'ont pas amené la découverte de monuments importants. Cependant M. D. Monnier envoie à l'appui de son rapport des croquis coloriés de divers menus objets trouvés dans ces fouilles, et il y joint un plan des substructions mises au jour. L'examen de ces substructions porte le correspondant à croire que la salle où a été rencontré le groupe d'Epona était un sacrarium dépendant d'un édifice assez étendu. M. Monnier, qui ne croit pas utile de continuer des travaux à peu près infructueux, demande à Son Excellence l'autorisation d'employer les fonds non encore dépensés à fouiller des *tumulus* d'origine gauloise et d'une nature particulière dont il a été le premier à constater l'existence. Avant de donner son avis sur cette demande, la section décide qu'elle entendra à ce sujet un rapport de M. Quicherat.

M. Devals aîné, correspondant, adresse un rapport sur la découverte faite récemment dans les environs de Montauban d'une habitation souterraine composée de plusieurs salles qui lui paraît présenter une grande analogie avec d'autres excavations dont l'origine celtique pourrait être difficilement contestée. On remarque dans celle-ci quelques détails de décoration d'une époque beaucoup

moins ancienne, tels qu'une colonne-pilier dont le chapiteau rappelle le style des iv^e ou v^e siècles. Deux plans et coupes sont joints à cette notice, que le correspondant termine en émettant le vœu que des fonds puissent être alloués, afin de permettre le déblaiement du monument et d'en faciliter la complète exploration. M. Quicherat veut bien se charger de l'examen de cette communication. C'est encore au même membre que sont renvoyées par la section: 1^o une protestation de M. Pistolet de Saint-Ferjeux contre des allégations d'un rapport de M. Quicherat sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, où il est fait mention de l'opinion de cet archéologue sur la longueur de la lieue gauloise. (Voyez *Rev. des Soc. sav.*, 2^o série, t. V, p. 42.) Un exemplaire de son Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise est joint à ces observations, dont l'auteur demande le renvoi à une commission chargée de vérifier leur exactitude, et dont le rapport serait publié dans la *Revue des Sociétés savantes*; 2^o une réponse de M. l'abbé Barranger à la lettre dans laquelle la section lui demandait des détails sur le complément de sa découverte d'une sépulture celtique. M. le curé de Villeneuve-le-Roi a été empêché de faire de nouvelles fouilles par le manque de fonds, et il désirerait que M. le Ministre de l'instruction publique lui vint en aide à cet effet. La lettre de ce zélé et savant ecclésiastique contient en outre l'indication de diverses antiquités que le bateau dragueur vient de retirer de la Seine entre les deux Villeneuve. Parmi ces objets figurent entre autres un vase en argent et des pilotis indiquant l'existence en cet endroit d'un pont, que M. le curé de Villeneuve-le-Roi rattache à la voie romaine de Melodunum à Lutetia Parisiorum.

M. Quicherat fait observer que l'existence d'un ancien pont à cet endroit est un fait déjà constaté, mais que rien ne prouve que ce pont remonte jusqu'à l'époque romaine.

M. Mallay, correspondant, rappelle qu'il a envoyé un spécimen d'un ouvrage qu'il a entrepris sur la classification des églises du diocèse de Clermont, qu'en même temps il a demandé des conseils au Comité, mais qu'il n'a reçu aucune réponse à ses questions. M. de la Villegille, secrétaire du Comité, met sous les yeux de la section un extrait du procès-verbal de la séance du 14 février 1859, qui constate que, sur le rapport de M. Albert Lenoir, la section avait invité M. Mallay à continuer son travail, dont le plan était approuvé. (Voyez *Revue des Soc. sav.*, 11^o série, t. I, p. 290.) En réponse à la réclamation de M. Mallay, copie de la lettre qui lui a été écrite à ce sujet le 27 mai 1859 lui sera adressée. M. Mallay se plaint également de n'avoir pas reçu de réponse à son rapport sur la découverte

d'une crypte du x^e siècle sous le chœur de la cathédrale de Clermont-Ferrand. Cette réclamation est reconnue mieux fondée que la première, et, en conséquence, une lettre de rappel sera écrite à M. Albert Lenoir, qui s'est chargé du rapport sur cette communication. Le même correspondant annonce la découverte qui vient d'être faite en démolissant l'église de Beauregard-Vendon (arr. de Riom, Puy-de-Dôme) d'une mosaïque et d'anciens tombeaux. Un dessin accompagne ce rapport qui fait connaître des faits intéressants; il sera en conséquence déposé aux archives du Comité et pourra être utilisé pour le Répertoire archéologique.

M. Harlin (de Mouzon, Ardennes) adresse des notes: 1^o sur la grosse tour de Réthel, qu'une fausse interprétation de divers passages des *Commentaires de César* faisait remonter à l'époque de la conquête des Gaules, tandis qu'en réalité c'est un donjon de la fin du x^e siècle ou du commencement du xii^e; 2^o sur la voie romaine de Trèves à Reims; 3^o sur le camp de Vency ou Vincy. La section décide que cette communication sera renvoyée à la commission de la carte de la Gaule.

M. Dumoutet, membre non résidant, envoie comme spécimens des falsifications épigraphiques du xvii^e siècle, trois *fac-simile* de prétendues inscriptions gauloises gravées sur des briques gallo-romaines. Des remerciements seront adressés à M. Dumoutet, dont la communication sera déposée aux archives.

M. de Lhôtellerie, correspondant, envoie cinquante-sept *fac-simile* d'inscriptions du Musée de Cherchell, avec estampages de la plupart de ces inscriptions. M. Léon Renier est chargé de l'examen de cet envoi, ainsi que de ceux de M. le capitaine Payen et de M. Rostain. Le premier de ces correspondants, nommé au commandement supérieur du cercle de Bordj bou Aréridj, adresse en quittant Batna les copies de trente inscriptions latines recueillies dans ses dernières excursions de l'année 1859. Le second envoie l'estampage d'une inscription romaine gravée sur un autel votif récemment découvert dans les ruines du château de Rouziers, près Saint-Maximin (Var). Aux notes adressées par M. Rostain en même temps que cet estampage, il a joint la copie de l'inscription de la pierre milliaire de Tourves (Var), déjà reproduite par Papon dans son *Histoire de Provence*, mais que cet historien avait signalée à tort comme ayant été altérée.

M. Dumoutet, outre les spécimens dont il a été parlé plus haut, envoie :

- 1^o Des *fac-simile* ou calques de quatorze inscriptions provenant

d'édifices du département du Cher (douze de Bourges et deux des localités de l'arrondissement) ;

2° Cinq estampages en plâtre, d'après des moules de pain d'autel d'églises des départements du Cher et de l'Indre. La section renvoie cette communication à M. de Guilhermy.

M. le président, à cette occasion, prie M. de Guilhermy, qui, comme on sait, est chargé du *Recueil des inscriptions de la France*, de vouloir bien donner à la section quelques renseignements sur le degré d'avancement des travaux préparatoires de cet ouvrage. M. de Guilhermy répond que des envois assez nombreux sont parvenus au ministère de divers points de la France, mais que malheureusement la répartition en est fort inégale. Non-seulement les contributions fournies par les départements diffèrent par l'importance et le nombre, mais il est en outre des régions pour lesquelles on ne possède encore, pour ainsi dire, aucun document épigraphique. Selon M. de Guilhermy, si l'on persiste à suivre la voie dans laquelle on s'est engagé, il est absolument impossible de prévoir l'époque à laquelle il sera permis de commencer la publication de ce Recueil. Il n'y aurait qu'un seul moyen de faire passer ce projet de la théorie à la pratique, ce serait de fractionner ce grand ouvrage, et, comme on l'a fait pour le *Dictionnaire des noms de lieu* et pour le *Répertoire archéologique*, de publier séparément l'épigraphie de chaque département. Si la section approuvait cette proposition, M. de Guilhermy déclare qu'on serait en mesure de mettre très-prochainement sous presse un premier fascicule de l'épigraphie de la France, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. En effet, grâce à la persévérance de M. Dumoutet dans ses envois, le Comité est dès à présent en possession d'excellentes copies ou d'estampages de la plus grande partie des inscriptions du département du Cher, et le zèle et l'activité bien connus de cet artiste éclairé permettent d'affirmer qu'un très-bref délai lui suffirait pour combler les lacunes que peuvent encore présenter ses communications; cependant, on s'occuperait de la classification des inscriptions déjà déposées aux archives du Comité. La publication d'un département, indépendamment des secours qu'elle fournirait immédiatement à l'histoire nationale, aurait encore un précieux résultat, celui de stimuler le zèle des correspondants, qui seraient assurés par là de voir leurs travaux utilisés dans un avenir rapproché. La section adopte la proposition de M. de Guilhermy, et décide qu'on demandera à Son Exc. M. le Ministre l'autorisation nécessaire pour entreprendre dans un bref délai la publication du *Recueil des inscriptions du moyen âge*, qui doit com-

pléter celle du *Recueil des inscriptions antiques* confiée à M. Léon Rénier.

M. de Baecker, correspondant, adresse la copie de l'inscription en flamand d'une pierre tombale du xv^e siècle qui se trouve à Lermelle (canton de Cassel, Nord).

M. Goze, correspondant, adresse l'estampage de l'épithaphe de Pierre de Béry, tué à la bataille de Gravelines en 1588, et enseveli dans l'église du village de Saleux (canton de Sains, Somme). A cette communication est jointe une notice sur la famille de Pierre de Béry.

M. le docteur Long, correspondant, envoie l'estampage d'un fragment d'inscription chrétienne du Bas-Empire, découvert au mois de novembre 1860, sur la place du Luc (arrondissement de Die, Drôme).

M. Tournal, correspondant, transmet la copie d'une inscription gravée sur une lame de plomb, conservée dans l'église de Boutenac (arrondissement de Narbonne, Aude). Le correspondant, qui continue à travailler au *Répertoire archéologique* de l'Aude, réclame l'envoi du *Répertoire de l'Aude*, dont l'impression est terminée.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, envoie : 1^o des copies d'inscriptions recueillies à Rome ; 2^o la copie d'une inscription en vers français provenant de l'église de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) ; 3^o Un estampage du fer à hosties de l'église de la Trémouille (Vienne).

Les communications de MM. de Baecker, Goze, Long, Tournal et Barbier de Montault sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy. La section décide en outre le dépôt dans la bibliothèque du Comité de diverses publications envoyées par M. Barbier de Montault, auquel il sera adressé des remerciements.

M. l'abbé Barraud, correspondant, ne pouvant continuer le *Répertoire complet des monuments antiques* du département de l'Oise, mais voulant cependant contribuer à cet important travail, envoie pour la bibliothèque du Comité un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque*. Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Barraud.

M. J. Quicherat fait hommage au nom de l'auteur, M. Aug. Prost, membre de l'Académie impériale de Metz, d'une brochure intitulée : *J.-F. Blondel et son œuvre*.

Cette notice, très-bien étudiée, dit M. Quicherat, a été en partie provoquée par les regrets que causaient à M. Prost les projets de

destruction de la décoration architecturale de la place d'armes à Metz, due à Blondel. Mais, malgré les protestations de l'écrivain, les démolisseurs l'ont emporté, et il ne reste des belles façades régulières élevées par l'habile architecte que quelques édifices maintenant isolés les uns des autres, et pour le raccord desquels on n'a pas encore pu parvenir à s'entendre. Deux plans joints à la brochure font connaître l'état des lieux avant 1754 et le projet de Blondel (1761-1764) pour la régularisation des abords de la cathédrale et des rues adjacentes. Des remerciements seront adressés à M. Prost.

M. le président désigne M. du Sommerard pour rendre compte du tome IV des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*. La section passe ensuite à l'audition des rapports sur les publications de Sociétés savantes. M. Paul Lacroix lit deux rapports, l'un sur le tome X des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, l'autre sur les *Annales de la Société d'agriculture, arts, etc., du Puy*. M. de Guilhermy, chargé du rapport sur le tome III des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, déclare qu'il s'abstient de donner une analyse détaillée de ce volume, afin de ne pas faire double emploi avec un premier compte rendu dû à M. Monin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, lequel a déjà paru dans la *Revue des Sociétés savantes* (2^e série, t. II, p. 216). M. le baron de Guilhermy ajoute qu'il croit devoir signaler les inconvénients qu'il y a à demander en vue d'un même recueil des *comptes rendus* à plusieurs personnes. M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, répond qu'à la vérité ces doubles emplois sont regrettables, mais qu'ils ne se sont produits qu'accidentellement, et uniquement parce que quelques professeurs de Facultés ne se sont pas conformés aux intentions de M. le Ministre. Son Excellence ne demande pas, en effet, aux professeurs de Facultés des rapports semblables à ceux que doivent faire les membres du Comité. Ce que le Ministre attend du talent et du zèle des professeurs des Facultés, comme le dit un membre du Comité, ce ne sont pas des rapports détaillés sur les travaux de chacune des Sociétés savantes d'une région considérés isolément, mais bien un tableau général du mouvement scientifique et littéraire de toutes les Sociétés d'un ressort académique. M. Servaux ajoute qu'une nouvelle circulaire ministérielle vient d'être adressée à MM. les professeurs des Facultés, pour leur rappeler et leur faire mieux comprendre les désirs de l'administration à cet égard.

M. de Guilhermy donne ensuite lecture d'un rapport sur le volume publié par la *Société française pour la conservation des monuments*,

dans lequel se trouve l'exposé des travaux de la 26^e session (1859), Strasbourg, Rouen, Saint-Lô et Vire. M. Quicherat lit un rapport sur les *Annaires de 1858 et 1859*, publiés par la *Société d'émulation de la Vendée*; enfin, M. Beulé lit un rapport sur le tome VII des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, in-4°. Ces divers travaux sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*. M. Quicherat propose l'impression dans la *Revue* de la notice de M. Dauvergne sur la clef en fer forgé, dite Clef de Saint-Pierre conservée dans l'église de Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Cette proposition est accueillie favorablement par la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

**MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DU NORD, séant à Douai. — Deuxième série.
T. V, 2^e partie. 1860.**

Ce volume de 408 pages est entièrement rempli par trois Mémoires d'archéologie. M. Liégeart, membre résidant, et M. l'abbé Dehaines, professeur au collège Saint-Jean, nommé récemment bibliothécaire de la ville de Douai, sont auteurs de ces Mémoires, qui se recommandent à l'attention du Comité, autant par l'importance des sujets dont ils traitent que par les recherches auxquelles se sont livrés les deux auteurs pour les composer.

Le premier Mémoire est consacré à des recherches sur la *Topographie ancienne de la ville de Douai*. M. Liégeart, auteur de ce Mémoire, a divisé son travail en plusieurs paragraphes, dont voici le titre : I. Aspect général de la ville de Douai au seizième siècle. Son enceinte. — II. Établissement de l'enceinte actuelle. Indications sommaires sur l'enceinte qui l'a précédée. — III. Visite de la vieille enceinte et des rues adjacentes, sur les deux rives de la Scarpe. — IV. Recherches sur l'époque à laquelle on doit faire remonter les constructions de la vieille enceinte. — V. Origine et premiers agrandissements de la ville. — VI. La vieille tour, le château, l'église Saint-Amé et le châtel bourgeois. — VII. Résumé. On peut juger par ce simple énoncé de la multiplicité des sujets traités dans ces recherches et des faits de toutes les époques qui s'y trouvent rassemblés. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas suivi dans chacune de ses divisions un ordre chronologique plus rigoureux. Il procède par induction, et suivant que les faits se présentent à ses recherches, il les rapporte et les examine, sans tenir compte des dates.

Cette méthode jette un peu de confusion dans son travail et fait qu'il échappe à une succincte analyse. L'auteur l'a si bien compris qu'il a résumé en peu de lignes les principaux faits relatifs à son sujet. Les voici : « Nous apercevons à l'origine une forteresse sur les bords de
« la Scarpe au milieu des marais. C'est la ville barbare.

« Plus tard, un château s'élève non loin du donjon, dans l'île
« Saint-Amé; une chapelle dédiée à Notre-Dame annonce que le
« christianisme a pénétré jusqu'aux bords de la Scarpe, avec saint
« Piat.

« Le temps et les guerres viennent à la fois ruiner ces édifices ;
« mais deux seigneurs puissants, qui ont mérité le titre de saints,
« forment le projet de relever le donjon et de remplacer l'humble
« chapelle par une église somptueuse. Voilà la cité féodale qui ap-
« parait avec son collège de chanoines et ses manants établis sur les
« deux rives de la Scarpe.

« Du neuvième au dixième siècle, Douaïenl, Saint-Amé et la ville
« Saint-Pierre sont définitivement enclos d'une même muraille. Le
« châtel bourgeois est construit au delà de la rivière, mais tout
« près du donjon du comte et pour ainsi dire à son ombre. Le com-
« merce et l'industrie enrichissent promptement les habitants, qui
« obtiennent la reconnaissance de leur commune et remplacent
« leur ancien parloir par un Hôtel-de-Ville qui élève fièrement son
« beffroi dans les airs, plus loin, cette fois, de la demeure du sei-
« gneur.

« Nous sommes à la grande époque de la république douaisienne,
« qui va solliciter des empereurs l'érection d'une Université.

« La muraille du dixième siècle a été bientôt franchie; mais si
« l'enceinte de la ville est presque doublée, c'est pour protéger une
« nouvelle population de moines, de professeurs, d'écoliers, qui
« laissera de son séjour des traces que la révolution aura peine à
« effacer. »

Au travail de M. Liégeart est joint un plan d'une bonne exécution, destiné à faciliter l'étude de la topographie ancienne de Douai et à faire comprendre les détails et les descriptions que l'auteur a donnés dans ses recherches.

Les deux Mémoires de M. l'abbé Dehaines sont fort remarquables, et les proportions qu'il leur a données en font presque un livre sur la matière. Le titre seul suffit pour faire pressentir tout l'intérêt qui s'attache à un pareil sujet. Le premier est une *Étude sur l'art chrétien dans la Flandre* depuis les premiers temps de notre ère jusqu'au dix-septième siècle, le second, une *Monographie du ré-*

table d'Anchin conservé à Douai, œuvre admirable de la peinture sacrée au moyen âge, et qui peut être comparée aux plus belles productions de Van Eyck ou de Memling. Depuis trente années environ, les recherches sur les artistes du moyen âge, principalement sur les peintres dans tous les genres, ont été incessantes et des plus productives. C'est une des gloires du Comité d'archéologie ancien et nouveau d'avoir provoqué ces études et d'avoir plusieurs fois cherché les moyens de les centraliser. En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, mais principalement en France, non-seulement des archéologues de profession, mais encore des littérateurs, des historiens, des paléographes, se sont livrés avec ardeur au dépouillement des archives publiques ou particulières, pour trouver dans les actes de toute espèce des renseignements sur la vie et les travaux de ces artistes. Le nombre des découvertes en ce genre, déjà considérable, s'accroît heureusement tous les jours. Il s'est rencontré dans chaque pays des hommes d'une valeur incontestable qui, mettant à profit ces documents, ont publié, sur les arts et les artistes du moyen âge et de la renaissance, des travaux tout à fait dignes de remarque. Si je citais des noms, je pourrais facilement désigner pour la France plusieurs membres du Comité d'archéologie.

M. l'abbé Dehaines connaît très-bien tous ces travaux; il ne craint pas d'y puiser les renseignements qui lui sont nécessaires, ainsi que les descriptions des œuvres d'art qu'il donne avec une abondance quelquefois trop minutieuse. Très-versé dans l'étude de l'archéologie chrétienne du moyen âge, il exalte parfois outre mesure les monuments qu'il décrit, mais il peut donner pour excuse que la majeure partie des ces monuments est, avec raison, classée parmi les chefs-d'œuvre de la peinture de cette époque, et même parmi ceux de tous les temps.

M. l'abbé Dehaines a divisé son étude de l'art chrétien en neuf chapitres. Dans le premier, il cherche quelles sont les origines de cet art. Il les trouve dans les peintures byzantines jointes aux modèles apportés par les missionnaires irlandais et anglo-saxons qui, du sixième au septième siècle, sont venus catéchiser dans les Flandres. Il y ajoute un troisième élément qu'il fait venir des monastères d'Italie. Dans le second chapitre, il examine quelle a été la peinture des manuscrits dans l'antiquité d'abord, chez les premiers chrétiens ensuite, et enfin dans les monastères de la Flandre jusqu'au treizième siècle, particulièrement à Maseyck, à Saint-Bertin, à Saint-Amand, à Stavelot, à Marchiennes et à Anchin. Le troisième chapitre, suite du précédent, renferme des considéra-

tions sur les caractères généraux de la miniature depuis le treizième siècle jusqu'à l'année 1500; l'auteur y parle encore des encouragements donnés aux enlumineurs par les évêques et les abbés, par les ducs de Bourgogne et même par les seigneurs et les bourgeois. Le quatrième chapitre est consacré aux origines de la peinture flamande, à l'École de Cologne, aux peintres en titre d'office de la cour des ducs de Bourgogne, aux confréries de Saint-Luc à Gand, à Anvers, à Bruges, à Tournay. L'auteur examine, dans le cinquième chapitre, l'importante question de la peinture à l'huile. Il étudie la vie et les œuvres de cette famille des Van Eyck, dont le chef est reconnu comme inventeur de cette manière de peindre généralement pratiquée depuis lors. Dans le sixième chapitre, les œuvres et la vie de Roger Van der Weyden, élève et successeur du dernier des Van Eyck, sont étudiées et mises en lumière. Dans le septième, c'est Hans Memling et les immortels chefs-d'œuvre qu'il nous a laissés, dont s'enorgueillit avec raison la ville de Bruges, que l'auteur étudie avec le plus grand soin, et avec une abondance que justifie l'intérêt qui s'attache à ce beau sujet. Dans le huitième chapitre, il nous fait connaître plusieurs élèves de Van Eyck et de Van der Weyden. Il parle des œuvres de plusieurs peintres remarquables dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il signale le mouvement artistique qui s'est produit dans toute la Flandre du quinzième au seizième siècle, et de l'influence qu'a exercée cette École sur l'Europe entière. Le neuvième et dernier chapitre est consacré à faire connaître les causes de la décadence de l'art chrétien dans les Flandres, à démontrer le triomphe toujours croissant du *réalisme* sur le *spiritualisme* guidé par le sentiment de la divinité, qui entache déjà les œuvres des successeurs de Hans Memling, tels que Quintin Matzis, Jérôme Bosch, Jean Mabuze ou de Maubeuge, réalisme que l'auteur montre toujours croissant, et dont il n'exempte pas plus les grands maîtres de l'École flamande et hollandaise, tels que Rubens, Teniers, Ruysdael, et les plus célèbres de la même École.

On peut juger par cette rapide analyse de tous les sujets importants traités par M. l'abbé Dehaines dans ce Mémoire, auquel il a donné beaucoup de développement.

J'ai dit plus haut qu'il connaissait les travaux importants publiés de nos jours sur la même matière; j'ajouterai qu'il ne craint pas de faire à ces travaux de larges emprunts et qu'il sait mettre à profit les documents nouveaux qui s'y trouvent. En Angleterre, il cite plusieurs fois les livres si curieux de Mrs. Jameson sur les peintures de toutes les époques qui sont relatives à la Vierge, aux patriarches et

aux saints (1). Il cite encore l'ouvrage de Crowe et Cavalcaselle sur les anciens peintres de la Flandre. En Allemagne, les travaux remarquables de MM. Waagen et Passavant lui ont été d'un très-grand secours : il les a beaucoup consultés ; en France, il a trouvé les documents des plus curieux et très-nombreux dans les ouvrages d'un membre de notre Comité sur les arts à la cour de France et principalement à la cour des ducs de Bourgogne ; à peine ai-je besoin de nommer M. le comte de Laborde, tant ces livres sont connus et justement appréciés (2).

Une analyse de tous les chapitres du Mémoire de M. l'abbé Dehaines m'entraînerait beaucoup trop loin ; je me contenterai d'en signaler plusieurs qui m'ont paru très-remarquables et dont le sujet mérite particulièrement de fixer notre attention. C'est d'abord le chapitre V, consacré aux Van Eyck et aux origines de la peinture à l'huile. Dans le premier volume de l'ouvrage de M. de Laborde sur les arts à la cour de Bourgogne, ainsi que dans quelques Mémoires publiés récemment en Belgique, l'auteur a trouvé des documents et des recherches qui lui ont permis de donner sur les frères Van Eyck des renseignements exacts et curieux. Il a pu non-seulement analyser leurs œuvres, mais encore les distinguer entre elles, et attribuer à chacun des membres de cette famille la part qui lui revient dans les peintures qu'ils nous ont laissées. Quant à cette question si curieuse, si souvent agitée, de l'origine de la peinture à l'huile, et à la découverte généralement attribuée à *Jean Van Eyck*, M. l'abbé Dehaines expose, d'après des documents irrécusables, comment cette découverte, déjà mise en pratique, a été perfectionnée, non par *Jean*, mais par son frère aîné *Hubert Van Eyck*. Il résulte que, dès le milieu du quatorzième siècle, et même au onzième, l'huile de lin

(1) Voici le titre complet des trois ouvrages publiés par Mrs Jameson : *Sacred and Legendary Art* by Mr. Jameson. Second edition complete in one volume containing : Legends of the Angels and Archangels, the Evangelists, the apostles the doctors of the churches, St Mary Magdalene, the patron saints, the martyrs, the early bishops, the hermits, and the warrior saints of christendom as represented in the fine Arts. London, 1850, in-4°. — Legends of the Monastic orders as represented in the fine Arts, forming the second series of Sacred and legendary art. London, 1850, in-4°. — Legends of the Madona as represented in the fine Arts : forming the third series of Sacred and legendary art. Second edition, etc. London, 1857, in-4°.

(2) *La Renaissance des arts à la cour de France*. Études sur le seizième siècle. Paris, 1850, in-8°, 1 vol. — Additions au t. I^{er}. Paris, 1855, 1 vol. — *Les Ducs de Bourgogne*. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le seizième siècle, et particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Seconde partie. Preuves. Paris, 1849-1853, in-8°, 3 vol.

était employée parfois pour broyer les couleurs. Mais ce procédé était encore très-imparfait. « Cette huile, qui recevait le nom de « *péleri*, était exposée au soleil jusqu'au moment où elle avait acquis la consistance du miel ou d'un vernis; son épaisseur, ses grumeaux ne permettaient de l'employer que pour la peinture murale, et parfois pour les dorures et les draperies les plus lourdes; tout ce qui demandait du fini et des retouches se peignait à la détrempe. » Vers 1410, Hubert Van Eyck, voulant composer un vernis, fit bouillir ensemble l'huile de lin et l'huile de noix mêlées à d'autres substances. Dans l'emploi de son vernis, il s'aperçut que les couleurs mélangées à son amalgame se laissaient manier plus facilement, séchaient plus vite, résistaient à l'eau, prenaient une vigueur et un éclat qui rendaient le vernis inutile; des essais lui prouvèrent qu'il ne s'était pas trompé: la peinture à l'huile était trouvée.

Le chapitre VII, relatif à Hans Memling, dans lequel sont étudiées en détail les peintures qu'il nous a laissées, mérite aussi une mention particulière. C'est avec raison que M. l'abbé Dehaines dit, en commençant ce chapitre, que les étrangers qui viennent visiter Bruges négligent les autres curiosités de cette ville pour se rendre au plus vite à l'hôpital Saint Jean, afin d'y contempler les peintures de Memling qui s'y trouvent en assez grand nombre, et principalement la chasse de sainte Ursule, ce chef-d'œuvre d'un maître qui n'a laissé que des ouvrages d'une valeur incontestable. Ce sentiment de curiosité, je l'ai moi-même éprouvé, et je me souviendrai toute ma vie du plaisir que j'ai eu à contempler ces peintures. Il est facile de réfuter cette légende ridicule qui fait entrer Memling à l'hôpital de Bruges, après avoir longtemps mené la vie licencieuse d'un homme de guerre. Rien ne justifie cette légende en opposition complète avec les œuvres nombreuses que Memling nous a laissées, et surtout avec le sentiment de piété profonde qu'elles respirent, les études en théologie qu'elles attestent. L'auteur du Mémoire y reconnaît avec raison le cœur et la main d'un homme versé profondément dans la pratique de son art, guidé par une connaissance très-étendue de la religion catholique, dont il reproduit si habilement les plus grands mystères. Quand au nom de *Memling*, qui bien souvent a été écrit *Hemling*, il est reconnu maintenant qu'une lecture défectueuse de l'*M* allemand a seule causé cette différence, et que c'est une erreur répandue au dix-huitième siècle par Descamps (1),

(1) *La Vie des peintres flamands, allemands et hollandais, avec des portraits, etc., etc.* Paris, 1753, in-8°, 4 vol., t. I^{er}, p. 12.

auteur de la Vie des peintres flamands et hollandais. M. l'abbé Dehaines a été d'autant mieux inspiré en n'acceptant aucune de ces traditions erronées, que des documents découverts, il y a quelques mois, dans les archives de la ville de Bruges, et publiés par M. James Wease, font connaître d'une manière positive plusieurs circonstances de la vie de Memling. Il résulte de ces découvertes que l'artiste était marié, qu'il avait plusieurs enfants, qu'il possédait une grande maison de pierre, qu'il se trouvait dans une position assez bonne pour prêter de l'argent à la ville de Bruges. Ces documents font connaître les noms de sa femme et de ses enfants, l'époque de leur mort, celle où lui-même a cessé de vivre, et la vente d'une partie de son mobilier faite après son décès (1). Après avoir étudié les différentes circonstances connues jusqu'à ces derniers temps de la vie de Hans Memling, l'auteur entre dans les plus minutieux détails au sujet de chacune des œuvres du grand artiste si digne à tous égards de l'universelle admiration. Comme on le pense bien, la chasse de sainte Ursule a fixé particulièrement son attention : il en a décrit toutes les scènes et les principales figures avec le plus grand soin. Il en fait ressortir les perfections ; il s'applique par-dessus tout à signaler le sentiment de sainte élévation que l'artiste a donné à ses personnages. Il dit que cette chasse a toujours excité l'admiration de ceux qui venaient la contempler, et que, de la part des religieuses de l'hôpital, elle est devenue l'objet d'un culte des plus fervents. M. A. Michiels, historien récent de la peinture flamande et hollandaise, raconte que les commissaires français se présentèrent à l'hôpital Saint-Jean, en 1794, pour enlever ce chef-d'œuvre. « La chasse ! la chasse ! » demandèrent-ils à grands cris. Les religieuses répondirent de la meilleure foi du monde qu'elles n'avaient pas ce qu'ils réclamaient. Effectivement, la chasse de sainte Ursule n'était connue par elles que sous le nom de « *la Ryve*. » En 1816, des offres brillantes furent faites aux religieuses, qui les refusèrent : « Nous sommes pauvres, dit la supérieure, mais les plus grandes richesses ne nous tenteront point. » Et elles ont gardé leur trésor, qui attire chaque jour chez elles tous les voyageurs de l'Europe et d'abondantes aumônes.

Le neuvième et dernier chapitre de ce Mémoire est un des plus importants, non pas pour les recherches, mais pour les doctrines et

(1) Documents authentiques concernant la vie, la famille et la position sociale de Jean Memling, découverts à Bruges par M. W.-H. James Weale. Supplément au *Journal des beaux-arts et de la littérature*, etc., etc., publié en Belgique. 15 février 1861.

les opinions que l'auteur y émet avec beaucoup d'habileté, mais avec une rigidité exclusive qui pourra trouver des contradicteurs. Après avoir exposé comment les successeurs de Hans Memling, tels que Quentin Matsys, Jérôme Bosch, Jean de Maubeuge, quittèrent la grande peinture inspirée par les croyances et l'exercice de la religion catholique pure de toute réforme, pour se lancer de plus en plus dans l'École réaliste, M. l'abbé Dehaines montre ce réalisme encouragé par la renaissance, qui, de l'Italie, se répandit en Flandre, comme dans les autres pays de l'Europe, triomphant dès la fin du seizième siècle, produisant cette fameuse École flamande et hollandaise qui compte Rembrandt, Rubens, Paul Potter, Teniers, Ruysdael et quelques autres parmi ses illustres représentants. Pour lui, cette École, dont les productions sont recherchées avec tant d'ardeur par tous les amateurs de l'Europe, est une École de décadence au-dessus de laquelle il place bien haut l'École religieuse dont il a retracé l'histoire.

La monographie du rétable d'Anchin, bien qu'elle soit traitée dans un Mémoire séparé, se rattache essentiellement à l'histoire de l'art chrétien dans la Flandre; dans la pensée de l'auteur, c'est un complément obligé de son premier Mémoire.

Avant de donner la description de ce chef-d'œuvre de peinture religieuse, M. l'abbé Dehaines raconte toutes les vicissitudes par lesquelles ce rétable a passé depuis 1793 jusqu'à nos jours. C'est un curieux chapitre de cette histoire, si pleine de désastres et de péripéties singulières, de la dispersion des monuments de l'art dans notre pays. Le rétable d'Anchin, composé de sept compartiments, resta, depuis 1793 jusqu'au rétablissement du culte en 1802, enfoui dans les greniers de l'ancien collège des Jésuites à Douai; un desservant de l'église de Cuincy, village des environs, ayant demandé un tableau pour son église, ne trouva que le compartiment central, qu'il donna plus tard en payement à un peintre de la ville chargé de mettre en couleur la chaire et les boiseries de son église. Le peintre en bâtiment fit du panneau une porte pour fermer un petit atelier qu'il avait établi sous le toit de son habitation. Le peintre mourut en 1832. Le docteur qui lui avait donné des soins était un amateur de curiosités très-ardent, qui joignait à une grande intelligence un goût très-délicat. Après avoir acheté quelques mauvaises toiles à la veuve du peintre en bâtiment, le docteur Escallier lui demanda si elle n'avait pas d'autres peintures. Elle lui parla de cette vieille planche qui servait de porte à son grenier, et la lui offrit pour dix francs. En présence de ce volet couvert d'une couche noirâtre for-

mée par la poussière et l'humidité, le docteur Escallier eut le pressentiment d'une découverte importante; il donna deux louis à la veuve, et fit porter le volet dans sa demeure. Après avoir passé toute une nuit au nettoyage de sa trouvaille, le docteur reconnut bien vite que son pressentiment ne l'avait pas trompé et qu'il était possesseur d'une véritable œuvre d'art, malheureusement incomplète.

Il s'agissait de retrouver les six autres parties du rétable. Le 1^{er} décembre 1818, elles avaient été vendues aux enchères publiques comme *œuvres de rebut, hors d'état d'être conservées*.

Un amateur de la ville de Douai, M. Estabel, les acheta moyennant quatre francs cinquante suivant les uns, sept francs cinquante suivant les autres. Lui aussi avait compris qu'il était possesseur d'une œuvre de valeur. Après avoir fait réparer les six morceaux par un peintre de Paris, il les exposa pendant plusieurs mois, en 1822, et alors quinze cents francs furent offerts à l'heureux amateur, qui les refusa, et conserva précieusement ces peintures dans sa collection.

Le docteur Escallier ne tarda pas à reconnaître que ces six pièces formaient le complément du tableau unique dont il était possesseur, aussi pria-t-il instamment son confrère en curiosités de les lui céder. M. Estabel demanda trois mille francs; le docteur en offrit un peu plus de deux mille. Enfin l'on tomba d'accord et le marché fut conclu. On comprend toute la joie qu'éprouva le docteur d'avoir rétabli dans son intégrité ce chef-d'œuvre de la peinture chrétienne en Flandre : « Ceux qui ont connu cet aimable antiquaire, dit « M. l'abbé Dehaines, et visité sa collection, ne peuvent avoir ou- « blié avec quel bonheur, avec quel enthousiasme il faisait la des- « cription de son rétable, auquel il avait donné la place d'honneur « parmi ses curiosités. C'était sa joie, sa gloire, j'allais dire son « idole. Plus d'une fois il lui est arrivé, quand, le soir, il réunissait « des amis, de disposer avec art, tout autour de son chef-d'œuvre, « un nombre considérable de bougies, afin de mieux faire ressortir « l'éclat du coloris, afin de mieux faire comprendre l'effet qu'il de- « vait produire avant la révolution sur le riche autel d'une vaste « église. » Ce n'est pas tout, le docteur Escallier voulut connaître l'origine et l'auteur du trésor qu'il possédait. Il se mit à étudier l'histoire de l'abbaye d'Anchin. Il trouva des matériaux nombreux rassemblés par un religieux de cette abbaye, dom *François de Bar*; en y joignant ses propres recherches, il parvint à composer un ouvrage remarquable qui a été publié en 1852 sous le titre de *l'Ab-*

baye d'Anchin. Le docteur Escallier est mort en 1857, légua à la ville de Douai tous les objets d'art qu'il avait réunis. Quant au rétable d'Anchin, il en fit particulièrement don à l'église Notre-Dame de Douai sa paroisse.

Je ne suivrai pas M. l'abbé Dehaines dans la description très-détaillée qu'il a donnée de ce rétable, ni dans les recherches auxquelles il s'est livré pour déterminer à quel peintre de l'ancienne Flandre on peut en attribuer la composition. Je me contenterai de faire connaître sommairement quelles sont les dispositions de ce rétable, quel sujet y est représenté, quel peut en être l'auteur. Quant aux dispositions, voici comment s'exprime l'auteur du Mémoire : « Le rétable est peint sur bois de chêne. Sa largeur est de 3 mètres « 10 centimètres, et sa hauteur de 1 mètre 53 pour les volets les « plus élevés, et de 1 mètre 15 pour les autres. Le milieu du tableau « est un grand panneau divisé en trois compartiments; deux autres « panneaux plus petits, enfoncés de 10 centimètres, s'y rattachent « l'un à droite et l'autre à gauche; entre ces deux parties et celle « du centre, deux volets, tournant sur des gonds, sont accrochés « par des pentures; ils sont peints sur les deux faces, et selon « qu'on les ouvre ou qu'on les ferme, le rétable présente un sujet « différent, sans toutefois changer de dimensions. Chacun des com- « partiments est entouré de tringles en bois de chêne doré, qui « remplacent l'encadrement primitif qui était enrichi de sculptures « à jour... »

Les peintures de ce rétable représentent le triomphe de la croix sur le monde. Le nombre des figures principales est de vingt-quatre, sans y comprendre beaucoup de petites figures accessoires, ce qui porte à plus de cent les têtes peintes dans cette belle œuvre. Dieu le Père tenant son Fils après le crucifiement en occupe le centre. Jésus-Christ sur son trône, montrant la croix triomphante et couronnée, forme un des compartiments, la Vierge y est représentée deux fois, ainsi que plusieurs apôtres et saints docteurs. Toutes ces figures sont placées au milieu d'une décoration, où des colonnes et des ornements de la renaissance sont mêlés à des monuments gothiques placés sur le second plan. Après avoir décrit longuement chacune des parties de ce rétable, l'auteur du Mémoire cherche à quel peintre flamand on peut en attribuer la composition; son choix s'arrête sur Jean Gossaert de Maubeuge, appelé quelquefois Jean Mabuze, qui florissait de 1490 environ à 1532, et qui a certainement visité l'Italie dans la seconde partie de sa carrière. L'étude profonde que l'auteur du Mémoire a faite de la peinture flamande au

moyen âge, donne un grand poids à son opinion, qu'il ne propose, du reste, qu'avec beaucoup de réserve. Ces deux Mémoires sont accompagnés d'un certain nombre de planches dessinées au bistre, lithographiées, d'une exécution très-remarquable, qui méritent à tous égards d'être signalées.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR L'ÉGLISE NOTRE-DAME
DE SOULAC (GIRONDE).

(Envoi de M. le baron de Castelnau d'Essenault.)

A l'extrémité occidentale de cette partie du département de la Gironde connue sous le nom de Bas-Médoc, dit M. le baron de Castelnau dans la notice qu'il adresse au Comité, au milieu des dunes qui bordent l'Océan, se trouvent les restes de Notre-Dame de Soulac, église conventuelle, naguère encore presque ensevelie sous les sables, et que d'immenses travaux de déblais entrepris sous la haute initiative de S. E. le cardinal Donnet, avec le concours de quelques habitants de la contrée, viennent de rendre à la lumière.

L'origine de cet édifice, la description et l'histoire du monument, forment l'objet principal de la notice de M. de Castelnau, qui termine l'étude intéressante qu'il adresse au Comité en invoquant son appui pour l'obtention de secours destinés à préserver N.-D. de Soulac d'une ruine imminente.

« L'ensemble, dit M. de Castelnau, a éprouvé de graves désordres; le soubassement est enterré dans les sables, les fenêtres sont disloquées, plusieurs colonnettes ont disparu, la corniche terminale n'existe que par fragments, les pierres sont déjointoyées et les murs profondément lézardés.

« Telle est, ajoute l'auteur de la notice, aujourd'hui l'église du vieux Soulac, reconquise en grande partie sur les sables, à quelques centaines de mètres de l'Océan, et que Son Em. le cardinal Donnet a, pour ainsi dire, consacrée de nouveau en y célébrant, le 12 avril dernier, une messe solennelle au milieu d'une affluence immense de fidèles accourus de tous les points du Médoc. Mais, depuis cette époque, les travaux ont cessé, et l'église reste au milieu des pins silencieux et déserts. Si nous devons applaudir au zèle de ceux qui ont présidé à cette grande et louable entreprise, nous devons aussi nous demander si ces immenses travaux ne recevront pas un complément indispensable par la restauration, la consolidation du moins de l'édifice.

« Il ne faut pas le cacher, en effet, l'église du vieux Soulac, déblayée des sables qui la recouvraient et cachaient ses murs, tout en les maintenant debout, est aujourd'hui dans un tel état de dégradation que sa ruine totale est imminente, si l'on ne prend au plus

tôt les mesures nécessaires pour prévenir sa destruction. Sous l'action corrosive des sables, exposée à toutes les intempéries des saisons, sans toiture pour les recouvrir, les murs sont hors d'aplomb et crevassés ; les pierres sont rongées, les voûtes ont perdu leurs soutiens, les appareils sont sans liaison, et les mortiers ou les pierres qui se détachent à chaque instant rendent vraiment dangereuse toute visite dans l'édifice. Il faudrait sans délai remédier à un tel état de choses et prévenir un irréparable désastre. »

Le Comité ne peut que s'associer à la pensée de son honorable correspondant, et transmettre au Ministre les vœux qu'il forme comme lui pour que l'église du vieux Soulac puisse être relevée et rendue au culte, pour voir revivre en un mot cette pieuse fondation dont nous trouvons la première trace en l'an 980 par l'existence au même lieu d'une église à laquelle sa situation avait fait donner le nom de Sainte-Marie des fins de terre, et qui a conservé tant et de si précieux souvenirs. Malheureusement, si nous devons en juger par les dessins que M. le baron de Castelnau a bien voulu joindre à sa notice, et même par les termes dans lesquels il explique la situation présente du monument, ce serait d'une reconstruction qu'il devrait s'agir, et non pas d'un simple déblayement et d'une restauration.

C'est à Son Exc. le Ministre des cultes qu'il appartient de résoudre la question et de prendre une décision à ce sujet, d'après l'examen de l'édifice et de l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui. La section d'archéologie ne peut que joindre l'expression de ses vœux à ceux de M. le baron de Castelnau en soumettant sa demande à la haute bienveillance du Ministre.

E. DU SOMMERARD,
Membre du Comité.

EGLISE NOTRE-DAME DE MOUZON (ARDENNES).

(Envoi de M. Harlin.)

L'église Notre-Dame de Mouzon fait l'objet d'une notice adressée au Comité par M. Harlin. — « Si l'on en croyait les écrivains qui ont fait l'histoire de Mouzon, dit l'auteur de la notice, ce serait à la fin du ix^e ou au commencement du x^e siècle que l'archevêque Hervé aurait fait construire l'église Notre-Dame, en même temps qu'il remplaçait dans le monastère, par douze chanoines, les religieuses qui l'occupaient antérieurement. » — La description du monument, l'étude qu'il a faite de toutes les parties de son architecture, amènent M. Harlin à prouver facilement que Notre-Dame de Mouzon ne saurait remonter au delà de la première moitié du xiii^e siècle.

La description qu'il en donne, en prenant l'église parties par parties, embrasse tous les détails du monument. « Cet édifice doit être précieusement conservé, dit M. Harlin en terminant sa notice, et si je le recommande à l'attention du Comité des travaux historiques, je ne le recommande pas moins à celle de Son Exc. le Ministre des cultes. Ce n'est pas, ajoute encore M. Harlin, sous une époque de restauration religieuse qu'un monument de cette importance doit être indifféremment abandonné à sa ruine. »

M. Harlin, en adressant au Comité sa demande en faveur de l'église Notre-Dame de Mouzon, invoque donc l'appui de Son Exc. le Ministre des cultes, et appelle son attention sur l'urgence des réparations à faire à cette église si l'on veut prévenir sa chute.

Les plans de restauration, de réparation, de soutènement, sont faits, dit-il, les fonds seuls manquent; c'est pour en obtenir l'allocation qu'il s'adresse au Comité.

« La ville, pauvre par ses revenus et par sa population, a été surchargée de constructions, et, si elle ne peut rien dans le présent, elle a du moins fait énormément dans le passé, et ne refuse pas de faire encore dans l'avenir. Son conseil de fabrique, indépendamment de l'aliénation de ses fermes, et malgré ses ressources faibles et très-éventuelles, a voté une somme annuelle de mille francs pendant vingt années. Ces sacrifices sont quelque chose et méritent, ajoute-t-il, d'attirer une aumône pour l'un des vieux monuments de la France, pour l'une de ses gloires artistiques. »

Déjà, et c'est M. Harlin qui en informe le Comité, le préfet et le

conseil général ont déclaré qu'ils étaient prêts à voter des fonds dès que les mesures exigibles seraient prises ; la commune a fait venir à ses frais et exécuter par un architecte d'un haut mérite un devis des travaux à faire, et toutes ces pièces ont été adressées à l'administration supérieure et soumises à l'examen de la commission des monuments historiques. — Il y a donc tout lieu d'espérer que les travaux sur l'urgence desquels M. Harlin appelle l'attention du Comité seront entrepris prochainement. Mais il n'est pas inutile d'ajouter que c'est à Son Exc. M. le Ministre d'État qu'aurait dû être adressée la supplique de ce zélé correspondant en faveur de N.-D. de Mouzon ; car le Comité n'a pas d'avis à émettre sur cette affaire qui ne ressort pas du ministère de l'instruction publique et des cultes.

E. DU SOMMERARD,
Membre du Comité.

MÉMOIRE SUR LE CARTULAIRE DE DOMÈNE. — SUR UNE INSCRIPTION
SUPPOSÉE DU X^e SIÈCLE.

(Envoi de M. A. de Terrebasse.)

M. de Terrebasse vient d'adresser au Comité deux Mémoires qu'il a récemment publiés, l'un sur le cartulaire du monastère de Domène, l'autre sur une inscription supposée du dixième siècle.

La nouvelle et remarquable publication que M. le comte Charles de Monteynard a faite du cartulaire de Domène ne contient pas la charte de fondation de ce monastère. M. de Terrebasse a cru avec raison devoir suppléer à cette lacune regrettable dans un livre, édité d'ailleurs avec tant de soin, d'érudition et de luxe typographique. La donation, qui fut suivie de l'établissement du prieuré de Domène, est datée de la 35^e année de Rudolfe, dernier roi de Bourgogne (1027). L'acte où elle est relatée se trouve compris dans les cartulaires de l'abbaye de Cluny, conservés à la Bibliothèque impériale, et c'est de là que M. de Terrebasse en a extrait le texte. On y lit qu'Ainard et sa femme Fecenia abandonnèrent en toute propriété au monastère de Cluny, gouverné par l'abbé Odilon, une église du titre de Saint-Georges, située au village de Domène, une vigne, un jardin, un pré, et *la moitié d'un pêcheur*.

Sur la foi d'un ecclésiastique qui écrivit au commencement de ce siècle l'histoire du bourg de Saint-Donat (Drôme), les savants acceptaient comme authentique l'existence d'une inscription composée de deux distiques et autrefois placée, suivant cet auteur, dans le clocher de l'église dudit lieu, en mémoire de la retraite de l'évêque de Grenoble à Saint-Donat, quand les Maures occupèrent la ville épiscopale. M. de Terrebasse a voulu s'assurer par lui-même de l'exactitude du fait curieux allégué par l'historien de Saint-Donat. Il démontre de la manière la plus évidente que cet auteur peu scrupuleux a sciemment transformé en un monument épigraphique quatre vers latins qu'un chanoine du dix-septième siècle avait mis en tête d'un manuscrit de recherches sur le prieuré de Saint-Donat, pour servir en quelque sorte de titre à son travail. A dater de ce jour, l'inscription de Saint-Donat, dûment arguée de faux, devra être à jamais rayée du nombre des documents historiques sur les invasions des Sarrasins au dixième siècle, en France.

DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERS ENVOIS DE MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES, PAR MM. DE SOULTRAIT, DUMOUTET, GERMER-DURAND, DE BAECKER, BARBIER DE MONTAULT, NOZOT, ANATOLE DAUVERGNE, FÉRIEL.

Le Comité doit au zèle infatigable de M. *le comte de Soultrait* un nouvel envoi de cinquante inscriptions recueillies dans le Musée de Marseille, dans le cloître de Saint-Trophime à Arles, dans l'église de Saint-Père d'Auxerre, dans le Musée et dans les principales églises de Dijon.

Le Musée de Marseille a hérité, vous le savez, de la plus grande partie des précieux monuments des premiers siècles chrétiens qui s'étaient conservés dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Victor. On regrette que ces marbres vénérables aient été arrachés du sanctuaire qui les avait si longtemps protégés de son ombre mystérieuse. Aujourd'hui, nous les voyons classés suivant leur date ou leur dimension, tristement estampillés d'un numéro d'ordre; mais, après tout, ne devons-nous pas nous estimer trop heureux de les posséder encore?

Trois des inscriptions recueillies au Musée de Marseille appartiennent à la catégorie si peu nombreuse dans notre pays des monuments épigraphiques antérieurs au x^e siècle, et comme telles nous ne pouvons leur refuser une mention spéciale. L'une rappelle le nom de Spanilia, qui mourut en paix le sept des ides de mai; une autre est consacrée à la mémoire de sainte Eusébie, grande servante de Dieu, qui vécut seulement quatorze années dans le siècle, et cinquante dans le monastère de Saint-Cyr; une troisième, composée de sept distiques, raconte la vie pieuse et charitable d'une noble dame du nom d'Eugénie. Sur une plaque de marbre, chargée de dix-neuf hexamètres, nous lisons qu'en 1203, Ermeline aimée de la Vierge Marie étant abbesse, les citoyens de Marseille entreprirent, à leurs frais et sans aucun secours, le renouvellement de l'église de Notre-Dame-des-Accoules. D'autres inscriptions des xvi^e xvii^e et xviii^e siècles constatent la construction de divers édifices religieux ou civils.

Dans le cloître de Saint-Trophime d'Arles, M. de Soultrait a estampé quatre épitaphes de chanoines qui vécurent aux xii^e et xiii^e siècles. Parmi les inscriptions qu'il a tirées de Saint-Père d'Auxerre, la plus intéressante présente une traduction du Décalogue en rimes françaises du xvi^e siècle.

L'église de Saint-Bénigne de Dijon, autrefois abbatiale, aujourd'hui cathédrale, a fourni au zèle de notre confrère une collection très-remarquable de tombes de chevaliers, religieux, abbés, et autres personnages du *xiv^e* siècle au *xvii^e*. Nous citerons le sire d'Aguilley, mort en 1343; Claude le Fèvre, premier président du parlement de Bourgogne, 1566; Etienne Tabourot, seigneur des Accords, procureur du roi, qu'on a surnommé le Rabelais bourguignon. La France n'a jamais cessé d'exercer envers les proscrits la plus noble hospitalité. A la fin du *xiv^e* siècle, elle offrait un asile au roi de Pologne Uladislas, comme elle le fit plus tard pour ses successeurs Jean Casimir et Stanislas Leczinski. Nous avons vu relever à Saint-Germain-des-Prés l'effigie de Casimir; Stanislas repose dans un somptueux mausolée à Nancy, sous les voûtes de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Saint-Bénigne de Dijon a su garder jusqu'à ce jour la belle tombe gravée d'Uladislas dont M. de Soultrait nous a transmis un précieux estampage.

Le nom de *VILENGVS LEVITA* s'est retrouvé sur un chapiteau du onzième siècle, extrait des ruines du monument célèbre, autrefois connu sous le nom de rotonde de Saint-Bénigne, et situé derrière l'abside de l'église. Mabillon a cité inexactement cette inscription que, de son temps, l'obscurité du lieu ne permettait pas sans doute de lire aisément.

Une épitaphe de la fin du seizième siècle, posée sur la sépulture d'une pieuse et chaste veuve à Saint-Bénigne, nous dit, en latin fort honnête, combien la défunte eut de peine à combattre la vigueur de son tempérament. Ce détail singulier me rappelle que, dans le grand cimetière d'Amiens, une épitaphe toute picarde glorifiait une vieille fille d'avoir gardé sa virginité tant en hiver comme en été.

Au Musée de Dijon, une tombe très-curieuse présente l'effigie, toute en armes et la pique à la main, de Raoul Chasoz de Laye, 1303. Les églises de Saint-Michel, de Notre-Dame et de Saint-Philbert de la même ville possèdent des inscriptions de fondateurs, de prêtres, de bourgeois et de magistrats, du quinzième siècle au dix-huitième siècle. Deux des inscriptions de Saint-Michel, seizième siècle, se distinguent par leur développement peu ordinaire et par les renseignements qu'elles contiennent sur des fondations. C'est dans une chapelle de Saint-Michel qu'on lit l'éloge funèbre du président Jean Bouhier, membre de l'Académie française, mort en 1746. A Saint-Philbert les épitaphes sont gravées sur les murs et sur les piliers; au-dessous de la dernière ligne une main montre de l'index le lieu de la sépulture du personnage. Donnons en passant un regret à cette

église romane de Saint-Philbert, qui sert de magasin de fourrages pour la garnison, et qui périra bientôt peut-être.

Le contingent de M. *Dumoutet* a aussi son importance. Des calques exécutés dans l'église de Saulzais-le-Potier (Cher) reproduisent des fragments considérables de fresques du douzième siècle. On y voit Melchisedech nimbé, en costume de prêtre chrétien, élevant une hostie et un calice que Dieu lui-même vient recevoir en sortant des nuages. Une autre figure, moins bien conservée, paraît représenter un personnage du nom de *Radulphe*. Des pilastres, coiffés de chapiteaux à feuilles d'acanthé, sont peints à côté des personnages. Dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, M. Dumoutet a encore relevé des restes de peintures murales, d'un style très-fin et très-gracieux, quinzième ou seizième siècle. Des donateurs y sont agenouillés avec leurs femmes et leurs enfants aux pieds de saint Pierre et de saint Sébastien ; des écussons se trouvent au-dessous des figures, et des inscriptions réclament les prières des fidèles pour Pierre de Beaumont, pour les siens, et pour tous les trépassés.

Notre zélé collaborateur s'occupe de compléter l'épigraphie de la ville de Bourges, qui présente déjà une imposante série de monuments et qui n'est pas encore arrivée à son terme. Il semble que les monuments accourent au-devant de ceux qui, comme M. Dumoutet, se sont mis à les rechercher avec persévérance. Nous avons reçu cette fois l'inscription grâce à laquelle nous connaissons le nom de l'imagier Giraud, qui, vers la fin du onzième siècle, sculpta sur la porte de la collégiale de Saint-Ursin les signes du zodiaque, les travaux des mois et quelques-unes des fables les plus connues d'Esopé. Le dernier envoi de M. Dumoutet comprenait de plus les calques exécutés avec le plus grand soin, de vingt et une inscriptions des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, qui se lisent sur des dalles funéraires, sur des édifices, sur des sculptures, sur des cloches. La cloche de Vignoux-sur-Barangeon, dispersée, depuis l'an 1616, les légions malfaisantes répandues dans les airs :

Vox mea cunctorum sit terror demoniorum.

M. *Germer Durand*, qui s'occupe avec tant d'activité de la recherche des inscriptions antiques, ne néglige pas de recueillir celles du moyen âge. Il en a trouvé seize dans les arrondissements de Nîmes et d'Uzès. Je ne puis en citer qu'un petit nombre. Sur un fragment à peu près illisible, notre correspondant a cru distinguer

la date de 907 en chiffres arabes ; nous ne pouvons accepter cette interprétation, et nous classerons jusqu'à meilleur avis ce débris, d'ailleurs très-ancien, parmi ceux qui n'ont pas de date précise. Une belle inscription, gravée en capitales gothiques, encadrée dans la façade de l'église du monastère de Valsauve, qui sert aujourd'hui de cellier, fut consacrée, en 1331, par la prieure Marie Firmine, à la mémoire de l'évêque d'Uzès, Bertrand, fondateur de cette église en 1283 ; elle nous apprend aussi qu'en 1319 Adhémar d'Audiguier, damoiseau, du bourg de Saint-Andéol, fit bâtir en partie le cloître. A Laudun, une inscription française rappelle fièrement, à la gloire des habitants, qu'au mois de juillet 1588, les huguenots battirent en retraite, après avoir tiré sur la ville, sans réussir à la prendre, six cent quatre-vingt-quatorze coups de canon. Sur une croix ouvragée et décorée d'armoiries, qui s'élève devant l'entrée du cimetière d'Aubarne, on lit le nom du sculpteur Cubizolle et la date de 1621.

Dans les deux derniers envois de M. L. de Baecker, correspondant, on remarque l'épithaphe de messire Gilles Bhenarn, seigneur de Bousbecq, écuyer tranchant de Charles le Téméraire, qui accompagnait ce prince à la bataille de Nancy, et celle de Chrétienne Smits, abbesse de Beaupré sur la Lys, morte en 1508. Le nom de Chrétienne Smits a été omis dans la *Gallia Christiana* aussi bien que dans la notice publiée sur ce monastère par M. Le Glay, en 1857, dans les Mémoires de la Société dunkerquoise, et cette circonstance donne un assez grand intérêt à la découverte faite par M. de Baecker sur l'emplacement de l'abbaye. Il est d'autant plus extraordinaire que les bénédictins aient oublié l'abbesse Chrétienne que son administration avait duré près d'un demi-siècle. Son épithaphe nous apprend qu'elle se démit de la dignité abbatiale, étant accablée de vieillesse, après avoir porté la crosse pendant quarante-trois ans. Nous faisons des vœux pour que la tombe de Beaupré trouve un asile dans un des musées du département du Nord.

M. l'abbé *Barbier de Montault* a extrait d'un inventaire manuscrit dressé en 1656 du mobilier de l'église de Luigné, diocèse d'Angers, quelques notes qui, sans apporter de renseignements nouveaux, confirment les notions déjà réunies par le Comité sur les usages liturgiques du clergé de France. Elles iront se joindre dans nos archives aux renseignements nombreux que nous possédons sur les trésors plus ou moins riches de nos anciennes églises. L'église de Brin-sur-Alonne, qui appartient aussi au diocèse d'Angers, a conservé des fers pour les grandes et les petites hosties, que M. l'abbé Barbier attribue avec toute vraisemblance au treizième siècle, et

dont il nous envoie des empreintes en pâte. Nous avons reçu en même temps de notre inépuisable correspondant trente-six inscriptions qui intéressent notre histoire nationale et qu'il a recueillies dans diverses églises de Rome. Elles rappellent une foule de circonstances très-honorables et très-peu connues sur des Français illustres par leur naissance, par leurs dignités et par leur mérite personnel, qui se sont trouvés mêlés aux importantes affaires dont la solution ne pouvait autrefois être obtenue qu'à Rome. La publication en texte et gravures des monuments français restés intacts dans les églises romaines, formerait un livre des plus curieux au point de vue de l'histoire aussi bien que de l'archéologie.

Quand le moment sera venu de faire entrer dans le *Répertoire archéologique de la France* la description du département des Ardennes, le Comité pourra tirer le plus grand fruit des communications de M. Nozot. Ce laborieux correspondant vient de nous transmettre des notices composées avec beaucoup de soin, sur les communes de Neufmaisons, Bièvres, Saint-Walfroy, Hannappes, Mandry, Yvernaumont, Bosseval, Chéhéry, Warnécourt, Guignicourt, etc. Les listes qu'il donne des *lieux dits* pourront être mises à profit pour le répertoire historique. Je regrette de ne pas me sentir en état d'apprécier le mérite musical des airs, romances et rondes populaires notés, que M. Nozot a compris dans son envoi, et je désirerais que quelqu'un de nos confrères voulût se charger de les examiner. Nous acceptons avec reconnaissance l'annonce de l'envoi prochain d'une description détaillée de l'ancienne église abbatiale de Saint-Victor de Mouzon, le plus beau monument d'architecture ogivale du département des Ardennes. En attendant, nous devons à l'obligeance de M. Nozot les copies de vingt-sept inscriptions des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles qui existent en cette église; ce sont, pour la plupart, des épitaphes de religieux, dont quelques-uns ont exercé d'importantes fonctions dans l'abbaye. Cinq tombes armoriées portant les épitaphes de plusieurs personnages de l'illustre maison de Wignacourt, qui a donné deux grands maîtres à l'ordre de Malte, ont été retrouvées dans les églises de Warnécourt et de Guignicourt; la conservation en est aujourd'hui assurée. M. Nozot en communique au Comité des *fac-simile* avec les dessins des écussons.

L'ancienne église de Saint-Pé de Genez (Hautes-Pyrénées), construite en beau style roman, dans la seconde moitié du douzième siècle, a été en partie conservée pour le service paroissial. M. Ana-

tole Dauvergne y a découvert, autour d'un tympan de marbre, cette inscription dont il nous transmet un estampage :

Est domvs hlc domini, via cœli, spes peregrini ;
Hæc data porta Petro : vade, maligne, retro.

La sculpture encadrée par ce distique a malheureusement été détruite. Le mot *leones*, gravé sur le linteau, indique sans doute qu'on y voyait des lions comme symboles de celui qui rôde sans cesse autour des fidèles. M. Dauvergne prend l'engagement de soumettre au Comité un travail complet sur l'église de Saint-Pé, peu connue, même dans la contrée où elle se trouve.

Le Comité n'a pas oublié la communication qui lui a été faite par M. *Fériel*, correspondant, d'une inscription, en vers latins, placée autrefois autour d'un tronc, dans l'église paroissiale de Joinville, pour solliciter les aumônes. Par une coïncidence singulière, la même inscription, sauf quelques rares variantes qui n'en modifiaient pas le sens, se retrouvait au-dessus du grand tronc de l'église primatiale de Saint-Etienne de Bourges. Scandalisé d'y lire qu'on promettait en quelque sorte le ciel au plus offrant, le célèbre jurisconsulte Duaren obtint qu'elle fût supprimée. M. Fériel nous apprendra bientôt ce qu'ont écrit au sujet du même monument Henri Estienne et François Hotman.

F. de GUILHERMY,
Membre du Comité.

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE, par *H. d'Arbois de Jubainville*; Paris, Durand, 1859-1860. 2 vol. in-8°.

Quoique moins favorisée que les provinces de Languedoc, de Bretagne, de Lorraine, d'Alsace et de Dauphiné, la Champagne, depuis le seizième siècle, a été l'objet d'études historiques nombreuses et dont quelques-unes sont estimables. Dès l'an 1581, Pierre Pithou, l'un des auteurs de la Satire Ménippée, avait publié son *Premier livre des Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et de Brie*. Claude Moissant fit imprimer, en 1627, à Paris, un ouvrage intitulé : *Campaniæ comitum Genealogia et brevis historia*, dont il existe une traduction en français. En 1721, parurent les *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par Edme Baugier, et, en 1753, l'*Histoire des comtes de Champagne et de Brie*, par R. Martin Lepelletier. Il faut ajouter que, sous le titre de *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs*, Brussel, jurisconsulte et érudit, a laissé une espèce d'histoire de la Champagne féodale, enrichie de beaucoup de pièces importantes. Enfin, dans ces derniers temps, ont vu le jour : des *Recherches sur la Champagne*, par M. de Torcy ; un *Résumé et un Précis de l'histoire de Champagne*, l'un par M. de Montrol, l'autre par MM. Ragon et Fabre d'Olivet ; une *Histoire des comtes*, par M. Béraud de l'Allier ; un *Essai historique*, par M. de Barthélemy, et des *Mémoires sur la Champagne et ses seigneurs sous les deux premières races*, par M. El. Gallois. A la suite de ces travaux généraux prennent place de nombreuses monographies sur le langage, les coutumes, les établissements religieux, l'organisation administrative et communale, le commerce, les monnaies de la Champagne et plusieurs histoires locales.

Il existe, en outre, en manuscrit, des histoires, des mémoires et des recueils de documents dont la province de Champagne a été l'objet. Les Bénédictins avaient commencé, en 1737, une histoire de Champagne, dont ils s'occupèrent, avec l'aide du gouvernement, pendant de longues années; les recherches ont été arrêtées par la Révolution. Nous possédons, conservés à la Bibliothèque impériale, dans la précieuse collection faite par Lévêque de Laravallière, des essais d'histoires en partie rédigées du comté et des comtes de Champagne. Je connais aussi diverses généalogies et histoires des comtes, par dom Potet et par M. Grillon, à la bibliothèque de Provins; par Raymond du Cours, à la Bibliothèque impériale; par Courtalon-Delaistre, à la bibliothèque de Troyes; par Ruffier, dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque impériale.

Mais aucun de ces travaux, qu'il aurait été trop long d'apprécier séparément, ne remplit les conditions d'une bonne histoire de la province et de ses seigneurs. Ils pèchent par le manque d'informations et de développements, ou par le défaut de critique, et plusieurs d'entre eux, ainsi qu'on vient de le voir, sont restés inédits. M. d'Arbois de Jubainville a entrepris la tâche difficile de donner à la Champagne une véritable histoire, et, on peut le dire pour les deux volumes qui ont paru aujourd'hui, ses efforts ont eu un plein succès. Ancien élève de l'École des chartes, archiviste du département de l'Aube et déjà exercé par des travaux d'érudition qui ont fait connaître son nom d'une manière très-honorable, M. d'Arbois se trouvait plus à même que personne de recueillir, d'étudier les documents qui se rapportent à la province et aux seigneurs de Champagne, et d'en tirer bon parti. Ces documents, en grand nombre, sont disséminés dans les archives des départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, aux archives de l'Empire, à la Bibliothèque impériale, dans les dépôts de plusieurs villes champenoises ou briardes et chez divers particuliers. Les cartulaires des comtes de Champagne, les pièces rassemblées dans la collection Laravallière, sont surtout des sources précieuses et abondantes. M. d'Arbois les a explorées avec un soin et un discernement dignes des plus grands éloges; il a parcouru le pays dans tous les sens, il a analysé, copié tout ce qui paraissait susceptible d'éclairer les sujets qu'il avait à traiter; enfin, il a mis en œuvre les matériaux recueillis, de manière à dépasser de beaucoup ses prédécesseurs, soit en abondance, soit en intérêt, soit sous le rapport de l'intelligence et de l'appréciation des faits.

La méthode adoptée par M. d'Arbois consiste à faire l'histoire du

territoire et du peuple champenois, en la rattachant à celle des seigneurs qui ont gouverné la Champagne au moyen âge. Cette méthode, au point de vue purement philosophique, n'est peut-être pas la meilleure ; mais elle offre un cadre si commode que la plupart des historiens l'ont adoptée ; elle se prête aux besoins de la chronologie, et elle permet en définitive à un homme habile et instruit de classer les faits dans un ordre régulier et facile à saisir. On peut ajouter, et cette raison est péremptoire, que, pour un pays dont les limites ont varié autant que celles de la Champagne, il y a tout avantage à ne pas prendre la considération du territoire comme base de la composition historique. Trois choses principales ont préoccupé M. d'Arbois, et il s'est efforcé de les mettre en relief dans son livre : les événements de l'histoire proprement dite, la géographie, et ce qu'on pourrait appeler les offices, matière neuve, que l'on n'a guère traitée jusqu'à présent que pour la cour des rois de France.

Je ferai connaître, mais très-brièvement, les sujets dont se compose l'ouvrage de M. d'Arbois. Le premier volume s'ouvre par des notions sur l'étendue de la Champagne mérovingienne, comparée à celle de la Champagne moderne, et par une discussion érudite de la question de savoir si la Champagne mérovingienne faisait entièrement partie de l'Austrasie ; puis vient l'historique des quatre ducs connus de Champagne, Loup, Wintrion, Vainère et Dreux. Je regrette que M. d'Arbois n'ait rien dit de ce *Bertherus*, Bertaire ou Berthier, que les auteurs de la Vie de saint Wilfrid qualifient de *dux* et de *rex Campania*, et chez lequel le saint se rendit en quittant les États du roi Dagobert. On sait, par un passage de Grégoire de Tours, que des conspirateurs de haut rang eurent le projet d'établir un *roi* de Champagne, et j'aurais aimé que l'historien décidât si la *Campania*, mentionnée dans les biographies de saint Wilfrid, est notre province de Champagne, ou la Lombardie, comme le pense Mabillon.

Après les ducs, M. d'Arbois passe aux comtes bénéficiaires et héréditaires de Troyes. L'histoire de ces seigneurs, sur lesquels les renseignements sont peu nombreux, et souvent difficiles à faire concorder entre eux, a été traitée avec beaucoup de science et de discernement par l'auteur, qui a supprimé un comte apocryphe de Troyes, admis à tort par Du Bouchet, par le P. Anselme et par les auteurs du *Gallia Christiana*.

L'histoire des comtes de la maison de Vermandois est très-accidentée. Des luttes ambitieuses, des actes de violence et de fourberie la remplissent en majeure partie. L'auteur, en écrivant les vies d'Herbert, de Robert, d'Herbert II et d'Étienne I^{er}, nous montre le

tableau curieux, mais triste, d'une société en désordre, et qui n'est pas encore sortie des langes de la barbarie germanique. Des études sur l'étendue du comté de Champagne, au moment où s'éteignit la maison de Vermandois, au commencement du onzième siècle, et sur la généalogie de Thibault le Tricheur, tige de la maison de Blois, et que quelques critiques ont rangé parmi les comtes de Champagne, occupent une place importante dans le volume que j'analyse.

Il se termine par des notions sur les premiers comtes de la maison de Blois, Eudes I^{er}, Étienne II, Eudes II, Thibaut I^{er} et Eudes III, personnage qui ne figure pas dans les listes des comtes de Champagne données jusqu'à présent, mais dont M. d'Arbois a constaté l'existence au moyen des chartes et des chroniques.

Arrivons au second volume. On y trouve, presque au début, des considérations sur l'état général de la société au douzième siècle. Je reconnais, avec l'auteur, que le régime féodal est un progrès; c'est la société organisée, tandis que la société de l'âge précédent ne l'était pas. Je partage également ses idées sur les imperfections de la féodalité, qui a inspiré une si vive répulsion, dans le temps où elle existait, et laissé après elle de si douloureux souvenirs; il signale, avec raison, comme un des vices de l'organisation féodale, le manque de spécialisation dans les rôles respectifs de ceux qui tenaient en main l'autorité, et qui remplissaient en même temps les fonctions de guerrier, de juge, d'administrateur, etc. Mais est-il fondé à déclarer que ce défaut est la cause du maintien des combats judiciaires, des rigueurs excessives appliquées à la punition des délits, de l'absence de police? Je ne le pense pas; les fonctions n'étaient pas plus spécialisées sous les Mérovingiens que dans les temps féodaux; elles ne l'étaient pas plus dans l'ordre civil que dans l'ordre religieux. La féodalité n'a fait que continuer sous ce rapport ce qui existait, et ce qui existait était un effet général de la barbarie, un des vices du moyen âge. Il ne me semble pas non plus qu'on doive imputer à crime à la féodalité, comme le fait M. d'Arbois, l'absence de crédit, de capital, et la prohibition du prêt de l'argent à intérêt. En effet, tandis que tout semble sommeiller durant les temps antérieurs, on voit, au douzième et au treizième siècle, le capital se montrer, le crédit naître, le commerce s'organiser; le progrès est, il est vrai, bien imparfait encore, mais on sent qu'un mouvement s'opère, l'action commence, et, dès le début, elle ouvre aux populations des voies de bien-être et de prospérité jusqu'alors inconnues. Quant au prêt à intérêt, la prohibition qui l'a interdit n'est

pas venue de l'autorité civile, mais de l'Église; et, malgré l'Église, par la force des choses, par suite du développement commercial et industriel, et des besoins qu'il satisfait et qu'il fait naître, le prêt à intérêt s'est pratiqué de tous côtés; emprunteurs et prêteurs en étaient quittes pour dissimuler *l'usure*.

Du reste, si la distinction en spécialités manque, ainsi que j'en convenais tout à l'heure, dans les classes gouvernantes de la société féodale, elle s'établit avec énergie, on pourrait dire avec une énergie excessive, dans les classes inférieures. Non, ce n'est pas là la plaie principale de la féodalité; ce qui la rend odieuse, ce qui l'a perdue, c'est qu'elle a consacré et régularisé la supériorité attribuée à l'individu en raison de la possession de la terre; c'est qu'elle a maintenu, et à certains égards aggravé l'inégalité des conditions, c'est, comme l'a fait remarquer M. Guizot, qu'elle a placé les hommes directement sous la main des mille tyrans intéressés à les opprimer; c'est, enfin, que, dans sa classification encore barbare, elle a admis l'esclavage, ou, si l'on veut, le servage. Aussi, la réaction ne tarde pas à s'opérer contre elle, soit de la part de la royauté, qui s'agrandit à ses dépens, soit de la part des masses populaires, qui s'organisent en communes et s'emparent à la fois de la liberté et d'une part du pouvoir. Quant à l'esprit d'abnégation et de sacrifice, dont M. d'Arbois fait honneur à l'Église comme étant un bienfait des temps féodaux, je ne vois pas qu'il ait laissé à cette époque, où l'auteur lui-même signale l'état d'abaissement du clergé, des marques particulières. J'aurais encore des observations à présenter sur les idées émises par M. d'Arbois de Jubainville dans le chapitre dont il s'agit ici; mais je crains d'être entraîné trop loin, et je crois devoir revenir à l'analyse proprement dite.

Le second volume de l'histoire des ducs et des comtes de Champagne et de Brie contient des notions géographiques sur les domaines que possédait dans la province la maison de Blois-Champagne, de 1019 à 1090, puis sur ceux qui appartenaient à Thibaut II, avant qu'il devint maître des États du comte Hugues (1125), enfin, sur l'organisation définitive du comté lors de l'avènement de Henri le Large. L'histoire des comtes, à ces époques, et à mesure que l'on avance, acquiert un intérêt plus vif; les documents deviennent plus nombreux et plus explicites, les faits s'enchaînent et se comprennent mieux qu'auparavant. La vie troublée et malheureuse du comte Hugues, qui finit par abandonner le pouvoir pour entrer dans l'ordre du Temple, s'accomplit paisiblement, et sans ces guerres ambiguës, alors si communes; Étienne-Henri, comte de Blois, n'a pas

été compris par M. d'Arbois dans la liste des comtes de Champagne, où quelques critiques l'ont fait figurer. Après Hugues, qui chassa son épouse Élisabeth, et repoussa la paternité d'Eudes, connu depuis sous le nom de seigneur de Champlite, le comté de Champagne passe, par une cession formelle du titulaire, entre les mains de son neveu Thibaut, second fils d'Étienne-Henri. L'histoire de Thibaut, qu'anime une longue suite de luttes avec le roi et avec les seigneurs contemporains, a été racontée par M. d'Arbois avec beaucoup de développement ; elle occupe une grande partie du second volume, qui s'arrête à l'an 1152, date de la mort du comte. Le troisième volume comprendra les biographies de Henri 1^{er}, le Large ou le Libéral, de Henri II, de Thibaut III, de Thibaut le Posthume, de Thibaut V, de Henri le Gros et de Jeanne, qui, par son mariage avec Philippe le Bel, porta la Champagne à la maison de France.

Après cette esquisse, il convient de féliciter encore une fois l'auteur d'avoir réuni, sur un sujet important, selon les méthodes de l'érudition moderne, un nombre considérable de renseignements, et d'en avoir formé un ensemble aussi complet et aussi bien lié qu'il était possible. Sur plusieurs points, les recherches de M. d'Arbois de Jubainville l'ont conduit à d'intéressantes découvertes ; sur d'autres, il a su rectifier les historiens venus avant lui et les érudits même les plus renommés. J'ai déjà signalé le soin qu'il avait mis à étudier les questions géographiques ; les résultats de ses études diplomatiques ne sont pas moins curieux. La cour des comtes de Champagne était organisée sur le pied de la cour des rois de France ; ils avaient autour d'eux des sénéchaux, des bouteilliers, des maréchaux, des chanceliers, dont le nom figure assez régulièrement au bas des actes depuis le milieu du douzième siècle. Le livre de M. d'Arbois renferme, sur les hauts officiers de la cour de Champagne, sur les titres pris par les comtes dans leurs chartes, sur la forme et les légendes de leurs sceaux, des notions très-satisfaisantes. On y trouve aussi des pièces justificatives qui forment un utile complément du texte. Celles qui terminent le premier volume, et dont la plus ancienne est une lettre de Sidoine Apollinaire, où il est question des foires de Troyes, sont pour la plupart déjà publiées, mais disséminées dans beaucoup d'ouvrages différents, et plusieurs d'entre elles ont eu besoin d'une collation sur les originaux. Les pièces contenues dans le second volume sont réunies sous le titre de : *Documents pour servir à l'histoire de la géographie du comté de Champagne*. Parmi ces documents, je citerai : des extraits, empruntés à la collection Laravallière, de l'état des fiefs de Champagne depuis le règne de Henri 1^{er}, état ins-

crit jadis dans des registres qui ont péri lors de l'incendie de la chambre des comptes; — une enquête sur les limites du comté; — une liste des localités où le comte avait le droit de gîte; — des extraits d'un compte de recettes et dépenses de l'an 1285. N'aurait-il pas été préférable de donner le compte de 1287, qui se trouve en entier à la Bibliothèque impériale dans les mélanges Clérambault? Ne pouvait-on pas d'ailleurs tirer parti des fragments de comptes inédits qui existent pour les années 1218 et 1258? Une table fort bien faite des noms de fiefs contenus dans les documents reproduits par M. d'Arbois en rend l'usage facile et fructueux pour les travailleurs.

Un reproche que je me permettrais de faire à l'auteur de l'histoire des ducs et des comtes de Champagne, c'est d'avoir trop chargé son livre de détails secondaires, d'avoir trop insisté sur la partie de la biographie des seigneurs de Champagne pour le temps où ils possédaient seulement le comté de Blois, et d'avoir donné dans son texte de nombreuses traductions de pièces dont une analyse eût été, à mon avis, suffisante. Il y a là, ce me semble, un défaut de composition, qui nuit à la rapidité et à l'intérêt du récit. Ces détails minutieux ou étrangers au sujet principal de l'action émoussent l'attention, et plusieurs d'entre eux auraient pu, avec avantage, être relégués dans les notes. Enfin, quelques négligences de style se font regretter, dans un livre, écrit d'ailleurs avec sagesse, sans enflure et d'une manière claire. Ces réserves faites, il ne me reste plus qu'à remercier M. d'Arbois, au nom du public en général et des Champenois en particulier, de l'utile et laborieux ouvrage qu'il a si heureusement avancé, et dont le complément est attendu avec une impatience bien justifiée.

Félix BOURQUELOT,
Professeur à l'École des chartes

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON. — *Bulletin*; tome X, 1860. In-8° de 244 pages.

— Notice généalogique sur Racine, par M. *Lecomte*, de la Ferté-Milon. 32 pages.

— Les fouilles de Blanzly, par M. *Ed Fleury*. 13 pages.

— Acte de naissance de François Blondel. — Un almanach de 1537. Communications de M. *Matton*. 9 pages.

— Les corporations et communautés de la ville de La Fère, par M. *Rousselle*. 25 pages.

— Les vins d'honneur à Laon, par M. *Duchaux*.

— Le degré de pureté des eaux de la montagne de Laon, par M. *Damery*.

— Prières du treizième siècle, communication de M. *Matton*. 2 pages.

— Prières en vers du quatorzième siècle, communication de M. *Thillois*. 10 pages.

— Introduction à un catalogue de dessins et de gravures sur le département de l'Aisne, par M. *Ed. Fleury*.

— Les voies romaines, par M. *Piette*. 25 pages.

— Etudes sur les peintures murales des églises du Laonnois, par M. *Ed. Fleury*. 31 pages.

— Réponse à M. de Saulcy sur le passage de l'Aisne par César, par M. *Melleville*. 17 pages.

— Notice sur de vieilles médailles de Liesse, par M. *Stanislas Prioux*. 7 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, à Troyes. — *Mémoires*; 1860, 4^e trimestre. In-8° de 56 pages.

— La grille de l'Hôtel-Dieu de Troyes. Son histoire et sa restauration, par M. *Le Brun d'Albanne*. 32 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE, *Mémoires*; année 1860. In-8° de 242 pages.

— Séance publique : compte rendu des travaux, etc. — Notice biographique sur Mgr Monyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne, par M. *Jules Garinet*. 20 pages.

— Réponse aux observations critiques de M. Ch. Loriquet, etc., par M. *A. Savy*. (Topographie gauloise du département.) 24 pages.

— Observations sur le phosphate de chaux fossile, par M. *J. Lamaisse*. 14 pages.

— Extraits des comptes de dépenses du roi Charles VI et de la reine, de Mgr de Beaujeu et de Mgr de Valois, pendant les années 1407, 1408, 1463 et 1464, publiés par M. *Gillet*. 14 pages.

— Vieux fers à cheval romains, rapport de M. *Savy*. 2 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, au Mans. — *Bulletin*; 1860, 4^e trimestre. In-8° de 60 pages.

— Le château de Vaux (fin), par M. *A. d'Espaulart*. 10 pages.

— Recherches sur les richesses minérales renfermées dans les terrains crétacés du département de la Sarthe, par M. *Ed. Guéranger*. 36 pages.

— Notice météorologique, par M. *Bonhommet*. 2 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, à Poitiers. — *Mémoires*; tome XXV^e, années 1858-1859. Poitiers, 1860. In-8° de 559 pages, 18 planches.

— Séances publiques du 26 décembre 1858 et du 26 décembre 1859. — Rapports sur les travaux de la Société, par M. *Ménard*, secrétaire, etc. 62 pages.

— Notice sur l'église de la Chaise-Giraud (Vendée), par M. *de Rochebrune*. 13 pages, 4 planches.

— Mémoires sur les signes lapidaires des monuments religieux, civils et militaires de Poitiers, par M. *Barbier de Montault*. 20 pag., 6 planches.

— Notes recueillies en Italie sur les figures allégoriques des Vertus et des Vices, par M. *Grimouard de Saint-Laurent*. 80 pages.

— Correspondance inédite extraite des archives de la famille de Moussy-la-Contour, et contenant des lettres de Mazarin, Le Tellier, Loménie, par M. *de Longuemar*. 126 pages, 2 planches.

— Etude sur la Gente Poitevin'rie, par M. *de la Marsonnière*. 26 pages.

— Electeurs de la noblesse du Poitou en 1789. Notice historique.

— Rôles des électeurs. Table alphabétique des noms contenus dans les rôles, par M. *G. Bardy*. 264 pages.

— *Bulletin*. 1860, 4^e trimestre, In-8° de 34 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1860, par M. *Ménard*. 14 pages.

— Notice sur la tour Maubergeon, par M. *Pilotelle*. 8 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — *Revue africaine*, janvier 1861, n° 25. In-8° de 80 pages.

— Les Algériens demandent un roi français, en 1572 (fragment d'un livre encore inédit intitulé « Jénina, » traitant du développement et de la décadence de la domination ottomane en Algérie), par *M. A. Berbrugger*.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (11^e article), par *M. Ch. Brosselard*. 17 pages.

— Expédition d'O'Reilly en 1775, par le major *Dalrymple*. 10 pages.

— Campagne de Kabylie en 1850, par le docteur *Leclerc* (2^e article). 7 pages.

— Observations critiques sur quelques points de l'histoire du christianisme en Afrique, par *M. Léon Godard*. 6 pages.

— Souvenirs de l'expédition de Ximènes en Afrique, par *le même*. 5 pages.

— Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger, par *M. A. Devoulx* (2^e article). 11 pages.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. Séances générales tenues à Strasbourg, à Rouen, à Saint-Lô et à Vire, en 1859. 26^e session. Paris, Caen, 1860. In-8° de 669 p. Session tenue à Strasbourg.

— Mémoire sur les questions suivantes : Quels sont les monuments incontestablement celtiques qui existent dans l'Alsace et le duché de Bade ? — A-t-on reconnu d'une manière précise, en Alsace, les voies romaines indiquées sur la carte de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin ? par *M. de Ring*. 8 pages.

— Mémoire sur la question suivante : Quel est l'état actuel du retranchement appelé le mur païen ? Quelle est son étendue exacte ? Quelles causes probables ont motivé cette construction ? par *M. Levrault*. 25 pages.

— Mémoire sur la question relative aux fortifications de la ville romaine de Strasbourg, par *M. Morlet*. — Observations de *M. Bultiot*. 9 pages.

— Mémoire sur l'histoire et les monuments du couvent de Sainte-Odile, par *M. l'abbé Schir*. 6 pages.

— Mémoire résumant les faits observés dans une visite du Congrès à la cathédrale de Strasbourg, par *M. Klotz*. 13 pages.

— Mémoire sur l'architecture religieuse aux treizième et quatorzième siècles en Allemagne, par *M. l'abbé Guerber*. 33 pages.

— Mémoire sur le même sujet, par *M. l'architecte Robert Lévy*. 6 pages.

— Mémoire sur les verrières les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace, par *M. le baron de Schauenbourg*. 60 pag.

— Mémoire sur les vitraux de l'ancienne collégiale de Haslach et de l'église de Walbourg, analyse des vitraux, etc., par *M. l'abbé Straub*. 66 pages.

— Réflexions sur l'aspect général des vitraux de l'Alsace dans leurs rapports avec ceux du centre de la France, par M. *Petit-Gérard*. 11 pages.

— Mémoire sur la question suivante : Que reste-t-il de l'ancien mobilier d'église ? par M. l'abbé *Straub*. 42 pages.

— Mémoire sur les châteaux forts de l'Alsace, par M. *Spach*. 48 pages.

— Note sur les fouilles pratiquées à Mackwiller, aux frais de la Société française d'archéologie, par M. le professeur *Jung*. 8 pages.
Session tenue à Rouen.

— Rapport sur l'état de quelques églises de l'arrondissement de Neufchâtel, par M. *Chevereaux*. 7 pages.

— Excursion archéologique à Saint-Georges de Boscherville, Jumièges et Saint-Waudrille, par M. le vicomte *Robert d'Estaintot*. 21 pages.

— Notices diverses, par MM. *Dubosc* (session tenue à Saint-Lô) ;
— *R. Bordeaux de Beaurepaire*, etc. (session tenue à Vire).

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, à Nancy. — *Journal* ; janvier 1861. In-8° de 16 pages.

— Un mot sur la découverte de six cercueils en pierre trouvés, en 1859, à Sorbey (Meuse), par M. le comte *de Widranges*. 7 pages.

— Note sur un manuscrit des archives impériales. 2 pages.

ANNUAIRE STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT, publié par M. *H. Delom*. Cahors, 1861. In-8° de 498 pages.

— Troisième partie. Etudes historiques. Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum. 105 pages.

CATALOGUE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU MORBIHAN, rédigé par les soins de la *Société archéologique*. Vannes, 1856. In-12 de 47 p.

REVUE D'AQUITAINE, à Condom. — 15 février 1861. In-8° de 48 p.

— Les trois du Pleix, par M. *J. Noulens*.

— Sigillographie, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.

— Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan (suite), par M. *J.-F. Bladi*.

— La Chalonne sous la domination anglaise, par le vicomte *H. de Galard*.

— Le cardinal d'Armagnac, archéologue, par M. *Solnuen*.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE NAPLES, publié par M. *Minervini*. 5 vol. in-4°. Planches.

Articles principaux. (Voir pour les tomes III et IV le volume précédent, p. 800.)

Tome V, 1856-1857.

Description sommaire d'un vase de Ruvo avec un sujet tiré de la chasse du cygne calédonien, par M. *Ph. Gargallo Grimaldi*.

- Monnaies d'Antonin le Pieux, par M. *Cavedoni*.
- Achille dans l'île de Lence, sur un vase trouvé à Nocera, par M. *Minervini*.
- Dernières fouilles de Pompéi, par M. *C. Cavedoni*.
- Nouvelles découvertes faites à *Tifata*, par M. *Minervini*.
- Analyse d'une brochure du Père R. Gavrucci intitulée (en italien) : Un crucifix gravé par la main d'un païen dans la maison des Césars sur le Palatin, par M. *Minervini*. Rome, 1856. In-8°.
- La Cérés Triopea de Nocera, par *le même*.
- Monnaies de Marc-Aurèle, par M. *Cavedoni*.
- Nouvelles observations sur un vase peint de la collection Jatta, par M. *Minervini*.
- Sigle de la semi-obole dans les monnaies de la Grande-Grèce, par M. *Cavedoni*.
- Améthyste gravée (pierre gnostique). Notice, par M. *Minervini*.
- Nouvelles découvertes faites à Capoue, par *le même*.
- Nouvelles conjectures relativement à quelques types des monnaies de P. Petronius Turpilianus, etc., par M. *C. Cavedoni*.
- Description générale des monnaies de la république romaine, communément appelées médailles consulaires, par H. Cohen. Paris, 1854. In-4°. Notice, par *le même*.
- Nouvelles inscriptions de Sorrente, par M. *Bartolomeo Casso*.
- Monuments de Cumes, à propos du livre intitulé : Notice des vases peints retrouvés à Cumes en 1856, qui appartiennent à S. A. R. le comte de Syracuse. Naples, 1856. In-fol. — Par M. *Minervini*.
- Sur l'ère éphésienne, par M. *B. Borghesi*.
- Bibliographie archéologique.
- Tome VI, 1857-1858.
- Utilité et méthode géographique dans l'étude des inscriptions chrétiennes, par M. *G.-B. de Rossi*.
- De quelques médailles siciliennes. Lettre du savant *Borghesi* à M. Ticcio.
- Oracle d'Orphée et d'Apollon Napéen à Lesbos ; vase peint de fabrique nolienne, par M. *Minervini*.
- Nouvelles fouilles de Pompéi : Terme et Palestre sur la place Stabiana, par *le même*.
- Monnaies impériales, par M. *C. Cavedoni*.
- Bibliographie : numismatique d'Alexandre le Grand, de M. L. Müller. Copenhague, 1855. In-8°, avec atlas in-4°, par *le même*.
- Nouvelles découvertes faites à Cumes par le comte de Syracuse ; sépulcre avec inscription archaïque, par M. *Minervini*.
- Hémioboles de Naples, par *le même*.
- Observations sur le livre intitulé : Description des monnaies antiques du musée Thorvaldsen, de M. L. Müller. Copenhague, 1851 ; par M. *Cavedoni*.

— Nouvelles découvertes faites au théâtre d'Hérode Atticus à Athènes. Lettre de S. E. M. *Rangabé* à l'éditeur du *Bulletin*.

— Monnaies inédites ou rares de l'Italie antique, par M. C. *Cavedoni*.

— Description de la maison dite du Poète tragique à Pompéi, par M. *Minervini*.

— Rapprochements numismatiques concernant des fragments de l'annaliste C. Granius Licinianus, par M. C. *Cavedoni*.

— De la merveilleuse caverne romaine, entre l'antique cité de Cumès et le lac Averno, par M. C. *Gior. Scherilli*.

— Médailles de Sybaris, par M. *Minervini*.

— Fouilles d'Ostie. Inscriptions honoraires de T. Lucilius Gamala, par *le même*.

— Bibliographie archéologique,

Tome VII, 1858-1859.

— Nouvelles fouilles de Pietrabbondante. Inscription samnitique, par M. *Minervini*.

— Médaille de l'antique Baletum, par *le même*.

— Observations sur l'ouvrage récent de M. de Kœhne concernant la numismatique des anciennes colonies grecques dans la Russie méridionale et des royaumes du Pont et du Bosphore cimmérien (Saint-Petersbourg, 1857), par M. C. *Cavedoni*.

— Le mythe de Phryxus et d'Hellé sur un vase peint, par M. *Minervini*.

— L'empereur Pupienus, par M. *Borghesi*.

— Notice de quelques découvertes faites à Naples, par M. *Minervini*.

— Sur quelques vaisseaux de terre cuite retrouvés près de Sarno, par M. *Domenico de Guidobaldi*.

— Nouvelles découvertes dans l'antique Nersae, cité des Eques, par M. G. *Coluzi*.

— Mythe d'Erisichthone et des Paliques, par M. *Minervini*.

— Sur les fouilles exécutées à Carthage par M. Beulé, article de M. *Minervini*.

— Sur les monnaies antiques d'Athènes, d'après M. Beulé, par M. *Cavedoni*.

— Inscriptions étrusques sur des vases de Nole et de Capoue, par M. *Minervini*.

— Les Equicoles et leurs monuments épigraphiques, par le R. P. *R. Garrucci*.

— Notices sur le vicus Palatius, par MM. G. *Novi* et *Minervini*.

— Bibliographie archéologique.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES SCIENCES NATURELLES, à Lausanne. — *Bulletin*; tome VI, n° 47; octobre 1860. In-8° de 292 pages.

— Procès-verbaux. 33 pages.

- Notes pour l'observation de la scintillation des étoiles, par *M. Ch. Dufour*. 9 pages.
- Notes pour servir à l'hypsométrie du bassin du Léman, par *M. Michel*. — Notes par *M. Burnier*. 14 pages.
- Contribution à la faune de la Sicile, par *M. J. Delaharpe*. 32 pages.
- Coupe de l'axe anticlinal au-dessus de Lausanne, par MM. *C. Gaudin* et *G. de Rumine*. 3 pages.
- Flore de Chamounix : famille des lichens, par *M. Payot*. 29 p.
- Événements principaux qui intéressèrent la vigne de 1800 à 1840, par *M. Demierre*. 6 pages.
- Nouveau gisement de feuilles fossiles à Lavaur, par *M. Ch.-T. Gaudin*. 1 page.
- Notes météorologiques, par MM. *L. Dufour* et *J. Delaharpe*. 2 pages.
- Flore des traversins toscans, par *M. Ch.-T. Gaudin*. 1 page.
- Corne de renne du diluvium, par *M. Ph. Delaharpe*. 3 pages.
- Silex ouvrés du dépôt quaternaire des bassins de la Somme et de la Seine, par *M. E. Collomb*. 8 pages.
- Procédé pour calquer des empreintes de feuilles fossiles, par *M. Ch.-T. Gaudin*. 1 page.
- *Goniobates Ahassizii*, par *M. R. Blanchet*. 1 page.
- Note sur l'acide hypermanganique, par *M. H. Bischoff*, 2 pag.
- Recherches sur la congélation de quelques dissolutions aqueuses, par *M. L. Dufour*. 26 pages.
- A propos de l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, par *M. J. Marguet*. 2 pages.
- Note sur l'étendue du cercle de protection du paratonnerre, par *M. H.-F. Bessard*.
- Note sur les plantes fossiles de la Provence. par *M. Gaston de Saporta*. 10 pages.
- De la température moyenne de Lausanne et comment on peut la déduire d'une série de trois années d'observations. — Tableaux météorologiques, par *M. J. Marguet*. 7 pages, 2 tableaux.

CHRONIQUE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Armand Guéraud, correspondant du Comité des travaux historiques pour la Loire-Inférieure, membre de plusieurs Sociétés savantes. M. Guéraud a attaché son nom à des publications nombreuses et intéressantes : le Comité perd en lui un de ses plus utiles auxiliaires.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN.

Composition du bureau pour 1861.

Président : M. Bertrand, maire de Caen.

Vice-présidents : { MM. Olivier,
Abel Vautier.

Secrétaire : M. Hippeau.

Secrétaires adjoints : { MM. Puiseux,
Legentil.

Trésorier : M. G. Guilbert.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER, A MOULINS.

Composition du bureau pour l'année 1861.

Président : M. de l'Estoille.

Vice-présidents : { MM. Méplain aîné, pour les sciences ;
Legagneur, pour les lettres ;
De Bure pour les arts.

Secrétaire-archiviste : M. Alary.

Secrétaire adjoint : M. Bouchard.

Trésorier : M. Gueston.

Conservateur du musée de la Société : M. Tudot.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 3 juin 1861.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Alphonse Dantier propose la publication d'un choix de pièces, qui pourrait être intitulé : *Correspondance des Bénédictins de Saint-Maur, ou Recueil de lettres, Mémoires et autres documents pouvant servir à l'histoire des religieux de cette congrégation*. Cet ouvrage formerait deux volumes de 600 à 700 pages, avec une préface et une introduction. Dans une lettre au Ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Dantier rappelle qu'il a fait une longue étude des documents relatifs à la congrégation de Saint-Maur, et qu'il a publié plusieurs rapports où sont consignés les résultats de ses recherches. Il joint à la lettre un Mémoire concernant les différentes pièces dont se composerait la publication projetée. Il se proposerait de donner : 1° les constitutions diverses de l'ordre des Bénédictins en France; 2° les bulles pontificales, brefs et autres actes émanés de la cour de Rome, portant approbation et confirmation de la congrégation de Saint-Maur; 3° des extraits des procès-verbaux de l'assemblée des états généraux de 1614, se rappor-

tant à un projet de réforme de l'ordre de Saint-Benoît en France ; 4^o les lettres de Louis XIII autorisant l'établissement de la congrégation de Saint-Maur.

M. Dantier placerait ensuite les lettres des Bénédictins se rattachant à la première période de la congrégation de Saint-Maur. Là se trouverait la volumineuse correspondance de dom Luc d'Achery, de Mabillon, de Bernard de Monfaucon, de Michel Germain, de Martène, d'Estiennot, de Ruinart, etc. Enfin on pourrait faire entrer dans cette collection un certain nombre d'ouvrages des Bénédictins restés manuscrits.

M. Dantier propose de grouper les lettres, Mémoires et autres documents par ordre de matières, en adoptant, pour chaque groupe, l'ordre chronologique. Ainsi on ferait un ensemble de toutes les pièces se rapportant soit à la discussion sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, soit à la querelle sur les études monastiques, en rangeant les documents d'après leurs dates. Quant aux pièces qui ne pourraient être classées dans un groupe déterminé, on en formerait une série particulière désignée sous le nom de *Miscellanées*. Des notes, placées au bas du texte, fourniraient toutes les explications nécessaires pour l'éclaircir.

Cette proposition donne lieu à une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Comité, et à la suite de laquelle une commission, composée de MM. Huillard-Bréholles et Léopold Delisle, est chargée de faire un rapport sur la demande de M. Dantier.

M. d'Arbois de Jubainville a adressé à la section copie de deux lettres, l'une de Louis XI, l'autre d'Olivier le Daim, écrites, en 1476, aux habitants de Troyes. Ceux-ci avaient envoyé au roi des députés pour s'opposer à ce qu'il prit une décision contraire aux intérêts de leur ville. Les députés réussirent dans leur mission, en achetant les bonnes grâces de Louis XI et d'Olivier le Daim. La lettre du roi atteste le succès des démarches faites par les habitants de Troyes et les remercie de ce qu'ils lui ont envoyé. Les originaux de ces lettres sont conservés aux archives de la ville de Troyes. — Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. l'abbé Baldit a envoyé copie d'un manuscrit latin du treizième siècle, qu'il a trouvé chez un notaire de Mende, et qui, sur sa demande, a été cédé aux archives départementales de la Lozère. Ce manuscrit, qui se compose de 61 feuillets petit in-folio, contient la *Révélation du corps de saint Privat, évêque de Mende*. — M. L. Delisle est prié d'examiner ce document envoyé par M. l'abbé Baldit.

La section a reçu de M. Nozot deux notices, l'une sur Aiglemont et les deux Montcy, l'autre sur la commune d'Euilly-Lombut. M. Nozot y a joint les copies de trois documents tirés des archives de Sedan, savoir : 1° Ordonnance portant défense d'exercer la religion réformée dans la souveraineté de Raucourt (17 mars 1563); 2° Ordonnance contre ceux qui s'étaient absentés sans permission des terres de Robert de la Marck (10 mars 1567); 3° Ordonnance de Robert de la Marck pour juger les procès en dernier ressort. — Renvoi à M. Bellaguet des diverses communications de M. Nozot.

M. Blanchot, contrôleur de la manufacture des tabacs à Nice (auparavant à Strasbourg), exprime le désir qu'une notice qu'il avait précédemment envoyée au Comité, et qui a trait à un épisode peu connu de la vie de Jules César dans les Gaules, soit communiquée à S. M. l'Empereur; il pense qu'elle pourrait lui être utile pour l'histoire de César, dont il s'occupe. Comme la notice envoyée par M. Blanchot n'a pas obtenu l'approbation du rapporteur fort compétent, à l'examen duquel elle avait été soumise (1), la section ne croit pas devoir adhérer à la demande de M. Blanchot.

M. Leroy, secrétaire du Musée départemental de Melun, a adressé copie d'un procès-verbal, en date du 31 mai 1451, où sont relatés différents miracles opérés par des reliques conservées à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). Cette pièce, conservée aux archives de Melun, donne quelques renseignements sur la prise de cette ville par les Anglais, en septembre 1430. — M. Victor Foucher est prié d'examiner ce document, ainsi qu'une notice envoyée par le même M. Leroy, et qui porte pour titre : *Documents historiques sur les cimetières de Melun.*

M. Boutiot fait hommage de ses *Etudes sur la géographie ancienne, appliquées au département de l'Aube* (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*). — Remerciments et dépôt à la Bibliothèque du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Jourdain, Victor Foucher, de Barthélemy, Tardif, Louandre et Berger de Xivrey.

MM. Desnoyers, Jourdain, Bellaguet, de Barthélemy et Tardif donnent lecture de rapports sur les *Mémoires de la Société d'agricul-*

(1) M. de la Villemarqué dit, en parlant du travail de M. Blanchot, que « ces notices ne paraissent pas dignes de l'intérêt du Comité; que malgré un labeur de plusieurs mois, l'auteur a manqué le but par suite d'un défaut absolu de méthode, d'une connaissance insuffisante des idiomes celtiques et des travaux critiques auxquels ils ont donné lieu depuis quelques années. »

ture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, de l'Académie d'Arras, de la Société des antiquaires de Picardie, sur le Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, publié par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, pendant l'année 1860 ; enfin sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Ces divers rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section entend ensuite plusieurs rapports de M. Huillard-Bréholles sur des communications manuscrites de M. l'abbé Tisserand. Le premier est relatif au testament de Romée de Villeneuve, dont la section avait décidé l'impression, par extraits (1), après que la copie envoyée aurait été collationnée avec l'original. M. l'abbé Tisserand, chargé de cette collation, a déclaré qu'il n'avait rien trouvé à changer. Le rapporteur, tout en reconnaissant l'intérêt qui s'attache au testament de Romée de Villeneuve, ne pense pas qu'on puisse imprimer textuellement la copie fautive qui a été adressée au Comité. Il propose d'en publier une analyse avec notes et citation des passages les plus importants. Cette proposition est adoptée par la section.

Dans un second rapport, M. Huillard-Bréholles propose également de publier une analyse d'une sentence de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile et comte de Provence, qui partage entre les évêques d'Aix et de Grasse les territoires de Châteauneuf et d'Opio. Cette sentence est de l'année 1267. Elle fait connaître des détails omis par le *Gallia Christiana*. La section décide, conformément aux conclusions du rapporteur, que la pièce sera publiée par analyse, parce que le texte envoyé par M. l'abbé Tisserand n'est pas suffisamment correct.

M. Huillard-Bréholles demande, dans un troisième rapport, que plusieurs extraits des registres municipaux de Vence, envoyés par M. l'abbé Tisserand, soient déposés aux archives du Comité. Ces extraits, que M. l'abbé Tisserand intitule : *Mouvement de la commune de Vence depuis 1787 jusqu'en 1804*, n'ont qu'un intérêt purement local. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, p. 277.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RAPPORTS.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES. Procès-verbaux des séances de la Société. — Castres, 1857, 1858 et 1860. In-8°, 3 volumes.

La Société littéraire et scientifique de Castres ne compte encore que peu d'années d'existence. Sa fondation, à laquelle des membres de l'Université paraissent avoir eu la plus grande part, remonte seulement à l'année 1856. Elle avait choisi le 26 novembre pour tenir sa première réunion, en mémoire de l'ancienne Académie de Castres, établie par Péliisson, qui s'assembla ce jour même pour la première fois. Chaque année, la Société publie un volume contenant les procès-verbaux de ses séances. Trois volumes, comprenant les années 1857, 1858 et 1859 ont passé sous nos yeux ; ils permettent déjà d'apprécier la bonne direction que la Société a donnée à ses travaux. Le plus grand nombre des Mémoires dont elle a entendu la lecture ont en effet pour objet les antiquités locales : ce sont des recherches philologiques comme les *Etudes de la langue romano-castraise*, de M. A. Courbes ; des notices sur des particularités peu connues de l'histoire du pays ; des descriptions de monuments et de manuscrits. Mais la Société n'ayant publié jusqu'ici que le titre et l'analyse sommaire des Mémoires qui lui ont été donnés, il nous est impossible d'en rendre compte. On comprend aisément qu'une Société qui commence à peine n'ait pas dès les premières années les ressources nécessaires pour imprimer autre chose que le simple procès-verbal de ses séances. Mais ce genre de publication, qui suffit pour faire juger de l'activité de ses membres, n'assure pas à leurs travaux l'utilité que les sciences et les lettres pourraient en retirer. Espérons que dans un avenir prochain la Société littéraire de Castres sera en mesure de compléter ce qui manque, sous ce rapport, au recueil d'ailleurs si estimable qui porte son nom.

Charles JOURDAIN,
Membre du Comité.

UN COLLÈGE ORIENTAL A PARIS AU TREIZIÈME SIÈCLE.

M. Jules d'Arbaumont, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, a retrouvé dans les archives du département, et a communiqué à la section d'histoire et de philologie du Comité des Sociétés savantes, la quittance d'une somme de douze deniers, à laquelle avaient été taxés, en l'année 1319, les chanoines d'une ancienne église de Dijon, aujourd'hui détruite, afin de subvenir en commun, avec le clergé du diocèse de Langres, à l'entretien d'un juif converti qui résidait à Paris, où il devait enseigner les langues hébraïque et chaldaique.

« Ego Jacobus, sigillator Lingonensis, deputatus a venerabili et discreto viro domino de Sacilliano, canonico Arriciensis, reverendi in Christo patris ac domini, domini Guillelmi, Dei gratia Lingonensis episcopi, vicario generali ad recipiendum a personis ecclesiasticis civitatis et dyocesis Lingonensis summam pecunie taxatam pro expensis magistri Johannis de Villanova Regis, Belvacensis dyocesis, qui olim a judaice cecitatis errore ad fidem catholicam se convertit, ab ipso hoc anno faciendis Parisiis pro scolaribus erudiendis per ipsum in linguis caldea et hebrea, recepi a decano et capitulo capelle divitis Dyvionensis duodecim denarios bonorum parisiensium pro dictis expensis. Datum sub sigillo curie Lingonensis die sabbati in festo purificationis beate Marie virginis, anno domini m^o ccc decimo nono (1). »

Après avoir transcrit cette pièce, M. d'Arbaumont rappelle combien Raymond Lulle se montrait frappé, vers la fin du treizième siècle, de l'importance de l'étude des langues, et combien il avait fait d'efforts pour la répandre. Dom Martène a publié en effet trois lettres adressées au roi de France, à l'Université de Paris et à un ami, dans lesquelles l'illustre dominicain s'applique à montrer qu'on ne doit pas se renfermer dans l'étude du latin, ni dans les frivoles débats, si chers à l'École, mais que les idiomes parlés en Orient, le grec, l'arabe, même le tartare, méritent aussi que les esprits sérieux s'en préoccupent ; qu'il est urgent d'installer des chaires où ces langues seraient enseignées, ne fût-ce que pour former des missionnaires capables d'évangéliser les nations infidèles et d'opposer la puissance

(1) Archives de la collégiale Notre-Dame, dite la Chapelle-aux-Riches, à Dijon. Carton 1. Archives de la Côte-d'Or.

de leur apostolat comme une digue à l'invasion de jour en jour plus menaçante des hordes asiatiques (1).

Avant Raymond Lulle, le franciscain Roger Bacon avait conçu le même dessein. Dans plusieurs chapitres de l'*Opus majus* et de l'*Opus tertium* (2), il déplore que l'hébreu, le grec et l'arabe ne soient pas mieux connus de ses contemporains; il fait ressortir les inconvénients qui sont résultés de là, principalement pour la philosophie; il appelle de tous ses vœux le jour où une étude aussi importante pour les sciences et pour la religion sera encouragée et cultivée; il ne cache pas, du reste, qu'elle exigera beaucoup de sacrifices et des dépenses qui seraient au-dessus des moyens d'un simple particulier et pour lesquelles il faudra recourir à la libéralité des princes.

Le concile de Vienne, qui se réunit en 1311, entra dans la pensée de Roger Bacon et de Raymond Lulle. Il promulgua une constitution célèbre, aux termes de laquelle les langues orientales devaient être enseignées désormais à Rome, à Paris, à Bologne, à Oxford et à Salamanque. Le roi de France était invité à y pourvoir dans l'Université de Paris; le clergé tant régulier que séculier d'Italie, d'Angleterre et d'Espagne était chargé du même soin dans les autres Universités (3). C'est à l'exécution de cette grande mesure que se rapporte, selon toute probabilité, la pièce retrouvée par M. Jules d'Arbaumont. La découverte est d'autant plus précieuse, que le fait si curieux de l'enseignement des langues orientales en France, pendant le quatorzième siècle, n'était démontré jusqu'ici que par une lettre du pape Jean XXII, qui tend plutôt à le restreindre qu'à en favoriser l'extension. Comme si le contact des sciences de l'Orient lui paraissait menacer l'orthodoxie chrétienne, le Souverain Pontife recommande, sous la date de 1325, que les maîtres chargés du nouvel enseignement soient l'objet d'une surveillance sévère, afin qu'ils n'introduisent pas dans les écoles, à la faveur d'explications grammaticales, des doctrines particulières, funestes pour la piété (4).

Il faut donc savoir gré à M. d'Arbaumont de son intéressante

(1) Martène, *Thes. Anecdot.*, t. I, col. 1315 et suiv.

(2) *Opus majus*, p. III. Venetiis, 1750, in-4^o, p. 33 et suiv. Voyez aussi *Opus tertium*, c. x, dans l'édition des œuvres inédites de Roger Bacon, que publie en ce moment M. Brewer, Londres, 1859, in-8^o, t. I, p. 32 et suiv.

(3) *Clementin.*, l. V, tit. I, cap. 1, dans le *Corpus juris canonici*.

(4) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 209. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 227.

communication, qui contribue à éclairer un des côtés les plus obscurs de l'histoire littéraire du moyen âge. Puisque l'attention du Comité des Sociétés savantes a été appelée sur ces difficiles questions, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour constater que, bien avant le concile de Vienne et les avertissements de Raymond Lulle, même avant ceux de Roger Bacon, la papauté s'était préoccupée des moyens de propager la civilisation chrétienne en Orient. Je ne parle pas seulement de la mission qui fut donnée, après la prise de Constantinople, à un certain nombre de clercs distingués par leur savoir, que le pape Innocent III invita les évêques de France à envoyer en Grèce avec des missels, pour y prêcher la foi, comme l'empereur Baudouin l'avait demandé (1). Je néglige également les efforts qui furent faits dans le même but par l'ordre des frères Prêcheurs, que leur nom même paraissait désigner plus spécialement pour la prédication de l'Évangile. Mais, pendant tout le treizième siècle, les différents papes qui se sont succédé eurent soin d'entretenir à Paris vingt clercs originaires d'Orient, familiers par conséquent avec l'arabe, l'hébreu et les autres langues de ce pays, qui complétaient leur instruction dans les Écoles de l'Université, et qui, retournés ensuite dans leur patrie, répandaient autour d'eux la semence du christianisme. Leur entretien avait lieu aux frais des églises et des monastères de France; il arrivait quelquefois que certaines communautés refusaient de payer les sommes auxquelles l'autorité ecclésiastique les avait taxés, et prétextaient, pour s'affranchir de cette contribution, les privilèges que la cour de Rome leur avait accordés; mais, dans ce cas, le pape intervenait et obligeait les récalcitrants à payer leur quote-part.

Dans la collection des lettres des papes, due aux soins de La Porte du Theil, que possède la Bibliothèque impériale, j'ai retrouvé deux lettres, l'une d'Alexandre IV, l'autre d'Honorius IV, où sont indiqués tous les faits que je viens de rappeler (2). Deux lettres analogues d'Innocent IV, dont l'une avait été indiquée par M. Guérard, dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres (3), font partie, sous les nos 81 et 82, d'un recueil de bulles, concernant ce monastère, qui vient d'être formé à la Bibliothèque impériale, et que M. Léopold Delisle a eu l'obligeance de nous communiquer.

La première lettre d'Innocent IV est datée des calendes de juillet

(1) *Rerum Gallicarum Scriptores*, t. XIX, p. 474 et 475. Du Boulay, *Hist Univ. Paris.*, t. III, p. 10.

(2) Bibliothèque impériale, suppl. lat., cod. 1594, f^o 39, et cod. 1611, f^o 272.

(3) T. I, préface, p. ccxvii; t. II, p. 700.

de la cinquième année de son pontificat, ce qui correspond à 1^{er} juillet 1248 ; elle est adressée aux religieux de l'abbaye de Saint-Père, qu'en considération de leur pauvreté, elle affranchit de l'obligation de contribuer annuellement, jusqu'à concurrence de dix livres parisis, aux dépenses des clercs orientaux, pourvu que l'abbaye ait trois années durant versé ladite somme. Par une seconde lettre, en date du même jour, écrite à l'abbé de Sainte-Marie-du-Pré, dans le diocèse de Rouen, Innocent IV le charge de veiller à la conservation de ce privilège.

La bulle d'Alexandre IV, adressée au chancelier de l'Université de Paris, porte la date du 22 avril 1258. Elle est dirigée contre les religieux des abbayes de Prémontré, de Cluni et de Marmoutiers, qui se refusaient de payer leur part contributive de dépenses.

La bulle d'Honorius IV est également adressée au chancelier de l'Université de Paris ; elle rappelle toutes les bulles précédentes, et renouvelle au chancelier l'ordre de pourvoir, par tous moyens de droit, selon les intentions du Saint-Siège, à l'entretien des clercs orientaux. Il est probable que cette lettre est celle que Wadding, rappelant les efforts d'Honorius IV pour encourager l'étude des langues orientales, mentionne, sans la reproduire, comme ayant été adressée au cardinal Cholet (1).

Comme ces différentes lettres nous paraissent inédites et qu'elles répandent quelque jour sur un fait très-peu connu, sinon absolument ignoré, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt d'en donner le texte. Nous écartons toutefois la lettre d'Innocent IV à l'abbé de Sainte-Marie-du-Pré, qui ne fait que répéter celle du même pontife aux religieux de Saint-Père.

Lettre d'Innocent IV. — « Innocentius episcopus, servus servorum Dei. Dilectis filiis abbati et conventui monasterii Sancti-Petri-Carnotensis, ordinis Sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Exigentibus nostre devotionis meritis, votis vestris libenter annuimus et petitiones vestras, quantum cum Deo possumus, favorabiliter exaudimus. Cum igitur, sicut ex parte vestra fuit propositum

(1) Wadding, *Ann. Min.*, t. V, p. 137 : « Honorius, pontifex, fidei Christianæ dilatationem summo ardore desideravit, ita ut pro convertendis Sarracenis et reducendis schismaticis Orientalibus, Arabicæ et aliarum peregrinarum linguarum studium Parisiis ab Innocentio, Alexandro et Clemente hujus nominis IV, ut institueretur sæpius præceptum, atque ab intermediis pontificibus solerter commendatum, ille omnino institui voluerit ; de quo suas litteras dedit ad Joannem Cioletti, tituli sanctæ Cecilie cardinalem, in Gallia sedis apostolicæ legatum, quæ adhuc leguntur in regesto Vaticano. »

coram nobis, cancellarius Parisiensis, cui super provisione facienda quibusdam pueris Orientalibus, Parisius studentibus, litteras nostras direximus, nobis mandaverit, ut eis deberetis in decem libris Parisiensibus annis singulis providere, nos attendentes quod vestrum monasterium est gravatum, ut ad provisionem eorumdem puerorum, dummodo per tres annos eis pensionem predictam solveritis, compelli per litteras apostolicas impetratas aut etiam impetrandas minime valeatis, auctoritate vobis presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursum. Dat. Lugduni, 10 kal. julii pontificatus nostri anno quinto. »

Lettre d'Alexandre IV. — « Alexander, etc., dilecto filio.... cancellario Parisiensis, salutem, etc. Felicis recordationis Innocentius papa, predecessor noster, et nos etiam tibi litteras apostolicas, sub certa forma, pro dilectis filiis, decem pauperibus clericis transmari- nis, dicimur pluries direxisse, ut eis Parisius insistentibus scolasticis disciplinis, ac totidem aliis illarum partium cum essent Parisius, ab aliquibus monasteriis vel ecclesiis regni Francie, unicuique ipsorum videlicet in decem libris Parisiensibus, annis singulis, provideri, et provisionem hujusmodi eis apud Parisius faceres assignari. Quia vero nonnulli Premonstratensis et Cluniacensis ordinum, ac majoris monasterii Turonensis abbates et conventus et monasteriorum ipsorum ad persone, dicentes sibi esse ab apostolica sede indultum, quod provisionem alicujus compelli non possint per litteras apostolicas, que plenam et expressam de dictis ordinibus et monasteriis ipsorum, ac de indultis hujusmodi de verbo ad verbum non fecerint mentionem, super exhibenda eis provisione hujusmodi ipsis imposita se propter hoc reddunt inflexibiles et molestos, pro parte dictorum clericorum, ad nostram providentiam habitus est recursus. Cum itaque pietas apostolica intenta potissime consolationi pauperum, quod de predictis incepit clericis relinquere non debeat imperfectum, nos devotis eorum precibus inclinati mandamus, quatenus, non obstantibus predictis, vel quibuscumque aliis indulgentiis, cujuscumque tenoris existant, ad provisionem ipsorum per te vel alium procedas juxta traditam tibi formam. Datum Viterbii, 10 kal. maii anno 4. — 22 aprilis 1258. »

Lettre d'Honorius IV au chancelier de l'Université de Paris. — « De affectione pia et moderatione provide felicis recordationis Innocentii papæ IV, predecessoris nostri, dudum noscitur processisse,

quod ipse quosdam clericos tam in Arabica, quam in aliis linguis partium Orientalium eruditos, tali de causa mitti disposuit Parisius ad studendum, ut doctrinam sacre pagine consecuti, alios ad salutem in transmarinis partibus erudirent. Pie quoque memorie Alexander papa IV, predecessor noster, ne iidem clerici qui erant tunc Parisius ab incepto studio pro necessariorum defectu desistere cogerentur, quondam cancellario Parisiensi, predecessore tuo, ad instar ipsius predecessoris Innocentii, suis sub certa forma dedisse dicitur litteris in mandatis, ut ipsis decem et totidem aliis, cum essent ibidem, ab aliquibus monasteriis vel ecclesiis regni Francie, ita tamen quod in singulis monasteriis vel ecclesiis eisdem, singulis prefatis clericis, videlicet viginti, vel aliis eis cedentibus, vel cedentibus in loco succedentibus eorundem usque ad numerum pretaxatum, faceret per se vel per alium in decem libris Parisiensibus, annis singulis, quamdiu Parisius hujusmodi studio insignirent, provideri, dummodo monasterium, vel ecclesia, quod vel que per triennium id solveret, super hoc non gravaretur ulterius, eadem gratia quantum ad alia monasteria vel ecclesias in suo robore nihilominus perdurante, contradictores, etc., usque compescendo. Postmodum vero, felicitis recordationis Clemens papa, predecessor noster, quondam magistro Odoni de S. Dionysio, canonico Parisiensi, suis sub certa forma dedit litteris in mandatis, ut ad provisionem dictorum decem et aliorum decem clericorum ejusdem terre, cum Parisius essent, per se, vel per alium procederet juxta tenorem predictarum litterarum eorundem predecessorum Innocentii et Alexandri ad dictum cancellarium directarum; ac postmodum, pie memorie Gregorius papa X, predecessor noster, eidem magistro Odoni, per suas mandavit litteras, ut ad provisionem dictorum clericorum, per se vel per alium procederet secundum earundem dicti predecessoris Clementis continentiam litterarum. Nos itaque, volentes ut quod per predictos predecessores nostros in hac parte demandatum extitit, plenum consequatur effectum, discretionis tue per apostolica scripta mandamus, quatenus ad provisionem dictorum clericorum, per te vel per alium, auctoritate nostra procedas, secundum eorundem dictorum predecessorum nostrorum continentiam litterarum, non obstante, si prelati, vel collegiis, aut personis monasteriorum et ecclesiarum predictorum, seu quibuscunque aliis a sede apostolica sit indultum, quod ad provisionem alicujus in aliquibus pensionibus minime teneantur, quodque ad id compelli, seu interdicti vel excommunicari non possint per litteras apostolicas, non facientes plenam et expressam de indulto hujusmodi mentionem, seu

qualibet dicte sedis indulgentia, cujuscumque tenoris existat, per quam effectus presentium impediri valeat, vel differri, et de qua cujusque toto tenore de verbo ad verbum oporteat nostris litteris fieri mentionem. Datum Romæ apud S. Sabinam, 10 kal. februarii, pontificatus nostri anno primo. — 23 januarii 1285. »

Les bulles que nous venons de transcrire ne permettent pas de douter que, pendant une grande partie du treizième siècle, tout au moins depuis le pontificat d'Innocent IV jusqu'à celui d'Honorius IV, l'Université de Paris n'ait compté, parmi ses étudiants accourus de tous les pays de l'Europe, un certain nombre de clercs venus de Grèce et d'Asie pour recevoir une instruction chrétienne. Serait-il téméraire de conjecturer que ce sont ces pauvres clercs, placés sous la protection spéciale des papes, qui ont formé le collège de Constantinople, établissement sur lequel les opinions sont très-partagées? Ce collège, s'il faut en croire Du Boulay (1), aurait été fondé, immédiatement après la prise de Constantinople, pour de jeunes Grecs que l'empereur Baudouin se proposait d'envoyer à Paris. Une autre tradition, également recueillie par Du Boulay (2), en fixe la fondation à l'année 1286; Sauval (3) semble, au contraire, vouloir reculer cet événement jusque vers le milieu du quatorzième siècle. Cette dernière opinion est évidemment erronée; loin que le milieu du quatorzième siècle soit l'époque de l'établissement du collège de Constantinople, ce fut en 1362 que le dernier de ses possesseurs, M. Yvan, du diocèse de Novare, traita de la location des bâtiments, alors abandonnés, avec Guillaume de la Marche, fondateur du collège de ce nom (4). Quant à la date de 1286, il nous paraît probable qu'elle fut celle, non pas de la première fondation du collège, mais de son agrandissement. Sans nous ranger tout à fait à la première opinion exprimée par Du Boulay, nous inclinons à penser qu'à l'époque où Innocent III, sur la prière de Baudouin, envoyait des maîtres chrétiens en Grèce, il fit venir en Europe de jeunes Grecs, et les confia aux soins de l'Université de Paris, léguant à la sollicitude de ses successeurs cette pieuse et utile institution que ceux-ci protégèrent et développèrent, et qui devint peu à peu un véritable collège.

Quoi qu'il en soit, au quatorzième siècle, on perd la trace des étu-

(1) *Hist. Univ. Paris.*, t. III, p. 40; Crevier, t. 1, p. 487.

(2) *Hist. Univ. Paris.*, t. IV, p. 364; Crevier, t. II, p. 446.

(3) *Antiquités de Paris.* t. I, p. 108; t. II, p. 355.

(4) Du Boulay, t. IV, p. 364.

dians orientaux, et il ne paraît pas non plus que le vœu formé par le concile de Vienne et les mesures qu'il avait adoptées pour la propagation de l'Évangile en Asie aient eu beaucoup de succès. Les résultats des croisades tendaient de jour en jour à s'effacer : la barbarie musulmane reprenait possession de tous les lieux que la sainte ardeur de Godefroy de Bouillon et de ses compagnons lui avaient disputés. Qu'eût-il servi de former des missionnaires pour aller évangéliser ces peuples, ennemis de la Croix, que le fanatisme et de brutales passions poussaient comme un torrent vers l'Europe? La chrétienté ayant perdu à la fois l'espoir de les conquérir et celui de les vaincre, elle abandonna les projets que cette double espérance lui avait inspirés en des jours plus heureux. Le collège de Constantinople s'éteignit pour ainsi dire sans laisser de traces, et en même temps, et par les mêmes causes, disparut l'institution plus récente et tout aussi stérile dont M. d'Arbaumont a retrouvé et nous a transmis un des rares souvenirs.

Charles JOURDAIN,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, ou *Revue agricole, industrielle et littéraire*, onzième année, de juillet 1859 à juillet 1860.

Bien que les études relatives aux travaux agricoles et aux arts industriels occupent la plus grande place dans les publications de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, la part qui y est faite à la littérature et à l'histoire est néanmoins digne d'attention et d'intérêt. Le volume dont la section a bien voulu nous charger de rendre compte, et qui se compose, comme les précédents, d'une série de bulletins paraissant régulièrement tous les mois, contient plusieurs documents curieux, extraits des archives de Valenciennes, quelques notices historiques et littéraires, trois pièces de vers de M. Paul Blier, professeur au collège d'Argentan (Orne), membre correspondant de la Société, et, sous le titre de *Biographie valenciennoise*, une suite d'articles où l'on trouve divers renseignements sur un certain nombre de personnages plus ou moins notables nés à Valenciennes. Joignez à cela les procès-verbaux des séances de chacune des sections de la Société, de juillet 1859 à juin 1860.

Parmi les documents publiés dans ce volume, nous avons remarqué deux procès poursuivis à la fin des seizième et dix-septième siècles par-devant la justice criminelle de Valenciennes, communiqués par M. E. Bouton, archiviste de la ville. Le premier est de 1592. Il s'agit d'un sieur Philippe de le Broye, de Beloine-lez-Noielles, manouvrier, condamné pour bigamie à être battu de verges devant la maison eschevinale, ayant une quenouille à chacun de ses bras, puis banni de la ville pendant trois ans. Le second est daté de 1691, c'est-à-dire de six ans après la révocation de l'édit de Nantes. C'est un procès fait au *cadavre et à la mémoire* de la nommée Catherine du Metz, bourgeoise et habitante de Valenciennes, morte dans les erreurs de la religion prétendue réformée, après avoir refusé de recevoir, même peu d'instant avant de mourir, les saints sacrements de l'Eglise : « Pour la réparation de quoi, porte le texte de l'arrêt, « nous condamnons son cadavre à estre attaché par l'exécuteur « de la haute justice au derrière d'une charrette et traîné sur une « claye la teste en bas et la face contre terre par les rues de la ville, « et après, jetté à la voirie, et les livres joints au procès à estre « bruslés sur un eschaffaud par ledit exécuteur de la haute justice « sur la grande place de cette ville ; déclarons tous et chacuns ses

« biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté, sur iceux « préférentiellement pris les frais et mises de justice. »

Nous devons encre aux recherches de M. Bouton trois autres documents qui méritent d'être mentionnés :

1° Le testament de Jehan Molinet, dont la découverte a permis à M. Bouton de constater ou de rectifier certaines particularités relatives à la vie de ce chroniqueur, et particulièrement la date de sa mort, sur laquelle ses biographes n'étaient point d'accord. Il a pu également ajouter aux détails déjà connus la situation précise de la maison qu'habitait et où mourut Jehan Molinet, et affirmer que Molinet, né à Desvres, dans le Boulonnais, eut deux fils : Augustin, sous-diacre et chanoine de l'église Notre-Dame de Condé, et Philippe, qui avait épousé Dame Marguerite Boursinette ; qu'étant entré dans les ordres après la mort de sa femme, il fut prêtre et chanoine de l'église collégiale de la Salle-le-Comte de Valenciennes ; qu'il demeurait et mourut dans la rue de la Védière, sur l'emplacement même où cette rue donne ouverture à celle qu'on appelle aujourd'hui rue Neuve-Salle-le-Comte ; qu'enfin il mourut entre le 13 août 1507, époque où il fit son testament, et le 16 septembre suivant, jour où son testament fut déposé entre les mains du magistrat par ses exécuteurs testamentaires.

2° Un titre original du 6 décembre 1388, qui prouve que le cheptel ou bail par lequel l'une des deux parties donne à l'autre des bestiaux pour les garder, les nourrir et les soigner sous les clauses convenues entre elles, existait déjà au quatorzième siècle dans des conditions analogues à celles qui existent encore aujourd'hui.

3° Le texte d'un jugement prononcé par le magistrat de Valenciennes le 20 janvier 1763, en vertu duquel il est enjoint au sieur Bastien, de la paroisse de Marly, de remplir les fonctions de marguillier de ladite paroisse. Il résulte de cet acte qu'à cette époque les fonctions de marguillier étaient obligatoires comme le sont de nos jours celles de jurés, avec cette différence, pourtant, que l'on pouvait se faire remplacer comme marguillier, à condition, dit le texte, que ce soit à ses frais et qu'on en fût responsable.

Une notice sur Froissart, insérée par M. Paulin Paris dans le *Bulletin du Bibliophile* (n° de janvier 1860), et où l'auteur s'attache à relever quelques erreurs échappées à M. Buchon et à d'autres écrivains, a fourni à M. Cellier, membre de la Société de Valenciennes, l'occasion de nous donner quelques renseignements sur la profession des *couletiers de toilettes*, à laquelle l'illustre chroniqueur avait dû recourir, dans un moment de gêne, à la mort de sa bienfaitrice

la reine Philippa (1). M. Cellier nous apprend que les *couletiers* n'étaient pas des drapiers, comme le suppose M. Paulin Paris, mais les artisans dont l'office consistait à *recueillir* les produits du travail des fileuses pour les assortir, les disposer en chaînes de longueur déterminée et les livrer en cet état aux *molquintiers* ou fabricants de batiste. Selon lui, ce mot dériverait de *collectores*, de même que *colyer*, qui signifie exercer le métier de couletier, dérive de *colligere*.

Nous mentionnerons, sans y insister, un rapport de M. Leleu, professeur d'histoire au collège de Valenciennes, sur un ouvrage de Pierre Le Boucq, dont il a déjà été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes* (2), intitulé *Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins, depuis 1590 jusqu'à 1674*, et publié, avec une notice sur l'auteur et sa famille, par M. Amédée Le Boucq de Ternas. Cet ouvrage contient, année par année et jour par jour, le récit de tous les faits remarquables qui ont ému pendant près d'un siècle la cité de Valenciennes. Quelque indigeste que soit une pareille histoire, il serait à désirer, et c'est un vœu que forme aussi le rapporteur, M. Leleu, que d'autres ouvrages manuscrits de même nature fussent également livrés à l'impression, et que de tous ces documents pût sortir un jour une histoire complète de la ville de Valenciennes, comme en possèdent d'autres villes bien moins importantes.

Nous ne nous arrêterons pas non plus sur un compte rendu, présenté par M. Achille Ledieu, de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, de M. H. Wallon, qui a obtenu, en 1860, une haute récompense à l'Académie française. On pourrait, toutefois, se demander à quel propos la Société académique de Valenciennes, qui ordinairement, et avec raison, restreint ses travaux historiques à des sujets d'un intérêt local, a cru devoir, en cette circonstance, déroger à ses habitudes. Mais à ceux qui savent que M. H. Wallon est Valenciennois, et de plus membre de la Société de Valenciennes, il paraîtra tout naturel que ses compatriotes et confrères fassent en sa faveur une exception si bien motivée, qu'ils s'occupent de ses travaux et s'enorgueillissent de ses succès.

Le seul morceau purement littéraire qui se trouve dans le volume que nous avons à examiner est une traduction du plaidoyer d'Hypéride pour Euxénippe, par M. H. Caffiaux, professeur de rhétorique

(1) Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III, roi d'Angleterre.

(2) V. la *Revue des Sociétés savantes*, tome V (1858), p. 90.

au collège de Valenciennes. On sait que ce nouveau fragment des œuvres du célèbre orateur athénien, dont les travaux sont pour la plupart malheureusement perdus, a été retrouvé en 1852 sur des morceaux de papyrus enlevés, dit-on, d'un sarcophage par deux Arabes, et tombés en la possession d'un éminent helléniste anglais, M. Babington.

La traduction de M. Caffiaux est précédée de quelques explications utiles à l'intelligence du plaidoyer et d'une appréciation sommaire de l'œuvre, et suivie de notes critiques et philologiques, ainsi que d'éclaircissements relatifs à la géographie et à l'histoire.

Tous les articles concernant la biographie valenciennoise sont dus aux recherches de M. Grar, qui se distingue par sa participation très-active aux travaux de la Société, dont il est président. Ces articles sont généralement très-succincts. M. Grar s'est attaché surtout à noter, d'après les ouvrages imprimés ou manuscrits, les particularités les plus importantes relatives à la vie et aux œuvres des personnages dont il nous rappelle ou nous révèle l'existence. Entre les biographies contenues dans les divers numéros composant cette onzième année de la Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes, nous citerons celles des historiens Jean Auvigny de Castres, et dom Philippe Caffiaux, le premier, né en 1712 et mort au combat d'Ettinghen, en 1743, auteur d'une *Histoire de France abrégée*, d'une *Histoire de Paris* et de huit volumes des *Vies des hommes illustres de la France*; le second, né également en 1712, mort en 1777, auteur du *Trésor généalogique de France*, dont le premier volume seul a paru, et dont la suite se trouve en manuscrit à la Bibliothèque impériale. Nous citerons encore :

1^o Le poète Jean Copin, membre du Puy de Tournay, qui figura en 1481 au nombre des concurrents de la seizième congrégation de cette confrérie poétique. Les vers de Jean Copin ne furent pas couronnés et n'ont pas été publiés dans le livre des *Ritmes et refrains tournaisiens de l'escole de rhétoriques de Tournai*; mais ils font partie du manuscrit de la bibliothèque de Tournay concernant le Puy de cette ville. M. Grar les a joints à sa notice. Nous n'y avons rien trouvé qui pût leur mériter l'honneur d'être mis en lumière.

2^o Jean de Valenciennes, peintre et tailleur d'images du quatorzième siècle, dont M. Kervyn de Lettenhove parle dans son étude sur Froissart comme d'un artiste habile, et dont il est fait mention dans le compte de la ville de Bruges de 1378.

3^o Célestin Cellier, peintre distingué d'histoire et de portraits, né en 1744 et mort en 1793, qui fut souvent employé pour la décora-

tion des églises. La plupart de ses tableaux ont été perdus à l'époque de la Révolution. Cependant, deux de ses ouvrages ont été depuis retrouvés par son petit-fils, M. L. Cellier : ce sont la *Présentation au Temple*, qui est aujourd'hui au chœur de l'église de Fresne, près Condé, et un *portrait du prince de Condé*, dont il existe une copie par M^{lle} Adèle Crauk, dans la galerie de la Société de Valenciennes.

4° Jean Lussigny, orfèvre du commencement du dix-huitième siècle, dont on ne connaît plus qu'un petit bas-relief en terre cuite, donné au musée de Valenciennes par son fils. Ce bas-relief, entouré de riches arabesques d'un travail précieux, représente Jupiter sur son aigle, tenant en main la foudre et placé sous un dais somptueux, dont deux amours relèvent les draperies.

5° André Pluyère, horloger du même temps, auquel, dit son biographe Hécart, il n'a manqué, pour être célèbre, que d'avoir exercé ses talents sur un plus grand théâtre. On lit dans le *Calendrier général du gouvernement de Flandre*, en 1770, les renseignements suivants sur le même artiste : « Il a fait récemment une horloge qui marque le lever et le coucher du soleil, la lune avec ses différentes phases, tous les signes du zodiaque : cette horloge a un très-beau carillon ; il s'y trouve un Suisse qui se promène très-naturellement, faisant les à droite et les à gauche, et qui annonce que l'heure va sonner ; sitôt qu'il désiste de se promener, un tambour rappelle ; deux trompettes viennent annoncer la même chose ; un coq au haut battant des ailes et chantant trois fois, et la mort sonne les coups de l'heure. »

Ajoutons à cette liste Grégoire de Saint-Martin, assistant provincial des Carmes, auteur de plusieurs ouvrages religieux ; deux bourgeois de Valenciennes : Joachim Turpain, lequel donna en 1235, suivant Simon Leboucq, aux carmes qui vinrent à cette époque s'établir à Valenciennes, un lieu fort spacieux, où ils édifièrent une petite église et un cloître, et Jacques Vairier, riche marchand de la ville de Valenciennes, dit l'*Arbre d'or*, du nom de l'enseigne de sa maison, « qui fut homme si pieux et si charitable à l'endroit des pauvres, dit un manuscrit anonyme de la bibliothèque de la ville, que, nonobstant qu'il était chargé de quinze enfants, il ne laissait de les aider et secourir en leurs nécessités, comme il a bien fait paraître aussi après son trépas, par plusieurs legs et fondations » ; enfin, Jeanne et Agnès de Hélin, fondatrices de l'abbaye de Fontenelle, située à une demi-lieue environ de Valenciennes, qui eut plus tard une certaine renommée, et qui reçut plusieurs princesses. Jeanne de Valois, sœur de Philippe de Valois, roi de France, et veuve de Guillaume le Bon,

comte de Hainaut, y prit le voile avec ses deux filles. Elles y vivaient ensemble vers 1340. Anne de Bavière, fille de l'empereur Louis et de Marguerite de Hainaut, y prit également le voile et y mourut en 1361.

Parmi les noms qui figurent dans cette compilation biographique, il en est un certain nombre dont la célébrité ne saurait dépasser l'enceinte de la cité natale. Nous devons toutefois savoir gré à M. Grar de ses louables efforts pour tirer de l'oubli et pour signaler à l'attention publique le souvenir de tous ceux de ses concitoyens qui ont contribué, à un titre quelconque, à honorer et à servir leur pays.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA CONSTRUCTION, ATTAQUE ET DÉFENSE DES RETRANCHEMENTS DU VILLAGE DE FONTENOY.

(Communication de M. Ad. de Jussieu, correspondant du Comité.)

La Savoie n'avait pas attendu sa récente annexion pour apporter son contingent à notre histoire et à notre littérature. Il est permis toutefois d'espérer que ses archives publiques et privées, explorées à un nouveau point de vue, apporteront à la France plus d'un renseignement utile. Comme prémices de ce que nous pouvons attendre en ce genre, voici un document que M. de Jussieu, le nouvel archiviste de la Savoie, a trouvé, dit-il, « dans de vieux papiers de famille où sa présence ne s'explique pas. »

Quelques mots d'abord sur le personnage dont il émane. Antoine-Paul-Jacques de Quélen, comte, puis duc de La Vauguyon, était brigadier en 1745, et fut chargé en chef, sous les yeux du roi, dit le *Dictionnaire de Moréri*, « de la disposition et de la défense du village de Fontenoy, poste duquel dépendait le succès de cette journée; il s'en acquitta avec tant d'intelligence et de valeur qu'il fut la principale cause de l'heureux événement de l'action la plus glorieuse au nom françois et à la personne du roi; Sa Majesté lui en marqua publiquement sa satisfaction, et l'éleva au grade de maréchal de camp. »

Voltaire a mentionné honorablement ce nom dans son poème *La Bataille de Fontenoy* :

D'un rempart de gazon, faible et prompte barrière
Que l'art oppose à peine à la fureur guerrière,
La Marck, La Vauguyon, Choiseul, d'un même effort
Arrêtent une armée et repoussent la mort.

Ce n'est donc point ici une relation de la bataille, ajoutée à tant d'autres que l'on connaît déjà; c'est un épisode important de cette bataille, raconté par celui qui en fut le héros, récit que nous avons tout lieu de croire inédit. Aussi n'hésitons-nous pas à vous proposer l'insertion au Bulletin de cette pièce intéressante par son contenu et par sa forme. En effet, l'auteur, sous l'émotion du moment, écrit et pense comme il avait agi, en vrai gentilhomme.

Dans sa lettre, datée du 10 juin 1745, et adressée à un correspondant inconnu, le comte de La Vauguyon ne parle d'abord de lui-même qu'à la troisième personne; ce n'est qu'à partir de la seconde

moitié qu'il commence à parler en son nom. Il confirme la plupart des détails donnés par les historiens sur la part que le roi et le Dauphin, le maréchal de Saxe, etc., prirent à l'action. Mais il est naturellement plus neuf et plus précis, en même temps que toujours noble et modeste, en ce qui le concerne personnellement. On ne trouve point dans cette lettre la confirmation de ce que dit l'auteur de l'article La Vauguyon dans la *Biographie universelle* : « Les boulets vinrent à manquer au village de Fontenoy, dont le comte de La Vauguyon avait le commandement ; au lieu d'arrêter le feu de sa batterie, ce qui aurait donné aux Anglais le temps de se reconnaître, il continua de faire tirer à poudre, et l'effet moral fut le même sur cette colonne qui se voyait accablée dans toutes les directions par l'armée française. » Mais on y voit qu'à un moment où l'armée du roi était vivement poussée par l'ennemi, le comte de La Vauguyon, qui voyait le désordre, ordonna de crier *Victoire ! Vive le roi !* dans le double but d'intimider les assaillants et de rassurer la gauche de l'armée française sur le succès de l'attaque de Fontenoy, dont le salut de tous dépendait en ce moment (1).

« Les ennemis ayant pris la résolution de marcher au secours de Tournay et s'étant avancés jusqu'à Leuze, Sa Majesté prit celle de les combattre avec l'élite de ses troupes ; la plaine qui domine le village de Fontenoy fut choisie pour y attendre l'ennemy.

« Le 8 mai, il plut à M. le maréchal d'ordonner à la brigade du Dauphin, commandée par le comte de La Vauguyon, brigadier, de marcher au village de Fontenoy, s'y retrancher et fortifier.

« Le comte de La Vauguyon y trouva le sieur de Vaubrun, ingénieur, qui luy communiqua le projet qu'il avait formé pour la construction des retranchements que M. le maréchal désirait, et ayant examiné sur-le-champ avec le comte de Choiseuil, colonel du régiment Dauphin, le terrain que ledit sieur de Vaubrun s'était proposé d'embrasser dans l'étendue des retranchements dont on luy avait donné la direction, il n'eut que des louanges à donner à l'intelligence et à la capacité dudit sieur de Vaubrun, et il fut ordonné aussitôt à 450 travailleurs, tous des régiments Dauphin et de Beauvoisis, lequel forme le 4^e bataillon de la brigade et dont le comte de La Vauguyon est colonel, pour construire les retranchements.

« Le comte de Choiseuil voulut bien poster lui-même les gardes ordonnés par le comte de La Vauguyon, tant pour la police intérieure que pour la sûreté contre l'ennemy.

(1) La copie de M. de Jussieu a conservé l'orthographe assez irrégulière du brave officier.

« La brigade fut campée en arrière du village de Fontenoy ; on plaça une garde de 50 hommes en avant des dernières maisons dudit village sur le chemin de celluy de Vezou ; la deuxième garde fut placée sur la gauche, et la troisième au village de Bourgeon sur la droite.

« Après ces premières mesures de sûreté pour le poste qu'on venait occuper, on s'appliqua avec tant de zelle et d'activité à la construction des retranchements, tant de la part des soldats que des officiers supérieurs, majors et particulliers, que malgré l'estendue du front et des flancs qu'on embrassait, qui formaient l'espace de plus de 800 toizes de terrain, ils furent perfectionnés et rendus respectables en 20 heures de temps.

« Le 9, Sa Majesté et Monseigneur le Dauphin estant venus s'y promener en parurent satisfaits, et M. le comte d'Argenson, après les avoir visittés en dehors à la suite du Roy, se transporta encore dans les dedans, fit l'honneur de donner son approbation au travail immense qui avait esté fait en si peu de temps et ne trouva rien à changer aux dispositions.

« A mesure que nos retranchements se formaient, les comtes de La Vauguyon et de Choizeuil et M. de Villeterque, major de la brigade, y placèrent les troupes dans la disposition la plus convenable en cas d'attaque, et lorsqu'ils furent entièrement achevés par la perrection de ceux du cimetièrre de l'église de Fontenoy, dans lequel furent placés les quatre compagnies de grenadiers comme le poste le plus déliquat, et qui pouvait servir d'une protection respectable à la totalité des retranchements et surtout au centre et à toute la partye de la droite, le comte de La Vauguyon donna l'ordre qui suit pour la nuit du 9 au 10.

« Disposition actuelle en cas d'attaque du 9 au 10 :

« Les troupes demeureront dans la disposition où elles sont jusqu'à nouvel ordre.

« Il est deffendu de tirer sans ordre positif et que par le commandement des officiers de chaque divizion, sous peine de la vie.

« Le comte de La Vauguyon, brigadier, se tiendra avec les grenadiers et ayant avec luy M. de Villeterque, Kergomard, major de Beauvoisis et Gabriely, ayde major du Dauphin, et M. de Mal....., lieutenant colonel du Dauphin.

« M. le comte de Choizeuil se portera sur la droite et sur la gauche pour donner ses ordres. •

« M. Duroussel, lieutenant colonel de Beauvoisis, commandera la partie de la gauche où est placé le régiment de Beauvoisis.

« M. Dâlein, commandant du 2^e bataillon Dauphin, restera à la place indiquée avec la réserve, et se portera aux endroits attaqués suivant les ordres prescrites.

« M. de Savary, aussi commandant le bataillon du Dauphin, commandera la partie de la droite.

« MM. les officiers sont priés de rester toujours à leurs postes et de hâter la perfection de nos travaux chacun dans sa partie, autant qu'il luy sera possible.

« Il sera envoyé tout présentement, selon les ordres de M. le comte d'Estrée, un capitaine et 50 hommes pour renforcer le poste de Bourgeon qui ne se retirera que par de nouveaux ordres en cas d'attaque imprévue; ils feront ferme et feront avertir M. le comte de La Vauguyon.

« La Tulipe, sergent de la compagnie Clermont au régiment Dauphin, est chargé en cas d'attaque des postes avancés, et, lorsqu'ils se retireront, de brûler aussytost des maisons marquées au nombre de 14. Il doit avoir pour cette expédition des gens à son ordre et le nombre suffisant avec des matières combustibles.

« Les postes avancés, en cas d'attaque, se retireront par la droite et par la gauche.

« Il sera mis le soir, à l'entrée de la nuit, des petits postes dans les maisons situées vers la gauche du chemin creux qui conduit au village de Vezou, lesquels seront chargés de faire de fréquentes patrouilles en avant et d'en rendre compte.

« M. le duc d'Harcourt et le comte d'Estrées, lieutenants généraux, qui vinrent à nos retranchements le soir du 9, approuvèrent tout ce qui avait esté ordonné par les comtes de La Vauguyon et de Choiseuil; bientôt après l'armée du Roy commença de paraistre et campa en cet ordre dans la plaine derrière le village de Fontenoy : la droite appuyée à Antoin, la gauche au bois de Barris Fontenoy avec la brigade du Dauphin en avant du centre, et dont les retranchements protégeaient esgallement le centre, la droite et la gauche de l'armée; ce poste délicat et qui ne pouvait manquer de faire le principal objet de l'attaque de l'ennemy, fut envié à la brigade du Dauphin; celles des gardes et du Roy représentèrent qu'elles devaient y estre placées. Le comte de La Vauguyon, au nom de toute la brigade du Dauphin, prist la liberté de faire représenter de son costé à M. le maréchal qu'ayant esté choisy pour fortifier le dit village de Fontenoy et s'estant acquitté avec autant de zelle et d'activité d'un travail aussy immense, il ne serait pas de la justice d'en donner la deffense à d'autres; que, d'ailleurs, les dispositions estant

faittes et chaque officiers et soldats connaissant parfaitement le poste qu'il venait de fortifier, il serait peut estre désavantageux d'y placer d'autres troupes. M. le maréchal, toujours juste, eut la bonté de faire attention à nos raisons, et le poste demeura confié à notre défense.

« Les ennemis vinrent camper le même jour au village de Vezou et presque en présence de l'armée du Roy, leur droite appuyée au bois de Barry, le bois devant eux ; leur gauche vers l'Escaut et faisant face au village d'Antoin ; leur centre au village de Vezou et directement opposé à celluy de Fontenoy et à un très petit demy quart de lieue de distance ; par cette disposition, le combat devait nécessairement commencer, ainsy qu'il est arrivé, par l'attaque de Fontenoy, et l'ennemi n'en pouvait espérer de succès qu'après nous y avoir forcés, soit qu'il voullut porter ses principales attaques contre la gauche ou la droite de l'armée du Roy.

« M. le comte de Chabanne, lieutenant-général, dont la division se trouvait à la brigade de Dauphin, arriva vers les cinq heures du soir dans nos retranchements, nous trouva tous en bon estat de defence et ne changea rien à nos dispositions, de même que M. le duc de Biron qui estait à la division de la brigade du Roy, campée derrière nos retranchements avec ordre de nous soutenir.

« Vers le desclin du jour, les généraux ennemis parurent avec quelques troupes pour faire sans doute leurs dispositions pour le combat du lendemain, et ils firent marcher un corps au village de Bourgeon dans lequel nous avions un poste de cent hommes de la brigade. Les troupes de M. de Grassin, qui étaient en avant depuis plusieurs jours, se retirèrent peu d'heures avant ; on y fit ferme et, après plusieurs descharges sur l'ennemy, ce poste ayant paru peu important, il fut donné ordre par quelques officiers généraux qui s'y estaient portés de l'abandonner, ce qui fut exécuté sans confusion, en très bon ordre, en faisant toujours face à l'ennemy, et nos cent hommes rentrèrent dans nos retranchements.

« Pendant la nuit du 10 au 11, M. le maréchal nous envoya six pièces de canon, dont le comte de La Vauguyon fit la disposition, sçavoir : 2 au centre, 2 à la gauche, 2 à la droite.

« Le 11 mai, à une heure de jour, les ennemis s'avancèrent en bon ordre vers l'armée du Roy, s'estendant par le même mouvement vis-à-vis de notre gauche et de notre droite, en desbouchant par le village de Vezou vers le village de Fontenoy avec tous leurs grenadiers commandés par le prince de Valdech ; ils marchèrent pour former l'attaque de nos retranchements, couvrant dans leurs

marches plusieurs pièces de canon et plusieurs aubusses dont ils formèrent des batteries toutes dirigées sur Fontenoy, et, un peu avant 6 heures du matin, l'attaque commença par une cannonade et une espèce de bombardement d'un feu aussy vif et aussy continu qu'il soit possible d'en voir, pendant lequel M. le comte de Chabanne s'estant placé à la batterie que nous avions formée au centre, donna ses ordres au comte de La Vauguyon tant pour encourager les soldats que pour leur répéter de rang en rang l'ordre de ne tirer absolument qu'à bout portant et de leur faire réitérer de tems en tems des cris redoublés de vive le Roy. On ne peut s'empêcher de dire icy un mot de la fermeté et de la gayeté qui se voyait dans tous les officiers et soldats de la brigade, joint à l'attention la plus exacte de la part des officiers aux ordres des officiers principaux et de la part des soldats à ceux de leurs officiers particuliers. Vers les 7 heures, on apprit la malheureuse nouvelle que M. le duc de Grammon avait esté tué; bientost après il vient un officier des gardes françaises pour avertir M. le comte de Chabanne de venir le remplacer à la teste de la brigade des gardes; il s'y rendit aussitost. M. le duc de Biron, qui estait à celle du régiment du Roy étant venu visiter notre poste, se porta partout suivy du comte de La Vauguyon; il approuva ce qui avait esté ordonné, et retourna à sa division après avoir fait marcher un bataillon du régiment du Roy qui fut placé en arriere de notre centre pour nous servir de réserve, et estre porté aux lieux où l'attaque pourrait estre la plus vive de la part des ennemis et la plus affaiblie de la notre. Ainsy tout roula dans notre poste sur le comte de La Vauguyon, et le comte de Choiseuil, qui s'estait porté partout avec un zelle, un courage et une intelligence auxquels on ne peut donner trop de louange, se plaça sur la droite au drapeau du Dauphin, et le comte de La Vauguyon dans le cimetièrre avec les grenadiers, d'où il pouvait esgallement descouvrir les ennemis, donner ses ordres dans l'intérieur de ce poste, au centre et à une partie de la droite.

« Cependant, les ennemis, protégés du feu de leurs canons et de leurs bombes, s'avancèrent en bon ordre vers nos retranchements et formèrent le dessein de s'estendre sur leur gauche, pour tâcher de retourner l'armée du Roy par la droite; mais le feu terrible du canon qu'ils essayaient à la veue du poste d'Antoin leur fit abandonner ce dessein; ils se contentèrent d'opozer de ce côté une colonne de cavallerie soutenue de quelque infanterie, et se repliant derrière les grenadiers qui attaquaient Fontenoy, dirigèrent toutes leurs forces sur la gauche de l'armée du Roy.

« Et en même temps M. le prince de Valdech s'avansa avec le corps de troupes qu'il commandait vers nos retranchements, toujours soutenu du feu très vif de son canon et de ses bombes ; il s'étendit de droite et de gauche, et par ce mouvement embrassa presque toute la totalité du poste que nous défendions, et à la demi portée du fuzyl nous fit quatre descharges consécutives de toute sa mousqueterie auxquelles il ne fut répondu de notre part que par des cris redoublés de vive le Roy, commandés par le comte de La Vauguyon, ce qui parut l'estonner un peu ; néanmoins l'effort qui se faisait à la gauche ayant un succès bien rapide en faveur de l'ennemy, M. de Valdech s'avansa avec audace vers nos retranchements : nous les laissâmes approcher, contenant le feu de nos soldats avec tant de précision qu'il ne fut pas tiré un coup que lorsqu'on vit l'ennemy presque à bout portant ; alors il essaya de notre part le feu le plus vif et le plus continu lequel tua un monde prodigieux ; il esbranla de telle sorte le soldat, que les officiers eurent bien de la peine à le contenir ; cependant la gauche de l'armée du Roy estant toujours vivement poussée, le comte de La Vauguyon qui voyait le désordre ordonna de crier Victoire, Vive le Roy, dans le double dessein d'intimider encore davantage l'ennemy qui estait devant luy, et que ces cris entendus par la gauche de l'armée du Roy la rassurassent sur le succès de l'attaque de Fontenoy, dont en ce moment le salut de l'armée despendait ; enfin les troupes du Roy firent reculer l'ennemy à leur tour, le poussèrent et le mirent en désordre. Alors les troupes qui nous attaquaient s'esbranlèrent avec quelques sortes de confusion. Cependant ils nous firent encore une assez molle descharge de leur mousquetterie, nous y respondimes par une descharge générale de la nôtre qui les mit en un tel désordre, qu'ils abandonnèrent quelques cassines dont ils s'estaient emparés et d'où ils nous incommodaient fort et à la faveur desquelles ils se retirèrent si présipitamment vers le village de Vezou, qu'ils nous abandonnèrent 4 pièces de canon que nous envoyâmes chercher et fismes amener au dedans de nos retranchements ; une demi heure après, nous vismes l'armée du Roy animée par la présence de Sa Majesté et de Monseigneur le Dauphin, victorieuse de tous côtés et l'ennemy en fuite de toutes parts après sept heures et demye d'un combat fort opiniâtre.

« Ce qui augmente notre joye dans ce grand événement, c'est qu'on sait à n'en pas douter, que la tranquillité et l'innébranlable fermeté du cœur et de l'esprit du Roy au moment le plus critique a seul rétably le combat et procuré la victoire.

« Monseigneur le Dauphin, si digne du sang qui l'a formé, mit l'épée à la main, voulut rallier les troupes qui avaient plié et charger l'ennemy, sans réfléchir qu'après le Roy il est l'unique espérance de l'Etat.

« Vous verrez par le récit de mon aventure qu'il ne m'a pas été possible de vous escrire. J'arrivay tranquillement avec mon esquipage dans la persuasion que l'on ouvrirait la tranchée que lorsque Sa Majesté serait arrivée à l'armée; j'appris à Arras qu'elle avait esté ouverte la nuit du 30 août, et en arrivant à l'Isle j'y trouvay un exprès du régiment avec une lettre du major, qui me mandait que le régiment montait la tranchée à 2 heures après midy ce jour là, ce qui me fit prendre la poste sur-le-champ pour me rendre dans la tranchée; j'y arrivay à 8 heures du soir, je ne fus relevé qu'à 4 heures après midy du lendemain; je montay à cheval aussytost pour aller rendre mes respects à M. le maréchal, qui avant me donner le temps de luy parler, me dit : Monsieur, en arrivant je vous donne une commission; prenez tout à l'heure la brigade du Dauphin à laquelle je vous ay attaché avec quatre pièces de canon que je vous enverray, pour aller jusqu'au delà des bois de Barris protéger la retraite de M. Duchaylus que j'avais envoyé à Leuze avec un gros détachement de cavallerie et qu'on craint qui ne soit coupé par les ennemis. J'exécutai sur-le-champ cet ordre; je trouvay M. Duchaylus en chemin qui se retirait heureusement, et, quant il fut entré dans son camp, je me retiray dans le mien. Le lendemain 7, on fit passer l'Escaut à tous les gros et menus équipages, et je reçus ordre de me porter au village de Fontenoy, n'ayant avec moy que des chevaux de scelle et des cantines derrière mon valet; j'y ai demeuré jusqu'au 12, et le 13 je remontay la tranchée jusqu'au 14 au soir. Le 15 et le 16, j'ay esté obligé de passer la journée auprès de Monseigneur le Dauphin, de voir M. le maréchal et M. d'Argenson, et de me présenter devant le Roy, et je suis éloigné du quartier de Sa Majesté de deux lieues et demye, en sorte que je n'ay eu précisément à moy que cette journée pour vous donner de mes nouvelles, car je suis de piquet demain, et il faut que j'aille présenter le régiment au Roy, à Monseigneur le Dauphin, etc., et après demain j'entre pour 48 heures de tranchée, soit en callité de colonel ou de brigadier.

« Vous trouverez cy joint une relation fort vraye et fort exacte de tout ce qui s'est passé à l'attaque de notre village de Fontenoy, et qui vous donnera une idée claire de la complete et glorieuse vic-

toire que le Roy vient de remporter, jusqu'à ce que je puisse vous envoyer les détails particuliers de l'affaire en général ; mais comme il faut quelques jours pour estre esclaircy de la vérité, je n'ay pas jugé à propos d'entrer dans le détail des choses que je n'ay pas veu de mes yeux. J'ajouteray seulement ici que la mauvaise manœuvre des gardes suisses et françaises a esté cause du désordre espouventable qui arriva sur la gauche de l'armée du Roy, où l'effort du combat c'estoit réduit. Cependant on prétend qu'ils n'ont pas eu si grand tort que l'on leur donne, ayant esté attaqué en colonne par l'ennemy et n'estant que sur quatre de hauteur ; mais le grand mal est qu'ils ne se sont pas rallié et qu'ils ont continué leur fuite, au moins les gardes françaises, jusqu'au pont de l'Escaut.

« Sa Majesté et Monseigneur le Dauphin ont esté dans le plus grand danger ; ils estaient dans un lieu fort expausés ; tous les fuyards tombèrent sur eux, et leur présence n'eut pas le pouvoir de les arrester ; pendant près d'une heure on croyait la bataille perdue, on ne songeait plus qu'à la sureté de la retraite du Roy et de Monseigneur le Dauphin, et tout le monde conseillait à Sa Majesté de faire sonner la retraite et de se retirer ; mais la brigade des Irlandais, celle de la couronne et des vaisseaux ayant rétably le désordre de leur costé, le duc de Biron ayant chargé pour la troisième fois avec son régiment et la division qu'il commandait, soutenue de la première ligne de toute la cavallerie de la droite et de toute la maison du Roy, les ennemis furent poussés à leur tour avec tant de vivacité, que joint à la vigoureuse deffense de Fontenoy et de nos redoutes, la victoire se déclara pour nous ; mais il est très-vray de dire que si nous avions esté forcés dans Fontenoy tout estait perdu, et que c'est de ce poste que despendait le salut de l'armée.

« Cette journée couste à l'ennemy plus de 10,000 hommes tant tués que blessés ou prisonniers ; leur camp a esté pillé, leurs tentes prises, 150 chariots pleins de munitions et 150 autres chariots, 43 pièces de canon, plusieurs mortiers et un drapeau.

« Nous avons perdu tant morts que blessés entre 4 et 5,000 hommes. Nous avons eu 537 officiers de tués ou blessés. Vous aurez appris les noms des plus considérables tués et blessés lorsque vous recevrez cette lettre, ainsy je me dispense de vous en envoyer la liste.

« Je crois vous devoir rendre compte que toute l'armée a pareu parfaitement contente de notre manœuvre de Fontenoy, et qu'on a dit des choses de nous qu'il serait un peu fat de vous reppetter ; après la bataille, Sa Majesté passa autour de nos retranchements

avec Monseigneur le Dauphin et toute la cour, et on me témoigna beaucoup de bonté et de satisfaction. On avait publié que Sa Majesté avait bien voulu me déclarer maréchal de camp sur le champ de bataille, mais il n'en est encore rien. Je pense qu'il est aussi flatteur qu'on ait creu que je méritais cet honneur que de l'avoir reseu; j'espère pourtant que cela ne tardera pas, si on fait une promotion, comme tout le monde le dit, après le siège de Tournay.

« Dieu a tout conduit, car je n'avais pas demandé le poste important qu'on m'avait confié, et je reçu un coup de balle de canon à cartouche qui perça ma redingotte et mon habit de part en part, qui devait naturellement me casser la cuisse du côté de ma mauvaise jambe, et dont je ne m'aperçus que parce que ceux qui étaient à costé de moy me le dirent.

« Il faut qu'avant de finir cette longue lettre j'aye l'honneur de vous dire la façon dont M. le maréchal et le Roy me reçurent le lendemain de la bataille : Monsieur, chez qui je fus d'abord, s'avança à moy dès qu'il me vit, et, en présence de tout ce qui l'entourait, il me dit : Monsieur, je dois à vous et à votre brigade des compliments de la façon dont vous vous êtes comportés; allez tout à l'heure vous présenter au Roy, je vous donne ma parole que vous en serez bien reseu. Je lui obéis, je fus chez le Roy; Sa Majesté vint à moy avec le visage du monde le plus riant et le plus remply de bonté, et me dit : Il faut avouer que vous n'avez pas perdu votre temps depuis votre arrivée; vous avez bien fait de vous deffendre comme vous l'avez fait, car nous estions perdues sans cela. Je lui répondis : Sire, nous sentions toute l'importance du poste que nous occupions, et nous nous étions donné parole d'y périr avant que d'y estre forcés. Et ce que je luy disais était vray, car cella avait été projectté la veille du combat entre tout ce que nous étions d'officiers. Dans la suite du discours, Sa Majesté eut la bonté de confirmer ce qui m'avait déjà été dit par M. de Luxembourg, qu'au moment le plus critique, où tout ce qui entourait Sa Majesté, hors M. le duc de Richelieu qui s'est fort distingué, conseillait la retraite et de mettre sa personne et celle de Monseigneur le Dauphin en sureté, le Roy s'estait escrié : Fontenoy et les redouttes tiennent-ils encore? et sur ce qu'on luy respondit qu'on y faisait toujours une vigoureuse résistance, Sa Majesté dit qu'il y avait encore de la ressource, que rien n'estait perdu, donna ses ordres avec une tranquillité et une fermeté admirables pour rallier les fuyards et pour la continuité du combat.

« Le siège a toujours esté son train; les ennemis font toujours

un grand feu, mais en tout une molle résistance, sans sortie, et ne deffendent leurs ouvrages que par leur bonté, où périt peu de monde. On croyait que l'ouvrage à corne serait emporté cette nuit, mais il ne l'a pas esté, ce sera vraysemblablement pour la nuit prochaine, après quoy je ne crois pas que la ville puisse tenir plus de cinq à six jours.

« J'ai reseu votre lettre, Monsieur, du 28 du passé; vous voyez cy dessus de bonnes excuses de mon silence, et que ce n'est point la faute de mon cœur si vous ny M. de la Rigaudière n'avez pas reseu de mes nouvelles.

« Je n'ai pas un moment à moy; faites, je vous supplie, passer ce formidable paquet à M. de la Rigaudière après que vous l'aurez leu; vous n'en montrerez rien, je vous supplie, aux autres, que ce qui peut estre rendu public. J'ay une entière confiance en vos bontés; je vous escriray en droiture ou par M. de la Rigaudière sur mes affaires, je vous y demande votre attention.

« Recevez l'assurance de mon tendre et respectueux attachement.

« Signé LA VAUGUYON.

« Le Roy m'a fait maréchal de camp.

« J'ay nommé le fils de M. de Labarthe de Tartas à une lieutenance en 2^e. Je vous envoye une lettre par luy.

« Ce 10 juin 1745. »

Communication de M. Le Glay relative aux officiers morts à Lille à la suite de la campagne de 1744 et de la bataille de Fontenoy.

Le Comité a reçu de M. Le Glay (1), membre non résidant, une communication se rattachant au même sujet et que nous publions comme complément de la relation qui précède. Ce sont les inscriptions consacrées à la mémoire des officiers français morts à Lille à la suite de la bataille de Fontenoy.

Ces inscriptions se trouvaient sur le parvis de l'hôpital Comtesse, à Lille, où tous ces officiers avaient été reçus, traités et où ils étaient morts.

Lorsqu'en 1793 la chapelle de l'hospice fut transformée en dortoir, ces pierres tumulaires furent déplacées et mises en magasin jusqu'à ce que la réorganisation de la chapelle permit de les y réintégrer.

Indépendamment de la tombe des officiers qui avaient succombé par suite des blessures qu'ils avaient reçues à Fontenoy, la chapelle de l'hôpital Comtesse renfermait encore la sépulture d'un certain nombre d'officiers français décédés dans cet hôpital pendant la campagne de 1744. Cette dernière table funéraire ne se retrouve plus dans la chapelle. M. Le Glay la transcrit telle qu'elle est imprimée dans l'*Annuaire du département [du Nord] pour l'an XII de la République*, p. 338.

Quant à l'inscription commémorative des officiers blessés à Fontenoy, elle est honorablement fixée sur le mur de la chapelle parallèle au grand autel.

PREMIÈRE TOMBE.

D. O. M.

A la mémoire de messieurs les officiers du roi morts dans cet hôpital en l'an 1744.

Le 22 juin, — Adrien Delompré, écuyer, garde du corps de la compagnie d'Harcourt, natif de Neufchatel-en-Bray.

Le 8 juillet, — Claude-Xavier Degaulne, de la Fayole, garde du corps de la même compagnie, natif de Pacaudière, près de Lyon.

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, 11^e série, tome II, p. 266, et tome III, p. 176.

Le 7 août, — Louis Daumain, garde du corps de la compagnie de Villeroy, natif de Tours.

Le 3 octobre, — Alexandre Palées, capitaine réformé au régiment de *Barwick* (1).

Le 18 octobre, — François Bachelu, prêtre, aumônier du régiment de dragons de Beauremont, natif de Dôle.

SECONDE TOMBE.

A la glorieuse mémoire de messieurs les officiers blessés à la bataille de Fontenoy, et décédés dans cet hôpital l'an 1745.

Le 11 mai, — Le sieur Jean-Paul Colombier, capitaine dans Royal-artillerie, bataillon de Fontenoy.

Le 14 mai, Barthelemy Salliere, major au régiment d'Hainaut-infanterie.

Le 15 mai, — Etienne Otoole, garde du corps du roi, de la compagnie de Noailles, brigade d'ordre.

Le 16 mai, — Jean-François-Alexandre Detourreille, de Verneuille, lieutenant des mineurs de la compagnie de Boule.

Le 16 mai, — Pierre Galy, brigadier des grenadiers à cheval du roi.

Le 16 mai, — Chastanac de Combat, sous brigadier des gardes du corps du roi, dans la compagnie de Charost, brigade de Vernassai.

Le 16 mai, — Confevron, lieutenant de la compagnie de Belleval, au régiment de Fienne-cavalerie.

Le 18 mai, — Thomas Paye, lieutenant de la compagnie de Bloenti, au régiment Fitz-James-cavalerie.

Le 19 mai, — Joseph Boiller, brigadier des grenadiers à cheval du roi.

Le 21 mai, — Jean-Marie Dubourne, volontaire au régiment de Penthièvre-cavalerie, compagnie de Langle.

Le 21 mai, — Ambroise-Joseph-René de la Jonchère de Coesme, lieutenant de la compagnie de Deberotte, régiment de la couronne.

Le 22 mai, — Louis Darnac, lieutenant en second dans Royal-artillerie.

Le 22 mai, — Christophe Plunkett, capitaine au régiment de Clare-irlandais.

— Le 23 mai, — Jean Tissier, lieutenant de cavalerie au régiment de Brienne.

(1) Ce doit être Berwick.

Le 29 mai, — Antoine Rouch, maréchal de la gendarmerie es cheval-légers d'Anjou, chevalier de Saint-Louis.

Le 31 mai, — Martin Ebiner, lieutenant de la colonnelle, au régiment de Courte.

Le 31 mai, Jean-François Brunette dit Grand'maison, lieutenant en second de la première compagnie des grenadiers de Normandie.

Le 3 juin, — Jacques Barthe, maréchal des logis de la compagnie de Berry, au régiment de Brionne-cavalerie.

Le 5 juin, — Pierre Puiraveau de la Fougère, capitaine au régiment de la couronne.

Le 6 juin, — Claude Morlhon, garde du corps du roi, de la compagnie de Noyelles, brigade d'ordre.

Le 9 juin, Philippe Périllan, capitaine dans Royal-artillerie.

Le 19 juin, — Pierre Cassier, grenadier à cheval du roi.

Le 20 dito, — Philippe Adrelin, maréchal des logis au régiment Noailles.

Le 28 juin, — Jean-Baptiste Lebœuf de Vitonville, sous-lieutenant dans Royal-artillerie.

Le 29 juin, — Etienne Dodi, maréchal des logis de la compagnie de Serenlot, au régiment d'Harcourt.

Le 1^{er} juillet, — Prixe d'Auxion, capitaine aide-major au régiment de la couronne.

Le 22 juillet, — Etienne Coppinger, cadet dans la Colonnelle, au régiment de Dillon.

Le 2 octobre, Jean-Baptiste Brenderie, capitaine-lieutenant au régiment suisse de la cour au Chaudre.

Le 9 octobre, — Louis Offemont de Louvraye, garde du corps du roi, compagnie d'Harcourt, brigade Pont-Saint-Pierre.

Le 23 octobre, — Joseph du Grisfollet de Lentillon, garde de la manche du roi, de la compagnie de Noailles, brigade de Cajeuille.

M^r Guillaume Corre, prêtre aumônier au régiment d'Eu, mort le premier août 1753.

Requiescant in pace.

LETTRE ÉCRITE VERS 1450 PAR L'ÉVÊQUE DE TROYES À L'ARCHEVÊQUE
DE SENS SUR LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DES FOUS.

Communication de M. Quantin, Correspondant du Comité.

Lettre écrite vers 1450 par l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens sur des désordres commis par les gens des églises de Saint-Père et de Saint-Etienne de Troyes, à l'occasion de la fête des Fous.

Le document que M. Quantin a envoyé au Comité est la copie d'une lettre écrite vers 1450 par l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens sur des désordres commis par les gens des églises de Saint-Père et de Saint-Etienne de Troyes, à l'occasion de la fête des Fous. M. Quantin considère ce document comme curieux, parce qu'il prouve que, malgré la pragmatique de 1438, les clercs de ces deux églises, qui relevaient directement de l'archevêque de Sens, continuaient à célébrer cette fête avec les plus grandes extravagances. En effet, dans sa lettre, l'évêque de Troyes se plaint de ce *qu'aucuns gens d'esglise de cette ville, sous umbre de leur feste des folz, onct fait plusieurs grandes mocqueries, dérisions et folies contre l'onneur et révérence de Dieu et ou grand contempt et vitupère des gens d'esglise et de tout l'estat ecclésiastique ; il leur reproche entr'autres mocqueries d'avoir esleu et fait un arcevesques des folz vicair de icelle esglise, lequel, la veille et le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur, fit le service en la dicte esglise, vestu in pontificalibus, en baillant la bénédiction solemnelle au peuple et avec le ict arcevesque, en allant parmy la ville faisoit porter la croix devant luy et bailloit la bénédiction en grant dérision et vitupère de la dignité archiepiscopal.... L'évêque ajoute encore.... et quant on leur dict que c'estoit mal fait, ils ont dict que ainsy ce fait-on à Sens. et que vous mesme avez recommandé et ordonné faire la dicte feste, combien que soye informé du contraire. Et que pis est, le dimanche avant Noël, aucuns des ditz folz firent un jeu de personnage qu'ilz appellent le jeu du sacre de leur arcevesque où plus grand et plus public lieu de la dicte ville, et illec à la fin du dict jeu de quelque vile et orde matière fut fait le dict sacre, en soy mocquant et ou grand vitupère du saint mistère de consécration pontificale.*

La persistance de la célébration bouffonne de la fête des Fous dans le diocèse de Sens jusque dans le quinzième siècle n'a rien qui doive étonner, car ce diocèse fut un de ceux où cette fête prêta

aux plus grandes extravagances ; on se rappelle la signification donnée à la célèbre prose de l'âne, par l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, décédé en 1222. Tous les chants se terminaient par *hin, han*, et au lieu de finir la messe par les mots : *Ite, missa est*, le prêtre poussait de toutes ses forces le cri particulier à l'âne ; dans certaines localités (et sans doute Troyes en était une), l'évêque des Fous donnait sa bénédiction en ces termes : *Que le ciel corrompe vos tripes* ; ou bien encore, *que le ciel vous accorde vingt charges de maux de dents et une queue de vache par dessus le marché*.

Ce n'est pas seulement la pragmatique de 1438 qui interdit la célébration de la fête des Fous dans les églises, ainsi que le suppose votre honorable correspondant ; cet acte ne fit que confirmer un grand nombre de décisions plus anciennes. On en trouve qui remontent à la fin du douzième siècle. En l'année 1198, le légat du Pape à Paris se plaignait amèrement de la profanation de la fête de la Circoncision par des chants obscènes et des combats souvent sanglants ; il défendit les processions turbulentes et retrancha des cérémonies toutes les parties prêtant à des bouffonneries ; en 1208, l'évêque Pierre de Paris, transforma en aumône le privilège des clercs de participer à la fête des Fous ; le concile de Paris de l'année 1212 l'interdit d'une manière absolue. Néanmoins l'usage persistait si bien à la fin du quinzième siècle, non-seulement dans le diocèse de Sens, mais aussi dans plusieurs autres, que les bourgeois de Tournay en argumentaient devant le Parlement de Paris dans ces termes : *Aussi l'appel est de ce qu'ilz ont eleu un évesque et qu'ils ont fait les jeux, ce qui a esté accoustumé à faire AB OMNI EVO et passé à deux cens ans, ce qui se fait en toutes les éveschez de Picardie et paraillement à Paris*.

Le document produit aujourd'hui confirme l'usage invoqué par les bourgeois de Tournay ; sous ce rapport, comme il est fort bref, et que ceux de cette nature sont assez rares, son insertion dans la *Revue* aura un certain intérêt.

Lettre missive de l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens, relative aux désordres causés par les gens des églises de Saint-Pierre et de Saint-Etienne de Troyes dans la célébration de la fête des Fous.

Très-révérend père en Dieu et mon très-honoré frère, après toute humble recommandation, vous plaise sçavoir que depuis que darrenièrement me rescrivistes pour le filz Thierry de Baussencourt,

j'ay tant faict pour la révérence de vous que mon parent à quy j'avois baillé la chapelle dont m'escripvistes s'est désisté de la dicte chapelle parmy ce que je luy en ay baillé une aultre, et ledit Thierry a son optat dont je suis bien joyeux pour la révérence de vous.

Au surplus vous plaise sçavoir que ceste présente année aucuns gens d'esglise de ceste ville soubz ombre de leur feste aux folz ont faict plusieurs grandes mocqueries, dérisions et folies contre l'onneur et révérence de Dieu, et ou grand contempt et vitupère des gens d'esglise et de tout l'estat ecclésiastique. Et ont plus excessivement faict ladicte feste que ou temps passé n'avoient acoustumé et sy n'ont pas esté contents de la faire ung jour ou deux, mais l'ont faict quatre jours entiers; et ont tant faict desclandre que raconter ne les sçauroye. Et pourceque selon la pragmatique-sanction et les anciens droicts, lesdiz folz ne doivent faire aucuns evesques ne arcevesques des folz qui portent en l'esglise mitre, croix, crosse et aultres ornemens pontificaux, ja pieça je requis à ceulx de vos esglises de Saint-Père et de Saint-Estienne de ceste ville que en observant ladite pragmatique-sanction vousissent cesser de faire en leurs esglise à ladicte feste aux folz evesques et arcevesques ainsy que anciennement avoient acoustumé de faire; à quoy par espécial ilz n'ont voulu obtempérer ceulx de ladicte esglise de Saint-Estienne, et encore ceste présente année ont esleu et faict ung arcevesque des folz vicairé d'icelle esglise, lequel la veille et le jour de la Circuncision nostre Seigneur fit le service en ladicte esglise vestu in pontificalibus, en baillant le bénédiction solempnelle au peuple. Et avec ce ledit arcevesque, en allant parmy la ville faisoit porter la croix devant luy, et bailloit la bénédiction en grant dérision et vitupère de la dignité archiepiscopal; et quant on leur dict que c'estoit mal faict ilz ont dict que ainsy ce faict-on à Sens, et que vousmesme avez recommandé et ordonné faire ladicte feste, combien que soye informé du contraire. Et que pis est, le dimanche avant Noël aulcuns desdiz folz firent un jeu de personage qu'ilz appellent le jeu du sacre de leur arcevesque, où plus grand et plus publicque lieu de ladicte ville; et illec à la fin dudict jeu de quelque vile et orde matière fut faict ledict sacre, en soy mocquant et ou grand vitupère du saint mistere de consécration pontificale.

Et pourceque à ces choses je ne peux pas de moy-mesme pourvoir, pourcequ'ilz sont exemps de ma jurisdiction et que lesdictes esglises sont à vous subjectes et avez puissance de corriger et réformer telz abuz et aultres qu'ilz ont faict et font chascun au soubz ombre de ladicte feste, je vous supplie que pour la révérence de

nostre Créateur et l'onneur des gens d'esglise il vous plaise de pour-
veoir ausdiz excez et abus, affin que tous maulx et esclandres qui
pourroient venir dores en avant à l'occasion de ladicte feste cessent
de touz pointz.

Très révérend père en Dieu et très honoré seigneur se aucune
chose vous plaist à me commander je l'accompliray de bon cuer,
prianst Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue.

Esript à Troyes le xxiii^e jour de janvier.

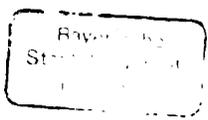
Le tout vostre humble serviteur et subject,

L'évesque de Troyes.

Au dos on lit : *A très révérend Père en Dieu et mon très honoré
seigneur, monseigneur l'arcevesque de Sens.*

(Original de l'an 1450 environ, Bibliothèque de la ville de Sens,
fonds de l'archevêché.)

V. FOUCHER,
Membre du Comité.



EXTRAIT DES MÉMOIRES DU SIEUR FOUQUART, PROCUREUR-SYNDIC DE LA
VILLE DE REIMS.

Communication de M. le comte de Mellet, correspondant du Comité.

M. le comte de Mellet, membre correspondant, a fait copier à la Bibliothèque impériale ce document qu'il a envoyé au Comité, et, sur mon rapport, la section d'histoire et de philologie en a décidé l'insertion partielle dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Les *Mémoires du sieur Fouquart*, qui s'étendent du 1^{er} mars 1479 à l'année 1498, n'étaient pas absolument inconnus, comme nous le verrons tout à l'heure. Ils contiennent des renseignements assez curieux sur les anciennes familles de Reims, les Cauchon, les Cochinart, les Pussort, les Moët, noms auxquels-s'attache une notoriété de nature diverse. Cette confusion entre la noblesse et la marchandise, naturelle dans une cité où la plupart des hautes positions étaient dues au travail, et dont le célèbre Colbert devait offrir plus tard un exemple, se révèle dans de fréquentes protestations tendantes à la décharge de la taille sous prétexte de noblesse. On y voit plus d'un bourgeois-gentilhomme se défendre d'avoir vendu du drap ou du vin. Celui-ci prétend qu'il a eu permission du roi de *marchander*. Cet autre se plaint « de ce que ses compagnons tailleurs l'avoient assis sur les rôles contre son gré et à son desceu, disant qu'il estoit noble de passé trois cents ans, et qu'on ne lui sçauroit objecter chose à quoy il n'ait remède et provision. » Le procureur-syndic, embarrasé de statuer sur des qualités aussi équivoques, prend le parti de signifier à l'un de ces réclamants « qu'il sera requis de déclarer à son choix pour l'advenir s'il désire vivre noblement ou roturièrement. »

Mais le principal intérêt des *Mémoires du sieur Fouquart* est dans les détails qu'il donne sur l'entrée du roi Charles VIII à Reims, lors de son sacre, détails qui doivent être rapprochés de la relation du *Cérémonial français* (1) et des poésies du chanoine de Reims, Guillaume Coquillart (2), lequel joua un rôle important dans cette circonstance. Fouquart, qui l'appelle « son maître, » déclare positivement qu'il était l'auteur de la fontaine de Jouvence et autres engins, » que

(1) T. I, p. 184 et suiv. Cette relation a été reproduite dans l'*Entrée du Roy nostre sire en la ville et cité de Reims*. 1842, in-16, publié par la Société des bibliophiles de Reims.

(2) Publiées récemment par M. Tarbé, dans sa *Collection des poètes champenois*, et, de nouveau, par M. Charles d'Héricault, dans la *Bibliothèque élzévirienne*.

le roi devait rencontrer sur son passage à la porte ou dans les rues de Reims, et dont on trouve la description détaillée soit dans la compilation de Godefroy, soit dans notre auteur lui-même. Il va sans dire que les vers inscrits ou déclamés à cette occasion sont également dus à la verve littéraire et patriotique du savant théologal. Aussi son dernier éditeur, M. Charles d'Héricault, à propos des vers « qu'une pucelle dit au roy en luy présentant les clefs de la cité de Reims, » cite en note un passage des *Mémoires de Fouquart*. Il est évident que les autres « rimes, » citées dans la relation du *Cérémonial françois*, sont également de Coquillart, bien qu'on n'ait pas songé à les recueillir dans ses œuvres.

Ce sont les passages auxquels nous venons de faire allusion, relatifs à l'entrée de Charles VIII à Reims, que nous reproduisons ici d'après la copie adressée par M. le comte de Mellet. Nous y avons corrigé plusieurs fautes de transcription, et nous y joignons quelques notes destinées à éclaircir certains passages.

1484.

Sacre de Charles VIII.

« Monsieur de Roucy presta sa tapisserie pour le sacre ; on alla à Montmirail prendre celle qui y estoit, appartenante audit sieur.

« Messieurs les eschevins à leur buffet achetèrent douze aulnes de Paris, de damas pers, à Guillaume le Vergeur, pour faire le pallium pour porter sur le Roy, le pris et somme de quarante cinq sols six deniers l'aulne, et fut ledit pallium taillé par Jean Soret, brodeur, en l'hostel de Nicolas Grossaine.

« Cent moutons achetez pour le sacre, un bœuf.

« Le vendredy, dernier jour d'avril, fut conclud par Messieurs en leur buffet qu'on ne serviroit point le Roy de la nape Nicolas Cauchon, et, pour en estre fourny d'une bonne, prièrent noble homme Gobert de Bohain, qu'il mendèrent à leur dit buffet, qu'il leur voulsi prester la sienne semée de fleurs de lis, laquelle il leur accorda libéralement. Ladite nape avoit trente six aulnes de long, quatre de large.

« M^e Gérard Parson, Robert Blondel, Jean Cauchon l'aisné et moy, fusmes ensemble visiter les lieux à faire esbat à l'entrée du Roy du costé de Porte-à-Vesle, s'il venoit par icelle, et conclumes de mettre les enfans sur les saulx, depuis Saint Ladre jusques à la Barbacane qui chanteront *Noë, vive le Roy, Benedictus qui venit, Ozanna, et,*

la porte joignant d'illec, Reims bien richement parée présentant clefs au Roy en disant huit lignes de Reims (1), puis montera sur une hacquenée et chevauchera devant le Roy d'illec jusques à l'église de Reims, et sur ladite porte, enfans de cœur et autres chantans, *Gloria laus et honor tibi*, et jouans d'orgues à la fois, et entre deux ponts sur la rivière jouxtes à la quintaine, et joignant du boulevard, la fontaine de Jouvence, à la Croix Saint-Victor, le bastesme du roy Clovis; et au parvis le Roy guérissant des escrouelles. Au regard des autres lieux advisez, les histoires ne furent pas déterminées.

« Guillaume Coquillart, mon maistre, estoit l'inventeur de la *fontaine de Jouvence*.

« Jean Mallet donne sa fille pour faire Clotilde à l'entrée du Roy ; lle fut vestue de taffeta blanc.

« Nous fusmes aussi le registreur et moy à Porte-à-Vesle et y menasmes charpentiers et ouvriers pour faire l'engin à remonter et descendre ladite fille.

« La fille de la nommée Moët pour représenter Reims, toute vestue de taffeta blanc et pers.

« Le samedy 15^e du mois de may, mon maistre Coquillart me bailla l'histoire de l'élection et couronnement de Pharamond, premier Roy de France, et de l'institution de la loy salique pour faire au coin saint Fiacre.

« Ledit Coquillart fit les vers pour Reims.

« La déclaration des présens advisez à faire :

« A M^{me} de Beaujeu, une fine nape, un poinson de vin blanc, deux de cleret ;

« A M. d'Orléans, deux poinsons ;

« A M. de Bourbon, connestable, deux poinsons ;

« A M. d'Alençon, deux poinsons ;

« A M. d'Angoulême, deux poinsons ;

« A M. de Beaujeu, deux poinsons ;

« A M. le comte Dauphin, deux poinsons ;

« A M. de Lorraine, deux poinsons ;

« A M. de Bresse, deux poinsons ;

« A M. le cardinal d'Angier, un poinson ;

« A M. de Dunois, deux poinsons ;

« A M. le chancelier, deux poinsons ;

« A M. de Montfort, deux poinsons ;

(1) V. *OEuvres de Coquillart*, publiées par M. d'Héricault, t. I, p. 23.

« A M. le mareschal de Gié, un poinson ;
« A M. le gouverneur de Tourraine, deux poinsons ;
« A M. de Baudricourt, un poinson ;
« A M. d'Alby, un poinson ;
« A M. du Bau, sénéchal de Beaucaire, un poinson ;
« A M. de Saint-Vallier, gouverneur de province, un poinson ;
« A M. de Boissy, chambellan du Roy, un poinson ;
« A M. le bailly de Meaux, un poinson ;
« A M. de Moreül, bailli de Vermandois, un poinson ;
« Aux trois généraux, trois poinsons ;
« Aux secrétaires des finances et de la chambre, vin en buire à chacun repas, et à chacun deux buires, en tout sept.

« Martin, fourier de M. le chancelier, me dit que ledit sieur entroit le lendemain en cette ville, et qu'à chacune fois qu'il entroit à Paris on luy offroit un poinson de vin de par la ville, et que si on luy donnoit icy quelque belle pièce de linge, on ne le perdrait pas, et que c'estoit luy qui faisoit et dressoit tout.

« Le samedi 29 may 1484, le roy Charles VIII arriva à Reims pour se faire sacrer.

« Fut rencontré auprès du pont de Muire par le doyen de Reims, qui fit la harangue, accompagné de plusieurs habitans. Le Roy estoit vestu d'une robe de drap d'or, affublé d'un bonnet noir, un chapeau violet et une plume d'autruche blanche dessus, monté sur un cheval moreau fort esveillé, accompagné de MM. d'Orléans, d'Alençon, de Beaujeu, de Dunois, de Vendosme, de Bresse, de Monfort et autres.

« Après la proposition, nous retournâmes devant le Roy en la ville, et en retournant regarday les mistères qui se faisoient pour l'entrée dudit seigneur, c'est à sçavoir devant l'huis du couvent St-Heloy, près le jardin de Gloriette, Maulenaut et deux ou trois hommes assis à table présentans du vin à tout passant.

« A la porte lez la barbacane, une belle fille vestue de drap de soye blanche et pers, sur laquelle estoit figuré un rinceau vers sur le blanc, et le pers par-dessus estoit tout semé de fleurs de lis, ayant beaux grands cheveux, un beau chapeau d'argent et un de fleurs sur son chef, et tenant en sa main trois des clefs de la ville qu'elle présenta au Roy quand il passa, en luy disant huit vers de rime en françois et dit on que le Roy la vit moult volontiers descendre et remonter à engin secret.

« Entre deux ponts y avoit sur la rivière trois nacelles de jouteurs à la quintaine.

« Contre le boulevard, la fontaine de Jouvence et au-dessus Cupido, avec les yeux bandez, et Vénus. »

« Au coin de la croix de la Madelaine, l'histoire de Reims et de Romulus, deux petits enfans qui allaitoient une louve, et un berger qui les trouva et furent nourris par sa femme.

« Au coin de Saint-Fiacre, l'histoire du roy Pharamond, comme il fut fait et couronné le premier roy en France, et comme il fit faire par quatre docteurs la loy salique (1).

« A la croix Saint-Victor, le batistaire du roy Clovis, le premier roy de France chrétien, et la mission de la sainte ampoule.

« Au devant de l'aumône Saint-Denis, un jeune roy de France qui guérissoit des escrouelles.

« Et devant chacune desdites momeries y avoit un escriteau en rime françoise qui déclaroit et donnoit à entendre le sens de l'histoire (2).

« Au devant de l'esglise de Reims, au parvis, estoient les religieux de Saint-Remy en chapes de soye. A l'entrée de l'esglise, par dedans, estoient MM. les chanoines et chapelains ; sur le portail M. de Reims en mitre et chapeau de soye.

« Le pallium du Roy fut porté par Jean Cauchon, Lejeune, lieutenant du capitaine de Reims, Philippes de Besanne, prévost de l'eschevinage, Jean Bourguet et Jean de Reims, bailly du chapitre de Reims.

« Et combien qu'à l'entrée du Roy il fit beau jour clair et chaud, néantmoins on porta deux cens torches que MM. les eschevins avoient fait faire au devant luy, toutes ordonnez, et y en eut qui furent hors la ville avec les religieux et les vœux des escoliers en procession jusques auprès de Muire, et par la ville estoient ordonnées les grands torches des mestiers qu'on porte à la feste Dieu, et les rues honnestement parées, par contre les maisons de beaux linceuls et tapisseries, may et ramées d'arbres, et les rues couvertes d'herbes en plusieurs lieux.

« Monsieur de Gueux (*sic*) présenta au soir des serviettes fines au Roy, lequel présent luy fut agréable.

(1) « Et au devant dudit Roy estoient quatre grands barbus habitez comme en docteurs, qui tenoient une grande lettre devant luy, faisans semblant de lire, et ne disoient mot, portans chacun son nom par escrit attaché chacun à son affublure, qui sont tels : Salagast, Wisogast, Bosogast, Widagast. » *Cérémonial françois*, I, 188.

(2) Ces *rimes*, qui sont évidemment de Coquillart, se trouvent dans le *Cérémonial françois*, t. I, p. 187 et suiv.

• « Le dimanche, le Roy fit chevalier messire Guy Pot Rimandaie, un des sieurs des finances.

« Le mardy, premier jour de juin, furent présentées à M^{me} de Beaujeu deux douzaines de fines serviettes et la belle nape saint Séphorien toute semée de fleurs de lis, elle cousta seize escus.

« Ledit jour, le Roy se partit de Reims et fut conduit jusques à Cormicy par les habitans; le Roy estoit ce jour vestu d'une robe de satin cramoisy, doublée de drap d'or, et monté sur une haquenée que M. de Reims luy avoit donnée. »

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 18 juin 1861.

Présidence de M. le marquis de LA GRANGE, sénateur, membre
de l'Institut.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, annonce que l'impression du *Répertoire archéologique de l'Aube*, première livraison du *Répertoire archéologique de la France*, est entièrement terminée.

Plusieurs exemplaires du remarquable travail de M. d'Arbois de Jubainville sont déposés sur le bureau par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui veut bien faire connaître en même temps à la section que tous les collaborateurs de ce grand ouvrage recevront immédiatement cette première livraison ainsi que celles qui vont suivre. La section accueille cette nouvelle et l'avis de cette décision ministérielle avec les marques de la plus vive satisfaction. En effet, le succès de cette œuvre éminemment nationale est désormais assuré; l'heure des tâtonnements est passée; mieux que les programmes les plus prévoyants, mieux que les circulaires les plus détaillées, l'étude du *Répertoire de l'Aube* dissipera toutes les incertitudes et répondra à toutes les questions des Sociétés savantes ou des correspondants du ministère. On sait aujourd'hui ce que doit être le Répertoire de chacun des départements; il suffira de lire attentivement celui qui vient de paraître pour se rendre compte des difficultés de l'entreprise comme des moyens de la mener à bien.

On ne saurait trop féliciter de ce premier et excellent résultat le Ministre, M. Rouland, dont l'initiative éclairée a conçu ce grand projet, et dont le nom devrait être inscrit au frontispice de l'ouvrage, ainsi que celui de M. Gustave Rouland, directeur du personnel et du secrétariat général, dont le zèle et la persévérance ont si puissamment contribué à le préparer.

M. le président donne la parole à M. de Guilhermy, qui, à propos du procès-verbal de la dernière séance, lit une note dont voici la substance :

Dans sa séance du 13 mai dernier, la section d'archéologie a ex-

primé le désir de voir commencer immédiatement la publication, projetée depuis six ans, du Recueil des inscriptions de la France. Ce vœu a été formulé à l'occasion d'un envoi considérable de calques exécutés par M. Dumoutet, qui avait semblé à M. de Guilhermy assez considérable pour donner lieu d'espérer que la série des inscriptions du diocèse de Bourges pourrait désormais être promptement complétée. Mais un examen approfondi des documents réunis entre ses mains a prouvé au savant épigraphiste que, malgré le zèle et les efforts persévérants de M. Dumoutet, certaines parties de ce diocèse étaient à peine ébauchées, tandis qu'au contraire il suffirait de quelques mois pour compléter la collection d'estampages des inscriptions du diocèse de Paris, commencée par les ordres de M. le Ministre en 1857, ainsi que pour terminer le travail préparé par M. de Guilhermy dans le but d'entamer le plus tôt possible la publication de cette importante partie de l'ouvrage projeté. M. de Guilhermy ajoute que, si l'on se décidait à commencer par le diocèse de Paris, on aurait l'avantage d'inaugurer avec plus d'éclat que par celui de Bourges la publication de l'œuvre nationale du *Corpus* des inscriptions de la France.

Sans contester l'importance historique du Berry, il est permis de dire que cette province n'est pas le cœur de notre pays, et qu'on ne trouverait pas parmi les inscriptions qu'elle conserve, comme parmi celles qu'on rencontre dans l'Île-de-France, la mention des noms les plus illustres du royaume, les monuments de l'abbaye de Saint-Denis, les tombes des Montmorency et de tant d'autres personnages qui ont joué les plus grands rôles à la cour de nos rois ou dans le parlement de Paris. Si donc le Comité acceptait la proposition de M. de Guilhermy, c'est-à-dire s'il décidait qu'il est à propos de commencer par le diocèse de Paris, et si M. le Ministre approuvait la demande de la section, il y aurait lieu de prier Son Excellence d'accorder dès à présent les moyens d'exécution qui paraissent indispensables pour la prompte et parfaite réalisation du projet. Dans ce cas, M. de Guilhermy s'engagerait à commencer la publication des inscriptions du diocèse de Paris en 1862 et à l'achever en 1863. Il se bornerait, suivant le plan tracé par le Comité, à donner les inscriptions qui existent encore. En effet, on a bien le droit de ne pas se fier aux publications anciennes pour les inscriptions qui ont disparu. Il est difficile de se figurer avec quelle négligence ces monuments ont été ordinairement reproduits.

Après la publication du diocèse de Paris viendrait celle de ceux de Bourges, de Lyon, de Nevers, d'autres encore dont des collabo-

rateurs comme MM. Dumoutet et de Soultrait ont déjà commencé l'exploration avec tant de zèle.

MM. le marquis de La Grange, président, et Chabouillet, secrétaire de la section, présentent, au sujet de la note dont on vient de donner l'analyse, quelques observations tendant à établir plus nettement encore que ne l'a fait l'auteur, qu'il est bien entendu que la priorité demandée pour le diocèse de Paris ne portera pas le moindre préjudice à l'exécution des autres parties du Recueil dont les éléments sont demandés aux correspondants. Il y a tout lieu d'espérer, au contraire, que cette publication aura pour résultat de stimuler le zèle dans les départements, de fournir des modèles, et de démontrer toute l'importance que l'autorité attache à l'achèvement de l'entreprise, qui, si elle restait trop longtemps à l'état de préparation latente, pourrait paraître abandonnée. Il doit arriver pour le Recueil des inscriptions ce qui arrive dans ce moment pour le *Répertoire archéologique* et pour le *Dictionnaire des noms de lieu*, dont les premiers fascicules, à peine répandus, ont déjà ravivé et surexcité l'ardeur des savants qui s'intéressent à l'étude des antiquités nationales.

Après délibération et sous le bénéfice des observations qui précèdent, la section adopte la proposition de M. de Guilhermy et prie son président de vouloir bien la soumettre à M. le Ministre et la recommander à toute sa bienveillante attention. Il n'est pas inutile d'ajouter ici un résumé du projet de publication tel que l'entend M. de Guilhermy, qui, comme on sait, est depuis longtemps désigné pour être l'éditeur de ce grand travail. Notre collègue estime à 25,000 ou 30,000 au moins le nombre des inscriptions de la France; il voudrait que les volumes qui les contiendront fussent de format in-4° et que les inscriptions fussent imprimées sur une seule colonne.

M. Dusevel, membre non résidant, offre à la section le dessin, exécuté à la plume par M. Dultrait, d'un chapiteau historié qui se trouve dans l'église de Naours, arrondissement de Doullens (Somme). M. Dusevel croit que le sujet représenté est le chevalier Gozon délivrant l'île de Rhodes du dragon qui la désolait. Des remerciements sont adressés séance tenante à M. Dusevel. Le dessin sera classé dans les archives du Comité.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse une communication autographiée intitulée : *les Artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges*.

M. l'abbé Magloire Giraud adresse, sur Bernard Toro, sculpteur

des vaisseaux du roi à Toulon, un nouveau document qui se rattache à une communication antérieure du même correspondant. (V. *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. IV, p. 693.) M. Paul Lacroix est chargé de l'examen de ces deux envois.

M. le secrétaire du Comité donne ensuite lecture d'une lettre de M. Allmer, correspondant, qui adresse des détails sur les résultats des fouilles exécutées à Vienne (Isère), aux environs du temple d'Auguste et de Livie, et qui ont amené la découverte du soubassement d'un des portiques qui décoraient le péribole de l'édifice. La section, qui a écouté cette lecture avec intérêt, décide qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un rapport sur cette communication, et la renvoie directement à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Combet, correspondant, envoie les dessins d'un fragment de hache de pierre trouvé parmi des débris de poteries à Eyburie canton d'Uzerche, département de la Corrèze, au mois d'avril dernier. Des remerciements seront adressés à M. Combet, dont la communication sera déposée aux archives.

M. Quicherat est chargé de faire un rapport sur un travail de M. Brizion, instituteur à Bouzée (Meuse), qui a pour objet de déterminer le véritable emplacement de l'église où se réfugièrent Ursion et Berthefroi, deux grands d'Austrasie qui s'étaient révoltés contre Childebart II et qui furent défait par Godegisile l'an 587. La dissertation de M. Brizion, extraite de son *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Wavre* (Meuse), a été renvoyée au Comité par la commission de la carte de la Gaule.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport accompagné de *fac-simile* sur 35 inscriptions numidico-puniques, relevées sur des stèles exhumées du cimetière européen de Constantine, aujourd'hui déposées au Musée de cette ville.

M. l'abbé André adresse l'estampage d'un fragment d'inscription trouvé dans les ruines de la maison habitée par Pétrarque à Vaucluse. Ces deux communications sont renvoyées à M. Léon Renier. La section renvoie à M. de Guilhermy diverses communications de MM. l'abbé André, Nozot, Redet et Durand architecte des édifices diocésains d'Autun.

M. du Sommerard transmet à la section le *Manuel topographique et médical de l'étranger aux eaux d'Aix en Savoie*, par M. le baron Constant Despins, médecin à Aix.

M. Bouillet adresse le Livret du musée de Clermont-Ferrand; M. Aude Durand, une *Notice historique sur la découverte d'un casque*

en bronze trouvé, en 1841, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), par M. Thaurin. Il s'agit d'un casque qui paraît appartenir à une époque reculée du moyen âge, et que son possesseur vient d'offrir à l'Empereur pour les musées impériaux.

M. le comte de Laborde transmet une notice de M. Léon Mongenet intitulée : *de l'Emplacement de la nouvelle église paroissiale de la Ville-Vieille et du type architectonique qui devrait obtenir la préférence.*

M. Chabouillet transmet deux brochures de M. le colonel de Morlet, l'une sur *l'enceinte d'Argentoratum*, (V. plus loin, p. 125), l'autre sur les *Voies romaines du Bas-Rhin*. Ces diverses publications seront déposées à la bibliothèque du Comité, et des remerciements seront adressés aux donateurs.

M. le président ouvre la délibération sur la nomination d'une commission chargée de dresser une liste des Sociétés qui paraissent devoir être signalées à M. le Ministre pour des encouragements, ainsi que la liste des correspondants en faveur desquels la section demande à Son Excellence des récompenses honorifiques en raison de la part qu'ils ont prise aux travaux du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette commission se composera de MM. Guilhermy, Quicherat, Le Roux de Lincy, Chabouillet, secrétaire de la section, de la Villegille, secrétaire du Comité, et Servaux, chef bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes. M. le président désigne ensuite pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Chabouillet, de La Grange, de la Villegille, de Guilhermy et Dauban.

La section entend la lecture d'un rapport de M. de la Villegille sur les t. I à VI des *Comptes rendus de la Société du Berry*; d'un rapport de M. Le Roux de Lincy sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1858-1859; d'un rapport de M. du Sommerard sur le t. IV des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*; enfin, d'un rapport de M. P. Lacroix sur les *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, années 1858-1860, ainsi que sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*. Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Quicherat donne ensuite lecture d'un rapport sur le compte rendu, par M. Désiré Monnier, des fouilles commencées à Loisia, ainsi que sur une demande de cet honorable correspondant relative à cette opération. Le rapporteur propose l'impression dans la *Revue*

du compte rendu de M. Monnier, le dépôt aux archives des dessins qui y sont annexés ; mais il ne croit pas qu'il soit convenable, comme le propose M. Monnier, de reporter sur d'autres localités les fonds accordés par M. le Ministre pour l'exploration complète de la localité où a été trouvée la figure de la déesse Epona à Loisia. Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées par la section.

M. du Sommerard donne l'analyse d'un rapport de M. Hippolyte Crozes, correspondant, sur les travaux d'achèvement et de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby. Des remerciements seront adressés à M. Crozes, dont le rapport sera déposé aux archives. Le même membre donne ensuite lecture d'un rapport sur une *Notice* de M. l'abbé Grimot sur la crose dite de saint Gautier, abbé du monastère de Saint-Martin à Pontoise, et sur laquelle, comme le rappelle M. de Guilhermy, un correspondant du Comité, M. Grésy, a publié antérieurement une dissertation. (Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. I de la 3^e série.) Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, tome X, 1858-1860, *Saint-Omer*, Tumerel, 1860, in-8°, de xxx et 225; xv et 34; xxiv et 423 pages.

Des 700 pages de ce gros volume il n'y en a qu'un petit nombre qui s'adresse à la section d'archéologie. Les volumes précédents de cette excellente collection nous offriraient, en revanche, un tribut archéologique plus riche et plus curieux. Aussi, dans son discours d'ouverture, M. Quesnon, président de la Société s'est-il fait un devoir de rappeler aux membres qui la composent, que l'archéologie, « cette partie de la science historique, dit-il, qui parle non moins au cœur qu'à l'esprit, » avait réuni, il y a trente ans, les antiquaires de la Morinie et présidé à leurs premiers travaux, qui ne furent pas sans éclat et qui ont eu tant d'importance pour l'histoire locale. « C'est dans les musées, les bibliothèques, les archives, ajoute M. Quesnon, c'est dans le cabinet de l'antiquaire, que s'élaborent, se constatent les grandes vérités historiques; c'est là que se découvrent, chaque jour, les secrets de l'économie civilisatrice échappés à l'industrie moderne; c'est là que la chaîne des temps, que la filiation des âges se reconstitue, là enfin que se consolide, par-dessus tout, le sentiment du patriotisme. » Après cette ingénieuse et patriotique justification du titre d'*antiquaire* que se sont donné les membres de cette Société savante, que son secrétaire perpétuel, M. L. de Givenchy animait, pour ainsi dire, de son amour du pays, comme de l'amour de la science, M. Quesnon passe en revue rapidement les nombreuses et utiles publications que ses anciens collègues ont consacrées à l'archéologie. Les noms de MM. Alexandre Piers, Hector Hermand, Courtois, Valentin Eudes, etc., amènent naturellement

dans les notes de ce discours le relevé des Mémoires archéologiques que ces savants ont offerts au Recueil académique de la Société, Recueil où figurent de précieuses notices sur les monuments celtiques, les camps romains, les voies romaines, les édifices du moyen âge, les objets d'art, etc., que possède le département du Pas-de-Calais.

Le volume que nous avons sous les yeux présente d'abord une notice très-agréablement écrite, par M. Arthur Dinaux, sur les anciennes modes flamandes; l'histoire du costume, malgré le caractère de légèreté futile qu'on est convenu d'attribuer à la mode en général, est certainement du domaine de l'archéologie, comme l'a bien prouvé l'auteur anonyme du savant et remarquable travail publié par fragments, dans le *Magasin pittoresque*, depuis plusieurs années. Il n'en faut pas conclure pourtant que les dames, qui s'occupent des choses de la mode avec tant d'ardeur et de goût, aient jamais l'idée de se montrer archéologues dans l'ordonnance de leur toilette. M. Arthur Dinaux raconte, sous une forme très-littéraire, les variations que la mode a subies, dans les Flandres, depuis le treizième siècle; il n'a eu qu'à puiser dans son admirable bibliothèque pour y trouver les éléments de sa piquante dissertation, qui va chercher des pièces justificatives non-seulement dans les anciennes gravures et dans les miniatures des manuscrits, mais encore chez les poètes, les historiens, les sermonaires, etc. M. Arthur Dinaux veut démontrer qu'à toutes les époques du moyen âge, la Flandre a été le berceau privilégié de la mode, et que les pays voisins ne pouvaient mieux faire que de l'imiter sur ce point: « Quant à l'emprunt que les autres peuples, dit-il, firent des anciennes modes des Flamands, on le doit aux nombreuses transactions commerciales et lointaines qu'ils entretenaient avec eux, à la supériorité de leurs bonnes étoffes de soie et de laine, et à la délicatesse des charmants et légers tissus de lin fabriqués dans le pays: les fines toiles, la belle draperie et de délicieuses dentelles flamandes, après avoir donné aux indigènes des habitudes fastueuses sur le fait du linge et des costumes, en rendirent tous les autres pays les tributaires forcés. »

Ces observations sont très-justes à l'égard des étoffes qui se fabriquaient dans les Flandres, et qui s'exportaient dans l'Europe entière; mais, si le drap de Courtrai, le *camelin* de Cambrai, le satin de Bruges, l'*écarlate* de Gand, la dentelle de Malines, avaient partout la vogue et favorisaient les caprices de la mode dans tous les pays, la forme du vêtement, au contraire, était, en quelque sorte, une institution nationale que chaque peuple se gardait bien d'aller emprunter aux Flamands. Certes, la cour des ducs de Bourgogne, la plus

polie, la plus raffinée, la plus élégante des cours princières, à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, donnait alors l'exemple du luxe et de la *braverie* à toutes les autres cours, qui s'empressaient de l'imiter à l'envi; mais les relations étaient si fréquentes, à cette époque, entre les grands seigneurs des différentes contrées de l'Europe, à cause des fêtes et des tournois qui les réunissaient sans cesse dans un lieu ou dans un autre, qu'ils se ressemblaient tous par le costume, et que les couleurs des livrées, les armoiries et les devises servaient seulement à les distinguer entre eux.

Il y avait donc parité complète dans la manière de se vêtir à la cour de Bourgogne et à la cour de France. Ainsi le P. Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie française*, a fait usage indifféremment des miniatures exécutées pour les rois de France et pour les ducs de Bourgogne. Le chroniqueur Monstrelet, qui nous a conservé une peinture si fidèle des modes extravagantes de son temps, est cité toujours comme une autorité dans l'histoire du costume en France, quoiqu'il fût Flamand et qu'il ait eu sous les yeux le costume de ses compatriotes. Enfin, on sait, d'une manière incontestable, que les souliers à la poulaine (à la polonaise), les *hennins* ou hauts bonnets, les *mahoïtres* ou épaulières rembourrées, ont appartenu à la mode française avant d'être copiés et exagérés par la mode flamande.

M. Arthur Dinaux, qui nous donne des descriptions très-curieuses d'habillements d'après les recueils de Jacques de Bye, de Jean Sluper, de Pietro Bertelli, etc., n'a pas dit que le peuple avait un costume particulier que les variations de la mode n'atteignaient jamais, et que ce costume, plus ou moins simple, plus ou moins sévère, établissait une différence marquée entre le Flamand et le Français, entre l'Allemand et l'Italien, entre l'Espagnol et l'Anglais. Un quatrain, emprunté au Recueil des costumes de Jean Sluper (*Antuerpiæ, s. Bellerus, 1572, in-8°*), nous apprend que le Flamand était encore plus attaché que ses voisins à son costume du seizième siècle :

Changer d'habit, ce n'est point son soucy.

Dans une note complémentaire qui accompagne un Mémoire historique sur l'attaque de la ville de Saint-Omer par les Français, en 1594, M. L. Deschamps de Pas nous fait connaître deux bas-reliefs, conservés au musée de Saint-Omer, représentant l'un et l'autre cette attaque dirigée contre la porte Sainte-Croix, où l'ennemi fut repoussé

avec une rare énergie. L'échevinage de Saint-Omer, en souvenir de cet événement qui témoignait du courage de ses habitants, fit sculpter, au-dessus de la porte que les assaillants n'avaient pas réussi à faire sauter avec un pétard, le Christ en croix entre les figures de la vierge et de saint Jean. Cet ouvrage de sculpture fut exécuté par Jean Hannon, *tailleur d'images*, qui reçut douze livres (environ 300 francs au cours de la monnaie d'aujourd'hui) pour prix de son travail. En même temps, un autre tailleur d'images, Jean Rogier, exécutait, aux frais de la ville, un bas-relief commémoratif qui fut placé au-dessus de la cheminée, dans la chambre de l'échevin à la Conciergerie. Ce bas-relief en pierre blanche ayant été enlevé de la place qu'il occupait, en 1677, à l'époque où Saint-Omer se rendit aux Français, on le transporta, pour le sauver, au château de Wisques, et il y resta jusqu'en 1834. L'intérêt qu'il présente comme objet d'art est à peu près nul ; mais on y voit les différents épisodes de l'attaque de 1594, exactement et naïvement reproduits par l'imagier flamand, qui s'est préoccupé de la vérité plutôt que de l'exécution artistique de l'œuvre. Un autre bas-relief en bois, qui rappelle le même fait et qui semble avoir été fabriqué aussi d'après le bas-relief en pierre, a passé de la bibliothèque de la ville dans le musée, où il mérite d'être conservé comme monument historique. On ignore d'où il provient et l'on ne sait pas quel en est l'auteur.

M. l'abbé Lefèvre, dans une notice sur les fonts baptismaux de Wierre-Effroy, demande au symbolisme chrétien l'interprétation des sculptures fantastiques qui décorent les huit pans de cette cuve taillée dans un bloc de pierre extrait d'une ancienne carrière de la province. « Quoique ces bas-reliefs, dit-il, soient un peu incorrects du côté du dessin et de la perspective, la pierre en est bien fouillée, et l'exécution matérielle atteste que le ciseau du sculpteur était conduit par une main assez habile. » M. de Caumont avait déjà mentionné, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, ces fonts baptismaux, dont les sujets lui paraissaient aussi être symboliques. Ces sujets représentent des personnages en habits épiscopaux ou abbaciaux bénissant et domptant des animaux chimériques. Ce sont évidemment des symboles, et l'on peut croire, suivant le système de M. Lefèvre, que ces animaux étranges personnifient les péchés et les hérésies. Le style de ces sculptures répond à la date du douzième siècle, que leur assigne l'auteur du Mémoire. Il est à regretter que le curé ou la fabrique de Wierre-Effroy ait jugé convenable de remplacer ces anciens fonts baptismaux par une cuve neuve sans aucun ornement, plus conforme, il est vrai, au caractère général

de l'église, qui a été rebâtie dans le siècle dernier et qui n'offre plus rien de son architecture primitive. Les anciens fonts baptismaux, arrachés du pilier dans lequel ils étaient encastrés depuis six ou sept siècles, avaient été abandonnés dans un coin du cimetière, comme un objet de rebut, lorsque M. Cousin, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, préserva ce monument d'une ruine inévitable, en le faisant acheter par le Musée d'antiquités de Boulogne, où il se trouve maintenant à l'abri des intempéries de l'air et des mutilations de l'ignorance.

Dans une monographie du vieux château de Renty et de ses seigneurs, monographie qui a permis à M. Henri de La Plane de donner carrière à son intelligente et lumineuse érudition, nous avons cherché inutilement quelques particularités archéologiques qui nous auraient fourni le prétexte de nous arrêter sur cet excellent morceau d'histoire; mais la main des hommes, plus que celle du temps, s'est tellement acharnée à faire disparaître les derniers vestiges de ce château célèbre, que son emplacement est à peine reconnaissable à quelques pans de murs cachés sous l'herbe, à quelques pierres couvertes de mousse, qui n'ont pas même un aspect architectural dans les lithographies qu'on trouve à la suite du savant Mémoire de M. Henri de La Plane.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE
DU PUY, tome XXI; 1857-58. Le Puy, M. P. Marchessou, 1861;
in-8° de 637-cxiv pages, avec fig.

Ce nouveau volume, qui porte à 21 tomes l'importante collection des Mémoires d'une Société savante très-active et très-bien dirigée, renferme trois dissertations curieuses que nous allons faire connaître à la section d'archéologie.

M. Aymard s'est occupé des anciennes étoffes de soie, à propos d'un pluvial aussi remarquable par la beauté des dessins qui le décorent que par la richesse du tissu qui le compose. Ce pluvial, accompagné de son capuchon, est conservé, depuis plusieurs siècles, dans la vieille église de Pébrac. Suivant la tradition, ce serait celui que portait saint Pierre de Chavanon, qui fut abbé d'un monastère d'Auvergne au onzième siècle. L'étoffe évidemment orientale, dans laquelle ce pluvial a été taillé, présente, en effet, tous les caractères de la fabrication et de l'art de cette époque. « La décoration du tissu, dit M. Aymard, comporte un ensemble de dessins combinés avec goût : délicat et harmonieux méandre qui couvre la surface entière de l'étoffe et où figurent surtout des animaux au milieu d'entrelacements de tiges et de fleurons. Des rinceaux bordent aussi une partie du vêtement. Ce sont des enroulements de feuillage dans lesquels se jouent des oiseaux. Les couleurs dominantes sont le carmin, le vert et le jaune. On trouve aussi, mais seulement en quelques parties, le blanc et le bleu clair. Le tout est disposé sur un fond noir, qui fait valoir avec bonheur les tons divers de l'ornementation.-» Le savant Charles Lenormant, qui avait eu l'occasion d'examiner cette étoffe précieuse, lui attribuait une origine sassanide et croyait reconnaître, dans les dessins dont elle est couverte, des guépards ou panthères apprivoisées chassant des buffles dans une forêt où le *hom*, plante sacré des peuples de l'Inde, fleurit en face de l'autel pyramidale du feu, emblème de la religion de Zoroastre.

M. Aymard compare cette étoffe avec deux morceaux d'étoffes du même genre et de la même époque qui se conservent encore dans l'église du Monastier, petit village du département de la Haute-Loire. Ces étoffes orientales ou persanes enveloppent les reliques de saint Théofrède et de saint Eudes, enfermées dans un buste d'argent dont le travail accuse l'ancienneté ; l'une de ces étoffes représente non plus des guépards ou panthères, mais des griffons au milieu

d'un feuillage animé d'oiseaux et de petits quadrupèdes ; l'autre étoffe, moins éclatante et d'un tissage moins parfait, offre des paons affrontés dans des médaillons à fond jaune. Enfin M. Aymard mentionne un autre fragment d'étoffe ancienne, tissée en soie et en or sur une trame de lin, que possède la cathédrale du Puy. Cette étoffe, qui n'est probablement pas si ancienne que les précédentes, et qui rappelle la fabrication des célèbres étoffes de Damas, à l'époque des croisades, représente une scène malheureusement incomplète de chasse au faucon ; les détails du sujet ressortent en jaune et en vert sur un fond de couleur groseille.

Au reste, le trésor de la cathédrale du Puy était autrefois très-riche en étoffes historiées de soie et d'or, provenant la plupart de l'Inde, de la ville de Damas et des villes moresques d'Espagne, comme on peut en juger par les extraits de trois inventaires des années 1410, 1442 et 1444, que M. Aymard a cités à la suite de son intéressant mémoire. Les étoffes sont décrites, dans ces inventaires, avec tant d'exactitude, qu'on n'aurait pas de peine à les reconnaître si elles existaient encore. Ainsi on y voit figurer les lions ou guépards, les griffons, les paons, et les feuillages, qu'on retrouve dans les anciennes étoffes, qui se sont conservées, comme de curieux spécimens de l'industrie orientale au moyen âge, en quelques églises du département de la Haute-Loire, ainsi que dans celles de Toulouse et du Mans. Ces inventaires signalent pourtant des draps d'or fabriqués en France (*operis Franciæ*), et ils nous apprennent aussi que les caractères arabes (*litteræ Morisquæ, litteræ Paganorum*), qu'on remarquait souvent dans les étoffes tissées en Orient, n'empêchaient pas ces étoffes d'être appliquées à l'usage du culte catholique. Les inventaires reproduits, en partie, dans le mémoire de M. Aymard auraient fourni de précieuses indications au savant M. Reinaud, qui a lu, le 19 octobre 1855, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un excellent *Rapport sur la chape arabe de Chinon* qu'on peut lire dans le *Journal asiatique*, année 1855.

Dans un Mémoire plus remarquable encore sur les origines antiques de la ville de Puy, M. Aymard a repris et approfondi, avec une saine critique et une abondante érudition, un sujet qu'il avait déjà traité de manière à obtenir les suffrages des membres du Congrès scientifique de France, en 1855 (voy. les actes et les procès-verbaux de ce Congrès tenu au Puy, t. I^{er}, pag. 641 et suiv.). M. Aymard ne s'est pas contenté de chercher dans les écrivains latins et dans les textes des chartes du moyen âge tout ce qui pouvait servir à démontrer que les dénominations d'*Anicium* et d'*urbs Vellava* désignaient simul-

tanément la ville du Puy, qui ne fut appelée *Podium* que vers le dixième siècle ; il a lui-même dirigé des fouilles dans une partie de cette ville, où l'on avait, à différentes époques, et notamment en 1824, découvert des inscriptions antiques et des débris de monuments gallo-romains. Ces fouilles ont prouvé, d'une façon irrécusable, que la place du For, autrefois le *Forum*, avait été le principal quartier de la cité romaine, qui semble avoir disparu dans un incendie, que des amas de pierres calcinées, de charbon et de cendres trahissaient à chaque coup de pioche sur un sol formé de débris et de ruines accumulées. Avant ces fouilles, M. Prosper Mérimée avait constaté que l'église de Saint-Jean des Fonts, qui garde tant de fragments antiques incrustés dans ses vieilles murailles, s'était approprié un mur entier de construction romaine ou gallo-romaine.

M. Aymard a fait reparaître dans son Mémoire les monuments épigraphiques qu'il avait déjà cités ou expliqués dans ses précédentes publications : le petit monument érigé en l'honneur d'Adidon et d'Auguste (*Adidoni et Augusto*) par Sextus Talonius Musicus ; la singulière inscription du préfet de la colonie (*prefectus coloniae*), dans laquelle les premières lettres (*ferrariargulwater*) sont encore à l'état d'énigme indéchiffable ; l'inscription problématique qui donne à l'évêque Scutarius la qualification de sénateur. M. Aymard se livre à une discussion curieuse à l'égard du dieu Adidon, qui n'a pas pris sa place définitivement dans la théogonie gauloise. Quant à l'inscription du préfet de la colonie, il a fort à faire pour lui donner un sens raisonnable, et nous renvoyons à un plus ample informé les premières lettres de cette inscription, laquelle nous semble avoir été mal lue par ceux qui l'ont publiée pour la première fois.

M. Aymar a été plus heureux dans la reconstitution de la frise sculptée d'un édifice antique, qu'il considère comme ayant été un temple de Diane ; il s'accorde, à cet égard, avec une ancienne tradition qui a laissé des traces dans toutes les histoires de la ville de Puy (1). Les quatorze ou quinze fragments de cette frise, qui furent détachés à divers époques et en différents endroits, représentent, en effet, des chasses ou des combats d'animaux dans une forêt de chênes. Quelques-unes de ces sculptures, quoique barbares, paraissent avoir un grand caractère de force et de majesté. Ce n'est pourtant pas une raison suffisante de les comparer, comme le fait M. Aymard, aux bas-reliefs du temple d'Assos en Mysie, qui représentent également des combats d'animaux, mais qui ont été sculptés, cinq ou six cents ans avant Jésus-Christ,

(1) Suivant cette tradition, le nom primitif de cette ville, *Amicium* ou *Anitium*, viendrait d'*Anaisis*, un des surnoms de Diane.

par des artistes de l'école éginétique. Nous trouverions plus d'analogie et de ressemblance entre les sculptures du prétendu temple de Diane et les lourds chapiteaux à figures d'animaux qui décorent les vieilles églises romanes de Clermont-Ferrand, de Moissac et de plusieurs autres lieux de l'Auvergne.

Le Recueil de la Société académique du Puy se termine par un long Mémoire archéologique de M. E. de Payan Dumoulin, lequel ne remplit pas moins de cent pages. C'est une espèce de traité sur le céramique antique, à propos des antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, village du Bourbonnais situé à six kilomètres de Moulins. Ces antiquités, qui provenaient d'un grand établissement de potier de terre, ne consistaient pas seulement en vases de différentes formes, mais encore en statuettes et en objets de toutes sortes. Cet établissement gallo-romain paraît avoir été anéanti par une catastrophe soudaine et imprévue, telle qu'une invasion d'ennemis ou de voleurs, invasion accompagnée de pillage, de meurtre et d'incendie, puisque des squelettes ont été trouvés dans les décombres noircis par le feu. Du reste, les fours à cuire la poterie étaient intacts, les instruments de fabrication, les moules et un grand nombre d'objets fabriqués n'avaient pas souffert de l'événement qui détruisit de fond en comble les bâtiments de la fabrique. On ne lira pas sans intérêt le travail de M. de Payan-Dumoulin ; mais je dois avertir qu'il existe sur le même sujet un ouvrage encore plus important en raison des planches nombreuses qu'il renferme, et qu'on doit, ainsi que le texte, au zèle et aux talents variés de M. Tudot.

Paul LACROIX,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

3^e série, tome III, 1858

La Société d'émulation du département du Doubs poursuit la publication de ses excellents Mémoires, où l'histoire, l'archéologie et la science trouvent successivement leur place. Le tome III contient trois rapports de MM. Delacroix et Castan sur les recherches faites dans le sol du massif d'Alaise, et un travail étendu de M. le commandant Bial sur la position d'*Uxellodunum*. C'est donc l'étude de l'ancienne Gaule qui occupe exclusivement aujourd'hui les archéologues de la Franche-Comté. Les Mémoires que nous venons de citer attestent de la part de leurs auteurs une connaissance approfondie des antiquités gallo-romaines, et pourront fournir d'utiles indications à la Commission chargée de dresser la carte de la Gaule. Les détails que nous pourrions d'ailleurs extraire de ces Mémoires, pour les mettre sous les yeux de la section, feraient double emploi avec ceux qui ont été déjà publiés dans la Revue des Sociétés savantes en 1859 (2^e série, t. II, p. 216-227), par M. H. Monin, professeur d'histoire, correspondant du Comité, dans un article très-développé sur les études historiques et philologiques en Franche-Comté pendant les années 1856, 1857 et 1858. M. Monin s'est attaché surtout à réunir les pièces du débat qui s'est engagé sur le véritable emplacement de l'Alesia des Commentaires, et qui passionne encore si vivement les archéologues des deux provinces rivales. Quant à nous, nous attendons avec plus de calme le jugement définitif de la question par la Commission qui étudie avec tant de zèle et de science la topographie gallo-romaine. Nous n'avons pas eu la prétention de refaire ici le travail de M. Monin, et nous ne pouvons, Messieurs, que vous en recommander la lecture. Vous y trouverez le procès-verbal détaillé de tout ce que les fouilles d'Alaise ont produit jusqu'à la fin de l'année 1858, et l'analyse du Mémoire sur l'antique *Uxellodunum*.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. — *Séances générales tenues à Strasbourg, à Rouen, à Saint-Lô et à Vire en 1859*, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. — 26^e session, 1. V. in-8°, de LX et 669 pages.

Vous savez tous, Messieurs, quelle puissante influence ont exercée sur les études archéologiques dans les départements les Congrès institués par M. de Caumont. Annoncées longtemps à l'avance, de semblables réunions donnent aux études d'histoire locale une impulsion des plus salutaires, et provoquent de toutes parts des recherches qui ont amené plus d'une fois des découvertes d'un intérêt majeur pour les progrès de la science. Elles mettent en communication les uns avec les autres des hommes instruits qui ne se seraient peut-être jamais rencontrés, et qui rentrent ensuite dans la solitude de leur cabinet, d'autant plus décidés à persévérer dans leurs utiles travaux qu'ils ont mieux appris à en connaître la valeur. Les sessions de 1859 se sont tenues, la plus importante à Strasbourg, les trois autres en pleine Normandie, à Rouen, à Saint-Lô et à Vire. Le compte rendu de leurs opérations forme un volume compact qui n'a pas moins de 669 pages. Pour faire connaître à la section tout ce que ce volume contient, il faudrait en écrire un autre ; mais je dois me restreindre à n'en présenter qu'un sommaire aussi abrégé que possible, qui sera d'ailleurs suffisant s'il appelle l'attention du Comité sur un système d'explorations tout à fait digne de nos encouragements.

L'Alsace était représentée au congrès de Strasbourg par tout ce qu'elle possède aujourd'hui de plus distingué dans le clergé, dans la science et dans l'administration. Les questions les plus intéressantes pour l'histoire de cette belle et patriotique province ont été successivement mises à l'ordre du jour. L'étude de l'antiquité celtique et des nombreux débris de la civilisation romaine a fait l'objet de dissertations approfondies dont MM. de Ring, Levrault, l'abbé Sieffer et le colonel de Morlet ont donné lecture. M. Spach, président de la Société pour la conservation des monuments alsaciens, a communiqué un Mémoire très-intéressant et très-complet qui traite de l'architecture militaire dans les Vosges et sur les bords du Rhin. Le nombre des châteaux forts dans les deux départements du Haut et du Bas-Rhin s'est élevé, d'après les calculs les plus exacts, à 398, non compris 121 maisons fortifiées dans les principales villes du

pays. Les abbés Schir, Guerber et Straub n'ont pas voulu abandonner aux seuls laïques l'étude de l'archéologie chrétienne ; ils ont apporté au Congrès d'excellentes dissertations sur l'architecture ecclésiastique de l'Alsace, appréciant avec une remarquable sagacité les emprunts qu'elle a pu faire aux styles qui se développaient simultanément des deux côtés du grand fleuve placé entre la Gaule et la Germanie. Dans leurs savants Mémoires, on trouve, à la suite de la classification méthodique des principaux édifices que nous a légués le moyen âge, l'indication détaillée de tout ce qu'il nous reste encore du riche ameublement des églises et des monastères : autels, boiseries, peintures, cloches, fonts baptismaux, vases sacrés, chandeliers, reliquaires, etc. Le congrès ne s'est pas contenté d'entendre ; il a voulu voir de ses yeux. Plusieurs journées ont été employées à visiter la célèbre cathédrale de Strasbourg, Neuviller, Saverne, Ottmarsheim, Schlestadt, et la gigantesque forteresse de Hoh-Kœnigsbourg. A Notre-Dame de Strasbourg, les membres de l'assemblée ont pu reconnaître avec un légitime orgueil que l'habile architecte qui termine la restauration du monument, M. Klotz, avait réalisé avec un succès inespéré les vœux émis, en présence de cet édifice alors si délabré, par leurs prédécesseurs du Congrès de 1842.

Le baron de Schauenburg, ancien pair de France, et M. l'abbé Straub, ont soumis au Congrès l'histoire et la description des verrières que l'Alsace possède encore. Familiarisés avec l'étude de l'iconographie religieuse, ils ont pu découvrir le sens d'une foule de sujets symboliques d'une interprétation souvent difficile. Grâce à leurs recherches, nous savons qu'il existe dans les deux départements alsaciens vingt et un édifices sacrés, églises catholiques ou temples du culte réformé, qui renferment des vitraux dont les plus anciens remontent au douzième siècle, tandis que les plus récents datent du dix-septième. Au nombre des plus curieuses nous classerions la psychomachie de Heschach et celle de Mulhouse (1). Mais la plus singulière de toutes ces peintures sur verre est peut-être encore celle qu'on appelle le panneau des Scolarques, et qui se trouve conservée à la bibliothèque de Strasbourg. La Cité de la Science y est figurée défendue par les maîtres et les bacheliers. Nul n'y peut monter que par les degrés des facultés. L'ignorance, la Vanité, la

(1) Le clergé luthérien de Mulhouse a donné un exemple bien digne d'être proposé au clergé catholique. Le vieux temple ayant été démoli, on a démonté avec le plus grand soin la série considérable de vitraux du quatorzième siècle qu'il renfermait, pour les réintégrer dans le temple reconstruit. L'Ancien et le Nouveau Testament y occupent deux suites parallèles de panneaux.

Sottise, la Débauche et l'Abrutissement ont dressé leurs tentes devant les murs comme pour en faire le blocus.

Il s'était établi en Alsace, au grand détriment des vitraux, une industrie dont il ne me paraît pas inutile de signaler les procédés. Elle ne s'est que trop largement exercée à Strasbourg sur les fenêtres de la cathédrale et du temple de Saint-Guillaume. Un vitrier, après avoir pris l'empreinte du réseau de plomb d'une verrière, enlevait çà et là, un jour plus, l'autre moins, des morceaux de verre dont il avait la place toute marquée sur son calque. Après avoir répété ce manège un certain nombre de fois, il faisait si bien que le conseil de fabrique déclarait le vitrail irréparable, et en adjugeait le remplacement en vitres ordinaires au voleur lui-même. Celui-ci s'empressait alors de faire disparaître les derniers débris du vitrail primitif et de les réunir aux morceaux qu'il avait déjà dérobés; puis l'ancien vitrail, ainsi reconstitué, était chèrement vendu à quelque amateur étranger.

Le Congrès s'est occupé de quelques anciens usages qui ont persisté dans le pays. Dans plusieurs villes, le dimanche des Rameaux, on promène en procession des groupes en bois qui représentent le Christ monté sur une ânesse. Ailleurs, le jeudi saint, l'hostie consacrée pour l'office du lendemain est portée dans quelque chapelle où se trouve une représentation de la déposition du Christ dans le sépulcre, et là on lui donne pour tabernacle une petite cavité pratiquée dans la poitrine même de la statue couchée du Sauveur.

Pour terminer ce rapport, nous ajouterons que, dans les séances tenues en Normandie, la Société française d'archéologie a poursuivi son œuvre de conservation en excitant par tous les moyens dont elle peut disposer le zèle des administrations locales et des populations. Elle est allée à Jumièges offrir une médaille d'or à M. Lepel-Cointet, propriétaire de l'enclos de l'abbaye, en reconnaissance des sacrifices qu'il s'est imposés pour sauver d'une ruine complète les importants débris de ce grand monastère. Les déplorables conséquences de la mise à exécution du plan d'alignement des rues de Rouen ont vivement excité la sollicitude de la Société. Toutes les façades sculptées en bois ou en pierre des anciennes maisons sont menacées d'une destruction prochaine. Nous voudrions pouvoir espérer que l'autorité supérieure ne se montrera pas sourde aux vœux de la Société française quand elle réclame un peu plus de respect pour les œuvres de l'art et pour les souvenirs de l'histoire.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE EN ALSACE DU 1^{er} AOÛT 1859
AU 1^{er} JUIN 1861.

Constatons tout d'abord que, depuis notre dernier compte rendu (août 1859. — T. II), le mouvement des études dans cette circonscription académique n'a rien perdu de son activité, et que, fidèle à ses vieilles habitudes de labeur consciencieux et de dévouement à la science, l'Alsace a continué de fournir à la vie intellectuelle de la patrie son large et beau contingent. Nous avons là sous les yeux le produit de son travail durant cette période de dix-huit mois; toutes les branches de la littérature y sont représentées, et quelques-unes dans des proportions qui font vraiment honneur à l'esprit provincial. Nous ne voulons pas anticiper sur le jugement des lecteurs de la *Revue*; mais il nous semble difficile qu'après avoir parcouru avec nous cette multitude de travaux et de recherches de tout genre, ils ne soient pas frappés de l'étonnante diversité d'aptitudes qui s'y révèlent, et qu'ils ne placent pas comme nous l'Académie de Strasbourg au nombre de celles qui peuvent prétendre au plus bel avenir littéraire.

I

Sociétés savantes et publications périodiques.

L'Alsace compte un grand nombre de Sociétés savantes. Nous en avons donné la liste dans notre compte rendu de 1859. Mais la plupart se proposent pour objet les sciences physiques et naturelles, et

demeurent par conséquent en dehors du cadre de cet article. La seule dont nous ayons à nous occuper est la Société pour la conservation des monuments historiques. Les travaux insérés dans ses derniers Bulletins portent à la fois sur les trois grandes périodes du passé historique de la contrée : la période celtique, la période romaine et le moyen âge.

Parmi les Mémoires relatifs à l'époque celtique, nous remarquons en premier lieu une notice de M. de Ring, secrétaire de la Société, sur des fouilles exécutées par lui dans quelques-uns des nombreux *tumuli* que renferme la forêt de *Haguenau*. Ces fouilles, entreprises à la sollicitation de M. de Quatrefages qui comptait se procurer par là des débris d'ossements celtiques, ont amené la découverte d'une parure de femme, « la plus complète et la mieux conservée qui ait jamais été rencontrée. » Elle se compose de boucles d'oreilles en bronze formées d'une feuille de métal enroulée et soudée, d'un collier en spirale à fermoir recourbé, de deux bracelets dont les deux bouts qui se joignent présentent une double rangée de petites stries, enfin, d'une plaque de ceinture composée de quatre morceaux de métal rivés. M. de Ring pense que ce *tumulus* et les objets qu'il renfermait datent d'une époque bien antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules. Dans un autre Mémoire, qui porte également sur ces temps reculés, le même auteur s'occupe du mont *Bollenberg* (Haut-Rhin), au sommet duquel on voyait encore, au siècle dernier, les murs d'une chapelle dédiée à sainte Apolona. Le *Bollenberg* (mont de Bel ou Belen) aurait été consacré, selon lui, au culte de Bel, à l'époque où ce culte passa d'Asie en Europe avec les peuples qui vinrent s'y établir. Plus tard, lorsque les Romains s'emparèrent des provinces rhénanes, le Bel du *Bollenberg* serait devenu l'Apollon grec et latin, lequel à son tour, à l'avènement du christianisme, se serait transformé en sainte Apolona, à peu près comme sainte Odile, patronne d'Alsace, remplaça Sieg ou Odin dans tous les lieux où ce dieu avait des sanctuaires. M. de Ring explique chemin faisant, à l'aide de ces données, les idées superstitieuses que les habitants de la contrée attachent encore aujourd'hui au *Bollenberg*.

Les études sur l'époque gallo-romaine ont donné lieu à trois Mémoires. Le premier, de M. Ringel, contient une description détaillée des ruines d'un établissement de bains découvert par lui près du village de Mackwiller. Ces ruines étaient presque à fleur du sol, si bien qu'il a suffi de quelques travaux de déblaiement pour retrouver l'établissement tout entier, depuis la loge du portier jusqu'à la

place des fours qui servaient à chauffer les hypocaustes. Deux plans détaillés, l'un du village de Mackwiller, l'autre des ruines, accompagnent le texte de M. Ringel. Nulle particularité remarquable ne paraît, du reste, distinguer les bains de Mackwiller des autres établissements du même genre découverts en tant d'endroits. Les deux autres Mémoires relatifs à l'époque romaine sont dus au colonel de Morlet, et offrent le plus haut intérêt pour l'histoire locale. Dans le premier, M. de Morlet détermine avec toute la précision désirable le tracé des fortifications d'Argentoratum, imparfaitement connu jusqu'ici ; dans le second, il expose le système des voies romaines qui sillonnaient l'Alsace dans tous les sens et reliaient Argentoratum aux villes et stations voisines. La cité romaine occupait environ le tiers du sol sur lequel est bâti Strasbourg. « A l'angle sud-est s'élevait la forteresse, au centre, le temple de Minerve et celui de l'Hercule germanique. Deux portes principales donnaient entrée au nord et à l'ouest aux grandes voies consulaires, et quatre autres s'ouvraient à l'est et au sud pour les voies secondaires. Au dehors de l'enceinte se voyaient de nombreux établissements, entre autres la célèbre manufacture qui, seule dans les Gaules, fabriquait toutes les armes de guerre. Des rangées de tombes marquaient au loin le tracé des voies consulaires, et, à l'emplacement de l'ancienne chartreuse, apparaissaient le camp et les tuileries de la huitième légion. »

Une excellente épigraphie de la province complète le travail de M. de Morlet, qui, pour le dire en passant, me paraît laisser bien peu de chose à faire aux antiquaires qui voudraient s'aventurer après lui sur ce même terrain.

Les Mémoires relatifs au moyen âge sont dus presque tous au savant et infatigable archiviste, M. Spach. Ce sont d'abord deux belles monographies, l'une sur l'abbaye de Munster, l'autre sur l'abbaye de Marmoutier et le couvent de Sindelsberg. La fondation de l'abbaye de Münster remonte aux premières années du septième siècle, époque « où d'épais fourrés de sapins et de chênes, habités par l'ours et le buffle, couvraient les revers des Vosges. » Largement dotée par les souverains carlovingiens, dont M. Spach a compulsé les chartes originales aux archives de l'évêché, l'abbaye vit s'élever lentement à l'ombre de ses murs la ville de Münster, qui, devenue plus tard cité impériale, engagea une lutte de plusieurs siècles contre le pouvoir abbatial. C'est l'histoire de la plupart des villes du moyen âge, toujours « l'enfant gâté qui, en atteignant l'âge d'homme, réclame sa légitime et arrache à l'abbaye maternelle des garanties d'existence indépendante. » L'histoire de Marmoutier offre

pourtant quelques détails nouveaux. Fondée à la même époque que Münster, elle était gouvernée en 1115 par l'abbé Richvinus, lequel, par suite d'une révélation, fit bâtir un couvent de femmes, le Sindelsberg, à côté de l'établissement des hommes, de manière à former avec celui-ci un monastère double, analogue à ceux que l'on voyait en Irlande et notamment à Kildare. La charte de fondation du Sindelsberg, dont M. Spach donne un *fac-simile* à la suite de son Mémoire, présente encore une autre particularité. Au beau milieu de la feuille, on voit le tableau de la chapelle du couvent, telle qu'elle a dû exister au commencement du douzième siècle, « avec des détails d'architecture byzantine d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art à cette époque. »

La Société pour la conservation des monuments historiques reçoit quelquefois des communications de la part des savants allemands. Le major général badois Krieg de Hochfelden lui adressait dernièrement un *Mémoire sur l'architecture militaire au moyen âge*, dont M. Spach rendait compte à ses collègues dans un rapport qui a été inséré au Bulletin. La lecture de ce rapport fait désirer que l'ouvrage de M. Krieg tente quelque traducteur laborieux. L'archéologie et l'histoire y trouveraient également leur compte, surtout si ce traducteur était en même temps homme du métier, et capable de combler les lacunes que le rapporteur signale dans l'original.

Pour en finir avec les Bulletins de la Société archéologique, mentionnons, à côté des travaux de M. Spach, quelques *Notes* de M. Petit-Gérard, peintre-verrier de la cathédrale, sur les artistes verriers strasbourgeois du quinzième siècle. L'auteur s'efforce d'y démontrer « qu'il y avait à cette époque, à Strasbourg, des écoles et des artistes aussi renommés qu'en aucun autre endroit de l'Allemagne, et que c'est à l'un d'eux, *Hans Hirtz*, que doit être attribué l'un des plus beaux vitraux de la cathédrale de cette ville. » Peut-être est-ce aller bien loin; mais il est difficile que la découverte d'un fait nouveau n'entraîne pas l'auteur à quelque exagération.

Les publications périodiques, exploitant principalement le domaine des lettres, abondent dans le ressort de l'Académie de Strasbourg. Il n'en paraît pas moins de six tant à Strasbourg même que dans les autres villes du ressort, sans compter les journaux quotidiens. Encore, dans le feuilleton de ces journaux, le roman traditionnel cède-t-il quelquefois la place à des travaux plus sérieux. Généralement alimentées par des écrivains du pays, ces publications ne franchissent pas, pour la plupart, les limites de l'Alsace. Mais c'est pour nous un motif de plus de nous en occuper avec quelque détail, tant

pour les faire connaître aux lecteurs de la Revue qui n'ont point occasion de les voir ailleurs, que pour donner aux auteurs des écrits, souvent remarquables, qu'elles renferment, la légitime satisfaction d'une publicité plus étendue.

En procédant par rang d'ancienneté, nous mentionnerons d'abord la *Revue d'Alsace*, qui paraît tous les mois à Colmar. Ce recueil n'a pas de spécialité déterminée ; il publie des travaux de tout genre. Dans le volume de 1860 et les premières livraisons de cette année, nous remarquons, entre autres écrits intéressants, une série d'articles sur l'*Ancienne Alsace à table*, où l'auteur prouve une fois de plus qu'il n'est point de petit sujet pour l'érudit qui sait creuser. On est étonné de voir tout ce qui peut entrer de science historique sérieuse dans une question de cuisine. C'est toute la vie intime de la contrée, y compris les variations de sa Flore et de sa Faune dont ces articles retracent le tableau. Ajoutons que tout cela est vu de haut, écrit d'une plume légère et assaisonné d'un esprit de très-bon aloi. Dans un genre tout différent, nous signalerons une *Étude sur les religions comparées de l'Orient*, dont le but est de montrer que « l'Orient marche lentement, mais sûrement, vers une grande unité sociale et religieuse, dont la loi du Christ formera le fondement et le pivot. » On peut différer d'opinion avec l'auteur sur certains détails et même sur la conclusion générale ; mais ce qu'on ne saurait lui contester, c'est une remarquable élévation d'idées jointe à de solides connaissances historiques. Enfin, çà et là, nous remarquons encore quelques monographies sur les châteaux et les églises de a contrée, des légendes curieuses, un article sur les femmes dans la poésie grecque, dont l'auteur, M. Goguel, a trouvé le moyen de rajouer un sujet qui pouvait sembler épuisé.

Deux autres Revues paraissent au chef-lieu même de l'Académie, l'une, la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, sous la direction de M. Colani, prédicateur protestant ; l'autre, la *Revue catholique de l'Alsace*, sous la direction de M. l'abbé Mury, professeur au petit séminaire. Les matières théologiques dominent dans ces deux recueils, mais sans en exclure pourtant les recherches historiques, la critique littéraire, l'archéologie, en un mot, l'élément laïque. Parmi les articles les plus accessibles à la généralité des lecteurs, nous signalerons d'abord, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, un beau et savant travail de M. Reuss, sur les sibylles chrétiennes, question aussi obscure, comme on sait, que les textes sur lesquelles elle porte. Après avoir passé en revue les nombreuses tentatives que l'on a faites, jusqu'à ce jour, pour jeter quelque lu-

mière sur ce problème historique, M. Reuss s'efforce de démontrer que la collection sibylline se compose, non de fragments ramassés au hasard, mais d'une série de véritables poèmes conservés, pour la plupart, dans une parfaite intégrité ; puis il essaye de fixer approximativement la date de chacun de ces poèmes, tout en prouvant qu'ils sont d'origine juive ou chrétienne, sans aucun mélange de paganisme. Deux articles sur le gnosticisme ont encore attiré notre attention. M. Nicolas, qui en est l'auteur, nous semble y établir sans réplique que, malgré les éléments chrétiens que présente cette doctrine parvenue à sa maturité, elle n'en a pas moins pris naissance dans les temps antérieurs au christianisme, et que c'est en Palestine, chez les Judeo-Samaritains, qu'il faut chercher son berceau. Plus loin, nous nous sommes arrêté sur les *Causes du matérialisme moderne*, par M. Van der Maas ; et, sans accepter entièrement les conclusions de l'auteur, nous l'avons suivi jusqu'au bout avec un vif intérêt. Enfin, dans les derniers cahiers, nous avons remarqué une traduction d'une *Histoire comparée de la philosophie et de la religion*, rédigée, en forme de Manuel universitaire, par le docteur Scholten, professeur à l'Université de Leyde. C'est un de ces excellents ouvrages, comme nous en possédons trop peu en France, où les Allemands aiment à condenser en peu de pages les résultats acquis à la science, et qui servent à la fois de programme pour l'enseignement et de point de départ pour des recherches ultérieures. Le chapitre consacré à l'hégélianisme est ce que nous avons jamais lu de plus clair et de plus précis sur cette doctrine célèbre.

La *Revue catholique*, qui n'était que trimestrielle à sa fondation, a pris plus de développement depuis le commencement de l'année 1860. Elle paraît aujourd'hui par livraisons mensuelles de trois feuilles avec planches. Nous signalerons dans cette nouvelle série : le *Procès des Templiers*, par M. Jenner, professeur au Gymnase catholique de Colmar. Ce travail, dans lequel l'auteur s'appuie sur les recherches les plus récentes des historiens allemands, a pour objet de démontrer la parfaite innocence de l'ordre, sacrifié, selon lui, par Clément V, à la cupidité de Philippe le Bel. — Une série d'articles, moitié historiques, moitié théologiques sur l'excommunication : travail solide pour lequel l'auteur a mis à contribution les plus savants historiens de France et d'Allemagne ; — l'histoire de l'établissement du protestantisme à Colmar et à Haguenau, d'après les traditions et les archives locales ; — plusieurs articles archéologiques du savant abbé Straub, sur les cloches d'Obernai, l'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg, etc.

Ni la vérité ni l'intérêt ne manquent, comme on voit, aux Revues alsaciennes, et c'est ce qui explique leur prospérité relative, malgré le public forcément restreint auquel elles s'adressent. Deux de ces Revues comptent déjà plus de dix années d'existence.

Un Recueil plus ancien encore et tout aussi estimé est l'*Alsatia*, de M. Stoeber, professeur au collège de Mulhouse. L'*Alsatia* paraît à des époques indéterminées, par volumes ou demi-volumes. Le titre en indique assez la matière ; c'est uniquement de l'Alsace, de son passé, de ses monuments, de ses traditions que M. Stoeber entretient ses lecteurs ; et afin que rien ne manque au caractère essentiellement local de ses travaux, c'est en allemand qu'il les rédige. Le neuvième volume, qu'il vient de publier, renferme, en premier lieu, une chronique, attribuée à Sébastien de Müeg, de la guerre que soutint la ville de Strasbourg, pendant les années 1592 et 1593, contre le cardinal Charles de Lorraine. Ce document et les notes intéressantes qui l'accompagnent nous montrent à nu et en action, l'organisation intérieure de la puissante cité impériale dans la dernière période de son existence politique. Viennent ensuite une monographie du village de Westhoffen et une notice sur les établissements que l'ordre des Béguines possédait à Strasbourg durant le moyen âge. Puis, enfin, une série de légendes et contes alsaciens, dont quelques-uns paraissent remonter jusqu'à l'époque païenne. Citons, parmi ceux qui offrent le plus d'originalité, *la Dame jaune du Hohkæningsburg*, *les Carpes du lac de Seeven*, *la Tête de mort parlante*.

A côté de l'*Alsatia* il faut mentionner le *Samstagsblatt* (feuille du samedi), publiée également en allemand. Le *Samstagsblatt* vit de l'Alsace, comme son confrère, mais il affecte un caractère plus léger et plus mondain. C'est en touriste plutôt qu'en antiquaire qu'il parcourt et décrit la province. Il donne aussi asile, de temps en temps aux rares adeptes que la poésie allemande conserve encore dans le pays.

La dernière en date des publications périodiques du ressort académique est le recueil des *Curiosités de l'Alsace*, dont le premier numéro a paru à Colmar en avril dernier. Si M. Bortholdi, qui a fondé ce Recueil, remplit exactement le programme qu'il s'est tracé, il ne peut manquer d'être soutenu par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale ; car il ne se propose rien moins que de mettre au jour les sources de cette histoire, en éditant les documents originaux, chartes, diplômes, manuscrits, chroniques, véritables trésors accumulés dans les dépôts publics, et reposant encore inconnus au

fond de leurs cartons. » Nous souhaitons bon succès à cette courageuse tentative, dont l'exemple pourrait s'étendre aux autres provinces, et aboutir à des résultats précieux pour l'histoire générale de la France. Parmi les documents contenus dans ce premier numéro nous distinguerons : la description des funérailles d'un archiduc d'Autriche, en 1596 ; le catalogue de la bibliothèque des seigneurs de Ribaupierre, au seizième siècle ; le règlement de la corporation des tisserands de Colmar, en 1392 ; les signes merveilleux et prophétiques aperçus dans le ciel, en 1610 ; la fête des femmes dans la vallée de Munster ; une bulle du pape Innocent IV, 1245, confirmant les droits et privilèges des religieuses de Saint-Jean de Colmar ; une partie de la liste des admissions à la bourgeoisie de Colmar, à partir de l'année 1361, etc.

Nous avons dit un mot plus haut de l'intérêt scientifique que présente parfois le feuilleton des journaux quotidiens de l'Alsace. A ce titre, nous signalerons aux savants qui voudraient se mettre, en quelques heures, au courant des archives de Strasbourg une série de lettres que M. Spach publie depuis quelques mois dans le *Courrier du Bas-Rhin*, et qui forment un véritable voyage d'exploration à travers ces archives.

Après avoir rangé, inventorié, étudié, pendant plusieurs années, les divers fonds confiés à sa garde, M. Spach en fait très-gracieusement les honneurs au public, et aplanit d'avance toutes les difficultés qui pourraient arrêter dans leurs recherches les futurs historiens de l'Alsace. Cases, liasses, numéros, importance des documents et des événements auxquels ils se rattachent, tout est indiqué dans ces lettres avec la précision de l'archiviste exact et la sûreté de jugement du véritable érudit. C'est un travail qui, par son incontestable utilité, mérite de survivre à la publicité éphémère du feuilleton.

II.

PUBLICATIONS ISOLÉES.

Les Sociétés savantes et les Revues sont loin d'absorber toute l'activité intellectuelle de l'Alsace. On peut même dire que la plupart de nos hommes d'étude ont une préférence marquée pour le travail indépendant. Ce qui est certain, du moins, c'est que les ouvrages adressés directement au public par leurs auteurs sont de beaucoup les plus nombreux. Mentionnons d'abord dans ce genre un certain nombre d'écrits théologiques, les uns en français, les autres en al-

lemand, et dont on nous permettra de nous borner à citer les titres. Ce sont : *l'Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, de M. Reuss, deuxième édition augmentée de plusieurs chapitres. — *Les éléments constitutifs de la science dogmatique*, de M. Lichtemberger. — *Les neuf rochers*, ouvrage mystique du quatorzième siècle, publié par M. Schmidt. — *L'Examen critique* de la philosophie religieuse de Schelling, par M. Alfred Edeber, etc., etc.

L'éloge que les journaux spéciaux ont fait de ces divers travaux à mesure qu'ils paraissaient, l'accueil favorable qu'ils ont trouvé auprès des hommes compétents, nous permettent de les recommander avec confiance à l'attention des lecteurs de la Revue qu'ils pourraient intéresser.

En philosophie, M. Matter, conseiller honoraire de l'Université, vient de compléter la savante étude qu'il a publiée il y a deux ans sur la religion et la philosophie par un traité de *Morale, ou Philosophie des mœurs*. L'auteur poursuit aujourd'hui sur le terrain de la vie pratique, la généreuse pensée que son premier ouvrage tendait à réaliser dans le domaine de la spéculation métaphysique, c'est-à-dire la conciliation de la philosophie et de la religion, en tant qu'elles influent directement sur la marche et le gouvernement des affaires humaines : « N'oublions jamais, dit-il à la fin de son premier chapitre, qu'il n'existe pas plus une morale sans religion qu'une religion sans morale, ou une politique sans morale et sans religion; que ces trois formes d'une même science, formes si pleines chacune du sentiment de leurs prérogatives, ne sont que trois copies du même type, trois reflets de l'ordre suprême des choses. Amener leur conciliation est d'une importance décisive à ces époques précisément où des esprits exclusifs veulent, les uns arrêter le progrès des doctrines par une douce compression, les autres les accélérer par des commotions violentes. C'est dans ces conflits que le moraliste pur est appelé à jouer son plus beau rôle. » Tel est le point de vue aussi large qu'élevé où se place M. Matter. Le lecteur retrouvera, du reste, dans ce nouveau travail de l'honorable conseiller, toutes les qualités de style et de pensée qui caractérisent ses précédents ouvrages.

Parmi les travaux relatifs au droit, nous citerons d'abord le cinquième et dernier volume du *Manuel de droit civil français* de M. Zachariæ, traduit et annoté par MM. Aubry et Rau. Il nous serait facile de nous étendre sur le mérite de ce travail; mais un fait en dira plus que toutes nos appréciations, c'est que les premiers volumes en sont déjà à leur troisième édition. Nous serons moins brefs

sur une étude que M. Lamache, collègue de MM. Aubry et Rau à la Faculté de droit, a communiquée à la Revue de législation, touchant les *spectacles et la condition légale des acteurs chez les Romains*. S'appuyant sur un très-grand nombre de textes puisés à toutes les sources, M. Lamache commence par montrer la liaison des spectacles en général avec le culte public. Il s'élève avec énergie contre la barbarie et l'immoralité des *circenses* aussi bien que des *jeux scéniques*, et, passant aux acteurs de ces drames tour à tour sanglants ou obscènes, il explique la portée juridique de la *note d'infamie* dont ils étaient frappés par la loi. Cette *note* n'excluait pas de la cité, comme on le croit généralement; elle n'enlevait guère que les droits politiques : le *jus suffragii*, le *jus honorum*, le droit de servir dans les légions; et si l'on considère que le personnel des spectacles se recrutait dans la lie du peuple, on ne trouvera pas cette législation trop sévère. M. Lamache justifie par les mêmes motifs l'excommunication fulminée par le concile d'Arles contre les acteurs, excommunication « qui, du reste, ne fut jamais une loi générale et permanente de l'Église catholique, mais une simple maxime de l'Église gallicane. » Dans cette étude, qui touche, comme on voit, à tant de points intéressants, nous ne regrettons qu'une chose, c'est que l'auteur n'ait pas cru devoir insister sur le contraste que présentent au sujet des spectacles et des acteurs les mœurs grecques et les mœurs romaines. Il y avait là matière à des considérations historiques d'un ordre élevé et qu'à l'aide des nombreux documents qu'il avait recueillis, M. Lamache pouvait aborder avec succès.

Comme dans les Mémoires des Sociétés savantes et les articles des Revues, ce sont les travaux historiques qui dominent parmi les écrits émanés de l'initiative individuelle. Sous le titre modeste de *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France*, le directeur de la Revue catholique, M. l'abbé Mury, vient de publier un solide ouvrage qui, pour être spécialement destiné aux écoliers, n'en sera pas moins profitable aux maîtres. M. Mury a voulu évidemment rivaliser avec ces excellents précis introduits depuis peu dans l'enseignement, où la brièveté du récit n'exclut ni la solidité du fond, ni l'élégance de la forme, ni même, jusqu'à un certain point, l'érudition. Écrivant à Strasbourg, en face de l'Allemagne, il a mis largement à contribution les savants de ce pays, et sans négliger les sources nationales, il s'est plu à demander aux Luden, aux Raumer, aux Ranke, ce qu'ils pensaient des grands événements et des grandes époques de notre histoire. C'est ce qui, joint au point de vue fran-

chement catholique adopté par l'auteur, donne à ce travail une physionomie et un caractère propres. Il est difficile, pour peu que l'on appartienne à un camp différent, de n'être pas assez souvent en désaccord avec M. Mury. Mais ce qu'on ne pourrait lui contester, c'est une connaissance approfondie des faits, des controverses, des questions pendantes unie à l'art difficile de tout résumer sans confusion.

Un magistrat de Colmar, M. Langhans, a donné une nouvelle traduction de *La guerre de Trente ans*, de Schiller. « Tous les auteurs allemands, dit au sujet de ce travail un critique de la *Revue d'Alsace* dont nous adoptons entièrement les vues, sont difficiles à traduire; car il faut atteindre chez eux, sous une forme abondante et enveloppée, une pensée qui a rarement la netteté de la pensée française. Il n'y a peut-être que Goëthe qui ait quelque chose de la lucidité voltairienne et qui, conséquemment, puisse, sans grands efforts, être transporté dans notre langue. Schiller, par l'idiome, par le tour de la pensée, par ses opinions, par ses sentiments, est absolument, foncièrement germanique. Le traduire, le revêtir de notre langage est donc un travail qui exige à la fois de l'habileté, de la vigueur, de la souplesse et une entente intime des dispositions de l'esprit allemand. M. Langhans s'est résolu à ce labeur avec la plus patiente étude. Il s'est efforcé de saisir son auteur dans sa pensée et de le restituer dans sa forme la plus fidèle. Il a respecté son allure propre et originale, préférant les vives arêtes qui font reconnaître le penseur et l'artiste étranger à l'élégance pâle et monotone qui l'eût fait ressembler à tout le monde. »

« L'Alsace peut compter à bon droit parmi les provinces dont le passé a été fouillé sur place avec le plus d'ardeur et de conscience. Un point important de ce passé était néanmoins demeuré jusqu'ici dans l'ombre, non faute de bonne volonté, mais faute de documents suffisants : c'est l'histoire de la haute magistrature depuis l'annexion du pays à la France. Cette lacune vient d'être comblée par deux collègues de M. Langhans, MM. Pillot, président à la cour impériale de Colmar, et de Neyremand, conseiller à la même cour. Dans un fort volume in-8°, ces messieurs, qui ont été assez heureux pour mettre la main sur des documents inconnus jusqu'ici, retracent les curieuses vicissitudes du *conseil souverain* de justice que Louis XIV établit dans la province le lendemain de la paix de Westphalie, et qui, sans avoir le titre de parlement, jouissait, au moment de son apogée, de toutes les prérogatives de ces grands corps judiciaires. Appelé à fonctionner au milieu de populations récemment con-

quises qui ne cessaient de se tourner vers l'Allemagne, qui répugnaient surtout à soumettre leurs différends à des juges institués par le nouveau souverain, au lieu de les porter devant la chambre impériale de Spire, à laquelle ressortissaient autrefois les tribunaux inférieurs de l'Alsace, ce conseil avait un rôle extrêmement difficile, et ses annales, on le conçoit, doivent offrir un intérêt tout particulier.

C'est, en outre, à la prudente fermeté de ses membres, aux dispositions conciliantes dont ils se montrèrent constamment animés, qu'il faut attribuer en grande partie la révolution qui transforma si rapidement l'esprit alsacien et détourna au profit de la France le courant des sympathies populaires. Il y avait là tout à la fois un côté intéressant de l'histoire de la province à mettre en lumière et une page glorieuse à ajouter à l'histoire générale de la magistrature française. L'Alsace et l'honorable corps auquel appartiennent MM. Neyremand et Pillot, leur doivent également des remerciements.

M. le comte Hallez-Claparède, député au corps législatif, publia il y a quelque temps une carte historique de l'Alsace, destinée à faciliter la lecture de son bel ouvrage sur la réunion de cette province à la France. Cette carte, malgré les développements que l'auteur lui avait donnés, passait sous silence un certain nombre de localités et de divisions territoriales d'une importance secondaire. M. Heitz, qui a l'amour *du complet*, a jugé qu'il y avait là une lacune fâcheuse, et il a cherché à la combler en publiant un *tableau* des différentes seigneuries qui se partageaient autrefois l'Alsace, avec l'indication de toutes les localités grandes et petites, sans aucune exception. Carte et tableau, se soutenant et s'éclairant mutuellement, ont été rapidement enlevés par les amateurs, qui réclament à l'heure qu'il est une seconde édition. Un autre travail de M. Heitz, d'un intérêt plus général que le précédent et qui paraît destiné au même succès, c'est son *Strasbourg pendant les Cent-Jours*. Bloquée deux fois, comme on sait, par les armées alliées durant cette période, la capitale de l'Alsace se défendit avec succès, grâce au concours énergique que la population et la garde nationale prêtèrent à la garnison. Cette circonstance, jointe à sa position de ville frontière, y donnait aux grands événements politiques qui s'accomplissaient alors dans tout l'Empire une physionomie particulière. M. Heitz, qui a ses opinions en matière de composition historique, au lieu de reproduire cette physionomie en la forme ordinaire, a préféré s'effacer complètement pour laisser parler les témoignages et les pièces officielles.

Mois par mois, jour par jour, il a inséré les uns à la suite des autres les innombrables documents qu'il possédait, en se bornant à les accompagner de très-courtes notes explicatives. De là son livre, — répertoire précieux, mais non travail définitif, pour ceux qui entendent autrement le rôle de l'historien.

Nous avons analysé dans notre compte rendu de 1859 le premier volume d'une publication monumentale, consacrée à la description du Bas-Rhin et due à l'initiative de M. Migneret, préfet du département. La première partie du second volume, renfermant les routes et voies ferrées, les canaux et ouvrages hydrauliques, les fleuves et rivières, les dessèchements, a paru dans le courant de l'année 1860. On comprend qu'un travail conçu et exécuté principalement dans un but d'administration fasse une place très-large aux détails statistiques. Ce ne serait pourtant pas rendre justice aux auteurs, MM. Coumes et Guerre, que de borner à l'étendue et à l'exactitude des renseignements de ce genre le mérite de leur œuvre. A côté des chiffres et des faits actuels, qui seront particulièrement appréciés de l'économiste, MM. Coumes et Guerre ont eu soin de placer sur les antécédents historiques de leur sujet, des notions intéressantes pour l'érudit et que l'on chercherait vainement ailleurs. Telle est, par exemple, l'histoire hydraulique du Rhin depuis l'occupation romaine, — histoire dont les chroniques ne disent mot, et qu'il a fallu tirer d'une étude attentive du sol et des traces qu'ont laissées les grands travaux exécutés à différentes époques sur les bords du fleuve.

Pour compléter cette Revue des travaux historiques, il nous reste à parler de deux monographies importantes, l'une, de M. Schmidt, sur le *chapitre de Saint-Thomas*, de Strasbourg; l'autre, de M. Coste, sur la ville du Vieux-Brisach. L'église de Saint-Thomas, la plus riche des églises secondaires de Strasbourg, a joué, pendant le moyen âge, un rôle considérable dans l'histoire de la cité. Tantôt en lutte contre le pouvoir civil, tantôt s'appuyant sur ce même pouvoir pour résister aux prétentions de l'évêque, les chanoines de Saint-Thomas furent constamment sur la brèche pour la défense de leurs droits et de leurs franchises. Au seizième siècle, la plupart d'entre eux embrassèrent la réforme, mais, « comprenant admirablement les besoins des temps modernes, ils transformèrent leur chapitre, qui dans son ancienne forme n'aurait plus eu de but, en une école savante, d'où est sortie, plus tard, l'Université de Strasbourg, » et spécialement le séminaire protestant. C'est dans les archives de cet établissement que M. Schmidt a trouvé les documents sur lesquels il s'appuie,

et qu'il a imprimés en partie, à la suite de son travail, comme pièces justificatives. L'histoire du chapitre de Saint-Thomas forme un beau volume in-4° de près de 500 pages, et satisfait largement à toutes les conditions du genre. Nous en dirons autant du *Vieux-Brisach*, de M. Coste. C'est encore une de ces études complètes, définitives, de nature à satisfaire les esprits les plus exigeants en matière de détails et de preuves. Le Vieux-Brisach appartient au duché de Bade, depuis la paix d'Utrecht. Jusqu'à cette époque, l'antique forteresse avait fait partie de l'Alsace, et plus d'une fois, dans le cours des siècles, elle avait exercé une influence considérable sur les affaires générales de la province.

Dans quelle catégorie ranger le charmant petit volume que nous a donné tout récemment M. Fée, professeur à l'École de médecine, sous le titre de *l'Espagne à cinquante ans d'intervalle, 1809-1859*? C'est un *voyage*, sans doute, puisqu'il est le résultat d'une excursion à travers les principales provinces de la Péninsule; mais ce serait faire tort à l'auteur que de le confondre avec la foule des touristes, moins occupés de bien voir que de montrer de l'esprit à propos de ce qu'ils voient. M. Fée a eu, d'ailleurs, un privilège dont bien peu de voyageurs peuvent se vanter; c'est de visiter, après cinquante ans écoulés, les mêmes lieux qu'il avait parcourus à la suite de nos armées en qualité de chirurgien militaire, lors de la guerre de l'Indépendance. Pendant que sa santé « parfaite encore » le lui permettait, il a voulu se donner « le plaisir de comparer l'Espagne de 1809 à celle de 1859, » et d'évoquer sur place « les souvenirs de sa jeunesse, surtout ceux auxquels se rattache la mémoire de ses compagnons morts pour la plupart. » C'est donc « un pèlerinage autant qu'une étude » que nous entreprenons à la suite de M. Fée, et il faut avouer que, dans son livre, les regrets touchants de l'homme de cœur, tempérés par une aimable philosophie, ajoutent un prix infini aux observations du savant et de l'homme du monde. Des nombreux rapprochements qu'il a pu établir entre ses souvenirs d'autrefois et ses remarques d'aujourd'hui l'auteur conclut que, sur tous les points, le pays qu'il a visité est en progrès; il croit à l'avenir de ce peuple, qu'il estime malgré ses défauts; il souhaite que, sans renoncer à son originalité, l'Espagne se tourne de plus en plus vers la France, après avoir abjuré les rancunes injustes qu'elle conserve contre nous, et dont elle continue de graver les témoignages jusque sur ses monuments publics.

La *critique* et l'*histoire littéraire* ont donné lieu à quelques travaux importants, dont la plupart ont paru dans des recueils périodiques

étrangers au ressort académique de Strasbourg. Qu'il nous soit permis de signaler, comme intéressant particulièrement la province, un article que nous avons communiqué nous même à la *Revue des littératures romanes* (publiée à Marburg sous la direction de M. le professeur *Ehbert*) sur la renaissance de la poésie provençale à Toulouse, au quatorzième siècle. A qui faut-il rapporter l'honneur et de cette renaissance et de la fondation de l'Académie des Jeux Floraux qui en fut, dès l'origine, le foyer officiel? Que faut-il penser de Clémence-Isaure, fondatrice selon les uns, restauratrice selon les autres, de cette antique Société littéraire? Telles sont les questions que nous nous sommes efforcés de tirer au clair. En ce qui concerne la dernière, nous avons conclu que Clémence-Isaure n'est que la sainte Vierge, sous le patronage de laquelle s'étaient placés les premiers troubadours, et qui devint par la suite une dame de haut lignage encourageant de ses libéralités les adeptes du *gai savoir*. Peut-être lirait-on encore avec quelque intérêt un travail sur le Cid, que nous avons publié dans le *Magasin de librairie*. Grâce à quelques documents nouveaux récemment découverts par l'érudition étrangère, et dont nous avons largement profité, nous avons pu établir entre la biographie du héros castillan et sa légende un parallèle curieux, et prendre, en quelque sorte, sur le fait l'imagination populaire transformant en une espèce de demi-dieu un homme de chair et de sang immédiatement après sa mort. Mais l'ouvrage de critique le plus considérable que nous ayons à mentionner, c'est le *Faust de Gœthe*, expliqué d'après les commentateurs allemands, par M. Blanchet, professeur de rhétorique au lycée de Strasbourg. Au delà du Rhin « le Faust a cessé d'être une énigme au moins pour les savants et pour ceux qui ont le temps de lire leurs gros commentaires. » Mais, en France, où le mystère est si peu en faveur, où l'on se lasse bien vite de suivre un auteur qu'il faut toujours chercher, ce poème est à peu près demeuré pour tout le monde le livre aux sept sceaux de l'Apocalypse. La seconde partie surtout a été déclarée inintelligible et reléguée parmi les œuvres manquées. Grâce au travail de M. Blanchet, il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Son explication, ingénieuse sans être subtile, ordonnée sans être systématique, lève tous les voiles dont il avait plu au poète d'envelopper sa pensée, et à travers les allégories bizarres qui déroutaient et décourageaient les lecteurs on peut suivre sans difficulté le développement de l'action, et saisir un sens profond qui valait assurément la peine d'être cherché. Le Faust, en effet, n'est rien moins que l'expression poétique des vues de Gœthe sur la nature, sur l'art, sur

la vie humaine. « Philosophe, Goëthe cherche à saisir les lois générales du monde dans leurs rapports réciproques, afin d'embrasser, s'il se peut, ce vaste ensemble d'un coup d'œil. Poëte, il le reproduit par une imitation fidèle, mais intelligente, c'est-à-dire en l'expliquant : il va chercher sous l'apparence matérielle et morte la réalité vivante, derrière l'accident la force éternelle, dans l'effet la cause, au milieu des phénomènes particuliers et des caprices du hasard la loi permanente ; et c'est ainsi que l'imitation est pour lui comme une création, dans laquelle le poëte reçoit et transforme les matériaux que le philosophe lui fournit. »

Pendant que M Blanchet expliquait le chef-d'œuvre de Goëthe, M. Ristelhuber le traduisait en vers, en s'efforçant de l'adapter à la scène française. On sait que cette entreprise a été déjà tentée plusieurs fois sans grand succès. M. Ristelhuber sera-t-il plus heureux que ses devanciers ? Nous ne voulons rien préjuger à cet égard. Tout ce qu'on peut dire dès à présent, c'est que, tout en donnant à la pièce une netteté d'exposition et une rapidité d'action que ne fournit ni ne demande l'esprit germanique, le nouveau traducteur a reproduit la pensée de Goëthe avec plus de fidélité qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Il a même essayé de rendre la physionomie de son modèle et cet admirable accord de la forme et du fond qui le caractérise, en faisant appel à tous les rythmes, à toutes les mesures, à toutes les ressources de la prosodie française. Quel que soit son succès à la représentation, le *Faust* de M. Ristelhuber demeurera au moins comme une belle étude littéraire que les hommes de goût liront avec plaisir. Quelques mois auparavant, M. Braun, président du directoire de la confession d'Augsbourg, publiait également une traduction en vers d'un autre chef-d'œuvre du théâtre allemand, *Marie Stuart* de Schiller. M. Braun n'a introduit aucun changement dans son texte, qu'il s'est appliqué, au contraire, à serrer de très-près et à traduire avec une scrupuleuse fidélité. Nous avons dit plus haut combien il était difficile de faire parler notre langue, et surtout notre langue poétique, à un Germain de vieille race tel que Schiller. Pour préciser sa pensée, souvent un peu vaporeuse, sans l'altérer, pour rendre ces épithètes choisies et composées avec tant d'art, pour conserver son caractère à cette versification si riche en coupes heureuses, en effets d'harmonie, il fallait un ensemble de qualités et de connaissances dont la réunion n'est pas commune ; il fallait un poëte à la fois très-Français par l'esprit et très-accessible au souffle allemand. Disons sans hésiter que M. Braun a été ce poëte. Sans périphrases, sans mots parasites, sans vains tours de force, et unique-

ment par un heureux emploi des ressources naturelles de la langue, il a réussi à rendre presque toutes les beautés de fond et de forme que lui offrait son texte. *Marie Stuart* est, du reste, la quatrième pièce de Schiller que M. Braun donne au public. Nous souhaitons vivement qu'il continue ce travail, et qu'il dote notre littérature de l'œuvre entière du grand poète allemand.

Mais nous n'avons pas seulement des traductions à signaler parmi les productions poétiques de l'Alsace. *La Nuit des morts*, de M. Grandsart, professeur au lycée de Strasbourg, publiée dans des circonstances moins défavorables à la poésie, aurait sérieusement occupé la critique et pris place parmi les bonnes productions de l'époque. *La Nuit des morts* est sortie de la grande pensée qui a inspiré *la Légende des siècles*, de Victor Hugo, *la Chute d'un ange*, de Lamartine, et tant d'autres tentatives d'épopée universelle. Le sujet est dans l'air; il séduira encore bien des poètes, et nous n'avons aucune peine à croire M. Grandsart lorsque, déclinant tout soupçon d'imitation, il nous apprend que la première idée et les premiers vers de son œuvre remontent déjà à bien des années. Nous avons lu avec un vif intérêt les dix ou douze *Récits* dans lesquels l'auteur a déposé « la pensée de sa vie entière; » et, moins indifférents qu'il ne paraît l'être lui-même au succès de son livre, nous le recommanderons avec instance à tous ceux qui aiment les nobles sentiments exprimés en beaux et bons vers.

Les prédicateurs de Strasbourg ont contracté depuis longtemps l'excellente habitude de publier ceux de leurs sermons qui leur paraissent offrir un intérêt particulier. Aux recueils de l'abbé Achon et de M. le pasteur Colani, que nous annonçons dans notre précédent compte rendu, nous pouvons joindre aujourd'hui quatre conférences nouvelles du dernier, dont une, intitulée *les Brebis errantes*, nous a surtout frappé par l'élévation de la doctrine et le souffle de charité qui y circule. Nous citerons encore *l'Esprit du dix-neuvième siècle, Que ton règne vienne, l'Eglise et le royaume de Dieu*, de M. Leblois, comme des compositions très-dignes de franchir l'enceinte du temple et d'aller trouver dans son cabinet le lecteur studieux.

Si nous tenions absolument à être complet, il nous resterait encore à parcourir l'interminable catalogue des petits livres écrits en langue allemande pour l'instruction ou le divertissement du peuple. Mais il suffit de signaler en masse ces productions dans lesquelles ni l'art ni la science n'ont rien à voir, et qui n'ont d'importance que par leur destination. Nous terminerons mieux cet article par une

bonne nouvelle, celle de la fondation toute récente au chef-lieu de l'Académie d'une Société littéraire. « Depuis longtemps les esprits sérieux désiraient voir une Société de ce genre se former à Strasbourg ; on s'étonnait que la littérature n'eût pas encore trouvé sa place parmi les nombreuses Académies que possède cette ville universitaire. On avait droit d'être surpris d'une telle lacune en voyant autour de soi dans les chaires de l'enseignement tant d'hommes distingués par leurs connaissances et par leurs publications, et dont quelques-uns ont su mériter par leurs travaux les palmes de l'Institut (1). » Le préfet du Bas-Rhin, M. Migneret, à qui le département est déjà redevable de la *Société pour la conservation des monuments historiques*, avait depuis longtemps offert son concours aux hommes de bonne volonté qui essaieraient de constituer ce nouveau foyer intellectuel ; mais chacun reculait devant les difficultés d'une entreprise que des divergences d'opinions et de vieilles habitudes d'isolement inhérentes au pays semblaient condamner d'avance à l'insuccès. L'événement a prouvé que ces craintes étaient sans fondement. Grâce aux efforts combinés de M. le recteur, de M. Lereboullet, président de la Société d'agriculture, et de quelques autres personnes dévouées, quarante-cinq adhésions obtenues en peu de jours ont permis à la Société de voter un règlement, et même de commencer ses travaux. Ses Mémoires, nous n'en doutons pas, occuperont dans notre prochain compte rendu une large et honorable place parmi les publications littéraires de cette Académie.

F.-R. CAMBOULIU,
Professeur de littérature ancienne à la Faculté
des lettres de Strasbourg.

(1) Allocution lue par M. Lereboullet dans la séance préparatoire (26 février 1861).

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 1^{er} juillet 1861.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

Le *Dictionnaire topographique des noms de lieu du département d'Eure-et-Loir* est déposé sur le bureau, et la section est informée que le *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne* est sous presse. Ainsi cette grande entreprise, due à la féconde initiative du Ministre de l'instruction publique, et aux efforts réunis du Comité et des Sociétés savantes, n'est plus une chimère, comme le répétaient quelques esprits chagrins ; c'est une œuvre dont l'exécution est démontrée possible et qui aura pour les études historiques une utilité incontestable.

M. Auguste Bernard demande à publier, dans la *Collection des documents inédits* ; un choix des pièces que renfermaient autrefois les archives de l'abbaye de Cluny, et à y joindre un inventaire des documents qui ne seraient pas imprimés textuellement. La lettre de M. Bernard est accompagnée d'une brochure in-8° de 8 pages d'impression, portant pour titre : *Archives de l'abbaye de Cluny. — Projet de publication soumis à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique.* — M. Bernard rappelle d'abord l'importance des archives de l'abbaye de Cluny, « qui, dit-il, pouvaient être comparées à celles de

l'abbaye de Saint-Denis, et même, sous certains rapports, étaient plus riches. » Il expose ensuite que ses recherches à Cluny, à Mâcon, à Paris, à Londres, etc., lui ont fait retrouver sinon tous les documents qui existaient dans les archives de l'abbaye de Cluny, au moins les plus importants. Après avoir indiqué les motifs qui l'ont déterminé à substituer le titre d'*Archives de l'abbaye de Cluny* à celui de *Cartulaire*, il fait connaître le plan de la publication : cette collection comprendrait environ cinq mille chartes du neuvième siècle au treizième, savoir : deux mille chartes originales des neuvième, dixième et onzième siècles, et trois mille chartes tirées des cartulaires. Ceux-ci en contiennent beaucoup plus ; mais il y en a qui font double emploi, il y a des pièces imprimées, etc. Les cinq mille chartes que M. Bernard propose d'imprimer pourraient être renfermées dans 4 vol. in-4°, où elles seraient rangées par ordre chronologique. Un cinquième volume, imprimé en petit texte à deux colonnes, reproduirait l'inventaire officiel des titres de l'abbaye de Cluny, d'après la copie conservée dans les Archives du département de Saône-et-Loire. Ce volume contiendrait, en outre, les tables et un tableau de concordance destiné à faciliter la recherche des actes contenus dans les cartulaires. Enfin on pourrait y insérer quelques documents détachés. Ainsi les *Archives de l'abbaye de Cluny* formeraient cinq volumes de la collection des documents inédits. « Peut-être, dit en terminant M. Bernard, le Comité trouvera-t-il de prime abord que c'est beaucoup ; mais j'espère que, quand il aura étudié ma collection, il pensera que ce n'est pas trop. En effet, il ne s'agit pas ici seulement de l'histoire de l'abbaye la plus célèbre et la plus riche du monde, il s'agit surtout de l'histoire de la France elle-même, ou du moins de sa portion sud-est, qui, enlevée par Boson aux successeurs de Charlemagne, forma longtemps un tout distinct sous le nom de royaume de Provence. »

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Comité, la proposition de M. Auguste Bernard est renvoyée à une commission composée de MM. Desnoyers, Delisle et Tardif.

M. Nozot adresse : 1° une notice et des renseignements sur la commune de Saint-Menges (canton de Sedan) ; 2° une charte de Louis XII (1498) pour confirmer les privilèges des habitants de Mouzon ; 3° une ordonnance de Henri-Robert de La Marck (1570), relative à l'administration de la justice ; 4° une charte de privilèges de la commune de Vendresse (1244), avec *fac-simile* ; 5° des lettres de Charles, régent du royaume en 1418, établissant une *forge de*

monnaie à Mouzon. — Renvoi de ces diverses pièces à M. Bellaguet.

M. Jules d'Arbaumont, secrétaire adjoint de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, communique de nouveaux documents inédits, tirés des archives de la Côte-d'Or, et relatifs à un débat qui s'était élevé, au commencement du quatorzième siècle, entre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon et le chantre de la cathédrale de Langres. Ces documents paraissent présenter quelque intérêt pour l'histoire de l'instruction publique au moyen âge. — Renvoi à M. Jourdain.

M. le président désigne, pour rendre compte de diverses publications des Sociétés savantes, MM. Delisle, Levasseur, Patin et P. Clément.

M. le président informe la section que M. le Ministre de l'instruction publique, désirant être exactement renseigné sur la valeur des travaux personnels des professeurs des Facultés, a résolu d'en confier l'examen au comité. M. le recteur de l'Académie de Toulouse, à la suite d'une circulaire confidentielle qui avait été adressée à ce sujet à MM. les recteurs, a fait parvenir les trois ouvrages suivants sur lesquels Son Excellence demande des rapports à la section d'histoire : 1° *Étude des lois fiscales*, par M. Demante, professeur à la Faculté de droit de Toulouse ; 2° *De l'indication de la loi pénale dans la discussion devant le jury*, par M. Beudant, agrégé près la même Faculté ; 3° *Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce*, par M. H. Reynald, professeur au lycée impérial de Toulouse. — Les deux premiers ouvrages sont renvoyés à l'examen de M. V. Foucher, et le troisième à celui de M. Levasseur.

Le secrétaire du Comité rappelle à la section que Son Excellence lui demande, comme les années précédentes : 1° la liste des Sociétés savantes qui lui paraissent mériter, par leurs travaux, de recevoir des subventions ; 2° une liste des membres non résidants et des correspondants, dont les communications dans le courant de l'année ont été assez importantes pour qu'il y ait lieu de recommander leurs auteurs à la bienveillance du Ministre. La section décide qu'elle arrêtera cette liste dans sa prochaine séance, sur les propositions qui lui seront soumises par une commission composée de MM. Thierry, vice-président de la section, Bellaguet, Delisle, Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, et de la Ville-gille, secrétaire du Comité. La commission est invitée à tenir grand compte du concours apporté à l'exécution des *Dictionnaires topographiques* des départements.

La section entend ensuite divers rapports sur des communications manuscrites des correspondants. M. Desnoyers rend compte d'un document envoyé par M. Marre et intitulé : *Notice relative à la construction de l'aqueduc de Maintenon* ; c'est un extrait du *Livre des choses notables chez MM. les religieux de l'abbaye de Coulombs*. M. le rapporteur fait l'éloge de cette notice et exprime le désir qu'elle puisse trouver place dans les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Le même membre propose de déposer aux archives du Comité, en adressant des remerciements à l'auteur de la communication, un document envoyé par M. Bellot-Herment et extrait d'un manuscrit du seizième siècle, qui traite des propriétés et vertus attribuées aux herbes et *autres choses servant en médecine au corps humain*. On y trouve quelques faits curieux, mais déjà connus.

M. Desnoyers rend ensuite compte d'une ordonnance de Louis XIII (1612), relative aux salaires exagérés que voulaient exiger les serviteurs dans le Berry. Il pense, comme M. Levasseur, qui avait déjà été chargé d'examiner ce document, qu'il ne renferme que des détails connus et propose de le déposer aux archives du Comité.

Enfin, dans un dernier rapport, M. Desnoyers exprime le désir qu'un document envoyé par M. Dusevel, et relatif à la punition du suicide à Luchaux, soit publié.—Les conclusions des divers rapports de M. Desnoyers sont adoptées.

M. Bellaguet lit un rapport sur diverses pièces adressées par M. Nozot : 1° Notice sur La Neuville-aux-Tourneurs, commune du canton de Signy-le-Petit, arrondissement de Rocroi. Le rapporteur propose le dépôt aux archives du Comité. 2° Copie d'une ordonnance (en date du 1^{er} janvier 1593) rendue par Henri de La Tour, prince souverain de Sedan, touchant les dépenses de baptêmes et mariages, et contre les superfluités d'habits, etc. Cette pièce est un de ces édits somptuaires, qui ont été publiés en grand nombre. Toutefois, comme l'ordonnance de Henri de La Tour renferme quelques prescriptions nouvelles, le rapporteur est d'avis que cette pièce mériterait d'être imprimée par extraits dans la *Revue des Sociétés savantes*, en exprimant le vœu que la copie soit revue avec soin. 3° Copie d'une ordonnance (15 janvier 1595) rendue par le même Henri de La Tour, touchant le taux des vivres et denrées qui se vendaient dans la ville de Sedan. M. Bellaguet pense que ce document pourrait être utilement communiqué à M. Desnoyers, comme se rapportant à la statistique industrielle de la France. La section adopte les diverses conclusions du rapport de M. Bellaguet.

M. Rathery rend compte d'une communication de M. Désiré Monnier, renfermant un extrait de l'acte de fondation du couvent des Carmes-Chaussés de Clairvaux-en-Mortagne, par Guillaume de Vilers, seigneur de Clairvaux et du chastel de Joux, en date du 28 novembre 1434. Cet acte ne manque pas d'intérêt ; mais comme on a publié un grand nombre de pièces analogues, le rapporteur propose le dépôt du document aux archives du Comité. Ces conclusions sont adoptées.

M. Tardif donne lecture du rapport suivant : « M. Rossignol, correspondant du ministère à Dijon, a envoyé la copie d'une lettre adressée le 31 mars 1443, au nom du comte de Genevois, au châtelain de Gourdans, à l'occasion de l'arrivée des routiers en Bresse. Cette pièce fait suite à des communications dont j'ai eu précédemment l'honneur d'entretenir la section. J'avais proposé la publication de quelques extraits de ces documents, qui peuvent nous éclairer sur l'exécution du célèbre traité d'Arras et sur les relations de Charles VII avec le duc de Bourgogne ; mais M. Marcel Canat, correspondant du ministère, nous annonce que les plus importantes de ces pièces sont sur le point de paraître dans le premier volume d'un recueil intitulé *Documents pour servir à l'histoire de la Bourgogne*. Je ne crois donc pas devoir faire des propositions à la section, relativement à la lettre adressée par le comte de Genevois au châtelain de Gourdans, lettre qui n'apprend du reste aucun fait nouveau. Il suffira de remercier M. Rossignol. J'ajouterai que ce correspondant a tenu compte d'un avis qui lui avait été précédemment donné, et qu'il a indiqué d'une manière précise, dans son dernier envoi, la provenance de la pièce dont il nous transmet la copie. »

Le même rapporteur propose le dépôt aux archives du Comité d'un document envoyé par M. Damase Arbaud ; c'est la copie d'une commission de notaire, délivrée en 1351 par le prieur de Saint-Gilles de Manosque. L'acte est rédigé par Pierre de Dalmas, notaire public, établi de l'autorité du roi dans les comtés de Provence et de Forcalquier, et de l'autorité de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem dans tout le prieuré de Saint-Gilles. Il constate que le prieur a concédé l'office de notaire à Guillaume de Martin, et qu'il lui a donné l'investiture par les tablettes et par la plume, après avoir reçu le serment accoutumé, dont la formule est insérée dans la commission. Cette formule comprend le serment ordinaire de fidélité et le serment professionnel. Elle a été rédigée d'après l'ordonnance de Philippe-le-Bel de juillet 1304, dont elle reproduit presque littéralement les dispositions. Comme elle ne contient rien de particu-

lier, le rapporteur ne pense pas qu'il soit nécessaire de la publier.

Les conclusions des deux rapports de M. Tardif sont adoptées par la section.

M. Delisle fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume in-8° portant pour titre : *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, par M. E. Mannier. Ce volume est renvoyé à la commission du *Dictionnaire topographique* ; des remerciements seront adressés à M. E. Mannier.

La section entend ensuite les rapports de M. Huillard-Bréholles, de M. Rathery et de M. Tardif, sur le *Bulletin d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (1859) ; sur la *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne* (1859-1860) ; enfin sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* (tome XXI, 1857-1858). Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Séance du 29 juillet 1861.

Présidence de M. Amédée THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Jules Marion, qui avait été chargé, il y a plusieurs années, de préparer une édition du cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble, remet la copie de ce cartulaire annotée et prête à être envoyée à l'impression. Les tables des noms et des matières, l'index chronologique des documents et le dictionnaire géographique sont également terminés. La copie manuscrite déposée par M. Marion est renvoyée à l'examen de MM. Delisle et Tardif.

M. l'abbé Barbier de Montault adresse sept pièces autographes. Il y joint l'original en parchemin du testament de Loysse de Cornes, *veuve de Jehan Davy, paroissien de Saint-Pierre du Bouchez (Vienne), portant legs à ladite cure d'une mine de froment*, etc. M. Barbier de Montault fait encore hommage de divers imprimés, savoir : 1° quatre déclarations du roi relatives aux droits de timbre (1690), à la ferme générale du tabac (1707), à la monnaie (1720) et aux attroupements avec port d'armes (1780) ; 2° *l'Oraison funèbre de messire Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, l'un des quarante de l'Acadé-*

mie française, prononcée à Angers par le P. Claude Mérigoz, définitiveur de la province des Minines (sic) de Touraine, 1730, 34 p. in-4°. — Il n'existe à Angers, ajoute M. Barbier de Montault, qu'un exemplaire connu de cette plaquette. Il appartient au musée ecclésiologique.

Des remerciements sont votés à M. Barbier de Montault pour ces divers envois. Les documents manuscrits sont soumis à l'examen de M. L. Delisle; les imprimés seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Bardy, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, qui prépare un précis historique sur l'ancienne Université de Poitiers, informe M. le Ministre que les registres officiels de cette corporation sont dispersés dans cinq dépôts publics : l'Académie, la Faculté de droit, les archives de la ville, celles du département et la bibliothèque du Séminaire. Il sollicite l'intervention de Son Excellence pour que ces documents soient réunis soit à l'Académie, soit à la bibliothèque de la ville. Le défaut d'emplacement ne permettrait pas de les classer aux archives départementales.

M. Bardy signale une autre collection d'une grande valeur historique, qu'il serait utile de faire explorer par un paléographe chargé d'une mission spéciale. Ce sont les titres qui se trouvent entre les mains des administrateurs de l'hospice de Montmorillon, provenant de l'ancien chartrier de la *Maison-Dieu* de la même ville. La fondation de cet établissement charitable remonte à une époque reculée, et il y aurait presque certitude de trouver dans ces archives des pièces relatives à l'église d'Orient, aux croisades et à l'ordre de Malte.

Cette partie de la communication de M. Bardy est renvoyée à M. le Ministre de l'intérieur, qui a les archives départementales, communales et hospitalières dans ses attributions.

Le dernier paragraphe de la lettre de M. Bardy contient une erreur qu'il importe de relever dans l'intérêt des Sociétés savantes. Il suppose que les travaux envoyés pour le concours de 1860 pourront être admis au concours de 1861, *avec ou sans corrections*. Il a été, au contraire, formellement déclaré que les Mémoires qui auront obtenu une mention en 1860 ne pourront être admis à concourir de nouveau que s'ils ont été améliorés et complétés par leurs auteurs.

M. Deschamps de Pas adresse les copies de documents qu'il a trouvés en classant la correspondance du magistrat de Saint-Omer, et qui lui paraissent se rattacher aux tentatives faites par Henri IV

pour s'emparer de l'Artois. M. Deschamps de Pas, n'ayant pas à sa disposition le *Recueil des lettres de Henri IV*, n'a pu s'assurer si les pièces dont il envoie copie sont inédites.

Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Berger de Xivrey.

M. de Jussieu communique l'acte de fondation d'un ancien hôpital de Chambéry. C'est, d'après le correspondant, un spécimen des plus complets de l'organisation d'un établissement charitable au quatorzième siècle. Tous les services hospitaliers, même celui des *Enfants-trouvés*, avaient été assurés. — Renvoi à M. Fr. Wey.

M. Mathon père transmet la copie d'une charte de Jean sans Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, datée de la troisième année de son règne et concernant l'abbaye de Beaubec, au diocèse de Rouen. — Renvoi à M. Tardif.

La section a reçu de M. l'abbé Richard un cahier de 21 pages in-4°, ayant pour titre : *Statistique du prix des denrées en Franche-Comté, au moyen âge et jusqu'au dix-neuvième siècle*. Ce travail, qui concerne spécialement le département du Doubs, est extrait des historiens de la Franche-Comté et de pièces inédites. — M. Desnoyers est prié de l'examiner.

M. Samazeuilh adresse une copie du *Cahier des plaintes de la sénéchaussée de Casteljaloux pour être portées aux États Généraux d'Orléans (1649)*. — Renvoi à M. Levasseur.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage au Comité d'une notice sur Joscelyn de Dinan, seigneur de Ludlow, en Schropshire (douzième siècle). Le même membre dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (lettres, sciences, arts; 1^{re} année, nos 1 et 2)*, et une *Étude historique et critique sur la mission, les arts et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne*, etc., par M. l'abbé Bougand (publication de la Société Eduenne, Autun, 1859). — Remerciments et dépôt de ces divers ouvrages à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. Delisle, Patin, Berger de Xivrey, Wey, Bellaguet, P. Clément, Levasseur et Jourdain pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

La section entend ensuite le rapport de la commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qui ont paru dignes d'être signalées à Son Excellence et d'obtenir des encouragements, soit par leurs travaux, soit par le zèle qu'elles ont montré pour la rédaction du *Dictionnaire topographique de la France*. Après quelques observations, cette liste est définitivement arrêtée. Il en est de

même de la liste des membres non résidants et des correspondants, sur lesquels la commission propose d'appeler l'attention de Son Excellence comme s'étant fait particulièrement remarquer, dans le courant de l'année, par l'importance et le nombre de leurs communications.

M. Huillard-Bréholles donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet présenté par M. Dantier pour la publication de la *Correspondance des Bénédictins de Saint-Maur*. M. Dantier s'est engagé, sur les observations de la commission, à adopter l'ordre chronologique et à renoncer à la publication des pièces historiques concernant la congrégation de Saint-Maur. Il ne s'en servira que pour son introduction. Le travail de M. Dantier ne sera terminé que dans deux ans, et c'est alors seulement que la section sera appelée à se prononcer définitivement sur le mérite de l'œuvre et sur l'opportunité de la publication. Toutefois, la commission est d'avis qu'il y a lieu d'adopter en principe, dès maintenant, la publication de la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur. Ces conclusions donnent lieu à une discussion, dans laquelle les membres de la commission déclarent que M. Dantier ne publiera que des lettres inédites, et pensent que la collection pourrait être réduite à un seul volume. La section adopte en principe le projet de publication proposé par M. Dantier; mais elle ne le soumettra à l'approbation du Ministre que lorsque le travail de l'éditeur sera complètement terminé et que son manuscrit aura été remis au Comité.

La section entend ensuite un rapport de M. Delisle, au nom de la commission chargée d'examiner le plan de publication des archives de l'abbaye de Cluny présenté par M. Bernard. La commission a examiné successivement trois questions :

1° Les archives de Cluny ont-elles assez de valeur pour être publiées aux frais de l'État?

2° M. Bernard est-il suffisamment préparé pour la publication dont il demande à être chargé?

3° Quel sera le plan de l'édition?

La commission se prononce affirmativement sur les deux premières questions.

Quant à la troisième question, la commission loue M. Bernard d'avoir substitué les textes originaux aux copies souvent défectueuses des cartulaires. Elle approuve également l'ordre chronologique adopté pour le classement des pièces; mais elle déclare qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer sur les autres détails du plan de

M. Bernard. L'utilité de publier toutes les bulles qui ne se trouvent pas dans le Bullaire imprimé, et de reproduire *in extenso* l'inventaire des titres de l'abbaye conservé aux archives du département de Saône-et-Loire, ne lui paraît pas suffisamment établie. Des retranchements qui ne porteraient pas sur les parties essentielles du recueil permettraient peut-être de réduire la publication à quatre volumes. C'est une question qui devra être examinée ultérieurement ; mais, sauf ces détails secondaires, le plan présenté par M. Bernard mérite d'être approuvé. En résumé, la commission propose d'adopter en principe la publication des archives de Cluny par M. Bernard et de la recommander à la bienveillante attention de M. le Ministre, en lui signalant particulièrement l'utilité de ce recueil pour le *Dictionnaire topographique* de la France.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

A. CHÉRUEL,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RAPPORTS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON. (Tome IX, 1859.)

Nous venons un peu tard pour rendre compte de ce volume qui renferme les Mémoires lus et les questions discutées dans le congrès archéologique tenu à Laon en 1858. Une analyse assez étendue en a déjà été faite par M. l'abbé Lecot dans la 3^e livraison du *Bulletin du Comité de Noyon*. Plus récemment, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1), M. Abel Desjardins, examinant les travaux historiques et littéraires publiés par les Sociétés qui sont dans le ressort de l'Académie de Douai, a consacré aussi à ce même volume deux pages de son excellent article, et M. Ed. Fleury en a également rendu compte dans le rapport général qu'il a présenté sur les travaux de la Société de Laon dont il est le secrétaire (2). Cependant il nous a semblé que la rapidité même de ces appréciations laissait encore un champ assez vaste pour un nouvel examen, surtout en ce qui concerne certaines questions proposées et traitées dans ce congrès. Ces questions acquièrent, en effet, dans le mouvement actuel des esprits et par l'ardeur même avec laquelle elles ont été discutées, une importance toute particulière.

Laissant donc de côté les sujets historiques d'un intérêt presque entièrement local, que MM. Prioux, Palant, Mouret, Matton, Tailliar et de Marsy ont d'ailleurs traités avec autant de science que de précision (3), je m'attacherai seulement à la sixième question : *de*

(1) Novembre 1860, p. 603-605.

(2) Ce rapport figure en tête du tome X du *Bulletin de la Société de Laon* dont nous rendrons compte prochainement.

(3) Les communications orales ou les Mémoires auxquels nous faisons ici allusion méritent au moins d'être mentionnés. Ce sont : *les Treize maîtres maçons de Braine et le Miracle du vrai corps Dieu*, par M. Prioux; *les Pèlerinages*, par M. l'abbé Palant; *les Maladreries et les léproseries*, par M. Mouret; *le Jury médical de Laon et la Royauté des Braies*, par M. Matton; *la Pairie de Laon*, par M. Tailliar; enfin quelques *Procès faits à des cadavres*, fort spirituellement racontés par M. de Marsy.

l'Époque probable de l'introduction du christianisme dans les régions arrosées par l'Aisne et l'Oise, ainsi qu'à la dixième : de la Condition civile et politique des serfs dans le même pays à l'époque de la révolution communale. Or, on comprend sans peine que de pareilles questions ne puissent être circonscrites dans des limites exclusivement géographiques, et qu'agrandies par la discussion elles donnent nécessairement lieu à des considérations d'un ordre général, par conséquent, à la controverse et à la critique.

La première question aurait tout aussi bien pu être posée en ces termes : « Les premiers sièges épiscopaux dans la Gaule Belgique ont-ils été créés au temps des apôtres ou dans la deuxième moitié du troisième siècle de l'ère chrétienne? » Car c'est sur ce point que tout le débat a été transporté et maintenu par deux champions intrépides, M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons, soutenant la première opinion, et M. le conseiller Tailliar défenseur de la seconde. « La solution, quelle qu'elle soit, ne peut avoir qu'une importance secondaire : *abeat opinio quo libuerit,* » a dit M. l'abbé Lecot dans l'analyse que nous citons en commençant. Si l'honorable ecclésiastique entend par là que l'intérêt bien compris de la religion n'est nullement engagé dans cette affaire, nous sommes entièrement de son avis. Mais, au point de vue de la vérité historique, la chose n'est point aussi indifférente qu'il semble le croire, et la preuve en est dans la passion même avec laquelle vient d'être ressuscitée sur divers points de la France (1) cette vieille querelle que les anciens bénédictins et les anciens bollandistes avaient si sagement résolue en faveur du troisième siècle (2).

M. Poquet s'associe donc à ce qu'il appelle la révision de ce grand procès; il cherche à réfuter les textes si connus de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours, d'où l'on a conclu, avec toute apparence de raison, que les principales églises de la Gaule, et surtout de la Gaule du nord, n'avaient été fondées que vers la fin du troisième siècle. Il leur oppose l'autorité de Flodoard, historien du dixième siècle, d'autres témoignages encore plus récents tirés des chroniques ou des martyrologes, et surtout l'existence de traditions constantes et non interrompues selon lui. Il prévoit ou discute les objec-

(1) Rappelons seulement les dissertations de M. l'abbé Faillou sur l'apostolat de sainte Marthe en Provence, de M. le chanoine Arbellot sur saint Martial de Limoges, de M. l'abbé Ravenez sur l'origine de l'Église de Reims, et de M. l'abbé Bougaud sur la mission et les actes de saint Bénigne de Dijon.

(2) M. Jules Desnoyers, dans ses savantes études sur la *Topographie ecclésiastique de la France*, ne fait pas non plus remonter au delà de ce siècle la fondation des évêchés de la province de Reims.

tions que l'on peut tirer contre son opinion du silence de l'histoire, des lacunes qui existent dans le catalogue des évêques, de l'impossibilité d'une constitution pour les sièges épiscopaux à cette époque. Il se rattache même à une conjecture très-hasardée, celle qui, dans la lettre du célèbre Hincmar à l'évêque de Laon, où il est dit : « *Postquam Beatus Sixtus a Sixto sedis romanæ pontifice primus ad remensem metropolim fuit directus* (1), » tendrait à faire supposer une erreur de copiste et à faire lire *Petro* (saint Pierre) au lieu de *Sixto* (le pape Sixte). J'avoue que ces arguments, malgré la bonne foi évidente avec laquelle ils sont présentés, ne m'ont point convaincu, d'autant plus que M. Poquet, en combattant « l'esprit rationaliste du seizième siècle, qui a porté, dit-il, ses fruits inquiets et amers jusque dans le sanctuaire, » et en ramenant sans cesse la question sur le terrain exclusivement religieux, ne conserve peut-être point tout le calme nécessaire à des discussions historiques.

Les pères du concile de Tours, dans une lettre adressée à sainte Radegonde, en 567, disaient que les principes de la foi avaient commencé à respirer en Gaule dès l'origine même du christianisme ; mais qu'à l'époque de saint Martin, la connaissance des saints mystères était parvenue à bien peu de gens, et que le Christ suscita ce saint personnage pour lui acquérir en ce pays autant de prosélytes qu'il en avait gagnés dans le reste du monde (2). A ce témoignage, dont M. Poquet lui-même reconnaît toute l'importance, on pourrait ajouter d'autres textes. Mais, pour nous en tenir aux contrées mêmes où M. Poquet soutient que des sièges épiscopaux furent institués du vivant de saint Pierre, est-ce que, sous Clovis II, au moment de l'ordination de saint Éloi, les cités de Noyon, de Vermand, de Courtray, de Gand, la Flandre, la Frise et les côtes de la mer « n'étaient pas encore presque entièrement païennes, parce que, vu leur position éloignée, nul n'avait pu y imprimer encore le soc de la prédication (3) ? » Enfin, sous Honorius, ou du moins à l'époque où fut rédigée la *Notice des dignités*, l'occupation des pays de Noyon, de Reims et de Senlis par les colons militaires désignés sous le nom de

(1) Hincm. opera, t. II, p. 431.

(2) Cum adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Domini sacramenta, ne quid hic minus acquireret..... B. Martinum ad illuminationem patriæ dignatus est Deus dirigere. LABBE. *Concil.*, t. V, p. 874. Nous avons entendu le savant et catholique éditeur du Cartulaire de Redon exprimer aussi l'opinion que non-seulement la basse Bretagne encore entièrement druidique, mais même tout le *tractus armoricanus* ne furent pas convertis avant l'apostolat de saint Martin de Tours.

(3) Saint-Ouen, *Vie de saint Éloi*, lib. II, chap. 2 et 3.

laeti gentiles, c'est-à-dire étrangers et païens, n'indique-t-elle pas suffisamment que le christianisme était encore bien faible dans la partie comprise entre l'Oise et la Marne (1) ?

Ce qu'il y a de plus sage en pareille matière, c'est de ne pas s'obstiner à en savoir plus que les contemporains ou du moins que les auteurs les plus rapprochés des faits dont ils parlent. Que quelques missionnaires chrétiens aient pénétré dans la Gaule Belgique, dès le temps des apôtres, c'est un fait possible, probable même, que je concède volontiers à M. Poquet, d'autant plus que les textes de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours et du concile de 567 n'y contredisent pas. Mais que ces missions aient eu des résultats immédiats et complets, qu'on aille même jusqu'à soutenir l'institution d'églises épiscopales par saint Pierre à Reims et à Soissons, ainsi qu'une succession non interrompue d'évêques avant l'époque réellement historique, qu'on accuse enfin ceux qui se permettent de n'être point de cet avis d'adopter « un système anarchique qui tend à saper par sa base toute l'autorité religieuse des âges passés (2), » voilà qui dépasse, à mon sens, la mesure de la vérité aussi bien que les limites d'une juste critique.

Des susceptibilités du même genre se sont éveillées à propos du Mémoire de M. Melleville sur la condition des serfs à l'époque de la révolution communale, Mémoire fort étendu, qui n'occupe pas moins de 58 pages dans ce neuvième volume. L'auteur part de ce point de vue que la volonté de conquérir des droits politiques n'a point été le principal mobile de la révolution communale dans les contrées dont il s'occupe, que si les populations urbaines, les *burgenses*, en s'agitant d'abord pour obtenir les droits civils arrivèrent quelquefois jusqu'à leur affranchissement politique, les serfs des campagnes, les *rustici*, n'eurent qu'un seul but, l'adoucissement de leur condition matérielle. « Ce qui, surtout dans les campagnes, dit-il, précéda et provoqua le mouvement social du douzième siècle, ce fut une pensée d'amélioration matérielle, le désir d'acquérir le bien-être qui manquait tout à fait aux classes serviles, en un mot, l'impérieux besoin de secouer la misère profonde dans laquelle ces classes s'agitaient douloureusement depuis des siècles (3). » Sur ce point, l'auteur aurait pu invoquer le témoignage d'un contemporain non suspect, le pieux abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, lequel

(1) *Præfectus laetorum gentilium (inter) Remos et Sylvanectas... præfectus Sarmatarum gentilium inter Remos et Ambianos...*

(2) *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. IX, p. 261.

(3) *Bull.*, t. IX, p. 136.

décrit ainsi les exactions que la féodalité faisait subir aux serfs : « Ces maîtres injustes ne se contentent pas de la servitude ordinaire et acquise, mais ils s'arrogent, sans cesse et sans miséricorde, les propriétés avec les personnes et les personnes avec les propriétés. Outre les redevances accoutumées, ils enlèvent les biens trois ou quatre fois dans l'année et aussi souvent que la fantaisie leur en prend ; ils les grèvent d'innombrables services, leur imposent des charges cruelles et intolérables (1). » Ces charges intolérables, M. Melleville les rappelle et les énumère par leurs noms ; il examine ensuite les causes diverses qui entretenaient et alimentaient pour ainsi dire la servitude en réduisant des hommes et des femmes libres à l'état servile ou en y faisant retomber ceux qui en avaient été affranchis. Arrivant ensuite à considérer en général la condition morale et matérielle du serf, il établit par une foule d'exemples (2) que le maître pouvait disposer de son homme de corps comme d'une chose, en le donnant, selon sa fantaisie, soit avec la terre que le serf cultivait ou séparément, soit seul ou avec sa famille, soit avec ou sans son consentement. Il montre également que ces dons, qui affectaient le plus habituellement la forme d'aumônes ou d'échanges, prenaient aussi quelquefois le caractère d'une véritable vente, dont le prix était spécifié en livres tournois et parisis (3). Puis, l'auteur passe en revue les différentes sortes de serfs qui répondaient à différents degrés du servage, et il finit par l'étude des diverses obligations qui constituaient essentiellement l'état de servitude, notamment la capitation ou chevage, la morte main et le formariage, c'est-à-dire la privation absolue de ce que nous appelons aujourd'hui les droits civils.

En répondant verbalement à ce Mémoire, M. Tailliar a émis l'opinion que le tableau tracé par M. Melleville de la condition des serfs était trop sombre, et il est entré dans quelques explications qui, du moins, sous la forme abrégée où elles sont reproduites dans le Bulletin, ne m'ont point paru diminuer la force des arguments présentés par M. Melleville. M. Tailliar répète d'une manière générale que c'est l'esprit du christianisme qui a le plus contribué à l'adoucissement et à l'extinction du servage ; ce que j'admets volontiers, tout

(1) *Petr. venerab.*, lib. I, epist. 28.

(2) M. Melleville ne donne en notes que les analyses des chartes recueillies par lui, se proposant de les publier plus tard à titre de pièces justificatives dans une édition séparée.

(3) *Bull.*, t. IX, p. 162 et not. 1.

en faisant mes réserves sur cette seconde proposition : que le clergé s'est montré constamment favorable à l'émancipation des serfs. Car il ne faut pas oublier que nous sommes au douzième siècle et qu'à cette époque le clergé, en tant que propriétaire féodal, n'entendait guère se dessaisir des droits que lui conféraient l'usage et la coutume. J'en citerai, entre autres, un exemple qui me semble très-frappant, à propos du droit si onéreux de morte main, par lequel le maître non-seulement s'attribuait une partie des biens à la mort du possesseur, mais encore reprenait le tout si celui-ci ne laissait pas d'héritiers directs. Or, en 1137, les bourgeois de Vezelay demandaient, parmi d'autres réformes, le droit de tester en faveur de leurs héritiers collatéraux quand ils n'avaient point d'enfants. Des arbitres furent nommés, et l'abbé seigneur de Vezelay, qui percevait dans ce cas la totalité des successions, répondit qu'il ne voulait point concéder cela, parce que ses prédécesseurs ne l'avaient jamais fait. Et il ajoutait : « Ce ne sont pas seulement les laïques, mais aussi les évêques et un grand nombre d'abbés qui exercent sur leurs hommes le droit de recueillir les biens de ceux-ci quand ils meurent. Aussi n'avons-nous pas l'intention d'y renoncer, puisque d'ailleurs c'est la commune coutume en ce pays-ci (1). » Les arbitres accordèrent pourtant aux bourgeois la permission de tester à défaut d'enfants en faveur de leurs proches parents, légitimes et libres, pourvu que les héritiers acquittassent les droits, se fixassent à Vezelay et adoptassent la coutume de la ville ; mais, quant aux serfs, *homines ecclesiæ*, l'interdiction de disposer de leur succession en ligne collatérale fut entièrement maintenue à leur égard.

Si nous présentons cette observation sur l'attitude des seigneurs ecclésiastiques au douzième siècle, c'est au risque de nous attirer quelque fâcheux compliment dans le genre de celui que M. l'abbé Lecot, en termes moins courtois que M. Tailliar, adresse à l'auteur du Mémoire que nous venons d'analyser. « M. Melleville, dit le secrétaire du Comité de Noyon, a traité cette importante question historique avec une abondance de détails qui n'a pas su toujours assez démêler, dans les prétendues traditions du passé, la vérité de la calomnie. Il faut se défier en général de ce qu'on peut appeler des découvertes en matière historique. Le sort de celle qui valut à

(1) « Et quia non tantum laici, sed episcopi et abbates multi hanc habent in hominibus suis consuetudinem quod quando moriuntur res eorum accipiunt,.... non fuit consilium ut eam desereremus, cum consuetudo communis sit per totam ipsam patriam. » *Annuaire de l'Yonne*, 1845, 3^e partie, p. 57, cité par M. de Bastard, *bibl. de l'École des Chartes*, 3^e série, t. II.

M. Dupin..... de telles mésaventures, il y a quelques années, devait instruire les chercheurs de vérités nouvelles en histoire. L'innovation dans les faits, dans les idées, est peut-être la tentative la plus forte et le défaut dominant des archéologues; ils aiment l'antiquité, mais refaite nouvellement à leur manière; il se peut que parfois l'antiquité y gagne; la vérité n'y gagne pas toujours (1). »

En lisant ce singulier passage, où j'ai dû même supprimer une plaisanterie incôvenante, qui tombait par ricochet sur un éminent magistrat, je n'ai pu tout d'abord saisir ce qui, dans le travail de M. Melleville, avait pu donner lieu à une appréciation aussi malveillante, car cet auteur n'a rien d'agressif; il ne fait guère que citer des exemples et produire des textes. Mais comme il tire ces faits et ces textes des cartulaires (2) qui sont, comme chacun le sait, la source la plus abondante de documents pour cette époque, il se trouve en face du clergé considéré comme propriétaire et seigneur terrien. Or, l'ensemble de ses citations montre indirectement que la condition des serfs ecclésiastiques, au douzième et au treizième siècle, ne fut pas meilleure que celle des serfs laïques, et ce résultat laisse entrevoir des opinions libérales qui paraissent malsonnantes à certains esprits ombrageux. Et pourtant rien n'est plus vrai à beaucoup d'égards, et la raison en est bien simple. Jusqu'à la fin du neuvième siècle, l'autorité religieuse avait beaucoup fait pour la transformation de l'esclavage antique en servage, et la condition particulière des serfs ecclésiastiques avait été douce et relativement enviable. Mais du jour où l'Église devint propriétaire du sol et obtint, avec la propriété du sol, les droits souverains que la féodalité y attachait, les évêques et les membres des chapitres, les abbés et les couvents ne furent plus seulement des prêtres, ils furent aussi des seigneurs féodaux ou des fonctionnaires temporels qui appliquèrent dans toute sa rigueur le droit féodal. Est-ce à dire que les principes de miséricorde et de charité qui font la gloire impérissable du christianisme furent reniés par ceux qui devaient les enseigner et les répandre? Non. Ces principes continuèrent de gouverner moralement les âmes, et c'est grâce à eux que le monde s'est acheminé vers des temps meilleurs. Mais enfin les gens d'église étaient à la fois maîtres, justiciers, collecteurs de revenus; ils avaient, comme les autres hommes, des intérêts, des passions, des besoins, et il leur était bien difficile

(1) *Bull. du Comité de Noyon*, 3^e livraison, p. 40-41.

(2) Cartulaires de Saint-Martin de Laon, de Saint-Vincent, de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Médard, du chapitre de Soissons, de Saint-Crépin-le-Grand, de Vauclerc, de Longpont, de l'évêché de Laon, d'Orbais, etc.

de conformer leurs actes à l'esprit de la loi divine, dans cette grande confusion du spirituel et du temporel qui a duré jusqu'à une époque si rapprochée de nous.

La vraie religion, celle des cœurs sincères et droits, n'a donc rien à perdre dans l'examen impartial de cette question du servage. Quand il serait prouvé que les serfs ecclésiastiques cherchaient à se soustraire tout autant que les serfs laïques à l'autorité abusive de leurs maîtres, que ceux-là, comme ceux-ci, pouvaient être vendus, déplacés, échangés, séparés de leurs femmes et de leurs enfants, que l'affranchissement était accordé moyennant des charges très-onéreuses et avec des clauses restrictives qui, dans une foule de cas, en annulaient tout l'effet, que le paiement des tailles et des corvées était exigé des uns et des autres avec la même rigueur, que les crimes et même les simples délits étaient punis par les abbés de Saint-Maur ou de Sainte-Geneviève avec autant de cruauté que par les sires du Puiset ou de Coucy, en résulterait-il que le christianisme soit mis en cause et qu'il doive être responsable de l'application faite par ses ministres d'une loi civile inique dans un état social fondé sur la violence? Quand on me démontrerait que cet état social, qui trouve encore aujourd'hui des avocats officieux et des partisans fanatiques, était contraire à la justice et à la morale éternelles, loin de m'en indigner comme d'un sujet de scandale, j'y verrais une raison de plus pour aimer les révélations et les leçons de l'histoire et pour applaudir, quoi qu'on en dise, à des *vérités nouvelles*.

Tout en signalant les abus auxquels donna lieu le régime qui fut appliqué indistinctement aux populations rustiques, il faut rendre pourtant cette justice au moyen âge qu'en principe le législateur ne reconnut jamais le servage comme étant de droit naturel et encore moins d'institution divine. Le servage fut accepté ou maintenu comme un fait, comme un usage local et temporaire, provenant, si l'on veut, d'une ancienne déchéance, mais qui cessait dès que le rachat avait eu lieu selon les formalités requises. Pourvu que le consentement du suzerain fût demandé et que le sief ne fût pas *abrégé*, c'est-à-dire que la terre féodale continuât d'acquitter les cens auxquels elle était tenue, l'affranchissement était admis par la loi et approuvé par la conscience publique comme une œuvre méritoire, *intuitu caritatis*. Ce ne fut que plus tard, lorsqu'au quinzième siècle, et surtout après la découverte de l'Amérique, on rétablit l'esclavage sous sa forme antique, lorsque l'homme redevint, à titre de meuble, la propriété de l'homme, qu'on tortura les textes sacrés pour y trouver la justification de l'esclavage et voir en lui le sceau

indélébile imprimé à des races originellement inférieures. Peut-être alors l'Église montra-t-elle trop de condescendance pour ce qu'on appelait les nécessités de la politique et du commerce. Le sage et doux Fleury lui-même ne craignit pas d'écrire : « Il est faux que la servitude soit contraire à la volonté de Dieu. Sans en chercher l'origine, il est certain qu'elle est autorisée par la Loi et par l'Évangile (1). » Mais jamais les grands papes du moyen âge n'admirent une pareille doctrine. Ils proclamèrent, au contraire, que tous les hommes, ayant été délivrés du joug du péché et de la servitude éternelle par le Dieu fait homme, avaient un droit commun à être délivrés du joug de la servitude ici-bas, et que c'était la folie humaine, *humana imprudentia*, qui avait rendu inégaux ceux que Dieu avait faits égaux. Sur ce point, l'autorité civile ne varia pas davantage. On trouve dans une charte du roi Louis VII, de l'an 1152, ces paroles remarquables : « Quoique l'intention de la bonté divine ait été de créer tous les hommes dans un état naturel de liberté, comme tirant leur origine d'un même père, il est arrivé que quelques-uns, à cause de leurs démérites, ont été privés de cette dignité par la loi humaine et réduits à la condition servile ; mais il appartient à notre excellence de les élever à la liberté (2). » De même quand Louis le Hutin, dans la célèbre ordonnance de 1315, affranchissait, moyennant récompensation, les serfs de ses domaines, il affirmait une théorie tout à fait semblable : « Selon le droit de nature, disait-il, chacun doit naître franc, mais par aucuns usages et coutumes qui de grant ancienneté ont esté introduites et gardées jusques-cy en nostre royaume, et par aventure pour le meffet de leurs prédécesseurs, moult de personnes de nostre commun peuple sont enchues en lien de servitudes et de diverses conditions ; ce qui moult nous desplait. » Si la révolution communale n'eut point le pouvoir de faire participer la majeure partie des serfs à la conquête des droits civils, elle contribua du moins puissamment à entretenir dans leurs âmes le sentiment de l'égalité humaine que la loi religieuse avait proclamée dès le principe. « Nous sommes hommes comme ils

(1) *Hist. ecclés.*, livre 98^e.

(2) « Etsi divine benignitatis ordinatio omnes homines ab eodem originem trahentes in libertate quadam naturali creaverit, meritis tamen exigentibus humana censura hac dignitate quosdam alienavit et servili conditioni adjudicavit, quos in libertatem sublimare potest excellentia nostra. » *Chart. de Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 356. L'expression *censura humana* et le verbe *censuit* employé souvent dans des formules du même genre prouvent bien que le servage était assimilé à une peine juridique.

sont, » disaient les Pastoureaux et les Jacques quand ils cherchaient à secouer le joug de leurs oppresseurs, et, avec cette seule parole, ils ont fini par triompher. Le servage a disparu ou va disparaître; mais l'esclavage dure encore, et il a ses partisans intéressés et passionnés, comme le servage a eu si longtemps les siens. Ceux qui prétendent interdire à la science laïque de toucher à ces graves questions nous permettront peut-être de leur rappeler seulement ce texte fondamental de l'apôtre saint Paul : « Non est Judæus neque Græcus, non est servus neque liber; non est masculus neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo (1). »

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

(1) *Epist. ad Galat.*, III, 28.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DES BEAUX-ARTS DE LA
FLANDRE MARITIME DE FRANCE. — T. 1^{er} et II. 1857-1858, 2 vol.
in-8°.

La date déjà ancienne de ces volumes et le retard mis à en rendre compte s'expliquent par cette circonstance, qu'ils ne m'ont été renvoyés qu'après avoir été confiés d'abord à M. de la Guéronnière, qui n'a pu s'en occuper.

La Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France a été autorisée, le 28 février 1856, par arrêté de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. A la première page, on trouve le nom des membres et des Sociétés correspondantes. M. Louis de Baecker en est le fondateur et le président, et ses travaux de divers genres remplissent, peut-être un peu trop exclusivement, les volumes dont j'ai à vous entretenir.

En effet, à l'exception de deux morceaux fort courts, l'un traduit de l'allemand, la *Bataille d'Hondschoote, épisode des guerres de la révolution en France*, par M. Emile Gasmann; l'autre sur *Minariacum, ancienne station romaine*, par M. Arnould de Tournay, et un article plus étendu de M. Raymond de Bertrand, sur lequel nous reviendrons, les seuls travaux de longue haleine que l'on rencontre dans ces volumes, l'un d'histoire littéraire, l'autre d'économie rurale, le troisième de philologie, sont signés du même nom, et ce nom est celui de M. de Baecker.

Nous mettrons hors de cause tout d'abord le second de ces Mémoires, intitulé : *Histoire de l'agriculture flamande en France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*. Bien que l'auteur ait emprunté ses divisions à l'histoire en classant son travail par périodes romaine, saxonne, flamande, autrichienne et française; bien que, dans ses citations, peut-être un peu trop fréquentes, de Sagas scandinaves, on retrouve la trace de ses prédilections littéraires, l'appréciation en revient de droit à la section des sciences. Bornons-nous à indiquer un recueil de dictons agricoles, classés dans l'ordre du calendrier, qui se trouve à la p. 108, et qui peut servir à compléter les documents du même genre recueillis dans diverses publications, notamment dans un des *Annuaire*s de la *Société de l'histoire de France*.

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on rencontre dans les Mémoires de la Société dont le nom figure en tête de cet article un

volume de 272 pages, avec titre et pagination séparée, intitulé : *Sagas du Nord*. On ne voit pas bien tout d'abord ce que ces recherches de seconde main sur l'*Origine de la Saga*, les *Chevaliers de la Table ronde au treizième siècle*, sur *Simon de Montfort et Edouard d'Angleterre*, sur les *Runes*, etc., peuvent avoir à démêler avec l'histoire et les beaux-arts de la Flandre maritime. Voici le fil un peu léger par lequel l'auteur rattache ces diverses études à la spécialité du recueil dont il s'agit : « Les principales Sagas héroïques (c'est M. de Baecker qui parle) que les peuples du Nord aient répandues partout où ils ont porté leurs pas, et qui soient parvenues jusqu'à nous, sont celles de Sigfrid, de Gudrune, de Lyderick de Buc, du chevalier au Cygne, de Béowulf et de Geneviève de Brabant. » Or, il est question dans ces légendes de localités dont les noms se retrouvent en Flandre, dans les contes populaires flamands, des cygnes, des dragons, etc. Les jeux de la Table ronde étaient en faveur à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième dans diverses villes de la Flandre. L'auteur en prend occasion pour nous donner, d'après le manuscrit d'un prêtre flamand de ce temps-là, la relation d'un tournoi qui eut lieu en Angleterre sous Edouard I^{er}. Quant à la Saga de Gudrune dont il nous offre la traduction, il s'efforce de prouver que, quoi qu'en dise l'auteur, les personnages et les lieux appartiennent à la Flandre maritime. Gudrune est « trop calme et trop résignée » pour une vierge scandinave. « Ce sont les traits d'une douce jeune fille du littoral flamand qui revivent dans sa figure et dans son âme. » (P. 124 et 133.) En vain le poète indique-t-il l'Irlande comme la patrie du héros Hågen ; « il doit y avoir là une confusion, » et il s'agit évidemment d'Eierland, île du Zuyderzée. En vain il désigne Morland comme un pays d'Afrique, en accompagnant cette mention de noms orientaux tels que Alzabé, Karadin, etc., et en traitant de païens les habitants ; c'est une erreur, si l'on en croit l'honorable président de la Société de la Flandre maritime, et Morland n'est autre qu'un territoire de l'arrondissement de Dunkerque (p. 127).

Bien que ce système d'interprétation donne lieu à des objections de plus d'un genre, le travail de M. de Baecker pourra fournir à ceux qui s'occupent des Sagas du Nord quelques documents utiles, s'ils vont les chercher dans les Mémoires où ils se trouvent un peu dépaysés, et les amateurs d'archéologie musicale lui sauront gré d'avoir donné, dans ses *Appendices*, p. 259, un *Traité de musique inédit du douzième ou treizième siècle*, d'après un manuscrit du quinzième.

Le second Mémoire de M. de Baecker a pour titre : *Analogie de la langue des Goths et des Franks avec le sanskrit*. Il commence par établir les rapports de parenté qui existent entre l'idiome gothique et celui des Franks ou des peuples germaniques qui ont envahi la France. Pour cela, il prend des textes gothiques dans Ulphilas, puis il emprunte des textes franks à divers documents, tels que la loi salique, la formule d'abjuration du concile de Leptines, le capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 818, l'Heliand ou la Vie du Sauveur, le chant de Hildebrand, etc. Vient ensuite un glossaire dans lequel l'auteur groupe les mots que lui ont fournis ces textes divers, en les faisant suivre de la racine sanscrite à laquelle il les rattache.

Sans vouloir suivre l'auteur sur ce terrain glissant, nous croyons juste de reconnaître que, si le Mémoire de M. de Baecker ne se distingue pas par la hardiesse et l'originalité des aperçus, s'il a mis à contribution les travaux de MM. Gley, Regnier, Chevallet, à l'ouvrage duquel il était peut-être inutile d'emprunter une nomenclature de 1,200 mots franks ou présumés tels, il y a là, en somme, des résumés et des rapprochements utiles pour l'étude de la linguistique comparée.

Nous passerons rapidement sur une *Lettre* de l'infatigable M. L. de Baecker *au R. P. dom Pitra*, relative à *l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Comme on pouvait s'y attendre, il se prononce en faveur du Néerlandais Thomas à Kempis; mais, puisqu'il a la prétention de résumer les pièces du procès, il n'aurait pas dû oublier parmi les champions de notre Jean Gerson le modeste et laborieux M. Vert de Toulouse, qui a plaidé cette cause nationale avec persévérance et avec talent.

Nous signalerons, en terminant, le travail de M. Raymond de Bertrand : *Excursions dans le vieux Dunkerque*, qui, sans aborder de si hautes questions et dans son intérêt presque purement local, nous paraît beaucoup mieux approprié aux forces de l'auteur et à la nature du recueil auquel il est destiné.

L'auteur y décrit, d'après des documents authentiques ou des souvenirs personnels (deux sources d'information qui laissent peu de prise à la critique), les anciens quartiers et les vieilles maisons dont la démolition, à Dunkerque comme à Paris, emporte chaque jour quelques traditions du temps passé. Dans cette description, qui n'est pas sans charme, l'auteur rencontre, chemin faisant, des souvenirs patriotiques, tels que le bombardement de 1695, les exploits du vieux corsaire Mathieu Dewulf. dont le nom, un peu éclipsé dans

l'histoire générale par celui de son compatriote Jean Bart, vit encore dans la mémoire reconnaissante des Dunkerquois. La biographie de l'avocat Poirier, autre enfant de la ville, évoque des souvenirs d'un ordre différent. Cet homme, qui mourut pauvre et oublié à l'hospice de sa ville natale, le 18 mars 1818, avait bien mérité de sa province et de l'humanité tout entière. Jurisconsulte estimé, il avait exercé, non sans distinction, la profession d'avocat à Paris, de 1800 à 1810 ; mais on peut dire que la cause qu'il plaida avec le plus de succès est celle de son compatriote Jean Bart, dont le buste fut inauguré à Dunkerque en 1803, grâce à ses efforts persévérants, et dont il publia l'*Éloge historique* en 1807. Toutefois ce n'est pas là le souvenir le plus honorable qui s'attache au nom de l'avocat Poirier. Pendant la Terreur, et alors que le nord de la France tremblait devant le terrible proconsul Joseph Lebon, une voix, une seule, s'était élevée pour protester, au nom de l'humanité et de la justice, contre les sanglantes exécutions, les exactions odieuses dont les villes de la Flandre étaient le théâtre : c'était celle du courageux Poirier. Contre un pareil adversaire, qui disposait d'armes telles que la confiscation, la prison et l'échafaud, il ne craignit pas d'engager une lutte de brochures (les *Angoisses de la mort*, ou *Idées des horreurs des prisons d'Arras* ; *Atrocités commises envers les citoyennes détenues dans la maison d'arrêt*, etc.), de gravures, parmi lesquelles celles des *Formes acerbes* consacrera à jamais l'ironie sanglante des victimes, enfin de chansons des rues, dont il poursuivait la mémoire détestée de Joseph Lebon.

Une pareille biographie est éloquente dans sa simplicité même, et ces souvenirs ne sont pas les moins intéressants parmi ceux du *Vieux Dunkerque* qu'a évoqués M. Raymond de Bordeaux. Nous avons insisté sur ce dernier article, moins encore à cause de sa valeur propre qu'en raison des observations qu'il suggère sur les travaux qui conviennent aux Sociétés des départements et aux savants qui leur apportent le tribut de leurs travaux. En s'attaquant à des généralités ambitieuses, ils s'exposent à l'inconvénient de dire moins bien ce qu'on a déjà dit, quelquefois même d'ignorer qu'on l'a dit avant eux, tandis qu'en choisissant des sujets dont les sources sont à leur portée, dont la tradition est encore vivante autour d'eux, ils peuvent, sans craindre la concurrence de personne, obtenir l'approbation de tous.

E.-J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

COMPTE RENDU DE LA SITUATION ET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD, lu à la séance du 7 mai 1857. COMPTE RENDU DE LA SITUATION ET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD, du 6 mai 1858. — Supplément à ce compte rendu. — COMPTE RENDU DE LA SITUATION ET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD, lu à la séance du 5 mai 1859. — Quatre fascicules in-8°.

La Société d'émulation de Montbéliard, fondée vers 1850, n'a pas seulement fait entrer dans son programme les études scientifiques, agricoles et industrielles, elle a réservé une place importante à la philologie, à l'histoire et à l'archéologie. Les rapports lus en 1857, 1858 et 1859, par M. Cl. Duvernoy et par M. Tuefferd, mentionnent divers Mémoires qui attestent le zèle de plusieurs membres de la Société et la bonne direction de leurs travaux.

Tels sont un aperçu de M. Dupasquier sur les guerres de Charles le Téméraire ; l'histoire des écoles de Montbéliard, avant 1792, par M. Tuefferd ; un Mémoire de M. Charles Cuvier sur le patois des environs de Montbéliard ; des recherches de M. Wetzel sur les enceintes successives de Montbéliard ; une notice de M. Tuefferd sur l'histoire de l'imprimerie à Montbéliard, et un essai du même auteur sur l'église collégiale et le chapitre de Saint-Mainbeuf. Malheureusement ces morceaux, à l'exception d'un seul, n'ont pas été imprimés dans les fascicules dont j'ai eu communication, et les analyses du secrétaire général ne permettent pas d'en apprécier suffisamment l'étendue et l'originalité.

Le seul Mémoire auquel la Société d'émulation ait accordé les honneurs de l'impression est l'*Essai historique* de M. Tuefferd sur les écoles de Montbéliard avant 1792. Ce travail, composé d'après les sources originales et accompagné de pièces justificatives, présente un tableau complet des établissements d'instruction dans une ville de l'est de la France, depuis le dix-septième jusqu'au dix-huitième siècle.

Ce n'est pas seulement par le Mémoire de M. Tuefferd que l'histoire est représentée dans les cahiers renvoyés à mon examen. Trente-deux pages du fascicule imprimé en 1857 et cinquante-neuf du fascicule imprimé en 1859 sont remplies par des extraits d'un intéressant journal de la seconde moitié du dix-septième siècle. Ce journal a été tenu par J.-P. Perdrix, procureur général, puis conseiller

du comte Georges de Montbéliard ; il embrasse la période comprise entre les années 1659 et 1689, et renferme des détails curieux pour l'histoire des mœurs. La dernière partie abonde en renseignements sur l'état du pays de Montbéliard pendant les guerres du règne de Louis XIV. Il faut savoir gré à la Société d'émulation de Montbéliard, et à M. Wetzel en particulier, de la publication de ce document.

Léopold DELISLE,
Membre du Comité.

ÉTUDE SUR AMADIS JAMYN, poète du seizième siècle, né à Chaource près Troyes, par M. E. Berthelin, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, année 1859. Troyes, p. 85 et suiv.

Les Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube pendant l'année 1859, comprennent, indépendamment d'autres travaux qui intéressent les sciences et l'archéologie, une étude intéressante sur le poète Amadis Jamyn, dont je dois rendre compte à la section.

Amadis Jamyn a laissé peu de souvenir, et M. Berthelin constate avec regret, que la plupart des Cours de littérature et plusieurs ouvrages historiques ne parlent pas de lui. Cependant, son nom n'est pas indigne d'être connu et n'a pas été sans éclat dans cette réunion de brillants esprits que le seizième siècle a vus paraître. Né à Chaource en 1538, non pas dans l'année qui suivit la mort de François I^{er}, comme le dit M. Berthelin qui commet ici un anachronisme, mais neuf ans auparavant, Amadis Jamyn eut pour maître Ronsard, chez lequel il était entré comme page. Habitué dès sa première enfance à la poésie galante, aux belles manières et au fin langage, il adressait en 1564 des *Stances à la royne mère passant par Nogent-sur-Seine*. Il vint par la suite à la Cour et devint le lecteur ordinaire de la chambre du Roi, fonctions qu'il occupa sous Charles IX et Henri III. En 1584, la ville de Chaource reçut un témoignage précieux de son patriotisme et de son amour pour les lettres : il donna aux habitants une maison qu'il possédait dans la ville pour y fonder un collège. Son testament confirma et étendit cette libéralité en affectant cinquante écus de rente aux gages « d'un homme docte et capable pour tenir les escholles publiques, » et cinquante écus à la réparation des portes, ponts, pavés et murailles de Chaource et autres commodités et embellissements de la ville. Une des conditions du legs était que le régent chargé de l'école, instruirait gratuitement douze écoliers, les plus pauvres du lieu, lesquels seraient tenus de chanter, chaque dimanche, à l'issue de la grand'messe paroissiale, un *De profundis* et la collecte en la chapelle du père du testateur, dans l'église de Chaource. Jamyn, le 1^{er} août 1592, était présent à l'acte notarié par lequel les habitants acceptaient sa donation, et, à la date du 15 février 1593, on trouve l'inventaire dressé après son décès. C'est par conséquent dans cet intervalle que doit se placer sa mort, dont M. Berthelin fixe la date, avec précision, au mois de janvier, d'après une note écrite au revers de la minute de son testament, que conservent les Archives du département de l'Aube.

L'œuvre capitale de Jamyn est la traduction des treize derniers livres de l'Iliade, dont les onze premiers avaient été traduits, sous le règne de François 1^{er}, par Hugues Salet. Quand cette traduction parut, Ronsard, alors dans tout l'éclat de sa renommée, exprima son admiration dans une ode en l'honneur de son ancien élève : un contemporain, Antoine de Cotel, abandonna une traduction qu'il avait commencée, reconnaissant qu'un meilleur ouvrier, disait-il, avait pris les devants sur lui. La postérité s'est montrée plus sévère pour Jamyn, puisque c'est à peine si elle a retenu son nom ; et cependant de bons juges lui ont accordé cet éloge, « qu'il atteint quelquefois la plénitude et l'élévation du vers homérique, et que sa langue, lorsqu'elle n'est pas trop chargée de ces mots sottement composés à la manière grecque, ne manque ni de force ni d'éclat (1). » M. Berthelin en porte le même jugement : « Jamyn, dit-il, avait bien lu l'original ; il en avait senti la force et la beauté. »

Outre la traduction de l'Iliade, Jamyn a laissé deux volumes de poésies détachées : épîtres, sonnets, chansons, élégies, poésies religieuses. M. Berthelin en a cité d'assez longs fragments qui donnent une idée élevée du mérite du poète et qui expliquent la réputation dont il a joui à la cour de Charles IX et de Henri III. Je ne crois pas que M. Berthelin ait connu vingt-quatre sonnets en l'honneur de Quélus, Maugeron et Saint-Mégrin, qui ont été conservés par Lestoile et mis au jour pour la première fois dans l'édition de ses journaux qui fait partie de la collection des Mémoires sur l'histoire de France de MM. Michaud et Poujoulat.

En commençant cette étude consacrée à un poète que la Champagne s'honorait, il y a deux siècles, d'avoir vu naître, mais dont les titres sont à peu près oubliés, M. Berthelin ne cache pas la satisfaction qu'il éprouve de remettre en lumière le nom et les ouvrages d'un compatriote. Nous comprenons ce sentiment et nous y applaudissons. Au-dessous des noms illustres que nous apprenons à répéter dès l'enfance, il y a, dans le souvenir de chaque province et de chaque ville, des noms qui sont moins éclatants, et qui méritent toutefois de conserver quelques reflets de la renommée dont l'admiration contemporaine les avait environnés. C'est une des parties les plus utiles de la mission des Sociétés savantes des départements de veiller avec un soin jaloux sur ces gloires locales et de les sauver de l'oubli, quand elles paraissent sur le point de s'effacer.

Charles JOURDAIN,
Membre du Comité.

(1) Egget, *Revue des traductions françaises d'Homère* dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, août et septembre 1846.

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.
26^e année. 1859.

La *Société havraise d'études diverses* a voulu concourir, dans la mesure de ses forces, à la rédaction du *Dictionnaire géographique de la France*, et elle publie dans la 26^e année de son Recueil le Dictionnaire de l'arrondissement du Havre, préparé par M. Jules Baillard. L'auteur a suivi avec soin le plan que lui traçaient les instructions du Comité; mais son travail étant au nombre des Mémoires présentés pour le prix qui doit être prochainement décerné au meilleur Dictionnaire d'un département ou d'un arrondissement, la section me permettra de me borner à cette simple mention et de me référer, pour l'appréciation du Dictionnaire de l'arrondissement du Havre, au rapport de la commission qu'elle a chargée d'examiner ces Mémoires.

De même que M. Baillard, M. l'abbé Lecomte s'est attaché à ces études d'histoire locale que le Comité se plaît à encourager. Dans ses recherches sur le Havre, M. Lecomte s'efforce de reconstituer l'ancienne cité de Leure, qui, dans son opinion, a précédé la ville moderne, sous les noms de *Lodurum*, *Lurum*, *Lora*, *Lura*, *Lure*, et se trouve aujourd'hui, pour une notable partie, ensevelie sous le sable amoncelé par les courants. Le témoignage des historiens et des anciens titres, le résultat des fouilles opérées à diverses époques, autorisent l'auteur à conjecturer que, dans le premier siècle de notre ère, une île située en aval de la fosse de Giraud, *fossa Giraldi*, ou crique de Graville, si souvent mentionnée dans les historiens normands, protégeait l'embouchure de la Seine et possédait une station militaire : cette station serait l'origine des établissements d'une date plus récente qui doivent faire l'objet d'un second article.

Dans un travail précédemment publié par la Société havraise, M. Lecomte avait réuni les renseignements que les registres des visites de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, pouvaient lui fournir sur Graville. Il nous donne aujourd'hui, avec des éclaircissements, le récit des visites du prélat à l'abbaye de Montivilliers.

Les autres travaux contenus dans la 26^e année du Recueil de la *Société havraise d'études diverses* ont un caractère de généralité qui paraît répondre au nom et au but de la Société, mais qui leur permettrait de figurer aussi convenablement dans les Mémoires de toute autre Compagnie savante : telles sont la dissertation de M. Nerval sur les

devoirs et vertus du soldat; l'étude sur *Joseph de Maistre*, par M. Ch. Diguët; les recherches de M. Borely sur la *mode et la toilette des femmes dans l'antiquité*; la description du *col du Stelvio*, par M. Rousseau; la *Revue de jurisprudence maritime* de M. Caumont. La Société havraise accorde aussi dans son Recueil une place aux œuvres d'imagination et à la poésie: une nouvelle de M. Millet Saint-Pierre, un petit poème tiré des *Chants populaires de la Bretagne*, par M. Fleury; quelques pièces de MM. Diguët et Doussot terminent le volume. Dans les tables se trouve un travail digne d'être recommandé comme exemple à un grand nombre de Sociétés savantes. C'est le catalogue raisonné, par ordre de matières, des œuvres des membres de la Société havraise pendant les vingt-cinq premières années de son existence. Nous regretterons seulement que M. le docteur Mavre n'ait pas donné des indications bibliographiques plus complètes et plus précises, et qu'il n'ait pas joint à son catalogue raisonné une table alphabétique.

Ad. TARDIF,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 8 juillet 1861.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Nozot, correspondant, adresse deux notices, l'une sur la commune de Douzy, chef lieu de canton de l'arrondissement de Sedan, l'autre sur la commune de Nouvion-sur-Meuse, arrondissement de Mézières. M. de Guilhermy est chargé de présenter à la section un rapport sur ces deux envois. M. André Durand, correspondant, transmet, au nom de M. Thaurin, conservateur des archives des Sociétés savantes du département de la Seine-Inférieure, une épreuve photographiée et un dessin du casque de bronze, orné d'émaux et d'or, découvert, en 1841, à Amfreville-sous-les-Monts, au sujet duquel le même correspondant avait antérieurement transmis une notice due également à M. Thaurin. Des remerciements seront adressés à M. Durand. M. Quicherat annonce que M. Bizet, possesseur de ce casque, vient d'en faire hommage à l'Empereur.

M. le président désigne MM. Quicherat et Paul Lacroix pour rendre compte de publications savantes.

L'ordre du jour appelait le rapport de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes que la section propose à M. le Ministre pour recevoir des subventions. Après délibération, la liste de la commission est adoptée par l'assemblée, à l'exception d'une Société qui est rayée, sur l'observation d'un membre qui fait remarquer que le volume publié par cette Compagnie, et dont il a fait le rapport, ne contient pas un seul travail qu'on puisse dire véritablement consacré à l'archéologie.

M. de Guilhermy rend compte à la section d'une communication de M. Mathon, dans laquelle ce correspondant exprime ses regrets au sujet de la restauration des belles vitrines, du seizième siècle, de l'église de Saint-Étienne de Beauvais, qui, selon lui, n'a pas été exécutée avec tout le soin nécessaire; il rappelle que, dans le vitrail de la chapelle Saint-Eustache on voit encore le portrait en pied

du roi Charles IX et celui de sa femme, Elisabeth d'Autriche (1).

M. Mathon a profité du déplacement momentané des verrières pour en prendre des calques, qu'il n'envoie pas au comité à cause de leurs dimensions; mais il a joint à sa lettre la reproduction exacte du monogramme d'Augrand Leprince, le plus habile des verriers de l'école Beauvaisine. Il serait bien regrettable, ajoute le rapporteur, que cette dernière restauration eût altéré les célèbres vitraux de Beauvais. Cette communication sera déposée aux archives du comité et des remerciements seront adressés à M. Mathon son auteur.

M. E. André, correspondant, a adressé le *fac-simile* de l'inscription gravée sur la clochette de l'église de Stival (à 2 kil. de Napoléonville), dite *Bonnet de saint Mériadec*. Il y aurait lieu, dit le rapporteur, avant de donner place dans la Revue à un travail sur cette clochette, d'avoir, au préalable, l'avis de M. de la Villemarqué qui a étudié ce petit monument. En conséquence, la communication de M. André sera renvoyée au savant académicien.

M. de Guilhermy lit ensuite un rapport sur une communication de M. A. Dauvergne, ayant pour titre : *Épithaphe de Manaud de Marthorye, évêque de Couserans, sous-évêque de Tarbes*.

MM. Chabouillet et Quicherat appuient les conclusions de ce rapport, et ajoutent qu'ils pensent, avec le rapporteur, qu'il y a eu erreur dans la transcription de l'épithaphe de Manaud de la Marthorye, attendu que le titre de sous-évêque ne peut jamais avoir existé dans l'église. Cette transcription évidemment erronée ne peut pas, d'ailleurs, être rectifiée, puisque le monument original n'existe plus. Le rapport de M. de Guilhermy est renvoyé à la commission de rédaction de la Revue, et la communication de M. Dauvergne, auquel des remerciements seront adressés, sera déposée aux archives.

Le même membre lit ensuite deux rapports, l'un sur des communications de M. l'abbé Magloire Giraud et de M. l'abbé Barbier de Montault et de M. Dumoutet, relatives aux fers à hosties. Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Guilhermy lit encore un troisième rapport, qui embrasse de nombreux envois dus à MM. Dumoutet, Barbier de Montaut, Nozot, Dauvergne, René, Ch. Arnault, de Baecker, Dusevel, Oudet, A. de Barthelemy, Deloye, Goze, Leroy, docteur Long, Mathon, Ribouleau et Tournal. La section, qui regrette de ne pouvoir consacrer plus d'espace dans la *Revue des Sociétés savantes* aux communications

(1) Ce vitrail a été publié dans les *Monuments français inédits* de Willemin, t. II, pl. 242, p. 46 du texte de M. André Pottier. L'attribution traditionnelle à Charles IX n'est d'ailleurs rien moins que démontrée. (A. Chabouillet.)

des correspondants du ministère, après avoir renvoyé ce rapport à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, lui renvoie également, sur la proposition de M. Chabouillet, la *Notice sur les débris du tombeau de saint Eutrope, sixième évêque d'Orange*, due à M. Deloye, citée par le rapporteur « comme un modèle de dissertation aussi « érudite que sensée. »

La section, sur la demande d'un de ses membres, délibère sur la question de savoir si les rapporteurs chargés de rendre compte de publications de Sociétés savantes doivent s'occuper des travaux sur l'art moderne qui s'y rencontrent souvent, ou s'ils doivent ne s'attacher qu'à ce qui concerne l'art ancien.

Conformément aux traditions du comité, la section décide qu'elle n'a pas mission de professer des doctrines générales sur l'art moderne, et qu'en un mot la critique, en ce qui concerne les temps modernes, est en dehors de ses attributions. Il reste à ses membres une tâche assez belle et plus en rapport avec le titre qu'elle porte; c'est celle de publier les documents inédits relatifs aux arts, de faire connaître les monuments qui existent encore dans notre pays, et enfin de rassembler les éléments d'une histoire raisonnée de l'art en France.

M. Dauban donne lecture d'un rapport sur plusieurs volumes des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, à Nancy; M. le marquis de la Grange en lit un autre sur les nos 1, 2 et 3, année 1861 du journal *le Correspondenzblatt*, publié à Stuttgart par la réunion générale des Sociétés allemandes qui s'occupe d'études historiques et archéologiques. Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la Revue, avec cette réserve, que M. Dauban sera prié de supprimer les passages de son rapport qui sont en contradiction avec les usages constants du comité et la décision qui vient d'être mentionnée.

A. CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI
DE LA FRANCE. — Tome VII, 1^{re}-6^e livraison.

Les Mémoires de la savante Société qui a été fondée à Toulouse en 1831 contiennent des travaux estimables qui font regretter plus vivement les lenteurs de la publication. Ainsi, la première livraison du tome VII a paru en 1853, et elle ne compte que 54 pages; la seconde livraison, qui ne compte que 35 pages, a paru en 1854. Une interruption de trois ans a suivi, et ce n'est qu'en 1857 que la Société nous donne ses troisième et quatrième livraisons, qui contiennent, il est vrai, 150 pages et des planches assez nombreuses. Enfin, 1859 et 1860 ne nous apportent que la cinquième et la sixième livraison. En rendant compte de la plupart des travaux que ce recueil contient, nous voudrions prouver à la Société archéologique du Midi que ses œuvres rencontrent l'attention qu'elles méritent; aussi ne doit-elle pas craindre de les multiplier davantage.

Le volume commence par un essai iconographique de M. l'abbé Canéto, qui explique une sculpture des boiseries de Sainte-Marie d'Auch. Dans sa monographie de Sainte-Marie d'Auch, l'auteur avait déjà signalé, parmi les sujets qui décorent les hauts dossiers du chœur, une statue de sainte Marthe aspergeant d'eau bénite un monstre placé sous ses pieds. Mais il juge ce sujet assez intéressant pour être commenté avec plus d'étendue. L'animal qui est sous les pieds de la sainte et darde une langue en forme d'épée à double tranchant est la *Tarasque*, monstre que décrit Raban-Maur dans sa vie de Marie-Madeleine et de sa sœur Marthe. Comme Raban-Maur fut élevé au siège de Mayence en 847, la légende est donc bien ancienne en Provence; Marseille, Aix, Nîmes, Arles, Montpellier, l'ont retracée à l'envi sur leurs monuments publics. On retrouve la Ta-

rasque sur les monnaies et les anciens sceaux de Tarascon, et jusque dans certains jeux publics établis par le roi René.

Après M. l'abbé Canéto, M. du Mège publie quelques inscriptions romaines, inédites, ou peu connues, ou perdues aujourd'hui. Il proteste avec raison contre le goût exclusif qui porte les archéologues de nos provinces vers les sentiments religieux, les arts et les habitudes du moyen âge, et il veut que, dans le midi de la France surtout, on accorde une plus grande attention aux antiquités romaines, notamment aux inscriptions, qui sont la source la plus certaine de l'histoire. En effet, par trois inscriptions différentes qu'il rapproche les unes des autres, M. du Mège prouve l'existence en Gaule, ou du moins dans la partie de la Gaule qui touche aux Pyrénées, d'une divinité nommée ARTEHE ou ARTAHE, d'origine ibérienne probablement, et dont le culte venait d'au delà des monts. Ce nom est resté dans la localité où deux des inscriptions ont été découvertes, et qui s'appelle *Sain-Pé d'Artet*. La montagne voisine s'appelle *Ech Bosc d'Artet*, et plusieurs lieux en Espagne reproduisent le nom d'*Arteta*.

Deux autres inscriptions font connaître le Dieu *Larrason*, auquel un temple avait été élevé sur le mont Alaric. Enfin, M. du Mège publie avec un soin pieux des textes d'inscriptions qui devraient figurer au musée de Narbonne, qui n'y sont pas, et que les recueils du XVII^e siècle avaient signalés, surtout après la démolition de la tour mauresque et la restauration des murs de la ville. M. du Mège, qui a rendu déjà tant de services à la science, a le droit plus qu'un autre d'exprimer de tels regrets. Plus qu'un autre il contribue à sauver les antiquités du midi de la France, à les expliquer, à les mettre en honneur.

M. d'Aldéguier, président de la Société, étudie ensuite les *cryptes* de Saint-Saturnin, cette basilique célèbre qui est un de nos monuments historiques les plus précieux. Les cryptes étaient, en effet, l'objet de l'admiration des pèlerins, qui s'y pressaient, non pour leur beauté, mais pour le nombre de reliques qu'elles contenaient. Le corps de saint Saturnin avait été déposé dans un tombeau de bois aussitôt après son martyre. Saint Sylve et saint Exupère bâtirent la première église de Saint-Saturnin pour y transporter ses restes. Plus tard, la dépouille mortelle de ces mêmes évêques, celles de saint Honorat, de saint Hilaire et de beaucoup d'autres saints vinrent prendre place dans le sanctuaire souterrain. L'église qui fut bâtie de nouveau à l'époque carlovingienne conserva-t-elle les mêmes cryptes? Ne furent-elles pas agrandies pour recevoir les nouvelles reliques données par Charlemagne? M. d'Aldéguier examine cette

question. Il trace l'historique des transformations que ces cryptes ont subies; il raconte les dangers qu'elles ont courus, les spoliations dont elles ont été l'objet, les restaurations récentes qui les ont rendues à la piété publique. Pour moi, j'avoue que je ne pourrais assez blâmer les barbares du moyen âge, fût-ce même Raymond de Falgard et Bernard de Gentiac, qui détruisirent des constructions déjà vénérables pour nous gratifier de voûtes ogivales et de tout le cortège de l'architecture du treizième siècle. Il est vrai que les siècles suivants ont suivi ce détestable exemple, et qu'ils ont tenu à altérer et à déshonorer à leur tour un des plus anciens et des plus beaux édifices que possède la France.

M. Bunel a visité les ruines de Pompéiopolis, l'ancienne Soles de Cilicie, et il les décrit. La description est trop brève, et l'auteur accepte, sans discussion, un sarcophage qui ne porte ni sculpture ni inscription pour le tombeau d'Aratus. Il avoue même humblement avoir ignoré le texte de Pomponius Méla, qui assure que les pierres qu'on jetait contre le tombeau d'Aratus s'y brisaient en éclats, de sorte qu'il n'a pu vérifier, par une expérience personnelle, l'exactitude du fait. La colonnade en pierre grise, d'ordre corinthien, paraît à M. Bunel antérieure à la conquête romaine, sans qu'aucune preuve soit alléguée à l'appui de cette assertion. Mais nous n'avons pas le droit d'être plus exigeants, quand un voyageur profite de quelques heures de relâche d'un paquebot pour courir visiter des ruines. L'intention seule est digne d'éloge.

M. Manavit a donné au recueil de la Société de Toulouse une notice historique sur l'église des Dominicains, précédée de quelques faits sur saint Thomas d'Aquin. L'abbaye de Grandselve est l'objet d'une étude encore plus détaillée, dont l'auteur a voulu rester anonyme. Sept planches, qui sont à la fin de la livraison, sont le complément de cette étude.

Comme pour répondre à l'appel de M. du Mège, M. Jouglar envoie à la Société une Notice sur les limites de la Narbonnaise et de la Novempopulanie; M. de Lapasse, une Notice sur les antiquités de Mimizan. Ces antiquités sont des pyramides, au nombre de dix environ, de forme conique ou quadrilatère. Elles sont au nord de Mimizan, à une distance de 500 mètres l'une de l'autre. Construites avec les moellons ferrugineux que fournissent les Landes, elles sont cimentées par un mortier d'une dureté peu commune. Les massifs de maçonnerie, qu'ils soient carrés ou ronds, forment quatre étages en gradins, c'est-à-dire en retraites successives. Leur hauteur est de 4 mètres sur un diamètre d'environ 1 mètre 1/2. On a supposé

que ces pyramides étaient destinées à protéger le village contre l'invasion des sables. Cela paraît peu vraisemblable, surtout puis qu'elles sont situées à un demi-kilomètre les unes des autres.

M. Azema de Montgravier considère l'invasion de l'Afrique septentrionale par les Romains au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Il s'arrête surtout aux grottes du Dahra, et remarque qu'auprès des principales cavernes, on trouve invariablement une porte romaine, ce qui semble indiquer que les premiers conquérants avaient à lutter contre la même tactique qui a été quelquefois funeste aux soldats français. Car l'on sait que les Kabyles, traqués de crête en crête, de ravins en ravins, se réfugiaient dans ces célèbres grottes, qui devenaient pour eux de véritables citadelles.

M. Devals nous raconte sa visite au camp romain qui fut récemment découvert à Saint-Porquier, dans l'arrondissement de Castel-Sarrasin. Le camp était bien petit, puisqu'il mesure seulement 67 mètres sur le côté nord, 75 mètres sur les grands côtés qui regardent l'est et l'ouest. La largeur du fossé est de 10 mètres. Deux portes sont apparentes, mais il n'existe aucune trace de la porte décumane. L'auteur croit que ce camp n'a eu qu'une destination temporaire et qu'il rentre dans la catégorie des *castra æstiva*. Un simple corps d'observation a pu s'y retrancher.

Enfin M. Barry, en publiant un bas-relief inédit de Saint-Bertrand de Comminges, donne quelques aperçus sur la forme des chars rustiques de la Narbonnaise. L'inscription qui avait été publiée par Grüter, d'une manière fautive, est rectifiée. Le bas-relief représente, outre le portrait du défunt et deux dauphins, deux chariots à quatre roues dont M. Barry fait une description minutieuse, en rapprochant les chariots antiques de ceux qui servent encore aujourd'hui dans le pays.

On le voit, la Société archéologique du Midi est une de celles qui justifient le mieux leur titre et qui donnent dans leurs Mémoires la place la plus considérable à l'archéologie. Nos compliments seraient moins réservés si des publications aussi utiles que consciencieuses étaient plus fréquentes.

BEULÉ,
Membre du Comité

DÉCOUVERTES DE CONSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES A BOURGES.

(Communication de M. Dumoutet, correspondant du Comité).

M. Dumoutet adresse à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique un rapport sur des découvertes récemment faites à Bourges, dans les fondations de l'ancien palais du duc Jean de Berry.

Au rapport rédigé par M. J. Dumoutet sont jointes quatre feuilles de dessins qui donnent le plan et le profil de ces fouilles, des détails à une grande échelle, des profils, fragments de peintures, etc.

La partie découverte se compose d'une substruction épaisse alternativement évidée par des niches à plan semi-circulaire et rectangulaire, derrière lesquelles passe un conduit ou plutôt un intervalle isolant. En effet, cet intervalle isolant est légèrement incliné vers un puits, c'était un moyen d'aération employé très-fréquemment par les Romains dans leurs constructions, lorsque celles-ci se trouvaient adossées à un terrassement. Les couloirs isolants recueillaient les filtrations produites par les terrassements, et les conduisaient dans des puits d'absorption ; ainsi la partie vive de la construction restait toujours sèche. On trouve quantité de ces couloirs isolants à la villa Adrienne de Tivoli, au Palatin, aux Termes de Titus et de Caracalla, etc.

La construction des substructions trouvées à Bourges se compose, ainsi que l'indiquent les dessins, d'un revêtement en grand appareil sur un point, avec blocage, et, partout ailleurs, d'un revêtement en petits moellons cubiques, avec alternances d'assises de briques et enduits. On observera que le grand appareil est des plus grossiers, contrariant les dispositions de l'architecture, ce qui nous indique une époque assez récente. Les profils des pilastres et archivoltes accusent l'art de décadence du troisième au quatrième siècle. La construction en petits moellons cubiques, avec briques alternées, appartient également à cette époque. M. Dumoutet veut voir dans ce fragment d'édifice, qui occupe une grande étendue, un reste de basilique voisine du Forum. Il croit pouvoir assurer que cette bâtisse s'étend encore aujourd'hui sous la ville jusqu'à 106 mètres de longueur. J'avoue que je ne puis faire sur la destination de l'édifice auquel appartenaient ces soubassements aucune conjecture ; on trouve là un soubassement d'un vaste édifice planté le long d'un terrassement considérable, à en juger par les précautions prises contre la poussée de ce terrassement et contre ses infiltrations ; c'est tout ce qu'il est possible de reconnaître. Le parement et les niches

mises à jour par les fouilles formaient-ils l'intérieur ou l'extérieur de l'édifice ? Ces parements et niches formaient, je crois, l'intérieur, car le conduit isolant se trouve nécessairement destiné à garantir ce parement contre l'humidité ; donc, il faut supposer que ce parement appartenait à un étage en sous-sol, bâti le long d'un terrassement.

La disposition des niches alternativement circulaires et carrées en plan n'indique point une destination particulière ; c'est là une disposition fréquemment employée par les Romains pour donner à des substructions une grande force de résistance aux poussées tout en économisant les matériaux.

Quant au dallage et au caniveau que M. Dumoutet croit avoir appartenu au forum d'Avorique, le niveau de ce pavage ainsi que sa position, qui ne laisse pas un retour d'équerre ou une prolongation possibles au mur romain, me le fait croire postérieur à la destruction partielle, sinon totale, du grand édifice. Il n'y a entre ce sol pavé et les substructions gallo-romaines aucune corrélation. Cependant, à la façon dont sont disposées les dalles et le caniveau qui pose dessus, on ne peut assigner à ces restes qu'une date antérieure au moyen âge.

Bien qu'il ne me paraisse pas possible d'indiquer la destination des substructions découvertes à Bourges sous le palais du duc Jean, en l'absence de toute inscription ou d'indices particuliers, on ne saurait méconnaître l'importance de ces restes, car ils appartiennent évidemment à un très-vaste édifice. Le Comité ne peut qu'adresser à MM. les antiquaires de Bourges de sincères félicitations pour le zèle qu'ils ont mis à faire fouiller et à relever les fragments dont on nous communique les figurés. M. Dumoutet termine son rapport en faisant connaître à Son Excellence que les archivoltes et pilastres des grandes niches en grand appareil ne pourront rester en place, les excavations faites chez un particulier devant être comblées. Il demande, en conséquence, s'il ne serait pas convenable de transporter ces deux archivoltes et les pilastres de grand appareil dans le musée de la ville. Je ne pense pas que ces restes doivent être ainsi séparés de la masse. Au point de vue de l'art, ils n'ont aucun intérêt, leur signification est nulle. En place, au contraire, ils peuvent faciliter plus tard des découvertes intéressantes. Je crois donc qu'il suffit de parfaitement relever ces restes, de constater leur place ; peut-être une nouvelle occasion permettra-t-elle de les compléter par d'autres fouilles et d'arriver à une explication satisfaisante.

VIOLLET-LE-DUC,
Membre du Comité.

**RAPPORT A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES, sur les fouilles des substructions gallo-romaines
trouvées dans les fondations des caves du palais du duc Jean de
Berry à Bourges, par M. *Dumoutet*, membre non résidant du Co-
mité.**

On vient de découvrir dans notre ville (1) les fragments d'un édifice gallo-romain construit au-dessous des caves du palais du duc Jean de Berry ; une construction particulière qui s'élève, en ce moment, au-dessus de ces caves ayant nécessité des déblais dans l'une des trois nefs dont elles se composent, les extrados d'arcatures successives furent mis à jour. On savait déjà que le mur de l'enceinte des fortifications gallo-romaines devait se trouver sous cet endroit : aussi l'administration municipale et la Société archéologique du Cher n'hésitèrent-elles point à faire fouiller plus profondément, et les ruines furent entièrement dégagées.

Notre monument gallo-romain se compose d'arcatures encadrant des salles carrées et demi-circulaires alternées de dimensions diverses, dont la façade est distante d'environ 0^m80 du mur intérieur ouest des caves.

Chaque arcature est espacée par un pilier équilatéral flanqué, à sa face, d'un pilastre goudronné jusqu'à 1^m60 au-dessus de la base, et cannelé sur le reste de la hauteur du fût jusqu'au-dessous de l'astragale du chapiteau. L'ordre d'architecture de ces pilastres est ionique à la base ; les bossages frustes des chapiteaux ne permettraient d'y restituer que le dorique ou le toscan.

L'intrados des arcatures, au-dessus du sol, est de 3^m92 ; les claveaux ont en moyenne de 0^m60 à 0^m70 de hauteur ; ils portent, à leurs surfaces, une moulure contournant toute la face de l'arcature. Un formeret se trouve à l'intérieur de l'arcature de l'une des salles ; il aboutit derrière le pilastre et vient se réunir à la retombée, ce qui fait supposer qu'une voûte d'arête existait dans cette salle et qu'une communication était pratiquée entre la quatrième et la cinquième salle : ces archivoltes intérieures, maintenant en porte-à-faux, devaient reposer sur une console, comme on le voit aux Thermes de Paris, où les retombées viennent aboutir à des proues de vaisseau.

(1) La communication de M. Dumoutet était datée du 26 novembre 1860. A cette communication étaient jointes quatre feuilles de plans lavis, exécutés avec talent. Ces dessins, soigneusement conservés dans les archives du Comité, sont à la disposition des archéologues qui désireraient les consulter.

(Note de la rédaction.)

Ces ruines antiques, qui sont à l'état de substructions, étaient jadis au niveau de l'ancien sol de cet endroit ; leur date doit remonter aux premiers siècles de la conquête romaine, à en juger par des pierres dont les parements intérieurs portent des trous de louve et de crampons : la place de ces signes révélateurs indique qu'elles servirent à un monument plus ancien.

Les arcades tendent du sud au nord ; une solution de continuité se remarque au centre du mur.

Les fondations du mur ouest des caves du duc Jean en sont éloignées de 0^m95 en face le pilastre le plus au sud ; mais leurs plans ne sont point parallèles, et les deux lignes devaient se croiser à une certaine distance.

En partant de droite à gauche, on trouve une salle oblongue de 5^m05 de longueur sur 4^m85 de largeur ; sa construction est en petit appareil entremêlé de cordons de brique ; les parois étaient recouvertes d'un stuc ; le mortier préparateur est seul resté en quelques endroits.

La seconde salle, de même forme que la précédente, est moins grande ; elle ne mesure que 2^m70 de profondeur sur 3^m60 d'ouverture ; ses parois sont presque complètement recouvertes par l'ancien enduit, qui est blanc et encadré par un filet et un bandeau brun-rouge ; à la rencontre du cordon de brique, une large bande brun-rouge coupe en deux la hauteur de cette salle : la partie inférieure n'ayant pu être déblayée, on peut supposer qu'elle doit être décorée de quelques fresques linéaires.

La troisième salle est demi-circulaire dans son plan ; le rayon est de 1^m755 et la baie de 3^m51 d'ouverture ; en élévation, elle se termine en voûte hémisphérique ; l'enduit des parois a complètement disparu.

La quatrième salle, semblable à la deuxième, a 3^m60 d'ouverture sur 2^m75 de profondeur ; la voûte est effondrée et l'enduit des murs, ne se remarquant plus que dans de rares endroits, laisse à nu le petit appareil et les cordons de brique.

La cinquième salle correspond à la première par la forme ; ses parois sont recouvertes également de fresques, sans autre ornement que des bandeaux et des filets de couleur brun-rouge ; la voûte a été démolie ; par la largeur de l'ouverture on est autorisé à penser qu'elle devait s'élever bien au-dessus du niveau du sol des caves du duc Jean : c'est sans doute la cause de sa disparition ; on doit la conservation des autres voûtes à ce que leurs extradors affleurent presque le sol de ces caves.

Le mur auquel sont adossées les salles qui viennent d'être décrites est percé, dans toute son étendue, par un couloir de 0^m60 de largeur, dont la hauteur ne peut être constatée, les sommets des parois présentant des déchirures ; ce couloir est étré sillonné de trois mètres en trois mètres par un mur de refend soutenu par une petite arcature.

L'endroit qui vient d'être exploré n'est pas le seul qui contienne de ces salles. Celles-ci se continuent sous les maisons voisines de la rue d'Auron. Aidé du concours de M. Bourdaloue, mon collègue de la Société du Cher, et qui a été mon collaborateur pour l'étude de ces ruines, nous avons vérifié que toutes ces salles se reliaient ensemble, et qu'elles se développaient sur une ligne droite de 106 mètres de longueur. En raison de cette immense étendue (et elle n'est point complète, les extrémités présentant des déchirures), on doit croire que ces ruines devaient appartenir à un monument d'une vaste dimension.

De plus, on a trouvé, dans la prolongation des caves, une conduite d'eau en retour d'équerre de la première salle à droite ; elle semble, par son niveau, avoir été construite à ciel découvert ; elle repose sur un dallage en pierre de 0^m20 d'épaisseur, la superficie paraît se prolonger sur une grande étendue.

Cette conduite est composée d'une auge en pierre de 0^m57 de largeur dans œuvre sur 0^m35 de profondeur ; les bords et le fond ont 0^m20 d'épaisseur ; les assises sont faites de deux morceaux de pierre, et rarement trois ; chaque tranche a son champ refouillé d'une rigole arrondie. Cette rigole est remplie d'un ciment qui reliait les assises entre elles ; au-dessous du conduit se trouve un récipient de 0^m30 carré, dont les angles inférieurs sont arrondis en ciment.

L'alimentation de ce conduit devait être fournie par l'aqueduc creusé sous la rue de la Vieille-Friperie, lequel communiquait aussi à une vasque en pierre volcanique trouvée dans le voisinage de nos fouilles et sur l'emplacement de la maison de M. Bourdaloue.

Voilà, Monsieur le Ministre la description succincte des monuments que nous venons de découvrir ; il me reste à leur assigner une corrélation pour établir leur destination première : c'est ce que je vais essayer d'étudier.

A première vue, on a pensé que ces salles devaient avoir appartenu à des thermes ou à une naumachie ; la proximité de l'aqueduc, ces chambres, peut-être destinées aux baigneurs, le dallage, qui a pu être pris pour un trottoir bordant un immense réservoir, pouvaient autoriser ces suppositions. Mais, si le monument qui nous

occupe eût été approprié à des thermes, on devrait rencontrer des restes d'hypocaustes, des fragments de conduites de chaleur. Or, nous n'en pouvons constater aucune trace, et cependant une quantité considérable de terre a été remuée.

Était-ce bien là d'abord qu'auraient dû se trouver nos thermes gallo-romains? Quelquefois, il est vrai, ces sortes de monuments ont été construits dans l'enceinte des villes; le plus souvent aussi on les plaçait *extra-muros*, et c'est ainsi qu'ils sont à Rome. La place du Palais-Ducal, à Bourges, était au contraire à proximité du centre de la cité et des affaires, dans le voisinage du palais du proconsul romain.

L'existence de bains antiques eût été plus facile à constater rue Saint-Médard. Lors de notre concours régional, en 1849, j'eus l'honneur de faire une communication touchant des fouilles opérées dans cette partie de la ville de Bourges. Une salle mise au jour fixa mon attention; elle me rappelait une de celles des thermes de Caracalla à Rome: on y trouva des fragments considérables d'architecture et de sculpture, des restes de matières carbonisées, de briques et de conduits semblables à ceux employés pour la construction des hypocaustes. Enfin, si l'on voulait absolument rechercher, près du palais du duc Jean, un ancien établissement thermal, on le placerait plus judicieusement dans la partie du faubourg de la ville plus rapprochée de la rivière d'Auron, proche la rue qui, au moyen âge, a porté longtemps le nom de *rue des Vieilles-Étuves*.

Je pense plutôt que nos ruines sont les restes d'un des monuments construits dans le Forum d'Avaricum, de la basilique très-probablement.

Vitruve, dans son chapitre de *Foro*, dit, après avoir décrit le *Forum* grec, que le Forum latin affectait, dans son plan, la forme d'un immense parallélogramme, à raison des spectacles qui s'y donnaient et de la multitude de peuple qui s'y rendait pour traiter des affaires publiques. La basilique était réunie au Forum; elle était divisée en trois parties espacées par des rangs parallèles de colonnes et de pilastres: la galerie centrale était la plus large et la plus élevée, et était occupée, en partie, par les marchands, les avocats et le peuple; les plaideurs et les oisifs se plaçaient dans les nefs latérales. A l'extrémité des trois galeries, il y avait un espace peu profond, lequel, à l'exemple de nos tribunaux, était réservé exclusivement aux avocats, aux greffiers et aux autres officiers de justice; cette partie se terminait par un enfoncement demi-circulaire placé en face la galerie centrale: ce lieu était le prétoire, où se trouvaient

les sièges du premier juge, ayant à ses côtés les juges assesseurs ; ce prétoire prit le nom de basilique. Vitruve dit aussi que le Forum devait être placé dans l'endroit le plus chaud de la ville, pour que les gens d'affaires eussent la facilité de se concerter sans être inquiétés par l'intempérie des saisons.

Les longs pans des murs de la basilique étaient percés par des salles variées, et destinées aux comptoirs, aux boutiques des marchands et aux bureaux pour la perception des impôts.

Suivant mon opinion, Monsieur le Ministre, le mur qui vient d'être découvert à Bourges et les salles qui y sont pratiquées sont le côté est de l'ancienne basilique d'Avaricum, et avaient la destination que donne Vitruve aux salles du Forum, c'est-à-dire qu'elles étaient affectées à des comptoirs, et que les salles de dimension plus grande pouvaient servir aux spectacles forains qui se représentaient dans ce lieu : quant à l'orientation de cette basilique, elle semble encore satisfaire aux exigences signalées par Vitruve, car elle est placée au sud de la ville.

La conduite d'eau dont il est parlé plus haut pouvait servir d'abreuvoir aux chevaux et aux bestiaux des marchands, et le dallage sur lequel il repose était une partie du Forum ; la vasque trouvée dans les fouilles du terrain de M. Bourdaloue était celle d'une fontaine décorative de cette place.

Le chemin de ronde pratiqué dans l'épaisseur du mur de la basilique devait servir de communication couverte avec les arènes voisines du Forum, ou peut-être servait-il d'égout destiné à recevoir les eaux salies de la cité : la petite largeur de ce couloir ferait incliner vers cette dernière hypothèse.

L'artère de l'aqueduc arrivant en face de la place publique trouve sa raison d'être pour l'alimentation de la fontaine et de l'abreuvoir.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les motifs qui me font penser que ces ruines doivent être les restes de notre Forum gallo-romain. Celui de Rome semble avoir servi de modèle pour le nôtre : le Capitole domine la ville ; au bas est le Forum ; la voie Sacrée, qui le longe, conduit au cirque de Titus avant de traverser l'arc de Constantin. Nous trouvons à Bourges les mêmes dispositions : notre Capitole est signalé près de Montermoyen ; au bas est le Forum, puis les arènes, qui en sont voisines.

Le Forum de l'antique Avaricum a subi le même sort que les autres monuments publics de la cité ; quand les barbares vinrent envahir les Gaules, nos pères sacrifièrent leurs monuments au salut

de la patrie ; ils les démolirent pour faire servir les matériaux aux fortifications formidables qu'ils leur opposèrent. Le mur est de la basilique, se trouvant sur l'alignement de l'enceinte des fortifications, fut conservé et servit à en asseoir les fondations.

Le duc Jean de Berry, en faisant édifier sa Sainte-Chapelle et son palais, conserva à son tour ces ruines comme substructions, seulement elles furent arasées au niveau des caves ; les matériaux laissés en plafond, au-dessus des restes de la première salle à droite, sont les restes de ceux amoncelés dans cet endroit pour remplir les vides des salles, lors de la construction des fortifications.

L'importance de ces ruines me semblant devoir attirer l'attention du Comité des Sociétés savantes, c'est ce qui m'a engagé, Monsieur le Ministre, à vous adresser ce rapport ; j'aurai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les nouveaux documents qu'il me sera possible de recueillir sur ce monument.

On doit les plus grands éloges à M. Roger, propriétaire du terrain, et à M. Bourdaloue, ingénieur et adjoint au maire de notre ville ; l'opération des fouilles, difficile et dangereuse, a été dirigée et facilitée par le zèle et le désintéressement de ces messieurs.

Les arcatures et les salles qu'elles encadrent ne pourront rester à la place qu'elles occupent, les excavations nécessitées pour les fouilles portant préjudice au propriétaire du terrain. Serait-il convenable de faire l'extraction de deux travées et de les remonter soigneusement, et sans restauration, dans notre musée lapidaire ? Je prie Votre Excellence, au nom de notre Commission archéologique du Cher et au mien, de vouloir bien consulter, à ce sujet, la section d'archéologie, dont les conseils nous seront un guide certain pour le parti que nous aurons à prendre dans cette circonstance.

RAPPORT SUR LES COMPTES RENDUS DE LA SOCIÉTÉ DU BERRY. TOME I
à VII (1853-1860). 7 vol. in-8°.

Bien qu'elle ait son siège à Paris, la Société du Berry, qui portait dans l'origine le nom de Société de l'Indre, n'en doit pas moins être considérée comme une Société essentiellement provinciale. Il serait superflu de reproduire ici les preuves que nous avons déjà fournies à l'appui de cette assertion, en rendant compte à la section d'histoire (1) des travaux de la Société du Berry qui rentraient dans ses attributions. Nous nous contenterons de rappeler que cette Société n'admet comme membres titulaires que des personnes appartenant à une titre quelconque, soit au département du Cher, soit au département de l'Indre, que leurs affaires ou leurs fonctions retiennent à Paris une partie de l'année. Nous ajouterons encore que le but des fondateurs a été de recueillir les documents utiles à tous les points de vue aux deux départements qui représentent l'ancien duché de Berry, de se tenir au courant de leurs intérêts. La Société, en un mot, s'occupe exclusivement de questions concernant le Berry, avec le désir de jeter quelques lumières sur les sujets qu'elle étudie, de propager des idées nouvelles, de contribuer aux progrès de l'agriculture, de l'histoire et de l'archéologie. Nous allons examiner comment elle s'est acquittée de sa tâche à ce dernier point de vue.

La Société du Berry, qui compte huit années d'existence, a déjà publié sept volumes de *Comptes rendus de ses travaux*, dont la composition, ainsi qu'on peut le présumer d'avance, offre une grande diversité de matières. Les deux premiers ne fournissent qu'un assez faible contingent à l'archéologie. On y trouve cependant un relevé succinct des plus curieux et importants monuments du département de l'Indre, tels qu'églises, vieux châteaux, etc. Le patronage de la Société était réclamé en faveur de l'ancienne abbaye de Fontgombault, dont la magnifique église sollicitait encore à cette époque une urgente réparation, effectuée depuis lors. Cet inventaire sommaire des richesses archéologiques du département devait nécessairement comprendre les monuments druidiques et autres, qui se rencontrent en si grand nombre dans la partie S. O. du département. M. le docteur Fauconneau-Dufresne, secrétaire de la Société, a mieux fait que de mentionner simplement les *Recherches archéologiques dans les*

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. V, p. 21 (janvier 1861).

environs de Saint-Benoît-du-Sault, que M. Elie de Beaufort a publiées dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pour l'année 1851. Sous le titre de Rapport sur cet ouvrage, il en a donné une consciencieuse analyse.

Le compte rendu de 1855-1856 renferme quelques détails intéressants du même M. Fauconneau-Dufresne sur un ancien meuble en bois déposé aux archives départementales, et désigné sous le nom de *fauteuil de Rabelais*. Une tradition locale explique ainsi qu'il suit la présence de ce fauteuil en Berry. Rabelais, étant curé de Meudon, et se trouvant malade, éprouva le besoin de changer d'air. Il y avait au chapitre de Palluau (1) de bons moines de ses amis ; il vint les visiter et apporta de Meudon le fauteuil à son usage. Un des derniers curés de Palluau écrivait à ce sujet, dans une lettre qui s'est conservée : « J'ai acquis la certitude que le fauteuil en question a été apporté à « Palluau par le célèbre curé de Meudon, connu ici sous le nom de « *curé de Paris*. » Il est à regretter, fait très-justement observer l'auteur de la notice, que cet ecclésiastique n'ait pas indiqué la source où il a puisé sa *certitude*. Il ajoutait : « La tradition porte que Rabelais était traité par le chapitre avec honneur et distinction ; qu'il avait fait venir ce *fauteuil* pour s'en servir quand il assistait aux offices du chœur, et qu'en son absence il restait dans la sacristie. » En quittant Palluau, Rabelais y aurait laissé son fauteuil, qui entra par suite dans le mobilier de l'église. Il en fit partie jusqu'au moment où le curé de Palluau l'ayant offert à M. Ferd. Leroy, préfet de l'Indre, celui-ci le fit transporter à Châteauroux et déposer dans une des salles des archives du département.

Aucun des biographes de Rabelais n'a fait mention du séjour en Berry de ce personnage. On ne saurait cependant mettre en doute qu'il n'y ait résidé. Il parle en maint endroit de son *Histoire de Gargantua d'une hordevieille, grande médecine venue de Brisepaille d'auprès Saint-Genou* ; et l'on s'expliquerait difficilement comment le nom d'un obscur petit hameau, qui ne figure pas même dans le Dictionnaire des postes, aurait pu arriver à sa connaissance, si le satirique écrivain n'eût habité, au moins momentanément, dans le voisinage. Ailleurs Rabelais met en scène un *taille-bacon* (2) de la Brenne et un jeune page de *Villegongis*. De même, au chapitre XLV, il fait *banqueter* joyeusement ensemble des pèlerins de Villebernin,

(1) Bourg du département de l'Indre, canton de Châtillon, à 40 kilomètres environ de Busançais.

(2) Fanfaron, homme de rien.

d'Argy, de Pallau, etc. Un peu plus loin encore, il donne des nouvelles de l'abbé de Tranchelyon, le bon buveur de Saint-Genou, cet administrateur si peu soucieux des intérêts confiés à sa garde, que le *Gallia Christiana* accuse d'avoir dissipé les biens de son abbaye et d'en avoir brûlé les chartes.

Le fauteuil attribué à Rabelais est en assez bon état de conservation. Le siège forme une sorte de coffre à couvercle mobile fermant à clef ; le dossier massif, d'une hauteur de 2 mètres environ et qui se recourbe en forme de dais, est orné de sculptures représentant l'arbre de Jessé. Ce sujet d'ornement a paru à quelques personnes fournir un argument à l'appui de la tradition, par le rapprochement qu'il présente avec une locution familière à Rabelais, et qu'il a employée notamment dans son XXXI^e livre : *Germinavit radix Jesse*.

Ces raisons sont loin d'être convaincantes, l'auteur de la notice est le premier à le faire remarquer ; aussi s'empresse-t-il de déclarer qu'il a eu surtout pour but « de provoquer des recherches afin d'arriver à connaître au juste quelle est l'origine de ce meuble curieux. »

Nous trouvons dans le même volume un rapport de M. Pérémé sur l'envoi fait par M. le capitaine Pays, correspondant de la Société, de plusieurs spécimens de monnaies d'argent découvertes à Issoudun, en 1856, dans l'emplacement où les chanoines de Saint-Cyr avaient obtenu de Raoul II, seigneur d'Issoudun, en 1139, le privilège d'établir des *étaux* pour la vente des marchandises et le change des monnaies (*mensam nummulariorum*). Ces pièces, au nombre de 1800, étaient toutes en argent. Les spécimens remis à M. Pérémé portent à la face une croix entourée du nom seigneurial ODO DVX. Au revers, le champ est occupé par une étoile évidée à cinq branches, par l'alpha et l'oméga, par une initiale ou par le monogramme du nom du roi régnant. La légende du plus grand nombre contient ces mots : DOLEO CIVES, quelquefois DOLI.

L'auteur du rapport s'attache ensuite à démontrer que ces monnaies sont « toutes de la famille de *Déols*, mais cependant toutes de la *principauté d'Issoudun*, où elles ont évidemment été frappées, malgré le mot DOLE inscrit au revers. » On sait en effet que, vers le commencement du onzième siècle, la principauté d'Issoudun, qui jusque-là avait eu des seigneurs particuliers, entra dans la maison de Déols, alors représentée par Eudes ou Odon, dit l'Ancien. Quant au mot CIVES, M. Pérémé hésite sur le sens qui doit lui être attribué ; mais il se refuse à partager l'opinion de M. le capitaine Pays, qui l'explique par : « La fédération urbaine de Brennes-lez-Issou-

dun, ou milice civique de Déols, dont Eudes était chef, et qui avait été fondée, en 300 de l'ère chrétienne, par le Ludre, le noble Radolphus Leucade le Roux, qui lui a donné son nom de Châteauroux. » Quelque bonne volonté que l'on y apporte, fait observer M. Péréme, comment adopter cette interprétation, lorsqu'on considère que le noble Radulphus, qui n'a rien de commun avec Léocade, vivait au dixième siècle, et non au quatrième, et que le Château-Raoul ne fut fondé que vers 940.

Le compte rendu de l'année 1856-1857, le premier publié après la transformation de la Société de l'Indre en Société du Berry, contient également un travail relatif à la numismatique du Berry. C'est une analyse, par M. de la Tramblais, d'une notice de M. Crochet sur les anciennes monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun. M. Crochet, qui habite Châteauroux, s'est attaché surtout à réunir les monnaies frappées par les princes de la maison de Déols et de Chauvigny, qui ont possédé pendant plus de six siècles les contrées du bas Berry. Il a soumis à la Société une description détaillée d'un certain nombre de types les plus remarquables qu'il est parvenu à recueillir, et il y a joint des dessins qui augmentent l'intérêt de cette communication.

Du dixième siècle au quinzième inclusivement, la principauté de Déols tint une grande place parmi les grandes divisions féodales qui se partageaient la France et l'Aquitaine, au point qu'un chroniqueur du douzième siècle ne craignait pas de la mettre en parallèle avec la Normandie tout entière. « Ebbes de Déols, — dit l'historien Chauveau, — avait au dedans de ladite terre dix-sept cents fiefz, sans les villes closes qui estoient à luy, etc. » On comprend dès lors toute l'importance qui s'attache à l'histoire monétaire des villes de Déols, Châteauroux et Issoudun.

Les monnaies de Déols se rencontrent assez fréquemment en Berry. M. Crochet signale différentes circonstances où elles ont été trouvées en nombre considérable. Ainsi, en défonçant un jardin à Déols, on en rencontra une telle quantité qu'on put en remplir un plein panier. — Nous avons vu plus haut que des fouilles exécutées à Issoudun pour le nivellement d'une place avaient mis au jour environ 1800 monnaies de cette même espèce; on en a aussi trouvé dans un ancien cimetière de la commune de Brion; enfin les travaux de déblais du chemin de fer d'Argenton ont amené la découverte, auprès du hameau de la Gerbe (à environ 8 kilomètres de Châteauroux), d'un trésor dont l'importance est évaluée à 15 ou 18,000 pièces de monnaies baroniales, parmi lesquelles se faisaient remarquer

avec plus ou moins d'abondance des pièces aux trois types ci-dessus mentionnés.

L'étude des monnaies déoloises présente une assez grande difficulté dans l'attribution qu'on en doit faire aux divers seigneurs de même nom qui se sont succédé dans la principauté de Déols ou Châteauroux. On compte en effet deux Ebbes, six ou sept Raoul, trois André de Chauvigny, trois Guy, trois Guillaume, auxquels il faut ajouter les seigneurs du même nom, issus de la même maison, qui ont possédé à titre particulier les fiefs d'Issoudun, de Charenton, etc. M. Crochet s'est occupé de rechercher les meilleurs moyens qui peuvent conduire à la détermination des monnaies encore incertaines, et, suivant M. de la Tramblais, il serait parvenu souvent à éclaircir des points restés jusque-là fort obscurs.

Parmi les types décrits et figurés par M. Crochet, nous citerons seulement deux types de deniers bien connus, mais qui intéressent d'une manière toute spéciale l'histoire de la province, l'un portant d'un côté REX RICARD, et de l'autre EXOLDVNI; le second REX FILIPVS, et au revers la singulière légende DE DOLIS.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence une courte note énumérative des monnaies et autres objets curieux dont M. Lemaigre, ancien archiviste de la préfecture de l'Indre, a fait hommage à la Société du Berry. Ces antiquités, découvertes dans le voisinage de Levroux, sur l'emplacement présumé d'une cité gauloise, consistent en anneaux de fer et de bronze, considérés par le donateur comme les premiers signes commerciaux des Celtes, et en un certain nombre de médailles gauloises. L'un de ces spécimens porte la légende ABVDOS, et il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les médailles à ce titre se rencontrent en très-grande abondance dans la localité. Quelques deniers des princes de Déols, trouvés à Châteauroux, complètent l'envoi de M. Lemaigre.

Le rapport de M. de la Tramblais, cité plus haut, est suivi, dans le volume, d'une *Note archéologique relative au château Gordon, près Sancerre, et à la place Gordaine, à Bourges*, par M. Gemahling, chef du bureau de la statistique à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Cette note, accompagnée de deux planches lithographiées, comprend l'examen détaillé de médailles de l'époque gallo-romaine découvertes à Saint-Thibaut-sous-Sancerre, et une discussion sur l'origine du nom de la place Gordaine ainsi que du château Gordon.

Après une crue considérable de la Loire, le 7 juin 1856, les eaux, en se retirant, mirent à découvert, au village de Saint-Thibaut, les restes non équivoques d'un grand établissement remontant à l'épo-

que gallo-romaine. Parmi des débris de construction, des amas de tuiles, etc., on trouva des objets de diverses natures et de nombreuses médailles. M. Gemahling conclut de cette découverte que le château Gordon (*Gordonas castrum* ou *Cortonum castrum*) dont Égidius se rendit maître après la bataille d'Orléans (463) pouvait bien être situé sur l'emplacement même du village actuel de Saint-Thibault, et non à Saint-Satur, comme l'a admis M. Raynal dans son *Histoire du Berry*. L'auteur de la note suppose en outre que l'emplacement successivement occupé par le château Gordon et par le village de Saint-Thibaut formait la pointe N. E. d'un grand îlot de la Loire, aujourd'hui réuni à la rive gauche du fleuve par des atterrissements successifs.

Il existe de toute ancienneté, à Bourges, une porte de ville, appelée *porte Gordaine*, qui, d'après une tradition mentionnée dans une charte du XI^e siècle, aurait emprunté son nom au château Gordon. Il en serait de même d'une place voisine de la porte, également encore appelée aujourd'hui *place Gordaine*. Faut-il accepter comme prouvée l'origine du nom telle qu'elle est formulée dans l'accense citée ci dessus? Telle est la question que se pose M. Gemahling, et nous ajoutons de suite qu'il n'hésite pas à la résoudre négativement. En examinant un plan de Bourges au seizième siècle, il a remarqué, à l'endroit même de la place, un cours d'eau appelé l'Yévrette, et sur ce cours d'eau un pont ou passage. Il présume qu'il a existé de tout temps, près de ce pont, un *gord*, *gourdaine* ou *gordaine*, construction faite de pieux fichés dans un cours d'eau pour y étendre des filets et y prendre du poisson, et il en tire la conséquence que le nom donné à la porte de Bourges, et par suite à la place voisine de cette porte, peut parfaitement venir de la pêcherie attenante au passage au-dessus de l'Yévrette. Cette étymologie une fois admise, le même raisonnement devra nécessairement s'appliquer à Château-Gordon, dont le nom (*Gordonas castrum*) semble pareillement indiquer une construction élevée sur l'emplacement d'un *gord* pratiqué antérieurement dans le lit de la Loire pour la commodité de la pêche. Nous n'avons pas mission de discuter ici le plus ou moins de vraisemblance des diverses hypothèses de M. Gemahling, mais nous devons constater qu'elles ont été l'objet de plusieurs réfutations. M. Chavaudret, entre autres, les a combattues dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*, et M. Eug. de Certain, dans une dissertation sur le *Gordonis castrum* (1), n'a pas admis non plus que

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, IV^e volume, p. 529.

Château-Gordon ait jamais pu avoir occupé l'emplacement de Saint-Thibaut.

Dans une note complémentaire, publiée dans le compte rendu de la Société du Berry de 1857-1858, M. Gemahling rend compte d'une seconde excursion qu'il a faite sur les lieux. Comme nouvel argument en faveur de l'emplacement qu'il assigne à Château-Gardon, il assure que l'on n'a jamais rencontré d'antiquités romaines à Saint-Satur. Tous les objets que l'on découvre dans les ruines de cette abbaye se rapportent plus ou moins au culte catholique. Un dessin gravé sur bois, joint à la note de M. Gemahling, reproduit un sceau de l'abbaye Saint-Satur qui paraît être du commencement du quatorzième siècle. Ce sceau, de forme hexagonale, porte en abrégé la légende : *Sigillum ecclesie sancti Satiri*.

M. Duplan fils a adressé un travail sur les riches découvertes archéologiques auxquelles a donné lieu la démolition d'une des tours de l'enceinte gallo-romaine de Bourges, qui faisait partie de la clôture actuelle du jardin de la caserne d'artillerie, sur l'esplanade dite de Saint-Michel. La section n'a point oublié les importantes communications qu'elle a reçues à ce sujet de l'infatigable M. Dumoutet. Les consciencieux dessins de cet habile dessinateur nous ont fait connaître les curieux fragments de monuments, chapiteaux, colonnes, entablements, etc., qui servaient de fondation à la tour gallo-romaine. Il serait donc superflu d'analyser d'une manière détaillée la communication de M. Duplan, lors même que celui-ci eût abordé ce sujet à un autre point de vue. M. Duplan se demande en effet s'il faut penser que ces grands débris ont appartenu à la cité gauloise d'*Avaricum*, capitale des Bituriges, conquise et ruinée par César, ou s'il faut croire qu'ils sont d'une époque postérieure ; qu'ils proviennent de l'époque de la domination des Romains, pendant laquelle les monuments gallo-romains de la ville auraient été renversés pour faire les fondations de fortifications dans le but de résister aux invasions des barbares du Nord ? C'est là une question qui n'est pas spéciale à la seule ville de Bourges et qui est tranchée depuis longtemps. Le correspondant de la Société du Berry s'est donné surabondamment une peine inutile pour arriver au même résultat.

Cette observation ne saurait s'appliquer à la *Notice* de M. Eug. Royet sur l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, dont il n'existe aucune monographie spéciale. Transférée dans l'enceinte du château d'Issoudun vers la fin du dixième siècle, l'abbaye Notre-Dame vient d'être démolie pour la construction d'un palais de justice. Les fondations du nouvel édifice ont mis à nu la crypte de l'église du mo-

nastère et fait découvrir de nombreux tombeaux, dans quelques-uns desquels on a trouvé des corps revêtus d'habits pontificaux, des crosses, des vases, etc. Aucune de ces tombes ne portait d'inscription.

M. Eug. Royet a voulu conserver le souvenir de ces monuments au moyen d'exactes reproductions épigraphiques accompagnées de quelques notes explicatives. Le compte rendu des travaux de la Société du Berry a consacré huit planches lithographiées à ces dessins, et l'exécution de ces lithographies donne une idée très-suffisante des objets qui y sont figurés. C'est d'abord un plan de la crypte, édifice du onzième siècle, puis des représentations des chapiteaux qui surmontaient les colonnes. Parmi les objets qui occupent les planches suivantes, je me contenterai de signaler une fort belle tombe, sur le couvercle de laquelle est sculptée la statue d'un abbé, tête nue, tenant sa crosse de la main droite, mais ne s'appuyant pas sur elle. La tombe renfermait des ossements et une crosse en cuivre dorée et émaillée de bleu. Cette crosse, assez bien conservée, offre deux tours de spire ornementés se terminant par une sorte de triangle dont les sommets sont des feuilles recourbées. Quelques personnes avaient cru que ce tombeau pouvait être celui de Gérunce, cinquante-deuxième archevêque de Bourges, abbé commandataire d'Issoudun durant la première moitié du dixième siècle. Une étude plus attentive rend cette supposition complètement inadmissible.

Dans l'énumération des nombreuses tombes que renfermait cette crypte, nous en avons vainement cherché une que quelques indices désignassent comme ayant pu contenir les restes de Marie de Luxembourg, femme de Charles IV. On sait que plusieurs chroniqueurs font mourir cette reine de France à Issoudun, le 21 mars 1324, et qu'une inscription rapportée par Nicolai, dans sa *Description du duché de Berri*, semble indiquer qu'elle fut inhumée dans l'église de l'abbaye d'Issoudun avec le fils dont elle était accouchée avant terme. La ville d'Issoudun paraît donc devoir renoncer sans retour à la prétention d'avoir possédé cette sépulture royale, que lui disputaient, du reste, les religieuses dominicaines de Montargis.

En résumé, M. Royet a fait un travail utile et tout à fait digne d'approbation. Il serait à souhaiter qu'il eût des imitateurs, et que partout où les démolitions font disparaître quelque antique monument, il se rencontrât un archéologue zélé qui en dressât ainsi une sorte d'inventaire.

Il y a cinq ans, le maire de Châteauroux recevait une lettre d'un notaire de Genève, lui annonçant qu'un citoyen de cette ville, M. Bourdillon, venait de mourir faisant la ville de Châteauroux sa légataire universelle, à la charge de remplir certains legs et certaines conditions. Grande fut la surprise, car le bienfaiteur qui se révélait d'une façon si imprévue était inconnu à tous. Cependant on sut bientôt que le testateur était le dernier représentant d'une branche de la famille Bourdillon, originaire de Châteauroux, qui s'était expatriée au seizième siècle à l'occasion des guerres de religion. M. Just Veillat a résumé l'histoire de cette famille dans une intéressante *Notice sur le testament et la bibliothèque de M. Bourdillon*, où nous trouvons à puiser quelques renseignements curieux sur la riche collection léguée à la ville de Châteauroux.

Indépendamment de plusieurs objets d'art : tels qu'un portrait de la duchesse de La Vallière, émail de Petitot; une pierre gravée par Pikler, représentant Milon de Crotone portant un bœuf sur ses épaules, etc., la bibliothèque de M. Bourdillon comprend 2,500 volumes d'éditions de choix, recouverts de belles reliures. Elle renferme aussi plusieurs manuscrits, parmi lesquels il faut citer en première ligne le fameux poème de Roncevaux, plus communément appelé la *Chanson de Roland*, provenant de la bibliothèque de Louis XVI, dont la publication donna naissance, il y a quelques années, à une si ardente polémique. Malgré toute son admiration pour son manuscrit, les attaques dont M. Bourdillon fut l'objet paraissent avoir fatigué et ébranlé sa foi. C'est au moins ce que ferait supposer la note suivante, écrite de la main de M. Bourdillon, sous la couverture de son précieux poème de *Roncisvals*, et qui porte l'empreinte d'un amer découragement :

« Ce manuscrit n'a point de valeur appréciable. Aux yeux de certaines personnes, il peut valoir cent mille francs; aux yeux d'autres personnes, vingt sous. »

Un pareil doute ne saurait exister à l'égard d'un autre manuscrit dont la valeur est tout artistique. C'est un splendide bréviaire sur vélin, avec miniatures, « véritable trésor », comme le qualifie M. Veillat, qu'une note placée sous la reliure et signée Van Praet fait remonter aux premières années du quinzième siècle, et attribuée à l'auteur du fameux bréviaire du duc de Bedford, conservé à la Bibliothèque impériale de Paris. Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Prémontré, d'où il passa plus tard dans la bibliothèque du duc de la Vallière. Il se trouve décrit sous le n° 251 du catalogue dressé en 1783, lors de la vente de cette célèbre collection.

A la différence du bréviaire du duc de Bedford, qui est à l'usage de l'église de Salisbury, le bréviaire légué par M. Bourdillon est un bréviaire parisien. On y lit, en effet, en tête des rubriques du psautier : *Sequitur ordo psalterii ferialis ad dictum rubrum Parisiensem*. A quelques légères modifications près dans le classement, ce manuscrit offre les mêmes divisions que le bréviaire parisien actuel, et se compose en majeure partie des mêmes textes. Il est renfermé dans un seul volume qui donne en entier la partie commune, c'est-à-dire les textes qui restent les mêmes pour toute l'année, mais qui ne contient que les propres de deux saisons, l'été et l'automne, confondues sous la dénomination unique de *Tempus æstivale*. Cette distribution rendait nécessaire une seconde partie, qui, sous le nom de *Tempus hiemale*, aurait embrassé l'hiver et le printemps. Mais il reste incertain si cette seconde partie a été perdue ou si elle a même jamais existé. Nous pencherions plutôt vers cette dernière supposition, par cette considération que les miniatures et les ornements, répandus à profusion sur ces pages, sont restés inachevés.

Le bréviaire du duc de Bedford est de beaucoup supérieur au manuscrit Bourdillon par le nombre des miniatures, puisqu'il en contient quatre mille, et le second seulement trois cents; mais, à part cette question de chiffres, les deux manuscrits rivalisent comme mérite d'exécution. « Miniature pour miniature, dit M. Veillat, on tombe dans l'embarras du choix, qui a amené M. Van Praet à déclarer qu'il y voyait des œuvres du même artiste. »

« Cette ressemblance est surtout frappante dans les grands sujets, — ajoute encore M. Veillat, — et j'ai pu la vérifier au moyen d'un calque relevé sur la miniature de notre manuscrit, qui représente la mort et l'assomption de la Vierge. Rapproché du même sujet traité dans le bréviaire de Bedford, il ne laisse aucun doute. Les dimensions sont identiques, les deux encadrements cintrés s'adaptent l'un sur l'autre. Malgré quelques variantes, le sujet est le même dans sa triple disposition : en bas, la mort de la Vierge; au milieu, l'assomption; dans la partie supérieure, la réception au ciel. Les types des figures se retrouvent avec la même distribution de couleurs et de plis dans les vêtements. Un personnage surtout, celui qui tient le bénitier, offre une similitude si complète de traits et de costume qu'il devient pour ainsi dire la signature de l'auteur. »

L'auteur de la notice à laquelle nous venons d'emprunter le passage qui précède cite, en terminant, comme preuve à l'appui de la valeur du bréviaire de la bibliothèque de Châteauroux, qu'une somme de 10,000 francs fut offerte à la ville au moment de la mort de

M. Bourdillon, en échange de ce précieux manuscrit. Dans le cas où la ville aurait demandé une expertise, l'acheteur s'engageait à payer la somme excédant les 10,000 francs qui pourrait être fixée par cette expertise.

Inutile d'ajouter que cette offre n'a pas été et ne pouvait pas être acceptée.

Nous trouvons dans le volume suivant une notice de M. Gemahling sur l'hôtel Lalemant; une description de l'architecture et des peintures murales de l'église de Douadic, près Le Blanc, par M. l'abbé Voisin, et une note de M. le vicomte F. de Maussabré au sujet des anciennes armes du Berry. Il n'est personne qui, ayant séjourné quelques heures à Bourges, n'ait visité le charmant petit hôtel actuellement occupé par les sœurs de la Sainte-Famille, et auquel on donne à tort le nom de *Maison de Louis XI*. L'hôtel Lalemant, construit dans la seconde moitié du quinzième siècle par de riches marchands anoblis, a été bien souvent décrit. M. Raynal lui a consacré plusieurs pages de son *Histoire du Berry*; M. Mérimée en parle avec détail dans ses *Notes, etc.*; enfin M. Chevalier de Saint-Amand en fait l'objet d'une notice spéciale. Après tant de travaux, il restait peu à glaner; aussi M. Gemehling, comme il le dit lui-même, n'a-t-il eu en vue que de faciliter les recherches en renfermant dans un cadre unique et restreint la plus grande partie des renseignements disséminés jusqu'ici dans divers ouvrages.

M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, a donné une *Description de l'architecture et des anciennes peintures murales* de son église, dans l'espoir d'éveiller les sympathies des amis des arts et de les intéresser à la restauration de cet édifice, pour laquelle les ressources de la commune sont insuffisantes.

L'église de Douadic offre tous les caractères d'une construction de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième : le portail semble appartenir à cette dernière époque. Le plan de l'église a la figure d'un parallélogramme divisé en cinq travées par des colonnes à demi engagées dans les murailles. Celles-ci, construites en cailloux unis par un ciment très-dur, ont 1^m,30 d'épaisseur. L'arc-doubleau le plus rapproché de l'entrée de l'église présente une particularité bizarre. Il est incliné de gauche à droite d'une façon tellement sensible qu'il forme avec la perpendiculaire un angle de 95 degrés. Une autre singularité se remarque dans les colonnes qui supportent les arcs-doubleaux. La hauteur des bases des colonnes du côté droit de l'église est d'environ 0^m,20 plus forte que celle des bases du côté gauche.

L'intérêt principal de l'église de Douadic réside surtout dans les peintures murales, dont tout l'intérieur du monument a été autrefois décoré, et qui paraissent avoir été exécutées dans les premières années du treizième siècle; quelques parties cependant ont été recouvertes postérieurement, probablement au quinzième siècle, par une autre composition, mais dont il reste moins de traces. Les personnages de la peinture primitive, qui occupent les travées et les voûtes, sont représentés de grandeur naturelle. M. Voisin cite cependant une figure d'évêque, peut-être saint Ambroise, l'un des patrons de l'église, qui a 3^m,00 ou 3^m,50 de hauteur. Quant aux sujets traités par l'artiste, on y remarque : la sainte Vierge tenant Notre-Seigneur entouré de ses langes; saint Thomas à genoux devant Jésus-Christ et touchant la plaie de son côté; le jugement dernier, tableau divisé en deux parties, etc. Toutes ces peintures ne sont pas encore complètement dégagées d'une ignoble croûte de badigeon dont elles avaient été couvertes. Malheureusement l'argent manque pour exécuter ce travail, qui nécessiterait des frais d'échafaudage, etc. Il est à regretter que le zèle éclairé de M. l'abbé Voisin se trouve paralysé faute de ressources suffisantes.

Les bornes imposées à un rapport de la nature de celui-ci, bornes que nous craignons d'avoir déjà de beaucoup dépassées, nous obligent à ne plus mentionner que très-sommairement les articles relatifs à l'archéologie que contiennent encore les comptes rendus de la Société du Berry. Tels sont une note dans laquelle M. le vicomte Ferdinand de Maussabré développe les raisons qui le portent à croire que les armoiries primitives de la province de Berry étaient d'*azur à une mouffle* (1) *d'argent séant en face*, ainsi qu'on les trouve blasonnées dans quelques armoriaux manuscrits du seizième siècle; — Une communication de M. le marquis de Vogué, demandant à la Société du Berry d'émettre un vœu pour que « parmi les divers projets qui sont étudiés pour l'établissement à Bourges d'une mairie, d'une bibliothèque et d'un musée, le conseil municipal donne la préférence à celui qui assurera la restauration complète de l'hôtel Cujas et celle de l'hôtel Lalemant; — Enfin une chaleureuse protestation de M. Pérémé contre les tendances des administrations locales et des conseils municipaux à sacrifier sans nécessité d'anciens monuments historiques dont la conservation aurait pu, le plus souvent, être assurée à peu de frais.

(1) Mitaine, gros gand dont les doigts ne sont pas divisés, à l'exception du pouce. En basse latinité, *muffula*.

La Société du Berry a fait aussi des emprunts au *Bulletin des Comités* et à la *Revue des Sociétés savantes*. Elle ne pouvait guère, en effet, sans faillir à sa mission, se dispenser de reproduire le *Marché et devis du tombeau*, etc., de Charlotte d'Albret, à la Motte-Feuilly (1), non plus que les deux rapports de M. le comte Auguste de Bastard (2) et de M. de Pétigny (3), relatifs à l'attribution, à Robert d'Arbrissel (ou d'Arbrisselles), d'une statue en pierre conservée dans l'église de Méobec.

Nous avons enfin atteint le terme de ce long exposé, dont nous regretterons moins l'étendue s'il a mis la section à même de reconnaître à la Société du Berry les caractères d'une Société sérieuse, dont la création supplée en partie à l'absence regrettable d'une Société historique et archéologique dans le département de l'Indre, qui peut être pour le département du Cher un utile auxiliaire de la commission historique dont le siège est à Bourges, et qui, par tous ces motifs, mérite les encouragements du Comité.

DE LA VILLEGILLE,
Membre du Comité.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. I^{er}, p. 673.

(2) *Bulletin du Comité*, t. III, p. 79.

(3) *Idem.* — P. 243.

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

ANNALES ET CHRONIQUES DU PAIS DE LAVAL ET PARTIES CIRCONVOISINES, depuis l'an de Nostre Seigneur Jhesu-Crist 1480 jusqu'à l'année 1537, avec un préambule retrospectif du temps antique, par *Guillaume Le Doyen*, publiées pour la première fois par M. H. Godbert, avec notes et éclaircissements de M. L. La Beaulière, correspondant du ministère de l'instruction publique. 1 vol. in-8°, Laval.

Un document très-précieux pour l'histoire de Laval, et dont le P. Lelong avait signalé l'existence au tome III de sa *Bibliothèque historique de France* (édit. de 1774, n° 35,520), vient d'être publié pour la première fois par un intelligent éditeur de cette ville, M. H. Godbert.

Les *Annales et chroniques du Pais de Laval et parties circonvoisines* embrassent une période de cinquante-sept ans, de 1480 à 1537, c'est-à-dire les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et une partie de celui de François I^{er}. Elles sont précédées d'un préambule où Guillaume Le Doyen (c'est le nom de notre chroniqueur), raconte ce qu'il sait « au dict des anciens. » Il remonte ainsi à une soixantaine d'années environ avant le temps où commence la narration des faits dont il a été témoin. Ce préambule est lui même précédé d'un prologue, dans lequel Le Doyen expose l'objet du récit qu'il entreprend. « ... Pourrez voir et cognoistre qui voudra, dit-il,.... quelz roys y a euz en France, combien de temps ont resgné ; leur nativité et trespas, semblablement des Seigneurs Comtes et Comtesses et leur noble lignée de ce dict comté de Laval, de nos très Révérends Pères Messeigneurs les Evesques du Mans ; le commencement et bastiement des églises dudict Laval

et des envyrons,... que aultres beaux édifices faits faire par les seigneurs dudict Laval, par les bourgeois, marchants et habitants dudict lieu. Le decèz et trespas des gens de nom, tant papes, empereurs que gens d'église, bourgeois et marchants dudict Laval. S'il a esté stérilité ou fertilité des biens et fruits de la terre et de chacune année. S'il a esté guerre ou paix ou mortalité. Le nom des docteurs en théologie et gens de sçavoir qui ont presché les carmes audict Laval, et leur thesme. Quelz mistères ont esté entreprins et jouez audict lieu et ès envyrons. Le pris du bled et du vin de chacune année, cherté de vivres et de boys et deluge des grants eaues, et non pas seulement en ce pais cy, mais universellement partout le royaume de France. »

Le Doyen a rempli exactement ce programme, et l'on trouve, en effet, un peu de tout dans sa chronique. Bien que les événements qu'il rapporte, sans transition et, pour ainsi dire, au jour le jour, soient le plus souvent de médiocre importance, la naïveté de son récit a un charme qui lui donne un véritable intérêt. On est aussi touché de sa bonne foi et de la prudente réserve qu'il met à accueillir les bruits qui circulent autour de lui relativement à des faits dont le théâtre est lointain. « J'auroye peur de mentir, » dit-il, ou bien « Ung bon taire vault beaucoup. » Lorsque la guerre éclate en Italie, sous Charles VIII, il craint de parler, n'étant pas informé suffisamment :

« Trop suymes loing des horyons,
Au vray nous en parlerions,
Si savions la vérité;
Pourtant j'en faiz ung silete. »

Comment ne pas aimer un chroniqueur qui a de pareils scrupules?

Guillaume Le Doyen, sur lequel on n'a que fort peu de renseignements, exerçait la profession de notaire royal au comté de Laval; il nous apprend lui-même que, lors de la réformation du corps des notaires, en 1516, il fut un des premiers maintenu. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

Ainsi que le fait judicieusement remarquer, dans une intéressante préface, M. La Beaulière, Le Doyen vécut à une époque de transition pour Laval. Cette ville, située sur les limites du Maine et de la Bretagne, avait eu fort à souffrir des guerres funestes entre la France et l'Angleterre, qui marquèrent le commencement du quin-

zième siècle. Mais l'expulsion des Anglais, en 1430, fut pour Laval le point de départ d'une ère nouvelle :

« quant Engloys furent de hors
Chacun se mist en ses efforts
De bastir et de marchander
Et en biens superabonder. »

Le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne, en amenant la réunion de la Bretagne à la France, consolida cet heureux état de choses; Laval cessa d'être ville frontière et s'étendit au delà de son enceinte murée. Son commerce redevint florissant et prospère. La qualité de ses toiles y attirait, nous dit Le Doyen, les Espagnols

« Dont il demourait grant argent
Qui soutenoit beaucoup de gens. »

Notre chroniqueur fut témoin de ce changement dans les destinées de sa ville, et il nous en parle avec enchantement.

Nous devons à Le Doyen (et ce n'est pas, en définitive, le côté le moins utile de son œuvre), une statistique fidèle de la valeur des choses de première nécessité à l'époque où il a vécu. Chaque année, il note avec soin le prix du blé, de la viande, du vin, du bois, etc. Souvent il se lamente de la cherté du porc,

« Car ou lart default a mesnaige
On n'en peut faire bon potaige, »

ou bien de la rareté du vin; « qui, » dit-il assez plaisamment, « est ung notable. »

M. La Beauillère a su tirer parti des renseignements nombreux et précis que lui fournissait à cet égard la chronique de Le Doyen, en dressant un tableau de la valeur des denrées, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, comparée aux prix modernes.

A en juger par l'élévation constante du prix des céréales à l'époque dont nous parlons, on peut se rendre compte de la situation déplorable de l'agriculture. Aussi n'est-il pas étonnant de voir si souvent revenir sous la plume de Le Doyen cette triste mention : « pouvres gens mouroient de faim. » Ce fut, comme le dit M. La Beauillère, « un temps presque continuel de disette, une lutte contre la famine, presque toujours menaçante. »

Le Doyen nous signale des cas inouïs de mortalité à Laval. En 1501, cette ville fut tellement dévastée

« qu'en plusieurs maisons
Ne demouroit que les tysons »

L'été de 1531 vit aussi surgir une peste effroyable, les habitants se sauvaient dans les champs, croyant se soustraire au fléau,

« Et se mouroit en moult grand nombre
En ville, au solail et en l'ombre. »

Impuissants à combattre tant de maux, les contemporains de Le Doyen ne savaient pas mieux s'opposer aux ravages des inondations ou des incendies qui de temps à autre venaient les surprendre.

Au mois de septembre 1504, le feu éclate dans beaucoup de localités environnant Laval et à Laval même. Le Doyen, qui relate ces événements, ajoute avec naïveté que :

« En quelque lieu que feu fust,
Nul remede trouver ne sceust. »

Auteur, acteur et même directeur, Le Doyen se garde bien d'oublier de parler des représentations de mystères et de moralités qui ont lieu, au grand plaisir des habitants de Laval. « Le beau mystère de sainte Barbe » est joué pendant six jours dans les prairies de Bootz, au son des « clérons et trompectes. » Le Doyen entre à ce sujet dans de grands détails; il nous apprend qu'on avait formé une commission de

« Troys ou quatre bourgeois, moult saiges,
Pour départir les personaiges
A gens qu'on sauroit bien jouer. »

Une fois, pour assurer la représentation, il se chargera d'un rôle, quoiqu'il ne lui soit point « duysible »; une autre fois, il remplira l'office de souffleur.

Les noms seuls des mystères que composa Le Doyen nous sont restés. Il est regrettable de ne pas connaître ces productions théâtrales dont l'auteur nous parle avec tant d'enthousiasme.

La chronique de Guillaume Le Doyen est en vers, ou du moins en prose rimée, ce qui l'oblige souvent à contourner sa pensée. Il fait habituellement usage du vers de huit syllabes; cependant il s'est servi du vers de dix syllabes dans quelques pièces particulières, telles que « la *Complaincte des Bretons* », « l'*Épitaphe du duc de Bretagne* », François II, dont le mausolée se voit aujourd-

d'hui dans l'église cathédrale de Nantes, « la *Prinse de Foulgères* » par le duc de la Trémoille, en juillet 1488, etc.

Dans une seule pièce, consacrée à Guy XVI, comte de Laval, mort, en 1531, d'un coup de pied de cheval reçu à la chasse, il a employé le vers alexandrin de douze syllabes.

La mort malheureuse de ce comte a inspiré à Le Doyen un long dithyrambe où il raconte, les larmes aux yeux, les vertus de celui qui fut son bienfaiteur et la pompe de ses funérailles. L'espace nous manque pour faire ressortir le côté plaisant de ce compte rendu d'une cérémonie qui rappelle en tous points le convoi de M. de Marlborough. Nous nous bornons à recommander, comme haute bouffonnerie, la pièce intitulée : « *l'Ordre funeste triumpante en pompe pitoyable tenue à l'enterraige* » de ce regretté seigneur (p. 235 à 264). Ce qui nous a semblé le plus divertissant, c'est l'incident, rapporté par Le Doyen, de trois gaillards, très-bien vêtus : « Très mieulx peignez que varlets aux dymanches », qui avaient l'air de mettre de l'ordre dans la foule, et que chacun prenait pour des « bedeaux ». C'étaient tout simplement trois habiles voleurs qui, profitant de la cohue et de la consternation générale,

« coupoient la bource au plus subtilz,
Dedans leur manche en cachette incisée. »

Les *Annalles et chronicques du Pais de Laval* ont été publiées d'après un manuscrit existant à la bibliothèque de cette ville. M. La Beaulière en a sagement conservé l'orthographe originale, se contentant d'ajouter la ponctuation nécessaire pour la meilleure intelligence du texte.

Dans le même but, il a donné avec soin la signification des mots dont l'usage est perdu, et, pour compléter utilement des faits à peine indiqués par Le Doyen, il a ajouté, soit dans le texte, soit à la suite de l'ouvrage, des notes et pièces justificatives. C'est ainsi que nous trouvons d'intéressants détails sur la famille Ouvrouin, l'une des plus anciennes et des plus puissantes du comté de Laval, éteinte depuis plusieurs siècles ; sur la mortalité dans la ville de Laval ; sur la culture de la vigne, remontant à une antiquité fort reculée, et qui a disparu aujourd'hui de la contrée ; enfin sur le blason de Laval et de ses seigneurs, et sur le sceau des notaires du comté. Une table très-complète et très-claire termine le volume.

Des félicitations et des remerciements sont dus à MM. Godbert et La Beaulière pour cette publication, que nous sommes heureux de signaler aux amis des études historiques.

Ernest CADET.

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ, DU 15 AOUT 1860
AU 15 AOUT 1861 (1).

• *Notice historique et biographique sur le marquis de Lagoy*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Toulouse; in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue de Toulouse* du 1^{er} août 1860.)

L'Uomo fisico, intellettuale, opera di Carlo de Blasis, *adorna di figure di tavole in rame*. Milano, 1857; gr. in-8°, 107 pages.

Raccolta di varj articoli letterarj scelti fra accreditati giornali italiani e stranieri ed opinioni di distinti scrittori che illustrarono l'opera di Carlo de Blasis. Milano, 1858; gr. in-8°, 48 pages, avec portrait.

Coup d'œil sur une correspondance inédite extraite des archives de la famille de Moussy-la-Contour, contenant les lettres du comte Louis Centorio-d'Avogadre et de François II de Moussy-la-Contour, son beau-père, l'un et l'autre gouverneurs de Metz, et des ministres de la minorité de Louis XIV, Mazarin, Le Tellier et de Loménie, par M. de Longuemar. Poitiers, 1860; gr. in-8°, 130 pages, avec 2 planches de *fac-simile*. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.)

Les Celtes, les Armoricains, les Bretons; nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire sur l'Armorique bretonne, par M. le docteur E. Halléguen. Paris, Nantes, Rennes, 1859; gr. in-8°, 39 pages.

Le canton de Rue. — Histoire de seize communes, par M. Prarond. Paris, Abbeville, 1860; in-8°, 406 pages.

Compte rendu des travaux de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or (1859-1860), par M. Mignard. Dijon, 1860; in-4°, 25 pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*.)

L'émail de Geoffroy Plantagenet au musée du Mans, par M. Eugène Hucher. Paris, Caen, 1860; in-8°, 28 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

(1) Voir tome IV de la *Revue* (2^e série), pages 376 à 392.

Notice sur M. J.-L. Gillon, député de la Meuse. Paris, juin 1842 in-8°, 43 pages. (Extrait de la *Renommée*, biographie générale, Revue littéraire.)

Notice biographique sur la vie et les travaux de M. J.-L. Gillon, député de la Meuse, etc., par M. C. Villagre. Paris, 1844; gr. in-8°, 16 pages. (Extrait des *Notabilités contemporaines*, Revue mensuelle.)

Notice sur M. Gillon, député, etc., par M. Gaetan de Rouyères. Paris, 1848; gr. in-8°, 25 pages. (Extrait des *Archives de la France contemporaine*.)

Notice sur M. Gillon (Jean-Landry), député de la Meuse, etc., par M. L.-Ch. Bonne. Bar-le-Duc, 1856; gr. in-8°, 40 pages.

De la forme des chars rustiques de la Narbonnaise, à propos d'un bas-relief inédit de Saint-Bertrand-de-Comminges, par M. Ed. Barry. Toulouse, 1860; in-4°, 16 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*.)

La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné, de 1560 à l'Edit de Nantes (1598), par M. J.-D. Long. Paris, 1856; in-8°, 319 pages, avec une planche d'écussons.

Une visite à un camp romain nouvellement découvert à Saint-Porquier, arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne), par M. Devals aîné. Toulouse, 1860; in-4°, 8 pages.

Réponse à M. Eugène d'Auriac sur le droit de prélibation attribué aux abbés de Saint-Théodard, par le même. Montauban, 1860; in-8°, 7 pages. (Extrait du *Courrier de Tarn-et-Garonne*.)

Liste chronologique et numismatique des vicomtes de Limoges, par M. Maurice Ardant. Limoges; in-8°, 8 pages.

Émailleurs limousins. — Les Guibert, — les Vergnaud, par le même. Limoges, 1860; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.)

Les Courteys, Court et de Court, émailleurs limousins, par le même. Limoges, 1860; gr. in-8°, 41 pages.

Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie, par M. Léopold Delisle. Paris, 1860; gr. in-8°, 57 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.)

Notice biographique sur M. de Monmerqué, par M. J. Desnoyers. Paris, 1860; in-8°, 26 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*.)

Reliques du B. Robert d'Arbrissel, par M. X. B. M. (Xavier Barbier de Montault). Angers; in-8°, 3 pages, avec 2 planches lithographiées. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, juillet 1860.)

Decret de la sacrée congrégation des rites relatif au culte de saint Avertin, à Luigné, par le même. Angers; in-8°, 4 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, juillet 1860.)

Vocabulaire français-breton de M. Le Gonidec, revu par M. Troude. Saint-Brieuc, 1860; in-18, 242 pages.

Notes pour servir à la bibliographie et à l'histoire littéraire de la Normandie au moyen âge, par M. Edouard Frère. Rouen; gr. in-8°,

14 pages. (Extrait de l'Introduction au *Manuel du Bibliographe normand*.)

Dissertation sur l'estimation des biens-fonds et le nivellement de l'impôt, accompagnée de réflexions sur l'établissement du crédit foncier, par M. C. Best. Au Puy, 1852; in-8°, 110 pages.

Dissertation sur les biens communaux de la Haute-Loire, par le même. Au Puy, 1860; in-8°, 98 pages.

Monographie de la ville de Casteljaloux, par M. J.-F. Samazeuilh. Nérac, 1860; in-8°, 243 pages.

Un document inédit sur Antoine Vérard, libraire et imprimeur. — Renseignements sur le prix des reliures, des miniatures et des imprimés sur vélin au quinzième siècle, par M. Ed. Sénemaud. Angoulême, 1859; in-8°, 7 pages.

Une lettre inédite de la princesse des Ursins, par le même. Paris, 1860; in-8°, 30 pages, avec 2 planches de *fac-simile*.

Annuaire du département de la Manche. — 32^e année. — 1860. Saint-Lô, 1860; in-8°, 180 pages.

Syntaxe mnémonique de la prononciation française (Dictionnaire, Grammaire), par M. Edouard Pujol. Paris, 1860; in-12, XXI et 154 pages.

Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la très-sainte Vierge, par M. Charles des Moulins. Paris, Caen, 1860; in-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

La plus vieille des étables à porcs, par le même. Paris, Caen, 1860; in-8°, 7 pages, avec dessins sur bois. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

L'homme fossile, par M. Léopold Giraud. Paris, 1860; in-8°, 30 pages.

Statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient. — Monuments du moyen âge; par M. Rosenzweig. Vannes, 1860; in-8°, 66 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*.)

Devoirs et vertus du soldat, par M. l'abbé Herval. Havre, 1860; gr. in-8°, 16 pages. (Extrait des *Publications de la Société Havraise d'études diverses*, 1859.)

Antiquités rouennaises. — Origine de l'église Saint-Sever; l'église moderne. — La poterie de Rouen sous les Romains, les Normands et pendant le moyen âge. — Les poteries du temps de Guillaume le Conquérant, par M. J.-M. Thaurin. Rouen; in-8°, 15 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* des 16 et 17 décembre 1856.)

Les machines agricoles dans l'antiquité. — Moissonneuses des Gaulois et des Gallo-Romains, par le même. Rouen; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* du 22 avril 1857.)

L'artillerie au moyen âge, par le même. Rouen; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* du 15 juillet 1857.)

Louis XIII à Rouen, par le même. Rouen; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* du 3 août 1857.)

Origine et antiquité des marchands de l'eau rouennais, par

le même. Rouen ; in-8°, 3 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* du 16 mai 1858.)

Bénédiction d'une cloche à l'église Saint-Remy de Dieppe, par le même. (*Journal de Rouen* du 31 août 1858.)

Nouvelle maison d'arrêt et de correction de Rouen, par le même. Rouen, 1858 ; in-8°, 11 pages.

Archéologie rouennaise. — Le premier vieux Rouen souterrain, son enceinte militaire et ses produits industriels au commencement de la domination romaine, par le même. Rouen ; in-8°, 11 pages. (Extrait du *Journal de Rouen* du 19 mars 1859.)

Essai historique sur les expositions industrielles en général, et en particulier sur celles qui ont eu lieu à Rouen depuis 1803, avec des remarques critiques, par le même. 2^e édition. Rouen, 1859 ; in-8°, 15 pages.

Le vieux Rouen et ses monuments, par le même. Caen, 1860 ; in-4°, 14 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.)

Note historique et archéologique sur le cippe funéraire antique du batelier Aprius, par le même. Caen ; in-4°, 7 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tome XXIV.)

Mémoire sur les antiquités découvertes au Neubourg et dans les paroisses voisines, par le même. Evreux ; in-8°, 23 pages. (Extrait du *Recueil de la Société libre de l'Eure*.)

Les tombes celtiques de la forêt communale de Hatten (Bas-Rhin) ; Rapport présenté au Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Max. de Ring. Strasbourg, 1860 ; in-8°, 7 pages, avec 2 planches lithographiées.

Les châteaux forts de l'Alsace, par M. Louis Spach. Caen, 1860 ; in-8°, 50 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Strasbourg, en 1856, par la Société française d'archéologie*.)

L'abbaye de Münster, par le même. Strasbourg ; in-8°, 48 pages.

Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg, par M. E. de Coussemaker. Dunkerque, 1859 ; in-8°, 102 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*.)

Quelques recherches sur le dialecte flamand de France, par le même. — *Proverbes et locutions proverbiales chez les Flamands de France*, par M. l'abbé D. Canel. Dunkerque, 1859 ; in-8°, 63 pages.

Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes, traduite et annotée par le même. Lille, 1860 ; in-8°, 51 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*.)

Quelques épitaphes des églises de Comines, Cambrai, Condé, Esne, Estaires, Halluin, Solre-le-Château et Valenciennes, par le même. Lille, 1860 ; in-8°, 45 pages. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*.)

Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime, par le même. Lille, 1860 ; in-8°, 19 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*.)

Observations historiques sur la ville de Sancerre, par M. Chavaudret. Bourges, 1859; in-8°, 95 pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission historique du Cher.*)

Pensées philosophiques sous forme d'entretien, par M. J.-F. Lan-
naux. Besançon, 1860; in-8°, 32 pages.

*Études sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans à di-
verses époques*, par M. E. Hucher. Paris, Caen, 1860; in-8°, 16 p.,
avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumen-
tal.*)

*Dictionnaire géographique de la Meurthe, rédigé d'après les ins-
tructions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes
et publié sous les auspices de la Société d'archéologie lorraine*, par
M. Henri Lepage. Nancy, 1860; in-8°, X et 312 pages, avec une
carte du département au dixième siècle..

*Douai ancien et nouveau ou historique des rues, des places de cette
ville et de ses alentours*, par M. H.-R. Duthillœul. Douai, 1860; in-8°,
272 pages.

Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre, par M. A. de
Barthélémy. Paris, 1860; gr. in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue
numismatique.*)

Gilles de Bretagne, par le même. In-8°, 12 pages.

*Histoire de la littérature française depuis le seizième siècle jusqu'à
nos jours. — Études et modèles de style*, par M. Frédéric Godefroy.
— Tome I^{er}. — *Prosateurs*. Paris, 1859; in-8°, 578 pages:

Les Piaoulats d'un Reipetit, recueil de poésies patoises, par
M. J.-B. Weyre. Aurillac, mai 1860; in-8°, xxxvj et 136 pages.

Dissertation sur un monument antique de M. le Dr Humbert, etc.,
par M. Cl.-Fr. Denis. Commercy, 1841; in-8°, 25 pages. (Offert par
M. Oudet.)

*Observations au sujet de la dissertation sur deux rocs branlants
du Nontronais*, par M. Charles des Moulins, etc., par M. le vicomte
Alexis de Gourgues. Bordeaux, 1850; in-8°, 24 pages, avec 4 plan-
ches lithographiées. (Extrait du *Recueil des actes de l'Académie.*)

*Découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac en
janvier 1859*, par le même. Bordeaux, 1859; in-8°, 12 pages, avec
2 planches lithographiées. (Extrait des *Actes de l'Académie impériale
des sciences, etc., de Bordeaux.*)

Sur quelques questions relatives à l'époque celtique, etc., par
le même. Caen, 1859; in-8°, 27 pages. (Extrait du *Compte rendu des
séances archéologiques tenues à Cambrai.*)

Une singulière redevance, par M. A.-J. Michaux. Avesnes; in-8°,
6 pages. (Extrait des *Travaux de la Société archéologique de l'ar-
rondissement d'Avesnes.*)

Antoine Vérard et ses livres à miniatures au quinzième siècle, par
M. Aug. Bernard. Paris, 1860; in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin
du bibliophile.*)

*Sépultures antiques découvertes dans les ruines de bains romains à
Plasnes*, par M. L. Métayer-Masselin. Bernay, 1860; in-18, 7 pages.

Les électeurs de la noblesse du Poitou en 1789, par M. Gustave Bardy. Poitiers, 1860; gr. in-8°, 223 pages.

Peintures claustrales des monastères de Rome, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Paris, 1860; gr. in-8°, 52 pages.

Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. — Chalonne-sur-Loire, arrondissement d'Angers, par le même. Angers, 1860; in-8°, 84 pages, avec planche. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou*.)

Pèlerinage de Notre-Dame-de-Guérisson à Russé, par le même. Angers, 1860; in-12, 42 pages.

Notice historique sur saint Avertin, patron de Luigné, par le même. 4^e édition. Angers, 1860; in-16, 33 pages, avec planche.

Mémoires de mademoiselle de Montpensier, petite-fille de Henri IV, collationnés sur le manuscrit autographe, avec notes biographiques et historiques, par M. A. Chérueil. Paris, 1858-1859; gr. in-18, 4 volumes, 1^{er} de XI et 465, 2^e de 560, 3^e de 635 et 4^e de 726 pages.

Notice biographique sur Henri Groulard, seigneur de la Court, sa correspondance relative aux négociations qui ont préparé la paix de Westphalie, par le même. Paris, 1860; in-8°, 36 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*.)

Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, suivi de tables et de documents inédits, publié sous les auspices du conseil municipal, par M. Célestin Port. Paris, Angers, 1861; gr. in-8°, 628 pages.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault pour l'année 1861, par M. Eugène Thomas. — 44^e année. — Montpellier, 1861; in-16, 493 pages.

Abécédaire héraldique ou Notions générales sur le blason, par MM. de Caumont et Bouet. Caen, 1861; in-8°, 36 pages. (Extrait de l'*Annuaire normand*. — Année 1861.)

Souvenirs des villes de Picardie. — Boulogne, par M. H. Dusevel. Amiens, 1860; gr. in-8°, 31 pages. (Tiré à 75 exemplaires.)

Etude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés, par M. A. Lévy. Rouen, 1860; in-8°, 49 pages. (Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, etc., de Rouen*.)

La commune du Mans, son origine et son histoire, par M. l'abbé A. Voisiii. Le Mans, 1860; in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe*.)

Les noms propres assyriens. — Recherches sur la formation des expressions idéographiques, par M. Joachim Ménant. Paris, janvier 1861; gr. in-8°, 64 pages, avec dessins sur bois dans le texte.

Documents relatifs à la Flandre maritime extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten, par M. E. de Coussemaker. Lille, 1860; in-8°, 91 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*.)

Histoire des rues d'Etaples, par M. G. Souquet. Amiens, 1860; gr. in-8°, 94 pages, avec 3 planches lithographiées.

Usages anciens conservés à Etaples, par le même. Montreuil; in-8°, 8 pages.

Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France, par M. l'abbé Arbellot. Paris, Limoges, 1860; in-8°, 96 pages, avec *fac-simile*. (Extrait du *Compte rendu de la 26^e session du Congrès scientifique de France*, etc.)

Archéologie. — Hachettes diluviennes du bassin de la Somme. — Rapport adressé à M. le sénateur, préfet de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet. Paris, Rouen, Londres, 1860; in-8°, 17 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*.)

Lettre sur les carreaux trouvés aux Chartreux de Douai. — Les Montmorency à Douai, par M. Duthillœul. Douai, 1847; in-8°, 7 pages, avec 1 planche coloriée.

Le procédé historique de M. Fl. Lefils à propos des histoires de Rue et du Crotoy. — Remarques, par M. E. Prarond. Abbeville, 1861; in-8°, XI et 57 pages.

Recherches sur la noblesse maternelle, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1861; gr. in-8°, 35 pages.

Sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum (841). — Fontenoi-en-Puisaie, par M. A. Challe. Auxerre, 1860; in-8°, 43 pages, avec un plan. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne, année 1861*.)

Les seigneurs de Nogent-le-Roi et les abbés de Coulombs sous la dynastie capétienne, d'après un manuscrit inédit de l'abbé de Sahuquet d'Espagnac, revu et publié par M. Marre. Dreux, Nogent-le-Roi, 1861; in-12, 96 pages.

La cathédrale de Trèves du quatrième au dix-neuvième siècle, par M. le baron Ferdinand de Roisin. Paris, 1861; in-4°, 111 pages, avec 4 planches gravées.

Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines, par M. G. du Fresne de Beaucourt. Paris, 1856; in-8°, 113 pages.

Recherches nouvelles sur quelques périples d'Afrique dans l'antiquité. — Néchao, — Hannon, — Eudoxe, par M. Félix Robiou. Paris, 1861; gr. in-8°, 27 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Notice sur la voie antique de Toulouse à Agen, non décrite dans les itinéraires romains, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. In-8°, 16 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*.) 2^e série, tome 1^{er}.

Grenoble. — Histoire. — Antiquités. — Monuments, etc. — Guide-itinéraire, faisant suite au guide-itinéraire de Saint-Rambert à Grenoble, par M. Antonin Macé. Grenoble, 1861; in-16, 207 pages, avec deux gravures sur bois.

Rapport sur les ouvrages de numismatique de M. E. Van Hende, par M. Verly. Lille; in-8°, 5 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille*.)

Musée numismatique de Lille. — Compte rendu, par M. Raymond de Bertrand. Lille; in-8°, 4 pages. (Extrait du journal *l'Autorité*, de Dunkerque, du 29 mai 1860.)

Nécrologie gallo-romaine, ou excursions dans les musées lapidaires de France, par M. de Caumont. Caen; in-8°. 23 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Essai sur les monuments du Roussillon (département des Pyrénées-Orientales), par M. Edouard de Barthélemy. Paris, 1856; in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Etude sur les établissements monastiques du Roussillon (diocèse d'Elne-Perpignan), par le même. Paris, 1857; in-8°, 55 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Etude historique sur les Etats du Languedoc sous Louis XIV, par le même. Toulouse; in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue de Toulouse* du 1^{er} octobre 1858.)

Les vitraux des églises de Châlons-sur-Marne, étude et description, par le même. Paris, 1858; in-8°, 48 pages.

Notre-Dame de Reims, par le même. Paris, 1858; gr. in-8°, 12 p. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Du conseil d'Etat en 1859, par le même. Paris, 1859; in-8°, 30 pages. (Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.)

Etude historique sur le règne de François II, 1559-1560, par le même. Paris, 1860; in-8°, 24 pages.

Relation de l'entrée de la Dauphine Marie-Antoinette à Châlons, le 11 mai 1770, accompagnée d'une introduction historique et de notes, etc., par le même. Paris, 1861; in-12, 27 pages.

Relation de l'entrée de Monseigneur de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, dans sa ville épiscopale, par le même. Paris, 1861; in-12, 22 pages.

Etudes littéraires contemporaines, par le même. Lyon; in-8°, 40 pages.

Recherches sur la maison patrimoniale de Jacques Amyot, par M. G. Leroy. Melun; in-8°, 12 pages, avec un plan lithographié. (Extrait de l'*Indicateur général de Seine-et-Marne* du 21 mars 1857.)

Essai biographique sur Sébastien Rouillard, avocat au parlement de Paris, historien de Melun, par le même. Melun, 1860; in-8°, 16 pages. (Extrait de l'*Indicateur général de Seine-et-Marne*.)

Acte public pour la licence présenté à la Faculté de droit de Strasbourg et soutenu, etc., par M. Victor Clément. Strasbourg, 1861; in-8°, 57 pages.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir pour 1861. — 22^e année, publié, etc., par M. E. Lefèvre. Chartres, 1861; in-12, 409 pages avec 1 planche lithographiée.

La croix de Caravaca, par Dom F. Renon. Paris, 1861; gr. in-8°, 8 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Les chemins de fer et la navigation, par M. Ch.-F. Lapière. Rouen, 1860; in-8°, 64 pages.

Histoire des Etats d'Artois depuis leur origine jusqu'à leur sup-

pression en 1789, par M. François Filon. Paris, Arras, 1861; gr. in-8°, 123 pages.

Annuaire du département du Jura pour l'année 1861, par M. Désiré Monnier. 2^e série, 22^e année. Lons-le-Saulnier, 1860; in-12, 612 pages.

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation, par M. Ch. Loriquet. Reims, 1860; in-8°, 322 pages, avec 3 planches.

Documents pour servir à l'histoire des monnaies. — Remontrances à l'empereur Charles-Quint, etc., par M. de la Fons-Mélicocq. Gr. in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 3^e série, tome IV.)

Documents pour servir à l'histoire des monnaies. — Plombs, méreaux, jetons de la cathédrale de Cambrai, etc., par le même. Grand in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 3^e série, tome IV.)

Guerres maritimes de la France; port de Toulon, ses armements, son administration, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. V. Brun, de Toulon. Paris, 1861; 2 vol. in-8°; tome I^{er}, 560 pages; tome II, 684 pages.

Les livres liturgiques de l'Eglise d'Agen considérés comme monuments historiques. — II^e dissertation de J. Labrunie, publiée et annotée par M. Adolphe Magen. Agen, 1860; in-8°, 79 pages. (Extrait du *Recueil de la Société d'agriculture, etc.*, d'Agen.)

La Cornouaille et Corisopitum, réponse à la brochure des Curiosités de César et des Corisopites de la Notice des Provinces, par M. de Courson, à la nouvelle opinion de M. La Borderie sur le nom de Corisopitum et la colonisation de la Cornouaille et à ses éléments de l'histoire de Bretagne, par M. Halléguen. Paris, Quimper, 1861; in-8°, 47 pages.

Par le principe trinitaire, l'enseignement scientifique appartient de droit au clergé, par M. Jos. Bouzeran. Douai, 1861; in-8°, 32 pag.

Du but d'utilité que peuvent se proposer dans leurs travaux les Sociétés académiques, par M. Charles des Moulins. Caen; in-8°, 8 pages.

Notice sur le tombeau de saint Mamert, instituteur des Rogations, récemment découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre à Vienne, par M. Alfred de Terrebasse, accompagné de fac-simile; par Aug. Allmer. Vienne, Paris, 1861; gr. in-8°, 24 pages.

Coup d'œil rétrospectif sur l'état des études classiques et de la culture des lettres dans l'Aquitaine-Novempopulaine pendant la domination romaine et jusqu'au cinquième siècle de notre ère, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Toulouse; in-8°, 16 pages.

Notice historique sur la conservation de l'ancienne église de Saint-Laurent à Rouen, et l'utilité d'approprier ce monument comme annexe au musée des antiquités de ce département, par M. André Durand. Paris, août 1860; in-8°, 16 pages. (Extrait du *Journal de Rouen*.)

Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque, par M. l'abbé Barraud. Paris, Caen, 1861; in-8°, 79 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Manuel de la Meuse. — Arrondissement de Montmédy. — Répertoire général des communes, villages, hameaux et autres écarts, anciennes censes-fiefes, principaux lieux-dits et familles historiques de chaque localité, par M. Jeantin. Livr. 1-3, 6 et 7. Nancy, 1860-1861; in-8°, p. 1-192, 321-448.

Documents biographiques sur Pierre Gretier, publiés et annotés par Armand Guéraud. Nantes, 1854; in-8°, 48 pages. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.)

Notice sur C.-G. Simon, par le même. Nantes, 1860; in-8°, 14 p. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.)

L'assurance sur la vie en France et les tontines, etc., par M. Emile Dehais. Paris, 1861; in-8°, 244 pages.

Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault. Saint-Lô, 1860; gr. in-8°, 779 pages.

Alaise à la barre de l'Institut, par M. A. Delacroix. Besançon, 1861; gr. in-8°, 25 pages.

La Zaouia de Chellala, excursion chez les Zouaoua de la haute Kabylie, par M. le baron Henri Aucapitaine. Genève, 1860; gr. in-8°, 26 pages, avec une carte. (Extrait des *Mémoires de la Société de géographie de Genève*.)

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, tome II, de la fin du onzième siècle au milieu du douzième, par M. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1860; in-8°, 432 et CILIV pages.

Spicilège d'histoire littéraire, ou Documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France, par M. Le Glay. 3^e fascicule. Lille, 1861; in-8°, 110 pages.

Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes (1560-1789), par M. Ch. Charronnet. Gap, 1861; in-8°, 528 pages.

Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise, troisième rapport, etc., par M. Auguste Castan. Besançon, 1861; in-8°, 26 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.)

Banc paroissial du général Dumouriez à Cherbourg, par M. L. de Pontaumont. Cherbourg; in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Séance de la Société impériale académique de Cherbourg* du 7 décembre 1860.)

De quelques modes de la propriété en Bretagne. — La Quevraise; le Conventan-franch et le Domaine congéable, par M. A. du Chatellier. Paris, 1861; in-8°, 54 pages.

L'abbaye de Marmoutier et le couvent de Sindelsberg, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1861; in-8°, 28 pages, avec fac-simile d'une charte en chromo-lithographie.

Nouveau Mémoire sur les archives départementales du Nord, par M. Le Glay. Lille, 1861; in-8°, 80 pages.

Histoire de la ville de Nice, par M. Armand Parrot. Paris, 1860 ; gr. in-8°, 36 pages, avec planches gravées.

Notice sur un coffret d'argent exécuté pour Frantz de Sickengen, accompagnée d'observations sur divers monuments relatifs à ce personnage, par M. A. Chabouillet. Paris, 1861 ; gr. in-8°, 39 pages, avec planche gravée. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

De la nécessité d'une réforme dans la législation des cours d'eau non navigables ni flottables, par M. J. Eydoux. Paris, 1861 ; in-8°, 43 pages.

J.-F. Blondel et son œuvre, par M. Aug. Prost. Metz, 1860 ; grand in-8°, 84 pages, avec un plan.

Courte réplique pour la conservation de l'œuvre de Blondel, par le même. Metz, 1860 ; in-8°, 8 pages.

Note sur les cachets d'oculistés romains, à l'occasion d'un de ces monuments trouvés à Mandeure, en janvier 1860, par M. Wetzel. Montbéliard, 1860 ; in-8°, 15 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*.)

Etudes sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube, par M. Boutiot. Paris, Troyes, 1861 ; in-8°, 180 pages, avec 1 carte coloriée. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. — Tiré à 127 exemplaires.)

Recueil de documents inédits concernant la Picardie, publiés, etc., par Victor de Beauvillé. — Compte rendu, par M. l'abbé J. Corblet. Arras, 1861 ; in-8°, 8 pages.

Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. — Paroisse Saint-Pierre de Trelazé, par M. X. Barbier de Montault. Angers ; in-8°, 12 pages.

Bréviaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, par le même. Angers ; in-8°, 15 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou*.)

Relation de toutes les cérémonies qui s'observent en la création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, etc., etc. Paris (1662?), avec privilège du Roy ; in-4°, 24 pages. — Offert par M. l'abbé Barbier de Montault.

Relation de la cérémonie du sacre et couronnement du Roi, fait en l'Eglise Métropolitaine de Rheims, le Dimanche 11^e jour de juin 1775. Paris (1775?) ; in-4°, 35 pages. (*Aux deux bureaux de la Gazette de France*.) — Offert par le même.

Essai historique sur l'époque et la destruction de la ville gallo-romaine de Curto (Gourdon), par M. Chavaudret. Bourges, 1861 ; in-8°, 43 pages, avec 1 plan lithographié. (Extrait des *Mémoires de la Commission historique du Cher*.)

Notes descriptives sur quelques vases du musée de Beauvais, par M. Mathon. Beauvais ; in-8°, 3 pages, avec 1 planche coloriée.

Note bibliographique sur un recueil de cantiques religieux recueillis par G.-P. B. (Guy-Patin Beauvaisin). Amiens ; in-8°, 12 pages.

Topographie des Gaules. — Notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin (arrondissements de Strasbourg, de Saverne et

de Wissembourg), par M. le colonel de Morlet. Strasbourg, 1861; in-8°, 71 pages, avec une carte.

Notice sur l'enceinte d'Argentoratum, par le même. Strasbourg, 1861; in-8°, 25 pages, avec 1 planche coloriée et 2 plans.

Musée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), par M. J.-B. Bouillet. Clermont, 1861; in-18, 212 pages.

Manuel topographique et médical de l'étranger aux eaux d'Aix en Savoie, orné de 23 dessins, etc., par M. le baron Constant Despine fils. Nouvelle édition, etc. Anneci, 1842; in-8°, 233 pages, suivi d'un *Catalogue de quelques insectes, mollusques et plantes des environs d'Aix*, 77 pages.

De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la Ville-Vieille et du type architectonique qui devrait obtenir la préférence à Nancy, par M. Léon Mougenot. Nancy, 1861; in-8°, 39 pages.

Notice historique et archéologique sur la découverte faite en 1841, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), d'un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or, du quatrième siècle, par M. J.-M. Thaurin. Rouen, 1861; in-8°, 4 pages. (Extrait du *Journal de Rouen*.)

Dordogne. — Noms anciens de lieux du département, par M. le vicomte A. de Gourgues. Bordeaux, 1861; gr. in-8°, 144 pages.

Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord, par M. E. Marnier. Paris, 1861; in-8°, 399 pages.

Fables et poésies, par M. J. Héré. Saint-Quentin, 1860; in-8°, 191 pages.

Annuaire du département de la Manche, — 33^e année, — 1861, par M. J. Travers. Saint-Lô, 1861; in-8°, 371 pages.

Ephémérides historiques de La Rochelle, avec un plan de cette ville en 1685, et une gravure sur bois représentant le sceau primitif de son ancienne Commune, par M. J.-B.-E. J. La Rochelle, 1861; in-8°, 595 pages.

Notice sur la cloche de l'église de Fontenailles, arrondissement de Bayeux, par M. G. Villers. Paris, 1859; in-8°, 16 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres, par M. l'abbé Bougaud. Autun, 1859; gr. in-8°, XII et 481 pages, avec 7 planches. (Publication de la *Société Eduenne*.)

Mémoire sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques inédites, trouvées à Constantine, en Algérie, et sur plusieurs autres inscriptions dans la même langue, antérieurement publiées, par M. A.-C. Judas. Constantine, Alger, Paris, 1861; in-8°, 102 pages, avec 11 planches. (Extrait de l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*.)

Recherches historiques sur l'imprimerie et la librairie à Amiens, avec une description de livres divers imprimés dans cette ville, par M. Ferdinand Pouy. Amiens, 1861; in-8°, 203 pages.

De quelques assertions de M. Fl. Lefls. — Rectifications, par M. E. Prarond. Abbeville, 1861; in-8°, 85 pages.

Congrès archéologique de France, 27^e session. — Mémoire sur la 15^e question du programme : « Signaler et reproduire textuellement les épitaphes des églises de la Flandre maritime qui seraient antérieures au dix-huitième siècle et qui présenteraient de l'intérêt, etc., » par M. Bonvarlet. Dunkerque, 1861; in-8°, 15 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société française d'archéologie*.)

Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat. Toulouse; in-8°, 20 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*.)

Notice sur l'hôtel de ville de Lyon et sur les restaurations dont il a été l'objet, par M. T. Desjardins. Lyon, 1861; gr. in-8°, 44 pages.

Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin, par M. L. Spach. Strasbourg, 1861; gr. in-16, 436 pages.

Joscelin de Dinan, seigneur de Ludlow, en Schropshire, par M. Anatole de Barthélemy. In-8°, 14 pages.

A propos de la rue Impériale. — Notice sur l'édification du Grand-Théâtre et du Palais de Justice à Lyon, par M. Antoine-Gaspard Bellin. Paris, Lyon, 1855; in-12, 320 pages.

La silhouette du jour. — Abus, vices, travers, ou les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens, par le même. Nouvelle édition. Paris, Lyon; 2 vol. in-8°; tome 1^{er}, 1857, 540 pages; tome II, 1860, 538 pages.

Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, etc., par le même. Lyon; in-8°, 92 pages.

Tableau statistique du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon, par le même. Lyon; in-8°, 92 pages.

Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon. — Année 1857-1858, par le même. Lyon; in-8°, 63 pages. (Extrait du *Moniteur judiciaire de Lyon*.)

Le même, *année académique 1858-1859*. In-8°, 40 pages.

Eloge historique d'Edouard Servan de Sugny, par le même. Lyon, 1861; in-8°, 42 pages.

CHRONIQUE.

Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient de mettre une somme de 300 fr. à la disposition de la Société des antiquaires de Normandie, pour l'aider à continuer les fouilles entreprises près de Caen sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine de Vieux, fouilles qui paraissent devoir aboutir à d'importantes et curieuses découvertes.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE.

Voici le programme des concours et des sujets de prix de l'Académie de législation de Toulouse :

Concours ordinaire.

L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour l'année 1862, la question suivante :

« Rechercher et constater, en s'attachant aux principales matières du droit civil français, quelle est l'influence qu'ont exercée la marche et le développement de la jurisprudence des arrêts, soit sur l'interprétation du Code Napoléon, soit sur la pratique de la vie civile. »

Programme. — « Bien que le pouvoir judiciaire ne puisse statuer par voie de disposition générale et réglementaire, il est certain que l'ensemble des décisions judiciaires fournit un élément des plus importants à l'art d'interpréter les lois; d'un autre côté la jurisprudence réfléchit les instincts et les nécessités de la vie pratique, auxquels elle accommode les lois en précisant leur sens et en fécondant leur esprit.

« Or, le Code Napoléon, ayant reçu, depuis cinquante ans, l'épreuve solennelle d'une application que nos mœurs ont acceptée, l'Académie invite les jurisconsultes à rechercher l'influence générale que la jurisprudence des arrêts, surtout de la Cour suprême, a exercée, soit sur l'interprétation de ce Code, soit sur la pratique de la vie civile. L'Académie ne demande pas une appréciation dé-

taillée et critique des solutions que les arrêts ont successivement données aux questions controversées qu'ils ont eu à décider; elle désire qu'acceptant les arrêts majeurs qui ont été rendus sur les principales difficultés qu'ont fait surgir l'organisation de la famille et celle de la propriété, les candidats en mesurent l'influence plus ou moins directe et cherchent à indiquer les causes morales ou sociales qui ont pu déterminer les fluctuations les plus saillantes de la jurisprudence civile.»

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Concours établi par la ville de Toulouse en l'honneur de la fête de Cujas.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 1855.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1862, le sujet suivant :

Etudes sur la vie et les travaux d'Antoine Favre, premier président du sénat de Chambéry.

Programme. — « L'Académie désire qu'après avoir retracé les phases principales de la vie du savant et du magistrat, les concurrents se livrent à une appréciation critique de ses œuvres, en signalant celles que l'administration des jurisconsultes a placées à côté des plus fameux monuments de la science du droit; qu'ils en caractérisent la méthode et qu'ils marquent leur part spéciale d'influence sur la pratique des tribunaux, notamment dans les pays qui obéissaient au droit écrit. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Pour le concours de 1863, l'Académie propose la question suivante :

« Du consentement des époux au mariage : rechercher quelles étaient, dans le droit romain et le droit canonique, les causes qui viciaient ce consentement; quel est, en cette matière, le système des principales législations de l'Europe moderne et du Code Napoléon; enfin, si le système de ce dernier Code est en tout point conforme aux principes de la raison et de l'équité naturelle; s'il devrait être modifié, et quels sont les perfectionnements qu'on pourrait y introduire. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Prix du conseil général du département de la Haute-Garonne.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet suivant pour le concours de 1862 :

« Des marchés à terme des effets publics, de leur mécanisme et

de leur caractère légal avant et depuis 1789 ; des avantages que la société en retire, quand ils sont sérieux, pour le crédit de l'Etat, la facilité des transactions privées et la modération de l'intérêt de l'argent ; enfin des combinaisons les plus propres à en affermir et à en régulariser l'usage, sans qu'ils puissent être aisément détournés de leur fin légitime et servir aux opérations hasardeuses du jeu.»

Programme. — « C'est à partir de l'arrêt du conseil d'Etat du 24 septembre 1724 qu'il est intéressant de suivre, dans les édits et la jurisprudence, l'histoire des marchés à terme des effets publics, et c'est aussi cette époque que l'Académie signale aux concurrents comme le vrai point de départ de l'analyse historique qu'elle leur demande. Elle les invite aussi à s'expliquer sur l'utilité des marchés à terme, et surtout à rechercher, soit dans des combinaisons théoriques, soit dans des expédients empruntés à la législation ou à la coutume des autres Etats, les moyens qui, sans gêner la liberté de la spéculation licite, sembleraient les plus efficaces pour prévenir les coupables manœuvres de l'agiotage ou pour les réprimer. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Pour le concours de 1863, l'Académie propose le sujet suivant :

« Du prêt en matière civile et commerciale, du droit de l'Etat d'intervenir dans la fixation du taux de l'intérêt, des avantages ou des inconvénients de cette fixation ; enfin, de la combinaison qui pourrait le mieux concilier, en cette matière, les données économiques avec le respect de l'équité, de la moralité publique, et aussi des traditions de la société française. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Concours général.

Délibération de l'Académie du 19 juin 1861.

L'Académie se réserve de décerner, en outre, une ou plusieurs médailles d'or, d'une valeur de 100 à 500 francs, aux travaux les plus remarquables qui pourront lui être adressés par les auteurs sur un sujet de leur choix et se rattachant à une des branches de la science juridique.

Concours spécial des lauréats universitaires.

Prix de l'Académie.

Les licenciés en droit, les aspirants au doctorat, les docteurs, qui depuis *moins de cinq ans* ont obtenu des prix dans les concours pour la licence ou le doctorat, dans l'une des Facultés de droit de l'Empire, ou obtenu des distinctions analogues et correspondantes dans les Universités étrangères, sont seuls admis à ce concours.

Les auteurs jouissent de toute liberté pour le choix du genre de sujet, qui pourra porter sur toutes les branches du droit indistinctement.

L'Académie *présentera*, à la séance de la *fête de Cujas*, les Mémoires qu'elle aura jugés dignes de cette distinction académique.

Le nombre des présentations n'est pas limité.

L'ordre dans lequel elles seront faites sera réglé d'après la date de la réception des Mémoires.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs, qui prendra le titre de *prix de l'Académie*, sera décernée, s'il y a lieu, au meilleur des Mémoires reconnus dignes d'être *présentés*. (Délibération de l'Académie du 2 mai 1855.)

Prix du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Arrêté ministériel du 30 mai 1855.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., fondée par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, à la composition qui sera reconnue la plus remarquable *sous le rapport de la science du droit et par les qualités du style*.

Les Mémoires qui, dans le courant de l'année précédente, ont obtenu, devant l'une des Facultés de droit de l'Empire, le premier prix au concours ouvert entre les aspirants au doctorat et les docteurs, concourent seuls pour le prix du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Dispositions générales. — I. Les Mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 avril de l'année pour laquelle le concours est ouvert.

(Les adresser *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Croix-Baragnon, 9, à Toulouse.)

II. Les prix seront distribués dans la séance annuelle de la *Fête de Cujas*.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin.

IV. Les enveloppes cachetées, contenant les noms des auteurs, ne seront ouvertes que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

V. L'auteur qui livrerait son Mémoire à la publicité avant la séance solennelle perdrait tout droit au prix qu'il aurait obtenu.

*Le secrétaire perpétuel, conseiller
à la Cour impériale,*

F. SACASE.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RAPPORTS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS. Tome XXXII. 1860.

L'Académie d'Arras, dont le zèle et les excellents travaux sont bien connus du Comité, avait mis au concours, en 1857, une question d'histoire des plus intéressantes. L'étude qu'elle demandait devait avoir pour objet, suivant les termes mêmes de son programme : les pays d'Etats en général et principalement les Etats d'Artois, leur origine, leur action politique et administrative. Le sujet était vaste, trop vaste peut-être. Deux concurrents se sont présentés : M. l'abbé Rozet, desservant d'une modeste commune du Pas-de-Calais et M. Filon, professeur d'histoire au collège d'Arras, dont le remarquable travail a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. Un rapport détaillé de M. Laroche, membre résidant, a fait connaître à l'Académie d'Arras le résultat de ce concours. L'Académie avait espéré provoquer pour l'Artois une étude approfondie, dans le genre de celle que le baron Trouvé avait consacrée aux Etats du Languedoc. Mais alors elle aurait mieux fait, ce semble, de circonscrire davantage le sujet, afin que les concurrents, n'ayant en vue que la province même, dirigeassent toutes leurs recherches sur ce point,

déjà très-difficile à élucider complètement à cause du grand nombre de matériaux manuscrits (environ trois mille registres et liasses) que renferment les archives locales. Quoi qu'il en soit, les deux Mémoires envoyés à l'Académie d'Arras se recommandaient par des qualités diverses qu'elle a reconnues, en partageant le prix, et auxquelles M. Laroche a rendu hommage dans un rapport plein de faits, qui est lui-même une excellente étude sur la question. On s'est beaucoup occupé depuis quelques années et on s'occupera longtemps encore, au point de vue historique, des assemblées dont jouissaient quelques provinces au moment de la révolution. Que les Etats fussent, malgré quelques abus, favorables à la bonne administration des provinces, cela est incontestable. Et, non-seulement, les peuples étaient mieux administrés, les impôts mieux répartis, les chemins mieux entretenus que dans les pays d'élection; mais la session annuelle des Etats était l'occasion de réunions auxquelles toutes les personnes marquantes de la province, qu'elles fissent ou non partie de l'assemblée, s'empresaient de se rendre, au grand avantage de la sociabilité et de l'adoucissement des esprits. Il ne saurait être question au surplus, personne du moins n'y pense sérieusement, de rétablir les anciens Etats provinciaux. Les conseils généraux des départements ont hérité de leurs attributions les plus importantes, moins le vote de l'impôt qui leur était plutôt commandé que demandé et qui n'était possible, avec liberté et en toute connaissance de cause, que dans une assemblée composée de tous les députés du pays.

Les énormes et nombreux in-folios, pour la plupart manuscrits, des *Commentateurs de la coutume d'Artois*, ont fourni à M. Lecesne le sujet d'une étude substantielle. La coutume d'Artois n'a pas eu la bonne fortune d'être commentée par un génie de premier ordre, comme Pothier, Dumoulin, Cujas, ces aigles de la jurisprudence, dont la province vit naître autrefois et facilita peut-être aussi les grands travaux. Un de ses premiers commentateurs, par ordre de date et par ordre de mérite, fut Nicolas Gosson, avocat d'Arras, qui mourut misérablement sur l'échafaud, le 24 décembre 1578, victime d'une réaction locale. Cette mort affreuse, qui frappait un vieillard de soixante-douze ans (les excès politiques sont de tous les temps!) interrompit et mutila l'œuvre du malheureux Gosson. « D'autres écrits, dit M. Lecesne, sont plus pratiques et peuvent être d'un usage plus journalier, aucun n'est plus savant et plus philosophique. Ceux qui cherchent dans l'étude du droit coutumier plutôt des notions historiques que des règles de jurispru-

dence, trouveront dans Gosson des richesses précieuses. » Écrit en latin d'un style riche et abondant, le commentaire de Gosson a fait autorité jusqu'au jour où la coutume dont il était contemporain disparut. Un autre commentateur de la même époque, François Bauduin, se distingua par la douceur et la bienveillance de ses conclusions. « On sent en le lisant, dit M. Lecesne, que le moyen âge a fini son temps et que le droit s'humanise. » A l'occasion du droit d'aubaine, François Bauduin stigmatisa énergiquement les pays qui *usoient moult crudellement de cette aulbanité*. Les droits de banalité lui semblaient *tant barbares qu'ils n'avoient rien de commun avec la justice de Dieu*. Plus de deux siècles devaient pourtant s'écouler avant que ces droits iniques cessassent d'être des articles de loi. Après Nicolas Gosson et François Bauduin d'autres commentateurs se succèdent. L'un d'eux, Pierre Desmazure, procureur général au conseil d'Artois, offre aux gens de loi, pour leur soulagement, en les priant humblement de l'avoir pour agréable, *un petit œuvre* composé de cinq volumes in-folios, travail complet, varié, dit M. Lecesne, et qui peut être utile, non-seulement aux jurisconsultes, mais encore aux historiens et aux archéologues. Un commentateur de la coutume d'Artois, qui écrivait au dix-huitième siècle, Adrien Maillart, avocat au parlement de Paris, eut, chose rare, les honneurs de deux éditions. D'autres enfin, dont M. Lecesne analyse succinctement les travaux, vinrent encore après lui, mais ne le firent pas oublier.

Un curieux travail de M. Harbaville nous ramène aux coutumes de l'Artois envisagées à un autre point de vue, celui des faits. « S'il est vrai, disait M. Lecesne, qu'on ne connaît bien son pays que quand on a étudié ses lois, la meilleure manière de connaître l'Artois serait d'étudier Desmazure. » M. Harbaville ne s'est pas arrêté aux commentateurs. Remontant aux coutumes mêmes, il y a trouvé bien des traits de mœurs curieux à noter. « Quand aucuns étrangers, dit la coutume d'Auxi, se allient par mariage à aucunes filles ou femmes de la nacion de ladite ville, ils ne peuvent habiter avec leurs dites femmes sans le congé du seigneur ou de son bailli, à *peine de soixante sols parisis d'amende*. » Dans un lieu voisin, le nouveau marié était tenu, à titre de rachat du *maritagium*, « de bailler un plat de viande et deux lots de breuvaige, tels qu'on les mangeoit et buvoit auxdites nopces. » Dans d'autres communes, la veuve revenant de l'enterrement de son mari, « ne pouvait rentrer au domicile conjugal, sans le congé du seigneur, à *pénil de soixante sols d'amende*. » Fiscalité ingénieuse qui rappelle le projet d'un célèbre

surintendant du dix-septième siècle, Nicolas Fouquet, d'établir sur les naissances, les mariages et les enterrements, un impôt à forfait pour lequel on lui offrait d'avance bon nombre de millions! Veut-on connaître quels étaient en 1668, au milieu du plus grand éclat du règne de Louis XIV, au temps même de Bossuet, de Molière, de Racine, de Boileau et de La Bruyère, les pouvoirs des seigneurs de Richebourg-l'Avoué? La coutume locale leur reconnaissait le droit de haute justice, par la corde, l'épée, succession d'oreilles, bannissement, fustigation, confiscation, échéance des biens du *bastard*, indépendamment des autres droits utiles et honorifiques inhérents aux grandes seigneuries. J'aime à croire que les seigneurs de Richebourg-l'Avoué ne faisaient pas couper trop d'oreilles à leurs vassaux; mais enfin ils en avaient le droit. Un siècle et demi auparavant, la coutume d'Ardes portait ce qui suit : « Ont les bailly et eschevins puissance de exécuter, ardoir, bouillir et enfouyr hommes et femmes pour leurs démerites. » Quelle concision et quelle énergie! Le moyen âge avait évidemment besoin d'un peu de civilisation ancienne, et, l'on peut dire que, sans la salutaire influence de la renaissance, il n'aurait fait, livré à lui-même, que d'imperceptibles progrès. Les échevins et les baillis avaient d'ailleurs eux-mêmes leurs mauvais jours. Que, dans la commune, quelques vilains partissent sans avoir payé la taille, comme autrefois les curiales des municipes romains, les échevins en répondaient au seigneur; mais ils prenaient sans doute leurs précautions, et, le cas échéant, ils s'indemnisait d'un autre côté. Quelques détails sur le commerce et l'industrie de l'Artois au moyen âge terminent la lecture de M. Harbaville; mais ce sujet seul eût exigé un travail étendu, approfondi. C'est à l'Académie d'Arras de voir si elle ne trouverait pas là le sujet d'un concours intéressant.

Un excellent mémoire de M. Billet, sur l'émigration des populations rurales dans les villes industrielles, clôt la série des rapports et Mémoires que renferme le volume dont j'ai à rendre compte au Comité. En abordant un sujet bien souvent traité depuis quelques années, M. Billet a su être neuf, ingénieux, et son Mémoire abonde en réflexions sensées, en utiles conseils. Au lieu de s'irriter contre l'émigration des campagnes, il la trouve, avec raison, très-logique, et s'étonne justement qu'on reproche à leurs habitants d'aspirer à être mieux. « Pourquoi, dit-il, ne voudrions-nous pas permettre aux paysans ce que nous nous permettons à nous-même? Est-ce que nos ancêtres ne sont pas des paysans, qui ont, un jour d'ambition ou de misère, quitté les champs pour la ville... Nous connaissons

personnellement bon nombre de familles d'agriculteurs qui n'auraient jamais quitté leur état pour un autre, si cet état leur avait donné à vivre. Si elles ont abandonné leur village, si chaque année ce fait se renouvelle, c'est la misère, la misère seule qui en est la cause. » Je ne crois pas cependant, comme M. Billet, que la misère, la vraie misère soit, en France, la cause déterminante de la plupart des émigrations ; mais, on sait, à la campagne, qu'il est facile de gagner de meilleures journées à la ville, soit dans les travaux de terrassement, soit dans les ateliers, soit en condition, et l'on y va. Quoi de plus naturel encore une fois ? Ce qui l'est beaucoup moins, ce que l'on ne saurait trop regretter, c'est que les fils de fermiers aisés, c'est que des propriétaires riches quittent les campagnes où ils pourraient, les uns s'enrichir encore, les autres faire beaucoup de bien en répandant quelque aisance autour d'eux, pour venir se perdre et s'annihiler dans la liberté et la licence des grandes villes. Voilà le mal qu'il faudrait pouvoir guérir. Comment s'y prendre ? « Déplaçons le bien-être, dit M. Billet ; apportons l'aisance dans les campagnes. Au lieu de maudire le progrès, allons en avant, perfectionnons les machines ; multiplions les voies de communication. » Entrant dans un autre ordre d'idées, il conseille aux propriétaires une exploitation plus intelligente de leurs terres. Veulent-ils en tirer tout ce qu'elles peuvent rendre ? Qu'ils ne mettent pas tous leurs fonds dans le sol même ; qu'ils en gardent une partie pour les améliorations indispensables. De la sorte, les terres rapporteront deux et trois fois plus, et les paysans, mieux rétribués, ne quitteront plus le champ pour l'atelier. M. Billet entrevoit une autre éventualité, lointaine encore, sans doute, mais très-possible et fort désirable à coup sûr. Persuadé, avec beaucoup de bons esprits, que les agglomérations industrielles dans les villes constituent un fait transitoire, il appelle le moment où, grâce à la multiplicité et au bon marché des moyens de transport, les manufactures pourront être disséminées dans les campagnes et où l'ouvrier se confondant de nouveau avec le paysan, la ville restera ce qu'elle doit être, un entrepôt commercial. M. Billet termine en recommandant, parmi les moyens les plus propres à retenir dans les campagnes les intelligences et les bras :

1° L'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture, à partir de l'école primaire jusqu'à la Faculté des sciences inclusivement ;

2° L'exploitation, dans les campagnes, de toutes les industries pouvant s'allier le plus utilement aux travaux agricoles, telles que

les sucreries, les distilleries, les féculeries, les amidonneries, le filage et le tissage de beaucoup de plantes textiles ;

3° La présence des propriétaires dans leurs domaines pour y donner l'exemple des améliorations agricoles.

Nous approuvons sans hésiter ces conclusions. Les deux premières n'offrent pas d'ailleurs de difficultés sérieuses ; mais il n'en est pas de même, tout le monde le reconnaît de la dernière. Comment retenir les propriétaires dans leurs domaines ? De quelle manière les attacher au sol, au village, à la contrée ? Là est le point délicat de la question. Constatons au surplus que, depuis quelques années, un plus grand nombre de propriétaires prennent goût à résider dans leurs terres, à les améliorer. Pour aider autant qu'il dépend d'elle à la solution du problème, l'Académie d'Arras vient de mettre au concours, pour 1862, une Histoire des populations agricoles et industrielles de l'Artois, avec recommandation aux concurrents d'indiquer spécialement les améliorations possibles, au double point de vue du bien-être physique et de l'état moral et intellectuel. C'est là une pensée excellente et très-opportune. Espérons que ce concours donnera naissance à quelques bons travaux. Ce que nous pouvons dire, à en juger par le remarquable mémoire de M. Billet, c'est qu'ils trouveront, dans l'Académie d'Arras, des appréciateurs très-compétents.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE METZ, 40^e année. — 1 vol. in-8°.
Metz, 1858, 1859.

J'ai l'honneur de rendre compte au Comité des pièces qui, dans ce volume, se rapportent plus particulièrement à l'histoire.

M. Aug. Prost y fournit une notice sur deux chroniques messines des quinzième et seizième siècles. Il avait déjà appelé sur ce sujet, en 1851, l'attention de l'Académie de Metz, et il fit connaître alors les noms des deux chroniqueurs Jacomin Husson et le Gournaix. A ces premiers renseignements, il ajoute, dans sa notice de 1858, des détails précis sur deux manuscrits de ces chroniques, utilement indiqués par le père Lelong. En comparant avec sagacité l'une de ces indications primitives, d'abord à un extrait des catalogues de la bibliothèque de Copenhague, publié, en 1836, par M. Waitz, pour les travaux préparatoires des *Monumenta Germanicæ* de M. Pertz, puis à la description des manuscrits français du moyen âge, de la bibliothèque royale de Copenhague, description donnée en 1844 par le professeur Abrahams, M. Prost a constaté par quelle succession de propriétaires l'un des manuscrits qu'indiquait le père Lelong est arrivé en Danemark, et il a obtenu de ce pays des renseignements satisfaisants sur ce manuscrit, bonne copie exécutée au seizième siècle.

L'autre manuscrit, du fonds Cangé, à notre Bibliothèque impériale, n'a pas quitté Paris, où M. Prost l'a étudié attentivement. De cette étude est résultée la notice qui procure, sur ces documents intéressants pour l'histoire de Metz, tous les renseignements qu'on peut désirer.

La chronique de Husson va de 1113 à 1518. Le Gournaix l'a continuée jusqu'aux premiers jours de 1531.

Comme beaucoup d'autres chroniqueurs, Husson a fait précéder la partie de son travail historique spéciale à la ville de Metz par un abrégé succinct d'événements généraux antérieurs. C'est au milieu du quatorzième siècle qu'il entre dans son véritable cadre, développé de plus en plus, à mesure qu'il approche des temps où il a vécu. Cette dernière période, qui comprend la seconde moitié du quinzième siècle et les dix-huit premières années du seizième, est naturellement la plus instructive. L'auteur était un bourgeois de Metz, qui paraît avoir appartenu à la corporation des orfèvres, dont M. Prost signale, avec raison, l'importance au moyen âge. C'est une remarque qui peut s'étendre à toutes les grandes villes. Entre

autres preuves, et elles abondent, on pourrait invoquer ce fait assez significatif : en certaines circonstances où nos rois avaient à augmenter leurs propres dépenses, comme à leur mariage, à la naissance d'un héritier présomptif, ils étaient dans l'usage d'accroître leurs ressources financières par la création de deux ou quatre maîtrises dans tous les corps de métiers de France, aux grandes plaintes des maîtres en exercices. Or, les lettres de création de ces maîtrises nouvelles portent ordinairement cette clause : *Les orfevres et les apotycaires exceptez*. Quand il y a sur ce point omission dans les lettres patentes, le parlement ne les enregistre qu'après y avoir inséré la clause d'exception en faveur de ces deux corporations d'élite.

Le Gournaix, continuateur de Husson, tenait à Metz un rang plus élevé encore. Cette famille y a même joint un rôle politique fort actif, dont les particularités, curieusement rassemblées par M. Prost, jettent beaucoup de lumière sur les embarras que la suzeraineté du Saint-Empire causait continuellement à cette cité, administrée, comme on sait, en république, par ses magistrats électifs, le maître échevin et le conseil des Treize.

Les membres de la famille le Gournaix, dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, se trouvent en assez grand nombre au commencement du seizième siècle. Or, il s'agissait d'y distinguer celui qui fut le continuateur de la chronique. C'est ce qu'a fait avec évidence l'auteur du Mémoire, en établissant que cet écrit est dû à Regnault le Gournaix, qui périt sous les débris de sa maison, écroulée par la coupable imprudence d'un maçon qu'il avait chargé de certaines réparations, en lui assignant pour partie du salaire les matériaux de la démolition. Le maçon, « convoiteux de ladite dépouille, dit un « récit contemporain, rompit beaucoup de colonnes et aultres « pièces de bois qui soutenoient la grande muraille; parquoy ladite muraille se rompit; et vint tout le devant de la maison à l'avallée. »

Ce funeste accident arriva dans la nuit du 19 février 1531; et c'est le 6 janvier précédent que s'arrête brusquement la chronique de le Gournaix. Une telle coïncidence complète la démonstration de M. Prost, qui donne pour continuateur à Jacomin Husson Regnault le Gournaix.

Un Mémoire bien placé à la suite de celui-ci, par la date de faits, qui s'étendent de 1552 à 1728, est celui de M. Chabert sur la création des notaires royaux dans la ville de Metz, et la suppression des *amans*, anciens notaires du pays Messin.

A ces époques, les petits États, longtemps indépendants, qui, à tel ou tel titre, se trouvaient annexés à des États plus considérables, stipulaient toujours le maintien et la garantie de ces privilèges locaux qui furent la force du moyen âge. Jamais ces garanties n'étaient refusées; mais c'était toujours aussi avec une arrière-pensée d'empiétements ultérieurs qui devaient seconder les progrès d'une civilisation générale bien plus féconde. La sage politique des rois de France y mit ordinairement une gradation et des ménagements qui, jusqu'en 1789, surent éviter les grandes secousses. Mais chacun de ces empiétements salutaires du pouvoir central rencontrait dans la clairvoyance des anciens intérêts une lutte opiniâtre, une suite interminable de protestations, de réclamations, de remontrances. Les déclarations et les ordonnances que cette résistance provoquait étaient tantôt rapportées, tantôt confirmées par des arrêts subséquents. C'est ce qu'on peut observer dans ce Mémoire sur la substitution des notaires royaux à la corporation des amans, chargés à Metz, depuis le douzième siècle, de la rédaction et de la garde des actes authentiques.

Je remarquerai, en passant, que ce titre d'*amans*, c'est-à-dire *écrivains* (du bas latin *amanuensis*), n'est point particulier au pays Messin, comme quelques auteurs l'ont avancé. On le trouve en plusieurs autres pays, notamment chez les cantons français de la confédération suisse.

Les *amans* de Metz étaient des fonctionnaires très-relevés, exerçant une sorte de magistrature. Ils mirent beaucoup de talent et de prudence dans la défense de leurs privilèges, pour conjurer autant qu'ils purent la création des notaires royaux, et obtinrent des transactions qui sauvegardèrent leurs intérêts en n'amoindrissant que le prestige de leurs anciennes charges. Leur moyen principal consista à resserrer les liens de leur association pour en augmenter la force.

« Qu'on le remarque bien, dit M. Chabert; dans cette extension
« de la confrérie très-ancienne des amans de la ville de Metz, opérée
« en vue de cimenter la concorde entre tous, afin de pouvoir
« s'opposer plus sûrement aux envahissements des notaires étrangers,
« il faut voir certainement un premier pas fait vers une innovation
« heureuse, vers un perfectionnement qui s'est produit dans
« toute sa force au dix-neuvième siècle seulement : j'ai désigné les
« chambres de discipline. »

La moralité et les garanties de cette institution, l'une des meilleures applications que la loi moderne ait faites du puissant esprit de

corps de l'ancien régime, conduisent l'auteur du Mémoire à un éloge de l'honorable profession de notaire, éloge auquel on ne peut qu'applaudir.

Les Romains étaient passés maîtres dans les libérales et prudentes concessions qui assuraient aux peuples conquis le maintien de toutes celles de leurs coutumes nationales qui n'entravaient point l'action très-large du pouvoir centralisateur. Aussi, dans un autre Mémoire sur les origines de la commune de Metz, M. Chabert met en œuvre, avec érudition et clarté, les inscriptions latines, les médailles et autres témoignages de l'antiquité, pour montrer que les Messins, en se soulevant contre l'usurpation de leurs évêques, devenus leurs souverains, ne firent que reconquérir leur primitive indépendance. Cette thèse est soutenue avec un talent consciencieux. Les faits dont elle s'appuie sont bien exposés; la lutte de la cité contre ses évêques offre un récit rapide, plein de mouvement et d'intérêt, où l'étude sincère de l'histoire ne fléchit devant aucun parti pris de système.

J.-B. DE XIVREY,
Membre du Comité.

REGUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE. — Volumes
publiés de 1856 à 1860, à Nancy.

Ce recueil se poursuit avec une très-louable persévérance. J'avais rendu compte au Comité du 1^{er} volume, publié en 1855. Je rappelle seulement ici que la Société d'archéologie lorraine, à laquelle on doit ce recueil, a commencé par offrir une réunion de neuf morceaux, choisis de manière à montrer l'intérêt et la fécondité de ces documents pour des époques assez différentes. Un de ces morceaux est du quatorzième siècle, un autre du quinzième; quatre appartiennent à ce seizième siècle, où l'activité, la gloire et les prétentions ambitieuses des princes lorrains, placés sur un plus vaste théâtre, furent à leur apogée. Une pièce du siècle suivant nous montre encore quelque reflet de ces prétentions, du genre de celles que les maisons souveraines se résignent si difficilement à abandonner. Enfin, les dernières protestations de la nationalité lorraine, près d'être entièrement absorbée, se manifestent dans deux documents du siècle dernier. La variété se joint ainsi à l'intérêt dans la composition du 1^{er} volume de cette recommandable collection.

La même variété ne peut être signalée dans les volumes suivants, que les éditeurs ont consacrés à la publication première ou à la réimpression de morceaux beaucoup plus étendus.

Ainsi, le tome II est rempli entièrement par la relation de la campagne victorieuse du duc Antoine, en 1525, contre les bandes de paysans allemands appelés Rustauds, qui menaçaient la Lorraine française d'une invasion fort inquiétante à cette époque, car alors la témérité des novateurs propageait sur les bords du Rhin des doctrines dont la licence n'allait à rien moins qu'au renversement de l'ordre social.

Les éditeurs du recueil ont reconnu une grande valeur à ce récit, œuvre d'un contemporain, placé dans les conditions les plus favorables à l'exactitude des renseignements. Nicolas Volquier de Sérouville, appelé communément Nicole Volcy, était l'un des secrétaires du duc Antoine, et il profita de cette situation pour recueillir sur son sujet les détails les plus circonstanciés. Il les mit en œuvre sans perdre de temps, car la campagne qu'il raconte fut terminée à la fin de mai 1525, et, dès le 15 septembre suivant, la Faculté de théologie de Paris approuvait son livre dans une assemblée générale tenue aux Mathurins. En conséquence de cette approbation, Jean

de la Barre, comte d'Étampes, prévôt de Paris, lui accorda, le 12 janvier 1526, un privilège pour trois ans.

Lui-même se félicite de cette décision de la Faculté, dans une épître latine adressée à François de Tournon, archevêque de Bourges, le 21 décembre 1525. Il applique là régulièrement les termes du calendrier des Romains : *XII Kalendas Januarii M. CCCC. XXVI*. Mais, dans le corps de l'épître, il emploie les formes modernes de nos quantièmes, en citant la date de l'acte de la Faculté : *Anno Domini M. VC. XXV, die XV septembris*, car c'est ainsi qu'il faut lire, et non, comme on l'a imprimé, page 322, par une faute évidente : « M. VC. XXVI. »

Le rapprochement de ces diverses dates ne laisse aucun doute là-dessus. Celle du privilège accordé par le prévôt est écrite en toutes lettres : « Ce fut fait le samedi douziesme jour de janvier de l'an mil cinq cens vingt-six. »

L'épître en question, d'un style prétentieux et alambiqué, offre des détails assez curieux. François I^{er} y est appelé : *Rex hieroglyphicus, cui maxima cabalæ pars inerat*. L'auteur se félicite de lui avoir été présenté par l'amiral de France, à Fontainebleau, *apud nemo-rensensem fontis Bluavii arcem*. On y voit aussi que Volcyr aurait bien désiré passer l'hiver en Lorraine, mais que les instances continuelles de son éditeur l'empêchèrent de quitter Paris avant d'avoir achevé son écrit. Il avait donc jugé convenable, aussitôt l'ouvrage terminé, de demander un privilège au prévôt de Paris, qui exigea, au préalable, l'approbation des théologiens (à cause du rôle que les hérétiques luthériens jouent dans ces événements). L'auteur se met ainsi à l'abri des censures auxquelles pouvait exposer parfois la moindre faute d'impression. Voici ses propres paroles :

« Quocirca, Pater reverendissime, saluberrimum mihi fore duxi,
« si hac instante bruma, remisso paulisper animo, patrios lares
« hybernandi causa repeterem. Licet multis a bibliopola verbis in-
« terpellarer ne pedem hinc moverem, quin prius operi incepto
« finem imponerem. Visumque fuit non indecens si, omni re accu-
« ratius examinata, speciale diploma inhibitorium ab urbis pretore
« exposcerem, ne certa scilicet temporis intercapedine, excusorum
« quisquam opus idipsum quantulumcumque sit formis excuden-
« dum, nisi me conscio atque interprete, attentare presumeret.
« Verum ante omnia, totius operis recognitionem vigilantanti theolo-
« gorum industria factam propretor (1) sese haud immerito videre

(1) Il désigne probablement par ce mot François Guyot, ayocat du roi au Châtelet, que le prévôt de Paris avait chargé d'examiner le livre de Volcyr.

« velle ait. Quam sub hoc verborum tenore, unanimi omnium
« plane doctorum consensu, nobis nuper concessam, libentissime
« tradidimus. »

On trouvera sans doute quelque intérêt historique dans ce détail des préoccupations qu'avait alors un écrivain, au moment de se faire imprimer.

Le IV^e volume, publié en 1859, est aussi consacré tout entier à une édition nouvelle ; mais c'est ici plus qu'une réimpression. Dans les trois éditions premières de cette *Chronique de Lorraine*, on a pu signaler beaucoup de remaniements qui ôtent à ce document précieux une partie de son caractère. L'ouvrage fut ainsi altéré, soit à l'impression, soit dans les copies manuscrites qui y servirent. L'éditeur actuel, M. l'abbé Marchal, a donné tous ses soins à établir un texte qui reproduise le plus près possible la rédaction primitive, et il a comparé à cet effet, avec une attention scrupuleuse, jusqu'à six manuscrits. C'est un travail des plus estimables, et dont on peut dire que l'éditeur est récompensé par le succès. Nous avons, grâce à lui, un récit contemporain de l'événement principal du règne du duc René II, événement d'une portée immense sur les destinées de la France et de l'Europe entière.

L'ouvrage est intitulé dans les manuscrits : *les Opérations des feus ducs de Loheregne, commenceant à duc Jehan, fils à duc Raoul*, etc. Ce point de départ se rapporte à l'année 1376, mais il faut sauter près d'un siècle pour arriver à la partie vraiment substantielle de la Chronique, celle où l'auteur aborde les événements dont il a été le contemporain, souvent le témoin, où il a même pris une part, active et dans des moments décisifs. Par une discussion solide, M. l'abbé Marchal démontre, d'une manière pleinement satisfaisante, que Chrétien de Chanoy, second secrétaire du roi René, est l'auteur de cet ouvrage, mal à propos attribué à quelques autres. Non-seulement Chrétien de Chanoy se distingua à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, mais ce fut lui qui fournit les renseignements à Pierre de Blaru, chanoine de Saint-Dié, pour son beau poème latin de la Nancéide.

La partie antérieure au roi René ne forme que le quart de la Chronique. C'est dans cette partie que sont racontés les exploits de Jeanne d'Arc, sur lesquels le chroniqueur paraît avoir eu des notions fort inexactes, excepté toutefois en ce qui concerne la présence de la Pucelle à Nancy, détails locaux d'un véritable intérêt.

Entre 1477 et 1508, la Chronique cesse d'être une composition historique pour devenir les notes assez irrégulières d'un journal, où

M. l'abbé Marchal continue à reconnaître en toute vraisemblance la plume de Chrétien de Chanoy.

Cette utile et intéressante publication est complétée par un glossaire étendu des vieilles locutions, que l'éditeur a improprement intitulé : *Glossaire des mots lorrains*, car la grande majorité de ces expressions est de la langue générale qui se parlait de tout ce côté-ci de la Loire, et celles qui doivent être considérées exclusivement comme idiotismes de quelques dialectes lorrains sont en assez petit nombre. Du reste, l'extension de ce glossaire en augmente naturellement l'utilité ; et, si je remarque une assez légère inexactitude dans le titre, c'est qu'elle provient d'une tendance des Sociétés savantes à exagérer sur divers points l'existence distincte des anciennes nationalités, absorbées entièrement aujourd'hui dans la patrie française, et qui déjà s'y acheminaient par bien des points communs, ce qui mérite également d'être constaté.

J.-B. DE XIVREY,
Membre du Comité.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 1858 et 1859.

Deux de nos savants collègues ont rendu compte, l'un dans la section d'histoire, l'autre dans la section d'archéologie, des quatre premiers annuaires publiés par la Société d'émulation de la Vendée (1). L'examen auquel nous nous sommes livrés des deux annuaires de 1858 et 1859 n'a fait que confirmer l'opinion favorable qui nous avait déjà été donnée des travaux de cette Société.

Nous y avons d'abord trouvé la suite et la fin des recherches historiques de M. Paul Marchegay sur l'ancien bas Poitou. Ces nouvelles recherches comprennent les cantons de l'arrondissement de Fontenay et ceux de l'arrondissement des Sables. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les documents curieux recueillis par M. Marchegay, documents qu'il a accompagnés d'appréciations judicieuses et de notices très-intéressantes. Nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns à l'attention du Comité :

1° Une lettre de M^{me} de la Boulaye, de juillet 1603, à M^{me} de la Trémouille, duchesse de Thouars, à l'occasion de la mort du marquis de Royan. « M^{me} de la Boulaye, née Marie du Fou, veuve de Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye, gouverneur de Fontenay, était, dit M. Marchegay, une protestante riche, jouissant d'une grande considération, non-seulement parmi ses coreligionnaires, mais encore chez les catholiques. Énergique et habile, elle était aussi lettrée et presque savante, comme beaucoup de grandes dames de ce temps. Son écriture est belle et son style ne manque pas d'élégance. »

2° La traduction d'une charte latine de 1199, extraite de la Bibliothèque impériale (manuscripts de Dupuy, vol. 804, fol. 19), concernant le dessèchement des marais du canton de Chaillé. Cette charte n'est pas sans importance pour l'histoire des marais desséchés du bas Poitou et pour celle de la famille de Veluire, dont le fief s'étendait depuis Vix jusqu'à la mer.

3° Une autre charte de Gilbert de Chasteigner, seigneur de la Chastaigneraie, tirée également de la Bibliothèque impériale, rédigée dans un dialecte poitevin très-pur, dont on trouve encore des traces chez les populations du Bocage.

(1) V. dans la *Revue des Sociétés savantes* les rapports de M. A. Thierry et de M. J. Quicherat, t. 1^{er}, 2^e série, p. 18 et 586. V. aussi plus bas, p. 263.

4° La copie d'une pancarte concernant le péage de Maillé-sur-Sèvres, conservée à la bibliothèque de La Rochelle. Les armoiries représentées en tête de la plaque de cuivre rouge sur laquelle est gravée cette pancarte établissent que le péage était perçu au profit de l'évêque de la Rochelle, chef-lieu du diocèse, établi précédemment à Maillezais. M. Marchegay fait remarquer qu'il y aurait bien des rapprochements à faire, d'après la lecture de cette longue liste d'objets de toute sorte fabriqués et consommés alors, et pour chacun desquels il fallait payer un droit très-fort, soit en sous et deniers, soit en nature. Afin de faciliter les recherches sur cette pancarte, dont les cent vingt articles sont disposés sur deux colonnes, mais pêle-mêle et sans aucune espèce d'ordre, M. Marchegay a dressé une liste alphabétique de tous les objets soumis au péage et corrigé les fautes d'orthographe commises par le graveur.

5° Deux titres du treizième siècle relatifs, le premier à la fondation de l'hôpital de Pouzauges-le-Vieux, en 1202, le second à une donation faite, en 1218, à l'aumônerie d'Olonne, par Savari de Mauléon, prince et seigneur de Talmont, dont la bienfaisance se trouve attestée par les cartulaires des abbayes, et dont les troubadours ont célébré, en prose et en vers, les largesses et les exploits.

6° Une charte de 1231 concernant la rançon de Geoffroi de Lusignan, seigneur de Vouvent à la Chastaigneraie et de Mervent à Saint-Hilaire-des-Loges, qui avait été fait prisonnier par les Anglais. Cette pièce a été découverte par M. Marchegay au milieu des rôles des lettres patentes de Henri III, conservés naguère à la Tour de Londres, et aujourd'hui dans la chapelle des Rôles (*Roll's Chapel*), située près de la chancellerie, à l'entrée de la Cité.

7° Une lettre de Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, dame de Mouchamp, de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, datée du 24 octobre 1619, et adressée à la duchesse douairière de la Trémoille au sujet de la délivrance du prince de Condé, son neveu, après une détention de trois ans tant à la Bastille qu'à Vincennes. Catherine de Parthenay a été une des femmes les plus remarquables de son temps. Écrivain et poète, elle occupe un rang honorable dans notre histoire littéraire. On peut juger, d'après la lettre dont il s'agit, de la clarté et de l'élévation de son style. Son écriture, ajoute M. Marchegay, n'est pas moins hardie qu'élégante; il est impossible de voir des autographes plus beaux que les siens.

8° Le texte d'un arrêt rendu par la cour des grands-jours, séant à Poitiers, le lundi 27 octobre 1567, contre les frères Clérambault, pour avoir envahi, pillé et occupé à main armée le prieuré de Saint-

Paul-du-Mont-Penit. M. Marchegay a découvert ce texte dans le fonds Egerton du *British Museum* (1).

La série des notes et documents que M. Marchegay a publiés sur la Vendée se termine par le récit d'une anecdote empruntée au cartulaire de l'abbaye de Talmont, et qui prouve que les seigneurs du moyen âge, dont on a dit tant de mal, avaient du bon quelquefois.

C'était vers le milieu du douzième siècle : « A Saint-Hilaire-de-Talmont, distant de l'abbaye d'un kilomètre et demi, il y avait, la veille et le jour de la fête du patron de ce bourg (14 janvier), une foire importante, dont tous les droits et produits appartenaient à l'abbaye de Sainte-Croix. Une certaine année, le verglas fut tellement fort que, soit hommes, soit bêtes, nul n'osait sortir et ne pouvait se tenir sur ses pieds. Tandis que le receveur de l'abbaye restait prudemment au coin du feu, les sergents du seigneur de Talmont et du comte de Poitou, arrivés dès la surveillance à Saint-Hilaire pour y faire la police, ne perdirent pas leur temps. Se transportant dans les maisons où les marchands étaient installés, ils y réclamèrent et perçurent tout ce qui était dû pour droit de foire. Le troisième jour, le verglas disparait, et le receveur accourt à Saint-Hilaire, mais trop tard pour recueillir autre chose que des injures. Guillaume de Lézay, auquel l'abbé vint aussitôt porter sa plainte, fit rendre ce qui avait été touché par ses sergents. Ceux du comte étaient partis en toute hâte, afin d'éviter la restitution de leur gain illicite ; mais Guillaume de Lézay paya de sa propre bourse la somme qu'ils avaient perçue, en disant : « Mes prédécesseurs ont donné au monastère de Sainte-Croix la foire de Saint-Hilaire, mon devoir est de lui en assurer et garantir le produit. Je réclamerai auprès du comte de Poitou pour qu'il me fasse rembourser par ses sergents. »

De pareils actes de désintéressement et de justice étaient peu communs à cette époque. Aussi les moines de Talmont ont-ils consigné avec beaucoup de soin cette anecdote dans le recueil de leurs titres de propriété. Nous devons savoir gré à M. Marchegay de l'avoir mise en lumière. Nous devons aussi le remercier d'avoir fait profiter la Société d'émulation de la Vendée de cette collection de documents locaux que son goût pour les études historiques l'a porté à recueillir avec tant de zèle, et que son érudition lui a permis de choisir avec tant de discernement dans les divers dépôts qui ont été l'objet de ses visites ou de ses explorations. Il est à désirer que cette publication provoque de la part de ses compatriotes la communication de

(1) Folio 49 du manuscrit n° 980.

documents relatifs au Bas-Poitou, que plusieurs d'entre eux peuvent posséder, et qui seraient de nature à jeter un nouveau jour sur l'histoire de cette belle et importante contrée.

M. Léon Audé a continué dans les annuaires de 1858 et 1859 ses études historiques et administratives sur la Vendée. Notre honorable collègue, M. Amédée Thierry, dans le rapport qu'il a bien voulu faire à la section sur le commencement de ces études, en a apprécié le caractère et la valeur avec tant de précision et de justesse que nous n'avons rien à ajouter sur ce point. Nous nous associons pleinement à l'éloge qu'il en a fait, et nous nous bornerons à donner un aperçu du nouveau travail que M. Audé a inséré dans les deux volumes confiés à notre examen.

Ces études portent sur trois communes, celles de Saint-Michel-Mont-Mercure, de La Pommeraye-sur-Sèvre et de Saint-Mesmin.

Saint-Michel-Mont-Mercure. — M. L. Audé, tout en faisant remarquer la singulière association, curieux témoignage de la substitution de la religion chrétienne au paganisme, qui a réuni dans le même nom le dieu de l'olympé et l'archange, réfute l'opinion émise par M. Massé, dans *la Vendée poétique et pittoresque*, qu'il existait jadis sur cet emplacement un temple consacré à Mercure, qui avait été élevé par les premiers empereurs romains maîtres de la Gaule, et que l'église qu'on y voit encore aujourd'hui a été bâtie après la destruction du temple, au quatrième ou au cinquième siècle. « Jusqu'à présent, dit-il, on n'a jamais signalé à Saint-Michel aucun débris de ce temple, pas même le moindre reste romain. Quant à l'église, l'erreur n'est pas moindre de mille ans, car il faut en fixer la construction au quinzième siècle. » M. L. Audé démontre aussi, d'après des textes authentiques, que c'est à tort et par des altérations successives que la dénomination de Saint-Michel-Mont-Malchus a été vulgairement attribuée à cette localité. Passant ensuite en revue toutes les dépendances de la commune, anciens châteaux et manoirs, seigneuries, chapelles, etc., il rappelle les faits importants et révèle les particularités peu connues qui se rapportent à ces localités. Ici, c'est un procès, assez curieux pour l'histoire des mœurs du temps, intenté par Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de la Flocellière, suzerain de Saint-Michel, à Marguerite de Couhé, veuve d'Antoine de Nouzillac, pour avoir usurpé le droit, appartenant spécialement à la famille seigneuriale, de faire peindre sur le pourtour des murs, à l'intérieur de l'église de Saint-Michel, une bande noire chargée d'écussons, que l'on appelait *titre funèbre*. Marguerite, malgré sa résistance, fut condamnée par une sentence des requêtes du pa-

lais, le 13 mars 1627, à effacer la prétentieuse décoration : sentence qui fut confirmée par un arrêt du Parlement de Paris du 28 juin 1631. Là, c'est un souvenir de la Belotière, qui fut habitée par les Jaillard pendant les troubles religieux du seizième siècle. Ce fut Guy Jaillard qui, après la dévastation de l'église de Pouzauges, le 13 décembre 1567, signa l'acte par lequel les protestants s'engagèrent par serment à anéantir la religion catholique. Plus loin, à propos du château de la Bonnelière, sur l'entrée duquel est gravée cette devise : *Dieu est avec nous, qui sera contre nous?* ce sont des renseignements pleins d'intérêt sur la famille Voyer, branche probablement des Voyer de Paulmy et des Voyer d'Argenson du Haut-Poitou, qui y résida au seizième et au dix-septième siècles, et sur les persécutions auxquelles plusieurs membres de cette famille furent en butte par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Les uns furent emprisonnés, les autres obligés de se réfugier en Angleterre ou en Hollande. La correspondance qui eut lieu entre eux pendant ces persécutions et cet exil, et dont M. L. Audé, grâce à l'obligeante communication de M. Fillaudeau, archiviste de la préfecture de la Vendée, a pu nous donner quelques extraits, témoigne de leurs souffrances, de l'abandon cruel et de la détresse où les laissaient quelquefois ceux de leurs parents catholiques ou réformés convertis qui s'étaient enrichis de la confiscation de leurs biens, et atteste en même temps le courage et la résignation avec lesquels les malheureux émigrés supportaient leurs souffrances (1).

(1) Voici quelques passages de la lettre que M^{me} de Ramsay, belle-fille de Samuel Voyer, seigneur de la Bonnelière, qui mourut à Londres en 1721, écrivit à son fils à son lit de mort : « . . . J'avais toujours espéré que Dieu me redonnerait ma santé; mais sa divine providence en ordonne autrement, car mon mal augmente chaque jour, et, selon les apparences, mon deslogement de ce monde approche. C'est pourquoi, en mère tendre et affectionnée, je t'exhorte de tout mon cœur à ton devoir envers Dieu; demande-luy avecque ferveur que son esprit te guide tous les jours de ta vie. Fais ton unique étude de la piété, estant le seul bien solide qu'il y ait au monde; tout le reste n'est que vanité et rougement d'esprit. Réfléchis souvent sur la brièveté de la vie; la mort fauche également les jeunes comme les vieux... Puisqu'il plaist au Seigneur de m'appeler à luy, son saint nom soit béni! J'espère qu'il me fera la grâce d'aller à luy avecque joie. Devant de te donner ma bénédiction, je te souhaite celle de Dieu du meilleur de mon âme; et puis je te donne la mienne et l'espérance que tu seras du nombre des enfans de Dieu, et que tu porteras la livrée d'un bon et fidèle soldat de Jésus-Christ. S'il t'estet possible, mon cher enfant, de lire dans mon cœur les divers mouvemens qui l'agitent sur ton sujet, tu verray que jamais mère n'a plus aimé son fils que moy; ma séparation d'avec toy m'a bien coûté!... Ouvre les yeux sur les vanités et le peu de justice qui règnent dans le monde... »

La Pommeraye-sur-Sèvre. — A l'occasion de cette commune, ce sont encore des renseignements sur d'autres familles du pays, notamment sur celle des Mallet, qui habitait Maisonpré, et qui s'est éteinte au Châtenay, château qu'elle bâtit au moment de la révolution, près de la Châtaigneraie. Messire Paul Mallet, sieur de Maisonpré, dont les richesses et la fierté déplaisaient à la noblesse, périt assassiné, vers 1700, après un repas où il avait été invité près de Saint-Amand par un des gentilshommes assis à la même table. Tous les torts furent mis à la charge du mort ; aucune voix ne fut entendue en sa faveur ; le procès n'eut pas de suite et le meurtre resta impuni. Une autre famille, qui vivait depuis trois siècles à la Brunière, s'éteignit par un crime, au commencement de ce siècle. Ch. fr. Sicard de la Brunière y mourut, étouffé par l'ordre d'une femme de bas étage qu'il avait épousée après un divorce. Viennent ensuite les Mesnard de Toucheprés, dont on trouve mention pour la première fois sous le règne de Charles VI. Un Olivier Mesnard de Toucheprés fut maître d'hôtel de Louis XI. Colbert de Croissy, intendant du Poitou et frère du grand ministre, a laissé dans son *mémoire concernant l'état du Poitou*, à la date de 1666, un triste portrait d'un des descendants de cet Olivier, baron de Toucheprés. « Il est catholique dit-il, mais il n'en est pas moins capable de violences ; on l'accuse du meurtre, commis de complicité avec les « sieurs la Pastellière frères, sur la personne du feu sieur comte « de Mauléon, fils du défunt comte de Laval, qui était frère de M. de « la Trémouille. Cette affaire s'assoupit par la connivence de M. de « la Trémouille, oncle du défunt, qui a reçu vingt mille livres, et « qui est d'ailleurs ravi que le neveu, à qui il contestait l'état (1), « soit mort ; et les coupables ont obtenu des lettres dont le sieur « de la Trémouille prétend consentir l'entérinement ; et voilà « comme les crimes les plus énormes qui se commettent en cette « province se rédimment toujours, ou par la crainte, ou par « l'argent. »

Saint-Mesmin. — Cette commune, qui se trouve sur les limites de la Vendée et des Deux-Sèvres, renferme une grande quantité d'anciens manoirs et d'anciennes seigneuries, sur lesquels M. Audé nous donne des notions et des indications instructives. C'est l'oudrière construit, au seizième siècle par René de Tallansac, seigneur de la Bretonnière, premier époux de Marie du Fou, dont nous avons parlé plus haut, et qui se maria en secondes nocés avec

(1) Parce qu'il était bâtard.

Charles Eschallard de la Boulaye, que Henri de Navarre avait fait gouverneur de Fontenay en 1587. C'est le manoir de Robineau, situé non loin de la Sèvre, et qui est resté aujourd'hui tel qu'on le voyait il y a un siècle. Ce sont les petites seigneuries de la Jouinière, du Vigneau, de la Passière, de l'Audraire, du Puibretonneau, de la Marminière, de la Touche-Billette, qui avait droit de pêcheurie dans la Sèvre, et qui était tenue de la baronnie de Chateaumur à hommage lige et abonnée à un *gant blanc à mutation de vassal*. C'est enfin le château de Saint-Mesmin, qui fut possédé dès l'an 1200 par l'ancienne et noble maison de Montfaucon, et qui fut conservé par elle jusqu'au commencement du seizième siècle, qui passa, vers 1500, à Charles du Plessis, seigneur de la Bourgonnière, en Anjou, et appartint ensuite, jusqu'au milieu du siècle dernier, aux Petit, dont un membre, Gilbert Petit, fut premier écuyer du prince de Condé, et plus tard premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti, et un autre, Hardy Petit, devint premier chambellan du duc d'Orléans et marquis de Saint-Mesmin.

M. L. Audé n'a pas négligé dans ses études les souvenirs locaux qui se rattachent à l'histoire des guerres de la Vendée. Il n'a pas oublié la part que La Pommeraye prit aux événements de ces guerres. Le 26 janvier 1794, elle fut visitée par l'une des *colonnes infernales* du général Grignon, lieutenant de Turreau : « Je suis arrivé ici hier soir, lui écrivait-il ; j'ai parcouru les différents endroits ; j'ai brûlé et cassé la tête à l'ordinaire. Ma colonne de gauche est à Saint-Mesmin ; nous nous rendrons ce soir, l'une à Pouzauges et l'autre à la Flocellière. » La veille, il écrivait de Cerisais qu'il venait de tuer plus de trois cents rebelles, et que La Pommeraye aurait le sort des autres endroits où il passait. La commune de La Pommeraye avait fourni ses meilleurs hommes à l'armée vendéenne sous la direction de Jean Coutant, dit *le père Abraham*, et de Bonnin connu sous le sobriquet de guerre de *La Pipe*, chef d'une paroisse voisine.

La commune de Saint-Mesmin, par la nature boisée et entrecoupée de ravins de son territoire, était devenue un lieu de refuge assuré pour les Vendéens qui ne suivaient pas l'armée, et qui, tapis dans les genêts, dans les buissons et les creux d'arbres, laissaient passer les républicains. Chapelain avait proposé de dresser des chiens à courir sur eux. L'armée révolutionnaire y exerça de terribles ravages. « Nous l'avons vue, disent les habitants dans un Mémoire adressé à l'administration centrale du canton, nous l'avons vue, tenant une torche allumée d'une main, parcourir notre commune, en réduisant en cendres le chef-lieu et plus de la moitié des hameaux, la plupart des blés et des fourrages, et de l'autre frapper du glaive

meurtrier l'innocent comme le coupable, le vieillard et l'enfant, emmenant avec elle nos bestiaux, après avoir extorqué l'or et l'argent aux malheureuses victimes, auxquelles elle promettait la vie et la ravissait ensuite. »

Nous devons aussi à M. L. Audé une notice sur le souterrain-refuge de la Cacaudière, près de Pouzauges, découvert, il y a deux ans, par M. Eugène des Nouhes, membre de la Société. C'est une description détaillée d'un de ces monuments qui paraissent avoir été destinés autrefois à protéger les populations rurales contre le pillage et le massacre, suite ordinaire des guerres fréquentes auxquelles le pays était exposé. En 1851, un membre non résidant de la Société des antiquaires de l'Ouest avait déjà constaté l'existence d'une cinquantaine de ces souterrains aux environs de Saint-Benoît-du-Sault, département de l'Indre, et de la Souterraine, département de la Creuse. Ils ont été décrits dans les *Mémoires* de cette Société.

Nous mentionnerons en outre un article de M. Filaudeau sur *e Boisseau* dans le Bas-Poitou avant 1789, et des notes historiques de M. Ch. Mourain de Sourdeval sur Bouin et Commequiers en Vendée. L'annuaire de 1858 contient aussi une notice de M. de Sourdeval sur un poète poitevin du seizième siècle, André Rivaudeau, qu'il s'est plu à étudier et à tirer de l'obscurité. André Rivaudeau, né à Fontenay, à ce qu'on présume, vers 1538, avait composé à l'âge de 23 ans, sous le titre d'*Aman*, une tragédie en cinq actes avec des chœurs, qui fut représentée à Poitiers le 24 juillet 1561. C'était cette même histoire d'Esther qui devait, un siècle plus tard, produire un chef-d'œuvre sous la plume de Racine. La pièce de Rivaudeau était dédiée à Jeanne de Foix, reine de Navarre. Cette dédicace en vers, satire assez curieuse de l'esprit du temps, est suivie d'un *avant-parler* en prose à M. de la Noue-Chaveigne, de Bretagne, qui est sans doute le célèbre François de la Noue, surnommé Bras de fer, parce que le bras qu'il avait perdu au siège de Fontenay, en 1569, avait été remplacé par un crochet de fer. Les autres poésies de Rivaudeau sont partagées en deux livres, dont l'un est dédié à Antoinette d'Aubeterre, la protectrice de ses études, et l'autre à Françoise de Rohan, dame de la Garnache. Le premier est consacré à des élégies, le second à des poésies diverses. Toutes ces pièces réunies, dit M. de Sourdeval, ont été imprimées à Poitiers sous ce titre : « les œuvres d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou, Aman, tragédie sainte, tirée du septième chapitre d'Esther, livre de la sainte Bible. A Jeanne de Foix, très-illustre et très-vertueuse reine de Navarre. Outre deux livres du même auteur,

le premier contenant les plaintes, le second les poésies diverses, à Poitiers, par Nicolas Logeroyt, 1560, petit in-quarto d'environ 200 pages.» Deux exemplaires seulement de ce volume sont connus: l'un est à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, l'autre à la bibliothèque de Nantes. Nous devons ajouter que M. Mourain de Sourdeval a lui-même donné depuis une nouvelle édition des œuvres poétiques d'André de Rivaudeau.

Une année après la publication de son volume de poésies, André de Rivaudeau fit imprimer à Poitiers une traduction qu'il venait de faire de la *doctrine d'Epictète, stoicien*, comme l'homme peut se rendre vertueux, libre, heureux, sans passions, traduit du grec en Français, quatre feuilles et cinquante-quatre pages, 1567, chez Enguilbert de Marm.

M. de Sourdeval a analysé avec netteté et apprécié avec justesse les différents ouvrages de cet écrivain. Il a joint à cette analyse et à cette appréciation un tableau généalogique de la famille Rivaudeau d'après les documents fournis par M. Fillon et les notes prises sur les registres de l'état civil des communes des cantons de Beauvoir et Challans (Vendée), ainsi que la liste des principaux lieux possédés ou habités par la famille Rivaudeau dans les environs de Beauvoir et de la Garnache.

Pour terminer l'énumération des matières contenues dans les deux annuaires de 1858 et 1859, nous citerons trois notices nécrologiques, dont deux, de M. L. Audé, sur M. le comte de Mornac, ancien colonel, ancien député et ancien membre du conseil général, et sur M. le comte de Bagneux, ancien préfet, et une de M. Mourain de Sourdeval sur M. le Marquis de Saint-Denys, ancien chef de bataillon, mort le 16 novembre 1858 au château de la Guignardière, commune d'Avrillé. N'omettons pas de dire que la Société d'Émulation de la Vendée a reproduit dans son annuaire les programmes et instructions des trois sections du Comité sur le dictionnaire géographique, sur le répertoire archéologique et sur la description scientifique de la France. Les observations préliminaires qui précèdent cette reproduction témoignent de l'empressement de la Société à seconder les travaux du Comité.

L. BELLAGUET,
Membre du Comité.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1857-58, lu aux séances des 18 mai et 2 juin 1859 par M. *Gaspard Bellin*, secrétaire.

Ce rapport offre une suite élégante d'analyses nécessairement fort rapides et fort courtes, qui ne se prêtent guère à être elles-mêmes analysées. Il témoigne du goût persévérant de la Compagnie pour la culture des lettres et le commerce des esprits, soit par le rappel fréquent de ses traditions déjà anciennes (elles remontent à 1807), soit par la bienveillance affectueuse des appréciations.

On y applaudit surtout avec une sorte de patriotisme local aux vocations poétiques qui se produisent et se développent dans le département ou les départements voisins, et qui promettent de *décentraliser* la poésie, je répète l'expression dont on se sert (p. 11), et que j'ai déjà lue ailleurs. C'est aujourd'hui le mot d'ordre de certains manifestes qui semblent menacer Paris d'une séparation littéraire : menaces assez vaines, car Paris n'est pas le centre des talents, qui naissent partout où il plaît à Dieu, mais seulement le centre des succès ; et je vois que, parmi les vers que cite en grand nombre le rapport de M. Bellin, et qui en sont la parure, les meilleurs, ceux de M. Josephin Soulayr, ne se sont pas contentés des applaudissements de leur ville natale, qu'ils en sont venus chercher au sein de la capitale de plus retentissants.

Dans un autre ordre de travaux, je le vois encore par le compte rendu que j'analyse, il en a été de même. Les communications de MM. d'Aigueperse et Martin Daussigny sur quelques détails archéologiques, de M. Pezzani sur des questions de morale semblent être comme le prélude des travaux qu'ils ont portés à la connaissance de l'Institut, et qui, à l'Académie des inscriptions et belles lettres, à l'Académie des sciences morales et politiques, leur ont mérité d'honorables distinctions.

Dans ce cahier de peu d'étendue, rempli aux trois quarts par des citations poétiques qui y ramènent souvent, on ne s'en plaint pas, les noms de MM. Saint-Olive et Péladan, c'est M. Pezzani qui représente la prose par quelques pages où sont habilement traduites et commentées de belles pensées empruntées à Cicéron, à Sénèque, où se développent, quelquefois avec éloquence, des considérations morales d'un ordre élevé.

Je ne puis rappeler tous les noms que passe rapidement en revue

M. Bellin. Dans le nombre, j'ai rencontré avec tristesse celui d'un professeur, d'un écrivain enlevé par Paris à la province, et que sa science, sa sagacité historique, son honorable caractère, rendaient précieux et cher à notre Comité, le nom de feu M. Rabanis.

Les éloges accordés par M. Bellin aux Mémoires de M. Chastel sur Laurent Valla, de M. de Bornes sur Érasme, enfin et surtout du doyen de la Compagnie, M. Péricaud, sur certains faits curieux, certaines particularités de l'histoire de Lyon, m'ont fait regretter qu'une reproduction textuelle ou des extraits de quelque étendue ne m'aient pas mis à même de les faire connaître autrement que par une simple indication à la section du Comité, qu'en raison de leur caractère historique ils auraient particulièrement intéressée.

PATIN,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN DOCUMENT INÉDIT, envoyé par M. le comte de Mellet, contenant des détails sur l'élection et le couronnement de la rosière dans le comté d'Étoges en l'année 1774.

La requête dont M. le comte de Mellet a extrait ce qui concernait le cérémonial suivi dans le comté d'Étoges (aujourd'hui faisant partie de l'arrondissement d'Épernay) pour l'élection et le couronnement d'une rosière en 1774, se rattache à un procès que cette communauté d'habitants avait devant le parlement de Paris pour la revendication de certains biens-fonds dont les revenus étaient affectés comme dotation à la rosière de l'année. Ces biens-fonds consistaient en un pré de trois arpents d'un revenu d'environ cent livres.

Je n'ai rien trouvé, malgré mes recherches dans les archives du parlement de Paris, qui pût nous éclairer sur le sort de la requête, et nous faire connaître si le procès dans lequel elle a été produite s'est suivi jusqu'à arrêt sur le fonds du litige ; mais, à ce point de vue, le document ne présente aucune importance pour le Comité, et c'est dans les énonciations de la requête sur l'institution des rosières en France que se concentre tout son intérêt historique. A cet égard, les détails dans lesquels entre le rédacteur de la requête sont complets et curieux. Il en résulte que l'institution de la fête de la Rose remontait au moins au seizième siècle dans le comté d'Étoges, puisqu'on y cite un acte de 1557 qui accorde à un fermier la tonte des saules qui bordent *le Pré des filles* (c'est ainsi que s'appelaient les biens-fonds affectés à la dotation de la rosière), à la charge, par ce fermier, de fournir tous les ans le ruban de soie bleu-céleste qui attachait la médaille de la rosière, et de subvenir aux frais d'une collation que celle-ci offrait aux douze compagnes qui l'assistaient. Cette collation, dont le menu était réglé par le bail du fermier, consistait en un pain blanc de six livres, un fromage, une salière, un pot d'eau et une pinte de vin.

L'institution de la rosière remonte haut dans l'histoire des temps ; Salancy, petit bourg situé à une lieue de l'ancienne ville épiscopale de Noyon (Oise), et dont la cathédrale a paru digne d'une monographie enrichie de magnifiques planches, revendiquait l'antériorité sur toutes les autres communes de France où cette fête avait pénétré. On voyait encore à la fin du dernier siècle, dans la chapelle de ce hameau, un tableau représentant saint Médard, évêque de Noyon et

contemporain de Clovis, qui couronnait sa propre sœur comme rosière de Salancy.

En comparant les faits que nous révèle l'acte communiqué par notre correspondant avec les diverses clauses d'un arrêt de règlement rendu par le parlement de Paris, le 20 décembre 1774, en faveur des habitants de Salancy, plaidant également contre leur seigneur pour faire respecter les anciens usages et privilèges attachés à l'institution de la rosière, il est facile de reconnaître que ces clauses, ainsi que le cérémonial de la fête de la Rose dans le comté d'Étoges, ont une même origine, et que, sans doute, le cérémonial d'Étoges a été calqué sur celui de Salancy.

Le procès intenté par les habitants du comté d'Étoges, comme celui des habitants de Salancy contre leur seigneur, prouvent combien ces communautés étaient jalouses des immunités et des privilèges qui formaient l'apanage de l'institution de la fête de la Rose.

Mais quels étaient ces privilèges, les droits des habitants? C'est ce que le document dont nous avons l'honneur de vous entretenir fait parfaitement connaître.

L'ancienne seigneurie d'Étoges s'étendait sur six paroisses, celles d'Étoges, de Loisy, de Ferebrianges, de Coulon, de Baunay et de Grory; le droit de choisir la fille la plus sage dans les communes était réparti de manière à ce que le tour afférent à chaque communauté revint tous les quatre ans; et, pour cela, tandis que les paroisses d'Étoges et de Loisy se partageaient les années paires, les quatre autres communes formaient deux groupes et avaient les années impaires. Le jury chargé de dresser la liste des trois filles ayant les qualités requises pour jouir du pré pendant l'année, se composait de sept électeurs, le curé, ou le desservant, le principal officier de justice du comté, le syndic et quatre habitants choisis parmi les plus hauts en taille. Ces électeurs se réunissaient le jour de la saint Jean-Baptiste, et, après avoir consigné leur choix sur un registre spécial, ils se transportaient au château, à l'effet, par le seigneur ou son représentant, d'indiquer sur le registre celle des trois filles présentées qu'il estimait devoir mériter la préférence; les qualités requises chez les jeunes filles, indépendamment de l'exemplarité de leur conduite, étaient, d'avoir une santé affermie, d'être âgées de 18 à 24 ans, de savoir lire et écrire et d'appartenir à la paroisse. Le choix fait par le seigneur était publié au prône par le curé, le premier dimanche après la fête de saint Jean-Baptiste, et c'était le dimanche qui suivait la fête de saint Mathieu (en sep-

tembre) que se faisait le couronnement de la rosière. Au jour solennel, la jeune fille élue, qu'allaient quérir douze compagnes vêtues de blanc et choisies par elle, sortait avec son cortège et se rendait à l'église, s'y agenouillait sur un prie-Dieu placé derrière le lutrin au milieu du chœur; les vêpres chantées et avant complies, le clergé la conduisait processionnellement vers l'autel de la Sainte-Vierge, et la jeune fille, agenouillée, était couronnée par le célébrant qui recevait la couronne des mains du seigneur; en posant la couronne sur la tête de la rosière, le célébrant disait : *Recevez la couronne que votre sagesse vous a méritée; et que, par votre persévérance dans les bonnes œuvres, elle vous devienne un gage de celle que Dieu vous a préparé pour l'éternité.* Le seigneur plaçait ensuite sur les épaules de la récipiendaire un ruban de soie bleu-céleste d'une aune et demie, auquel appendait une médaille portant sur une face ces mots : *Prix de sagesse, et au bas : comté d'Étoges, et sur le revers : Pré des filles, 3 arpens.* Cette médaille formait le titre qui assure à la rosière la jouissance du pré des filles pendant l'année. La cérémonie religieuse terminée, la rosière était reconduite chez elle par ses douze compagnes qui y trouvaient la frugale collation dont nous avons parlé au commencement de cette analyse.

La rosière entrait alors dans la possession annale du pré, qu'elle pouvait cultiver ou faire cultiver; mais le produit en était converti en argent et déposé aux mains du plus âgé des électeurs taillables de la paroisse. Ce dépôt ne pouvait être remis à la jeune fille qu'à sa majorité ou lors de son mariage. Si, avant sa majorité, elle venait à se marier hors des paroisses du comté d'Étoges, elle perdait le dépôt et on procédait dans sa paroisse à l'élection d'une nouvelle rosière, sans préjudice de l'élection annale; il en était de même si la rosière venait à mourir ou s'il survenait quelque cause grave et personnelle à la rosière avant la délivrance du dépôt; enfin, la rosière devait prendre son époux parmi les garçons de 20 à 25 ans, de bonne santé, de bonnes mœurs et bon ouvrier.

Toutes ces clauses, reflet complet des éléments constitutifs du vieux régime communal, prouvent de plus en plus combien les intérêts de la communauté des habitants y dominaient les intérêts individuels, et combien l'individu s'absorbait dans la famille, puisque l'intérêt privé n'était sauvegardé qu'autant que la personne continuait à faire partie de la famille et de la corporation des habitants.

Or, de nos jours, où nos institutions politiques et civiles ont cons-

tamment et peut-être beaucoup trop tendu à émanciper la volonté individuelle, à amoindrir la force tutélaire de la famille, à en détruire la solidarité, à diviser l'héritage, il est bon de constater, lorsque l'occasion s'en présente, les différences essentielles des anciennes et nouvelles institutions, ne fût-ce que pour bien conserver aux premières leur véritable caractère historique.

Mais peut-être trouvera-t-on que cette revue rétrospective m'éloigne du document qui m'y a conduit, aussi je me hâte de rentrer dans son examen. L'extrait de requête envoyé au Comité ne précise pas l'objet du litige existant entre le seigneur et les paroisses du comté d'Étoges, bien qu'il porte évidemment sur la méconnaissance de quelques-uns des droits ou privilèges attribués par l'usage à ces paroisses dans le choix et pour le couronnement de la rosière ; si, sous ce rapport, le document laisse une lacune, il est facile d'y suppléer en rappelant les griefs que, dans le même temps, les habitants de Salancy faisaient valoir contre leur seigneur, également devant le parlement de Paris ; là, le conflit était né de ce que le seigneur touchait au droit d'élection des habitants, ne remplissait pas les obligations auxquelles il était tenu, en voulant directement nommer la rosière, en entendant poser lui-même la couronne sur la tête de la jeune fille, et en faisant supporter aux habitants les frais du couronnement. C'est ce que nous apprend le plaidoyer du célèbre Target, avocat des habitants de Salancy, et qui depuis eut l'honneur d'être le premier président du tribunal de cassation, lors de sa création ; je ne puis résister au désir d'en extraire le passage suivant, parce qu'il peint combien était déjà vif, en 1774, l'antagonisme entre certains seigneurs et leurs vassaux, et la liberté de langage avec laquelle s'exprimaient les défenseurs des vassaux devant les tribunaux. « Toutes les pièces de la procédure dé-
« montrent (dit Target) qu'il existe un homme aux yeux duquel, quoi-
« qu'ait pu dire son défenseur, la fête de la Rose n'est guère qu'une
« représentation puéride, un jeu d'enfants presque fastidieux, peu
« digne d'intéresser les esprits mûrs ; un homme qui, malgré l'en-
« thousiasme annoncé en son nom, aime à se croire le maître
« d'anéantir, quand cela pourra lui plaire, cette procession de vil-
« lage ; qui ne peut goûter ni la pompe douce qui l'embellit, ni le
« bruit des instruments qui l'annonce ; un homme qui voudrait,
« sinon la supprimer, puisqu'elle existe, du moins en régler seul,
« en réduire l'appareil ; qui, s'il pouvait en concevoir l'espérance,
« désirerait enlever à la voix publique, seul vrai juge de l'honneur,
« le droit qui lui appartient essentiellement d'en décerner la cou-

« ronne; qui aurait envie de nommer seul la fille que lui seul juge-
« rait digne de la rose, changement qui, en peu de temps, pourrait
« bien finir par altérer le but de l'institution. Il voudrait poser seul
« la couronne sur la tête de la rosière, confondant les distinctions
« de l'ordre civil et le triomphe de la vertu, qui n'a rien de com-
« mun avec elles. Ne connaissant rien de plus beau au monde que
« le banc seigneurial, il voudrait séparer la rosière du cortège qui
« l'accompagne, l'enlever au public auquel elle appartient dans
« cette brillante époque, et empêcher, le jour même de son triom-
« phe, qu'elle ne pût se laisser voir, en la cachant dans la place la
« moins apparente. Il voudrait la faire conduire par telle personne
« qu'il jugera à propos de choisir, et surtout épargner quelque pe-
« tite chose sur les frais de cette fête provinciale, soit en réduisant
« le prix du chapeau de rose, du ruban bleu et de la bague d'argent
« sur 25 livres qu'il est dans l'usage de donner tous les ans, soit
« même en retranchant les 25 livres pour ne donner que la cou-
« ronne, quoique, dit-il, il ne la doive pas plus que le reste. »

Cet exposé animé des débats qui existaient entre une corporation d'habitants et leur seigneur, n'est-il pas, en effet, de nature, comme je vous le disais tout à l'heure, à préciser les termes dans lesquels se trouvaient tant de parvenus ayant acheté à prix d'argent des domaines seigneuriaux sans hériter des vertus et de la considération des premiers possesseurs, vis-à-vis des vassaux appartenant à ces domaines, et ne démontre-t-il pas combien les institutions les plus pures, dans leur origine comme dans leur but, se trouvèrent viciées par les abus d'une puissance dont le temps et la civilisation rendaient le joug de plus en plus insupportable aux populations.

Vous penserez donc, sans doute, Messieurs, que le document qui vous a été transmis pourra être inséré dans le Recueil des Sociétés savantes, et lu avec d'autant plus d'intérêt qu'il se rapporte à une institution qui, remontant si haut, s'est maintenue dans quelques cantons et y est encore célébrée.

Victor FOUCHER,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.
Années 1858-1859.

Avant de rendre compte des trois Mémoires d'archéologie qui font partie de ce volume, je ne crois pas hors de propos de signaler un discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, en décembre 1859, par M. Pilotelle, conseiller à la cour impériale de Poitiers, alors président de cette Compagnie. Dans ce discours, l'auteur a recherché quels soins les magistrats municipaux de la ville de Poitiers ont apporté, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, à la conservation des monuments les plus remarquables de cette cité; il parle surtout de leurs constants efforts non-seulement pour agrandir la place qui précède l'église Notre-Dame, une des plus curieuses de cette ville si riche en monuments du même genre, mais encore pour débarrasser tout le côté sud de cet édifice des ignobles échoppes qui l'ont obstrué pendant plusieurs siècles. Il raconte comment, au mois de juin 1807, ces laides mesures, au nombre de dix-sept, étaient encore debout: comment il fallut un décret impérial, daté du 22 juin 1811, pour les faire disparaître. « Une dix-huitième échoppe est restée victorieuse du « temps et des réclamations des amis des arts, ajoute l'auteur : « c'est celle qui existe encore aujourd'hui entre la porte principale « de l'église Notre-Dame et le petit porche du quinzième siècle. De « misérable échoppe qu'elle était, elle est devenue maison; la « pierre de taille a été substituée au bois; elle paraît solidement « établie sur sa base, bien appuyée sur ses angles, et cependant, « je le crois, elle est bâtie sur le sable; c'est en vain qu'elle a été « consolidée, elle ne durera pas. »

M. Pilotelle donne encore de curieux détails sur le cloître Notre-

Dame, merveilleuse construction dont certaines parties remontent à l'époque romane, et qui fut refaite au commencement du treizième siècle. Après avoir décrit ce cloître tel qu'il était dans son ensemble, alors qu'une série d'élégantes arcades le réunissait à l'église du même nom, il fait connaître les différentes vicissitudes qu'il a éprouvées depuis la fin du seizième siècle jusqu'à nos jours, où les derniers vestiges viennent de disparaître. On le voit, les matières traitées dans ce discours tiennent de près à l'archéologie, et je ne pouvais le passer sous silence.

M. de Rochebrune consacre une notice de quelques pages à une petite église d'un village du département de la Vendée nommé La Chaize-Giraud. Cette petite église, dont la forme est romane, appartient, suivant l'auteur, à cette période de transition qui a dû précéder l'invasion du type ogival sur le territoire poitevin. La façade est partagée en deux étages. Le rez-de-chaussée comprend la porte principale à voussures ogivales, et deux arcades aveugles avec archivoltes en ogives surhaussées, surmontées chacune d'une fenêtre longue et étroite à palatrage horizontale. Le second étage est formé par le pignon, dans lequel s'inscrivent deux autres baies assez rapprochées, recouvertes, elles aussi, par un simple linteau en granit. Telle est la description donnée par M. de Rochebrune, qui signale, avec raison, comme singulier ce mélange de formes architectoniques.

Mais ce que l'église de La Chaize-Giraud présente de plus remarquable, et ce qui a principalement fixé l'attention de l'auteur du Mémoire, ce sont deux bas-reliefs encastrés dans le tympan des arcades aveugles de droite et de gauche, et qui, composés de plusieurs figures, représentent l'Annonciation et l'Adoration des Mages. L'auteur fait avec raison un grand éloge de ces deux bas-reliefs, dont il fixe la date aux premières années du règne de Philippe-Auguste (1180-1185). Dans l'Annonciation, l'ange, debout devant Marie, s'incline légèrement pour lui parler; ses ailes sont éployées; la tête est belle, calme. La main gauche supporte un lis à moitié brisé. Le bras droit a été rompu près du coude. La Vierge, aussi debout, se rejette un peu en arrière, comme effrayée des desseins du Créateur; la tête, la chevelure, sont d'un bon travail; ses pieds chaussés s'appuient sur des tiges naissantes, symboles de la fécondité. Quatre personnages composent le bas-relief de l'Adoration des Mages. Les trois rois, placés à la suite et à égale distance les uns des autres, se dirigent vers la Vierge, qui est assise, calme et solennelle, dans une chaire où elle tient l'enfant Jésus, qui était placé

debout sur le genou gauche de sa mère. C'est au moins ce que permet de juger le seul fragment du corps qui soit resté, ainsi que la petite main placée sur l'épaule gauche de la Vierge. Le premier roi mage est agenouillé et présente de la main droite un objet assez fruste; le second roi mage, dont la figure est complètement mutilée, se dispose à fléchir les genoux; le troisième marche encore. Dans la description que donne M. de Rochebrune de ce bas-relief, il tient trop peu de compte des mutilations qu'il a subies, et ne les indique pas d'une manière assez précise. Heureusement il a joint à son Mémoire trois dessins très-exacts, lithographiés avec le plus grand soin, qui m'ont permis de signaler ces points importants.

Le Mémoire que M. l'abbé de Montaut a consacré aux signes lapidaires des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Poitiers, renferme des détails d'autant plus intéressants que la matière est neuve, et n'a pas encore été suffisamment explorée. Il s'agit, en effet, de découvrir dans les différentes parties des monuments quels signes plus ou moins distincts y ont laissés les ouvriers chargés de les construire. Le petit nombre d'archéologues qui ont traité cette matière reconnaît que l'usage de ces signes est universel et de toutes les époques, qu'on les retrouve aussi bien sur les monuments de l'ancienne Égypte que sur les ruines romaines de Nîmes, d'Arles et de Trèves. On les rencontre principalement, ajoute M. l'abbé de Montaut, aux douzième, treizième et quatorzième siècles, ces trois époques de l'art les plus fécondes et les plus belles; l'usage traditionnel s'en maintient jusqu'à nos jours. Ils s'attachent aux murs des églises, des châteaux, des enceintes fortifiées, et même des maisons particulières, en France aussi bien qu'en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, et même en Italie.

L'auteur a divisé son Mémoire en deux parties. Dans la première, il constate et examine ces chiffres sur chaque monument religieux ou civil; dans la seconde, il cherche les déductions qu'on peut en tirer. Il étudie successivement *Saint-Hilaire-le-Grand*, collégiale de la première moitié du onzième siècle; *Saint-Jean-de-Montierneuf*, église abbatiale à peu près de la même époque; *Sainte-Radegonde*, qui date des douzième et treizième siècles; le cloître de Notre-Dame-la-Grande et l'ancien évêché, tous les deux du douzième; la cathédrale, qui est du même temps, dans laquelle il est parvenu à constater jusqu'à 220 de ces signes. Il examine aussi la Chapelle des grandes écoles, les églises Saint-Gybard, Saint-Germain, Saint-Maixent et du Puygarreau, tous monuments du quinzième siècle,

enfin les églises Saint-Augustin et Saint-Germain, qui datent du seizième et du dix-septième siècle. Parmi les monuments civils, l'auteur étudie l'enceinte fortifiée de la ville, établie au quatorzième siècle; le palais des comtes de Poitou, la tour du Pont-Guillon, qui remontent au quinzième; l'hôpital général et une autre construction toute moderne. Les signes que l'auteur a recueillis sont des plus variés. Les deux cent vingt qui se trouvent sur l'église cathédrale se divisent ainsi : *lettres de l'alphabet* de toutes les formes (ce sont les signes les plus nombreux); *motifs empruntés à la nature*, tels que oiseaux, poissons, etc.; *motifs empruntés au métier*, tels que marteaux, clous, queues d'aronde, équerres, ciseaux, tire-lignes à deux dents, etc.; *motifs empruntés soit aux fonctions sacrées, soit à la guerre*, tels que crosses, croix et flèches; *figures géométriques* très-variées de forme et très-nombreuses.

M. l'abbé de Montaut a tiré de l'examen de tous ces signes des déductions curieuses, mais qui m'entraîneraient trop loin, si je m'engageais à le suivre. Je dirai seulement qu'il a joint à son Mémoire deux planches lithographiées reproduisant tous les signes qu'il a recueillis sur les monuments anciens et modernes de la ville de Poitiers.

M. Grimouard de Saint-Laurent a cherché, dans un Mémoire assez étendu, à faire connaître comment les artistes italiens de toutes les époques, peintres ou sculpteurs, ont représenté la Foi, la Charité, la Justice, la Prudence, la Tempérance, la Force, ainsi que les Vices qui leur sont opposés. C'est un sujet qui pourrait aisément faire le sujet d'un ouvrage de longue haleine. L'auteur de ce Mémoire n'a pas eu l'intention de remplir un cadre aussi vaste, c'est pourquoi son travail a pour titre : *Notes recueillies en Italie sur les figures allégoriques des Vertus et des Vices*. Ce ne sont effectivement que des notes publiées telles, ou à peu près, que l'auteur les avait prises. Il n'a pas jugé nécessaire de s'astreindre à aucun ordre chronologique, qu'il eût été, je le crois, plus avantageux de suivre dans un sujet aussi varié, aussi complexe. L'archéologie proprement dite n'entre que pour une faible part dans le travail de l'auteur; il se complait à des considérations sur le genre particulier de Cimabué, de Giotto, de Michel-Ange et des autres grands artistes dont les peintures ou les statues appartiennent à son sujet. Ces considérations échappent à l'analyse, et les citations de celles qui m'ont paru les plus curieuses dépasseraient les bornes d'un simple rapport. J'indiquerai seulement les principales divisions adoptées par l'auteur.

Après quelques pages de réflexions préliminaires, il consacre tout un chapitre à l'examen des compositions d'ensemble où sont figurées les Vertus. Il divise ces compositions en deux catégories : celles qui décorent les monuments élevés en l'honneur de la Vierge et des saints forment la première, celles qui décorent les monuments civils forment la seconde. Entre les monuments religieux, il cite le tabernacle de l'autel de la sainte Vierge, dans la petite église d'*Or-San-Michel* à Florence. Orcagna y a représenté dans une suite de médaillons presque toutes les Vertus. L'auteur indique aussi celles qu'André de Pise (mort en 1389) a sculptées sur les portes du fameux baptistère de Florence; les quatre Vertus cardinales peintes à fresque par Filippino Lippi (mort en 1480), dans l'église de la Minerve à Rome. Il décrit les fresques de Giotto qui ornent la voûte au-dessus de l'autel de Saint-François à Assise, celles du même peintre à l'*Arena* de Padoue, qui représentent ces Vertus cardinales jointes aux Vertus théologiques. Il parle aussi des peintures analogues qui se trouvaient à Vérone, à Venise, au Vatican, comme décoration des tombeaux de plusieurs papes ou de plusieurs doges. Entre les monuments civils dans lesquels différentes Vertus étaient représentées, l'auteur signale la grande salle du palais de la ville de Sienne, ornée de fresques attribuées au pinceau de Antonio Spinetti, celle du palais municipal de Padoue, il signale aussi à Florence les sculptures d'Orcagna qui décorent l'élégant et noble portique connu sous le nom de *Loggia dei Lanzi* et quelques œuvres analogues dues à la main de *Lucca della Robia*.

Ce chapitre est suivi d'un second que l'auteur a divisé en sept paragraphes. Chacun de ces paragraphes est consacré à une des Vertus principales : *la Foi, l'Espérance, la Charité, la Prudence, la Justice, la Tempérance et la Force*. Il étudie les principaux caractères donnés à chacune de ces figures par les grands artistes italiens, depuis André de Pise et Giotto jusqu'à Raphaël. Quarante-huit figures, au trait nettement rendues par la lithographie, jointes au Mémoire de M. de Saint-Laurent, viennent à l'appui de ses descriptions. En résumé, ces notes forment un chapitre curieux de l'histoire de l'art en Italie.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. Tome IV, 1860.

Une notice sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, quelques observations sur les antiquités de Champlieu, et la description des objets celtiques, gallo-romains et mérovingiens, appartenant à M. Houbigant de Nogent-les-Vierges, remplissent tout le quatrième volume des Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. La notice sur l'abbaye de Saint-Vincent, due à M. l'abbé Magne, traite, dans ses onze premiers chapitres, de l'origine et de la fondation de l'abbaye, de sa réunion au monastère de Saint-Victor, de sa prospérité, de ses rapports avec les autres institutions monastiques, de la vie intérieure du couvent, de sa décadence, de l'établissement des abbés commendataires, et enfin de l'histoire de l'abbaye depuis la Réforme jusqu'à sa suppression : c'est assez dire que le long et consciencieux travail de M. l'abbé Magne, supérieur de l'institution Saint-Vincent, est complètement du domaine de la section d'histoire du Comité impérial, et non pas de celui de la section d'archéologie. La description du monastère, devenu aujourd'hui une maison d'éducation, les restes encore debout de sa belle architecture, gâtée par une agglomération de bâtiments modernes, font l'objet des deux derniers chapitres, que suit un appendice rempli de documents précieux pour l'histoire de Saint-Vincent, chartes, notes et pièces justificatives qui donnent un intérêt de plus au travail de M. l'abbé Magne. •

Sous les titres de *Supplément à la notice sur le théâtre de Champlieu* et de un *Dernier mot* sur le même sujet, M. Peigné-Delacourt membre de la Société académique de l'Oise, revient sur la question d'origine de ce monument. L'opinion exprimée par M. de Saulcy, celles de M. Viollet Leduc et de M. Mérimée, sont discutées de nouveau par l'auteur de ces notes, qui conclut en déclarant qu'il n'y a pas, à son sens, dans l'hémicycle de Champlieu, une seule pierre qui appartienne à une époque postérieure à la domination romaine.

Le Comité ne saurait intervenir dans une discussion dont il n'a pas les éléments, et qui tend à prendre le caractère d'un débat personnel. Nous sommes d'ailleurs tout disposé à reconnaître avec l'honorable M. Peigné-Delacourt qu'il n'est nullement étranger à ces sortes de questions et qu'il n'est pas, comme il l'affirme lui-même dans sa notice (page 398), aussi dépourvu d'expérience qu'on pour-

rait le supposer ; ce qui, nous sera-t-il permis d'ajouter, n'a été mis en doute par personne, en présence surtout des publications intéressantes auxquelles l'auteur de la notice sur le théâtre de Champlieu a donné ses soins, et qui prouvent avec quelle ardeur il a su appliquer à l'étude des recherches archéologiques les moments de loisir que lui laissaient d'importantes occupations industrielles.

Mais, sans nous départir de la réserve qui nous est imposée et sans prendre fait et cause pour l'éminent architecte et pour les savants distingués dont M. Peigné-Delacourt discute l'appréciation, il nous serait difficile de ne pas nous étonner lorsqu'il présente, comme le résultat « d'une visite toute sommaire, faite légèrement et à la hâte « par trois hommes d'esprit, de talent et de science, » l'opinion émise par nos honorables collègues. — L'opinion de MM. de Saulcy, Mérimée et Viollet Leduc, repose, et ils n'ont certes pas besoin que nous le disions pour que chacun de vous en soit persuadé, sur un examen attentif du monument, et non pas sur une visite faite à la légère. Que cette opinion soit discutée, que d'honorables savants, placés, comme l'auteur de la notice, dans le voisinage des fouilles, et qui ont pu, peut-être, les suivre jour par jour, viennent éclairer par la discussion une question intéressante, le Comité ne saurait qu'y applaudir ; mais affirmer qu'un architecte dont le mérite hors ligne ne saurait être mis en question, qui a dirigé les fouilles et suivi les travaux de dégagement de l'hémicycle de Champlieu, n'y ait fait qu'une « visite sommaire » et n'ait porté sur leur origine qu'une opinion « trop prompte peut-être, » lui aussi bien que les deux savants membres de l'Institut dont le Comité connaît et apprécie depuis longtemps les excellents travaux et le précieux concours, voilà ce que personne ne saurait admettre, tout en approuvant néanmoins l'honorable M. Peigné-Delacourt de ne pas faire violence à ses convictions, comme il le dit, et de ne pas accepter en silence une opinion qui n'est pas la sienne.

Quoi qu'il en soit, le Comité, nous le répétons, n'a point à se prononcer sur la question soulevée ici. Et d'ailleurs, comme le dit fort bien M. Barraud dans une note sur le même monument, note que nous trouvons également dans le quatrième volume des Mémoires de la Société académique de l'Oise, pour intervenir d'une manière complète dans le débat, il faudrait avoir suivi les fouilles, avoir observé les ruines au moment des premiers travaux, et c'est ce que le Comité n'avait pas et ne pouvait avoir mission de faire.

M. Houbigant de Nogent-les-Vierges, a collectionné un grand nombre d'antiquités des époques celtique, gallo-romaine et mérovingienne, trouvées dans la contrée qui formait autrefois la région des

Bellovaques et dans les pays limitrophes. Son but, ainsi qu'il l'indique lui-même dans une notice intéressante qu'il a publiée l'année dernière, et dont l'article inséré dans le quatrième volume de la Société académique de l'Oise n'est que l'exacte reproduction, n'a point été de former un cabinet d'antiquités générales, mais bien de recueillir toutes celles dont la réunion pouvait éclaircir et compléter l'histoire ancienne du pays qu'il habite, et dans lequel il a établi sa résidence depuis longues années.

Le volume publié en 1860 par M. Houbigant, imprimé avec un véritable luxe et accompagné de planches explicatives, n'embrasse qu'une partie des antiquités réunies par lui, celles qui se rapportent à l'époque celtique et gauloise. Il renferme en même temps une notice sur une grotte sépulcrale découverte en 1816 sur le territoire de Nogent-les-Vierges, et se termine par la description d'une ceinture gauloise trouvée en 1843 à Saint-Leu d'Esserent, près de Montataire.

Il nous serait difficile de suivre M. Houbigant dans la description qu'il donne de quelques-uns des objets qu'il a en sa possession, et surtout dans les conclusions qu'il tire de leur examen : nous nous bornerons à citer parmi ceux qu'il décrit une nef en terre cuite d'origine gauloise, trouvée, en juillet 1810, dans les tourbières de Bresles, deux statuettes gauloises en bronze et en fer, des vases en poterie, des haches et marteaux en silex, ainsi qu'un certain nombre de monnaies gauloises. Parmi les haches en silex que décrit M. Houbigant, il en est certaines dont la surface a reçu un poli parfait et dont la forme affecte une régularité irréprochable ; il en est d'autres au contraire qui sont grossièrement taillées et dont les faces sont à peine dégrossies. L'examen comparatif de ces objets amène M. Houbigant à une conclusion qui nous semble contestable, à savoir, que les haches les plus soignées, les plus finies et les plus parfaites de forme seraient les plus anciennes. Il nous paraît difficile de rien avancer de précis à ce sujet ; mais les découvertes faites ne sauraient, il faut le reconnaître, justifier complètement cette théorie, et il nous suffirait de citer à ce sujet les haches découvertes dans le tombeau celtique de la Varenne-Saint-Hilaire conservé aujourd'hui à l'hôtel de Cluny, et dont nous avons déjà donné une description au Comité ; celles trouvées en 1859 dans la prairie de la vallée de la Marne, et récemment données au même musée, ainsi que celles qui ont été extraites du diluvium de Saint-Acheul. Le tombeau de la Varenne était un monument complet, tout à fait homogène et d'une conservation parfaite, et cependant à côté des haches polies que nous y avons découvertes se trouvent des fragments à peine dégrossis : il en est de

même des fouilles de la vallée de la Marne, et les haches de Saint-Acheul, au contraire, sont à l'état brut, et leur taille indique les procédés d'exécution les plus élémentaires.

M. Houbigant donne également dans sa notice le dessin et la description de quelques-unes de ces haches en pierre noire et en jade encore assujetties dans leurs manches en corne de cerf ou en bois; il décrit celle du musée de Zurich, celle de Saumur, ainsi qu'une autre qui fait partie de son cabinet, et qui a été trouvée dans une fouille faite à la ferme de Royaumont. Ces haches complètes avec leurs emmanchements sont d'une grande rareté; le Comité apprendra avec plaisir qu'une douzaine de très-curieux échantillons en ce genre viennent de prendre place dans les collections de l'hôtel de Cluny. Ils ont été trouvés à Concise, sur les bords du lac de Neuchâtel, recueillis et donnés par M. de Saulcy en même temps qu'une série de précieuses antiquités helvétiques, bronzes, bijoux, bracelets, etc., etc., trouvées à Auenay, et provenant de l'émigration écrasée par César.

La grotte de Nogent-les-Vierges, à laquelle M. Houbigant a consacré une partie du premier volume de son Recueil d'antiquités bellovaques, a été découverte en 1816, à très-peu de distance du village dont elle a pris le nom. « La clôture primitive, dit l'auteur de la notice, consistait en un grossier moellonnage en pierres sèches, dans la partie inférieure duquel on avait posé verticalement une grande dalle plate, non taillée. Dans cette dalle, on avait pratiqué un trou, à peu près carré, dont les coins étaient arrondis; il permettait à un homme de s'introduire en rampant dans la grotte, et ce trou était bouché lui-même au moyen d'une autre dalle qui s'ajustait dans une feuillure grossièrement taillée. Le sol de la grotte était couvert, dans toute son étendue, de pierres plates naturelles, plus ou moins larges, plus ou moins épaisses, le tout posé sur un lit de sable fin, ce qui avait permis d'obtenir des surfaces assez horizontales, tant dans la partie antérieure que dans celle qui formait le fond, et qui se trouvait en contre-bas de la hauteur d'une marche; le plafond était formé du lit naturel, ou banc de pierre; il était raboteux et présentait des aspérités qu'on n'avait pas cherché à faire disparaître. »

Cette grotte était un lieu de sépulture, et on y a trouvé un certain nombre de squelettes, hommes, femmes et enfants, rangés symétriquement et par lignes superposées les unes aux autres. Douze crânes ont pu être conservés et soumis à l'examen attentif de la science. L'étude de ces squelettes, les recherches auxquelles s'est

livré M. Houbigant, avec une remarquable persévérance, pour constater d'une manière positive l'origine et la nationalité des individus trouvés dans la grotte de Nogent-les-Vierges, embrassent un cercle trop étendu pour pouvoir se résumer ici. Dans les sables tamisés de la grotte on a trouvé une hache et une lame en silex, ainsi qu'un débris de poterie noire ayant à peine subi l'action du feu. La hache, ajoute M. Houbigant, avait été travaillée avec beaucoup de soin et avait reçu un poli parfait; la lame, qui affecte la forme d'une pointe de lance, avait été taillée avec soin et était semblable à celles découvertes dans les fouilles du Camp de Catenoy, mais la sépulture ne renfermait aucun objet en bronze ni en fer.

Le torquès gaulois, en or massif, trouvé le 10 mai 1843, dans les fouilles du chemin de fer du Nord, sur le territoire de la commune de Saint-Leu d'Esserent, près de Montataire et de Nogent-les-Vierges, et aujourd'hui placé dans les collections du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, a été également, pour M. Houbigant, l'objet de recherches dont il consigne les résultats dans son Recueil des antiquités bellovaques. Ce précieux monument, dont nous trouvons la description sous le n° 2,567, dans l'édition de 1858 de l'excellent Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, rédigé par notre savant collègue M. Chabouillet, avait été sauvé d'une destruction probable, par les soins de M. Louis Mertian, directeur des forges de Montataire. « Lorsqu'on l'a découvert, dit M. Houbigant, il était roulé sur lui-même de manière à former un cercle de 20 à 21 centimètres de diamètre. Pour le maintenir dans cette position, on avait engagé avec force les crochets qui se terminent dans le torquès lui-même; il était enfoncé à une très-petite profondeur, et les ouvriers terrassiers n'avaient pas creusé au delà de 0^m85 au-dessous du sol. »

Une exploration faite dans la localité par M. Houbigant, dans le but de s'assurer si la présence du torquès ne se rattachait pas à un tombeau ou à quelque ancien monument, n'a produit aucun résultat, et tout l'a porté à croire qu'il avait été enfoui isolément. La terre n'avait jamais été remuée aux environs; il ne s'y trouvait aucune trace de construction, aucun reste de sépulture.

Le torquès gaulois trouvé à Saint-Leu pèse 339 grammes; dans la description qu'il en donne dans son Catalogue du cabinet des antiques, M. Chabouillet cite celui qui existe au musée de l'hôtel de Cluny, et qui a été découvert à Cessons, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine). Ce dernier, qui est enroulé deux fois sur lui-même, disposition qui paraît lui avoir été donnée pour le serrer plus facile-

ment dans un petit espace, pèse 388 grammes, près de 50 grammes en plus que celui de Saint-Leu, et, sauf la disposition que nous venons d'indiquer, ne présente aucune différence dans sa forme et dans l'agencement des crochets avec celui de la Bibliothèque impériale. Le torquès de l'hôtel de Cluny, comme celui de la Bibliothèque impériale, a été trouvé isolé, en pleine terre, en dehors de tout vestige de monument ou de tombeau; mais, peu de temps après, une découverte analogue mettait au jour, à peu de distance et dans la même contrée, tout un trésor d'orfèvrerie gauloise; un grand bracelet tors, à trois branches, en or massif, du poids de 60 grammes; six beaux bracelets en même métal, les uns en forme de tresses, d'autres à filets unis et guillochés; d'autres, enfin, en or uni et à quadruple révolution; une bague et un anneau rond à triple torsion étaient découverts dans la commune de Saint-Marc-le-Blanc, près de Rennes. Puis venaient un certain nombre de lingots d'or à l'état brut, des pièces étirées pour être mises en œuvre et quelques fragments des vases en terre, dans lesquelles se trouvaient la plupart de ces matières précieuses. Ce trésor, qui a été acquis immédiatement par l'hôtel de Cluny, provenait, à n'en pas douter, d'une boutique d'orfèvre gaulois, si l'on en juge par l'état de préparation dans lequel se trouvaient certains des lingots destinés à être travaillés. L'or à l'état brut n'a pas été conservé, mais toutes les autres pièces sont venues prendre place à côté des torquès de Cesson.

M. Houbigant recherche, en s'inspirant des meilleurs documents, quel a pu être l'usage de ces torquès et s'ils ont pu être employés comme collier, comme ceinture, ou destinés à tout autre usage. Il conclut, avec beaucoup de raison, à notre avis, en déclarant que le torquès de Saint-Leu ne pouvait avoir d'autre destination que celle d'une ceinture. Nous en dirons autant de celui de l'hôtel de Cluny, malgré sa double révolution, disposition qui évidemment n'est pas originelle, mais que nous avons cru devoir lui laisser : l'examen de l'objet lui-même et la disposition de ses crochets nous semblent exclure toute autre supposition.

Le IV^e volume des Mémoires de la Société académique de l'Oise contient encore plusieurs notices du domaine de la section des sciences, ainsi qu'une note très-succincte de M. Mathon sur quelques vases du musée de Beauvais, trouvés, les uns à Gournay-sur-Aronde, en 1849; d'autres à Méry, en 1852, puis dans le bois de Resson, en 1854. Ces vases, ainsi que quelques autres objets qui figurent sur la même planche, ont été donnés au musée de Beauvais par M. Hamel, vice-président de la Société académique, et sont par-

faitement à leur place auprès des poteries anciennes, des vases en verre et des objets en bronze et en argent de l'ère gallo-romaine, qui ont été offerts au même établissement par M. Rouget, notaire à Bresles.

Le Comité ne saurait voir sans intérêt ces dons faits à des collections publiques d'objets précieux pour l'histoire des temps anciens, dont la conservation se trouve ainsi assurée à tout jamais, et qui, sans présenter souvent un intérêt réel quand ils sont pris isolément, deviennent, par leur réunion aux analogues que possèdent nos musées, de précieux jalons pour l'histoire de l'art, de l'industrie et des mœurs de l'antiquité. Les collections de Paris, celle de l'hôtel de Cluny entre autres, plus spéciale en ce genre, se sont enrichies dans ces derniers temps d'un grand nombre d'antiquités des époques celtique, gauloise et gallo-romaine; il est important pour les musées des départements de réunir tout ce qui intéresse plus particulièrement l'histoire du pays prise au point de vue local : aussi le Comité ne peut-il qu'applaudir aux efforts qui sont tentés dans ce but et aux excellents résultats déjà obtenus.

L. DU SOMMERARD,
Membre du Comité.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, années 1858
et 1859.

Presque tout le contingent archéologique de ces deux volumes a été fourni par M. l'abbé Baudry, curé de la paroisse du Bernard, et concerne des fouilles auxquelles cet antiquaire, aussi entendu que zélé, s'est livré sur deux points de sa paroisse, d'abord au lieu dit *Troussepoil*, ensuite au village même du Bernard.

Troussepoil est un vallon voisin de l'Océan, fermé entre ces collines que les Poitevins appellent *terriers*. Ce sont des langues de terre qui vont en s'abaissant autour de basses prairies ou marais que plusieurs indices témoignent avoir été des baies de mer à une époque peu reculée, tellement que, dans l'opinion des savants du pays, le fond du vallon de Troussepoil était autrefois rempli à marée haute.

Ayant eu l'avantage de visiter ce lieu l'année dernière, en compagnie de M. Benjamin Fillon, j'ai recueilli une curieuse tradition de la bouche de cet infatigable explorateur, qui connaît le département de la Vendée comme un propriétaire connaît son domaine. Je rapporterai ce conte, parce qu'il n'est pas sans rapport avec les antiquités découvertes par M. l'abbé Baudry.

Le vallon de Troussepoil était anciennement le repaire d'une grosse bête noire à long poil, faite comme un ours, qui ravageait le pays à plusieurs lieues à la ronde. Le monstre prenait plaisir à se baigner dans un ruisseau qui coule au fond de la vallée, et le nom de Troussepoil vient de ce qu'il se retirait de là le poil tout hérissé. Les vaches et les femmes étaient la viande qu'il préférait, de sorte qu'il n'y avait jour où il ne fit ample consommation des unes et des autres. Les habitants consternés implorèrent toutes les puissances pour être délivrés d'un si grand fléau. Le légat du pape se proposa pour exorciser la bête ; mais il ne réussit pas, ayant perdu sa vertu parce qu'il avait embrassé une fille le matin. L'abbé de Fontaines échoua également pour avoir bu quatre chopines de vin passé minuit, et celui de Talmont pour avoir cassé la tête à un paysan qui lui barrait son chemin. L'abbaye d'Angles était alors gouvernée par un saint homme du nom de Martin, qui voulut aussi tenter l'aventure ; mais il eut soin de passer d'abord cinq jours et cinq nuits en prières. Avec ses signes de croix, il réduisit la bête à venir se ranger sous son bâton et il l'amena ainsi, docile et douce

comme un agneau, jusqu'au milieu de la cohue d'Angles. Les hommes et les femmes chantaient *alleluia*, mais les filles virent là dedans matière à risée et dirent : « Père Martin, dompis quand êtes vous breger dau diable ? » L'abbé, sans rien répondre, fit monter la bête au pignon de l'église où elle est encore (il faut savoir que le pignon de l'église d'Angles, sur la façade, est surmonté d'une statue d'ours qui sert de piédestal à une croix dressée sur son dos), et quand l'ours eut été changé en pierre par un nouveau signe de croix, le saint homme lui dit : « Tu ne vivras dès mesuy que de la beauté des filles d'Angles. » Et aussitôt les filles d'Angles, qui jusque-là avaient été jolies, devinrent laides.

Il y aurait peut-être lieu de rapprocher la bête de Troussepoil de l'ours dont il est question dans la légende de Saint-Vaast, et de celui qui désigna à sainte Richarde l'endroit où elle devait fonder l'abbaye d'Andlau. L'image de ce dernier, taillée dans un bloc de porphyre des Vosges, était placée autrefois, comme en sentinelle, à la porte de l'église d'Andlau : on l'a descendue dans la crypte où elle est devenue l'objet d'une sorte de vénération. Elle diffère, par son mouvement, de la statue posée sur le pignon de l'église d'Angles, car l'ours d'Andlau tourne la tête pour regarder derrière lui.

En attendant qu'on ait trouvé la signification exacte de ces animaux, il est permis de les considérer comme des symboles du paganisme vaincu, et la légende poitevine, par le tour qu'elle a, semble indiquer que les vieilles croyances se maintinrent très-tard dans la vallée de Troussepoil.

Quoi qu'il en soit, ce lieu, qui est aujourd'hui désert, fut autrefois très-habité. Sur les pentes des coteaux le sol est plein de débris, et depuis longtemps les chercheurs d'or, qui savent cela, s'évertuent à le fouiller pour en retirer des trésors.

C'est une tentative de ce genre qui donna l'éveil à M. l'abbé Baudry en 1858. Des gens avaient cherché et trouvé, au lieu d'or, des pots romains qu'il lui fut possible de recouvrir en partie. Lorsqu'il sut d'où cela venait, il jugea à propos d'y aller fouiller ou faire fouiller à son tour.

Des substructions furent bientôt constatées sur toute l'étendue d'un champ dit l'*Essermilière*, qui tient à la côte à laquelle appartient en propre le nom de Troussepoil. Les bâtiments, disséminés à des intervalles inégaux, semblaient avoir été autant de dépendances d'un autre bâtiment plus considérable. Celui-ci formait un ensemble de constructions, distribué en plus de quarante petites

pièces ou cellules, toutes contiguës et qui couvraient environ vingt ares de terrain. Au bas de la côte une berge en briques, qui paraît avoir été établie pour la prise d'eau d'un moulin, n'a pas moins de 300 mètres de développement.

L'état des ruines de l'un des petits bâtiments a donné lieu à des observations pleines d'intérêt. L'édifice avait 15 mètres de long sur 8^m,50 de largeur. Le mur du nord, épais de 90 centimètres, était garni des cinq contre-forts; le mur au levant présentait 1^m,33 d'épaisseur, et sur les deux autres côtés la même dimension était seulement de 50 centimètres. La construction était grossièrement appareillée, reliée par un simple mortier de terre; le mortier à la chaux n'apparaissait qu'au parement intérieur des deux murs les plus épais.

Les couches de débris accumulées entre les murs indiquaient ce qu'avait été la maison. Voici dans quel ordre M. l'abbé Baudry les décrit à partir du fond.

Il y avait d'abord une couche de 30 centimètres de cendre, d'où on a extrait un linteau de porte en pierre taillée, une clef de serrure, une boucle en grès percée, de la grosseur d'une noix, un grand vase à goulot, beaucoup de petits os jugés appartenir à des brebis, un bois de cerf, deux petits trépieds en terre cuite, beaucoup de grands clous. Avec les cendres étaient mêlés les résidus charbonnés d'un ouvrage en charpente, plancher ou comble, dont les poutres, de 35 centimètres d'équarrissage, avaient conservé leur forme. Par-dessus ce dépôt gisaient des tuiles à rebord, toutes avariées et portant la trace de l'incendie qui les avait précipitées d'en haut. Il y en avait près de deux charretées. Le lit de tuiles était recouvert d'une nouvelle couche de cendre, un peu plus épaisse que la première, remplie de coquilles d'huitres et de tessons de poterie grise et rouge. M. Baudry signale des pièces en terre samienne d'une grande finesse, plusieurs avec des ornements en relief, une avec la marque de fabrique IVIN. La couche de terre étendue sur ces décombres était d'environ 80 centimètres.

Dix-huit médailles ou monnaies de bronze ont été données par les fouilles des divers édifices. Il y a dans le nombre une pièce gauloise, une monnaie juive frappée à Jérusalem du temps d'Auguste, une autre monnaie de la colonie de Nîmes. La moitié des pièces sont au type d'Auguste ou de Néron; la plus récente est un petit bronze de Claude le Gothique.

Les dates fournies par ces monnaies auront l'avantage de modifier l'opinion, professée d'une manière trop absolue, que les

constructions effectuées du temps du Haut-Empire se présentent partout avec le caractère de solidité inhérent aux édifices publics de la même époque, et que la négligence de l'appareil et la mauvaise qualité des mortiers sont un signe infaillible de la décadence. Si ce principe est vrai pour les localités où l'on a pu se procurer facilement des ouvriers et des matériaux, il faut faire une exception à l'égard de beaucoup d'habitations rurales, bâties en des lieux retirés avec les seules ressources que fournissait le terrain.

Ce résultat n'est pas le seul qui ressorte des fouilles de Trousepoil. M. l'abbé Baudry a trouvé la confirmation d'un fait déjà constaté à Baugency par M. Dufour de Pibrac, et en d'autres endroits par divers archéologues, mais dont la science ne s'est pas encore emparée. Il s'agit de morts inhumés dans des fosses en forme de puits.

Le champ de l'Essermilière a laissé voir une dizaine de ces sépultures. Leur orifice était indiqué par des pierres brutes posées en cercle sur le sol. Elles variaient par la profondeur et par le diamètre, de sorte que leurs dimensions semblaient avoir été proportionnées à l'importance du défunt. Les chercheurs d'or vendéens en ont bouleversé plusieurs. Voici les observations de M. l'abbé Baudry sur les deux plus grandes :

L'une descendait à dix mètres de profondeur et se terminait en entonnoir. Son diamètre à l'orifice était de 1^m,20, et au fond de 50 centimètres seulement. On fouilla jusqu'à 5 mètres sans trouver autre chose que de la terre rapportée et des tessons de poterie romaine, dont quelques-uns avaient subi l'action d'un feu violent. Sous ce premier dépôt se présentèrent sept couches successives renfermant des ossements et séparées les unes des autres par des amas de terre. Les os n'étaient pas brûlés, et comme plusieurs appartenaient, ainsi qu'on va le voir, à des animaux de grande taille, on a jugé que ces animaux n'auraient pas pu passer par l'orifice du puits, à moins d'avoir été coupés d'abord en morceaux.

Dans la première couche entamée, il y avait des os de bœuf avec un poids en terre cuite ; dans la seconde, une tête de chien de grande taille ; dans la troisième, des os de vache avec un morceau de bois d'orme ; dans la quatrième, un bois de cerf, trois têtes de chiens, une tasse en bois dur, analogue à un coco taillé, une tuile à rebord et deux fragments de petits vases en terre fine ; dans la cinquième, des têtes avec divers ossements qu'on croit avoir appartenu à des renards et deux planchettes d'ormeau ; dans la sixième, les ossements de deux chevaux et d'un petit chien ; dans la

septième, une urne funéraire, grossière par la substance et par le travail, remplie de cendres noires; à côté de l'urne six os humains non brûlés, que les gens de l'art ont attribués à une femme, une lame en fer à deux tranchants, un style de bronze virolé d'or, une clef de bronze, un morceau de quenouille en buis, une statuette en pierre d'une divinité assise dans un fauteuil, un vase à goulot, presque aussi grand que l'urne, mais de meilleure fabrication, qui contenait plus de cent moules à couler des monnaies. Ces moules sont aux types de Trajan, d'Adrien, de Faustine, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, de Caracalla et de Julia Mammea. Une pièce d'argent toute neuve et de bas aloi remplissait l'alvéole de ce dernier.

La seconde fosse, large également de 1^m,20 à son orifice, n'avait que 6 mètres de profondeur: A 1 mètre sous le sol, elle a fourni un lit de tuiles à rebord sous lequel était un coutelas de fer pesant plus de quatre livres, un vase à parfum en terre cuite et un magnifique bidon de bronze muni d'une anse de cuivre passée dans ses oreilles. Dans les 3 mètres inférieurs c'était un pêle-mêle de coquilles d'huîtres, de tessons de poterie romaine, d'ossements de porc et de bœuf, de charbons et de terre. A 4 mètres, il y avait un lit de grosses pierres à partir duquel la fosse, de ronde qu'elle était, devenait carrée. Sous les pierres étaient des ossements brûlés d'animaux domestiques, étendus sur une masse épaisse de charbon mêlée de nouveaux tessons de poterie, mais plus belle. La dernière couche n'a fourni que de la terre et quelques os de ruminants, non brûlés. Des ais et des clous, disséminés dans les diverses couches, annonçaient la présence de caisses dans lesquelles ont dû être renfermés des résidus humains.

Tels sont les faits observés par M. l'abbé Baudry. Ils se rapportent, je le répète, à une pratique déjà connue, mais qui ne s'était pas encore révélée par des monuments si instructifs. La présence d'une série de moules monétaires dont le dernier, encore rempli de sa coulée, fournit une date certaine, ajoute surtout au prix de la nouvelle découverte. Il est certain que nous avons là des sépultures du troisième siècle où les anciens rites gaulois se trouvent associés avec les rites romains. Faut-il s'empressez de conclure que le même usage a été observé par toute la Gaule à la même époque? Faut-il voir dans les puits funéraires un genre de sépulture particulier aux Gallo-Romains?

Cette dernière question me semble résolue négativement par une découverte, postérieure à celle de M. l'abbé Baudry, dont le département de la Vendée a été également le théâtre. M. Parenteau, de

la Société archéologique de Nantes, a reconnu, près du château de Pouzauges, un groupe considérable de puits funéraires. Ils sont beaucoup moins profonds que ceux de Troussepoil, car ils ne descendent pas à plus de deux mètres sous le sol, et quelques-uns n'ont pas même un mètre. On a trouvé dedans des urnes cinéraires accompagnées de pierres brûlées, de poterie et d'armes en fer, et ni cette poterie ni ces armes ne paraissent être de façon romaine; à mon sens, elles se placeraient plutôt dans la série des objets d'origine germanique.

Il n'est donc pas encore temps de généraliser les faits qui se rapportent au mode d'inhumation dans des fosses en forme de puits. Attendons pour cela que les faits se soient produits en plus grand nombre, et souhaitons que tous les observateurs qui se livreront à l'étude de monuments analogues, y apportent autant de soin et de discernement que M. l'abbé Baudry.

J'ai dit en commençant que ce consciencieux archéologue avait porté aussi ses investigations sur le sol du village qu'il habite. Tout près de l'église du Bernard, il a mis à découvert environ 160 mètres carrés d'une substruction romaine, où il a facilement reconnu un établissement thermal. C'est une rencontre importante pour la Vendée, où l'on n'avait point encore signalé de monument de ce genre; mais elle n'ajoute rien à la somme des notions que l'on possède sur la matière. Il suffit de la consigner ici par une simple mention.

Je me bornerai également à l'indication sommaire d'un souterrain-refuge, dépendant de l'ancien château de la Cacauidière, près Pouzauges, dont M. Audé a donné la description. C'est un boyau sans maçonnerie, creusé dans un terrain de granit mal agrégé. On y descend par un puits de 2 mètres de profondeur. La galerie, qui a la hauteur d'un homme, est aérée par d'étroits soupiraux. Il y a sur les côtés plusieurs cellules de dégagement. D'autres galeries qui s'ouvraient sur celles-là ont été bouchées par des éboulements. M. Audé s'abstient sagement de toute conjecture sur l'âge de ce souterrain, n'ayant rencontré aucun indice qui lui permit d'avancer quelque chose de plausible à cet égard.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

CORRESPONDENZ-BLATT, Stuttgart, nos 1, 2 et 3; janvier, février et mars 1861.

Ce journal est l'organe de la réunion générale des sociétés allemandes qui s'occupent de l'étude de l'histoire et des antiquités. L'esprit unitaire qui s'agit au delà du Rhin s'est manifesté pacifiquement par cette concentration des travaux historiques et archéologiques; Munich et Stuttgart sont devenus, à ce point de vue, tour à tour le centre d'une action qui rayonne déjà sur tout le midi de l'Allemagne, et qui étendra encore plus loin son influence.

L'année dernière, l'assemblée générale qui s'est tenue à Munich, a pris des mesures pour s'assurer des moyens de publicité et pour établir des rapports permanents et réguliers entre le comité central d'administration et les sociétés ou les individus qui s'attachent par leurs travaux à faire progresser les études historiques et la connaissance des monuments du passé. M. Charles Müller, rédacteur du *Correspondenz blatt*, nommé tout à la fois directeur et trésorier de la réunion centrale et soutenu par la collaboration de savants distingués, est à la tête de ce mouvement scientifique; l'assemblée générale se réunira à Stuttgart en 1861.

On voit par cet exposé que la réunion des sociétés savantes s'est fondée, en Allemagne comme en France, par ce même besoin de communications intellectuelles qui se fait d'autant plus sentir aujourd'hui que le rapprochement des personnes est devenu plus facile. En Allemagne jusqu'ici, tout était éparpillé; la multiplicité des petits centres isolait, au lieu de les réunir, les efforts de la science; cette centralisation semble donc avoir été faite dans le même esprit que celui qui a dirigé M. le Ministre de l'instruction publique lorsqu'il a créé la *Revue des Sociétés savantes*. En effet que se proposait-il? il voulait constater tous les faits et les découvertes nouvelles, signaler les aspirations et les tendances des études pour les faire converger vers un seul but, le progrès; faire profiter chacun du travail de tous, afin que chacun puisse à son tour marcher en avant. Si les Allemands semblent avoir partagé cette pensée, il faut avouer que, de l'autre côté du Rhin, les moyens d'exécution sont bien différents; les publications de la réunion générale, qui se composent des travaux de ses membres ou des envois de ses correspondants, sont fort restreintes; une feuille d'impression par mois en fait à peu près tous les frais, et un

article d'une certaine étendue, scindé en trois parties, remplit quelquefois tout un trimestre.

Ce n'est pas que ces publications soient sans mérite, nous espérons en convaincre nos lecteurs par une analyse rapide.

Nous citerons d'abord, sous le titre de *rapprochements graphiques et archéologiques*, une étude fort complète des monuments de l'époque mérovingienne par le comte Guillaume de Wurtemberg. Ce dernier, président de la réunion de Munich en 1860, et l'un des promoteurs les plus actifs de sa formation, devait à ce double titre donner l'exemple, en traitant un sujet d'un haut intérêt national. A ce point de vue d'abord, l'auteur n'admet le terme de *mérovingien* que sous toutes réserves, et comme une expression consacrée par l'usage, mais il désirerait bien changer cette désignation en l'appliquant, sinon aux Allemands, du moins aux Germains : ainsi, pour lui, la véritable qualification des monuments dont il s'occupe devrait être celle de *monuments germaniques du quatrième au neuvième siècle*. Au reste, tout lui semble avoir été jusqu'ici obscur et confus dans l'appréciation de ce qui nous reste de cette époque ; on n'y trouve ni méthode ni classement, mais des découvertes intéressantes et isolées, et, sans lien commun qui les rattache ; des travaux consciencieux, mais plutôt descriptifs que concluants, plutôt relatifs à certaines localités que conduisant à des résultats généraux. Le moment semble donc arrivé de s'élever à des considérations d'un ordre supérieur ; mais, auparavant, il faut bien reconnaître et constater les matériaux que l'on possède, en un mot résumer le passé pour préparer l'avenir. C'est dans ce but que le comte de Wurtemberg procède à l'enregistrement de tous les monuments de l'ère mérovingienne, depuis le tombeau de Chilpéric jusqu'aux résultats des fouilles les plus récentes. Ce travail se compose donc de notices analytiques sur toutes les découvertes qui ont eu lieu dans chaque localité ; ces notices sont classées suivant l'ordre de dates des découvertes, et l'auteur y a joint une série de planches représentant les monuments décrits dans les notices : ainsi il place les faits sous les yeux de ses lecteurs dans leur ordre chronologique et tels qu'ils se sont produits séparément. Il ne resterait plus maintenant qu'à présenter des tableaux synoptiques de tous les objets de même nature avec l'indication des provenances diverses ; sans doute que le comte de Wurtemberg ajoutera ce complément à son travail ; quoi qu'il en soit, ce qui en est connu aujourd'hui doit faciliter les études comparatives en présentant dans une suite de tableaux les résultats d'un si grand nombre de découvertes, qui, se trouvant, décrites dans une multitude de livres

de temps et de pays divers, étaient devenus d'un accès difficile.

A la fin de sa nomenclature, le comte de Würtemberg examinant les ouvrages de M. l'abbé Cochet, et jugeant sans doute que la presque totalité des découvertes dont il avait parlé se trouvaient déjà comprises dans un ordre méthodique et classées à leur rang dans le livre sur le tombeau de Childéric, engage la réunion à faire traduire ce remarquable ouvrage. Nous constatons tout à la fois dans cette appréciation une justice rendue au savant éminent et un hommage aux bonnes doctrines archéologiques.

Un des résultats des recherches de l'auteur, qui m'a le plus frappé, c'est que, suivant lui, les ustensiles de l'époque mérovingienne trouvés soit sur les rives de la mer du Nord, soit en Suisse et dans le midi de l'Allemagne, sont tellement semblables par leurs formes qu'on pourrait les croire sortis d'une seule et même fabrique.

Au reste, il faut rendre justice à la modestie du comte de Würtemberg ; il donne cette étude comme un simple essai ; c'est la première pierre d'un monument grandiose à élever par de plus habiles. Il appelle le concours des membres des sociétés à compléter et à perfectionner son œuvre ; il a fait dresser une carte de l'Europe centrale, avec l'indication de tous les lieux où l'on a recueilli des restes mérovingiens ; cette carte il la met à la disposition des archéologues pour y ajouter les nouveaux faits qui sont à leur connaissance, afin qu'il ressorte de leur collaboration un ensemble plus complet que ce qui existe aujourd'hui.

Le travail du comte de Würtemberg n'était pas encore entièrement publié ; la suite prochainement attendue devait comprendre la description des découvertes les plus récentes, notamment en Allemagne, et indiquer la place qu'elles occupent dans les musées ou les collections particulières ; la série des planches devait également s'accroître dans la même proportion.

Comme appendice à cet examen, je dirai quelques mots d'une communication de M. Von Quast au *Correspondenz blatt* ; il s'agit d'une découverte mérovingienne de fraîche date, qui a été l'objet d'un rapport officiel de M. Borggreve de Ham, inspecteur des bâtiments. Elle avait eu un grand retentissement ; les ossements et les débris exhumés faisaient présumer que ce pouvait être le théâtre de la défaite des légions de Varus.

Voici le fait réduit à sa plus simple expression : Dans un champ faisant partie du territoire de la petite ville de *Beckun* en Westphalie, des travaux de drainage mirent à découvert un assez grand nombre d'ossements d'hommes et de chevaux, des mors, des épées, des

fers de lance et des javelots, des débris de colliers en pierre ou en métal, quelques anneaux d'une chaîne et une petite pince de bronze, des rosettes également en bronze, qui semblent appartenir à un harnais ; mais, ce qui exclut l'idée des légions de Varus d'une manière péremptoire, c'est que, parmi tous ces objets, il n'en est aucun qui porte le caractère du travail romain ; leur fabrique grossière rappellerait plutôt des types et une époque barbares. M. Von Quast les attribue au commencement du moyen âge ; il remarque que dans les annales d'Eginard il est fait mention d'un combat livré dans le Dringau, non loin des bords de la Lippe, aux Saxons qui y furent battus. Le lieu de la découverte est réellement en Dringau, et non loin de la Lippe ; il en conclut qu'il peut être considéré comme l'emplacement de ce combat.

Les antiquités nationales des collections du prince de Hohenzollern, à Sigmaringen, ont fourni à Mr Ludwig Lindenschmit, conservateur du musée romano-germanique de Mayence, l'occasion de publier un livre fort remarquable. L'auteur ne semblait promettre qu'un catalogue descriptif, mais on y trouve des recherches et des aperçus qui jettent une vive clarté, non-seulement sur les antiquités allemandes et notamment sur les contrées où le Danube prend sa source et sur le bassin du lac de Constance, mais encore sur l'archéologie du Nord qui s'y rattache par des liens si étroits.

L'empereur Louis de Bavière et le couvent d'Ettal, (Munich, 1860). Tel est le titre d'une nouvelle étude du docteur H. Holland sur l'art et les traditions du moyen âge. Ce petit livre excite un intérêt qui doit franchir les limites du royaume de Bavière. Tout le monde connaît la légende de la captivité de l'empereur Louis en Italie, sa délivrance, son retour dans son pays et la fondation d'Ettal qui en fut la conséquence ; mais cette légende n'a pas été que je sache examinée au point de vue d'une critique sérieuse : quel fonds de richesses, quel trésor de matériaux pour l'interprétation de ces temps obscurs dans les archives du monastère ; aussi ne nous étonnons-nous pas, si, de ces dates rapprochées de l'appréciation artistique de l'édifice, l'auteur tire des conséquences aussi nouvelles qu'elles sont originales. En effet le docteur Holland en arrive à la fois, au point de vue historique et artistique, à conclure que l'empereur Louis a eu pour unique but dans cette fondation de reproduire le temple du saint Sépulture, avec son extérieur à la fois si chevaleresque et si poétique, pensée qui paraît au critique allemand vraiment digne d'un empereur, et qui mérite d'être honorée et admirée même par les détracteurs de ce prince si méconnu de son temps.

Sous les initiales F-K, le supplément du n° 2 du *Correspondenzblatt* contient une monographie des sceaux des dames de la haute noblesse du moyen âge. Des bois très-bien faits en accompagnent la description ; nous citerons le sceau d'Adélaïde d'Orlamünde, veuve de Henri, comte palatin du Rhin, avec cette légende :

ADELHEIT PALATINA GOMITIZSA.

C'est un des sceaux de femmes les plus intéressants aussi bien par son ancienneté que par sa grandeur ; il a 81 millimètres de diamètre. La palatine y est représentée à mi-corps, en costume de veuve, tenant un livre à la main droite, et de la main gauche, un sceptre fleurdelisé, qu'elle appuie sur son épaule.

Ce sceau était appendu à une chartre de 1097.

Les autres sceaux, au nombre de dix, appartiennent au treizième ou au quatorzième siècle.

Je pourrais encore citer, n° 3 du *Correspondenzblatt*, un article de M. Wilhelm Rein, d'Eisenach, sur la diversité des armoiries dans les mêmes familles. Il contient des aperçus curieux et qui sont en partie applicables à la noblesse française ; mais, comme cet article avait été précédé d'un autre, probablement antérieur au 1^{er} janvier 1861 et qui ne m'est pas parvenu, je m'abstiendrai de juger les conclusions dont je n'ai pas connu les prémisses.

E. DE LA GRANGE,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ESSAI DE CRITIQUE ANTÉHISTORIQUE.

Je voudrais essayer de déterminer quel parti il est possible de tirer, au profit de l'histoire, des traditions orales antérieures aux premiers historiens.

Hérodote écrivait au plus tôt vers l'an 450 avant Jésus-Christ. Tous les fragments des écrivains grecs, antérieurs au père de l'histoire, nous révèlent une absence complète de critique et une parfaite indifférence à atteindre le but de l'histoire qui est la vérité des faits. On lisait bien au début d'un ouvrage d'Hécátée de Milet : « Hécátée de Milet raconte ce qui suit. J'écris les choses comme elles me paraissent vraies; car la plupart des discours tenus par les Grecs sont tout à fait ridicules, à ce qu'il me semble du moins. » Mais les autres fragments d'Hécátée répondent infiniment mal à cette promesse. Il n'était pas plus exact sur les pays étrangers, si du moins c'est lui qu'Hérodote contredit et redresse avec assez peu d'estime, dans son second livre, sur les Egyptiens. La plupart des anciens s'accordent à dire, que les historiens antérieurs à Hérodote n'ont fait que mettre en prose les fables des poètes, et qu'il n'y a aucun parti à tirer d'eux.

Néanmoins les Grecs ont essayé de faire une histoire suivie de leur nation, remontant environ mille années plus haut que le temps d'Hérodote. Pour y parvenir ils ont puisé dans une masse de traditions orales, fixées en partie dans l'épopée. Ils ont pu s'adresser au plus parfait des poètes, Homère, et à l'un des plus instruits, Hésiode. Je n'ai pas besoin de dire que ces traditions sont indispen-

sables à étudier pour comprendre Sophocle, Pindare, Virgile, Horace, Properce, Ovide et autres. Mais, en outre, elles ont souvent une grande importance, soit religieuse, soit politique. En effet, elles concernent les dieux, la fondation des temples, l'origine des fêtes et des oracles, et d'autre part l'antiquité des peuples, leur parenté et la mémoire des grands hommes. Si ce n'est point la réalité, c'est au moins ce que crurent longtemps les ignorants et les savants. Et beaucoup de ces traditions, même les plus étranges et les moins acceptables, faisant partie de la religion, ont eu pendant longtemps une très-grande influence sur les mœurs et les actions des hommes.

A côté de ces traditions élaborées, quelques-unes immortalisées par la poésie, il y en eut certainement beaucoup d'autres qui passèrent longtemps de bouche en bouche sans être fixées par la mesure des vers ou par l'écriture. Il y en eut aussi que la poésie dut nécessairement dédaigner. Je ne citerai qu'un seul exemple de ces récits fabuleux, essentiellement prosaïques par origine et maintenus tels par leur nature. Il est tiré d'Hécatee de Milet : « Oresteus, fils de Deucalion, vint en Etolie pour y être roi. Là sa chienne (la canicule, constellation?), au lieu de petits chiens, mit bas une souche de bois. Il ordonna d'enfourir cette souche et il en sortit une vigne produisant des raisins. » — On comprend très-bien que les poètes et même le peuple aient préféré la marche triomphale de Bacchus à travers l'Inde, la Perse, la Phrygie et la Thrace pour expliquer l'origine de la vigne et du vin.

Avec les héros de la guerre de Troie finissent les traditions poétiques. C'est sur des traditions purement orales que les anciens ont essayé de refaire l'histoire jusqu'au temps de Lycurgue. Après Lycurgue commence une série de poètes élégiaques et lyriques qui pouvaient donner une idée de leur temps et des détails personnels sur les événements auxquels ils se trouvèrent mêlés : Callinus, Alcée, Archiloque, Tyrtée, Théognis, Solon. Ajoutons encore, si l'on veut, les temples-tombeaux ou *heroa* élevés en l'honneur des fondateurs des villes. Si l'on joint à cela quelques oracles conservés de mémoire ou par écrit, et quelques inscriptions plus ou moins authentiques, on aura la totalité des matériaux dans lesquels Hérodote a puisé. Il existait aussi un registre des prêtresses du temple de Junon à Argos, et un autre des vainqueurs aux jeux Olympiques. On ignore à quelle antiquité ils remontaient. Aristote paraît être le premier qui s'en soit servi; mais on ne voit pas que ce fût autre chose que des listes auxquelles on essaya d'adapter les événements dont la mémoire s'était conservée.

La plus ancienne inscription que les anciens Grecs aient citée, traduite littéralement, s'exprime ainsi en un vers hexamètre : « Amphitryon, vainqueur des Téléboens, a consacré ce cratère. »— Elle se trouvait dans le trésor de Delphes. Mais il est assez difficile de croire à son authenticité. La langue, comparativement à l'*Illiade*, ne présente aucune trace d'archaïsme. Je crois que cette inscription, bien qu'elle ait eu l'honneur d'être imitée par Virgile dans l'*Enéide*, peut aller de pair avec une coupe que l'on montrait à Sparte, et qui était justement celle que Jupiter donna à Alcèmène lorsqu'il lui apparut sous la figure d'Amphitryon.

Thucydide a essayé le premier de donner l'histoire primitive de son pays, et d'appliquer une critique sérieuse aux traditions que ses devanciers acceptaient trop facilement. Il l'a fait, en quelques pages, avec une supériorité de coup d'œil et de bon sens digne encore aujourd'hui de servir de modèle. Il ne cite point d'autre autorité écrite que les poètes, en ajoutant avec précaution : « Autant qu'il est possible de s'en rapporter à eux. » Pas une seule inscription, pas un seul monument ne sont pris à témoin par lui; ce qui me paraît prouver qu'il n'en connaissait point de ces temps reculés. Il procède toujours avec hésitation par voie de conjecture et d'induction. Par exemple, pour montrer que les Cariens ont dû occuper les îles Cyclades avant les Grecs, il fait remarquer qu'on a trouvé dans les sépultures de Déos, lorsqu'on les vida toutes sur l'ordre du Dieu, des casques et des armes qui paraissaient avoir appartenu à des Cariens, et non à aucun autre peuple connu; la forme des armes, la manière dont les corps étaient placés étant encore en usage chez les Cariens.

Faut-il, se demande encore Thucydide, refuser toute créance à la splendeur de Mycènes sous le sceptre d'Agamemnon, ce qui reste de cette ville en fait de ruines étant fort insignifiant? Il répond à cette question en prévoyant ce qui adviendrait si Lacédémone et Athènes succombaient aux coups de la fortune. Qui pourrait croire qu'elles aient pu être d'égale force à l'inspection de leurs ruines? Sparte n'en aurait presque point; Athènes en aurait beaucoup et des plus merveilleuses. Ce que le génie avait deviné s'est complètement vérifié; aujourd'hui il n'y a aucune comparaison à faire entre la ville de Phidias et la ville de Lycurgue. Toute cette introduction de Thucydide fait comprendre et comme toucher du doigt, combien l'histoire était encore de son temps une chose entièrement neuve, et sans précédents comme sans documents.

Beaucoup de faits importants, même très-rapprochés, étaient in-

certains et obscurs. Ainsi Thucydide, citant ses autorités, contredit formellement Hérodote sur tous les détails de la conspiration d'Harmodius et de l'exil des Pisistratides, et non sur les circonstances seulement, mais sur le temps, les lieux, les causes, les effets. En un mot, il donne une version tout opposée, et sur des points qui ne sont pas matière à controverse entre les partis. Le plus curieux, c'est que les autorités citées par l'éminent historien ne sont pas des écrivains; il n'y avait donc encore qu'Hérodote sur ce sujet. Le meilleur des historiens en appelle du père de l'histoire à la tradition constante de sa famille.

Un demi-siècle ou soixante ans après Thucydide, un historien que nous n'avons plus, Ephore de Cyme, réunit toute l'histoire des barbares ou étrangers et des Grecs en un seul corps d'ouvrage méthodique et suivi. Il essaya de débrouiller et de critiquer ce qu'Hérodote avait raconté en partie sous forme épisodique, et le plus souvent sans le garantir, si l'on veut bien faire attention à sa locution éternelle : *On dit*. Nous savons qu'Ephore faisait commencer l'histoire certaine à la conquête du Péloponèse par les Doriens, c'est-à-dire peut-être un siècle après la guerre de Troie. Nous voyons par un fragment (le 29^e de M. Charles Müller) qu'Ephore, comme plus tard Pausanias, cherchait à s'appuyer sur les anciennes inscriptions. Nous pouvons même croire, par deux citations, qu'il les reproduisait textuellement au risque d'ennuyer ses lecteurs. A en juger par les deux exemples que Strabon nous a conservés, Ephore se contentait à peu de frais, et, se'on toute apparence, c'était dans l'impossibilité de pouvoir faire autrement. En effet, il donnait sur *Ætolus* et *Oxylus*, l'un antérieur, l'autre postérieur au siège de Troie, deux inscriptions en vers élégiaques et en pur dialecte ionien, qui bien certainement ne remontaient pas seulement au temps d'Hésiode. C'est plus risquer que si on citait le médaillier grand-bronze, gravé du temps de Louis XIV, pour prouver l'existence et les conquêtes de Pharamond.

Ephore, et avec lui tous les historiens de cette première antiquité antéhistorique, sont tombés dans le même cercle vicieux, faute de monuments et faute de commencer par déterminer leur âge. Une tradition faisait élever un monument; ils arguaient de ce monument pour prouver la vérité de cette tradition. Ce sont-là pourtant nos sources les plus respectables.

Nous avons toute la discussion d'Ephore au sujet du célèbre Lycurgue (fragment 19). Hérodote raconte en peu de mots que Lycurgue était le législateur de sa patrie. Hellanicus ne prononçait

pas même son nom, et il attribuait toutes les lois de Sparte à Eurysthènes et à Proclès, les deux conquérants Héraclides. Voici comment Ephore se déclarait pour l'opinion d'Hérodote et réfutait Hellanicus : « Ce n'est qu'à la personne de Lycurgue, disait-il, qu'on voit un temple élevé à Sparte et qu'on sacrifie tous les ans ; tandis qu'Eurysthènes et Proclès, quoique fondateurs, n'ont pas même obtenu la gloire d'être regardés comme tels, puisqu'on n'a pas donné à leurs descendants le nom d'Eurysthénides et de Proclides. Cet honneur fut réservé à Agis, fils d'Eurysthènes, et à Eurypon, fils de Proclès. La raison en est qu'Agis et Eurypon furent des rois légitimes, et que leurs pères, au contraire, n'ayant obtenu la royauté que par le secours des étrangers, ont été privés de l'honneur attribué à tous les fondateurs, d'être regardés comme chefs de race. » Certes il fallait être bien pauvre en monuments et en écrits pour n'avoir pas d'autres preuves à donner, bien que ces deux petites-là soient sensées et plausibles.

Il est difficile après tout cela de s'indigner contre Clavier qui nous dit en propres termes, dans sa préface à l'*Histoire des temps primitifs de la Grèce*, que l'histoire grecque ne commence qu'à la bataille de Marathon. Il ajoute même que les temps qui viennent après la guerre de Troie sont encore plus inconnus que ceux qui ont précédé, parce que les poètes au moins ont conservé des traditions vivantes, tandis que tous les renseignements qui nous viennent plus tard des historiens portent la trace d'une invention gratuite. Aussi Clavier, dans son livre, a-t-il prétendu donner simplement une collection méthodique et complète de fables utiles à la connaissance de la littérature ancienne, mais sans aucun rapport avec la réalité. Son point de vue est peut-être exagéré ; nous n'en savons rien directement, mais nous pouvons tourner la difficulté que nous ne pouvons emporter de front, et il nous reste un moyen de la résoudre d'une manière indirecte.

Au moyen âge nous avons, nous autres Français, une histoire traditionnelle qui s'est formée et propagée pendant trois siècles avant d'être définitivement fixée par l'écriture. Cette histoire est celle de la seconde race, telle qu'on la racontait, telle qu'on la croyait sous les premiers rois de la troisième. On la chantait dans tous les carrefours, comme on y chante maintenant quelquefois les complaintes, et les plus savants comme les plus ignorants ne la révoquaient guère en doute. Ils croyaient bien fermement y voir des annales nationales très-véridiques, bien qu'elles fussent sous la forme de chansons. Supposons un instant que tous les monuments

contemporains de la dynastie de Charlemagne aient entièrement péri, et que nous n'en ayons plus un seul : Nous trouverions, dans des romans de chevalerie ou chansons de Geste, une histoire souvent étrange, invraisemblable, mais assez claire, assez suivie, beaucoup plus facile à comprendre et à retenir que l'histoire véritable. Nous verrions de plus dans les préludes de ces romans, et surtout dans ceux des moins historiques, qu'ils ont été exactement tirés des livres de l'abbaye de Saint-Denis, qui formaient comme les archives de la nation. On aurait beau se méfier et douter ; jamais on ne pourrait croire qu'ils s'éloignassent de la vérité autant qu'ils s'en éloignent en effet. Voici l'histoire que nous aurions ; comparons-la à l'histoire véritable.

Charles Martel porte les titres de roi et d'empereur, tous les deux indifféremment à la fois, ainsi que Pepin et tous leurs successeurs. — Or, il n'était que maire du palais et duc des Francs ; dans les sources historiques le nom le plus relevé qui lui soit donné est celui de petit roi, *regulus*.

Sous Charles Martel, les Sarrasins, les Vandales et les Esclavons ravagent tout le nord de la France. — Or les Vandales sont venus 300 ans avant Charles Martel ; les Hongrois, qui seuls peuvent être désignés par ce nom d'Esclavons, 200 ans après lui.

La noblesse française veut marcher contre l'ennemi ; mais elle est tellement appauvrie par les dons qu'elle a faits à l'Eglise, qu'elle ne peut acheter ni chevaux ni armes.

Quand le preudhomme | se gisait en son lit,
Et qu'il avait | grande peur de mourir,
Ne regardait son frère ni son fils,
Ni des parents | ni ses germains cousins,
Aux moines noirs | que saint Benoit nous fit,
Donnait sa terre | et rentes et moulins.
N'en avait rien | la fille ni le fils.
Partant, en fut | tout le monde apauvri,
Et le clergé | en fut si enrichi
Qu'en eût pu Gaule | être mis à déclin,
Si Seigneur-Dieu | n'y eût son conseil mis.

Les chevaliers demandent humblement une aide aux prélats qui la refusent avec brutalité.

L'archevêque de Reims répond au Lohérain Hervi :

Dit l'archevêque : | « Je vous ai bien ouï.
Nous sommes clers | nous devons Dieu servir.
Nous prions Dieu | pour trétous vos amis
Qu'il les défende | de mort et de péril.

Vous êtes nobles | Notre-Seigneur vous fit,
Et commanda | et de bouche vous dit
De sainte Eglise | sauver et garantir.
Qu'en célérais-je ? | Par la foi saint Martin,
Je n'y mettrai | vaillant un Angevin. »

L'abbé de Cluny est plus raisonnable :

« Vous avez tort | archevêque gentil...
Nous sommes riches | par divine merci,
Des bonnes terres | que leur noble sang tint.
Il est bien mieux | et tel est mon avis,
Chacun y mette | du sien un sou petit,
Plutôt que perdre | ce dont sommes saisis. »

L'archevêque répond que, plutôt que de donner deux sous angevins, il aimerait mieux se laisser tirer à quatre chevaux. — On dirait que le trouvère a voulu faire allusion à l'orgueil du frère de Louis VII, et à la bonté de Pierre le Vénéral, qui étaient à peu près en même temps, celui-ci abbé de Cluny et l'autre archevêque de Reims. — Le pape se fâche, il intervient et permet au roi de prendre, de piller tout ce que possèdent les prêtres en or et en argent, chevaux, joyaux et vêtements. Ce qui est exécuté sur-le-champ comme dant une ville prise d'assaut. Or, la vérité, c'est que Charles Martel dépouilla le clerc, non pas de ses biens meubles, mais de ses terres, pour les distribuer à ses guerriers, mesure contre laquelle la papauté a réclamé tout d'abord, et protesté pendant un demi-siècle.

Charles Martel | lui dit : « Merci, merci ! »
— « Cela suffit | a dit le duc Hervi.
Or, aux églises | aux chevaux, aux roncins (1). »
Vous eussiez vu | prendre le vair et gris,
L'or et l'argent | et les coupes d'or fin,
Et les armures | dont les clercs sont saisis.
Vous eussiez vu | nobles s'en revêtir.
En peu de temps | comme l'histoire dit,
En eussiez vu | plus de quarante mil.

Les Vandales et leurs alliés repoussés, quatre rois Sarrasins viennent envahir la Provence et la Savoie. Garin de Lorraine ou le Lohérain se distingue tellement dans cette guerre qu'il est fait roi de Provence, du consentement de l'empereur et des barons. — Or, il n'y a jamais eu de roi de Provence du nom de Garin; et les pi-

(1) Le *cheval* est la bête de somme, le *roncin* est le cheval de guerre (*ronse* en bas-breton; *rosz* en allemand).

rates qui se sont établis en Provence, près de Fréjus et de là dans tous les passages des Alpes jusqu'au grand Saint-Bernard, ne sont arrivés que plus d'un siècle après la mort de Charles-Martel; en outre, au lieu d'être repoussés immédiatement, ils ont exercé impunément leurs brigandages pendant plus d'une génération.

Charles Martel, victorieux de tous les païens et Sarrasins, épouse la fiancée de son plus puissant vassal, Gérard de Roussillon, comte de Vienne sur le Rhône. Gérard est le premier à conseiller ce mariage à celle qu'il aime, et la nouvelle impératrice lui donne sa sœur en mariage; mais elle veut rester sa dame et son amie (en tout bien, tout honneur s'entend), et elle a avec lui, en présence de sa sœur, une entrevue de nuit, dans laquelle elle lui donne son anneau et l'envoie combattre les Sarrasins. L'empereur, instruit par un espion, se met dans une violente colère; il lui prend Vienne par la trahison des habitants; il finit par le dépouiller entièrement et lui ôter tous ses appuis. Gérard, pour se soustraire à la mort, se déguise et se cache au milieu d'une vaste forêt avec sa femme et, pour vivre, il se fait charbonnier. Son innocence finit par être reconnue et il rentre en grâce auprès de son suzerain (1). Or il y a bien eu, sous le règne de Charles le Chauve, second arrière-petit-fils de Charles Martel, un Gérard, comte de Vienne, qui possédait de grands biens aux environs de Dijon, et, entre autres, le château depuis longtemps ruiné de Roussillon. Ce Gérard a soutenu un siège dans Vienne contre Charles le Chauve; il a été dépouillé de son comté: nous avons encore un assez grand nombre de chartes et de pièces originales (elles sont imprimées dans la collection Bréqui-gny) d'où il résulte que, lui et sa femme, ils sont entrés chacun dans un monastère, et qu'ils ont donné à l'Eglise des biens très-considérables.

D'après nos traditions épiques, comme d'après l'histoire, Pépin le Bref succède à son père Charles Martel; mais il n'y a plus que la légende du Mont-Cassin qui conserve la mémoire du prince-moine, Carloman son frère.

Pépin épouse Berthe aux grands pieds, fille de Flore et de Blancheleur, roi et reine de Hongrie. — Or l'histoire ne connaît à Pépin aucune femme du nom de Berthe, et bien certainement ce n'est pas le nom de la mère de Charlemagne. Il va sans dire que Flore et

(1) La rédaction que nous avons de cette tradition est dans une langue intermédiaire entre la langue d'oc et la langue d'oïl, dialecte lyonnais ou dauphinois. La versification en est exceptionnelle: ce sont des vers de dix syllabes commençant par un hémistiche de six.

Blanchefleur sont encore plus fabuleux. Les Hongrois étaient encore païens ; ils habitaient probablement vers les sources du Volga, tout au moins est-il parfaitement sûr qu'ils étaient inconnus aux Francs, et séparés d'eux par une multitude de peuples slaves.

Les malheurs de Berthe aux grands pieds étaient au moyen âge une tradition toute populaire, d'autant plus accréditée qu'elle n'avait pas le sens commun. Mais elle était fondée sur des données dont le roman et le théâtre n'ont jamais pu se rassasier. Une servante qui devient reine, une reine qui devient servante ; deux personnes qui se ressemblent au point des Ménéchmes et des Sosies ; l'innocence et la bonne foi trahies et persécutées ; le triomphe éclatant, mais passager, de l'ambition la plus désordonnée servie par les ruses les plus effrontées et les crimes les plus hardis : tout se réunissait en faveur de cette histoire. Il y avait là matière à épopée, et je ne doute pas, qu'en effet, il n'y ait eu sur Berthe un grand nombre de chants épiques. Nous n'avons malheureusement plus qu'un roman assez languissant, quoiqu'il soit versifié avec assez de talent. Mais l'auteur a tout perdu en essayant d'expliquer ce qui est inexplicable, et de donner de la vraisemblance à ce qui ne peut en avoir. Il y a pourtant dans ce livre une tradition populaire et poétique bien conservée.

Berthe a une servante hongroise qui lui ressemble, et cette servante a une mère qui a conçu le projet de profiter de l'occasion pour faire sa fille impératrice. Sous prétexte que sa fille est folle, elle se fait livrer la reine, qu'elle promet de tenir enfermée loin des yeux de Sa Majesté. Elle l'envoie conduire dans la forêt du Mans par deux assassins à gages, qui font serment de la tuer, mais qui se contentent de l'abandonner dans le plus profond du désert. Elle y est ramassée mourante par le voyer du canton, homme pieux et charitable, qui la conduit à sa femme et lui donne l'hospitalité pendant plusieurs années dans sa pauvre chaumière. Croyant, comme on le lui a dit, que tout cela s'est fait par l'ordre du roi, Berthe se résigne à être leur servante et se cache avec soin. Pendant ce temps la serve se substitue à la reine, se fait passer pour elle, et trompe tout le monde par sa ressemblance merveilleuse. Elle a du roi deux beaux garçons, qui seront plus tard aussi bons chevaliers que leur père et aussi traîtres que leurs mère et aïeule. Plus tard, Blanchefleur, mère de Berthe, obtient du vieux roi Flore la permission de venir en France pour voir sa fille. A peine a-t-elle franchi les frontières, qu'elle est poursuivie par les malédictions des pauvres comme ayant donné le jour à la méchante reine. Dès ce

moment son cœur de mère lui révèle que la serve s'est substituée à Berthe *la débonnaire*. La misérable a beau se cacher dans une chambre obscure sous un amas de draps et de couvertures, feignant une grave maladie ; la reine de Hongrie commence tout d'abord par lui découvrir les pieds et les tâter avec soin. Sur-le-champ la fraude est découverte ; ce n'est point là Berthe aux grands pieds. La serve et ses complices finissent par tout avouer. Ils sont tous condamnés à mort et brûlés vifs aux acclamations du peuple. Quelque temps après, le bon roi Pépin, s'étant égaré à la chasse dans la forêt du Mans, y rencontre sa femme sous les habits d'une paysanne, et, ne sachant pas qui elle est, il commence par vouloir la violer. Ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'elle ne le reconnaît pas non plus, et que, poussée à bout, elle s'écrie qu'elle est la reine. Pépin n'en doute pas un instant ; ce qui ne l'empêche pas de faire une vaste enquête (la rédaction que nous avons est de l'âge d'or des parlements) et Berthe, rétablie dans ses droits, est ramenée en grande pompe dans sa capitale, où elle donnera le jour à Charlemagne. Cette reconnaissance ne vaut pas, comme invention poétique, celle d'Ulysse et de Pénélope. Pourtant ce roman ridicule, et la guerre privée des Lorrains et des Bordelais, n'en formeraient pas moins tout ce que nous saurions sur le règne du père de Charlemagne, si nous avions perdu l'histoire réelle ; et, si nous n'avions pour la refaire que les traditions, il nous serait impossible de deviner la conquête de l'Aquitaine sur les Wascons, de la Septimanie sur les Arabes.

La petite taille attribuée à Pépin, sa force surhumaine prouvée par sa victoire contre un lion sont deux faits qui nous sont attestés par une tradition beaucoup plus ancienne que les chansons de Geste. Ils se retrouvent amplifiés et exagérés dans le poème de Berthe aux grands pieds, où Pépin est un véritable nain ; il n'a plus que trois pieds et demi ; en outre il ne se bat plus contre le lion en simple auxiliaire d'un taureau sauvage, c'est un duel seul à seul, ce qui est bien moins théâtral, mais aussi beaucoup plus merveilleux.

D'après notre tradition épique, Charlemagne est encore au berceau quand son père meurt. Les fils de la serve s'emparent du pouvoir. On est réduit à le cacher en Espagne chez le roi mahométan de Tolède, ou (selon les romances espagnoles) de Mérida. Là, en grandissant, il se distingue par ses exploits ; il séduit la fille de son hôte et devient maître de presque toute l'Espagne. De là il retourne en France où il est rétabli sur son trône. — Or il n'y a rien de plus contraire, du premier mot jusqu'au dernier, à la vérité de l'histoire.

Une grande invasion de Sarrasins a lieu dans le midi de l'Italie. Les Lombards, vassaux de l'empire, sont complètement défaits sur les bords du Garillan. Rome est menacée; le Saint-Père et tout son clergé abandonne la ville éternelle et viennent chercher un asile dans le camp de Charlemagne. Celui-ci remporte une grande victoire sur les bords du Tibre, principalement par l'aide inespérée que lui apporte un jeune otage, Oger le Danois, qu'il voulait faire pendre ce jour-là même, et qui se trouvait presque accroché à la potence quand les païens ont commencé leur attaque. Les ennemis, repoussés jusqu'à l'extrémité de l'Italie, sont exterminés sans qu'il en réchappe un seul, car, dit malicieusement le vieux trouvère, ils ne purent point passer la mer à la nage. — Or il n'y a pas dans tout ce récit un seul mot qui ressemble à un événement historique, à moins qu'on n'y cherche un souvenir vague de faits qui eurent lieu longtemps après la mort de Charlemagne. Jamais les papes n'évacuèrent Rome, mais ils y furent plusieurs fois menacés par des armées de Sarrasins. Il y eut même un établissement de leurs pirates, quelque temps, entre Rome et Naples.

Revenons à la tradition. Charlemagne fait le pèlerinage de Jérusalem avec ses paladins, ou douze pairs. A leur retour de la Terre sainte, ils hébergent à Constantinople, dans le palais de l'empereur Hugon, où il leur arrive une aventure d'une naïveté un peu trop gauloise pour être racontée en entier.

C'est la coutume en France | à Paris et à Chartres,
Quand François sont couchés | qu'ils se jouent et se gabent,
Et se vantent de choses | qui sont folles ou sages.

En conséquence de cette coutume, ils jouent aux *gas*, c'est-à-dire à qui dira la gasconnade la plus forte. Mais dans une colonne creuse de leur salle, il y a un nain de l'empereur d'Orient qui écoute leur conversation et la détaille à son maître. Comme la plupart de ces vanteries sont injurieuses à Hugon, il est furieux et il vient donner aux étourdis l'ordre d'exécuter sur-le-champ tout ce qu'ils ont promis de faire, sinon le dernier supplice. C'est un ange qui vient bien à propos à leur secours. Il les gronde un peu, mais il leur promet un miracle à chacun pour les tirer d'embarras. Bien que Charlemagne n'ait jamais été ni à Jérusalem, ni à Constantinople, il est certain que le vieux roman français nous donne une tradition populaire et nationale, qui a été arrangée par la suite en légende religieuse et introduite (sauf la scène des *gas*) dans les officielles chroniques de Saint-Denis.

Les reliques, apportées par Charlemagne de son pèlerinage, sont bientôt après volées par le géant Fierabras.

Seigneurs, or faites paiz, | s'il vous platt, écoutez
Ma chanson noble et fière | (meilleure ne verrez),
Ce n'est mensonge mie, | mais pure vérité,
A Saint-Denis en France | fut le rôle trouvé;
Plus de cent ans passés | l'histoire y a été.
En voici le sujet | s'entendre vous voulez :
C'est com' Charles de France | qui tant fut redouté,
Reconquit la couronne (1) | dont Dieu fut couronné,
Et la lance et les clous | dont il fut transpercé,
Et les autres reliques | dont il y eut assez.
A Saint-Denis en France | fut le trésor porté.
Au perron, au Lendit | fut du roi partagé.
Pour les saintes reliques | dont après ouïrez,
Et la foire est encore | le Lendit appelé;
On n'y doit aucun droit | tout tribut est levé.
Depuis par convoitise | ce bail fut trespasé,
Car le siècle est depuis | empiré et mué.
Si le père est mauvais | le fils est pire assez.
Et de tout en tout est | le siècle si gâté,
Qu'il n'y a pas un seul | tant il soit menacé,
Qui tienne loyaument | ni foi, ni loyauté.

Tel est le début de la chanson qui me paraît suivre immédiatement le pèlerinage de Charlemagne. Je tire ce morceau d'un manuscrit français. La traduction provençale est légèrement différente (2). On croirait qu'il va être question d'une histoire toute véritable; il s'agit de Fierabras et de son baume, des enchantements du pont de Mantible, des amours du courtois Olivier et de la reine sarrasine Floripart. La conquête de l'Espagne entière est accomplie pour la première fois. Roland s'empare du baume qui doit le rendre invulnérable, et qui ne l'empêche pas, suivant une tradition bien plus nationale, d'être achevé de loin à coups de flèches par les Sarrasins de Roncevaux; les Castillans seuls le font invulnérable dans leurs romans antiques. Aussi il faut qu'il soit étouffé, comme Antée, par les bras de leur Carpio. — Le sujet de Fierabras n'est pas d'origine orale. Mais il est mieux, il est devenu populaire et il a été immor-

(1) D'épines.

(2) • L'histoire en fut trouvée à Paris sous un autel. Celui qui la trouva était un moine du nom de Richer; elle était au Montier-Saint-Denis, sous le maître autel. Richer était clerc de son vivant, après avoir été chevalier. Il traduisit cette chanson dont les mots sont sincères, par le conseil de Charles qui le tenait en amitié. » (Fierabras, Provençal. Edition d'Imm. Bekker).

talisé par Cervantès et Calderon. N'y cherchons rien d'historique, si ce n'est que notre ville d'Arles, qui a réellement porté le nom de *Constantina*, y est appelé Constantinople.

Charlemagne est provoqué par les Saxons, ayant pour chef Guiteclin, nom dans lequel il est impossible de méconnaître le fameux Witikind. Après une guerre longue et cruelle il parvient à le soumettre complètement. Ici le résultat de la tradition est conforme à celui de l'histoire, mais à la condition de n'employer aucun des détails du roman de Guiteclin par Jean Bodel, ni les intrigues d'amour dont il est rempli, ni la fierté des barons Hurepois qui, seuls de toute la noblesse, refusent de payer à l'empereur l'aide consentie (l'impôt est un péché, le service est seul dû), et ils lui présentent à la place un énorme lingot de fer sur lequel sont gravés leurs privilèges (1); ni la sommation des *gentilsfemmes* de France, qui, trouvant la guerre trop longue, ordonnent à leurs maris de revenir, et, sur leurs refus, se marient avec leurs cuisiniers. — Il ne faudrait pas y souder le récit du double enlèvement de la belle Mélisendre, histoire qui ne se trouve, à ma connaissance, dans aucune source française, mais seulement dans les vieilles romances d'Espagne, et que Cervantès a immortalisée dans un chapitre de *Don Quichotte*. Il ne faudrait point s'imaginer non plus que Witikind était mahométan et que le principal argument, qui lui a été lancé pour le convertir, fût celui-ci :

Croyez à Jésus-Christ | et à Vierge Marie ;
Car Mahon ne vaut pas | une pomme pourrie.

Il ne faudrait pas donner aux Saxons pour alliés effectifs les Esclavons, les Lithuaniens, les Turcs, les Arabes, les Arméniens, les Ethiopiens et tous les *Agoulans*.

Charlot, fils aîné de Charlemagne, tue Baudewinet, fils d'Oger le Danois, à la suite d'une querelle au jeu d'échecs. Oger met l'épée à la main et veut tuer Charlot puis Charlemagne. Il en est empêché, mais il se retire de la cour en déclarant une guerre à mort à son suzerain. Suit une lutte de dix ans dans laquelle Oger, plusieurs fois réduit à l'isolement, trouve continuellement des ressources dans son obstination héroïque. Entre autres il se retire auprès de Didier,

(1) C'est le sujet de la romance espagnole des *Quatre-Maravèdis*. Les nobles de Castille, taxés à cette somme, vont la porter à la Cour, mais c'est au bout de leurs lances. Le roi renonce à y toucher.

roi des Lombards, autre vassal de Charlemagne, qu'il décide à se révolter. Plus tard il se défend tout seul dans un vieux château. Il fabrique des hommes de bois auxquels il fait des barbes avec des queues de vaches; il les revêt d'armures et les arme de haches danoises, puis il les place en sentinelles sur les endroits les plus apparents des murs. Charlemagne adresse en vain à cette garnison les menaces les plus terribles et les propositions les plus séduisantes. L'empereur est effrayé de leur silence et de leur attitude menaçante; et, comme il fait un peu de vent, leurs barbes remuent d'une manière à le désespérer totalement. Il se résigne à un simple blocus. Enfin Oger, chassé de son château par la famine, est surpris au pied d'un arbre et fait prisonnier. — Or nous voyons bien qu'il y a eu un Oger (*Autcharius, Otgerius*), tuteur des neveux de Charlemagne, et qui s'enfuit avec eux auprès de Didier lorsque leur oncle les eut dépouillés. Ce qui fut sans doute une des principales causes de la guerre contre les Lombards. — Ici la tradition a conservé quelque chose de l'histoire, mais il faut avouer que c'est étrangement défiguré. En premier lieu, non-seulement Oger n'est nulle part dit Danois par les contemporains, mais il est formellement qualifié du titre de plus illustre des Austrasiens par Anastase le Bibliothécaire, qui, à l'inverse de la plupart des chroniqueurs du moyen âge, n'écrivait que sur des titres officiels. En second lieu, la guerre d'Oger n'était point une vengeance privée, mais une querelle dynastique. Une ou deux fois il est appelé Ardennois au lieu de Danois dans ses chansons de Geste. On ne peut pas plus y voir une indication certaine de sa patrie que dans les romances populaires de l'Espagne, où il n'a jamais d'autre nom que celui de marquis de Mantoue.

Le véritable Oger, tuteur des fils de Carloman, est déjà devenu traditionnel et poétique dans l'anonyme de Saint-Gall, qui vivait environ cinquante ans après la mort de Charlemagne. Oger (*Oggerus*) était avec le roi Didier sur la plus haute tour de Pavie pour voir arriver l'armée des Francs. « Voilà Charlemagne, dit le roi, dès qu'il aperçut les bagages. — Non, dit Oger, ce n'est point Charlemagne. » Bientôt le roi s'écrie : « Il est au moins dans cette seconde armée. — Non, ce n'est point lui, dit Oger; ce n'est point lui encore. » Le roi trembla et dit : « Que ferons-nous Oger, s'il doit en venir d'autres? — Tu verras, ô roi, combien sa venue sera terrible. Quant à nous j'ignore ce que nous allons devenir. » Et, pendant qu'ils parlaient, on voyait arriver les écoles du palais, guerriers infatigables. Didier s'écria : « Il est parmi ceux-ci. — Pas

encore.» Alors on vit venir, avec de nombreux compagnons, les évêques, les abbés, les clercs de la chapelle. Didier, lorsqu'il les aperçut, maudit et la mort et la vie; il bégaya en sanglotant : « Descendons, Oger, descendons, allons-nous cacher sous terre. » Mais Oger, qui avait appris à connaître la puissance du roi des Francs, lui répondit : « O roi, ce n'est pas encore Charlemagne. Quand tu verras la moisson s'effrayer dans les champs, le Pô et le Tésin, ces fleuves de fer, mêlés à l'eau salée, inonder les murs de Pavie, c'est alors seulement que tu pourras dire : Voilà Charlemagne ! »

A la fin de sa vie traditionnelle, le tuteur des enfants de Carlotman est de plus confondu avec un autre Autkher, noble Franc, que saint Colomban, deux siècles avant Charlemagne, rencontre à Enssy-sur Marne, et auquel il fait fonder le monastère de Saint-Faron, à Meaux. L'Irlandais Jonas, qui nous atteste ce fait, est un biographe un peu crédule, mais qui, pour l'exactitude matérielle, est dans la vie de saint Colomban au-dessus de tout reproche. Or, dans la dernière branche des chansons de Geste d'Oger, le héros a les plus grandes obligations à ce couvent de Saint-Faron. S'il n'en est pas le fondateur il en est le bienfaiteur. Au douzième ou treizième siècle, les moines de Saint-Faron eurent sa légende qu'ils confondirent avec celle de leur véritable fondateur. Ils lui firent ou refirent un tombeau qu'ils ornèrent de quatre statues, la sienne; celle d'Olivier, celle de Roland, et enfin de la belle Aude, qui est, dans la tradition, fiancée de l'un et sœur de l'autre.

Il y a mieux, ce surnom de Danois, l'enlèvement d'Oger par la fée Morgane, autre tradition qui n'est pas dans les chansons de Geste, sa seconde vie au pays des Fées, l'immense et, à ce qu'il semble, nationale popularité de Holger dans tous les pays du nord, et principalement en Danemark, où la tradition était tellement vivante au seizième siècle, que maintenant Holger le Danois est pourvu de besicles magiques au moyen desquelles il voit tout ce qui se passe sur la terre : tout cela est en germe dans deux chants de l'*Edda* poétique, où nous voyons le bon et noble Helgir jouir d'une seconde vie par la faveur des déesses. Voilà donc Autcharius qui est encore confondu avec un héros mythologique, et chanté en 1815 comme guidant l'armée danoise à la conquête de la France.

La conquête de l'Espagne par Charlemagne sur Agoulant, Fourré et Ferragus, procède de la chronique du faux Turpin. Mais cette chronique procède elle-même, selon toute apparence, de traditions épiques. Cette chronique a été considérée jusqu'au seizième siècle

comme une histoire authentique. Turpin est dans nos chansons de Geste un paladin ignorant, mais très-brave, très-fort et très-bon. — Dans l'histoire de l'église de Reims par Frodoard, qui analysait les archives, c'est le restaurateur de ce siège métropolitain ruiné par la grande spoliation opérée sous Charles Martel, et par la brutalité d'un archevêque laïque et guerrier. On ne voit point que son *Tilpinus* ait jamais été à la guerre; ce qui pourtant est probable, car les capitulaires font foi que les prélats devaient, sinon combattre, au moins conduire en personne ceux de leurs hommes qui étaient appelés à faire campagne.

De toutes nos traditions nationales, rédigées en chansons, la plus poétique, la plus célèbre et la plus accréditée autrefois est celle de Roland à Roncevaux. Elle est attribuée dans le corps même du poème à un baron de Saint-Gilles, indication un peu vague, dans laquelle pourtant il n'est pas impossible de reconnaître le comte de Toulouse; Guillaume IV, qui avait abdiqué en 1088, ou l'un de ses prédécesseurs. Ce ne serait alors qu'une imitation d'un original provençal. L'auteur de ce Mémoire a fait connaître le premier, en 1832, la chanson de Geste de Roland. Elle a eu depuis trois éditeurs (MM. Francisque Michel, Bourdillon, Génin). Aussi je crois inutile de faire aucune citation, si ce n'est celle-ci :

Pour son Seigneur | quand bien on l'aimera,
Doit-on souffrir | ce qui vous adviendra,
Les os, le sang | et la chair qu'on perdra.

Charlemagne séjourne sept ans en Espagne; il y fait la conquête de toute la Péninsule, excepté Sarragosse, dont le roi nommé Marsile feint de se soumettre par les conseils du Mayençais Ganelon, beau-père de Roland, descendant en ligne directe et légitime des meurtriers de Jules César. Puis le roi *païen* surprend et entoure l'arrière-garde française, à onze lieues du corps de l'armée. Après une résistance héroïque, tout est massacré sans exception. Charlemagne à son tour extermine toute l'armée de Marsile; car elle ne peut traverser l'Ebre, qui se trouve avoir sept lieues de large. Tout cela se suit assez bien et se présente en général, sauf quelques détails miraculeux, avec toutes les apparences de la vraisemblance historique. — Pourtant la vérité est que Charlemagne n'est allé qu'une seule fois en Espagne et y est resté quatre mois, pendant lesquels il a ravagé plutôt que conquis; que son arrière-garde a été détruite dans les défilés des Pyrénées, non par les musulmans

mais par les Basques, lesquels en revendiquent tout l'honneur dans leur chant populaire d'Altabiçar, tandis que les Espagnols donnaient pour vainqueur à Roland leur fameux Bernard de Carpio. Enfin on ne trouve pas dans toute l'histoire véritable la moindre trace d'un Ganelon, à moins que ce ne soit, mais c'est inexplicable, un archevêque de Sens, Wenilon, qui trahit Charles le Chauve. Il est question une seule fois, dans l'histoire des Francs, d'une trahison des Mayençais; mais ce n'est pas celle d'un chef, c'est toute la milice de cette ville qui passe à l'ennemi, par un concert prémédité, lorsque les Thuringiens font une tentative pour ôter l'empire aux Francs, 138 ans avant le désastre de Roncevaux. Quant au roi mahométan Marsile, Fauriel croit l'avoir retrouvé dans un Omar des chroniques arabes, émire de Sarragosse et contemporain de Charlemagne.

D'après la tradition épique, c'est seulement après Roncevaux que Narbonne est enlevée aux Sarrasins d'Espagne par Aimery, père de Guillaume au court nez. — Or l'histoire ne connaît pas du tout cet Aimery, et c'est sous le règne de Pépin que l'événement a eu lieu.

D'après la tradition, Charlemagne, devenu vieux, associe son fils Louis à l'empire. A la cérémonie du sacre, le vieil empereur ordonne à son fils de s'approcher de l'autel pour être couronné par le pape. — D'après tous les contemporains, ce fut toujours Charlemagne lui-même qui couronna seul tous ses enfants.

Louis le Débonnaire se met à pleurer et reste muet comme un poisson, malgré les exhortations et la colère de son père. Les seigneurs conseillent tout haut d'élire un autre empereur. Ils ont un candidat tout prêt, et Charlemagne est sur le point de déshériter son fils. Guillaume au court nez apprend cette nouvelle en revenant de la chasse. Il court à l'église, y assomme l'usurpateur en expectative, et maltraite si rudement ses partisans de paroles et de coups qu'il finit par les ramener au sentiment de leurs devoirs. L'empereur ordonne que Guillaume sera tuteur de son fils et régent de tout l'empire. — Or il y a bien eu un Guillaume le Pieux, comte de Toulouse et régent d'Aquitaine pour Louis le Débonnaire enfant. On voit que la tradition est historique, mais étrangement amplifiée.

La tradition épique ne connaît qu'un seul empereur Louis, fils très-indigne de Charlemagne. Immédiatement après ce Louis vient Hugues Capet et la troisième race. — Or il y a eu dans la seconde race, après Charlemagne, cinq rois portant le nom de Louis, et,

outre Charles le Chauve, que la tradition paraît avoir confondu avec Charles-Martel, il y a eu encore Charles le Gros, Charles le Simple, un Carloman et un Lothaire, en ne comptant que ceux des rois hérystalliens qui ont régné sur la France proprement dite. Entre Charlemagne et Hugues Capet il y a huit générations.

Dans nos chansons de Geste, le règne de Louis est rempli surtout par les exploits de Guillaume au court nez. — Or le vrai Guillaume s'était retiré du monde et s'était fait moine, au val de Gellone, dans les dernières années du règne de Charlemagne (l'an 808, suivant une rédaction de la chronique de Moissac).

La première de ses conquêtes, selon la tradition, est la prise de Nîmes par un statagème à peu près semblable à celui du cheval de Troie. Guillaume arrive aux portes, déguisé en charretier, et conduisant des tonneaux de vin. Tous ces fûts sont remplis de braves chevaliers qui en sortent tout à coup et surprennent la garnison ébahie. — Or l'histoire ne nous apprend rien de semblable sur la prise de cette ville, qui eut lieu sous Pépin, le grand-père de Louis le Débonnaire, par une révolte des habitants chrétiens contre la garnison musulmane. De plus, Nîmes fut réellement prise avant Narbonne, et non point Narbonne avant Nîmes.

Ensuite Guillaume au court nez s'empare d'Orange sur une reine sarrasine, qui était en outre une grande sorcière, mais qui finit par se faire chrétienne et épouser son vainqueur. — Or jamais on n'a pris Orange sur les mahométans qui ne l'ont jamais possédée. Je crois inutile d'ajouter que chez eux le gouvernement des femmes est une chose inouïe, surtout à cette époque reculée.

Les Sarrasins, furieux des progrès du héros, réunissent toutes leurs forces contre lui. Cinq rois, parmi lesquels on remarque un certain Desramé, forment une armée innombrable. Guillaume est abandonné à ses seules forces par son lâche suzerain. L'impératrice Blanche fleur est pourtant la propre sœur du duc, mais elle le déteste comme le censeur de ses vices, et c'est elle surtout qui voudrait le voir succomber dans la lutte. — Or il n'y a pas eu de grande invasion arabe, en France, sous le règne du fils de Charlemagne. L'impératrice Blanche fleur n'a jamais existé. Seulement il semble que la tradition ait conservé, sous un autre nom, le souvenir de la Bavaroise Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire. Judith avait en effet une très-mauvaise réputation. Le seul rapport qu'elle ait avec la famille de notre héros, c'est qu'elle fût accusée d'avoir pour amant Bernard, fils de Guillaume le Pieux. Ce Bernard est du reste inconnu à la tradition, selon laquelle Guil-

laume n'a jamais eu d'enfants. Desramé est peut-être un Abdérame (Abdoul-Rhaman), soit le général vaincu près de Poitiers par Charles Martel, soit un des califes de Cordoue.

H. MONIN,
Professeur à la Faculté des lettres
de Besançon.

(*La suite au prochain numéro.*)

DOCUMENTS.

ORDONNANCE DU CAPITAINE GÉNÉRAL DE BRESSE pour l'armement immédiat de Châtillon en Dombes, le 23 janvier 1438.

(Extrait des comptes de cette châtellenie, B 7639, envoyé par M. Rossignol, corespondant.)

Sensuys la ordonnance faite par Jean de Lornay ou chastel de Chastillon, laquelle est necessaire à fere et expedient encontenant. Et premierement que le chastellein face son residence ou dit chastel et face fere bone garde et gays de jours et de nuys. *Item* que ledit chastellein soyt tenu de fere mectre tous les blés et vyns qui appartiennent à Monseigneur ou dit chastel. *Item* que le donjon soyt reparé et marchicollé (1) tout à l'entour et mis à deffense par la meilleure maniere que fere se pourra. *Item* que la grand tour rionde du donjon se face ung cregnia (2) à marchicolleys tout à l'entour, et que ledit cregnia puisse batre encontre le mur qui acoste de la ville ou chastel. *Item* que tous les alieurs (3) soyant fait tout en tour la muraille de la basse-court, et furnis d'eschielles et de cleyes chargiés de pierres à deffense. *Item* que toutes les tours de la dite basse-court soyent fournies de eschielles, de planchiers et de marchicolleys tout en tour, et chargiés de pierres et mises à deffense par la meilleure maniere que fere se pourra. *Item* que la dite muraille soit ratellée (4) tout à l'entour, ainsy comme il appartient. *Item* que despuy le mur de la porte de pays (5) du dit chastel soyt faite une seys d'épas (6) furnies d'espines baceyse (?)

(1) Garni de machicoulis.

(2) Une garniture de créneaux.

(3) Chemins de ronde.

(4) Garnie de piquants ou de crocs.

(5) Porte qui donne sur la campagne.

(6) La véritable orthographe serait *seips d'espaut*, palissade de défense.

par la plus fort maniere que fere se pourra, et qui soyt faicte tout à l'entour jusque à la tour de Lespinea. *Item* que le chemyn qu'est sur la dove du fosseal nove du chastel soit hostés et mis illec ou mieux fere se pourra, et face mectre l'aygne ès diz fossés. *Item* que toutes les bombardes du dit chastel soyant apprestés et mises à point et furnies de poudres, de cappons (1) et de pierres, et les colompnes pareillement, et assises ès lieux ou dit chastel nécessaires en deffense. *Item* que les arbalestres dudit chastel soyant mises appoint et furnies de cordes, de tours et de boudreys (2) à les tirer, et mises à point par la meilleure magniere que fere se pourra. *Item* que le troyt (3) du dit chastel soit enferrés et empennés ou mieux que fere se pourra. *Item* que les choses dessus dites soyant faytes et accomplies pour le dit chastelleyn et par le commandement du dit Lornay decy à mardy prouchainement venant, et ce sur la poyne de LX mars d'argent par ledit chastellein devoir et commettre et appliquer à Monseigneur. Donné a Chastillon le XXIII^{eme} jour de janvier mil III^e XXXVIII, prins à la nativité d'icelluy. *Signé*, JEAN DE LORNAY.

(1) Vases pour mesurer la charge?

(2) *Boudret*, poulie dans le patois français de la Haute-Bretagne.

(3) Les armes de trait.

LES TOMBEAUX DES GÉANTS.

Communication de M. Devals aîné, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

On avait depuis longtemps remarqué, sur certains points de la commune de Saint-Antonin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne), mais sans se donner la peine d'en rechercher l'origine, de longues et larges dalles de pierre plus ou moins frustes, posées à plat, presque à fleur du sol, et formant un carré long. Une terreur superstitieuse s'attachait à ces débris, que les paysans nommaient *las Toumbos dels Jouyons* (les Tombeaux des Géants). On en connaît jusqu'à présent trois groupes, situés, le premier sur le plateau du Calvaire, le deuxième à Gastinel, auprès de Tabarly-de-Poulan, et le troisième à Malrigou, entre Vezy et Servanac. Les deux premiers sont composés chacun de six tombeaux, et le troisième de deux seulement. M. Martignai, de Saint-Antonin, a tout récemment (1) exploré le groupe de Gastinel et a bien voulu me mettre au courant de ses découvertes. En voici le résultat :

Ces monuments funéraires se composent de quatre dalles de pierre, deux longues et deux courtes, posées de champ à une profondeur d'environ 1^m,50, de manière à former un carré long, et d'une cinquième dalle reposant sur les autres et servant de couvercle. Les dimensions de ces sépultures, dont les petits côtés regardent l'est et l'ouest, varient suivant le nombre de cadavres qu'elles renferment, mais elles ne sont pas moindres de 2^m,50 de long sur 1 mètre environ de largeur. Quelques-unes ont cessé d'être protégées par la dalle supérieure, que le temps ou toute autre cause de destruction a brisée, et dont les fragments gisent au fond des tombeaux, maintenant comblés de terre. La plupart des sépultures ne contenaient qu'un squelette, les pieds tournés au levant; une seule en renfermait quatre : celui d'un homme aux proportions réellement gigantesque, et ceux d'une femme et de deux enfants. La femme avait encore à son cou un collier composé de rondelles de 12 millimètres de diamètre sur 2 à 3 millimètres d'épaisseur et percée d'un trou au centre. La matière de ces rondelles ressemble à du plâtre. Plusieurs fragments de poterie grise grossière ont été recueillis dans ces tombeaux et offrent la plus parfaite analogie avec les

(1) La lettre de M. Devals est du mois de janvier 1861.

poteries que nous ont laissées les Gaulois. Malgré l'absence de restes plus caractéristiques, tels qu'armes, bijoux, etc., on est, je crois, suffisamment autorisé à attribuer à ce peuple les curieuses sépultures de Gastinel, et j'espère que l'exploration des autres groupes du Calvaire et de Malrigou, que j'ai projetée pour le printemps prochain, confirmera mon appréciation.

Je dois ajouter que les monuments funéraires de Saint-Antonin sont exactement semblables aux quatre ou cinq autres qui existent entre Bruniquel et La Verrouille, dans lesquels on recueillit, il y a quelques années, des haches et des lances en silex, ainsi que de petits disques en bronze, paraissant provenir d'un ceinturon. Un de ces tombeaux renfermait le squelette d'un homme et celui de son cheval.

J'ai récemment constaté, en outre, l'existence de sépultures du même genre dans l'enceinte du vieux Montauban ou de Montauriol. La seule différence avec celle de Saint-Antonin et de Bruniquel consiste dans l'emploi de la brique à la place des pierres, dont manquent les environs de notre ville. Le cadavre reposait sur une assise de larges briques, emboîté entre des briques posées de champ et d'autres briques posées à plat sur ces dernières.

DEVALS aîné.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE REIMS.

Composition du bureau pour l'année 1861-1862.

Président d'honneur : S. Em. le Cardinal Gousset, sénateur (C *).

Président annuel : M. H. Robillard, vice-président du tribunal civil (*).

Vice-président : M. Leseur, avoué.

Secrétaire général : M. Ch. Lorique, bibliothécaire et archiviste de la ville.

Secrétaire archiviste : M. Mari lort, professeur au lycée.

Trésorier : M. Saubinet, gérant du dépôt des déchets de la Fabrique.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES DE SEINE-ET-OISE.

Renouvellement du bureau.

Président : M. Emery, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée.

Vice-président : Le Roi, bibliothécaire de la ville.

Secrétaire : Lacroix, agent voyer en chef du département.

Vice-secrétaires : MM. Coudun, pharmacien.

Richard-Tesson, propriétaire.

Trésorier : M. Belin, ancien pharmacien.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE, à Saint-Etienne.

Prix proposés pour 1861.

Des médailles en argent sont accordées aux meilleurs travaux sur les questions suivantes :

1° Etude comparative des machines d'épuisement d'un même bassin minier ;

2° Etude comparative complète des systèmes d'extraction et de guidage ;

3° Comparaison des principales méthodes de lavage, appliquées à la houille ;

4° Appréciation raisonnée des divers procédés de carbonisation de la houille ;

5° Meilleur appareil portatif, permettant de pénétrer dans les travaux remplis de gaz irrespirables ;

6° Appareil de combustion le plus convenable pour obvier aux pertes provenant de l'emploi ordinaire des grilles à barreaux ;

7° Meilleur appareil d'extraction dans le cas de puits de 500 à 1,000 mètres de profondeur ;

8° Meilleur exposé des récents progrès de l'industrie des aciers ;

9° Meilleur procédé d'agglomération, capable de transformer les anthracites et les houilles sèches menues en combustibles propres au chauffage des locomotives et au traitement des minerais de fer ;

10° Meilleure statistique minérale et métallurgique d'un district déterminé (canton, arrondissement, département ou bassin) ;

11° Meilleur Mémoire sur la préparation mécanique des galènes argentifères ;

12° Moyen le plus sûr de détruire le grisou, ou d'opérer l'éclairage souterrain par le fluide électrique dans le vide, de façon à ne pas avoir à redouter l'inflammation des gaz hydrogénés ;

13° Meilleur procédé mécanique de fonçage de puits ou de percement de galeries.

Enfin, à l'expiration de chaque année, la Société décernera, s'il y a lieu, un prix à la personne qui aura fait, dans le courant de l'année même, l'invention la plus utile aux progrès de l'art des mines, et un prix analogue pour l'invention la plus remarquable dans le domaine de la métallurgie.

Les conditions à remplir pour ces divers concours sont les suivantes :

1° Sont admis au concours, les personnes étrangères à la Société aussi bien que les sociétaires eux-mêmes. Sont exclus, les membres du conseil d'administration ;

2° Les modèles, Mémoires, descriptions, renseignements et pièces destinés à constater les droits des concurrents, seront adressés, francs de port, chaque année avant le 31 décembre, au président ou au secrétaire de la Société ;

3° Les concurrents ne devront pas signer leurs Mémoires. Ils apposeront seulement un numéro, une lettre ou toute autre marque, et y joindront un billet cacheté reufermant, avec le même signe, leurs nom et domicile;

4° Les Mémoires déposés seront examinés par des commissions nommées par le conseil d'administration;

5° Tout Mémoire déposé restera la propriété de la Société, qui se réserve le droit de l'insérer en entier, ou par extrait, dans son Bulletin.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Programme des Concours ouverts pour les années 1862 et 1863.

Prix à décerner en 1862.

Histoire.

1^{re} question : Etude sur le sacre. — Exposer son double caractère, politique et religieux, son importance dans l'opinion publique et dans le droit ancien de la France.

En remettant au concours cette question, l'Académie invite les concurrents à ne pas donner trop d'importance aux études accessoires qui s'y rattachent, telles que celle de l'origine du pouvoir en général, celle des prières et des cérémonies du sacre, etc.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 500 francs.

2^{me} question : La Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Archéologie.

Histoire et description des anciennes maisons de Reims.

L'auteur comprendra dans cette étude les maisons remarquables au point de vue de l'art, celles qui ont conservé une certaine importance ou dont il serait facile de rétablir le plan; il dira leurs anciennes dénominations et les noms des familles qui les ont habitées ou possédées.

Il complétera son travail par l'histoire et la description des anciennes enseignes qui subsistent encore dans la ville.

Des dessins accompagneraient heureusement son Mémoire.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Poésie.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure pièce, de 100 vers au moins.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Sciences et Industries.

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée au meilleur ouvrage sur la fermentation alcoolique.

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie.

Les Mémoires devront être adressés (*franco*) à M. le Secrétaire général, avant le 15 mai 1862.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 15 mai 1862.

Prix à décerner en 1863.

Sciences et Industrie.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, la matière active dans cette opération?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans offrir de danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Les Mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci dessus, avant le 15 mai 1863.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

Son Eminence Mgr Billiet, cardinal-archevêque de Chambéry, est nommé membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Paris, le 15 novembre 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

M. Petit, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour la section des sciences, est nommé secrétaire de ladite section, en remplacement de M. L. Figuiet démissionnaire.

Paris, le 16 novembre 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

M. de Sénarmont, ingénieur en chef des mines, membre de l'Institut, est nommé membre du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes (section des sciences).

Paris, le 19 novembre 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

Sont nommés correspondants du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes :

MM. l'abbé Sabatier, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux ;

Valentin Smith, président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Paris, le 30 novembre 1861.

ROULAND.

Par arrêté du 7 novembre 1861, sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. le Ministre a nommé :

1° *Officiers de l'instruction publique :*

MM. Cherbonneau, professeur d'arabe, membre non résidant du Comité, à Constantine (Algérie) ;

Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, membre non résidant du Comité, à Amiens ;

Le Glay, archiviste du département du Nord, membre non résidant du Comité, à Lille ;

2° *Officiers d'Académie :*

MM. L'abbé Barbier de Montault, correspondant, à Angers ;
Beauchet-Filleau, correspondant, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) ;
Deloye, correspondant, à Avignon ;
Fleury, correspondant, à Laon.

Son Excellence a bien voulu ajouter à cette flatteuse distinction la concession d'un certain nombre d'ouvrages de la collection des documents inédits de l'histoire de France.

M. le Ministre a également disposé d'ouvrages de la même collection en faveur de plusieurs autres membres non résidents ou correspondants, dont les envois lui ont été signalés particulièrement par le Comité, savoir : MM. l'abbé Baldit, de Lhôtellerie, le comte de Mellet, Désiré Monnier, Nozot, le capitaine Payen, Redet, Rossignol et l'abbé Tisserand.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RAPPORTS.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Tome IV.

Ce volume est entièrement consacré aux documents historiques ; le zèle de la Société savoisienne, loin de se ralentir, s'accroît de jour en jour ; elle groupe de nombreux textes inédits ; les *Procès-Verbaux* mêmes des séances contiennent des faits intéressants pour la chronique locale, et des communications dignes d'être rappelées. En un mot, cette publication scientifique classe au premier rang la Compagnie qui l'a fondée,

Parmi les sujets mentionnés dans les comptes rendus des assemblées, on remarque des Mémoires manuscrits sur l'*Historique de la brigade de Savoie*, sur l'*Etat de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry*, depuis son érection jusqu'à 1713 ; trois *Lettres inédites* de M^{me} de Chantal, remarquables surtout par une ignorance de l'orthographe qui dépasse toute imagination. L'une d'elles, restée à l'état de brouillon, manuscrit doublement précieux, est corrigée de la main de Saint-François de Sales. Signalons aussi une petite *Lettre* par laquelle l'abbé d'Aulps en Chablais (*de Alpibus*) demande, en 1338, à un marchand de draps de Genève, trois aunes de bonne panne de France au prix de six florins ; enfin une *Note* manuscrite curieuse, copiée sur un exemplaire assez rare de la première édition des *Antiquités de Paris*, par Pierre Bonfons. Cette note, tracée sur la garde du volume par don François Favier, chevalier, auditeur *deçà les monts*, de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, est ainsi conçue :

« Estant à Paris l'an 1619, ce livre m'a esté donné par M^{me} de la Raverie, Lionnoise de naissance, mais habituée à Paris dès sa jeunesse, qui avoit sceu si bien conserver sa beauté, que bien qu'agée d'environ septante année (*sic*), ne paroissoit pas en avoir quarante. Son bien dire et les autres rares qualités dont elle estoit douée attiroit (*sic*) tous les plus excellents esprits de la cour. Par faveur de Mons^r de Vaugelas, j'eus sa cognoissance et l'entrée de sa maison, et receus infinité de faveurs de cette dame, jusqu'à me conjurer de la voir le plus souvent que mes occupations le perméttroit. Monsieur mon ambassadeur étant bien ayse que je cultiva cette cognoissance. Il l'avoit cognu estant à Paris, encore abbé de Mesière, lorsqu'il estoit à Saint-Bernard estudiant. Les rois Henri III et IV en fesoient grand estat et la voioient souvent. »

Ce petit document révèle l'existence, à la fin du règne des Valois d'un salon politique où les ambassadeurs étrangers n'étaient pas fâchés de placer quelqu'un aux écoutes.

On remarque aussi une notice sur *les imprimeurs de la famille Pomar*, qui ont exercé au seizième siècle à Chambéry ainsi qu'à Annecy, et un récit de l'*établissement de la confrérie de Saint-Concord* à Chambéry, en 1630, à la suite d'une contagion. Un office et une procession furent institués en 1634, le 4 juin; cette dévotion, confirmée en 1646 par Innocent X, se perpétua jusqu'à la Révolution. De nombreuses communications de chartes, des envois d'inscriptions lapidaires, des notices sur des monuments exhumés, des analyses d'actes précieux pour l'histoire topographique des villes, donnent un vif intérêt aux procès-verbaux des séances de cette Société.

Le premier document publié dans le volume que j'analyse a été transmis par M. le major Dufour, aussi habile dans le choix de ses textes qu'infatigable à les rechercher. Ces pages vraiment curieuses sont intitulées :

FRAGMENTUM DESCRIPTIONIS SABAUDIE, AUTHORE ALFONSO DELBENE, 1593-1600. — L'auteur de ce travail, extrait des archives de Turin, est parfaitement connu. Il est mort évêque d'Alby en 1608, après avoir été abbé d'Hautecombe, de 1560 à 1588. Du Verdier, La Croix du Maine, Morery et bien d'autres nous ont transmis des détails biographiques sur ce prélat, qui fut l'historiographe de Charles-Emmanuel I^{er}, qui écrivit plusieurs ouvrages sur les *Origines de la maison de Savoie*, qui en fit un autre, resté manuscrit, sur le *Royaume de Bourgogne et d'Arles*, et à qui Ronsard a dédié son *Art poétique*. Delbène, excellent latiniste, était poète : il a laissé un poème,

l'Amédée, qui n'a pas encore vu le jour, et qui est en vers français, bien que mentionné dans le *Dictionnaire historique* de Grillet, comme étant en dialecte savoisien.

La *Description de la Savoie*, tracée à la fin du seizième siècle, et que j'analyserai en peu de mots, d'après M. Dufour, fait connaître les trois passages par lesquels on pouvait alors pénétrer en Savoie, les chemins qui traversaient le pays et les principales curiosités. La ville de Chambéry, les principaux lacs sont dépeints dans une série de chapitres séparés. L'auteur relève en passant les inscriptions romaines d'Aix et des environs. Il mentionne quantité de faits ignorés et curieux : les travaux entrepris en 1592 au mont du Chat pour y ouvrir une route ; la descente du mont Cenis sur des traîneaux d'osier ; la fréquentation des eaux d'Aix par les Suisses et les Allemands ; l'existence de l'industrie verrière en Faucigny ; les eaux de Flumet ; des inscriptions hébraïques gravées sur les dalles de l'église des Franciscains à Chambéry, afin qu'on les foulât aux pieds en signe de mépris pour les juifs ; l'île flottante du lac Chevelu ; les tours du lac d'Aiguebelette ; les truites, les écrevisses du mont Cenis ; les glaces du lac d'Annecy en 1853 ; l'incendie du château de Chambéry au seizième siècle ; la rareté et la cherté du bois ; la description du tombeau de Jacques et de Philippe de Nemours ; le palais d'Hautecombe ; la noblesse de Savoie, etc., etc.

A. Delbène délimite aussi avec une minutieuse précision les frontières du duché, et il en esquisse les aspects, les cultures, les pâturages en homme qui a parcouru la montagne et la plaine ; il résume aussi en peu de mots l'histoire de la plupart des localités, et indique les diverses juridictions auxquelles elles ressortissent. Sa description de Chambéry contient des notices intéressantes, mais très-courtes, sur les anciens ducs de Savoie qui y ont résidé ; elle est attachante et fourmille de faits curieux.

Les tableaux que notre auteur consacre aux six principaux lacs sont très-achevés. L'attrait du pittoresque s'y marie aux observations instructives d'un esprit positif et sérieux. Ces aspects sont appréciés et étudiés par un écrivain qui sait voir et qui est accoutumé à approfondir.

Il est à regretter que le savant abbé n'ait pas tenté pour les montagnes, où dans ce temps-là on ne s'aventurait guère, des études qui pourraient encore servir de modèles aux voyageurs de notre siècle, trop souvent réduits, par le manque d'érudition, à s'étendre au delà d'une sage mesure sur leurs impressions personnelles.

FRAGMENTS DE L'HISTOIRE DE CHAMBÉRY, par M. François Rabut.— C'est le commencement d'une suite de documents inédits que M. Rabut, un des membres les plus actifs et les plus distingués de cette association, se propose de mettre au jour, en les encadrant de commentaires ou d'explications, pour les relier entre eux. Ce sont donc, en quelque sorte, des procès-verbaux d'histoire servant de prétextes à des récits très-succincts. J'ai déjà signalé avec éloge cette concision des rédacteurs des *Mémoires de la Société savoisienne*, moins désireux de briller que d'instruire, et qui se sont fait une loi de donner beaucoup en peu de mots.

Les deux premiers *Fragments* de M. Rabut nous font assister aux premiers troubles révolutionnaires de Chambéry en 1791 et 1792.

A la date du 16 mars 1791, le *Registre des délibérations* du conseil de ville signale des tumultes survenus à l'occasion d'un charivari donné à un Français âgé de soixante et dix ans qui se remariait avec une veuve, et aussi par suite de l'affectation des émigrés français à porter des armes et des cocardes blanches.

Le surlendemain, le conseil adresse au roi une supplique, pour en obtenir l'interdiction du port de *toutes armes en manière de cannes*. Il résulte des considérants insérés dans cette requête, que quelques émigrés ont irrité le peuple en tenant des discours analogues à leur opinion ; en arborant des cocardes qu'aucun uniforme ne justifiait, et en outrant ou dénaturant leur forme ordinaire, « au point d'en former des amas de rubans qui, fastueusement étalés sur le chapeau, ont présenté une bravade à une population ignorante.... Le peuple n'a pu voir sans être surpris plusieurs de ces étrangers, outre les armes usitées aux militaires, telles que sabre et épée, porter d'autres épées ou sabres à la main, *en forme de cannes*, et, outre cela, des pistolets de poche, et présenter un appareil d'attaque au milieu de la nation la plus paisible. »

On ajoute que les paroles provoquantes répondaient à cet attirail ; que les émigrés cherchaient noise et se querellaient entre eux sur la politique, etc... Enfin, pendant le charivari mentionné plus haut, un Français, revêtu d'un uniforme étranger, menace de coucher huit citoyens à terre ; un autre donne des coups de pieds à un enfant, et répond à ceux qui l'en reprennent que ceux qui ne sont pas contents le trouveront chez lui le lendemain matin. Vers sept heures du soir, les domestiques des Français se mettent aux fenêtres et sonnent insolemment du cor de chasse pendant une heure et demie. Là-dessus des émigrés arrivent, se prélassent dans la rue ; on crie : *A bas la cocarde!* on les poursuit jusqu'au corps de garde où ils se réfugient ;

la populace ameutée est dissipée par la troupe; le gouverneur arrive; on le hue, et une sorte de mêlée s'engage jusque dans un café.

Ce tableau de la conduite des émigrés n'est que trop conforme à d'autres récits analogues; on y reconnaît cet esprit de fanfaronnade qui, à la fin du siècle, caractérisait la décadence du courage sérieux parmi ces jeunes gentilhommes.

Le gouvernement sarde prit parti pour eux; il fit entamer une enquête, et commencer contre les perturbateurs populaires une procédure; puis il fit construire sur la place Saint-Léger, en achetant quelques maisons dites *cabornes*, un corps de garde fortifié que la noblesse qualifia par ironie de *casin des bourgeois*, et que le peuple ne manqua pas d'appeler *une bastille*.

« Nous avons vu, observe M. Rabut, les rigueurs du gouvernement et la conduite de quelques nobles en cette circonstance : nous allons voir réagir l'esprit populaire. »

Cette brève conclusion, qui sert à rattacher le second fragment au premier, nous amène à la *Destruction de la Bastille* (25 septembre 1792).

Le jour même de la proclamation de la République française (22 septembre), l'armée française, sous la conduite de Montesquiou, pénétra, du côté de Barraux, sur le territoire savoyard. Aussitôt les troupes royales évacuèrent Chambéry, et le gouverneur s'enfuit en engageant les habitants à se recommander à la générosité des envahisseurs.

C'est ce qu'ils firent le lendemain 24, lorsque le général français fit, à onze heures du matin, son entrée à Chambéry, qui lui présenta ses clefs sur un bassin d'argent.

La réaction contre l'ancien régime commence aussitôt.

Le conseil de ville se hâte d'ouvrir un nouveau registre, daté de l'an iv de la liberté française, de l'an 1^{er} de la liberté et de l'égalité savoisiennne, et dès qu'on a pourvu au logement des troupes, un citoyen demande la démolition du corps de garde de la place Saint-Léger, pour y substituer l'arbre de la liberté, attendu que ce monument « a été élevé par la rage du despotisme aveugle, par l'inhumaine aristocratie, qu'il ne fait que rappeler au peuple la présence de ses oppresseurs, et retarder ses progrès vers la liberté. »

Là-dessus, conformément au *vœu général* de ce citoyen, et avec l'agrément de Montesquiou, on décrète la destruction de la bastille, dont les matériaux sont vendus cinquante-six louis. Les syndics et officiers municipaux iront, avec leur écharpe, donner le premier

coup de pioche, et ils se mettront en robes pour être plus agréables au général Montesquiou.

Les choses en étaient là, lorsqu'une cohue ameutée par des maçons demanda que les matériaux fussent livrés au public. On se hâta, pour la satisfaire, de rapporter les décrets antérieurs. Le lendemain, la place Saint-Léger prit le nom de place *de la Liberté*; le surlendemain, on y planta un arbre, et l'on ouvrit un club aux Jacobins.

La plantation du chêne ou du peuplier eut lieu en grande pompe, en présence de Huguenin, président, et de Michot, officier de la commune de Paris, devant les syndics revêtus de belles écharpes tricolores, et sous les yeux du citoyen Montesquiou, qui avait amené au spectacle de cette opération pépiniériste toute son armée et douze pièces de canon. Afin d'animer la scène, on brûla dans un feu de joie quelques armoiries et une demi-douzaine de vieux portraits d'aristocrates.

Chambéry ne prit pas une part plus large au mouvement révolutionnaire, et son rôle finit là. M. Rabut le consigne avec une satisfaction que l'on devine, et il a bien raison.

ESSAI HISTORIQUE PAR PIERRE MONOD, où l'on prouve que la Savoie n'a jamais été fief de l'empire. Publication intéressante et bien présentée, par M. Dufour, d'un *Mémoire* conservé aux archives de Turin, et tellement inconnu, que Grillet ne l'a pas mentionné parmi les manuscrits du célèbre jésuite.

Cet écrivain, dont M. Dufour complète la biographie, était fils de Georges Monod, sénateur de Savoie, et de Nicoline Pobel. La date de 1586, où l'on a fixé sa naissance, n'est pas justifiée; il fut vicedirecteur et recteur du collège de Turin, de 1622 à 1634; Christine de France, femme de Victor-Amédée, le choisit pour son confesseur, et le duc lui confia plusieurs missions diplomatiques.

On l'avait envoyé en France, lorsque Richelieu, dont il avait contrecarré les desseins, le fit arrêter le 16 décembre 1638, à Montmélian. Le pape approuva cet emprisonnement, si l'on s'en rapporte au *Diario*, manuscrit de Philippe d'Agliè, et Sa Sainteté dit au marquis de Voghera que le jésuite Monod n'était qu'un fourbe. Peu de temps auparavant, on lui avait refusé l'évêché de Maurienne. Il mourut à Montmélian en 1644, du crime d'avoir encouru la vindicte du cardinal.

Les chances défavorables qui l'avaient atteint durant sa vie lui survécurent : deux de ses nombreux ouvrages virent seuls la lu-

mière. La seconde partie des *Annales ecclésiastiques et civiles de la Savoie* est encore inédite, ainsi que les *Remarques historiques selon la chronologie*, le *Hierologium alphabeticum verborum, rituum ac morum Ecclesiasticorum*, et bien d'autres ouvrages énumérés par Grillet; enfin, son *Amedeus pacificus* a été inséré mot à mot, sans citation de l'auteur, dans la continuation des *Annales de l'Eglise* de Baronius, par Abraham Bzowski, dominicain polonais, plus connu sous le nom latinisé de *Bzovius*.

La dissertation où Monod prouve que la Savoie n'a jamais été fief de l'empire est une plaidoirie claire et serrée, conduite avec beaucoup de logique et d'érudition.

Dans sa *Dédicace* au duc de Savoie, l'auteur allègue que, s'il a été loisible à un conseiller de Dôle, sujet de la maison d'Autriche, de maintenir par de bons motifs que le comté de Bourgogne ne dépend pas de l'empire, en dépit des hommages et aveux rendus, attendu que *falsa demonstratio non viliat actum*, à plus forte raison sera-t-il permis de démontrer que la Savoie n'était point du domaine impérial, lorsque ses premiers princes en prirent possession.

Le conseiller de Dôle, auquel Monod fait allusion, est l'historien de la *République séquanoise*, Louis Gollut, dont l'ouvrage présente un très-grand intérêt, surtout pour les questions qui concernent les origines des dynasties, les mouvances de fiefs par suite des alliances, et la formation de plusieurs Etats, qui, comme la Comté, la Savoie et le royaume d'Arles, ont plus d'une fois changé de maîtres et passé d'une suzeraineté à l'autre. Gollut avait été conduit, par la situation du pays dont il s'était fait le chroniqueur, à pénétrer plus à fond que les historiens français de son époque, et même que leurs successeurs, dans les annales de l'empire germanique et de l'Espagne : il donne beaucoup de faits et d'explications que l'on ne rencontre pas ailleurs; on l'emploierait utilement, aujourd'hui même, à combler quelques lacunes dans les premiers siècles de l'âge féodal.

On insiste sur ce point, parce que, dans sa dissertation, Pierre Monod a tiré de Louis Gollut le fond même de son argumentation, et jusqu'à la manière de mettre en œuvre les assertions d'Othon de Freisingen, où ils ont puisé tous deux.

L'écrivain de la maison de Savoie débute par tourner en dérision Bartole, qui, allouant aux empereurs la souveraineté de l'univers, en fait et en droit, tient pour hérétiques les gens d'une opinion contraire, sous prétexte qu'ils nient ce passage de saint Luc : « *Exiit*

edictum à Cesare, ut describeretur universus orbis. » Monod propose d'envoyer l'auteur de cette lâche flatterie au Grand Mogol, aux rois de la Chine et du Japon, « pour procéder contre eux comme hérétiques et usurpateurs des terres de l'empire. »

Cette grave objection écartée, il restreint la cause à savoir si les premiers princes de la Savoie furent mis en possession du pays par les empereurs, s'il était alors de leur domaine, ou bien, s'il était de même condition que tout le reste de la France libre, laquelle a toujours été tenue pour indépendante, depuis que les rois français l'eurent usurpée sur les Romains, avec autant de droit que les Romains l'avaient conquise sur les Gaulois.

La question étant ainsi posée, Monod démontre que la Savoie est un fief du royaume de Bourgogne, dont l'origine est française, parce qu'il a été démembré de la monarchie, sous les successeurs de Charlemagne, par Conrad, père de Rodolphe I^{er}, couronné à Saint-Mauris en 888. Il établit que, vers l'an 1000, sous Rodolphe III, dit le Fainéant, Humbert, comte de Savoie, commença à se rendre indépendant, bien que les chartes qu'il a données soient datées du règne de Rodolphe, dont il relevait uniquement. Enfin, il infirme sans peine une erreur reproduite d'âge en âge par nombre d'historiens, erreur qui consiste à présenter Othon III comme héritier légitime du royaume de Bourgogne, après la mort du roi Rodolphe. Othon, mort en 1002, n'a pu, en effet, recueillir la succession de Rodolphe III, qui n'est mort que trente ans plus tard, en 1032.

La vérité est que Rodolphe, pour se venger de ses grands vassaux rebelles, tels que les comtes de Champagne, de Bourgogne et de Savoie, légua ses États à Conrad le Salique. Dès lors, le problème se réduit à démontrer que le fief personnellement acquis par cet empereur ne l'a pas été par l'empire et n'y fut point incorporé. Les deux couronnes restèrent distinctes ; Conrad se fit couronner roi de Bourgogne à Saint-Mauris en Chablais ; il prit ce titre dans ses actes, et ce n'est jamais à l'empereur, mais nommément et spécialement au roi de Bourgogne, que les comtes ont fait aveu.

« C'est une grand erreur, écrit Monod à ce propos, de croire qu'une province, pour être échue par héritage ou par donation à un empereur, soit pour cela annexée à l'empire. Le Portugal est échu par héritage au roi de Castille : est-il pour cela devenu fief du royaume de Castille ? La Navarre fut jointe au royaume de France par le mariage de Jeanne, héritière, avec Philippe le Bel, et leurs enfants furent rois de France et de Navarre : la Navarre fut-elle pour cela fief de France ? Jeanne, fille de Louis X, n'en hérita-t-elle

pas pour la porter à la maison d'Evreux?... Il en est de même de la Bourgoigne : Rodolphe la laissa à Conrad, son neveu, à la charge qu'elle serait attachée à sa maison, non à l'empire, et, qu'encor que ses descendants ne seroient pas empereurs, ils ne laisseroient d'estre rois de Bourgoigne. »

A l'appui de son opinion, Monod évoque, d'après Guntherus et Othon de Freisingen, le souvenir des résistances obstinées et victorieuses de Rainauld III, dernier comte bourguignon de la maison de Vienne, à s'avouer vassal de l'empereur Lothaire. En vain ce monarque adjugea-t-il la province au duc de Zéringhen ; le droit fut le plus fort et reçut une confirmation éclatante, lorsque la Franche-Comté, qui, suivant Gollut, dut cette qualification à cette lutte, fut portée en mariage par Béatrix, fille du comte Rainauld, à l'empereur Frédéric Barberousse. Ce prince, en effet, ne jouit de la Bourgogne que du chef de sa femme, et après lui le comté demeura séparé de l'empire.

L'auteur aborde en dernier lieu la plus grave objection : Le comte Amédée VIII se fit couronner duc de Savoie, en 1416, par l'empereur Sigismond, et depuis lors la Savoie s'est vue comprise parmi les inféodations de l'empire.

Pierre Monod oppose cette règle de droit féodal que : Faux avec préjudice point, *falsa demonstratio non vitiat actum*. J'ai retrouvé dans Gollut toute cette argumentation. Ce légiste soutient qu'un prince ne peut aliéner les droits de ses successeurs; maxime assez dangereuse, fréquemment appliquée par les papes et les conciles. Honorius III annula des aliénations faites par le roi de Hongrie et dommageables à son Etat. Innocent IV déclare qu'il n'est point au pouvoir d'un prince de priver ses héritiers légitimes du droit qu'ils ont à sa succession. Le concile de Tolède ordonne au souverain : « *Ut res quæ ad ipsum nomine regio pertinent, relinquat successori.* » Claude de Seyssel, dans son *Histoire de Louis XII*, considère comme nulles les cessions que ce roi a pu faire de son domaine au préjudice de l'Etat. Les rois de France, ajoute Monod, et leurs parlements n'ont pas eu d'autre fondement pour abolir des traités consentis avec les Anglais et les Espagnols, sinon que les rois ne peuvent rien promettre qui soit notamment désavantageux à la couronne.

Passant plus loin, Monod établit que, plusieurs rois ayant rendu leurs royaumes tributaires de l'Eglise, leurs successeurs ont été fondés à refuser le tribut. Il cite comme exemples les rois Jacques et Pierre II d'Aragon, qui, engagés à un tribut de cent marcs d'argent envers le pape, par le testament de Pierre 1^{er}, le refusèrent,

l'un à Grégoire X au concile de Lyon, l'autre, au moment de son sacre, et il n'en fut pas moins couronné.

Quant au titre de comte de l'empire porté par les ducs de Savoie, notre auteur le considère comme purement honorifique, et comportant aussi peu de subjection que celui de patrice de l'empire porté par Charlemagne n'en établissait entre ce souverain et l'empereur Constantin VI, qui régnait alors à Byzance. C'est une belle invention des empereurs, dit Monod, de se faire révéler par des titres honorifiques de ceux auxquels ils ne peuvent commander. Il semble traduire ainsi une remarque de Cassiodore sur le même sujet : « *Quibus imperare nequeunt, jura venerationis imponunt.* »

Pierre Monod conclut que la Savoie, fief d'origine *plus tôt française*, pour avoir été plus de quatre cents ans inféodée à la France, n'a jamais été un fief de l'empire germanique, et que sa souveraineté indépendante a été acquise aux ducs de Savoie par le défaut d'hoirs légitimes du royaume de Bourgogne; enfin, il termine en alléguant, avec saint Cyprien, que, si la coutume est contraire, « *Consuetudo sinè veritate, vetustas erroris est.* »

Dans cette docte et vive dissertation, on ne voit intervenir ni les arguments tirés de l'origine des races, lointaine assimilation de l'histoire naturelle à la destinée des nations, ni ceux que l'on emprunterait de nos jours au sentiment populaire, aux mœurs, et surtout aux divergences du langage. Il n'est pas question non plus du vœu des populations; bref, le litige est vidé à l'ancienne mode, ou, si l'on veut, à la manière allemande. C'est à ce point de vue que le *Mémoire* du père Monod ne laisse pas que d'être piquant, même pour des lecteurs d'aujourd'hui qui ont vu naguère des gallophobes prussiens exploiter contre nous, à propos de l'Alsace et de la Lorraine, la méthode du confesseur de la duchesse Christine. S'il prenait fantaisie à quelque érudit français de s'adonner à la distraction de riposter à ces jeux d'esprit, où le jeu seul m'a frappé, ils trouveraient, en procédant par similitude, de redoutables engins dans les théories du jésuite savoyard. Je crois vraiment qu'ils prendraient les bords du Rhin... jusqu'à Prague, avec d'aussi fortes raisons et non moins de facilité que n'en ont eu l'an passé les écoliers de Gœttingue à s'emparer de Strasbourg et de Nancy.

MÉMOIRES POUR LA CONSTRUCTION DU FORT DE L'ANNONCIADE. — En attendant l'heure où les Universités allemandes régleront avec des phrases le sort des Etats, les souverains continuent à bâtir des forteresses, et c'est ce que faisait en 1568 Emmanuel-Philibert, qui,

malgré son titre de comte de l'empire, éleva contre les lignes allemandes qui risquaient de l'envahir avec l'appui des protestants de Berne, la citadelle de Bellegarde, au nord de Rumilly. Capitaine distingué, ce prince se préoccupait beaucoup de l'art des fortifications; il fit élever ou restaurer celles de Nice, de Verceil, de Mondovi, de Céva, de Turin, de Bourg et de Montmélian.

Le *projet du fort de l'Annonciade*, communiqué par M. Croisollet, notaire à Rumilly, a été peut-être exhumé des anciennes minutes de son étude, car les registres des notaires sont une mine féconde des documents les plus curieux dans leur diversité; mais la provenance de ce *Mémoire*, signé par Emmanuel-Philibert, n'est pas indiquée. La Société savoisiennne le met au jour parce qu'il donne des détails peu connus sur les moyens employés au seizième siècle pour diriger de pareilles constructions, ainsi que sur le système administratif de cette époque, et aussi parce qu'étant écrit en français, il est un monument de la langue en Savoie.

Ce *Mémoire* dépeint la complication administrative d'une époque où l'absence d'unité, et de services spéciaux étendus à toutes les affaires d'une même nature, rendait indispensable pour chacune d'elles une organisation particulière et complète. Ainsi, pour construire le fort de l'Annonciade, il fallut nommer, outre l'ingénieur, un trésorier ou payeur de ladite fabrique, un commissaire général, un contrôleur général pour assister aux marchés et vérifier les actes du commissaire, plusieurs contrôleurs particuliers, un surintendant général de toute la besogne pour surveiller, diriger, et pour ordonner les mandats, un secrétaire pour les écrire, des surveillants (*soprastants*) particuliers pour chaque branche des travaux, un prévôt, etc... C'est tout un monde. Dans sa prévoyance, Emmanuel-Philibert définit les attributions de chacun de ces fonctionnaires et donne le détail méthodique de tous les travaux, ainsi que de la nomenclature des ouvriers, des manœuvres, des outils et engins qu'ils devront employer. Il va jusqu'à tracer les modèles de tous les actes, mandats, récépissés, certificats de contrôles et arrêtés de commandes qu'auront à mettre en usage les divers agents.

Pour construire six forteresses, on créait alors six administrations aussi complètes et tout à fait isolées. Une telle organisation explique la lenteur, la rareté et le coût élevé des grands travaux publics: ce *Mémoire* donne une plus haute idée du duc de Savoie que des moyens dont il pouvait disposer.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LA SAVOIE. Sous ce titre, M. le ma-

jour Dufour publie le texte d'une vingtaine de chartes de franchises du treizième et du quatorzième siècle, octroyées par les comtes de Savoie, aux bourgeois et habitants de Saint-Génix, au prieur du couvent des Portes en Rossillon, à la commune de Saint-Symphorien d'Ozon, à celles de Saint-Branchier en Valais, de la Côte en Viennois, de Saint-Georges-d'Esperanche, d'Ivoire en Chablais, de Châtelard en Beauge, du bourg d'Aya (probablement les Hayes, dans le Lyonnais), de Saint-Laurent du Pont, etc...

Les franchises de Cruseilles lui sont concédées par son seigneur Gui, évêque de Langres, en 1282; elles sont confirmées par Robert et Amédée, l'un évêque de Genève, l'autre comte du Génevois. Ambronay (canton d'Ambérieux) est exempté de péages et gabelles, en 1322, par Edouard de Savoie; Grésy-sur-Isère reçoit de son seigneur, l'année suivante, des statuts forains et ceux qui règlent les marchés; Couthey en Valais est redevable, en 1324, des mêmes avantages à Edouard de Savoie; l'ordre des Chartreux obtient en même temps de ce prince la confirmation des privilèges dont l'avait doté Amédée V. En 1324, les châtelains de Tarentaise obtiennent réparation de divers abus commis par les officiers de la justice du comte. En 1328, Edouard de Savoie permet aux gens de Bagnes et de Vallèges de vendre où bon leur semblera leurs denrées, sans être tenus de les porter à Saint-Branchier. Enfin, une charte sans date porte règlement des franchises, ainsi que des droits respectifs des comtes de Savoie et des prieurs du Bourget. Cet acte curieux est d'un assez vif intérêt pour l'histoire locale.

PETITE CHRONIQUE DU FRÈRE BILLARD, CHARTREUX. — Elle a pour objet la chartreuse d'Aillon au diocèse de Genève, maison fondée cent moins un an après la grande chartreuse, c'est-à-dire en 1183, par le comte Humbert III, dit le Bienheureux. Cet établissement, que l'on a confondu avec celui d'Oujou dans le canton de Vaud, erreur d'autant plus facile, qu'Oujou ou *Augiou* se trouve parfois désigné sous la dénomination d'*Algio* et d'*Allio*, a subsisté jusqu'à la révolution française. A cette époque, il possédait 38,000 livres de revenu; il nourrissait dix moines et ne dépensait que 3,000 livres. La *petite chronique* latine communiquée à la Société savoissienne par M. Darvey, à qui elle appartient, a été écrite en 1585; elle contient quelques détails sur les réparations du monastère, sur ses forêts et sur plusieurs incendies qui atteignirent la maison, notamment en 1582. On y lit aussi le récit de plusieurs dissensions survenues entre le couvent et les habitants des hameaux voisins, avec l'indication

des précautions à prendre pour sauvegarder les intérêts de la communauté. Cet opuscule est écrit en fort mauvais latin, mais avec vivacité; l'auteur sait conter les moindres choses avec la naïve habileté des montagnards.

TROIS CHARTES extraites, la première du *Cartulaire de Saint-Hugues* (fonds de l'évêché de Grenoble), la seconde des archives de Turin, et la troisième de celles de Saint-Maurice en Tarantaise, terminent ce volume si rempli. Elles ont été transcrites par le père Camille, capucin de Chambéry.

Le n° 1 est un acte par lequel Humbert aux blanches mains donne, le 21 janvier 1042, au monastère de Saint-Pierre de Chamillac en Vélai, les terres qu'il a conquises aux Échelles, qui s'appelaient jadis *Lavascrone*.

Un autre texte de cette donation a été publié, en 1778, par Guichenon, sous la date du 10 juin. Ce couvent avait été fondé, en 700, par le duc *Calmélius*, Calmériac ou Calméri, dans le Vélai, où l'établissement est connu sous la désignation plus moderne de Moustier Saint-Chaffre, nom de son second abbé, fils de Leuffroi, gouverneur d'Orange. Saint Chaffre fut massacré par les Sarrasins en 728, et devint le patron de l'abbaye quand Louis le Débonnaire en releva les murs.

La charte n° 2, par laquelle Aimon, fils de feu Aimon de Lucinge, se déclare homme lige du comte Amédée et reconnaît qu'il tient de lui des terres et divers droits à Thonon, à Concise et à Tully, donne lieu à une incertitude que nous ne sommes pas à même de dissiper. Elle est datée de Chillon, « *die Jovis post nativitatem Beate Marie, anno Dni millesimo nonagesimo tercio.* » Mais l'écriture de la pièce, que nous n'avons pas sous les yeux, paraît offrir les caractères graphiques du treizième siècle, ce qui a donné lieu de supposer qu'après le millésime, le scribe aura omis deux cc, qui se traduisaient par *ducentesimo*. Si l'acte est de 1093, il concernerait Amédée II; il désignerait Amédée V, s'il a deux siècles de moins.

L'objet de cette charte ne permet guère de la supposer apocryphe. A défaut des preuves de la maison de Lucinge, l'aspect du texte doit suffire pleinement pour éclaircir ce point douteux.

Dans la charte n° 3, qui est de l'an 1331, le comte Aymon charge le châtelain de Tarentaise de s'assurer, par des enquêtes, si, comme ils le prétendent, les bourgeois de Saint-Maurice ont reçu du comte Thomas le droit de couper des bois dans la vallée de l'Isère et de

les faire flotter jusque chez eux. Dans le cas où ces droits seraient réels, le châtelain doit les faire respecter.

Comme on le voit, ce volume est très-complexe ; la Société savoisienne, fort soucieuse des monuments de son histoire, s'attache à les exhumer tous et à grouper les éléments trop dispersés de ses archives.

Francis WEY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE TOULON. — ANNÉE 1859.

Guerres maritimes de la France : port de Toulon, ses armements, son administration, depuis son origine jusqu'à nos jours; par M. Brun, commissaire général de la Marine.

La Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon, dont le comité m'a chargé d'examiner la dernière publication, a une existence déjà ancienne et honorablement remplie. Pénétrés des services que peuvent rendre les Académies départementales, ses membres consacrent particulièrement leurs études aux questions d'histoire et d'archéologie locale. C'est ainsi, en effet, c'est en préparant les matériaux pour cette histoire vivante et animée du passé, qui sera l'œuvre de la génération à venir, que ces Académies peuvent se rendre utiles. L'époque actuelle cherche à distinguer le vrai du faux, à détruire les erreurs accréditées, à faire sortir de l'ombre les faits ignorés; la mission de ceux qui nous suivront sera de composer un ensemble harmonieux de ces milliers de dissertations éparses qu'ils devront aux investigations de leurs prédécesseurs. Leur rôle sera plus brillant peut-être; les modestes érudits qui se vouent à de pénibles recherches pour approcher le plus près possible de la vérité historique auront toujours l'estime du monde savant.

Parmi les travaux que contient le dernier *Bulletin de la Société des sciences de Toulon*, il en est un qui se distingue des autres autant par l'importance du sujet que par le développement avec lequel l'auteur l'a traité. Ce travail, qui contient 240 pages, est dû à la plume exacte et consciencieuse de M. Brun, ancien commissaire général de la marine. Il est intitulé : *Documents historiques et administratifs sur la marine de Toulon*. Depuis, M. Brun a complété son œuvre, qui forme aujourd'hui deux forts volumes⁽¹⁾, dont il m'a prié de faire hommage de sa part au Comité, et qui ont pour titre : *Guerres maritimes de la France : port de Toulon, ses armements, son administration, depuis son origine jusqu'à nos jours*.

L'intérêt d'un pareil sujet ne saurait être contesté. Homme du métier, ayant la pratique des choses, libre de puiser dans les archives du port célèbre dont il écrivait l'histoire, M. Brun a, de plus, im-

(1) A Paris, chez Henri Plon; 2 vol. de 1200 pages. — Prix : 15 francs.

primé à ses récits un cachet d'honnêteté et de patriotisme qu'on ne saurait trop louer. Rien, excepté le coup d'œil du génie, ne remplace l'expérience des affaires ; mais ce coup d'œil n'est donné qu'à un très-petit nombre. L'expérience très-grande de M. Brun assure à son livre une autorité réelle. Non-seulement les marins, qu'il intéressera plus particulièrement, le liront avec plaisir et profit, mais les historiens y puiseront à pleines mains des notions abondantes et certaines sur les faits dont la Méditerranée a été le théâtre depuis deux siècles. Un seul reproche pourrait être adressé à l'auteur. Simple, convenable, dans toutes les parties relatives à l'organisation maritime, aux faits administratifs, aux détails de service, son récit manque quelquefois de mouvement et d'éclat. Souvent, M. Brun a sous la main les matériaux d'un beau tableau. Un peu plus de précision et de mise en œuvre suffiraient pour arriver à l'émotion. Ne se souciant peut-être pas assez de l'effet, il ne se préoccupe que de la vérité, et le tableau reste parfois en quelque sorte indiqué.

Nous aurions voulu faire au Comité une analyse complète de l'excellent livre de M. Brun. Mais comment entrer dans les détails quand chaque page en offre d'intéressants et de nouveaux ? L'exposé des travaux de Colbert pour donner une marine à la France et des résultats prodigieux qu'obtint le grand ministre est surtout particulièrement instructif. L'appréciation faite par un homme aussi compétent que M. Brun du régime des classes mérite d'être signalée. M. Brun approuve l'inscription maritime et il la croit indispensable à la grandeur de la France. Cela dit, il ne peut s'empêcher de reconnaître que le régime des classes tel qu'il fut appliqué à son origine, et même longtemps après, avait profondément et justement irrité les populations maritimes. Non-seulement, en effet, les marins inscrits ne s'appartenaient plus jusqu'à soixante ans, mais leur solde était misérable, et souvent deux ou trois ans s'écoulaient avant même qu'elle leur fût payée. Qu'en résultait-il ? Ils allaient servir à l'étranger, bien que ce fait fût puni de mort. Ajoutons, pour être juste, que cela se passait à une époque où le ministre de la marine ne pouvait fournir aux dépenses les plus urgentes des arsenaux. Une fois entre autres, je trouve ce trait dans M. Brun, il fallait au port de Toulon 37,000 livres pour bâtir deux hangars destinés à abriter les bois de construction. La dépense était indispensable. On ne put pas trouver les fonds, et les bois continuèrent à pourrir en plein air. M. Brun fait observer à cet égard que la marine française n'a été véritablement constituée que du jour où ses ressources

annuelles lui ont été assurées dans des budgets réguliers. Est-il nécessaire de dire après lui que les inconvénients qu'il reproche si justement à l'ancienne inscription maritime ont disparu depuis longtemps ?

On connaît l'histoire, hélas ! trop sombre et sanglante de Toulon à l'époque révolutionnaire. Indulgent aux personnes, ferme sur les principes, M. Brun raconte cette histoire, en ce qui se rattache à celle de la marine et de l'arsenal, avec une sage impartialité. Une lettre, parmi celles trop rares, à notre avis, qu'il cite dans son travail, fait voir la cause principale du dissentiment à jamais funeste qui éclata alors dans le pays. Le comte d'Albert de Rions commandait la marine à Toulon en 1786; royaliste dévoué, esprit juste, non moins distingué par la sage libéralité de ses opinions que par la fermeté de son caractère, il écrivait au ministre de la marine : « Les paysans une fois soulevés, ceux mêmes qui les ont lancés ne peuvent plus les arrêter. Je n'ai jamais douté qu'ils ne se fussent contentés, dans le commencement, de la renonciation des ordres privilégiés aux exemptions pécuniaires. Aujourd'hui, c'est la suppression totale des droits seigneuriaux qu'ils demandent.... » Il y a dans ces paroles une double leçon, sur laquelle il est inutile d'insister. On a beau dire que les concessions ne satisfont jamais personne, cela n'est vrai que lorsqu'elles sont arrachées à un pouvoir sans force, expirant. Vers 1750, le contrôleur général Machault d'Arnouville voulut assujettir tous les citoyens à la contribution foncière. Si, à cette époque le clergé, la noblesse, les parlements, celui de Bretagne en tête, n'avaient, par leurs clameurs, fait échouer ce sage projet, la monarchie eût été sauvée. Pouvait-elle l'être quarante ans après, alors que, la veille même de la grande crise qui devait l'emporter, les ordres privilégiés se cramponnaient par un effort désespéré à leurs exemptions pécuniaires ? Les événements ont répondu.

Encore un mot sur le remarquable travail de M. Brun. Son histoire du port de Toulon et des guerres maritimes de la Méditerranée s'arrête à 1815. Nous espérons qu'il la complétera en l'amenant jusqu'à l'époque actuelle et qu'une histoire analogue sera faite, à son exemple, dans tous les autres grands ports militaires de l'Empire. C'est là un noble but, bien digne d'occuper les loisirs des administrateurs spéciaux. Si notre vœu se réalisait, les ports de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort posséderaient, eux aussi, dans quelques années, leurs annales militaires ; et ces annales, écrites d'après les documents officiels, auraient toute l'exactitude que l'histoire comporte, et à laquelle nous devons tous tendre incessamment.

Une intéressante notice sur Louis Gérard, botaniste provençal, par M. Octave Teissier, fait suite, dans le *Bulletin de la Société des sciences de Toulon*, à l'extrait de l'ouvrage de M. Brun. Né en 1783 dans la petite ville de Cotignac, élevé par les doctrinaires de Draguignan, Louis Gérard se fit remarquer de bonne heure par des connaissances approfondies. A l'âge de vingt ans, il fut reçu docteur par la Faculté de Montpellier, puis, sa vocation pour la botanique l'emportant, il se livra avec ardeur à l'étude des plantes et adressa à Linné lui-même quelques remarques sur sa description des plantes méridionales. Qu'on juge de sa joie : « Vos observations, lui répondit l'illustre maître, sont parfaitement justes, et j'en ai plus appris sur les plantes du midi de la France par votre envoi et vos remarquables descriptions que par la lecture de nombreux ouvrages spéciaux. Aussi, entretiendrai-je avec zèle et dévouement votre précieuse amitié. » Linné terminait en engageant son ami de vingt ans à publier une Flore qui comprendrait toutes les plantes de la Provence et des pays environnants. Gérard suivit ce conseil, vint à Paris, s'y lia avec les savants les plus célèbres, retourna souvent en Provence et entretint une active correspondance avec ceux qu'il avait connus, notamment avec l'infortuné Lamoignon de Malesherbes. A la mort de ce dernier, il manifesta hautement son indignation, et, comme cela devait être, il fut incarcéré. Son père avait autrefois prêté cent écus à Barras, son compatriote, qui s'embarquait pour les Indes. On eut recours à Barras, alors député du Var et déjà très-puissant. Pour se dispenser d'une recommandation qui pouvait devenir compromettante, il traita Louis Gérard de *fanatique*, et l'ancien ami de Malesherbes attendit son tour comme tant d'autres, dans les prisons de la République. Le 9 thermidor, ce jour si impatiemment désiré par nos pères et qui mit fin à tant d'angoisses, le sauva. Un grand nombre de lettres adressées à Gérard par ses correspondants les plus célèbres complètent la notice de M. Teissier sur ce savant modeste et noblement désintéressé. Louis Gérard, en effet, eut le rare mérite de repousser un héritage considérable pour ne pas en frustrer de proches parents. Puis enfin, quand la vieillesse fut venue, retiré dans son village, honoré, aimé de tous, on le vit, pendant de longues années, donner des soins gratuits aux malheureux égarés qui, dans les mauvais jours de nos discordes civiles, avaient voulu l'envoyer à l'échafaud. Ajoutons que sa *Flora Provincialis* avait fait véritablement sensation dans le monde savant de son temps : « Gérard, dit un critique contemporain, peint à la Wanloo, mais il adoucit les traits avec élégance et dé-

taille avec tant de précision qu'il suppléa, par l'image, à la présence de l'objet décrit. » Enfin, quelques botanistes lui attribuent l'idée première et le mérite de la classification méthodique à laquelle Tournefort a donné son nom. C'est cette vie que M. Octave Teissier a racontée avec une sobriété, une mesure, une connaissance du sujet qui lui ont valu les éloges du meilleur et du plus compétent de tous les juges, de M. Flourens.

De beaux vers adressés à la Provence par M. de Laprade, après un séjour de quelques mois à Hyères, ont inspiré à M. Margollé une réponse mélodieuse que donne aussi le *Bulletin de la Société des lettres de Toulon*, lequel contient en outre une excellente étude de M. Albert Germondy sur la géographie gallo-romaine des deux cantons de Saint-Tropez et de Grimaud, formant l'une des parties les plus intéressantes du littoral de la Méditerranée. Un de nos savants confrères, M. J. Quicherat, a rendu, dans la section d'archéologie, au remarquable travail de M. Germondy, la justice qu'il mérite (1). Que M. Germondy, continuant l'œuvre qu'il a si bien commencée, explore de la sorte tous les cantons du département du Var ! C'est le vœu exprimé par M. Quicherat, et nous ne pouvons que nous y associer complètement.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, février 1861, p. 171.

**ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES,
ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA LOIRE. Année 1860.**

J'ai présenté au Comité, dans le courant de l'année dernière, un rapport sur les Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire en 1859.

Trois fascicules, contenant les Annales de la même Société pendant l'année 1860, m'ont été communiqués; mais, à l'exception d'une nouvelle traduction de trente-deux fables de Phèdre par M. Rossand, traduction qui ne manque d'ailleurs ni d'attrait ni d'une certaine élégance, ces livraisons ne renferment aucun travail concernant la section d'histoire et de philologie. Les Mémoires publiés en 1860, par la Société impériale de la Loire m'ont paru relever spécialement de la section des sciences, à laquelle je propose au Comité de les renvoyer.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON. — 1858-1860.

Ce fascicule contient les procès-verbaux de huit séances, dont la première a été tenue le 8 septembre 1858, et la dernière le 26 juillet 1860. Elles sont surtout remplies par les affaires intérieures, la correspondance, l'analyse des livres offerts à la Société, et les démarches faites par elle pour accroître les richesses de son musée, et y faire figurer les bustes ou les portraits de tous les hommes qui, nés dans le département de l'Aveyron, sont devenus célèbres à divers titres. Dans ces procès-verbaux, je trouve, non des Mémoires proprement dits, mais seulement des communications ou des rapports dont je vais extraire ce qui peut offrir quelque intérêt pour la philologie et l'histoire.

M. Clémens, professeur au lycée de Rhodéz, s'est fait l'interprète des idées formulées par M. Constans, docteur-médecin à Brasc, en rendant compte d'une dissertation où ce dernier propose divers moyens de mettre d'accord, dans la langue française, l'orthographe et la prononciation. Le principal moyen consisterait à admettre une orthographe actuellement conforme à la prononciation, mais pouvant se modifier suivant les changements que le temps amènerait dans celle-ci. Ce système n'est pas nouveau : depuis le *Trètté de la gram-mère françoese fet par Loys Megret*, et publié en 1550, bien des tentatives non moins radicales ont été proposées sans aucune chance de succès, car la prononciation est tellement variable selon les temps, et surtout selon les lieux, qu'il est bien difficile de comprendre, même sans tenir compte de la grande question des étymologies, comment l'orthographe pourrait être calquée uniquement sur la prononciation. De deux choses l'une : ou chacun aurait son orthographe particulière, et alors on tomberait dans une confusion inextricable ; ou bien vous donneriez des règles fixes à votre nouvelle orthographe, et comme la langue parlée se modifie beaucoup plus vite que la langue écrite, cette orthographe échapperait presque immédiatement aux règles où vous auriez voulu l'enfermer. M. Clémens a défendu non, sans talent, les raisons présentées par M. Constans à l'appui de sa réforme ; mais notre orthographe, fondée, en définitive, sur les principes que fournissent nos origines grammaticales, a encore, quoique bien vieille, beaucoup d'années à vivre, si elle vit autant que le souhaitent tous les amis des lettres classiques.

« Si l'on faisait tant, ajoute M. Clémens, que d'établir une orthographe nouvelle, il faudrait la faire aussi rationnelle que possible, et de manière qu'elle pût être adoptée au besoin par les autres peuples, et employée à écrire la langue universelle qu'un autre Ruthenois, M. de Rudelle, vient de créer de toutes pièces. » Cette allusion à un ouvrage intitulé : *Grammaire primitive d'une langue commune à tous les peuples (pantos-dimou-glossa)*, et qui a été présenté par son auteur à la Société de l'Aveyron, nous faisait espérer de rencontrer dans les procès-verbaux de cette Société une appréciation qui eût pu guider notre propre jugement. Malheureusement, quelques lignes seulement du rapport de M. Peyras sur cet ouvrage sont insérées dans le Bulletin, et nous devons supposer que le rapporteur n'ayant pas trouvé parfaitement résolue l'épineuse question de la *pantos-dimou-glossa*, la Société, de son côté, pour ménager d'honorables susceptibilités, a jugé à propos de supprimer la partie critique de ce compte rendu.

En fait de documents relatifs à l'histoire locale, je ne trouve que le sommaire de cinq pièces communiquées par M. Vesy. Ce sont cinq rôles sur parchemin, en idiome vulgaire, qui renferment les noms des officiers, la solde et la revue des simples hommes d'armes formant le contingent du Rouergue pour les troupes qui furent levées en 1384, 1385 et 1386, soit contre les Flamands, soit contre les Anglais. Ce contingent fut de 150 hommes en 1385, plus 40 autres pour la contribution personnelle du comte de Rodez, Jean III d'Armagnac. En 1386, on retrouve le même chiffre de 190, mais avec cette modification, que le contingent de la province fut de 120 hommes seulement, et de 70 à la charge du comte. La solde était de 15 francs par homme d'armes pour un mois de service. Nous devons regretter que la Société n'ait pas fait imprimer textuellement à titre de spécimen une de ces pièces, celle qui porte le n° 4, laquelle doit offrir des renseignements intéressants pour l'histoire des d'Armagnacs, et aussi pour les opérations militaires du temps.

M. de Barrau a présenté à la Compagnie dont il est le président une notice biographique sur M^{me} de Caylus, dont les Mémoires sont si connus, et qui fut, comme on le sait, la nièce à la mode de Bretagne de M^{me} de Maintenon et la mère du célèbre antiquaire. Il a déposé, en outre, un travail sur l'histoire du clergé de l'Aveyron pendant la Révolution ; mais les procès-verbaux ne renferment que des extraits assez courts de ces deux communications, qui seront sans doute insérées dans les Mémoires de la Société ruthenoise. Nous attendrons qu'elles se soient produites sous cette forme plus complète

pour les apprécier comme il convient, persuadé d'avance que l'auteur aura traité aussi agréablement son sujet littéraire qu'impartialement son sujet historique.

Dans l'ordre des compositions poétiques, nous trouvons une description de Bagnères de Luchon, « la reine des Pyrénées, » retracée en vers élégants par M. Adrien de Seguret; une ode gracieuse adressée à la *Fleur des champs*, dont l'auteur a voulu modestement garder l'anonyme, et des stances dues à M. Vayssier sur les *Martyrs des Carmes* et sur la mort héroïque de *Mgr Affre*. Entre le petit oratoire des Carmes, teint du sang de tant de prêtres dans les exécrables journées de septembre, et où l'éminent prélat aimait à venir prier, et les barricades de juin, où il tomba, lui aussi, victime de son dévouement, le poète a établi un rapprochement qui se présente naturellement à la pensée, mais qu'il a su rendre plus saisissant encore par des accents émus et pathétiques.

Je ne voudrais pas en rester sur ce douloureux souvenir des fureurs de nos discordes civiles. La Société de l'Aveyron, en exhumant les vers d'un poète de Rodez, Louis Baucher, dont le nom est aujourd'hui complètement oublié, me fournit l'occasion de terminer moins tristement cette analyse par une anecdote singulière et par une citation où l'on retrouve la verve gauloise de nos pères. Dans les premières années du dix-huitième siècle, se passa à Rodez un fait étrange qui excita au plus haut point la curiosité publique. Une pauvre fille nommée Marie Roussouline, recueillie par charité à l'hôpital, en sortit un beau jour immensément riche, et prit un grand train de maison sans qu'on ait jamais pu savoir la cause d'un changement de fortune si extraordinaire. Comme elle se conduisait honnêtement, faisait beaucoup d'aumônes et de bonnes œuvres, et qu'étant fort laide, elle inspirait peu de jalousie aux dames de la ville, on lui pardonna sa richesse soudaine, son faste mondain et même son goût un peu trop prononcé pour la bonne chère. Mais ce brillant météore ne jeta qu'un éclat passager. La Roussouline disparut tout à coup; elle alla s'ensevelir dans l'hôpital d'où elle était sortie, et y mourut peu de temps après obscure et ignorée. Ce fut pour elle et au temps de sa splendeur que Baucher, auteur de sonnets et de dialogues en vers, composa un poème en plusieurs chants qui fut imprimé à Cologne en 1707. Dans cette composition, écrite sur un ton de badinage qui touche quelquefois à l'ironie, l'auteur prodigue à la nouvelle enrichie des conseils assez railleurs; mais il finit par se poser en amoureux de la Roussouline, ou plutôt de ses écus, ne doutant pas qu'elle consentira à le dédommager des injustices du sort et des rigueurs de

la pauvreté. Il lui adresse à ce propos un inventaire assez plaisant de son mobilier et de ses espérances. Nous en détachons quelques traits, et c'est par là que nous finirons :

J'ai donc premièrement, en ouvrages divers,
Depuis que je rimaille, au moins vingt mille vers.
Voilà de ma richesse une preuve authentique.
Ajoutez à cela vingt liasses de musique,
Cinq ou six manuscrits, divers livres du temps
Dont je serais fâché de refuser cent francs.

.
Plus un vieux chaudron cuivre, un seau de bois sans anse,
Douze assiettes de terre à façon de faïence,
Trois verres, deux flacons, un grand mortier de bois,
Du linge pour changer une fois tous les mois ;
Plus quatre plats d'étain, six cuillers, huit fourchettes,
Trois douzaines torchons, deux nappes, dix serviettes,
Quatre livres de lard, les deux os d'un jambon,
Six bûches, trois fagots, demi-sac de charbon.
J'ai surtout dans un coffre, en papiers d'importance,
Trente obligations, toutes portant quittance ;
L'extrait d'un testament d'un de mes bons parents
Qui, par un beau légat, me donna quatre francs ;
La substitution du bien de deux familles
Qui n'ont que dix garçons et quinze ou seize filles.
Un seul moment ainsi peut faire mon bonheur :
Si tout crève à la fois, me voilà gros seigneur.

HULLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON. 1858-1860. 8 fascicules formant 1 volume in-8° de 154 pages.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, 1^{re} année. *Caen, Hardel*, 1860. 3 fascicules formant un volume in-8° de 276 pages.

Les recueils des procès-verbaux des Sociétés savantes n'ont pas la même importance ni la même utilité que leurs collections de Mémoires et de documents ; cependant ils sont loin de manquer d'intérêt, car ils nous permettent de suivre le mouvement intérieur de ces Sociétés, et de saisir sur le fait, pour ainsi dire, les actes qui témoignent de leur zèle et de leur activité dans le domaine de la science. On trouve aussi, dans ces recueils destinés surtout à servir de memorandum aux sociétaires, beaucoup de notes précieuses relatives à des fouilles, à des découvertes d'antiquités, à des monuments anciens et à des objets d'art curieux, qui ne figurent pas ordinairement dans les dissertations que les Sociétés font imprimer à part, en raison de leur étendue matérielle et de leur valeur historique ou littéraire.

Les deux recueils de procès-verbaux que nous avons sous les yeux, et dont nous essayons de vous rendre compte, offrent une particularité qu'on retrouvera certainement dans tous les recueils du même genre, mais qui n'a peut être pas encore été signalée : c'est l'influence, c'est l'action continuelle que le Comité des travaux historiques exerce sans cesse sur les travaux des Sociétés savantes ; c'est l'émulation permanente que les encouragements de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique entretiennent dans le sein des

Sociétés. On reconnaît, en lisant ces procès-verbaux, les excellents résultats de la récente mesure qui a rattaché les Sociétés savantes des départements au Comité historique. Il faut voir avec quel zèle, avec quel dévouement, avec quel enthousiasme, ces Sociétés s'efforcent de répondre à la confiance du Ministre qui leur demande de prêter leur concours aux grands ouvrages qu'il a entrepris de faire exécuter concurremment, sous le titre de *Dictionnaire géographique* et de *Répertoire archéologique de la France*. Ce ne sont pas seulement les sociétaires eux-mêmes qui mettent en commun leurs lumières et leur érudition pour contribuer à cette vaste publication nationale : à l'appel de chaque Société, qui n'est pas avare de circulaires et sollicitations, tous les notables du département se font un devoir d'apporter quelques renseignements qui puissent être mis à profit par les rédacteurs de l'œuvre collective.

Il y a loin, répétons-le, de l'état actuel des Sociétés savantes à ce qu'elles étaient naguère, lorsque leurs travaux les plus estimables trouvaient peu d'écho au delà du cercle étroit qui les renfermait ; lorsque ces travaux isolés ne venaient pas aboutir à un centre unique, qui les mit en lumière et qui les exposât aux regards des amis de l'érudition. Dès à présent, on peut constater un progrès sensible dans les œuvres émanées des Sociétés ; on doit aussi reconnaître, avec satisfaction, que leur autorité, de plus en plus acceptée et sanctionnée ; se manifeste d'une manière incontestable par la conservation intelligente des monuments, par la fondation des musées et des bibliothèques publiques, qui sont, en quelque sorte, leurs fiefs et leurs vassaux.

Nous aimons à voir l'empressement patriotique avec lequel les habitants d'une ville ou d'un département se font un devoir d'enrichir à leurs dépens la collection locale, de tableaux, de statues, d'antiquités, de médailles et de livres. C'est toujours la Société savante qui a eu l'initiative de ces offrandes et qui en recueille l'abondante moisson. Tout ce qu'on donne ainsi n'a pas, sans doute, une valeur réelle et sérieuse ; par exemple, on ne sait pas trop ce que gagne un musée de province à recevoir de petits ouvrages en paille et en noix de coco rapportés des îles de la mer du Sud, des bagatelles chinoises ou japonaises, des armes de sauvages d'une fabrication suspecte et d'une origine douteuse. La pensée qui dirige ces donations n'en est pas moins respectable et digne d'applaudissements, car on commence à comprendre qu'un musée, qu'une bibliothèque, qu'une collection quelconque, destinée à tous, doit être formée par tous et aux dépens de tous. Chaque ville aura bientôt sa

Société savante ; chaque Société savante témoignera de son existence par la formation d'une bibliothèque et d'un musée. Ainsi se réalisera un vœu que nous exprimons, il y a bien des années, en demandant que toutes les villes de France eussent leur musée et leur bibliothèque.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, a eu la bonne idée de créer une galerie de portraits des célébrités aveyronnaises, et de toutes parts lui sont venus des tableaux, des dessins et des gravures qui composent déjà une collection aussi nombreuse qu'intéressante, surtout pour les indigènes. En même temps, le musée archéologique, qui s'augmente tous les jours, tend à réunir des antiquités de toute espèce trouvées sur le territoire des Ruthènes, et dispersées maintenant dans une foule de mains. On aura de la sorte, dans peu de temps, une très-curieuse collection de monnaies gauloises et de médailles romaines. Il n'est peut-être pas, en France, une contrée qui fournisse plus de ressources à l'archéologie antique que le département de l'Aveyron, où les armées de César ont laissé tant de traces de leur passage. La Société des antiquaires de Normandie ne trouve pas moins d'objets curieux à ramasser pour son musée archéologique, dans le département du Calvados, qui offre l'exhumation de plusieurs cimetières gallo-romains à la docte curiosité des archéologues normands. Dans le Calvados, comme dans l'Aveyron, les particuliers, les plus pauvres comme les plus riches, déposent à l'envi dans les mains de la Société savante du département toutes les antiquités qui tombent en leur possession, et qui leur deviendront plus précieuses quand ils les retrouveront dans les vitrines du musée de leur ville natale. Nous remarquerons aussi que la Société des antiquaires de Normandie ne se borne pas à recevoir des dons volontaires ; elle emploie les fonds dont elle dispose à des acquisitions habilement dirigées, et, si elle refuse d'acheter à un prix trop élevé les objets qu'on veut lui vendre, comme la cloche de Fontenailles, qui porte la date de 1202, et qui est certainement la plus ancienne cloche existant en France, elle n'épargne rien pour assurer la conservation de ces objets, quelle a pris sous sa sauvegarde (1).

Nous avons rencontré, dans les procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, quelques communications relatives à des camps romains, à des voies romaines et à des monuments antiques. M. Romain lève le plan du camp de Montberle ; M. l'abbé

(1) Cette cloche se voit aujourd'hui dans le musée de Bayeux.

Cérès fait un rapport sur les fouilles de Montrozier, qui ont mis au jour, sur un espace de terrain considérable, les restes d'une immense villa renfermant, dit le rapport, « plus de 40 appartements plus ou moins spacieux, » dans lesquels on a découvert une énorme quantité de débris, marbres, statues, mosaïques, poteries, ustensiles en fer et en bronze, médailles, etc. Les travaux de terrassement, qui ont eu lieu à plusieurs reprises dans la ville même de Rodez, ont amené aussi la découverte de constructions antiques en pierre et en brique, dont la forme n'a pas été bien déterminée; mais la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui avait fait suivre les fouilles par plusieurs de ses membres (MM. Romain, Cérès, Vanginot et Pescheloche), a pu établir néanmoins, sur des observations exactes, que ces constructions appartenaient à des ouvrages hydrauliques, aqueducs et réservoirs souterrains. Enfin, nous citerons, en passant, comme singularité purement archéologique, le système de M. Constans pour fixer une orthographe nouvelle conforme à la prononciation des mots. M. Constans a renouvelé, peut-être à son insu, l'ingénieuse tentative de Louis Meigret, qui publia, en 1550, son *Traité de la grammere françoïze*, et qui ne trouva guère que deux poètes, Pelletier du Mans et Baif, pour défendre la réforme grammaticale qu'il avait imaginée le plus sérieusement du monde. (Voyez, plus haut, p. 324.)

Le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie* ajoute aussi des communications archéologiques très-importantes aux procès-verbaux de ses séances. C'est ordinairement M. l'abbé Cochet, qu'on ne se lasse jamais d'entendre parler des antiquités gauloises, qu'il connaît si bien, c'est ce savant et infatigable explorateur de la *Normandie souterraine*, qui passe en revue les fouilles exécutées dans le département, les découvertes résultant de ces fouilles, les monuments historiques qui réclament des restaurations, ceux qui ont été déjà restaurés, les pierres tombales échappées à la destruction du vandalisme, les inscriptions, les statues, et tout ce qui se rapporte de près ou de loin à l'archéologie gallo-romaine et française. Mais nous aimons surtout à reconnaître l'incontestable supériorité de M. l'abbé Cochet, comme archéologue, dans de courtes et remarquables notices qu'il a consacrées à des sujets spéciaux, notamment à sa huitième et dernière exploration du cimetière mérovingien Envermeu, qu'il appelle le *vieux dortoir des Gaulois*; à la description des antiquités chrétiennes découvertes dans les ruines de l'abbaye d'Aumale; à l'étude d'une belle coupe en verre avec des reliefs représentant les jeux du cirque; à la conser-

vation d'une statue sépulcrale provenant de l'église du Ménil-Mauger ; aux incinérations gallo-romaines de Lillebonne, et, enfin, aux fameuses hachettes en silex, dites *diluviennes*, du musée archéologique formé par M. Boucher de Perthes, à Abbeville.

M. l'abbé Cochet n'est pas le seul auteur des petits Mémoires qui font suite aux procès-verbaux. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les notes de M. A. Canel sur les antiquités romaines découvertes à Pont-Audemer ; la notice de M. l'abbé Decorde sur la chaire extérieure de l'église de Saint-Lô, spécimen très-rare et très-curieux d'un genre de construction qui n'existe plus qu'en Normandie ; les recherches de M. Albert Pellerin sur des débris de statues colossales découverts à Urville, et pouvant être attribués à des représentations de divinités païennes, etc. Chacune de ces notices mériterait une rapide analyse. Nous nous contenterons de citer encore une lettre très-piquante de M. Malherbe, concernant un jeu des Romains, jeu cité par Macrobe, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, avec une altération légère des mots latins, que les joueurs prononcent sans savoir ce qu'ils disent. Cette persistance du latin, qui aurait passé de bouche en bouche dans le vocabulaire des enfants aux environs de Lillebonne, nous rappelle que nous avons entendu affirmer sérieusement que les laboureurs du Berri font arrêter les bœufs attelés à la charrue en leur criant d'une voix sourde : *Sta bos*. Quant aux conjectures de MM. Chazel et l'abbé Do sur la formule *Evoaue*, qui s'écrit *Avoi* dans les poètes du treizième siècle, elles nous paraîtraient plus complètement satisfaisantes si nous n'avions pas, depuis longtemps, contracté l'habitude, bonne ou mauvaise, de voir dans cette prétendue transformation de l'*Evoe* ($\epsilon\upsilon\ \omicron\iota$) des Grecs et des Latins une prononciation particulière de cette double interjection : *Ah ! oui !*

Les procès-verbaux de la Société de l'Aveyron et de la Société des antiquaires de Normandie nous font désirer plus que jamais la prise en considération des plaintes continuelles qui s'élèvent au sujet de la destruction barbare des anciens monuments que les Sociétés savantes essayent en vain de sauver de concert avec la Commission des monuments historiques. Ici, M. Luche, curé de Montbasens, déplore la disparition récente d'une borne milliaire qu'on voyait encore, il y a peu de temps, dans le village de Pont-la-Monnaye, sur la routé de Villefranche ; là, et c'est en pleine Normandie, où la vigilance de M. de Caumont se montre toujours en éveil à l'endroit des monuments historiques, trois anciens tableaux disparaissent du mobilier de l'église de Saint-Aubin-sur-Algot ; là, deux beaux rétables en

bois sculpté qui ornaient l'église de la Chaussée-Bois-Hulin ont été impitoyablement expulsés et mis en pièces !...

Il suffira sans doute d'avoir signalé ces faits inouis à Son Excellence M. le Ministre, pour qu'ils ne se renouvellent plus à l'avenir.

M. le Ministre des cultes a dans ses attributions la garde du mobilier des églises : il ne souffrira pas que ce mobilier soit livré aux caprices d'un curé ou d'un conseil de fabrique. La première mesure conservatrice que devra prendre l'administration, ce sera de faire dresser un inventaire exact et minutieux des objets composant le mobilier ecclésiastique. Cet inventaire aura l'avantage de nous faire connaître les richesses en ce genre que la France possède encore, et d'empêcher à l'avenir le retour de ces actes de vandalisme, qu'il faut laisser à ces époques de trouble et de désordre où la destruction des monuments d'art était à l'ordre du jour. » Ce sera l'honneur de notre époque, disait monseigneur de Bonnechose, le vénérable directeur de la Société des antiquaires de Normandie, d'avoir fait des efforts soutenus et coûteux pour sauver tous les débris du passé. »

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ESSAI DE CRITIQUE ANTÉHISTORIQUE.

Suite et fin (1).

Une grande bataille se livre près d'Arles, aux Aliscamps (*Elisæi campi*), vaste plaine couverte de tombeaux romains. La tradition en fait la sépulture des martyrs chrétiens qui ont succombé dans cette journée. C'est un désastre encore plus grand que celui de Roncevaux. Chose remarquable, nos ancêtres paraissent avoir célébré entre tous, et plus qu'aucune victoire, ces deux souvenirs funèbres.

Un neveu de Guillaume, le jeune Vivien, a fait serment, en recevant l'épée de chevalier, de ne jamais reculer d'un seul pas devant les ennemis de la foi. Vivement blâmé par son oncle qui lui enseigne que le véritable courage peut consister quelquefois à faire une belle retraite, Vivien tient son serment et périt après avoir entassé autour de lui des montagnes de cadavres. — Fauriel a bien retrouvé dans les chroniques arabes la mention d'une victoire remportée près d'Arles, vers le temps de Pepin, par les mahométans d'Espagne. Mais il n'est pas dit, quoique ce soit très-possible, qu'un des principaux guerriers chrétiens y ait péri victime de son obstination héroïque.

Le roi Louis gagne en personne une grande bataille sur le roi sarrasin Gormond qui était venu envahir ses Etats. Je crois qu'il y a là un souvenir du combat de Saucourt, en Vimeu, livré aux pirates normands par notre roi Louis III, fils aîné de Louis le Bègue.

Ici on peut comparer un chant flamand contemporain (2), avec

(1) Voir notre dernier numéro, p. 274.

(2) Wackernagel, *Alldeutsches Lesebuch*, p. 106.

les bizarres fragments que M. de Reiffenberg a fait imprimer dans son introduction de Philippe Mousket. Voici d'abord le panégyrique, moitié guerrier, moitié chrétien qui a été chanté devant le vainqueur de Saucourt : « Je connais un roi qui se nomme le seigneur Hludowig ; il sert Dieu volontiers et Dieu l'en récompense. Jeune encore il perdit son père ; ce fut pour lui un grand malheur, mais Dieu l'adopta et fut son nourricier. Le Seigneur lui donna du courage, des barons pour vassaux, l'un trône ici en France ; puisse-t-il en jouir longtemps ! Il en donna par après la moitié à Karloman son frère, afin que chacun eût sa part. Ensuite le Seigneur voulut éprouver s'il pouvait supporter de grands travaux. Il fit marcher contre eux des hommes païens, et la nation des Francs se souviendra de ses péchés. Beaucoup furent tués, beaucoup furent éprouvés. Ils souffraient le *harmescar* parce qu'ils avaient mal vécu. Tel avait été jusqu'alors un brigand et avait pris ainsi des forces, puis s'était fait un château par quoi il était devenu un seigneur. Tel était faux témoin, tel assassin, tel était un félon ; et tous s'étaient élevés par là. Le roi était hors de lui, le peuple était dans l'abattement. Le Christ était en colère ; on souffrait ce qu'on avait mérité. Mais enfin Dieu eut pitié ; il avait vu tous ces malheurs. Alors il ordonne au seigneur Hludowig de monter à cheval sur-le-champ. « Hludowig ; Hludowig, mon roi, secours mon peuple, les Normands l'ont cruellement opprimé. — « Seigneur, je le ferai pourvu que la mort n'empêche pas ce que tu m'ordonnes. » Et il reçoit l'absolution divine, et il déploie son gonfanon et il marche en France contre les Normands. Ceux qui l'attendaient rendaient grâce à Dieu ; tous les braves criaient : « Nous t'attendons depuis longtemps. » L'illustre Hludowig élevant la voix leur dit : « Ayez bon courage, mes vassaux, mes compagnons dans le danger. C'est Dieu qui m'envoie ici ; c'est lui qui m'a ordonné, si le conseil vous semble bon, de vous conduire à l'ennemi. Je ne m'épargnerai point jusqu'à ce que je vous délivre. Maintenant, suivez-moi, vous tous qui êtes fidèles à Dieu. La vie nous est donnée aussi longue que le veut le Christ. C'est lui qui protège nos corps, c'est lui qui veille sur nous. Quiconque fera de bon cœur la volonté de Dieu, s'il sort vivant d'ici, aura de moi un fief ; s'il y reste, je donnerai ce fief à sa famille. » Alors il saisit son bouclier, sa lance, il galope avec vaillance ; car il voulait gagner son procès en plaidant vrai contre ses adversaires. Bientôt, à peu de distance, il a rencontré les païens : « Gloire à Dieu », disait-il en voyant devant lui ce qu'il avait tant désiré. Puis, il s'élança avec audace, énton-

nant le premier un saint cantique; et tous à l'unisson répondaient : « *Kyrie eleison.* » Les chants cessaient, le combat commençait, les joues des guerriers Francs rougissaient; mais aucun vassal ne porta des coups tels que ceux du roi, prompt et courageux comme il était. Il avait cela de naissance. Il coupe l'un par moitié, il perce l'autre au milieu du corps. Il présente avec ses mains une boisson amère à ses ennemis. Malheur pour eux et pour leurs vies! Bénie soit la puissance de Dieu! Hludowig est vainqueur. Gloire à tous les saints! A lui est le champ de bataille. . . . (quatre vers mutilés.) Seigneur, conservez-le longtemps dans l'éclat de tous ses honneurs. »

Voici maintenant ce que l'on trouve dans les fragments Reifenberg, conformes à la chronique latine de Saint-Riquier (1), qui, écrite vers le treizième siècle, donne une analyse de ce roman, comme relation historique de la bataille de Saucourt.

Isambart, neveu de Louis le Débonnaire (toujours confondu dans la tradition avec les trois autres Louis carlovingiens), trahit sa patrie et sa religion, pour venger son frère Girardin, victime d'une intrigue de cour et déshérité par le roi. Il va chercher quelque part en *païenie* le roi sarrasin Gormond; Isambart guide l'armée ennemie; elle débarque en Ponthieu à l'embouchure de la Somme. Une grande bataille s'engage, et Gormond tue plusieurs des meilleurs chevaliers français. A chaque victoire il insulte, puis il jette en défi ces paroles impies à l'armée chrétienne consternée :

« Vous êtes tout à fait finis ;
Vous n'aurez garant d'icelui,
Qui fut par force en croix mis,
Où les fous juifs l'ont occis.
Pensez-vous donc qu'il surrexit,
Ou qu'il puisse vous garantir.
Point ne le peut par Apolin (*Apollinem*)
Lui qui ne se pût garantir
Qu'on ne le fit de mort mourir. »

Huguelin ou petit Hugues, le jeune porte-étendard de Louis, celui qui tenait l'oriflamme, entend cet affreux blasphème, et parle ainsi à son suzerain :

« O vous! de si noble roi fils,
Entendez-vous cet antéchrist
Qui tous nos hommes nous occit,
Et Seigneur-Dieu, si fort laidit
Que j'en suis au cœur tout marri.

(1) Dom Bouquet, t. VIII, p. 273.

Quoiqu'il m'en puisse advenir,
(M'aide mon Dieu qui ne mentit !)

Je ne laisserais pour mourir
Que je ne l'aïlle point férir. »

Et l'empereur lui répondit :

« Hélas ! beau frère Huguelin !

Veux-tu m'abandonner ici,

Car si tu étais ore occis

Je n'ai plus sous ciel un ami.

Huguelin dit : « Ce ne peut être.

Preux fut mon père et mes ancêtres ;

J'appartiens à un bon maître,

Et par moi preux je dois être. »

Huguelin se jette sur Gormond, et lui donne un tel coup d'épée qu'il le jette à bas de son cheval. Il l'eût tué là, si les païens n'eussent à temps secouru leur prince. Huguelin, voyant échapper sa proie, dégonfle son cœur par mille injures, et finit par se vanter d'être celui qui, déguisé en cuisinière, vint tout épier dans le camp de Gormond, qui promit de lui apporter un rôti de paon, et qui se sauva ensuite en enlevant le meilleur cheval de guerre des ennemis. Comme il a blessé le roi sarrasin à la tête, il lui dit :

« Tu as ton paon sur la tête.

Tu n'en mouvras plus les lèvres. »

Gormont dit : « Ainsi va de guerre.

Le guerdon je vais vous en faire,

Bien que soyez pauvre de terre. »

Du fort épieu grand coup lui serre,

Moult l'a navré au flanc senestre.

Jus le trébucha à terre.

Puis s'écria le roi Gormon :

« Tu t'es trop vanté, bricon !

Je te reconnais, Hugon,

Toi qui vins en cotillon

Me promettre ce mets si bon

Qui n'a pas touché mon grenon ;

Puis enmenas par trahison

Le bon cheval à mon baron.

Tu vas en avoir le guerdon,

Mort en giras sur le sablon,

Ne diras plus *oil* ni *non*.

De nul médecin, quelque bon

Qu'il soit, n'en auras guérison,

Ni de ton Dieu salvation. »

— « Vous mentez, lui répond Hugon,

Je n'ai qu'un peu du hoqueton

Et de la peau coupés, Gormon.

Vous me r'aurez à compagnon,

Et me verrez, par val, par mont,
Criant l'enseigne au roi baron,
Au roi Louis, le fils Charlon.
Gais seront ceux qui l'ouïront,
Et dolents les païens seront. »

Huguelin attaque une seconde fois Gormond. Il l'eût tué avec le fer de l'oriflamme si un païen irois (c'est-à-dire un Irlandais) ne se fût jeté au-devant du coup et n'eût ainsi sauvé son seigneur aux dépens de sa propre vie.

Huguelin parcourt ensuite tout le front de l'armée, tuant ou blessant tout ce qu'il rencontre. Puis il revient encore sur Gormond. Cette fois il le désarçonne et l'abat à genoux sur le pré. Il va le tuer avec le fer de l'oriflamme ; mais le païen saisit la hampe des deux mains, et il manœuvre si bien qu'il jette à bas du cheval son infatigable adversaire. Tous les ennemis se jettent sur le jeune héros qui tombe enfin dans la mêlée, mort et percé de cent coups :

Ce fut grand dommage et péché,
Car il était bon chevalier,
Et en bataille faisant bien.

Gontier, neveu et écuyer d'Huguelin, s'élance au milieu des ennemis et ramène le cheval de son maître en renversant partout les païens sur son passage. Il ose même s'attaquer au roi Gormond. Il lui brise un quartier de son écu, en le provoquant par ses railleries ; il lui rappelle que c'est lui qui, déguisé en serve, a emporté le plat d'or sur lequel on devait lui servir son rôti de paon.

Le roi Gormont lui répondit,
Comme orgueilleux et comme fier :
« Va-t-en d'ici, gars pautonnier (1).
Je suis de race à chevalier,
Des plus riches, des plus prisés.
Puis-je toucher un écuyer ! »
Quand Louis l'empereur prisé,
Y voit mourir ses chevaliers
Et ses escadrons détrancher,
Moult fut dolent et effrayé :
« Aide nous, Dieu, père du ciel !
Dit Louis, l'empereur prisé,
Je me tiens pour mal conseillé
De n'avoir jouté le premier

(1) *Paltonniers*, tendeur de pieux (pour dresser les tentes), valet d'armée; au figuré, mauvais sujet de la plus vile populace. Le grand du Gange s'est trompé en conjecturant *pontonier* et *péager*.

Corps à corps à cet aversier (*démon*) ;
Car il est roi. Et roi suis-jé.
Là il nous fut convenu bien
Quel que fût le vainqueur des II,
N'en fussent morts tant chevaliers,
Ni tant francs hommes détranchés.
Baron saint Denis ! or m'aidez !
C'est de vous que je tiens mes fiés.
De nul autre je ne tiens rien,
Sinon du vrai Dieu du ciel.
Aidez nous ! baron saint Riquier !
Il vous brûla votre moutier.
Je vous promets de l'exhausser,
Et monter de trente-sept pieds.
Prenez les rênes du destrier,
Jusques à lui me conduisez. »

Louis le Débonnaire finit, non sans peine, par venir à bout de Gormond. Le poète ajoute, en parenthèse, qu'il fit un tel effort pour lui enfoncer sa lance dans le corps, qu'il y gagna une hernie dont il mourut au bout de trente jours.

Ce fut grand dommage et péché ;
Car il était bon chevalier
Et en bataille fesant bien ;
Aux chrétiens très-bon conseiller.
La geste dit, c'est vérité,
Qu'il mourut sans postérité.

Si Huguelin n'était pas déjà mort, on pourrait croire que le poète le confond avec Hugues Capet. Du reste Louis III est mort véritablement sans laisser d'enfants, de même que Louis V.

Gormond est tué le troisième jour de la bataille. Ensuite ce n'est plus qu'un massacre. Le traître Isambart, blessé à mort, se désole de son apostasie ; il adresse une prière à la sainte Vierge. Le trouble, qui n'est point impitoyable, espère que ce repentir parviendra à sauver son âme.

Que le lecteur veuille bien comparer les deux relations de la bataille de Saucourt, l'une en vers de poète lauréat, et l'autre en chansons populaires, il verra combien la tradition peut s'éloigner de l'histoire.

D'après un autre roman, ce même empereur Louis meurt empoisonné par un comte de Champagne qui ose prétendre à la couronne. Il veut en déshériter la fille unique de son suzerain, qui est représentée comme l'héritière légitime. — L'ouvrage est du treizième siècle, temps où la succession des femmes aux fiefs et aux

trônes était universellement adoptée. La loi salique du quatorzième siècle n'était point encore inventée, et le vieux droit public germanique et romain était entièrement oublié.

La princesse, auguste et dernier reste du grand Charles de France et de Saint-Denis, est protégée et sauvée par Hugues Capet, général des bourgeois de Paris, petit-fils, par sa mère, du plus riche boucher de cette ville; son père était très-pauvre, quoique sire de Baugency et d'une très-bonne et vieille noblesse. Les conspirateurs s'emparent du palais royal, aujourd'hui Palais-de-Justice. Hugues les y prend d'assaut, et les abat comme des porcs à la boucherie. Ensuite il livre, toujours à la tête de ses bourgeois, une grande bataille au parti champenois au pied de la tour de Montlhéry. Puis il finit par épouser sa reine qui le fait élire roi de France. — Or, dans l'histoire, Hugues Capet n'est bien certainement ni le gendre du dernier roi carlovingien, ni le défenseur de la veuve et de l'orphelin, ni le petit-fils d'un boucher.

La chanson qui le présente sous de si singulières couleurs est remplie des allusions les plus transparentes aux événements de la minorité de saint Louis. C'est un livre de circonstance, souvent un pamphlet contre Thibaud de Champagne et Pierre Mauclerc, surtout un panégyrique de la régente Blanche de Castille; le tout très-pauvre du reste comme conception et exécution; c'est un poème bourgeois, mais nullement populaire. Il est fondé pourtant sur une tradition nationale, c'est que les Capétiens étaient sortis de la bourgeoisie de Paris, que Hugues Capet était le fils d'un boucher, tandis qu'en réalité il était fils d'un très-grand et très-habile prince, neveu de deux rois, Eudes et Raoul, arrière-petit-fils de Robert, duc de France, le Fort ou le Machabée. Quant au père de Robert le Fort, ce n'était ni un bourgeois, ni un Parisien, c'était un nouveau venu Saxon, nommé Witikind, guerrier de Louis le Débonnaire. L'idée que Hugues Capet était le fils d'un boucher, traduisait probablement cette idée plus générale, que la nouvelle dynastie était moins noble que l'ancienne. Plusieurs auteurs latins du moyen âge l'ont réfutée avec indignation, et, à ce qu'il semble, sans succès. Plus les Capétiens devenaient à la fois de vrais rois et des rois populaires, plus le peuple s'obstinait à n'y point voir des nobles féodaux. Dante qui, malgré ses passions, est amant de la vérité et rend souvent justice à des mémoires qui lui sont odieuses, n'hésite point à regarder comme certaine cette tradition populaire. En conséquence, quand il interroge Hugues Capet dans le *Purgatoire*, celui-ci lui répond : « J'étais fils d'un boucher de Paris. C'est moi

qui suis la racine de cette plante vénéneuse qui couvre aujourd'hui de son ombre la chrétienté tout entière. »

Sous le même Louis, dernier roi carlovingien de la tradition, a lieu une furieuse guerre féodale, suscitée par Raoul de Cambrai que le roi a privé de son fief. Elle a été composée par un trouvère contemporain et témoin oculaire :

Moult fut savant | et sage Bertolet,
Et de Laon | fut-il né et extrait...
De la bataille | il vit les plus grands faits.
Chanson en fit | meilleure n'ouïrez mais.
Puis a été | ouïe en maint palais...

Mais il ne faut point se fier à cette garantie, car il m'a été impossible de retrouver dans les nombreuses guerres privées, celle à laquelle on peut appliquer cette tradition, et le roman de Raoul présente les mêmes anachronismes que tous les autres. La fiction a tellement embelli ou défiguré l'histoire, qu'il importe fort peu de savoir si ce Raoul a vraiment existé, et s'il a brûlé, après délibération, le couvent d'Orbigni avec la population du bourg et les religieuses, parmi lesquelles était la mère de son écuyer, qui assista à ce crime, impuissant et désespéré. Je ne conseille à aucun de nos historiens de faire entrer les circonstances de cette chanson de Geste dans leur livres, comme réelles ou seulement comme possibles. C'est d'ailleurs l'une des plus dramatiques et des plus vraisemblables. Il faut corriger et suppléer le texte, qui a horriblement souffert, et dont il n'existe qu'un seul manuscrit.

Je n'essaye point d'étudier un grand nombre de nos traditions moins connues ou moins populaires. Elles rentrent toutes dans ce cadre des quatre empereurs de la seconde race, Charles Martel, Pépin, Charlemagne et Louis. Remarquez que si les monuments authentiques ne nous avaient conservé que les deux dates extrêmes, il faudrait que chacun d'eux eût régné soixante-dix ans en moyenne. Cela peut servir à nous faire comprendre pourquoi les rois de Rome, électifs et guerriers, dont quelques-uns meurent de mort violente, nous sont représentés comme ayant régné si longtemps. Il est hautement probable que la liste n'est pas complète.

Parmi nos traditions en quelque sorte particulières et biographiques; l'une des plus bizarres et des plus populaires à la fois; est celle de la retraite de Guillaume au court nez dans le couvent d'Aniane :

Bonne chanson de vieille antiquité,

est-il dit dans un remaniement postérieur et excessivement allongé de la chanson de Geste primitive.

Par son ignorance et sa taille gigantesque, Guillaume donne la comédie aux moines chez lesquels il veut entrer. On lui demande s'il sait lire, il répond que oui, pourvu que ce ne soit pas un livre. On ne peut pas trouver de froc assez grand pour lui, on va lui chercher un grand manteau que l'abbé Henri tient d'un de ses parents, et ce manteau lui va à peine aux genoux. Après avoir bien ri de lui, les moines se mettent à pleurer; car il a un tel appétit qu'il va affamer la communauté. Ils veulent lui couper les vivres. Il assomme presque le frère panetier et le frère cellérier. Alors, pour se débarrasser de lui, l'abbé Henri l'envoie acheter sur les bords de la mer une provision de poisson salé, commission fort dangereuse, car le chemin est infesté par une bande de brigands qui ne font grâce de la vie à nul voyageur, même à ceux qui se laissent dépouiller sans résistance. Pour plus de sûreté l'abbé lui prêche que le devoir et les convenances défendent à un moine l'effusion du sang, même s'il est attaqué à main armée.

« Mais, s'ils me demandent l'argent du couvent, » dit Guillaume. — « Il faut le livrer sans résistance, » répond l'abbé Henri. — « Mais s'ils me prennent mon froc et mon capuchon », même réponse. — « Mais s'ils veulent m'ôter mes braies? il est encore moins convenable pour un moine d'aller tout nu que de se battre. » — « Oh! dans ce cas, répond l'abbé, il est permis de se défendre. » C'était tout ce que demandait Guillaume. En conséquence, pour attacher son caleçon, il se fait faire, des trésors qu'il a apportés avec lui au couvent, une boucle d'or enrichie de diamants. Et lorsque les voleurs, après lui avoir pris son froc sans résistance, veulent toucher à cette boucle, il les tue tous à coups de poings, les uns après les autres. Quand il revient au moultier avec sa provision de poisson, le portier le prend pour un revenant et ne veut pas lui ouvrir. Il enfonce la porte et tue le portier. Puis, après avoir rossé tous ses frères, il fait la paix avec eux à condition qu'on le laissera manger à son appétit;

Et fit l'abbé | les poissons détrousser.
Et tous les moines | en eurent au diner.
Ceux qui sont morts | furent tôt oubliés.
Quelle grand' table | fit Guillaume au court nez !
Et les bons vins | eût à sa volonté,
Autant qu'il en put boire.

Telle était la tradition. Mais voici ce que nous dit un moine

contemporain de Guillaume et témoin oculaire, dans la biographie de saint Benoît d'Aniane.

« Le comte Guillaume qui était de beaucoup le plus illustre de la cour de l'empereur, s'attacha par la suite au bienheureux Benoît d'Aniane avec un tel sentiment de dilection, que, méprisant les dignités du siècle, il le choisit pour guide dans la voie du salut, qui pouvait le rapprocher du Christ. Ayant enfin reçu la permission de se convertir, il vint avec de grands présents en or, en argent et en vêtements précieux, et il se mit sous les ordres de cet homme vénérable. Il n'attendit pas plus longtemps pour déposer sa chevelure que la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, jour où, déposant ses habits brodés d'or, il revêtit le costume des serviteurs du Christ, se réjouissant d'être compté le plus vite possible dans les rangs de la milice céleste. Il y avait, à la distance d'environ quatre milles du monastère d'Aniane, une vallée nommée val Gellone dans laquelle le comte s'était fait bâtir une cabane lorsqu'il était encore engagé dans les liens du siècle. Là cet homme, né des plus nobles parents, s'étudia à se rendre plus noble encore en embrassant la pauvreté de Jésus-Christ. Aussi je crois utile de faire connaître ici, en faveur de ceux qui l'ignorent, le détail de sa vie pieuse et de ses habitudes monastiques. Le bienheureux père Benoît avait déjà mis quelques-uns de ses moines dans cette cabane. Guillaume, instruit par leur exemple, surpassa bientôt en vertus ceux qui étaient ses précepteurs. Par l'aide des comtes voisins, et surtout de ses fils auxquels il avait laissé ses comtés, il acheva très-vite et jusqu'à la perfection la construction du monastère qu'il avait commencé... Il lui acquit de nombreuses propriétés. Car, sur sa demande, le prince Louis, qui n'était encore que roi d'Aquitaine, lui accorda en quantité des terres labourables qui appartenaient au domaine royal, des ornements d'église, des calices d'or et d'argent. Et quand il vint visiter le nouveau couvent, il apporta beaucoup de livres et ne se retira pas sans avoir revêtu d'or et d'argent les autels du Seigneur.

« Une fois entré dans sa cellule Guillaume s'y donna tout entier à Dieu, ne laissant pas apparaître le plus petit vestige de pompe mondaine. Il était d'une si grande humilité qu'il fut presque toujours impossible aux autres moines, qui s'efforçaient de lui faire honneur, de ne pas recevoir beaucoup plus d'hommages qu'ils n'en rendaient eux-mêmes.

« Nous l'avons vu nous-même, et bien souvent au temps de la moisson, arriver parmi nous avec des outres pleines de vin, fusti-

geant son âne sur lequel il était monté, et tenant de l'autre main une coupe afin d'apaiser la soif dont nous étions dévorés. C'était toujours lui qui dans les veilles était le plus éveillé. Dans la boulangerie il travaillait de ses propres mains, à moins qu'il ne fût malade ou qu'un autre devoir ne lui fût imposé. Il faisait la cuisine à son tour. Dans son vêtement il était arrivé aux dernières limites de la modestie et de la pauvreté... Il recherchait aussi avec avidité la dureté du lit; mais à cause de sa mauvaise santé l'abbé Benoit lui fit donner malgré lui un matelas. Quelques-uns disent qu'il se faisait souvent frapper de verges pour l'amour du Christ, s'en cachant avec soin et ne voulant avoir d'autre confident que celui qui l'assistait. Au milieu des nuits les plus glaciales, tout roide de froid et couvert d'un seul vêtement; il se retirait souvent, vu de Dieu seul, dans l'oratoire qu'il avait fait contruire en l'honneur de saint Michel, pour y vaquer à l'oraison. »

Il y a là un trait commun à toutes les traditions orales. Elles sont plus conséquentes de beaucoup que les hommes ne le sont avec eux-mêmes. Et cela tient évidemment à la manière dont le peuple juge invariablement les grands hommes. Etant donnée une action qui le frappe et l'intéresse, il en déduit sur-le-champ tout le caractère de son auteur. Il n'admet point de nuances, point de changement, point d'influences des choses sur l'homme; et c'est un préjugé dont il lui est très-difficile de revenir. Ainsi Guillaume étant donné comme un géant, un brutal, un batailleur éternel, il faut de toute nécessité qu'il porte, même au couvent, tous les traits par lesquels il s'est fait remarquer dans la vie du siècle. Il en résulte que la tradition peut bien conserver quelques-uns des traits de ses personnages, mais qu'en même temps elle les défigure le plus souvent d'une manière étrange.

Ainsi chez nous elle a conservé de Charles Martel sa qualité de champion de la chrétienté contre les mahométans; mais il lui a été impossible d'en faire le spoliateur de l'Eglise; elle a préféré accuser le pape lui-même. Charlemagne est puissant, majestueux, tenace dans ses projets, courageux de sa personne; un autre trait plus intime et plus particulier, c'est qu'il est faible pour ses enfants. Tout cela est commun à l'histoire et au roman; mais dans la tradition cyclique il n'est que le roi, il n'est pas le héros. Sans cesse il s'y voit sacrifié à Oger, Olivier, Roland, Turpin, Renaud de Montauban, absolument comme dans l'*Iliade* (loin de moi la pensée de profaner Homère par cette comparaison!) Agamemnon est sacrifié à Achille.

En second lieu, les traditions bouleversent profondément l'ordre et la génération des événements. L'anachronisme, comme on a vu, y règne en maître.

En troisième lieu, des personnages distincts y sont confondus en un seul, uniquement parce qu'ils portent le même nom. Qu'y a-t-il eu au monde de plus différent pour le caractère, la fortune, les actions, que Charles Martel et Charles le Chauve. Pourtant le *Martiax* de nos plus vieux poètes réunit ces deux princes en un seul. On conçoit mieux que Louis le Débonnaire, Louis le Bègue, Louis III, Charles le Simple, Louis d'Outre-mer et Louis V le Fainéant aient été soudés en un seul homme; bien que Louis d'Outremer et Louis III aient été courageux et actifs, ils ont pu être méprisés à cause de leur faiblesse croissante.

En quatrième lieu, quelques-uns des événements historiques les plus mémorables, les plus importants par leur suite, sont entièrement passés sous silence. Je n'ai pas trouvé jusqu'ici la moindre allusion à la victoire de Poitiers qui fut la plus grande bataille gagnée par les Francs sur les infidèles; ni au couronnement du grand Charles comme empereur; ni aux révoltes des fils de Louis le Débonnaire contre leur père; ni à la grande guerre civile d'où sont sortis les trois royaumes de France, d'Allemagne et d'Italie. Au contraire, des faits dont il reste à peine quelques traces (j'ose ajouter quelques faits réels dont les contemporains n'ont pas daigné dire un mot) accaparent toute la renommée, toute la popularité.

En cinquième lieu, quelques-uns des noms les plus célèbres dans l'épopée ne se retrouvent pas ou se retrouvent très-difficilement dans l'histoire. Tels sont : Olivier, l'ami de Roland, le traître Ganelon, presque tous les rois et guerriers ennemis, sans parler des chansons de Geste auxquelles il me semble manquer un certain parfum d'antiquité et de tradition. En revanche une foule de personnages, fort connus dans l'histoire, sont entièrement mis de côté par la tradition; et pour la parenté des rois et des héros nous voyons partout des noms imaginaires remplacer des noms historiques.

Enfin et en dernier lieu, notre tradition épique nationale nous peint très-fidèlement, très-vivement surtout, les mœurs, les idées, les lois et le gouvernement du moyen âge; mais ce n'est nullement le moyen âge de Charlemagne, de Charles le Chauve, ni même de Hugues Capet. C'est toujours celui des croisades jusque dans les plus minces détails. Aussi les chansons de Geste ne peuvent point du tout servir à compléter ou à faire retrouver l'histoire. Mais elles

nous donnent des portraits vrais et souvent piquants du temps où elles ont été composées.

On trouvera les mêmes résultats, si l'on compare les romans populaires de l'Espagne avec les récits des contemporains, l'Attila et le Théodoric des épopées germaniques avec l'Attila et le Théodoric de l'histoire, et même beaucoup de légendes de saints ou de souverains avec l'histoire ecclésiastique.

Bien entendu, je ne comprends sous ce nom de légendes ni les biographies contemporaines ni les remaniements romanésques d'originaux plus anciens. Il n'est ici question que des récits dus à la tradition orale, assez faciles à distinguer pour qui sent la différence entre la poésie et la prose. Il y a là, comme dans les chansons de Geste, des noms propres exacts, mais la chronologie y est terriblement fautive, les mœurs y sont toujours faussés. Les Français principalement aiment à conter et à faire parler leurs personnages. Ce qui fait que l'on voit des Décius, des Hélène, des Constantin, des Héraclius, qui sont des Frédéric II, des Blanche de Castille, des saint Louis, des Godefroy de Bouillon.

Nous ne pouvons plus savoir aujourd'hui si les traditions anté-historiques des anciens se sont formées de la même manière, ni si en se développant elles ont engendré les mêmes inexactitudes. Mais il suffit d'étudier Homère pour sentir que la chose est extrêmement vraisemblable.

Chez les premiers Grecs, et surtout chez les premiers Romains, il est possible que les souvenirs historiques, au lieu d'être confiés à la foi punique des chansonniers et des chanteurs, l'aient été à la parole toujours majestueusement la même du père de famille, dans quelques familles à la fois aristocratiques et sacerdotales. Dans ce cas il y aurait eu des altérations de la vérité d'une autre nature, mais probablement aussi fortes : les hontes nationales tournées en triomphes, l'intervention perpétuelle des dieux, le mépris et la haine prodigués, non-seulement aux ennemis, mais encore aux classes inférieures ; enfin le système entier de Caton l'Ancien, de ne voir encore dans l'histoire qu'une suite d'apologues de morale et de politique.

Un véritable historien peut mépriser les chansons de Geste, bien qu'elles ne soient point inutiles pour sentir plus vivement les mœurs de la féodalité. Je ne pense point qu'il lui soit permis de dédaigner ce que les anciens nous ont laissé sur les rois de Rome, sur Brutus et Porsenna, sur les invasions des Gaulois ; ni même ce qu'Homère nous apprend des anciennes traditions des Grecs. A défaut d'exacti-

tude matérielle, il y trouvera des renseignements précieux sur les mœurs, la religion, le droit public primitif. Mais des nombreuses comparaisons qu'il est possible de faire entre les traditions orales, dont on a l'histoire véritable, et les sources contemporaines, il résulte, comme règle de critique, qu'il est plus sûr de se défier, et qu'il est très-audacieux d'avoir une confiance aveugle.

H. MONIN,

Professeur à la Faculté des lettres
de Besançon.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX LITTÉRAIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES COMPRIS DANS LE RESSORT DE L'ACADÉMIE DE CAEN; — publications privées éditées dans la même circonscription; — pendant l'année 1860.

§ 1. *Publications des Sociétés savantes.*

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, *Mémoires*. Caen 1860, 1 vol. in-8° de 563 pages.

Ce volume s'ouvre par un savant travail de M. Charles Girault, professeur à la Faculté des sciences de Caen, *Sur la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire des pendules*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, M. Eudes Deslongchamps lui ayant sans doute consacré un article dans sa *Revue scientifique de l'Académie*; il se clôt par un travail considérable de M. Gandar, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de la même ville, sur Nicolas Poussin, dont, à notre grand regret, nous ne pouvons pas nous occuper d'avantage, notre honoré confrère, M. Paul Lacroix, en ayant déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* dans la livraison d'octobre 1860; mais il contient encore un assez grand nombre de pièces qui nous paraissent dignes, à des titres divers, de fixer l'attention publique.

C'est d'abord une *Etude historique et critique sur Jacques Saurin*, de M. Melon, président du Consistoire de Caen. Jacques Saurin, né à Nîmes en 1677, après avoir commencé d'excellentes études à Genève, les avait tout à coup interrompues dans sa 15^e année pour se livrer à la vie tumultueuse des camps. A 19 ans, il revenait achever son éducation philosophique et théologique à Genève, où il se vouait au saint ministère. Attaché pendant quatre ans à l'église française

de Threadneedle-Street, à Londres, il vient ensuite prêcher, en Hollande, pendant 25 ans, dans les églises wallonnes d'Amsterdam, de Leyde et de la Haye; il meurt, dans cette dernière ville, âgé de 54 ans. Saurin avait composé un *Manuel d'éducation à l'usage des princes*, qui est resté inédit; il a publié un *Catéchisme* et une série de lettres sur l'*Etat du Christianisme en France*, en faveur de ses coreligionnaires persécutés qui n'avaient pu, comme lui, pour conserver leur foi, quitter le sol de la patrie. Son ouvrage capital, c'est la *Bible* qui porte son nom, et qu'achevèrent (car il n'en donna que les deux premiers volumes) Beausobre de Berlin et Roques de Bâle. C'est surtout comme prédicateur que M. Melon nous le fait connaître et admirer. Quelques passages, extraits des cinq volumes de sermons que nous avons de lui, nous donnent une haute idée de ce remarquable prédicateur, que nous consentons à proclamer, avec le cardinal Maury, le *plus grand orateur de l'église évangélique*; que nous appellerons même, si l'on veut, avec quelques critiques, le *Chrysostome du protestantisme*, mais dont nous ne saurions, avec M. Melon, nous exagérer les mérites au point d'en faire le digne rival de notre immortel Bossuet.

Après cette intéressante biographie viennent de généreuses *Considérations sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne*, dues à M. l'avocat général Auguste Février. L'esclavage, aux yeux de M. Février, qui ne fait pas peut-être assez dans cette question la part des temps et des lieux, est une honte pour l'humanité, une souillure dans son histoire; sa sainte indignation, que nous partageons du reste, s'élève surtout contre les sophismes dont, de nos jours, la jeune Amérique essaie de soutenir son insoutenable thèse, à savoir : que l'*institution domestique* (car on n'ose plus appeler l'esclavage par son nom) entre dans le plan de la Providence, qui veut la mise en culture et la colonisation de la terre entière : ce qui, selon les théoriciens du parti, ne se peut réaliser pour le continent américain qu'au moyen de l'institution domestique et du travail forcé. M. Février nie, et avec raison, la nécessité actuelle et future de l'esclavage; il espère, il attend un régime où définitivement tout homme sera libre. Mais, d'un autre côté, il repousse bien loin les folles utopies qui prétendent abolir l'éternelle nécessité du travail; il n'admet pas même que le travail puisse jamais, comme le voudrait Fourier, devenir *attrayant*; il demande seulement qu'au lieu d'y être condamnés, comme il arrive trop souvent, par une force brutale ou par des intérêts exclusivement matériels, nous n'y soyons plus assujettis que par des considérations morales; qu'en

d'autres termes, il ne soit plus pour nous une servitude, mais un devoir. Telle est la solution que le christianisme donne à ce double problème, et M. Février s'y tient !

Le secrétaire de l'Académie, M. Julien Travers, ayant eu entre les mains un des exemplaires, très-rares aujourd'hui, du *Bréviaire* réformé pour le diocèse d'Avranches, par Pierre Daniel Huet, en a tiré quelques détails qui ne sont pas sans intérêt pour la biographie du savant prélat. Ce que M. Travers a surtout remarqué dans ce précieux volume, ce sont des hymnes en assez grand nombre où se reconnaît bien la facture poétique de l'évêque, et de nombreux changements, assez malheureux pour la plupart, introduits par le froid versificateur dans les chants inspirés de Santeuil. Les observations critiques de M. Travers sur ces fâcheuses substitutions nous paraissent pleines de justesse. Il est toutefois une faute grossière dont nous n'oserions, avec lui, rendre Huet responsable : dans l'hymne sur le martyr de saint Laurent, Santeuil fait voler les chairs du patient *déchirées* par le fouet des bourreaux : « *Scissæ* flagris carnes volant. » Est-ce bien l'évêque, n'est-ce pas plutôt le typographe qui aura remplacé le mot *scissæ*, dont la signification est très-claire, par un *siccæ*, qui ne serait, ce semble, qu'un ridicule contresens ?

Une *Notice sur Voltaire* par M. Berville, dont on ne peut pas ne pas goûter l'élégance académique, le bon ton soutenu et la critique aussi juste qu'impartiale, n'a qu'un tort, selon nous, et encore n'est-il pas bien grave : celui de dater de 1825 et de n'avoir peut-être pas assez, dans les modifications que l'auteur a dû apporter à sa rédaction primitive, suivi le mouvement qui s'est opéré depuis trente ans dans les idées et même dans le style. Nous ne voudrions pas non plus que par euphémisme (l'histoire à l'heure qu'il est se prend plus au sérieux) on fit mourir Voltaire « de gloire et de plaisir » ; on sait trop qu'un troisième ingrédient, plus énergique encore que ces deux-là, entra dans la coupe où le vicillard cherchait le calme, et où il trouva le repos éternel. — J'aime mieux la *Notice* du même écrivain sur Jean-Jacques Rousseau. Le style, toujours élégant et pur, m'y semble moins artistement balancé, moins savamment antithétique. Il me paraît d'ailleurs difficile de mieux apprécier le talent de l'auteur de *l'Emile* et du *Contrat social*, et de mieux caractériser l'influence qu'il exerça et qu'il exerce encore sur la marche des idées. Le parallèle classique entre Rousseau et Voltaire, qui termine cette pièce, appartient sans doute un peu trop à cette littérature qui n'est plus celle de nos jours ; mais on n'en souscrira pas moins,

quand même on regretterait de le voir se produire sous une pourpre mythologique un peu vieillie, au jugement porté sur ces puissants génies : « Voltaire renversa des abus ; Rousseau fonda des convictions. Voltaire nous représente l'Apollon Pythien perçant de ses traits les monstres nés de la fange ; Rousseau nous apparaît, comme un autre Prométhée, animant l'argile grossière avec la flamme apportée du ciel. »

Un des plus jeunes professeurs de la Faculté de droit de Caen, M. Trébutien, a enrichi le recueil dont nous rendons compte d'un *Mémoire sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux*, qui jette sur une question obscure au triple point de vue de la théorie, de la pratique et de l'histoire, toute la clarté qu'elle comporte. Il nous est impossible de donner ici une analyse même succincte de cet important article, que les hommes spéciaux étudieront avec fruit, que les profanes même liront avec intérêt. Il y est bien établi que l'antiquité et le moyen âge se sont préoccupés, comme il le fallait avant tout, des conditions de la transmission de la propriété entre les parties contractantes, mais qu'ils ont absolument laissé aux législations modernes la tâche non moins difficile de déterminer les formalités de publicité nécessaires pour assurer la validité de cette transmission, ou, comme s'exprime l'auteur, pour satisfaire aux exigences du crédit public. Ce qui nous a surtout frappé dans ce travail, c'est l'esprit de progrès et de modération en même temps dont il est pénétré. M. Trébutien s'y est avant tout proposé de mettre en lumière la marche incessante de l'esprit humain dans ses évolutions diverses, et en particulier « les différentes étapes que parcourent les législations avant d'arriver au droit philosophique, qui doit être leur dernière expression » ; mais, s'il repousse ce *fétichisme juridique* qui admire toujours et quand même le présent, il ne se défend pas moins de ce besoin fiévreux d'innovation qui porte les esprits chagrins et inquiets à calomnier des institutions dont ils ne comprennent ni la raison d'être ni la valeur relative.

Tout le monde connaît l'épigraphe de l'*Esprit des lois* : « Prolem sine matre creatam ; » mais est-on bien sûr d'en avoir pénétré le sens ? C'est ce qu'après plusieurs autres, M. le conseiller Demiau de Crouzilhac s'est demandé ; et, la question ainsi que les réponses qu'on y a faites jusqu'ici sérieusement examinées, l'ingénieur académicien, ne pouvant admettre l'explication commune, qu'il juge, et non sans quelque raison, trop en désaccord avec la modestie et la bonne foi de Montesquieu, en a cherché et découvert une autre qui lui semble lever toutes les difficultés. Erichthonius, dans Ovide, a

bien un père, Vulcain ; mais il n'a pas de mère, Minerve, que Jupiter avait juré d'unir au forgeron de Leinnos, ayant repoussé ses caresses. *L'Esprit des lois* a bien aussi son père, Montesquieu ; mais, avant de le mettre au jour, l'auteur aurait désiré lui donner un *parrain* ; il aurait voulu lui assurer un patronage ami ; ce concours lui ayant été refusé, il se décida à s'en passer, et voilà son enfant privé, en entrant dans la vie, de ces soins maternels dont il lui eût été doux de l'entourer ! Le voilà *sine matre creatus* ! La thèse, comme on le voit même dans cette analyse si courte et si sèche, est heureusement soutenue, et l'opinion qu'elle prétend établir prend, sous la plume habile de l'écrivain, un tel caractère de vraisemblance qu'on ne sait trop ce qu'on pourrait lui objecter. Et cependant nous confessons franchement que nous ne l'admettons pas sans une certaine contrariété de notre raison, comme dirait Malebranche ; il nous semble que la devise inscrite en tête d'un livre aussi considérable, au lieu d'avoir simplement en vue un détail anecdotique et sans portée, devrait se rattacher à une pensée d'un ordre plus élevé et d'un intérêt plus général.

On ne peut assez approuver et encourager le pieux usage adopté par l'Académie, sur une proposition à laquelle nous sommes heureux de n'être pas étranger, de payer à ceux de ses membres qu'elle a le malheur de perdre le tribut de regrets qu'elle leur doit, en leur consacrant une notice biographique qui les fait revivre pour elle et qui en transmet le souvenir à la postérité ; c'est un devoir dont cette année elle s'est acquittée, par l'organe de M. René Lenormand, envers son ancien trésorier, François-Joseph Chauvin, professeur de botanique et de géologie à la Faculté des sciences de Caen, né à Vire le 21 septembre 1797, mort à Caen le 5 février 1859. M. Lenormand, l'ami le plus cher du défunt, désigné par lui pour écrire sa vie, a bien fait ressortir tous les mérites du savant à qui la botanique doit surtout d'excellentes *Recherches sur les algues marines*, du professeur dont l'élocution élégante attirait et fixait autour de sa chaire un auditoire satisfaisant, et enfin de l'homme « que la nature s'était plu à douer des qualités les plus aimables et les plus précieuses. »

Il faut bien, quoique j'aie reculé cette mention autant que je l'ai pu, en venir à une pièce intitulée : *Une nouvelle classification des sciences*, signée par l'auteur même de ce compte rendu. C'est le résumé de quelques leçons professées à la Faculté des lettres de Caen, et dans lesquelles, après avoir examiné les divers systèmes proposés jusqu'ici sur ce sujet, ceux entre autres du chancelier

Bacon, de Jérémie Bentham et d'Ampère, le professeur s'est hasardé à formuler le sien. Ce qu'il se permettra d'y recommander à ceux qui voudront bien en prendre connaissance et ne le juger qu'après l'avoir étudié et compris, c'est d'abord sa distribution des êtres en êtres *vivants* ou *non vivants*, *animés* ou *inanimés* (d'où les deux sciences qu'il nomme *zontologie*, *azontologie*), par laquelle il remplace la distribution vulgairement admise en êtres *organisés* et *inorganisés*, qu'il condamne, comme supposant dans l'univers un reste de chaos qui lui semble incompatible avec sa divine origine; c'est ensuite cette science de la fin suprême vers laquelle le mouvement universel et tous les développements cosmiques tendent et se portent, sa *téléologie*, qui domine et vivifie le système scientifique tout entier.

Après la prose, la poésie. C'est à M. le conseiller Des Essars, président actuel de la Compagnie, que le recueil doit ce couronnement. Thomas Moore compte au nombre de ses plus charmantes productions un poème, *Lalla-Rookh*, brillant et riche commentaire de ce mot de l'Évangile qui met au-dessus de tout (saint Luc, ch. xv) une larme du pécheur repentant. Nous remercions M. Des Essars de nous l'avoir fait connaître dans une traduction habilement versifiée dont plus d'un passage nous semble, et ce n'est pas peu dire, digne de l'original!

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. *Mémoires*, 3^e série, 4^e volume, 2^e livraison, broch. in-4°. Caen 1860, page xxxix-lxxviii, et 153-290 avec 12 planches. — *Bulletin*, année 1860, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres; 3 broch. in-8°, 276 pages.

La seconde livraison du 4^e volume, 3^e série, des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie se compose, comme la plupart de celles qui l'ont précédée, de deux parties distinctes: l'une, paginée en caractères romains, comprend l'histoire de la Compagnie pendant l'année académique 1858-1859; l'autre, paginée en chiffres arabes, contient les travaux qui, depuis le mois d'avril 1859, date de la livraison précédente, jusqu'au mois de mars 1860, date de la livraison actuelle, ont été jugés dignes de l'impression.

L'histoire de la Société se borne à peu près, dans cette livraison, au compte rendu de la séance publique du 17 novembre 1859. Monseigneur Didiot, évêque de Bayeux et Lisieux, qui la présidait comme directeur, l'a ouverte, en présence de tous les grands dignitaires de

la ville, du Conseil académique et d'un public nombreux et choisi, par une éloquente allocution où l'éminent prélat, après avoir glorifié la science, l'a rattachée, avec le chancelier Bacon, au divin principe sans lequel elle serait oiseuse et stérile, à la religion : « Le pilote a beau roidir les bras pour conduire sa barque et maîtriser la tempête, il n'arrivera jamais au port, s'il ne lève de temps en temps les yeux au ciel pour demander sa route aux étoiles. » Après le discours du directeur, un Rapport développé du secrétaire expose les travaux et les actes de la Société pendant l'année que cette solennité couronnait. On y fait sommairement connaître les publications achevées dans l'année ainsi que celles qui étaient alors en voie d'impression. On y donne une idée succincte, mais fidèle, des séances ordinaires et des communications de toute nature qui les remplissent. On y mentionne les ouvrages principaux et les objets les plus importants dont se sont enrichis la Bibliothèque et le Musée. On y entretient l'assemblée des efforts faits par la Compagnie pour la conservation des monuments dont la Normandie se décore, des fouilles pratiquées pour ranimer, en les tirant du sol où elles dorment ensevelies, les cendres des civilisations éteintes; du sujet de prix proposé pour cette année et du Mémoire par lequel il y a été répondu : d'où il appert que la Société ne néglige aucune des obligations que sa mission lui impose et qu'elle cherche à se rendre de plus en plus digne du titre d'*Etablissement d'utilité publique* dont le gouvernement impérial a bien voulu l'honorer. On y passe ensuite à l'éloge funèbre des neuf membres que la Société a eu, depuis la dernière séance publique, la douleur de perdre : de MM. le comte d'Houdetot, le marquis d'Ozouville, Joseph-François Chauvin, professeur à la Faculté des sciences de Caen; Achille François, recteur de l'Académie; Auguste Le Prévost, A. Leboucher, membre du conseil d'administration; François-Germain Boscher, un des plus anciens membres de la Compagnie; l'abbé Scelles, chapelain de Gavrus, près Caen, et Le Roy de Beaulieu, ancien préfet et ancien député du Calvados. Le rapporteur termine en rappelant à ses collègues les dix sept membres nouvellement élus, comme titulaires : Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen; M. Olivier, ingénieur en chef du Calvados; M. François Guessard, professeur à l'Ecole des Chartes; M. Feuardent, numismate à Cherbourg; M. Jules Lair, lauréat de la Compagnie pour son Mémoire sur Dudon de Saint-Quentin; M. Charles Legay, substitut du procureur impérial à Saint-Pol; MM. Albert Pellerin et Jules Perin, avocats près la cour impériale de Caen; le comte Ludovic d'Osseville, le baron Dunot de

Saint-Maclou, M. Doublet, juge de paix à Caen, et M. l'abbé Do, chapelain des Dames de la Visitation dans la même ville ; comme correspondant national, M. Martin-Daussigny, conservateur des musées archéologiques de Lyon ; comme correspondants étrangers, MM. Cesare Cantù, le célèbre historien de l'Italie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Milan ; William Michael Willye, l'un des membres les plus distingués de la Société des antiquaires de Londres ; Frédéric Madden, l'un des conservateurs du British Museum, et E. Olde, professeur extraordinaire à l'Université d'Upsal.

Dans la seconde partie de cette même livraison, nous remarquons d'abord quelques bonnes pages de M. l'abbé Laffetay sur les prétendues chasubles des saints Raven, Rasiph et Pantaléon, qu'on avait gratifiés, en s'appuyant sur un texte mal compris, d'un ornement auquel d'eux d'entre eux surtout, qui n'étaient pas prêtres, ne pouvaient avoir aucun droit. Un peu plus loin, nous trouvons d'excellentes notes de M. Eugène de Beaurepaire sur les *briques émaillées du château de Ducey près Avranches* : un *fac-simile* en reproduit quelques-unes où figurent les armes des Montgomery ; — de M. Beautemps-Beaupré, sur un *manuscrit de la coutume de Normandie*, que possède la Bibliothèque de Troyes, en Champagne, où il est inscrit au catalogue sous le n° 1386, et qui, selon toute vraisemblance, provient du legs fait par F. Pithou au collège de l'Oratoire de cette ville ; les extraits qui en sont soumis au lecteur intéressent surtout l'histoire de notre langue juridique, la rédaction en remontant bien certainement au xiv^e siècle, et étant par conséquent antérieure à celle qu'a imprimée Bourdot de Richebourg ; — de M. J.-M. Thaurin, sur *le vieux Rouen et ses monuments* : l'auteur y démontre, par des observations bien faites sur les substractions découvertes depuis une trentaine d'années et à l'aide des médailles rencontrées au milieu des ruines, l'existence à Rouen de deux cités ou castra gallo-romains, superposés l'un à l'autre, et qui dateraient, le premier du siècle même de la conquête, le second du quatrième siècle de l'ère chrétienne ; ce fut à ce dernier que succédèrent les fortifications appartenant à la période normande. De curieux détails avaient déjà été recueillis sur ces intéressantes questions par M. le baron Ch. Richard, aujourd'hui préfet du Finistère ; il en avait même promis, en 1844, la prochaine publication (voyez *Recherches historiques sur Rouen*, p. 10, note 1). Espérons que son travail, dont l'ont naturellement distrait les hautes fonctions auxquelles il a été appelé, ne sera pas perdu pour la science. Les pièces capitales du recueil sont

— une *Notice* de M. C. Hippeau *sur la vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury, poème de Garnier de Pont-Sainte-Maxence* (xii^e siècle), travail d'un grand intérêt et qu'il faut lire tout entier. Qu'on nous permette seulement d'y relever, en passant, dans une note du secrétaire, à la page 260, une faute de transcription qui tendrait à donner la valeur d'une exclamation païenne à une formule toute chrétienne représentant dans les antiphonaires les voyelles des deux mots *seculorum amen*, et accompagnée de certains signes de plain-chant pour indiquer l'inflexion de voix que doit affecter la terminaison de chaque verset: ce n'est donc pas *EVOUË!* qu'il faut lire à la ligne 4 de la note 1, mais *EUOUAE*; — deux Mémoires de M. l'abbé Cochet, l'un, *sur les restes d'un palais de Charles le Chauve* retrouvés à Pitres (Eure), en 1854, 1855 et 1856: c'est, on le sait, dans cette localité, qui n'est plus aujourd'hui qu'un modeste village, que se sont tenus, au ix^e siècle, trois diètes ou conciles d'où sont émanés des règlements célèbres, au nombre desquels le fameux édit monétaire connu sous le nom d'*Edit de Pitres*; l'autre, *sur l'archéologie céramique des sépultures*, résumé substantiel d'une branche de la science, que nous devons en grande partie à M. l'abbé Cochet lui-même. Les dix tableaux dont cette rapide et complète analyse est illustrée ne contiennent pas moins de 125 échantillons de vases soit en terre, soit en verre, provenant de sépultures celtiques, romaines, franques, saxonnes et chrétiennes, et recueillis pour la plupart en Normandie; — enfin et surtout, une histoire du *Gouvernement et de l'administration judiciaire, financière et militaire de la terre normande sous la domination anglaise pendant les années 1424, 1425 et 1429*, par M. Charles de Beaurepaire, d'après trois comptes de la recette générale de la province conservés à la Bibliothèque impériale. — N'oublions pas une gracieuse lithographie de la chapelle Saint-Georges du château de Caen, due à M. G. Bouet; elle est placée en tête de la livraison que nous signalons; mais elle appartient en réalité à la livraison précédente, où se trouve une notice de M. G. Mancel sur cette chapelle, que ce charmant dessin devait accompagner.

Depuis longtemps on regrettait que la Société des antiquaires de Normandie laissât dormir dans ses archives d'utiles documents que leur caractère ou leur peu d'étendue ne permettaient guère d'insérer dans le recueil in-4^o de ses *Mémoires*. On se demandait pourquoi la Compagnie ne se donnait pas, à l'exemple de tant d'autres corps savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne, un complément de publicité où ces pièces de second ordre trouveraient naturel-

lement leur place. Enfin, en 1859, sur la proposition du secrétaire, il fut décidé qu'un *Bulletin* de trois ou quatre feuilles d'impression paraîtrait tous les trois mois, et que satisfaction serait ainsi donnée à de légitimes réclamations. Déjà les quatre trimestres de l'année 1860 ont été, dans trois brochures in-8°, livrés au public. Les matières que chacune d'elles contient se rangent sous cinq titres : 1° mouvement du personnel ; 2° procès-verbaux, en entier ou par extraits, de la Compagnie et des Sociétés ou Commissions archéologiques de la province ; 3° comptes rendus des ouvrages renvoyés par la Société à l'examen de tel ou tel de ses membres ; 4° notes et communications ; 5° nouvelles et découvertes archéologiques. Nous ne pouvons analyser ni même mentionner toutes les pièces intéressantes que nous remarquons dans ces dix-huit feuilles ; contentons-nous d'y signaler, dans le premier fascicule, un article de M. Léon Puiseux *sur un fragment du registre du receveur de la ville de Caen au xv^e siècle*, et deux autres de M. l'abbé Cochet *sur la nourrice de Jean sans Terre et sur des antiquités mérovingiennes trouvées à Envermeu, en juillet 1859* ; dans le second, un *Rapport* de M. Ch. Gervais *sur la Description du Musée lapidaire de Lyon par le docteur A. Comarmond*, et une *Note* de M. l'abbé Cochet *sur une coupe de verre gallo-romaine recueillie à Trouville-en-Caux* ; dans le troisième, le *Discours prononcé*, par Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, *à la séance publique du 13 novembre 1860*, que l'auguste prélat présidait comme directeur.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS. *Bulletin monumental ou collection de Mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France* ; 3^e série, t. VI, XXVI^e de la collection. Caen, 1860 ; 1 vol. in-8° de 818 pages.

Dans un *Avertissement* placé en tête de ce volume, l'éditeur, M. de Caumont, se félicite de voir le *Bulletin* qu'il a fondé en 1836 parvenu à son quart de siècle et ne sentant nullement le poids de l'âge : nous nous unissons de tout cœur au célèbre archéologue pour reconnaître un succès qui ne s'est jamais démenti et qui semble promettre de se soutenir longtemps encore. Ce n'est pas du moins le tome XXVI^e qui fera tort à cette excellente publication. Nous y trouvons un bon nombre de pièces véritablement remarquables et entre autres, pour ne citer que les plus importantes, le *Rapport verbal fait au conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments*

et sur plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859, par M. de Caumont; — une *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens*, par M. Alfred Ramé; — *l'Origine de la Basilique chrétienne*, par M. le baron de Roisin; — des *Etudes sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans à diverses époques*, par M. E. Hucher; — une *Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs*, par M. l'abbé Barraud; — *l'Épigraphie campanaire* (des cloches), par le docteur Billon, et le *Mémoire* de M. L. Le Métayer-Masselin, sur une ancienne crose trouvée à Bernay en 1858, et maintenant conservée à l'hôtel de Cluny.

C'est encore à la Société française d'archéologie qu'il faut rapporter le volume contenant la xxvi^e session du congrès archéologique de France (Caen 1860, un vol. in-8° de lix-669 pages). On y trouve, en premier lieu, le compte rendu de ce congrès tenu à Strasbourg en 1859, et dans lequel d'intéressantes questions d'archéologie relatives à l'époque gallo-romaine et au moyen âge ont été savamment débattues par MM. de Caumont, Bulliot, l'abbé Guerber, Levrault, Robert Lévy, Morlet, Petit-Gérard, de Ring, le baron de Schauenbourg, l'abbé Schir, l'abbé Sieffer, Spach et l'abbé Straub; en second lieu, les procès-verbaux des séances générales tenues la même année à Rouen, à Saint-Lô, à Vire, et où sont consignées de bonnes observations sur des sujets divers de MM. de Beaufort de Louvigny, Raymond Bordeaux, Dubosc, Edouard Frère et de Glanville.

L'INSTITUT DES PROVINCES a cette année, comme de coutume, donné signe de vie en publiant son *Annuaire*, qui se dit aussi celui des *Sociétés savantes et des congrès scientifiques* (2^e série, II^e volume, XII^e de la collection. Caen, 1860, in-8° de 343 pages). Nous y lisons, dans la première moitié, un *Rapport* détaillé sur le *Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, sous la direction de l'Institut des provinces de France*, session de 1859, où trois séances, celles des 27, 28 et 29 avril, sont consacrées aux études archéologiques, et où se font entendre MM. Bertrand, R. Bordeaux, Challe, de Glanville, Gomart, Gosse, Hardouin, Prost et Victor Petit; — et dans la seconde, les comptes rendus des réunions, ou, comme s'exprime le texte officiel, des *Assises scientifiques de l'Alsace, tenues, en 1859, à Strasbourg par l'Institut des provinces; du Congrès scientifique de France, tenu à Limoges la même année; des séances générales tenues, la même année encore, par la Société française d'archéologie à Rouen, à Saint-Lô, à Vire*; et enfin le *Programme du congrès scientifique*, qui devait se tenir et qui s'est en effet tenu à Cherbourg en 1860. M. de Cau-

mont a saisi cette occasion pour rédiger et insérer dans ce volume une *Feuille de route de Caen à Cherbourg*, où sont recueillies d'utiles indications géologiques et archéologiques à l'usage des membres de la 27^e session des congrès scientifiques. Le recueil se termine par une notice biographique et bibliographique de huit des membres vivants de l'Institut des provinces (les autres auront successivement leur tour dans les volumes qui suivront) : MM. Charles des Moulins, de Bordeaux, sous-directeur de l'Institut pour le Sud-Ouest de la France ; Ambroise Challe, d'Auxerre, sous-directeur pour le Centre ; V. Simon de Metz, sous-directeur pour l'Est ; Raymond Bordeaux, d'Evreux, un des secrétaires généraux (classe des lettres) ; Renault, de Falaise, conseiller à la cour impériale de Caen, un des secrétaires (classe d'histoire) ; Eudes Deslongchamps, doyen de la Faculté des sciences de Caen, secrétaire pour les sciences physiques et naturelles ; Henri Lecoq, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont ; Julien Travers, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen.

ASSOCIATION NORMANDE. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26^e année ; Caen 1860 ; 1 vol. in-8^o de 644 pages.

Ce volume, consacré en grande partie, comme ceux qui l'ont précédé, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, ne contient guère qu'une trentaine de pages de M. de Caumont sur différents sujets d'archéologie, et en particulier sur quelques statues tombales de Saint-Germain-de-Livet. Signalons y encore une curieuse note du savant archiviste de la Manche sur une colonie d'artistes, charrons, menuisiers, sculpteurs, établis par les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, dans la forêt de Cerisy, dont M. Dubosc a recueilli et fait restaurer avec un soin pieux et un goût exquis tous les chefs-d'œuvre échappés à l'injure du temps, et qu'il s'efforce, avec un désintéressement bien digne du succès, de faire revivre dans des établissements que les amis du moyen âge seraient heureux de voir, si ce hardi projet n'offre pas d'insurmontables difficultés, patronnés et soutenus par l'Etat.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN. *Bulletin*, II^e vol., 1^{er} cahier, septembre 1850 ; 2^e, 3^e et 4 cahiers. Février, juillet et octobre 1860 ; 4 broch. grand in-8^o, 384 pages.

La Société des beaux-arts, fille posthume de Pierre-Aimé Lair, mais qui ne serait probablement pas née si elle n'eût trouvé un

second père dans l'honorable professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Caen, M. C. Hippeau, a déjà publié en six cahiers un premier volume dont son fondateur, qui en est aussi le secrétaire, a fait à lui seul, et les lecteurs ne s'en plaindront pas, presque tous les frais. C'est encore à la même plume, gracieuse et facile, que sont dus la plupart des articles qui remplissent les quatre cahiers dont nous allons, en quelques mots, indiquer le contenu.

Dans le premier, nous remarquons d'abord un *Rapport* de M. le secrétaire *sur les cours de musique vocale organisés à Caen par M. Vasse, d'après la méthode Galin-Paris-Chevé*. Sans prétendre faire connaître ce nouveau système d'enseignement, dont MM. Paris et Chevé ont suffisamment, dans leurs écrits, établi les bases et développé les principes, le rapporteur le recommande chaudement « comme une innovation heureuse, comme un progrès utile. » — Un des anciens rédacteurs du *Pilote du Calvados*, M. Le Camus, nous présente ensuite une *Notice sur M. Charles-François Hazard, peintre et modeleur en émail*. C'est à cet artiste, né à Paris en 1758 et mort dans la même ville en 1812, que les figures modelées en émail, les yeux entre autres des animaux et de l'homme, doivent les formes correctes et expressives qu'on avait avant lui désespéré de leur donner. — Déjà M. Hippeau avait, dans deux livraisons du premier volume, la quatrième et la cinquième, commencé la publication d'une savante étude sur *le théâtre à Rome*. Après avoir, dans une rapide *Introduction*, reconnu et caractérisé les trois âges de la scène latine, son enfance, sa virilité et sa vieillesse; après nous avoir fait assister aux origines de la comédie et de la tragédie, au berceau du théâtre indigène, représenté à ses débuts par les jeux fescennins et les atellanes, l'habile écrivain nous trace ici, à grands traits, l'histoire de la comédie, de la tragédie, des mimes et pantomimes.

Dans le numéro suivant, nous passons en revue tout ce que le temps a épargné des œuvres de Livius Andronicus, de Cneius Nævius, de Quintus Ennius. Cette triple monographie, qui résume ce qu'on peut savoir aujourd'hui de ces trois poètes célèbres, est précédée d'un fragment considérable sur *l'iconographie religieuse*, que M. Hippeau a bien voulu détacher d'une vaste *Histoire naturelle légendaire*, dont depuis longtemps il réunit et coordonne les matériaux.

Le troisième cahier, après quelques bonnes pages de M. T. Le Cerf sur un *tableau de M. Frédéric Legrip, de Rouen, représentant Eustache Lesueur dans l'atelier de Nicolas Poussin*, et donné au Musée de Caen, par M. le ministre d'Etat, à la bienveillante requête de

MM. de Nieuwerkerke et Philippe de Chennevières, continue l'instructive publication de M. Hippeau sur le *théâtre de Rome*. Les tragédies de Marcus Pacuvius et de Lucius Attius, et les comédies de Plaute, sont ici sommairement examinées, judicieusement appréciées. Cette histoire critique de la scène comique et tragique chez les Romains représente fidèlement, quant aux points qu'elle touche, l'état actuel de nos connaissances sur cette branche de la littérature ancienne, dont M. Hippeau aura bien mérité en la répandant et la vulgarisant.

Les deux morceaux importants du quatrième cahier, après le *Rapport* du secrétaire sur les travaux de la Société en 1860, ce sont : une *Etude* de M. Jules Carlez sur quelques opéras des dix-septième et dix-huitième siècles ; on y reconnaît le savoir et le goût de l'artiste aux appréciations aussi justes que neuves de plusieurs pièces de Lulli, de Campra et de Destouches ; — et des *Recherches* de M. Em. Bellier de La Chavignerie sur un peintre normand du dix-septième siècle, Louis Licherie, trop négligé, trop oublié jusqu'ici, et dont à l'avenir nos biographies normandes ne seront plus excusables d'ignorer et d'omettre le nom.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.
Précis analytique de ses travaux pendant l'année 1859-1860.
Rouen 1860, 1 vol. in-8°.

Des 400 pages dont se compose ce volume les 225 premières appartiennent à la classe des sciences. Nous nous croyons cependant en droit d'y réclamer pour la section des belles-lettres, qui occupe la seconde moitié du recueil, une remarquable *Etude sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés*, par M. A. Levy, secrétaire de l'Académie pour la section des sciences, étude qui nous paraît avant tout, quelle qu'en puisse être d'ailleurs la valeur géologique, un morceau d'histoire et d'archéologie locale du plus haut intérêt.

La partie du volume qui est consacrée aux belles-lettres et aux arts nous offre d'abord, comme dans toutes les publications de l'Académie, l'excellent *Rapport* sur les travaux de cette classe par son secrétaire spécial, M. André Pottier. Le rapporteur y mentionne et y juge, avec autant de bienveillance que d'équité et de goût, les lectures faites devant la Compagnie pendant l'année ; — un mémoire de M. l'abbé Cochet, intitulé : *La Seine-Inférieure au temps des Gaulois* ; — la *Notice*, par M. Eugène de Beaurepaire, sur un chroni-

queur Normand du quinzième siècle, Pierre Cochon « qu'il faut bien se garder de confondre, malgré une homonymie doublement fâcheuse avec l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, si odieusement célèbre par le procès de la Pucelle; » — un *Fragment historique*, de M. Semichon, concernant l'origine, la charte et la législation ancienne de la commune d'Aumale; — un *Episode de la ligue à Rouen*, par M. Barabé, avec des détails instructifs, tirés des actes du tabellionage de cete ville, sur les sommes payées à cette époque aux chefs qui commandaient pour le Roy catholique les troupes espagnoles, Wallons et Allemants; — le *Discours* prononcé par M. Clogenson à l'ouverture de la séance publique de l'Académie, qu'il présidait le 7 août 1860, et dans lequel on lira de curieux documents sur *Voltaire jardinier à Cirei et aux Délices*; — et plusieurs *comptes rendus*, par MM. de Glanvillè, Ballin et d'autres membres, des ouvrages renvoyés à leur examen. Nous pouvons ensuite juger par nous-mêmes celles de ces pièces dont l'Académie a ordonné l'impression, les recherches, par exemple, de MM. l'abbé Cochet, de Beaurepaire et Barabé. Quelques poésies légères, dues à MM. Ballin, Clogenson, Decorde et Adolphe Mouton terminent le volume.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES, Recueil de ses publications de la 26^e année. Havre 1860. 1 vol. in-8°, de 421 pages.

La Société havraise d'études diverses date de 1833. Pendant quinze ans, elle ne se considéra guère que comme une réunion d'amis qui n'avaient d'autre but que de se distraire entre eux de temps à autre de leurs graves occupations « en se communiquant réciproquement leurs idées sur ce qui peut avoir rapport à la morale, à l'instruction publique, au commerce, à l'industrie, aux sciences, à la littérature et aux arts. » Ce commerce intellectuel se passait à huis clos, et le public y restait absolument étranger. Depuis 1848, sur la proposition de son secrétaire général, M. Borély, professeur d'histoire au collège, elle a publié tous les deux ans un volume in-8° jusqu'en 1858, où elle a commencé à rendre annuelle cette publication.

Le volume qui a paru en 1860 s'ouvre par un bon *Résumé analytique des travaux de la 26^e année* (1859), par M. Rispal.

Ce rapport est suivi d'une *Etude historique* de M. l'abbé Lecomte sur l'ancien Havre, dont l'auteur s'attache à retrouver les origines. Il nous y rappelle le vieux *Leure* (*Lurum, Lodurum, Loderum*, et plus tard *Lora, Lura, Lure, Leure*), qu'il fait remonter, non sans quelque vraisemblance, à l'époque gallo-romaine. Tout le porte à croire

que, sous les Romains, une île anciennement émergée des flots de la mer, en aval de la crique actuelle de Gravelle, était occupée par une ville nommée *Collinges*, peut-être l'*Iceius Portus* de Jules César, ou le *Constantia Castra* d'Ammien Marcellin. De curieux documents sur la crique de Gravelle (*Fossa Guiraldi*), sur la butte aux Sarrasins, sur la pointe du Hoc, sur la chapelle Notre-Dame-des-Neiges, sur le manoir de la Quénée, évoquent les souvenirs des populations diverses qui ont successivement occupé ces parages. A ces intéressants détails M. l'abbé Lecomte a encore ajouté deux articles qui se rapportent à l'histoire de ce même pays : *Odon Rigault à Montivilliers* et la *Monographie d'une verrière neuve de l'église Saint-Martin d'Harfleur*, chef-d'œuvre, à ce que M. l'abbé nous assure, et nous le savons très-bon juge en pareille matière, de M. Drouin, de Rouen.

Tout le monde connaît le vaste projet, conçu par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, d'une œuvre éminemment patriotique, qui coordonnerait, dans trois publications considérables, les notions d'archéologie, de géographie et d'histoire naturelle relatives à notre beau pays. Toutes les compagnies savantes ont été invitées à concourir, dans la mesure de leurs forces, à cette encyclopédie nationale. La Société havraise n'aura pas été la dernière à répondre à cet appel. Un *Dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Havre*, par M. Jules Bailliard, satisfait, autant qu'il était possible, aux conditions et aux instructions proposées, pour ce genre de recherches, au nom du comité des travaux historiques, par M. Léopold Delisle.

Une savante *Critique de la jurisprudence maritime* vient, un peu plus loin, nous signaler, dans les transactions nautiques constitutives des contrats d'assurances et de prêts à la grosse aventure, des imperfections qu'il serait facile aujourd'hui d'en faire disparaître. Philosophe à la fois et jurisconsulte, M. Aldrick Caumont reprend en sous-œuvre les travaux de Valin, de Pothier, d'Emerigon sur cette partie de notre droit naval, et il étend ou rectifie leurs doctrines, qu'il accuse de s'en être trop tenues à commenter des institutions dont leur sagacité avait sans doute reconnu le faible, et sur lesquelles il était de leur devoir d'appeler l'attention éclairée du législateur.

Sans être aussi graves que celles dont nous avons parlé, les pièces qui suivent, prose ou vers, n'en offrent pas moins une lecture attachante. On traversera avec plaisir, en compagnie de M. Dousseau, *le col du Stelvio*, dans le Tyrol ; on *étudiera* utilement, avec M. Di-

guet, le célèbre auteur du *Livre du Pape*, ce *Joseph de Maistre*, qui n'a pas encore été définitivement jugé; et, avec M. E. Borély, *La mode et la toilette des femmes dans l'antiquité*, qui connaissait déjà, pour réparer les torts de la nature ou de l'âge, une foule de procédés, tels que les râteliers et les dentiers postiches, que nous croyons inventés d'hier.

Mentionnons encore en finissant, outre quelques bonnes pages de M. l'abbé Herval sur les *Devoirs et vertus du soldat*, outre plusieurs poésies de MM. A. Dousseau, Ch. Diguët, V. Fleury, et une bluette ingénieuse de M. Millet-Saint-Pierre, mentionnons, dis-je, un travail de M. le docteur Maire, dont nous voudrions que toutes les Sociétés savantes enrichissent leurs recueils : le *Catalogue raisonné des œuvres des membres de la Société*, qui n'est guère que l'inventaire des publications de la Société elle-même, depuis sa fondation jusqu'à la fin de 1858.

§ II. Publications privées.

Les recueils publiés pendant l'année 1860 par les Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Caen témoignent assez, on a pu en juger par le compte rendu qui précède, des louables efforts de ces doctes Compagnies pour payer le tribut que le pays attend d'elles; on va voir, par le rapide coup d'œil que nous allons jeter sur les œuvres particulières éditées dans le même ressort, que, sous ce rapport non plus, l'année n'a pas été stérile.

PHILOSOPHIE. — Nous réunissons d'abord sous ce titre deux ouvrages bien différents pour le fond et pour la forme, mais qui l'un et l'autre appartiennent aux sciences dites philosophiques par les questions qu'ils agitent et les méthodes dont ils font usage.

Le premier, un fort volume in-8° de VIII-684 pages, imprimé à La Flèche, est dû à l'un des professeurs les plus distingués du prytanée militaire de cette ville, à M. A.-Ed. Chaignet, qui a pris avec honneur, au moment où il publiait son livre, le grade de licencié ès lettres à la Faculté de Caen. *Les principes de la science du beau* (tel est son titre) sont distribués en quatre parties : dans la première, l'auteur étudie le beau en tant qu'il affecte l'âme, au point de vue subjectif; dans la seconde, il le considère dans son essence, au point de vue objectif; la troisième est consacrée à une histoire des principaux systèmes d'esthétique, tant anciens que modernes, depuis Platon jusqu'à Hegel; la quatrième comprend une classification et une critique des arts particuliers, c'est-à-dire de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, de la musique et de la poésie. Envoyé

d'abord au concours ouvert en 1857, pour le prix Bordin, par l'Académie des sciences morales et politiques, qui, sur le rapport extrêmement flatteur de M. Barthélemy Saint-Hilaire, lui décerna une mention, ce travail, qui n'était à l'origine qu'un Mémoire, revu avec soin et considérablement augmenté d'après les avis et les indications de l'Académie, est devenu l'important ouvrage que nous signalons à nos lecteurs.

Le second, *Alcime, esquisses du ciel*, modeste in-12 de 322 pages, a été, il est vrai, édité et même imprimé à Paris; mais il est bien né, il a bien été conçu en basse Normandie, au chef-lieu du Calvados, où son père, M. Delacodre de Baubreuil, est établi et réside depuis plus de trente ans. Ancien notaire, l'auteur est un de ces hommes rares chez lesquels une aptitude remarquable aux affaires peut se concilier avec cet esprit que je ne craindrais pas d'appeler rêveur, dans le bon sens du mot, avec cette tendance à l'idéal que les habitudes de la vie positive excluent généralement et repoussent. Depuis que ses loisirs lui ont permis de se livrer à ses goûts littéraires, il a publié des *Esquisses de philosophie pratique*, un traité *De l'immortalité, de la sagesse et du bonheur*, et quelques autres fruits de ses méditations solitaires entre lesquels deux opuscules, (LE CIEL, 1^{re} partie : *Astronomie spéculative et religieuse*; 2^e partie : *Le lieu et l'état*), où il cherche à déterminer les conditions indéterminées de notre existence future. *Alcime* est en quelque sorte son dernier mot sur l'état auquel parviennent, après cette vie, ceux qui l'ont dignement vécue. Par une induction savante à laquelle il parvient à donner une vraisemblance inespérée, il installe ses bienheureux, ses gens de bien sur le globe du soleil où se continuent pour eux, dans un ordre social plus élevé, les progrès accomplis par eux et en eux sur la terre. Les scènes dans lesquelles nous les voyons figurer sont bien de celles où nous aimerions, après notre mort, figurer nous-mêmes; et si ces aimables fictions laissent notre raison incertaine, incécise, elles charment du moins et captivent notre sensibilité et notre imagination.

Nous permettra-t-on de donner ici, en passant, le titre d'un livre rédigé et imprimé à 3,000 lieues de la Normandie, mais qui n'en est pas moins tout Normand : *Questões de philosophia contendas no programma adoptado para o exame do bacharelado em letras da Universidade de Paris por A. Charma, traduzido do Francez, da terceira edição por Antonio Herculano de Souza Bandeira bacharel em Direito e professor de philosophia do curso de preparatorios da Faculdade de Direito do Recife. Segunda edição. Pernambuco, 1860, 1 vol.*

in-8°. Le traducteur se félicite, dans sa préface, du succès de cet ouvrage, qui est maintenant admis comme base de l'enseignement dans toutes les chaires de philosophie (*em todas as aulas de philosophia*) de la province de Fernambouc et de toutes les provinces du nord de l'empire.

La philosophie peut encore réclamer, comme rentrant dans son cadre : 1° une *Etude philosophique, historique et critique sur le magnétisme des médecins spagiristes au seizième siècle* (Caen, 1860, brochure in-8° de 87 pages), où M. le docteur Postel fait preuve d'une érudition étendue et d'une grande réserve scientifique, se gardant bien de *théoriser des faits aussi contestés que ceux du magnétisme*, et se contentant de recueillir des expériences au lieu de songer avant le temps à *formuler des doctrines*; — 2° trois *Discours prononcés* : le premier, à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres et de l'école de médecine, le 15 novembre 1860 (Caen, 1860, brochure in-8° de 9 pages), par M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, sur l'utilité de l'enseignement supérieur, que l'habile fonctionnaire défend avec autant de solidité que de finesse et de grâce contre les attaques dont il est trop souvent l'objet; — le second, à la distribution des prix de l'institution Sainte-Marie, près Caen (Caen, 1860, brochure in-8° de 36 pages), par le directeur de l'institution, M. l'abbé Mabire, sur les devoirs et les difficultés de l'éducation, qu'il comprend si bien; — le troisième, à la distribution des prix faite aux élèves du Prytanée impérial militaire de La Flèche, par le professeur de septième, M. Safflet, sur la mission providentielle de la guerre (La Flèche, 1860, broch. in-12 de 22 pages), œuvre remarquable par l'élévation des idées, par la noblesse soutenue du style, et qui désigne le professeur pour une chaire supérieure à celle à laquelle il est maintenant attaché.

LINGUISTIQUE. — *Les écritures cunéiformes; exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*, par M. Joachim Méhant. Caen, Hardel, 1860; 1 vol. grand in-8° de 216 pages. Se trouve à Paris, à la librairie orientale de Benjamin Duprat.

Voici un livre qu'au premier abord on s'étonne (mais de quoi faut-il s'étonner aujourd'hui ?) de voir signé par un magistrat de la petite ville de Lisieux et imprimé en basse Normandie; il semble que c'est de Paris, de Londres ou de Berlin, et de quelque érudit exclusive-

ment voué aux investigations philologiques, qu'un ouvrage de cette nature devrait nous venir. On sait que les études dont il témoigne ne sont encore accessibles qu'à un très-petit nombre d'adeptes, placés pour la plupart dans des conditions privilégiées, et parmi lesquels les profanes eux-mêmes connaissent MM. Oppert, en Allemagne; Westergaard, en Danemark; Rawlinson, Hincks et Norris, en Angleterre; et en France, de Saulcy et de Longpérier. Il ne s'agit de rien moins, pour cette héroïque et aventureuse poignée d'infatigables chercheurs, que de retrouver les idiomes perdus de la Perse primitive et de l'Assyrie, et de déterminer la valeur des caractères dont se composait leur écriture, avec toutes les variantes qu'elle put subir pendant une durée de quinze siècles. C'est en effet, si nous en croyons les initiés, à une période d'environ quinze cents ans que se rapportent les précieux documents exhumés par MM. Botta, Flandin, Layard, Lottin-Laval, et ces innombrables inscriptions recueillies à Ninive, qui, à elles seules, « pourraient déjà couvrir plus de vingt-mille pages in-folio. » Que de lumières jailliront pour nous de ces patientes études, si elles parviennent, comme elles en ont l'espérance, à refaire l'histoire de ces peuples, qui ont eu tant d'influence sur la civilisation de l'ancienne Asie ! L'exposé, aussi clair que complet, que M. Ménant nous présente, non-seulement des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des textes, mais, en outre, des résultats déjà acquis à la science, nous ouvre des horizons qui nous paraissent bien ténébreux encore, mais où des yeux plus exercés que les nôtres croient voir s'annoncer le jour qui bientôt les illuminera.

HISTOIRE DE L'ART. — Outre le remarquable ouvrage de M. Gandar sur Nicolas Poussin, inséré d'abord dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, et qui a depuis été reproduit à part (brochure in-8° de 183 pages), la Normandie a vu paraître en 1860 une *Histoire de Jouvenet*, imprimée à Caen, et formant un fort volume in-8° de xxiv-547 pages. L'auteur, M. F.-N. Leroy, instituteur supérieur à Cany (Seine-Inférieure), membre de la Société de l'histoire de France et des Sociétés des antiquaires de Normandie et de Picardie, a recueilli dans ce livre tout ce que l'on sait et tout ce que l'on peut savoir sur la vie et les nombreux tableaux de Jean Jouvenet. On ne saurait trop remercier M. Leroy des soins qu'il s'est donnés pour que, de ce côté, son travail ne laissât rien à désirer. Nous n'oserions nous expliquer aussi nettement sur le chapitre, intéressant d'ailleurs, où sont plus ou moins heureusement saisis les rapports qui existent entre les œuvres de Jowe-

net et les lois de l'esthétique, de la morale, de l'histoire et de la couleur locale ; ces hautes questions ne sont pas de celles sur lesquelles on puisse facilement s'entendre ; on n'en doit savoir que plus de gré à ceux qui les agitent et font effort pour les résoudre.

ARCHÉOLOGIE. — Nous n'avons qu'un ouvrage à inscrire sous cette rubrique, mais c'est un ouvrage important. La *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, (1 vol. grand in-8° de 779 pages, Saint-Lô, 1860). par M. Renault, conseiller à la cour impériale de Caen, membre du conseil d'administration de la Société des antiquaires de Normandie, sera lue, non pas avec indulgence, comme le modeste écrivain se contente de le souhaiter, mais avec un vif intérêt, d'abord par les habitants du pays dont il décrit les monuments et retrace l'histoire, ensuite par toute cette classe d'érudits, et aujourd'hui elle est considérable, que cette sorte d'études captive. Nous permettra-t-on, à propos d'un livre que nous ne saurions trop louer, l'expression d'un regret que plus d'une fois nous avons éprouvé en le parcourant ? Pourquoi le savant et consciencieux auteur ne nous indique-t-il pas toujours, lorsqu'il nous cite un texte à l'appui d'un détail historique quelconque, la source où il l'a puisé et où, dans certains cas, nous aimerions à le chercher après lui ? Au lieu de nous renvoyer purement et simplement, par exemple, aux archives du département d'où tel renseignement est tiré, n'eût-il pas été bon qu'on nous donnât et le titre de la pièce à laquelle ce renseignement est emprunté et même, autant que possible, le numéro du carton qui la conserve ? C'est une observation que nous soumettons à M. le conseiller Renault, et à laquelle il pourra faire droit, s'il le juge convenable, dans une seconde édition, ou mieux encore dans un appendice qui s'ajouterait aisément au volume et le compléterait.

NOTICES BIOGRAPHIQUES. — Le travail de M. Renault, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'accorder une mention honorable, avait déjà paru presque tout entier par fragments, depuis 1852, dans l'*Annuaire de la Manche*, publié à Saint-Lô par M. Julien Travers ; l'année 1860 (in-8° de 390 pages) en contient à peu près un canton, celui de Lessay. Nous n'avons donc à noter, pour cette année-là, dans la partie littéraire du recueil, que les *Biographies*, qu'on lira toutes avec plaisir, — de l'abbé Fleurye, né à Vernix, diocèse d'Avranches, en 1627, mort à Paris en 1705, par M. A.-M. Laisné, vice-président de la Société archéologique d'Avranches ; — de F.-A. Nigault de Vauver, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) en 1744, mort dans la même ville en 1818, par M. Lechanteur

de Pontaumont, trésorier-archiviste de la Société académique de Cherbourg; — du comte Gaston de Blangy, né à Valognes en 1803, mort à Saint-Pierre, dans le Val de Saire (Manche) en 1859, par M. Ephrem Houel, président de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche; — et de Marie du Mesnil, né à Périers (Manche) en 1789, mort à Condé (Nord) en 1849, par l'éditeur.

Peut-être est-ce ici le lieu, puisque nous venons de mentionner l'*Annuaire de la Manche*, d'exprimer, au sujet d'un autre *Annuaire*, de celui du *Calvados*, un vœu que la Société des antiquaires de Normandie soumettra quelque jour avec plus d'autorité que nous à l'Administration départementale. Le volume qui chaque année se publie à Caen sous ce titre (c'est pour 1860 un in-8° de 652 pages) ne devrait-il pas consacrer quelques feuilles, que les corps savants de la cité seraient heureux de remplir, à des questions d'histoire locale? Que cette lacune toutefois ne nous empêche pas de remarquer, dans le tome qui vient d'être désigné, un excellent *Précis de la statistique du département*, dont nous nous plaignons à remercier sans le connaître (l'article étant anonyme) et à féliciter l'auteur.

Ce sont encore de solides études biographiques à la fois et scientifiques que les deux *Discours prononcés*: — l'un, le 3 novembre 1860, à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Caen, par M. Edmond Olivier, premier avocat général (broch. in-8° de 46 pages), où l'orateur, entretenant son auditoire de l'un des plus célèbres commentateurs de la coutume de Normandie, de Henri Basnage, n'a rien omis de ce qui pouvait faire connaître l'homme et apprécier son œuvre; — l'autre, le 15 du même mois (broch. in-8° de 16 pages), à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres et de l'École de médecine de Caen, par M. le docteur Maheut, professeur de pathologie interne: l'auteur y rappelle avec une grande lucidité les immortelles découvertes de Laennec sur les fonctions et les organes de la respiration dans les différentes conditions où les placent les altérations morbides de toute nature auxquelles ils sont sujets.

N'oublions pas une *Lettre* fort courte (elle n'a que 3 pages), une *Note*, si l'on aime mieux, adressée à M. le rédacteur du *Nouvelliste* de Rouen, par M. le conseiller honoraire J. Clogenson, alors président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, où il est bien établi que Voltaire est né à Châtenai, près Sceaux, et non à Paris, le 20 février, et non le 21 ou le 22 novembre de l'année 1694.

ROMAN HISTORIQUE. — On peut s'étonner à bon droit que l'exemple donné par Walter Scott en Angleterre n'ait pas dès l'abord trouvé de nombreux imitateurs dans notre Normandie. Ce n'est pas certes la matière qui manquait ici à l'artiste. Quelles annales offrent au génie plus de ces légendes émouvantes, de ces événements extraordinaires, de ces sombres ou brillantes scènes dont s'inspirent les compositions du genre de celles qui ont jeté un si vif éclat sur la littérature écossaise? Enfin, un des membres distingués de la Société des antiquaires de Normandie, M. Félix Courty, s'est hasardé à descendre dans cette mine que nul n'avait encore songé à exploiter. Dès 1842, il publiait à Caen, en deux volumes in-8°, sous le titre de *Michel ou chronique normande du onzième siècle*, un récit animé et dramatique des événements qui ont préparé la conquête de l'Angleterre; plus tard, il retraçait, dans *Le champion du roi*, les dernières années du règne de Jean-Sans-Terre en Normandie et la chute de l'empire anglo-normand; sa troisième et dernière publication, *Les deux chevaliers de la Jarretière, chronique rouennaise du quinzième siècle*, nous présente, rattachés à une fable d'une grande simplicité, les détails aussi touchants que terribles du procès et du supplice de Jeanne d'Arc. Plusieurs traits intéressants, relatifs à la domination des Anglais en France, tels que la mort du héros rouennais Alain Blanchard, l'expédition aventureuse du chevalier de Ricarville, jettent de l'animation et de la variété dans le livre, je dirais presque dans le poème, sans en rompre l'unité. Ce que nous y louerons plus particulièrement, comme dans tout ce qui est sorti de la même plume, c'est une consciencieuse exactitude, le respect le plus scrupuleux de l'histoire, et, ce que nous apprécions plus que tout cela encore, le sentiment soutenu de la plus irréprochable moralité.

POÉSIE. — Le roman historique en prose nous amène tout naturellement au roman historique en vers. Un trouvère du treizième siècle, Renauld de Beaujeu, nous a laissé un poème de la Table ronde, *Le Bel Inconnu* (Li Biaus Desconneus) ou *Giglain fils de Messire Gauvain et de la fée aux Blanches Mains*, qui eut en son temps une grande vogue, mais qui depuis avait disparu et qu'on désespérait de retrouver. C'est ce livre que M. Hippeau eut le bonheur de rencontrer, en 1855, à Twickenham, chez M. le duc d'Aumale, qui voulut bien lui permettre d'en prendre une copie et de le publier. L'édition qu'il en a donnée forme un charmant volume in-12 de xxxix-332 pages, imprimé, en 1860, pour Auguste Aubry, partie chez Auguste Herissey, à Evreux, partie à Caen, chez B. de La Porte. La publication est dédiée à M. Gustave Rouland, secrétaire

général du ministère de l'instruction publique et des cultes. Elle se compose d'une introduction qui nous présente une analyse succincte du poème et une notice du manuscrit unique, ou du moins seul connu jusqu'ici, d'où il a été tiré. Vient ensuite le roman lui-même, qui ne comprend pas moins de 6,120 vers de huit syllabes, distribués par l'éditeur en paragraphes dont chacun est précédé d'un abrégé sommaire de ce qu'il contient. Le texte, que n'accompagne aucune note explicative, est suivi d'un glossaire où le lecteur trouvera la signification des mots répandus dans l'ouvrage qui offrent quelque difficulté. L'Appendice, par lequel le volume se termine, témoigne de la célébrité dont avait joui *le Bel Inconnu*; c'en est une imitation anglaise du quatorzième siècle de 2,130 vers divisés en stances de six vers chacune, que M. Hippeau a empruntée à un manuscrit du British Museum. Nous félicitons sincèrement le savant professeur du nouveau service qu'il vient de rendre aux lettres françaises : ce ne sera pas le dernier.

M. Alphonse Le Flaguais se rattache, ne serait-ce que par une vocation bien prononcée, à cette famille poétique à laquelle la Normandie dut, au moyen âge et depuis, un des plus beaux fleurons de sa couronne. En 1860, il terminait, par le tome IV de ses *OEuvres complètes* (in-8° de 676 pages), la publication qu'il avait commencée dix ans auparavant, et à laquelle il n'avait cessé d'appliquer tous ses soins. Le volume est dédié à la ville de Caen, patrie du *rapsode normand*, comme il s'appelle lui-même. Un bon article que Paul Delasalle avait écrit à l'occasion de ces poésies, *les Neustriennes*, lorsqu'elles parurent en 1835, en forme la préface. Delasalle y félicite la Normandie d'avoir, une des premières, accompli *avec persévérance* et même *avec bonheur* la tâche patriotique que, selon lui, chaque province devrait s'imposer, de faire ainsi revivre, dans une série de récits poétiques, un passé glorieux. Ces *chroniques, légendes, ballades et impressions* nous rappellent en effet avec un pieux amour tous les événements importants, toutes les traditions merveilleuses dont l'histoire de la Normandie est si richement illustrée. Nous ne songeons pas à peser ici la valeur artistique de cette œuvre si diversement appréciée; nous ne voulons qu'y admirer, ce que chacun y admirera comme nous, ce culte persévérant de la terre natale, ce dévouement soutenu à une idée avec laquelle le poète a vécu, avec laquelle il est mort : heureux, à ses derniers moments, de voir achevé le monument auquel sa vie entière avait été consacrée, et qu'il adressait avec une pleine confiance à la postérité.

Moins heureuse que l'auteur des *Neustriennes*, une autre muse

normande s'est vue arrêtée tout à coup, par une fin prématurée, à l'entrée de la carrière qu'elle commençait à peine à s'ouvrir. Aux gracieuses *Solitudes* qu'elle avait données au public en 1857, M^{me} Mannoury-Lacour ajoutait, en 1860, ses mélancoliques *Asphodèles* (in-32 de 120 pages), où l'inspiration la plus vraie parle la langue la plus naïve et la plus mélodieuse. C'était quelque Sapho naissante, qui déjà tenait dignement sa place, dans le monde poétique normand, entre M^{me} Lucie Couëffin et l'éminente baronne de Montaran.

Que dirons-nous des *Gerbes glanées (Deuxième Gerbe, 1 vol. in-32 de 144 pages)* du secrétaire de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, M. Julien Travers? L'auteur se juge lui-même comme s'était jugé Martial : *Sunt bona, sunt quedam mediocria, sunt mala plura*. « Dans mon livre, dit-il, j'ai mis un peu de bon, du médiocre un peu, et du mauvais en abondance. » Mais ce ne sont pas là des jugements sans appel. D'autres, moins sévères, pourront trouver que *les épis de ces landes aux meilleurs champs feraient honneur*. Les cent pensées en prose qui terminent le recueil témoignent d'un esprit réfléchi, original, et qui, lors même qu'il ne voit que ce que voit tout le monde, frappe à son coin la pensée commune et sait ainsi se l'approprier.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous avons réservé, pour clore la liste des ouvrages que nous avons à mentionner, un livre qui semble être comme la table analytique des matières de toute la littérature normande, le *Manuel du bibliographe normand*, par Edouard Frère, l'un des membres distingués de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et de la Société des antiquaires de Normandie (2 vol. in-8°. Le premier, de xiii-491 pages; le second, de 632, Le Brument, libraire-éditeur, Rouen, 1858-1860). C'est, comme le dit son sous-titre, un Dictionnaire bibliographique et historique, contenant : 1° l'indication des ouvrages relatifs à la Normandie, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours; 2° des notes biographiques, critiques et littéraires sur les hommes qui appartiennent à la Normandie par leur naissance, leurs actes et leurs écrits; 3° des recherches sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie. Il serait superflu de faire ressortir ici l'importance d'un pareil ouvrage; M. Chéruel l'a déjà d'ailleurs, à deux reprises, apprécié dans la *Revue* avec l'autorité qui lui appartient. Ce n'est pas non plus le lieu de signaler à l'auteur des omissions, des erreurs, inévitables dans un travail de cette nature; il aura plus tard l'occasion de combler les unes et de rectifier les autres. Sans doute aussi il tiendra

compte d'un conseil què lui a donné M. André Pottier, si bon juge en pareille matière, et il enrichira son Dictionnaire, pour lui donner toute son utilité pratique, de la table méthodique qui lui manque. Tel qu'il est, le livre de M. Edouard Frère est de ceux qui honorent, non pas seulement les littérateurs auxquels ils sont dus, mais toute une littérature; et le pays qui en profitera ne saurait trop en exprimer sa reconnaissance à l'infatigable travailleur qui n'a rien épargné pour lui faire ce précieux présent. Grâces aussi en soit rendues au zèle éclairé et au désintéressement de l'éditeur, M. Le Brument, sans le concours duquel le fruit consciencieux de tant de veilles, n'aurait peut-être point paru !

A. CHARMA,

Professeur de philosophie à la Faculté des lettres
de Caen.

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN. — *Journal*; n° 2, février 1861. In-8° de 32 pages.

— Observations météorologiques, février, par M. *Ch. Jarrin*. 1 tableau.

N° 3, mars. 32 pages.

— De l'imitation au point de vue médico-philosophique, par le Dr *P. Berthier*, 15 pages.

— Observations météorologiques, mars, par M. *Jarrin*. 1 tableau.

ACADÉMIE FLORALPINE ET SOCIÉTÉ DES AMIS CHRÉTIENS. — *Séance solennelle* du 24 juillet 1860. — Gap, 1860. In-8° de 152 pages.

— Notice biographique sur le colonel Serres, par M. le Dr *Ad. Roubaud*. 8 pages.

— Fragments d'histoire et d'archéologie sur la mansion romaine de mont Seleucus (Hautes-Alpes), par M. l'abbé *Templier*. 26 pages.

— Le mont Guillaume et Morgon, poésie, par M. *Célestin Roche*. 55 pages.

— La belle Briançonne ou Notre-Dame de Château, par l'abbé *Gaillaud*, 32 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN. — *Mémoires*; Caen, 1861. In-8° de 482 pages.

— Quelques observations relatives à la recherche du sulfate de cuivre dans certains cas d'empoisonnement, par M. *J.-Isidore Pierre*. 11 pages.

— Influences qui s'exercent sur les espèces végétales pour en modifier la composition chimique, par M. *J. Morière*. 7 pages.

— Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'indépendance américaine, par M. *Février*. 72 pages.

— Biographie de M. du Feugray, par M. *G. Mancel*. 12 pages.

— La psychologie de Galien, par M. *E. Chauvet*. 81 pages.

— Observations sur la révolution judiciaire en 1771, en France, par M. *Sorbier*. 34 pages.

— Note sur quelques alliages du fer et du zinc avec les métaux alcalins, par M. *A. Desbordeaux*. 5 pages.

— Notice biographique et littéraire sur Pierre David, ancien député du Calvados, etc., par M. *Jules David*. 92 pages.

— Du droit de plainte en matière de diffamation, par M. *Berville*. 21 pages.

— Pensées, par M. *P.-A. Vieillard*. 9 pages.

— Béranger, littérateur et critique, d'après sa correspondance, par M. *Julien Travers*. 70 pages.

— Poésies, par MM. *Berville, Guérin de Litteau et Julien Travers*.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, à Caen. — *Bulletin*; 1^{re} année, 4^e trimestre. Caen, janvier 1861, in-8° de 96 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1859-1860, par M. *Charma*, secrétaire général. 30 pages.

— Documents relatifs à l'Université de Caen, par M. *Léon Lemeunet de la Jugannière*. 3 pages.

— Note sur des incinérations gallo-romaines trouvées à Lillebonne, par M. l'abbé *Cochet*. 5 pages.

— Sur des débris de statues découverts à Urville, par M. *Albert Pellerin*. 4 pages.

— Nouvelles archéologiques. 7 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — *Mémoires*. — Séance publique du 30 janvier 1860; pièces dont l'Académie a voté l'impression. Besançon, 1860. In-8° de 203 pages.

— Appréciation de diverses écoles de peinture en Allemagne, par M. le comte *Louis de Vaulchier*. 12 pages.

— Pièces de vers, par M. *Alex. de Saint-Juan*. 6 pages.

— Premier chapitre d'une Etude complète sur Alaise, par M. le président *Clerc*. 11 pages.

— De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le D^r *Druhen* aîné. 106 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES D'INDRE-ET-LOIRE. — *Annales*; tome XXXIX, année 1860, 4^e trimestre. In-8° de 52 pages.

— Satires de Juvénal, texte et traduction en français, par M. le baron *Papion du Château*. Satire IX.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE L'ISÈRE A GRENOBLE. — *Bulletin*; 2^e série, tome IV, n^{os} 3 et 4, 1860. In-8^o de 248 pages.

— Notice sur la méridienne qui est dans l'escalier du lycée de Grenoble, par M. *Pilot*. 10 pages.

— Sur quelques actes et procédures d'excommunication en Dauphiné, par *le même*. 10 pages.

— Des archives et des joyaux des Dauphins, par *le même*. 10 pages.

— Compte rendu du service médical de l'hôpital civil de Grenoble, pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre 1857, par M. le Dr *A. Charvet*. 13 pages.

— Aymar du Rivail, par M. *Pilot*. 52 pages.

— Inscriptions gallo-romaines de Grenoble, par *le même*. 29 pag.

— Compte rendu des séances, avril et décembre 1858. 28 pages.

— Séances de la Société française d'archéologie à Grenoble pendant la session du Congrès scientifique de France, en septembre 1857. 12 pages.

— Congrès de la Société entomologique de France, tenu à Grenoble en 1858. 24 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*; 2^e année, 1861, n^o 2. 16 pages.

— Recherches archéologiques sur Molain et sur le véritable emplacement de Braine, par M. *Gindre*. 7 pages.

— Observations météorologiques, janvier, par le Dr *Guillaumot*. 1 tableau.

N^{os} 3 et 4. 24 pages.

— Biographie : Coitier (de Poligny), par M. *Chereau*. 11 pages.

— Hygiène publique : Constitution médicale de 1860, dans les arrondissements de Beaune, en Bourgogne, et de Châlon-sur-Saône, par M. *Bard*. 3 pages.

— Observations météorologiques, février, par M. *Guillaumot*. 1 tableau.

N^o 5. Coitier, etc., 2^e article. 8 pages.

— Hygiène forestière : Sur les ouvriers employés à l'exploitation des forêts de sapin, par M. le Dr *Rouget*. 5 pages.

— Observations météorologiques, mars, par le Dr *Guillaumot*.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Tome XXXI. Nantes, 1860. 1 vol, in-8^o en 2 parties de 658 pages.

— Notice sur le docteur Marcé, par M. *Malherbe*. 18 pages.

— Dictionnaire des terres et des seigneuries du comté nantais et de la Loire-Inférieure, par M. *Ernest de Cornulier* (suite et fin). 111 pages.

— Notice sur l'abbé *Ch. Gaignard*, par M. *Armand Guéraud*. 36 pages.

— Un souvenir à Notre-Dame de Fouesnan, par M. *Lechat*. 18 pages.

- Fables, par M. A. *Callaud*. 6 pages.
- Des monstruosités chez divers mollusques, par M. F. *Cail-
liaud*. 9 pages.
- Des Nannètes, aux époques celtique et romaine, par M. *Bizeul*.
132 pages.
- Les cours Saint-Pierre et Saint-André de Nantes, par M. J.-C.
Renoul. 36 pages.
- Complément inédit d'une lacune de l'*Histoire de Nantes*, par
Travers, publié par M. *Dugast-Matifeux*. 40 pages.
- Notice sur J.-C. *Simon*, par M. A. *Guéraud*. 12 pages.
- Rapport sur les travaux de la Section de médecine, par M. C.
Calloch, secrétaire. 10 pages.
- Graslin et le quartier de Nantes qui porte son nom, par
M. J.-C. *Renoul*. 112 pages.
- Biographie de Mennechet, par M^{lle} *Hubans*. 20 pages.
- Discours prononcé dans la séance solennelle de la Société
académique de Nantes, sur la littérature agricole, par M. le comte
O. de Sesmâisons, président. 26 pages.
- Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1860,
par M. A. *Pener*, secrétaire. 22 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE,
à Mende. — *Bulletin*; janvier et février 1861. 2 livraisons in-8°.

— Incipiunt statuta collegii medicorum Montispassulani fundati
per sancte memorie dominum Urbanum papamquintum. Texte avec
traduction (suite), par M. l'abbé *Baldit*. 34 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. —
Recueil des travaux; 2^e série, tome I^{er}, 1^{re} partie, 1860. In-8° de
294 pages.

- Compte rendu des travaux de la Société, 1859-1860, par
M. Ad. *Magen*. 23 pages.
- Jules-César de Lescale (Scaliger), par M. J. de *Laffore*.
46 pages.
- Histoire de la préfecture d'Agen, par M. Alph. *Paillard*.
54 pages.
- De l'expression du sentiment religieux dans Polyeucte, de
Corneille; dans Esther et Athalie, de Racine, par M. A. de *Treverret*.
8 pages.
- Nouvelles recherches sur le Cassinogilum de Charlemagne,
par M. Th. de *Pichard*. 16 pages.
- Troubles démocratiques à Agen au quinzième siècle, par
M. E. *Croset*. 4 pages.
- Notice sur la voie antique de Toulouse à Agen, par M. le
baron Ch. de *Crazannes*. 14 pages.
- Du rôle de l'accent dans la versification moderne, etc., par
M. *Ducoudret*. 30 pages.
- Catalogue indicatif des documents intéressant le département

de Lot-et-Garonne, conservés aux archives de l'Empire et aux archives du département de la Gironde, par M. E. Croset. 16 pages.

— Les livres liturgiques de l'église d'Agen, considérés comme monuments historiques. — II^e dissertation de Labrunie, appendices I à VI, par M. Adolphe Magen. 31 et 41 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE. — *Répertoire*; 1861, mars, In-8° de 32 pages. 1 portrait.

— Commune des Ulmes (arrondissement de Saumur), par M. V.-Godard Faultrier. 14 pages.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers : Paroisse de Corné (canton de Beaufort), par M. l'abbé X. Barbier de Montault. 6 pages.

— La lanterne funéraire de l'ancien cimetière Saint-Nicolas de Saumur, par M. H. Blondeau. 3 pages.

— Chronique archéologique, avril. 32 pages. 1 portrait.

— Jean Baudouin de Resly, évêque d'Angers (1491-1499), par M. V.-Godard Faultrier. 19 pages.

— Etudes ecclésiologiques, etc. : Paroisse Saint-Pierre de Trélaze (arrondissement d'Angers). 12 pages.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE. — *Bulletin*; tome II, n^o 6, novembre et décembre 1860. In-8° de 24 pages.

— Lettre sur la nécessité, pour les professeurs d'hydrographie à Dunkerque, avant 89, de savoir la langue flamande, par M. de Bertrand. 5 pages.

— Lettre sur la famille de Briarde, par M. Kervyn de Lettenhove. 3 pages.

— Quelques rectifications au Cameracum christianum, par M. J.-J. Carlier. 7 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*. 12^e année, n^{os} 5-9, novembre-décembre 1860. In-8° de 30 pages.

— Biographie valenciennoise : Jean de Liégé, imprimeur, 14...-15...

— Observations météorologiques, par M. Hormis.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, à Amiens. — *Bulletin*; année 1860, n^o 4. In-8° de 38 pages.

— Sur le lieu d'où Jules-César partit de la Gaule pour l'invasion de la Bretagne et l'endroit de son débarquement en Bretagne, par Georges Biddel Airy, esq., astronome royal, traduit du XXXIV^e volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Londres, par M. J. Garnier. 18 pages en petit texte.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN.

— *Bulletin*; tome III, 1860. 4 livraisons in-8°, ensemble 224 pages.

Janvier.

— Supplément à un premier travail sur la voie aurélienne dans le Var, par M. l'abbé *Doze*.

— Entomologie : Catalogue des coléoptères du département du Var. 13 pages. Suite de la 38^e famille, par M. *Jaubert*.

— Géologie (suite), terrains sédimentaires, Par M. *Doublier*.

Avril.

— Géologie (suite), terrain carbonifère.

— Entomologie (suite).

— Bibliographie provençale, par M. *Raymond Poulle*.

— Observations météorologiques faites à Draguignan.

Juillet.

— Géologie (suite), terrain secondaire.

— Etudes sur l'origine du diamant, par M. *D. Rossi*.

— Botanique : Notes sur diverses plantes découvertes dans le Var par MM. *Haury*, *Huet* et *Jacquin*, par M. *Huet*.

— Entomologie (suite).

— Le cartulaire de Lérins (suite), par M. l'abbé *Barbe*.

— Observations météorologiques.

Octobre.

— Cartulaire de Lérins (suite).

— Origine du diamant (suite).

— Entomologie (suite).

— Géologie (suite), terrain du trias.

— Observations météorologiques.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, à Alger. — *Revue africaine*; 5^e année, n° 26, mars 1861. In-8° de 80 pages.

— Dernière dynastie mauritanienne, par M. *Berbrugger*. 12 pag.

— Histoire des derniers beys de Constantine, depuis 1792 jusqu'à la chute d'Hadj-Ahmed (7^e article), par M. *E. Vayssette*. 21 pages.

— Bou-Ras, historien inédit de l'Afrique septentrionale, par M. *Gorguon*, 11 pages.

— Note sur les observations météorologiques faites à Alger pendant l'année 1860, par M. *Ch. Simon*. 6 pages.

— Archéologie des environs d'Icosium (Alger), par M. *A. Berbrugger*.

MÊME SOCIÉTÉ. — Publication isolée : Du meilleur système à suivre pour l'exploration de l'Afrique centrale. Alger, juin 1860. In-8° de 72 pages.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille. — *Tribune artistique et littéraire*; janvier, février et mars 1861. 3 livraisons in-8°.

— Decamps, sa vie son œuvre, ses imitateurs, par M. *M. Chaumelin*.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. — *Bulletin*; 3^e et 4^e trimestres de 1860, n^o 37. Orléans, 1861. In-8^o de 48 pages.

— Note sur un acte de 1676 concernant les hospices d'Orléans, par M. *Dupuis*. 8 pages.

— Titre relatif à l'impôt du logement des gens de guerre, communiqué par *le même*. 6 pages.

— Rapport au maire d'Orléans sur la situation du musée de peinture d'Orléans, par M. *de Langalerie*. 10 pages.

— Notice sur l'église de Montargis, par M. *de Torquat*. 5 pages.

— Note sur des armes gauloises trouvées à Montargis en 1860, par M. *Dupuis*. 4 pages.

— Notice sur une pierre tumulaire de l'église de Poigny, par M. *Basseville*. 2 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, à Nancy. — *Journal*; X^e année 3^e numéro, mars. 24 pages.

— Note sur une découverte xylographique faite à Metz, par M. *E. Meaume*. 4 pages.

— Dissertation sur les armoiries de la ville de Lunéville, par M. *A. Joly*. 9 pages.

— Notes sur la Lorraine allemande. Weigaud de Lutzelbourg, par M. *A. Benoit*, de Berthelming. 3 pages.

2^e numéro de février 1861. 24 pages.

— Observations sur un projet de rectification du quartier Saint-Epvre, à Nancy, par M. *Léon Mougenot*. 19 pages.

— Notice sur des sépultures gallo-romaines découvertes en 1860 à Einville, près Lunéville, par M. *A. Joly*. 3 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, à Limoges. — *Bulletin*; tome X, 1860. 3^e et 4^e trimestres.

— De quelques traductions et imitations patoises des fables de La Fontaine, par M. *Emile Ruben*. 85 pages.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE, à Saint-Etienne. — *Bulletin*; tome VI, 1^{re} livraison, juillet-septembre 1860. 1 vol. in-8^o de 232 pages et un atlas in-folio.

— Considérations diverses au sujet des zones houillères de Ternay, de Saint-Etienne et des autres parties de la France, par M. *J. Fournet*. 24 pages.

— Mémoire sur les mines de manganèse de la province de Huelva, par MM. *V. Sevoz* et *J. Breuilhs*, 54 pages.

— Notice sur la Fahrkunst établie par M. Haurès..., suivie d'une étude comparative de divers systèmes de Fahrkunst, par M. *Baure*. 34 pages.

— Description des principaux ateliers de préparation mécanique

des bords de la Meuse et de la Prusse rhénane, par M. F. Coignet, 62 pages.

— Du goudron de houille et de ses dérivés, par M. P. Desbief. 22 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*; février 1861. In-8° de 48 pages.

— Notice sur les bancs à broches, à mouvement différentiel et à double cône pour bobines comprimées, par M. Charles Nægely, fils (1^{er} article). 25 pages.

— Mémoire sur le bleu vapeur, etc., par M. Otókar Breuer. 3 pages.

Mars, 48 pages.

— Notice sur les bancs à broches, etc. (suite et fin). 16 pages.

— Notice sur les essais de stannate de soude, par M. Th. Goldschmidt (traduction de l'allemand).

NOTICE SUR L'ABBÉ CH. GAIGNARD, par Armand Guéraud. Nantes, 1860. In-8° de 28 pages.

ETUDE SUR LES CHANTS POPULAIRES, en français et en patois de la Bretagne et du Poitou, recueillis et annotés par Armand Guéraud, et couronnés en 1858 par la Société académique (de Nantes), par M. E. Gautier. Nantes, 1859. In-8° de 23 pages.

SUPPLICA DELL' EMIGRAZIONE ITALIANA IN CORSICA AL RE VITTORIO EMANUELE; lettres et autres documents historiques relatifs à l'histoire de la Corse, de 1825 à 1859. Bastia 1860. In-8° de 94 pages.

LES HARPIES, par M. J.-F. Cerquand. — Extrait de la *Revue archéologique*, 1861. In-8° de 38 pages. 1 planche.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE, par M. Le Touzé de Longuemar In-8° de 32 pages. 1 planche. — Résumé des travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest (Répertoire archéologique de la Vienne), par le même. 19 pages.

REVUE D'AQUITAINE, publiée à Condom (Gers), par M. J. Moulens. — 5^e année, n° 9, 15 mars 1861. In-8° de 48 pages.

— Eglise de Saint-Jean du Bourg-Vieux à Tarbes, par M. Deville. 9 pages.

— Philologie comparée : sur le mot *comme*, par M. V. Lespy. 6 pages.

— Meurtre du baron Pierre d'Ossy, à Vic-Bigorre, en 1580. Extrait de la collection manuscrite et inédite connue sous le nom de Glanage de Larcher, qui se trouve à la bibliothèque de Tarbes. 5 pages.

- Epigraphie.
- Maison Du Pleix de Cadignan (3^e article), par M. *Noulens*. 4 pages.
- Aquitaine. Temps antéhistorique. Terrains dévoniens, § X, par M. *J. Durrey*. 11 pages.
- Nécrologie : Mgr de Salinis ; — le maréchal Bosquet ; — le baron de Crouseilhès ; — M. Montet, ingénieur, par MM. *J.-N.* et *Riesbey*. 5 pages.
- Hommage des consuls de Saint-Lezer à ceux de Vic-Bigorre. Note extraite des archives communales de Saint-Lezer, par M. *Magentie*. 2 pages.
- Vente de la bibliothèque de M. le marquis de Pins, par M. *J. Noulens*. 9 pages.
- N^o 10, 8 avril. 48 pages.
- Albret et Bouillon, par M. *J.-J. M.* 6 pages.
- Antiquités d'Auch. Tour dite de César et d'Anté ; lettre au baron Ch. de Crazannes, par M. *P. Laffargue*. 8 pages.
- Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan (5^e article), par M. *J.-F. Bladé*. 11 pages.
- Ban de noblesse dans la sénéchaussée de Saint-Sever, le 10 avril 1702. Communiqué par M. le vicomte *Hector de Galard*. pages.
- Notice sur la découverte d'un camp romain et d'une caisse militaire dans la commune de Vic-Pezensac, par M. le baron *Ch. de Crazannes*. 7 pages.
- Orthographe romane. Lettre au directeur sur les diphthongues, par M. *H. Esplantay*. — Lettre de M. *Lespy* sur le même sujet. 10 pages.
- Nécrologie : Montbel ; — André Feuillade de Chauvin, par M. *Riesbey*. 2 pages.

BULLETIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU, par M. *Aimé de Soland*. — N^o 3. Angers, 1861. In-8^o de 32 pages. 2 planches,

- L'art et l'archéologie en Anjou.
- Bracelets celtiques.
- Numéro 4. 32 pages.
- Jetons municipaux : François Grandet, seigneur de la Plesse.
- François Jourdan, écuyer, seigneur de Fleins. — Michel Falloux, seigneur du Lys, écuyer. — René Robert, écuyer, seigneur des Marchais. — François Boucault. — Marin Jallet, seigneur de la Véroulière. — René Romain, seigneur de la Possonnière. — Germain-François Poulain, seigneur de la Guerche. — Jacques Gourreau, seigneur de l'Épinay. — François-Charles Pays-Duvau.
- Le tableau de M. J. Dauban ; Louis XI présentant aux habitants d'Angers Guillaume de Cérisey en qualité de maire.
- L'art et l'archéologie en Anjou (suite).

DENKMÄLER. — Monuments, recherches et rapports faisant suite à la Gazette archéologique, publiés par M. *Ed. Gerhard*, à Berlin. 18^e année. 1860.

N^{os} 142 à 144. In-4^o de 16 colonnes.

Monuments, etc.

— Mosaïques représentant Neptune, déposées, l'une au Musée du Louvre, et l'autre au Musée grand-ducal, à Darmstadt, par M. *Otto Jahn*. 12 colonnes et 2 planches.

— Variétés archéologiques.

Indicateur archéologique, n^{os} 142 à 144. 16 colonnes.

— Sociétés scientifiques : l'Institut archéologique de Rome ; — Société archéologique de Berlin ; — Société des antiquités à Bonn ;

— Nouvelles muséographiques : Collection de la Société archéologique d'Athènes ; — Vase trouvé à Cléona ; — Bas-relief trouvé à Eleusis ; — Vase d'argent Stroganoff.

— Constructions de Pompéi.

— Publications nouvelles. N^{os} 145 à 147. 176 colonnes.

— Hélios (soleil) recevant les âmes, et Vénus, déesse de la mort (avec 2 planches), par M. *Gerhard*. 7 colonnes.

— Vénus sépulcrale ; la Félicité (Felicitas) ; le nouvel an (novus annus), par *le même*. 3 colonnes.

— Sur une médaille de bronze représentant un génie, par M. *F. Wieseler*. 4 col. 1 planche.

— Variétés : Culte de Vesta dans le forum, à Pompéi ; — Antenor et Praxitèle ; — Victoire provenant de Tarente.

Indicateur archéologique. N^{os} 145 à 147. 16 col.

— Revue générale annuelle des fouilles : Egypte, Phénicie, Asie Mineure, îles de la Grèce, Athènes, Eleusis, autres localités de la Grèce, basse Italie, Rome, banlieue de Rome, localités étrusques, haute Italie, Sardaigne, Suisse, ancienne Gaule (France), Afrique (antiquités romaines), Angleterre et Schlegwig (idem), provinces rhénanes, province de Donau, Servie.

— Appendice à la Revue générale.

— Sociétés scientifiques. Institut archéologique de Rome.

— Bibliographie archéologique, etc., etc.

— Article sur les fouilles de M. *Beulé* à Carthage, par M. *Gerhard*.

— Article sur les *Habitations lacustres* de M. *Troyon*, par *le même*.

— Nouvelles fouilles exécutées dans Athènes.

ARCHÆOLOGICAL. — INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE. — *Journal archéologique*, n^o 68, décembre 1860. In-8^o de 96 pages.

— Matériaux pour la géographie ancienne de la Troade, par M. *Franck Calvert*. 10 pages. 1 carte.

— Monument d'Edouard III et sculpture du moyen âge, par M. *R. Westmacott*. 14 pages.

— Ruines romaines dans le voisinage de Padstow, Cornwall, par le Rev. *E. Trollope*. 6 pages.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

Composition du bureau pour l'année 1862.

Président : M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes.
Vice-président : M. le docteur Maire (*).
Secrétaire général : M. Rispal, professeur agrégé de mathématiques.
Secrétaire des séances : M. Bailliard, avocat.
Trésorier : M. Granson, directeur de la poste.
Archiviste : M. le docteur Lecadre (*).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE.

Renouvellement du bureau pour l'année 1861-62.

Président : M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes (réélu à l'unanimité).
Vice-président : M. Arthur de la Borderie, ancien élève de l'École des Chartes.
Trésorier : M. Delaligne-Villeneuve (réélu).
Secrétaire : M. Lavallée (réélu).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Composition du bureau pour l'année 1861-1862.

Président : M. Ed. Fleury.
Vice-président : M. Melleville.
Secrétaire : M. Hidé.
Trésorier : M. Fillette.
Archiviste : M. Piette.

Il vient de se fonder à Saint-Jean de Maurienne (Savoie) une Société savante qui, sous le titre de *Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, se propose pour but « des recherches sur les monuments anciens et sur l'histoire politique, morale, religieuse, civile, militaire et littéraire de la Maurienne. »

Cette nouvelle Compagnie, qui a reçu l'investiture ministérielle, porte à six le nombre des Sociétés savantes existant dans le seul département de la Savoie; les cinq autres, dont le siège est à Chambéry, sont : l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie; la Société d'histoire naturelle; la Société médicale et la Chambre d'a-

gricuture. Par la valeur de leurs travaux, on peut juger de l'état florissant de ces diverses Sociétés et des sympathies dont les fortes études jouissent en Savoie.

Dans sa dernière session, le Conseil général de la Somme a voté, sur la proposition du préfet, les allocations suivantes en faveur des Sociétés ci-après désignées du département :

Société des antiquaires de Picardie.....	1,000 fr.
Académie d'Amiens.....	500
Société d'émulation d'Abbeville.....	500

Le Conseil général de la Savoie a bien voulu, de son côté, et à la demande du préfet, voter une somme de 200 fr., destinée à encourager les débuts de la Société de Saint-Jean de Maurienne.

Nous nous empressons de publier ces faits, heureux que nous serions de voir se généraliser des mesures aussi favorables pour les Compagnies savantes.

Son Excellence vient de donner aux Sociétés savantes une nouvelle marque du haut intérêt qu'elle leur porte en répartissant entre elles, à titre d'encouragement, une somme de 25,000 francs. Cette distribution, qui a eu lieu sur les propositions motivées des trois sections du Comité, comprend 75 Sociétés.

La Société havraise d'études diverses a eu l'excellente pensée d'instituer dans la ville du Havre des cours scientifiques publics et gratuits, qui se font le soir à l'Hôtel-de-Ville depuis le 7 novembre courant. Ces cours, au nombre de quatre, sont les suivants :

- Cosmographie*, par M. A. Rispal ;
- Droit maritime*, par M. Aldrick Caumont ;
- Histoire naturelle*, par M. le docteur Derôme ;
- Esthétique*, par M. F. Bailliard.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION, D'AGRICULTURE, SCIENCES, LETTRES
ET ARTS DE L'AIN A BOURG.

Prix proposé pour 1862.

I.

La Société impériale d'émulation, d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de l'Ain propose un prix de 500 francs pour le meilleur récit ou la meilleure nouvelle en prose, destiné à mettre en relief, dans une forme attrayante pour les classes laborieuses et populaires des villes et des campagnes, les avantages qu'offrent les Sociétés de prévoyance mutuelle au point de vue du bien-être des familles, du progrès moral et de l'union de toutes les classes sociales.

Ce n'est ni une dissertation savante et didactique, ni un ouvrage élémentaire, ni une leçon directe que demande la Société d'émula-

*

tion ; c'est une œuvre simple, un récit intéressant, capable d'attirer et de frapper les imaginations populaires par la vérité ou la vraisemblance des faits, la séduction du sentiment, la forme originale ou piquante du conseil, la grâce de la pensée et du style.

La Société signale particulièrement à l'attention deux progrès à provoquer : la participation des femmes et des autres membres de la famille aux bienfaits des associations de prévoyance mutuelle, et l'établissement de ces Sociétés dans les campagnes.

Outre la médaille de 500 francs, la Société d'émulation se réserve de récompenser, par des médailles dont elle déterminera le nombre et la valeur, les essais qui lui paraîtront dignes de cette distinction.

Les compositions doivent être adressées, avant le 31 juillet 1862, sous enveloppe cachetée et affranchies, à M. le président de la Société d'émulation de l'Ain.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.

Tableau analytique des prix proposés par la Société, pour être décernés dans l'assemblée générale de mai 1862.

L'envoi des pièces justificatives devra être fait avant le 15 février 1862.

Prix Emile Dollfus (A DÉCERNER EN MAI 1869).

Pour une découverte, invention ou application, faite dans les dix années précédentes, et qui, au jugement de la Société, sera considérée comme ayant été la plus utile à une des grandes industries exploitées dans le Haut-Rhin. (Médaille d'or et 6,000 francs.)

Prix Daniel Dollfus (A DÉCERNER EN MAI 1864).

Mêmes conditions que celles exprimées pour le prix ci-dessus, avec lequel il alternera de cinq en cinq ans. (Pour l'année 1864, le prix se composera seulement d'une médaille d'or et d'une somme de 600 francs. — Par la suite, il sera de 6,000 francs avec la médaille d'or.) (Médaille d'or et 6,000 francs.)

Arts chimiques.

1. Pour une théorie de la fabrication du rouge d'Andrinople (médaille d'argent).
2. Pour un procédé utile à la fabrication des toiles peintes ou des produits chimiques (2,500 francs, ou médaille d'or, d'argent ou de bronze).
3. Pour un alliage métallique propre à servir pour racles de rouleaux (médaille d'or).
4. Pour livraison aux fabriques du Haut-Rhin de 2,000 kilogrammes au moins, ou la quantité équivalente en poudre, de raci-

nes de garance récoltées dans la même année dans une seule propriété en Algérie, ou pour moitié de cette quantité dans les mêmes conditions (médaillon d'or et d'argent).

5. Pour un moyen certain et pratique de constater la sophistication ou le mélange des huiles (médaillon d'argent).
6. Pour une amélioration importante dans le blanchiment de la laine (médaillon d'or).
7. Pour le meilleur Mémoire sur le blanchiment des toiles de coton écru (médaillon d'argent).
8. Pour un Mémoire relatif aux mordants organiques naturels de la laine, de la soie, du coton, etc. (médaillon d'argent).
9. Pour un moyen de rendre des rouges de murexide moins altérables aux émanations sulfureuses (médaillon d'or).
10. Pour un Mémoire sur la fabrication des extraits des bois colorants (médaillon de bronze).
11. Pour une amélioration notable faite dans la gravure des rouleaux (médaillon d'or ou d'argent).
12. Pour le meilleur système des cuves de teinture et de savonnage (médaillon d'argent).
13. Pour la fabrication d'un outremer qui, épaissi à l'albumine et fixé à la vapeur de la manière ordinaire, n'éprouve aucune altération (médaillon d'argent).
14. Pour la théorie du coton impropre aux couleurs, désigné sous le nom de *coton mort* (médaillon d'argent).
15. Pour la découverte de l'acide oxynaphtalique, ou pour une préparation des acides chloroxynaphtaliques, ou pour un Mémoire sur les applications des couleurs de Laurent à la teinture et aux toiles peintes (médaillon d'or).
16. Pour un procédé de teinture ou de fabrication de toiles peintes par les alcaloïdes (médaillon d'or).
17. Pour une couleur rouge métallique, ou vert métallique foncé, ou violet métallique, ou grenat plastique, susceptible d'être imprimée au rouleau avec l'albumine (médaillon d'or).
18. Pour l'introduction dans le commerce de l'acide ferro-cyanhydrique ou des ferro-cyanures de calcium ou de baryum (médaillon d'argent.)
19. Pour la préparation de laques de garance foncées au fer et à l'albumine (médaillon d'argent).
20. Pour les meilleurs manuels pratiques sur : 1° la gravure des rouleaux servant à l'impression; 2° la gravure des planches servant à l'impression; 3° le blanchiment des tissus de coton, laine, laine et coton, soie, chanvre et lin. (Selon le mérite des ouvrages, médaille d'or, d'argent ou de bronze.)
21. Pour le meilleur Mémoire sur le cachou (médaillon d'argent).
22. Pour l'emploi en grand de l'ozone dans la fabrication des toiles peintes (médaillon d'argent).
23. Pour une substance qui puisse servir d'épaississant pour cou-

- leurs, apprêts et parements, et qui remplace avec une économie d'au moins 25 0/0 toutes les substances employées jusqu'ici (500 francs).
24. Pour un Mémoire indiquant l'action de l'ammoniaque sur les matières colorantes (médaille d'argent).
 25. Pour l'analyse des rouges, des bleus ou des violets d'aniline et des produits secondaires de la production de ces couleurs (médaille d'or).
 26. Pour un Mémoire sur les conditions les plus favorables à la production de la benzine dans la distillation des combustibles (médaille d'argent).
 27. Pour un moyen de fixer les gris de charbon autrement et plus solidement que par l'albumine (médaille d'argent).
 28. Pour un Mémoire indiquant comment les substitutions moléculaires affectent les composés colorés organiques (médaille d'argent).
 29. Pour l'analyse du Lokao, ou vert de Chine (médaille d'argent).
 30. Pour l'application à la fabrication des toiles peintes de l'action de la lumière ou de l'électricité sur des matières colorantes ou sur des matières qui se colorent sous l'action de ces agents (médaille d'or).
 31. Pour une application nouvelle et pratique de la lumière ou de l'électricité à l'industrie des toiles peintes (médaille d'or).
 32. Pour une substance pouvant remplacer, sous tous les rapports, l'albumine sèche des œufs dans l'impression des couleurs sur les tissus, et présentant une économie de 25 0/0 sur le prix de l'albumine (17,500 francs et médaille d'or).
 33. Pour l'introduction de l'alizarine dans le commerce (médaille d'argent).
 34. Pour un Mémoire faisant connaître si l'indigo peut être régénéré de ses composés sulfuriques (médaille de bronze).
 35. Pour la séparation du blanc d'œuf du jaune, lorsqu'ils sont mélangés d'une manière homogène (médaille d'or).
 36. Pour un Mémoire indiquant les degrés d'humidité et de chaleur convenables à la prompté décomposition des mordants acétatés (médaille d'argent).
 37. Pour un Mémoire sur la composition chimique des briques réfractaires employées en Alsace (médaille d'argent).
 38. Pour une nouvelle source d'aniline autre que la nitrobenzine (médaille d'argent).
 39. Pour un Mémoire sur l'emploi des résines dans le blanchiment des tissus de coton (médaille d'argent).
 40. Pour un nouvel emploi du jaune d'œuf (médaille d'or).
 41. Pour un empois propre à coller solidement les chefs de pièces des tissus de coton (médaille d'argent).
 42. Pour une encre indélébile à marquer les étoffes (médaille d'argent).
 43. Pour un procédé pratique de dosage de la benzine, de la nitrobenzine et de l'aniline du commerce (médaille d'or).

44. Pour un procédé de fabrication du violet d'aniline produisant une nuance aussi belle que celle des violets les plus estimés, et qui, à l'état sec, ne coûtera pas soixante fois plus que la nitrobenzine de première qualité (médaillé d'or et 2,000 fr.).
45. Pour une nouvelle machine à rouleaux permettant d'imprimer au moins huit couleurs à la fois (médaillé d'or et 5,000 francs.)
46. Pour un Mémoire indiquant le procédé propre à rendre le bleu de quinoléine, dit cyanine, suffisamment solide dans ses applications, principalement en teinture sur soie (médaillé d'or et 10,000 francs).
47. Pour un moyen de conserver les dissolutions acides et alcalines de gluten, ou de donner aux couleurs de cet épaississant une fixité égale à celle des couleurs d'albumine (médaillé d'or).
48. Pour un moyen pratique de doser l'albumine (médaillé d'argent).

Arts mécaniques.

1. Pour un Mémoire sur la filature de coton N^{os} 80 à 200 métriques (médaillé d'or).
2. Pour la fabrication et la vente de nouveaux tissus dans le département (médaillé d'argent).
3. Pour le meilleur Mémoire sur l'épuration des différentes espèces d'huiles propres au graissage des machines (médaillé d'or de 500 francs).
4. Pour une amélioration à introduire dans la construction des cardes de filature de coton (médaillé d'argent).
5. Pour un Mémoire sur le mouvement et le refroidissement de la vapeur d'eau dans les grandes conduites (médaillé d'argent).
6. Pour un Mémoire complet sur les transmissions de mouvement (médaillé d'or).
7. Pour plans détaillés et description complète de toutes les machines d'une filature de laine peignée, d'après les meilleurs systèmes connus aujourd'hui (médaillé d'argent).
8. Pour une machine à vapeur rotative (médaillé d'or de 1,000 fr.).
9. Pour invention et application d'une machine ou d'une série de machines disposant toute espèce de coton longue soie, avec avantage sur les procédés connus, pour être soumis à l'action du peignage (médaillé d'or de 2,000 francs).
10. Pour invention et application d'une machine ou d'une série de machines propres à ouvrir et nettoyer toute espèce de coton courte soie, de manière à le disposer convenablement à l'action des cardes, des épurateurs, des peigneuses, etc. (médaillé d'or de 1,000 francs).
11. Pour invention et application d'une peigneuse ou d'une série de machines peigneuses pour le coton courte soie, et remplaçant avantageusement le cardage, le battage et épluchage, comme le fait la peigneuse Heilmann (médaillé d'or de 1,000 francs).
12. Pour un Mémoire sur la construction des bâtiments et l'arran-

- gement des machines de filature de coton ou d'un tissage mécanique (médaille d'or).
13. Pour l'application la plus complète, à l'ensemble des machines d'un établissement industriel du Haut-Rhin, des dispositions nécessaires pour éviter les accidents (médaille d'or).
 14. Pour une nouvelle machine à laver ou à dégorger (médaille d'or).
 15. Pour un Mémoire sur le chauffage à la vapeur des ateliers, et en particulier des ateliers de filature (médaille d'argent).
 16. Pour un mode d'emballage des filets en bobines ou canettes, plus économique que celui actuellement employé (médaille d'argent).
 17. Pour un projet complet de retenue d'eau appliqué à l'un des cours du Haut-Rhin, dans le but de prévenir les débordements et de former un réservoir pour l'agriculture et l'industrie (médaille d'or de 1,000 francs).
 18. Pour l'invention et l'application d'un compteur de vapeur (médaille d'or).
 19. Pour l'invention et l'application d'un nouvel appareil compteur à eau applicable aux générateurs à vapeur (médaille d'or de 1,500 francs).
 20. Pour un moyen de déterminer la quantité d'eau entraînée avec la vapeur hors des chaudières à vapeur (médaille d'or).
 21. Pour un système de pompe ou autre appareil à employer dans les ateliers de blanchiment pour faire monter dans les cuves les dissolutions d'acides employées pour le blanchiment des tissus (médaille d'argent).
 22. Pour un Mémoire sur la force motrice nécessaire pour mettre en mouvement les diverses machines d'une filature ou d'un tissage mécanique (médaille d'or).
 23. Pour les meilleurs Mémoires sous forme de manuels s'appliquant à l'une ou à l'autre des industries ci-après, et destinés principalement à être mis entre les mains des chefs d'atelier, contre-mâtres ou ouvriers, savoir : filature du coton ; filature de la laine peignée ; tissage du coton ; retordage du coton, de la laine ou de la soie ; fabrication du papier ; construction de machines. (Selon le mérite respectif des ouvrages, 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.)
 24. Pour un Mémoire sur les constructions à rez-de-chaussée à l'usage des filatures et tissages de mécaniques (médaille d'or).
 25. Pour l'invention et l'application d'un dynamomètre totalisateur (médaille d'or).
 26. Pour l'invention et l'application dans un établissement du Haut-Rhin d'un appareil ou d'une disposition propre à éviter pour les ouvriers les accidents causés par les machines ou transmissions de mouvement (médaille d'argent).
 27. Pour plans et devis des maisons analogues à celles des cités

- ouvrières de Mulhouse, donnant un rabais de 20 0/0 sur le prix de revient de celles déjà construites (6,000 francs).
28. Pour une amélioration nouvelle dans la construction des chaudières à vapeur du type à bouilleurs (médaillon d'or).
 29. Pour des analyses de gaz sortant des cheminées de chaudières à vapeur (médaillon d'or).
 30. Pour la fabrication et la vente, dans le Haut-Rhin, de briques moins chères que celles actuellement en usage (médaillon d'or).
 31. Pour un procédé de séparation, dans des réservoirs hors de la chaudière, des sels calcaires et autres contenus dans les eaux de puits de Mulhouse (médaillon d'or et 1,000 fr.).
 32. Pour les plus habiles chauffeurs de chaudières à vapeur de machines fixes (5 médailles d'argent et 100, 50 ou 25 francs).
 33. Pour une nouvelle machine à rouleaux permettant d'imprimer au moins huit couleurs à la fois. (Voir le N° 45 des arts chimiques.) (Médaillon d'or et 5,000 francs.)

Histoire naturelle et agriculture.

1. Pour une description géognostique ou minéralogique d'une partie du département du Haut-Rhin (médaillon d'argent ou de bronze).
2. Pour plantation, dans les arrondissements de Mulhouse et de Belfort, de 4,000 pieds de houblon ou de 1,000 pieds (médaillon d'argent ou de bronze)
3. Pour le catalogue raisonné des plantes de l'un des arrondissements de Mulhouse ou de Belfort, ou seulement d'un ou plusieurs cantons de ces arrondissements (médailles d'argent ou de bronze).
4. Pour un travail sur la Faune de l'Alsace (médaillon d'argent).
5. Pour un travail sur les cryptogames cellulaires du Haut-Rhin (médaillon d'argent ou de bronze).

Commerce.

1. Pour un Mémoire traitant les divers emplois de l'alcool dans les arts industriels, et indiquant un moyen nouveau et pratique de dénaturer ce liquide (médaillon d'or).
2. A une maison française établie en Chine, au Japon, en Australie ou dans les Indes anglaises, qui la première aura vendu en un an pour 100,000 francs de produits de l'industrie du Haut-Rhin (médaillon d'or).

Histoire et statistique.

Pour : 1° L'histoire complète d'une des branches principales de l'industrie du Haut-Rhin ; 2° l'histoire de l'industrie et du commerce dans le Haut-Rhin, dans une partie du département ou à Mulhouse ; 3° la biographie complète d'un ou de plusieurs des principaux inventeurs ou promoteurs des grandes industries du Haut-Rhin ; 4° des recherches statistiques sur

la population ouvrière de Mulhouse, son histoire, sa condition et les moyens de l'améliorer; 5° une carte du département du Haut-Rhin à l'époque gallo-romaine; 6° une carte des seigneuries féodales existant dans le département du Haut-Rhin avant la réunion de l'Alsace à la France; 7° une carte des circonscriptions ecclésiastiques du département du Haut-Rhin en 1789; 8° une carte des circonscriptions administratives du département du Haut-Rhin en 1789; 9° une carte des établissements industriels du département du Haut-Rhin en 1780 et en 1861. — Ces cartes devront être accompagnées de notes historiques et justificatives. (Selon le mérite du travail présenté, médaille d'or, d'argent ou de bronze.)

Industrie du papier.

1. Pour la production et l'application en France d'une matière filamenteuse, à l'état de mi-pâte, pouvant servir à la fabrication du papier (médaille d'or et prime de 4,000 francs).
2. Pour le meilleur Mémoire traitant de la décoloration du chiffon et de son blanchiment (médaille d'or de 500 francs).
3. Pour le meilleur Mémoire sur le collage des papiers (médaille d'or).
4. Pour le meilleure Mémoire sur l'épuration des pâtes à papier (médaille d'argent).

Prix divers.

1. Pour une amélioration importante dans une branche d'industrie du département (médaille d'or, d'argent ou de bronze).
2. Pour l'introduction d'une nouvelle industrie dans le Haut-Rhin, ou pour un Mémoire sur les industries à améliorer ou à introduire dans le département (médaille d'or, d'argent ou de bronze).
3. Pour avoir fait cesser complètement, avant le 30 avril 1862, dans au moins 150 ménages d'ouvriers, l'emploi du bois, pour y substituer celui plus économique de la houille (1,000 francs).

N. B. — Les personnes qui désireraient avoir des programmes détaillés voudront bien en faire la demande à la Société industrielle.

ERRATUM : Numéro de novembre 1861, p. 173, ligne 26. *Au lieu de :* Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de la Revue, avec cette réserve, que M. Dauban sera prié de supprimer les passages de son rapport qui sont en contradiction avec les usages constants du Comité et la décision qui vient d'être mentionnée.

Lisez : Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de la Revue. L'auteur du premier de ces rapports, M. Dauban, a de lui-même supprimé ceux des passages de son travail qui se trouvent en contradiction avec la décision sur la critique en fait d'art moderne qui vient d'être mentionnée.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

ACCORDÉES

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES

LE 25 NOVEMBRE 1861.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a décidé, par les arrêtés du 25 janvier et 2 février 1860, qu'un concours serait ouvert pour la publication du meilleur dictionnaire topographique et du meilleur répertoire archéologique de la France ; M. le Ministre a décidé en outre que des prix seraient accordés, sur le rapport de la section des sciences du Comité, aux meilleurs travaux accomplis, dans l'ordre des sciences, par les Sociétés savantes des départements.

La distribution des médailles accordées à la suite de ces concours a été faite à la Sorbonne le 25 novembre 1861. On a réuni dans la présente livraison tous les documents relatifs à cette solennité.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

REV. DES SOC. SAV. — II^e Série. — T. VI.

26

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Arrête :

Art. 1^{er}.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, pour 1860, aura lieu à la Sorbonne le lundi 25 novembre 1861, à onze heures précises.

Art. 2.

Le jeudi 21, vendredi 22, samedi 23 novembre, des lectures seront faites dans les sections du Comité par des membres des Sociétés savantes.

Paris, le 15 novembre 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

Une médaille en bronze, commémorative du concours de 1860, sera décernée aux Sociétés savantes des départements qui se seront fait représenter à la séance de distribution des récompenses qui aura lieu à la Sorbonne le lundi 25 novembre 1861.

Paris, le 19 novembre 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes pour les séances extraordinaires des 21, 22 et 23 novembre 1861,

Savoir :

1^o SECTION D'HISTOIRE.

Président : M. Amédée Thierry.

Vice-président : M. Patin.

Assesseurs : Les présidents de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Secrétaire : M. Chérueil.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président : M. Léon Renier.

Vice-président : M. le baron de Guilhermy.

Assesseurs : Les présidents de la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de l'Aube, de la Société académique de l'Oise et de la Société polymathique du Morbihan.

Secrétaire : M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président : M. Le Verrier.

Vice-président : M. Milne-Edwards.

Assesseurs : Les présidents de la Société des sciences naturelles de Strasbourg et de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille.

Secrétaire : M. Petit.

Fait à Paris, le 19 novembre 1861.

ROULAND.

DISCOURS DE M. AMÉDÉE THIERRY.

Le jeudi, 21 novembre 1861, a eu lieu à la Sorbonne la réunion générale des membres des Sociétés savantes des départements et des membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, près le ministère de l'instruction publique. A midi, les délégués des Sociétés, au nombre d'environ cinq cents, se sont assemblés dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences; le bureau se composait de MM. Amédée Thierry, sénateur, président de la section d'histoire du Comité; Léon Renier, président de la section d'archéologie; Le Verrier, sénateur, président de la section des sciences. S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes s'était fait représenter par M. Gustave Rouland, secrétaire général. On remarquait dans l'assemblée: MM. Milne-Edwards, de Guilhermy, Dutrey, Payen, Patin, le comte de Tocqueville, Léopold Delisle, le comte de Soultrait, Jourdain, Faye, de la Villegille, Balard, Nicklès, Lereboullet, Frappaz, Daubrée, Charma, Rossignol, Quantin, Macé, Lambron de Lignim, Hippeau, l'abbé Sabbathier, Benloew, Travers, Smith, Lacroix, Chapperon, Rosenzweig, Grandmaison, Pierre Ephémides, du Sommerard, de Mas-Latrie, de Chancel, Butteux, etc.

M. Amédée Thierry a donné lecture: 1° de l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, en date du 22 février 1858, instituant un concours entre les Sociétés savantes des départements; 2° de l'arrêté fixant la distribution des récompenses au 25 du même mois; 3° de l'arrêté qui institue une médaille commémorative en bronze, en faveur des Sociétés qui se feront représenter à la solennité du 25 novembre.

M. Amédée Thierry a ensuite adressé à l'assemblée l'allocution suivante :

« Messieurs les membres des Sociétés savantes ,

« Soyez les bienvenus parmi nous. Je vous le dis au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, qui a fondé sur cette réunion de patriotiques espérances ; je vous le dis au nom du Comité des travaux historiques, que votre présence complète ; au nom du progrès des sciences que nous cultivons , soyez les bienvenus !

« Votre empressement à vous réunir ici de toutes les parties de l'Empire, et le nombre des lectures annoncées, qui dépassait hier 112, prouvent que, dans toutes les Sociétés savantes, au midi, comme au nord, à l'est comme à l'ouest, la haute pensée du Gouvernement de l'Empereur a été comprise et applaudie. Comment en serait-il autrement quand du trône même descendent, non pas seulement les encouragements aux travaux intellectuels qui peuvent honorer la France, mais l'inspiration de ces nobles travaux et le plus auguste des exemples ? Nous nous réunissons donc, j'en suis sûr, dans un même sentiment de reconnaissance envers le Gouvernement, qui imprime aux études historiques et scientifiques la plus forte impulsion qu'elles reçurent jamais, et de ferme résolution de travailler chacun dans la sphère de nos études, à faire que cette impulsion ne reste pas stérile.

« Pour quelques moments encore, Messieurs, voilà les rangs de nos sections confondus ; jouissons d'une confraternité plus large que celle que nous font nos études particulières. Ouvriers de la science humaine dans ses branches diverses, donnons-nous la main, pour nous quitter sans doute, mais nous retrouver bientôt confondus de nouveau à l'appel des récompenses. Nos sections, en se connaissant mieux, sentiront mieux aussi qu'elles s'appuient naturellement, marchant de concert, comme elles font, vers un but commun, la recherche de la vérité et la gloire de notre patrie. Dans l'intérieur même de nos sections, où nous n'avions que des relations lointaines créées par la similitude des travaux, il se formera entre nous une confraternité plus étroite quand nous nous serons connus, vus, entendus, compris mutuellement. Une plus grande confiance s'établira dans nos rapports ; nos travaux y gagneront, et la science aussi, je l'espère. Ce sera le fruit de ces réunions formées sous les auspices du Gouvernement, réunions toutes nouvelles dans l'histoire des sciences et des lettres françaises, mais dont nous pouvons dire avec confiance,

en voyant leur succès et leur utilité, qu'elles se perpétueront : *Inveterascet hoc quoque, et quod hodie novum habetur, inter exempla erit.*

« J'avais l'honneur de vous informer, Messieurs, qu'environ cent douze lectures nous sont annoncées. Très-peu de manuscrits nous ont été communiqués, et d'ailleurs aurions-nous pu en prendre une connaissance même superficielle? Je dois donc déclarer, au nom du Comité, que la responsabilité des idées, des systèmes, de la rédaction appartient tout entière aux auteurs des communications qui nous seront présentées.

« Maintenant, Messieurs, nous allons nous rendre dans nos sections, pour nous y occuper de nos études respectives, dans les salles que M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu mettre à notre disposition. »

Sur l'invitation de M. Amédée Thierry, les membres des Sociétés savantes, ainsi que les membres du Comité, se sont rendus, suivant la spécialité de leurs études, dans chacun des trois amphithéâtres qui leur avaient été désignés. Au bureau de chaque section se trouvaient adjoints les présidents des Sociétés savantes qui ont obtenu les premiers prix à la suite du concours de 1860.

Le bureau, dans la section d'histoire, se composait de M. Amédée Thierry, sénateur, président; de M. Patin, membre de l'Institut, vice-président; de MM. les présidents de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, assesseurs, et de M. Chéruel, inspecteur général, secrétaire.

Dans la section d'archéologie, il se composait de M. Léon Renier, membre de l'Institut, président; de M. le baron de Guilhermy, vice-président; de MM. les présidents de la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de l'Aube; de la Société académique de l'Oise; de la Société archéologique du Morbihan; de M. Chabouillet, secrétaire.

Dans la section des sciences, il se composait de M. Le Verrier, sénateur, président; de M. Milne-Edwards, membre de l'Institut, vice-président; de MM. les présidents de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, et de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille; de M. Petit, secrétaire.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

TENUES A LA SORBONNE LES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 1861.

Section d'histoire et de philologie.

Les Sociétés savantes des diverses parties de la France se sont empressées de répondre à l'appel de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes : Lyon, Lille, Strasbourg, Tours, Rennes, Dijon, Grenoble, Bordeaux, Caen, Nancy, Versailles, pour ne citer que quelques-unes des villes qui ont envoyé des délégués, ont tenu à se faire représenter dans les réunions extraordinaires du Comité, tenues les 21, 22 et 23 novembre. Les lectures faites par les membres des Sociétés savantes ont embrassé les sujets les plus variés : histoire locale, géographie de l'ancienne Gaule, philologie comparée, étude de nos anciennes institutions, travaux philosophiques, critique littéraire, telles sont les principales matières sur lesquelles ont porté les discussions qui, pendant trois jours, ont soutenu l'attention et excité l'intérêt d'un public d'élite. Nos lecteurs connaissent déjà les sujets traités dans ces réunions. Une analyse plus développée en fera mieux ressortir l'importance et prouvera que la pensée libérale du Ministre a été parfaitement comprise par les Sociétés savantes des départements.

M. Macé, un des membres les plus zélés et les plus instruits de l'Académie delphinale, a inauguré les séances par la lecture d'un Mémoire intitulé : *Etudes ethnographiques sur les différents peuples qui ont habité la Savoie et le Dauphiné*. Ce travail n'est pas seule-

ment le résultat des recherches personnelles et approfondies de l'auteur ; il a été soumis à des discussions critiques dans le sein de la commission instituée à Grenoble pour contribuer au grand ouvrage sur la géographie de la Gaule romaine entrepris par les ordres de S. M. l'Empereur. M. Macé, reconnaît, avec la franchise d'un vrai savant, tout ce qu'il a dû à la collaboration et aux lumières de cette commission. Son Mémoire détermine nettement la position et les limites des Allobroges, des Centrons ou Ceutrons, des Médulles, des Tricastins, etc. S'appuyant toujours sur les textes anciens et sur la connaissance des lieux, l'auteur a résolu, en passant, plusieurs questions importantes et controversées, entre autres celle du passage d'Annibal à travers les Alpes.

La lecture de ce savant Mémoire a provoqué quelques observations de M. Morin, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. M. Morin s'est attaché à faire ressortir l'importance des étymologies celtiques pour les noms des peuples de l'ancienne Gaule. M. Macé, sans rejeter l'opinion de M. Morin, a répondu qu'il était préférable de s'en tenir à la forme donnée par les écrivains anciens ou par les inscriptions, toutes les fois qu'on peut s'appuyer sur un texte bien établi. Les étymologies celtiques sont trop incertaines pour qu'on puisse les préférer à de pareilles autorités.

L'assemblée a ensuite entendu une note rapide et spirituelle de M. Lacroix, membre de l'Académie de Stanislas à Nancy, sur une collection de quatre-vingt-deux pièces historiques imprimées à Paris pendant l'année 1614, et relatives aux questions qui agitaient alors la France. Le volume où elles sont réunies a été trouvé à Rome. La première question que M. Lacroix examine est celle de l'origine de ce recueil. Se rappelant que les nonces envoyés en France par les Souverains Pontifes étaient dans l'usage de collectionner les pièces historiques relatives aux événements contemporains, il suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce recueil a été fait par le nonce Ubaldini, qui résidait en France en 1614. M. Lacroix présente ensuite un classement et une analyse rapide des pièces comprises dans le volume. Il les divise en cinq catégories : 1^o les traités et les lettres, 2^o les manifestes, 3^o les pamphlets politiques, 4^o les documents relatifs à la paix de Sainte-Menehould, 5^o les pièces diverses. Dans la troisième partie de son travail, M. Lacroix montre le parti que l'on peut tirer de ce recueil pour la connaissance complète de l'histoire du temps. Il y trouve l'expression des idées générales et des sentiments communs, qui résument et caractérisent l'opinion publique à cette époque. De piquantes

citations attestent que la verve gauloise de la Satire Ménippée n'était pas tarie. Il nous est impossible de rendre, dans une sèche analyse, le charme de cette causerie à la fois historique et littéraire.

A l'occasion de la note de M. Lacroix, M. Hippeau, secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, donne quelques renseignements sur la nonce Ubaldini. Pendant un voyage en Italie, M. Hippeau a recueilli des lettres de ce prélat; il se fera un plaisir de les mettre à la disposition de M. Lacroix.

M. l'abbé Sabatier, de Bordeaux, membre du Congrès scientifique des provinces, lit un Mémoire sur l'*Importance des études théologiques au point de vue des sciences et des lettres*, ou sur l'*Alliance de la foi et de la raison*. L'auteur, s'élevant aux considérations philosophiques les plus hautes, montre d'abord la vérité dans son essence, qui n'est autre que Dieu même, puis se communiquant à l'homme par la raison et la révélation. La philosophie, science de la raison, a son domaine incontestable, mais elle rencontre bientôt des limites qu'elle ne pourrait franchir si la révélation ne venait l'éclairer. Ainsi, *la raison conduit l'homme à la foi*, comme l'a dit le poète Louis Racine. Tel est le résumé de la pensée qui a inspiré à M. l'abbé Sabatier cette éloquente dissertation.

L'exploration des archives de la famille d'Harcourt a fourni à M. Hippeau l'occasion d'une curieuse étude sur l'*Organisation militaire de la basse et moyenne Normandie*, de 1756 à 1785. Il a su relever par de piquants détails ce tableau des misères et des abus qui ont préparé la crise de la fin du dix-huitième siècle. L'auteur a signalé en même temps les efforts tentés par quelques ministres de Louis XV et de Louis XVI pour réformer l'administration. On a remarqué particulièrement, dans la correspondance de la maison d'Harcourt, les lettres du général Dumouriez, qui commandait à Cherbourg en 1778. Président de la Société académique de cette ville, Dumouriez proclamait, dès cette époque, la nécessité pour le gouvernement d'encourager et de diriger les Sociétés savantes des provinces. M. Hippeau a saisi cette occasion pour rendre hommage aux mesures qui viennent de réaliser avec tant de succès et d'éclat le vœu formé, il y a près d'un siècle, par le futur vainqueur de Jemmapes. Entre autres faits littéraires que M. Hippeau a soigneusement et spirituellement extraits de la correspondance de la maison d'Harcourt, il ne faut pas oublier la mention d'une comédie composée pour la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI; cette pièce est empreinte des sentiments du plus ardent royalisme, et respire l'enthousiasme le plus vif pour l'infortunée reine Marie-Antoinette. Cette pièce a pour auteur Collot d'Herbois!

Une note de M. Gouget, membre de la Société de statistique de Niort, a signalé à l'attention de l'assemblée une traduction inédite des *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe. Le manuscrit conservé à la bibliothèque de Niort est de 1460 à 1463, et se termine par des acrostiches. M. Gouget n'avait pas indiqué le nom de l'auteur de la traduction. M. Léop. Delisle l'a déterminé d'après les acrostiches : c'est Guillaume Coquillart. Cette lecture a terminé la séance du 21 novembre.

Le 22, l'assemblée a entendu MM. de Sourdeval, de Tours; Combes, de Bordeaux; Valentin Smith, de Lyon; Jeannel, de Montpellier; Morin, de Rennes, et Jules Rémy, délégué de l'Académie de la Marne.

La philologie, appliquée aux origines des langues modernes, a été dignement représentée par M. de Sourdeval, président de la Société académique d'Indre-et-Loire et membre de la Société d'émulation de la Vendée. Ce savant, connu par d'importants travaux, a donné lecture d'un Mémoire sur la *formation des noms d'homme dans les langues gothiques, et la tradition de ces noms conservée chez les nations de l'Europe*. M. de Sourdeval a insisté, dans ce travail, sur le phénomène ethnologique que présentent les noms d'homme d'origine gothique parmi les populations de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Le nombre de ces noms est considérable et hors de toute proportion avec celui des autres mots d'origine germanique. En effet, dans ces contrées où la langue tudesque n'a laissé que de faibles traces, les noms d'homme qu'elle avait apportés au moment de son triomphe continuent d'être employés, quoique la forme en ait été souvent altérée. On les retrouve de l'Irlande à la Sicile et de la mer Blanche aux colonnes d'Hercule. Ainsi le nom de *Rurik* (Rod-Rik), ce chef des Varègues, qui, sorti des montagnes de la Suède, est considéré comme l'un des fondateurs de l'empire russe, est le même que celui de Roderic ou Rodrigue, dernier roi des Visigoths d'Espagne, qui perdit la bataille de Xérès. Le nom d'*Ataulfe* (Atal-Ulf), roi de ces mêmes Visigoths, est une varianté de celui de *Æthel-Wulf*, roi de l'Octarchie saxonne, et c'est de ces formes germaniques que dérive le nom moderne d'Adolphe.

Si l'on recherche l'origine de ces noms, on la trouve dans les plus anciens monuments de la mythologie gothique. Ainsi l'Edda, la Saga de Nial ou le Heimskringla présentent les noms suivants, qui se reproduisent souvent, avec de légères altérations, dans notre histoire : *Hlodve* est devenu, dans Grégoire de Tours, *Chlodoveus*, et s'est transformé plus tard en Clovis, Ludovic, et Louis; de *Brin-*

Hild sont dérivées les formes *Brunecildis* et *Brunehaut* ; *Sig-Mund* a formé Sigismond ; *Hart-bard*, Herbert, etc. Ces noms se composent presque toujours de deux éléments qui se combinent entre eux de la manière suivante : *Ric-ulf*, *Ric-her*, *Ric-wald*, *Ric-hard*, *Ric-hramn*, d'où nous avons fait Ricou, Richer, Rigaud, Richard, Richerand. Ce mode de formation est exactement semblable à celui des noms grecs : Cléo-mène, Cléo-damas, Cléo-laüs, Cléo-bule.

Depuis l'invasion germanique jusqu'au onzième siècle, presque tous les noms d'homme, en France, en Italie et en Espagne, eurent une forme gothique. Vers le temps des Croisades, commencèrent les noms de famille : ce fut par les noms de la terre ou du fief que les familles se distinguèrent. Vinrent ensuite d'autres noms tirés de l'aspect physique des individus, des métiers qu'ils exerçaient ou de l'agiologie. Mais, dans un grand nombre de noms, la forme gothique persista : ainsi Baudoin, Berthier, Bertrand, Regnaud, Gauthier, Garnier, Guillaume, Rolland, Lambert et beaucoup d'autres sont dérivés de l'idiome tudesque. L'Italie façonna de même les noms gothiques à ses désinances ; elle eut Grimaldi, Odeschalchi, Ricciardi, Richelmi, Aldobrandini, Maffei, Garibaldi, Gioberti. En Espagne, Ildéfonse, Carlos, Rolando et bien d'autres rappelèrent la même origine. Ainsi, quoique l'idiome qui apporta ces noms des forêts de la Germanie dans les provinces attachées à l'empire romain ait disparu presque entièrement de ces contrées, il y a laissé la plupart des noms dont se servirent les fondateurs des nations modernes.

Le savant et intéressant Mémoire de M. de Sourdeval a donné lieu à plusieurs observations. M. Morin, de l'Académie de Rennes, tout en rendant hommage aux idées et à l'érudition de l'auteur, regrette qu'il n'ait pas tenu plus de compte de l'élément celtique, qui a exercé une si grande influence sur notre littérature au moyen âge. M. de Sourdeval ne conteste pas la réalité de cette influence, mais il répond qu'il n'a voulu traiter que de la tradition des noms gothiques dans les langues modernes. Tout ce qui se rattache aux Celtes et à leurs souvenirs a dû rester étranger à son Mémoire.

M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire et de philologie, fait remarquer que M. de Sourdeval a donné trop d'extension à cette expression *noms gothiques*. La grande nation des Goths qui a occupé l'Italie, l'Espagne et le midi de la Gaule a laissé certainement une forte empreinte de son idiome sur les langues néo-latines ; mais les Franks, les Alamans, les Burgondes, les Lombards peuvent y revendiquer aussi une part d'autant plus large que

ces nations se sont enracinées dans les pays conquis par elles, tandis que la puissance des Goths a été passagère dans le midi des Gaules. Le mot de *radicaux gothiques* substitué à l'expression plus généralement reçue en France de *radicaux teutoniques* peut donc être contesté historiquement. S'il faut prendre un mot générique, pour désigner l'ensemble des peuples parlant, dans ses dialectes variés, la langue des conquérants de l'Empire d'Occident, celui de Teuton paraît préférable à celui de Goth restreint dans son application historique. M. de Sourdeval reconnaît la justesse de ces observations : il n'a employé l'expression *noms gothiques* que pour se conformer à un usage admis par beaucoup d'écrivains d'Outre-Rhin. Il se plaît à reconnaître, en terminant, que c'est surtout aux beaux travaux historiques d'Augustin Thierry que l'on a dû une connaissance plus approfondie de l'influence exercée par les langues germaniques sur les idiomes modernes.

La parole est ensuite donnée à M. Combes, de l'Académie de Bordeaux, pour la lecture d'un travail sur les *Lettres inédites d'un agent de Chamillart en Espagne pendant la guerre de la Succession*. Ces lettres, conservées aux archives du ministère de la guerre, ont été écrites par un émigré jacobite et irlandais, le chevalier du Bourk, envoyé à Madrid par Chamillart dès le début de la guerre de Succession, en qualité de chargé d'affaires des Stuarts détrônés. Le ministre lui avait demandé des rapports hebdomadaires sur l'état de l'Espagne, et le chevalier du Bourk remplit parfaitement sa tâche, comme l'ont prouvé des extraits de ces lettres cités par M. Combes. Esprit fin et observateur, bien informé d'ailleurs des intrigues de la cour, ainsi que de la situation des villes et des campagnes, du Bourk a fait de ses lettres la gazette intime des affaires d'Espagne pendant la guerre de Succession. Peinture pittoresque et appréciation des dispositions des moines et des grands, peu favorables à un prince français dont ils craignaient l'esprit réformateur ; jugements sur la conduite de la cour romaine, quand, pressée par les Autrichiens, elle ne maintenait pas la reconnaissance solennelle et exclusive de Philippe V ; portraits de plusieurs grands d'Espagne, des plus considérables ; emprisonnement et procès de ceux d'entre eux qui conspiraient contre le roi, ou seulement maltraitaient les gens du peuple ; dévouement de ce peuple, et non pas seulement de celui des villes dont parle le marquis de Saint-Philippe, mais aussi des habitants des campagnes, parmi lesquels nous transporte le chevalier du Bourk ; influence, au delà des Pyrénées, de la *Dime royale* de Vauban, où le gouvernement espagnol puise l'idée d'une

meilleure répartition des impôts ; détails tout à fait neufs sur l'affaire des biens et des immunités ecclésiastiques, sur les expédients praticables proposés par le chevalier du Bourk, à la place d'une réforme impossible ; opposition de l'inquisition, que du Bourk avait su gagner pour les expédients, mais qui organise des protestations populaires et armées contre la réforme ; plaintes du pape ; menaces du gouvernement de détruire l'inquisition, et fermeture de la nunciature apostolique ; confusion extrême et désordre dans l'Etat ; enfin intervention de Louis XIV, qui écrit au roi d'Espagne, son petit-fils : *Vous n'êtes pas assez fort pour avoir vos libertés gallicanes*, tout se trouve dans les lettres du chevalier du Bourk, et est raconté dans un style clair, précis, souvent caustique et toujours d'une correction parfaite. Quelques portraits, cités par M. Combes, ont rappelé la verve de Saint-Simon. L'assemblée a entendu avec le plus grand plaisir cette lecture historique, et l'a prouvé à l'auteur par ses applaudissements.

D'un genre plus sévère, mais non moins intéressant, le travail de M. Valentin Smith, président du Comité archéologique de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a transporté l'auditoire aux origines de nos sociétés modernes. Le Mémoire de M. Valentin Smith a pour titre : *Etablissement du gouvernement représentatif au commencement du cinquième siècle, à Lyon, par Gondebaud, roi du premier royaume de Bourgogne*. M. Smith s'est d'abord attaché à faire ressortir quel était le caractère de la royauté chez les Germains, où, suivant Tacite, les affaires importantes étaient réglées par le peuple. Il montre ensuite, par Ammien Marcellin et par la loi Gombette, que les Burgondes avaient des rois, lorsqu'ils habitaient la Germanie. « Lorsque les hordes germaniques, dit-il, se furent arrêtées dans l'empire, de nouvelles conditions sociales durent appeler une nouvelle organisation du pouvoir, et de nouvelles lois, fondées surtout sur la propriété de la terre, que ne connaissaient pas les peuples d'Outre-Rhin. On vit alors se former une sorte d'alliance entre le principe d'autorité absolue des empereurs romains et le principe démocratique, particulier aux nations germaniques. Ainsi, à l'exemple des empereurs, les rois germains s'attribuèrent le pouvoir de faire des lois ; mais, sous l'influence de la tradition germanique, le peuple conserva le droit de concourir à leur confection, sinon en masse, du moins par les grands de la nation, considérés comme ses représentants et les gardiens de ses libertés. »

Telle fut l'origine de la monarchie tempérée. M. Smith établit que

ce n'est pas, comme on pourrait l'induire de Montesquieu, chez les Goths, que cette monarchie prit naissance, mais chez les Burgondes. Passant en revue l'origine des lois de ces peuples, il montre, par les textes, que, chez les Visigoths, le *Commonitorium* n'a été qu'approuvé par les évêques et les nobles, tandis que, chez les Burgondes, comme cela ressort de diverses dispositions du code de Gondebaud, la loi était discutée, délibérée et votée : *Omnium uno voto et voluntate decreta... ex tractatu communi, omnium voluntate conscripta.*

« L'association de la nation à la législation par ses représentants constituait, dit M. Smith, un grand progrès, qui a son germe dans la loi Gombette et son berceau à Lyon. Le premier, Gondebaud a donné le signal de ce progrès, et il a élevé la royauté au rang d'une grande magistrature sociale, en reliant le peuple au pouvoir et le pouvoir au peuple. En limitant, par la représentation nationale, le pouvoir de la royauté, il l'a entourée de lumières et lui a donné plus de force. Gondebaud est un roi qui mérite d'être étudié et mieux connu. Par une fausse interprétation d'Avitus et de Grégoire de Tours, la plupart de nos historiens modernes ont chargé sa mémoire de nombreux meurtres de sa famille, sans lui tenir compte ni des terribles nécessités de la guerre, ni des mœurs de son temps. Si ce roi ne figure pas parmi les conquérants, qui souvent traînent tant de maux avec eux, il tient un rang élevé parmi ceux qui devancent leur siècle par la conquête des idées ; il a droit aux souvenirs de l'histoire. »

Après la lecture de ce savant Mémoire, M. Morin fait remarquer que la loi désignée sous le nom de *Breviarium Aniani*, ou loi d'Alaric, en tête de laquelle se trouve le *Commonitorium* cité plus haut, n'a pas été faite pour les Visigoths, mais pour les Romains. M. Valentin Smith répond que cette opinion, lors même qu'elle serait admise, n'infirmait en rien l'éloge qu'il a fait de Gondebaud comme fondateur de la monarchie tempérée. Or ce point historique est le seul qu'il se soit proposé d'établir.

L'assemblée a ensuite entendu une dissertation philosophique de M. Jeannel, de l'Académie de Montpellier, sur cette question : *Existe-t-il un principe de vie distinct de l'âme?* L'auteur a établi, par des textes empruntés à la Genèse, à Platon, à Aristote, à Genadius, à saint Thomas d'Aquin, que la tradition constante de la philosophie et de la théologie avait repoussé la doctrine de la dualité des âmes dans un même homme, et considéré l'âme intelligente comme le principe de la vie : *Vegetans carnem*, selon la Genèse ; produisant dans les animaux, selon Aristote, non-seulement le désir,

la volonté, les appétits, mais encore l'accroissement, le développement et le dépérissement; enfin, selon saint Thomas, vivifiant le corps par son union avec lui: *Corpus sua societate vivificans*.

Descartes ayant déclaré que l'âme était une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser, cette âme, jusqu'alors reconnue vivante, ne fut plus que pensante. La vie fut reléguée ailleurs; d'abord dans les organes, ensuite dans les molécules organiques, enfin dans les atomes, où elle se trouva identifiée avec les forces en vertu desquelles les corps se cristallisent et se combinent.

Chef d'une véritable réaction contre cette unification matérialiste, Barthez soutint qu'il y a dans l'homme, avec la matière, un principe de la vie spécial et irréductible; mais il n'osa pas déterminer la nature de ce principe.

Le spiritualisme, ébranlé par la prétention cartésienne de ne voir dans les animaux que des machines, compromis par les romans fantastiques de la *Vision en Dieu* et de la *Démonologie*, trahi par le sensualisme superficiel de Condillac, put espérer trouver dans Barthez un précieux auxiliaire apportant à la cause de l'âme le secours de la physiologie. Mais, après de longues indécisions, les disciples de Barthez prirent un parti mitoyen en introduisant dans l'homme une troisième substance.

L'âme fut rigoureusement réduite aux actes de pensée dont elle a conscience; les éléments matériels entrant dans la composition des organes furent reconnus impuissants à constituer la vie et tous les phénomènes de la vie. La forme et l'appropriation des organes, la nutrition, la reproduction, la circulation, l'innervation, furent attribuées au *principe vital* exerçant sans partage, dans cette association triple, les fonctions d'ordonnateur ou de *majordome*. C'est ce *majordome* que M. Jeannel se propose de destituer de ses fonctions et même de faire rentrer dans le néant, en montrant que son existence est incompréhensible pour la raison et en contradiction avec les faits. Ce travail philosophique, qui a été écouté avec un vif intérêt, n'est que le préambule d'un ouvrage que M. Jeannel doit consacrer à l'examen approfondi de la question qu'il vient de poser.

M. Morin, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, donne lecture d'un Mémoire sur l'*Etat des forces romaines dans la Bretagne vers le cinquième siècle, d'après la notice des dignités de l'Empire*. L'examen de ce document le conduit d'abord à repousser l'assimilation qui a été faite du préfet militaire et du préfet de légion; puis il établit, avec des textes du Code Théodosien, que le *præfectus militum* était un officier de rang inférieur, et la préfecture

un corps de troupes peu considérable, un détachement de la légion. Les cinq préfets militaires cantonnés dans la partie de l'Armorique qui a pris le nom de Bretagne ne commandaient donc que des corps détachés. M. Morin demande aux monuments de l'antiquité ce qu'ils peuvent nous apprendre sur la composition de ces corps et sur leur force numérique. Relativement aux *Mauri veneti* et aux *Mauri osismiaci*, pour que l'on ne s'arrête point à l'idée d'une infusion du sang africain dans les veines des habitants de l'Armorique, il entre dans quelques détails sur la manière dont se donnaient ces noms topiques que portaient certains corps de l'armée romaine. Quant aux Lètes Francs, cantonnés à Rennes, il rappelle ce qu'étaient les Lètes; il signale l'existence d'un *pagus* létique sur l'ancien territoire des *Redones*, et, par suite, un établissement des Francs sur ce point, un siècle avant la fondation de la monarchie franque par Clovis. Pour la force numérique des préfectures militaires, l'auteur tire du rapprochement d'un texte de Constantin Porphyrogénète avec les données de la *Notice* une indication plus précise que celle dont s'étaient contentés les commentateurs de la *Notice* depuis Pancirole jusqu'à Bœcking. M. Morin fait voir en terminant le rapport de cette étude sur l'état des forces romaines en Bretagne avec la question de l'établissement des insulaires bretons dans l'Armorique.

M. Jules Remy, délégué de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a terminé la séance du 22 novembre par la lecture d'une *Note sur la mort du capitaine Cook*, traduite pour la première fois de l'histoire écrite par les indigènes de Hawaii. Ce récit naïf présente la mort du célèbre marin comme une punition du ciel pour les maux qu'il avait causés aux habitants de l'île; on y reconnaît l'influence des missionnaires qui prêchèrent le christianisme dans l'Océanie. La narration a néanmoins conservé une physionomie originale. Des détails piquants sur les mœurs des sauvages de Hawaii ont donné un vif intérêt à cette lecture.

M. Tissot, de l'Académie de Dijon, a ouvert la séance du 23 par une communication relative au village de Fourgs, arrondissement de Pontarlier (Doubs). Il a détaché quelques pages de l'histoire encore inédite qu'il a consacrée à son pays natal. Le village de Fourgs, situé sur un pic du Jura, se distingue par l'originalité des montagnards qui l'habitent. Cette contrée a donné à la France plusieurs hommes éminents, entre autres le philosophe Jouffroy. M. Tissot s'est surtout attaché à peindre les coutumes de ses compatriotes; il l'a fait avec une grande finesse d'observation et une verve spirituelle.

Les Locations à Versailles sous la régence du duc d'Orléans, tel

est le titre d'un travail lu par M. Jeandel, président sortant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise. Après la mort de Louis XIV, les seigneurs de la Cour, qui avaient tous des habitations à Versailles, les abandonnèrent et allèrent s'établir à Paris, où le régent venait de fixer sa résidence. La plupart étaient liés par des baux anciens, et avaient à supporter les frais de deux locations. Le régent leur vint en aide, et, à la date du 23 juin 1716, il fit rendre une déclaration royale, par laquelle les baux faits à Versailles étaient annulés à compter du 1^{er} janvier 1716. Pour ceux qui continuèrent à résider dans cette ville, le prix des locations fut réduit, à partir de la même époque, au tiers de la somme stipulée par les baux.

Six ans après, le duc d'Orléans, voulant ramener le jeune roi dans le palais de son aïeul, eut recours à une mesure aussi arbitraire, non plus contre les propriétaires, mais contre les locataires de Versailles. Le conseil d'Etat, attendu la résolution du roi de transférer son séjour à Versailles et la nécessité de procurer des logements convenables aux personnes qui accompagnaient la Cour, rendit, le 15 avril 1722, un arrêt qui cassait tous les baux à compter du 1^{er} mai suivant. Les locataires devaient avoir quitté les lieux pour le 15 du mois de mai, et, en effet, à cette époque, ils furent brutalement expulsés.

En 1725, deux nouveaux arrêts du Conseil vinrent encore, pour favoriser les seigneurs, porter atteinte à la foi des conventions. Ils déclaraient que, dans le cas où la Cour s'absenterait de Versailles plus d'un mois, le prix des loyers serait diminué de moitié, à moins que les propriétaires ne consentissent à le réduire au taux où il était sous Louis XIV. Ce fut en vain que les habitants de Versailles portèrent leurs doléances au pied du trône; elles ne furent pas écoutées.

A la lecture de ce Mémoire, rempli de détails curieux et peu connus, a succédé celle d'un travail de M. Benloew, de l'Académie de Dijon, sur le *Rythme français comparé aux rythmes latin et grec*. C'est une introduction à un ouvrage plus étendu encouragé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Il n'existe jusqu'à présent en France aucun travail complet et faisant autorité sur cette délicate et difficile matière. Celui de M. Benloew se compose de trois Mémoires. Dans le premier, il recherche les éléments constitutifs du vers français. Il en découvre cinq, qu'il classe d'après leur importance dans l'ordre suivant : la rime, le nombre des syllabes, l'accent, le frappé ou l'*ictus*, la quantité prosodique. Sans la rime, il n'y a pas de vers français; mais le nombre des syllabes aussi est déter-

miné le plus souvent d'une manière absolue. Il y a à peine quelques mots qui soient entièrement dépourvus d'accent, et il n'y a pas de syllabe qui n'ait une certaine durée. Seulement, l'accent et la quantité n'exercent qu'une faible influence sur la facture du vers français. M. Benloew retrouve dans le vers latin les cinq éléments nommés plus haut, mais leur ordre d'importance y est renversé. La quantité y occupe le premier rang, le nombre des syllabes et la rime y viennent en dernier lieu. M. Benloew montre ensuite comment, par une transformation lente et insensible, le rythme latin a fini par prendre au moyen âge les allures du rythme néo-latin et français.

Le second Mémoire de M. Benloew est consacré aux musiciens et rythmiciciens de la Grèce. Il y établit que la règle de la métrique ancienne, d'après laquelle chaque longue équivaut à deux brèves, n'est pas observée par les poètes lyriques. Il prouve que l'on s'est trompé en prétendant ne trouver dans les odes de Pindare qu'une espèce de prose agréablement cadencée. Il fait voir qu'il y avait unité de mesure dans ces beaux poèmes, qui, comme tout le monde sait, ne se récitaient qu'avec accompagnement de musique et de danse. Enfin, il résume dans quelques chapitres, qui auront en France au moins le mérite de la nouveauté, le système entier de la rythmique des anciens, si différent de celui de leur métrique, et il dresse à la fin le tableau rythmique des odes et des chœurs, que nos licenciés doivent étudier et lire spécialement.

Dans un troisième Mémoire, qui peut servir d'appendice aux deux autres, M. Benloew dit un mot des rythmes en usage chez les peuples asiatiques, tels que Indous, Chinois, Hébreux, Arabes.

Pour donner une idée de sa méthode, M. Benloew a analysé d'abord un vers de Racine, puis un vers de Virgile et un vers d'Homère. Il a montré que la structure de ces vers s'expliquait par deux systèmes différents et même opposés, le vers moderne étant formé de syllabes fortes et de syllabes faibles, les vers anciens de syllabes longues et de syllabes brèves. Il s'est attaché à montrer que ces deux systèmes ne s'excluaient pas absolument ; que, dans les vers grecs et latins, la prédominance des valeurs prosodiques se conciliait parfaitement avec cette espèce de chant qui les accompagnait (*ac-centus*), et que dans le vers français la force et la faiblesse des syllabes n'avaient pu faire cesser les différences de leur durée.

M. Benloew rattache ces deux systèmes rythmiques aux deux principes de la quantité et de l'accentuation, qui caractérisent deux âges bien distincts de nos langues. Puis, s'élevant à des considérations d'un ordre plus général, il s'efforce d'établir que ces deux

principes répondent à deux périodes de la civilisation et ont leur raison d'être dans une loi de l'esprit humain. Le contraste qui, dans l'histoire des rythmes, se révèle sous les formes de la quantité et de l'accent se reproduira dans la linguistique proprement dite sous les noms de synthèse et d'analyse, dans l'histoire des sociétés sous ceux d'instinct et de raison, de jeunesse et de maturité, enfin, appliqué aux philosophies qui ont régné jadis et qui règnent maintenant, il s'appellera matérialisme et spiritualisme.

Après la lecture du savant travail de M. Benloew, M. Rossignol, membre de l'Académie de Dijon, prend la parole pour faire ressortir l'importance du rythme et applaudir aux profondes recherches de M. Benloew sur cette matière. M. Amédée Thierry, tout en partageant cet avis, fait remarquer que, pour apprécier la rythmique française, il serait indispensable de prendre des exemples surtout dans les poètes français du moyen âge. C'est principalement dans ces écrivains que l'on remarque la transition du système des anciens à celui des modernes. Déjà, dans les auteurs classiques, le rythme des poètes latins diffère du rythme grec : on y remarque la combinaison de l'accent syllabique et de la quantité. Plusieurs exemples, cités par M. Amédée Thierry et choisis dans les meilleurs poètes de la langue latine, prouvent la justesse de cette observation. Après l'invasion des Barbares, les langues néo-latines firent prévaloir l'accent syllabique sur la quantité, et c'est ainsi que se forma peu à peu le rythme moderne.

M. l'abbé Sabatier, de l'Académie de Bordeaux, exprime le désir que M. Benloew insiste sur l'accent musical, et fait remarquer l'utilité qu'aurait un enseignement spécial sur cette matière dans les établissements d'instruction publique. M. Benloew répond que, quoiqu'il n'ait pas traité en particulier de l'accent musical, il espère que son ouvrage contribuera à signaler l'importance de la question.

La Savoie a répondu, comme toutes les parties de l'Empire, à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique, M. Chapperon, président du tribunal de Chambéry et membre de l'Académie impériale de Savoie, a donné lecture d'un savant Mémoire sur la *Situation matérielle, morale et politique de Chambéry à la fin du quatorzième siècle*. C'est un fragment d'un ouvrage plus considérable sur l'histoire de Chambéry. Après avoir exposé l'ensemble de son travail et présenté une analyse sommaire des chapitres, M. Chapperon raconte comment la domination des comtes de Savoie s'établit à Chambéry. Cet ouvrage, qui doit être publié dans les Mémoires de l'Académie

impériale de Chambéry, s'appuie sur les documents les plus authentiques conservés dans les archives de la Savoie. M. Chapperon s'est surtout attaché à en donner une analyse consciencieuse et détaillée.

M. Maggiolo, membre de l'Académie de Stanislas à Nancy, communique une *Note sur la correspondance inédite de D. Calmet, abbé de Senones*. On y trouve en réalité le journal du séjour de D. Calmet à Paris, de 1706 à 1715. Le savant bénédictin habitait le convent des Blancs-Manteaux; il s'était mis en relation avec D. Mabillon, l'abbé Duguet et plusieurs autres écrivains. Les extraits des lettres de D. Calmet, habilement choisis par M. Maggiolo, donnent de curieux renseignements sur l'histoire de la bibliographie et de l'imprimerie à cette époque. Dans la seconde partie de son travail, M. Maggiolo a signalé les détails que fournit cette correspondance sur la conduite de D. Calmet et de la congrégation à laquelle il appartenait, dans les querelles relatives à la bulle *Unigenitus*. Les lettres du savant abbé de Senones font ressortir son noble caractère, sa piété filiale, son désintéressement, son amour de la science et ses vertus évangéliques. La communication de M. Maggiolo a vivement intéressé l'auditoire.

On a ensuite entendu la lecture d'un Mémoire de M. Cambouliu, membre de la Société littéraire de Strasbourg, sur les *Ibères d'Espagne et la limite exacte qui les séparait des Celtes*. Se fondant sur les noms de lieu et sur les origines celtiques de plusieurs de ces noms, M. Cambouliu s'est efforcé de déterminer le point précis où les deux peuples s'arrêtaient.

Au commencement du troisième siècle avant l'ère chrétienne, les Ibères d'Espagne, mêlés aux Ligures, occupaient encore en deçà des Pyrénées tout le littoral de la Méditerranée jusqu'au Rhône. Mais, à cette époque, les Volces Tectosages et les Volces Arécomiques, deux grandes fractions de la famille celtique, fuyant devant les Belges qui avaient envahi la Gaule par le Nord, franchirent les Cévennes, et, chassant du littoral Ibères et Ligures, s'y établirent à leur place. Quelle fut, à partir de ce moment, la limite qui sépara les deux races? Les textes anciens ne l'ont marquée nulle part d'une manière bien précise, et l'on ne peut s'en former une idée qu'en étudiant de près les dénominations géographiques en usage encore aujourd'hui dans la contrée.

Le bassin de l'Aude est borné au sud par les montagnes des Corbières, qui, se détachant de la chaîne principale des Pyrénées, un peu après le Val d'Andorre, courent de l'ouest à l'est dans la direction de Narbonne. Le long de ces montagnes un très-grand nombre de

sommets et d'élévations portent des noms où l'on retrouve, tantôt au commencement, tantôt à la fin, les mots celtiques : *quer*, *thor*, *carraig*, *alp*, qui signifient, comme on sait : montagne, rocher, etc. Si du mont Bugaraeh, situé à peu près au milieu de cette chaîne, on marche devant soi vers le sud, de manière à aboutir au cap Cervère, qui forme l'extrémité orientale de la grande chaîne des Pyrénées, on rencontre encore beaucoup de noms propres qui offrent le même phénomène. En arrière de ces deux lignes, au contraire, les noms d'origine celtique disparaissent, et on retrouve en outre des traces évidentes des anciens Cerretans, tribu ibérienne, signalée par Strabon, Avienus et d'autres écrivains dans cette région. Ajoutons qu'entre les habitants des montagnes du Roussillon et ceux de la plaine il y a des différences frappantes, et que ces derniers rappellent en grande partie les traits de physionomie et de caractère attribués par les anciens à la race celtique.

De ces observations il est permis de conclure, avec une certaine vraisemblance : que la masse des Volces, dans sa marche vers le sud, s'arrêta au pied des Corbières; que quelques tribus pénétrèrent dans la plaine de Roussillon, où elles occupèrent Ruscinon et Illiberis; que la banlieue de ces deux postes avancés s'étendait, au midi, jusqu'au cours du Tech, à l'ouest, jusqu'aux premières rampes du Canigou.

La méthode adoptée par l'auteur a paru contestable à quelques-uns des auditeurs. L'un d'eux fait remarquer que M. Cambouliu n'a pas tenu compte des noms arabes, qui sont si communs en Espagne; il pense qu'en général la classification des peuples d'après les langues présente de graves difficultés et peut induire en erreur. M. Cambouliu répond qu'il a suivi la méthode la plus rationnelle, celle qui consiste à aller du connu à l'inconnu; il a pris les noms catalans qui désignent aujourd'hui les principaux noms de lieu, et il a cherché, en remontant à l'étymologie, à constater si ces noms avaient été donnés aux diverses contrées par des Celtes ou par des Ibères. Quant aux étymologies arabes, il n'a pu s'en occuper, parce que cette langue ne lui est pas suffisamment connue. M. Amédée Thierry conseille à l'auteur de consulter avant tout les chartes du moyen âge, afin de bien connaître la forme des noms de lieu : c'est alors seulement que l'on pourra remonter aux étymologies, qui sont trop souvent conjecturales. Abondant dans le même sens, M. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, voudrait qu'avant de s'occuper des origines celtiques ou orientales des noms de lieu, on recueillît les

débris des anciens patois provinciaux et qu'on recherchât les formes qu'ils ont données aux noms de lieu. Comme les langues orientales, dont l'autorité est invoquée dans cette discussion ne sont pas de la compétence du Comité, M. N. de Wailly, membre de l'Institut, demande que l'on passe à l'ordre du jour. Conformément à cette proposition, M. le président ferme la discussion, mais en faisant remarquer qu'il reste établi que, pour les recherches de géographie historique, il importe avant tout de déterminer exactement les anciennes formes des noms de lieu d'après les patois et les chartes du moyen âge.

M. Patru, de l'Académie de Grenoble, donne communication d'un travail sur *l'Idée de la science en général, sur les sciences particulières et sur les méthodes qui leur conviennent*. La science, considérée d'une manière générale, renferme deux éléments principaux : clarté et certitude parfaites des connaissances individuelles qui doivent entrer dans la science; liaison, harmonie de ces connaissances en un ou plusieurs systèmes. Faisant l'application de ces principes à l'histoire, M. Patru établit qu'outre la connaissance des faits particuliers, la science exige une classification systématique. Ainsi, dans l'histoire romaine, il faudra rassembler, d'une part, les faits relatifs à la lutte des citoyens entre eux pour la jouissance des droits civils et politiques, et de l'autre, ceux qui se rattachent aux guerres soutenues par les Romains contre les nations étrangères. Ces classifications ne suffisent pas encore pour constituer la science historique. L'auteur veut que l'on range les faits de chaque série dans un ordre progressif; c'est le seul moyen, à son avis, « de suivre le développement de chaque mobile d'action chez un peuple et d'en constater la loi. »

Après cette dissertation philosophique, l'Assemblée a entendu un Mémoire sur *l'Inquilinat*, composé par M. Revillout, de l'Académie de Grenoble. L'auteur, déjà connu par un savant travail sur le *Colonat*, commence par déterminer le sens du mot *inquilinus*, en se fondant sur les textes des auteurs anciens, et principalement sur les lois romaines. Le mot *inquilinus* désignait primitivement un locataire, par opposition au propriétaire, et quelquefois un étranger, par contraste avec l'indigène. On donnait aussi le nom d'*inquilini* aux paysans qui habitaient des chaumières rurales, et qui étaient trop pauvres pour avoir un logement en propriété. A la différence des colons et des esclaves, ils restaient libres et pouvaient changer de demeure. On ne peut confondre ces inquilins primitifs avec ceux que mentionne une loi de Valentinien et Valens, ordonnant « de ra-

mener les ascrits de toute espèce, soit colons, soit inquilins, sans distinction de sexe, d'emploi et de condition, vers leurs anciens pénates, aux lieux où ils avaient été enregistrés, étaient nés et avaient été élevés. » Dans cette constitution, les inquilins sont complètement assimilés aux colons, et comme eux attachés au sol. Comment s'est opérée la transformation de l'inquinat primitif en une nouvelle condition qui ne diffère pas de la servitude de la glèbe? M. Révillout pense que les inquilins furent privés de la liberté par une révolution semblable à celle qui en avait dépouillé les colons. « Les colons, dit-il, avaient été fixés au sol, non pas en qualité d'esclaves, mais en qualité d'hommes libres, et cette entrave leur avait été d'abord imposée comme une obligation d'origine et de domicile. Cette mesure, qui avait été rendue facile par l'enregistrement des colons dans le cadastre des propriétés rurales, avait eu pour but d'assurer le recouvrement de l'impôt et la culture des terres. N'était-il pas raisonnable de l'étendre aux inquilins? Ils étaient domiciliés comme les colons, inscrits avec eux dans les rôles du cens; ils les aidaient dans la culture, supportaient la même capitation. Que de motifs pour les saisir et les immobiliser comme eux! Alors la nouvelle organisation de la campagne était vraiment complète. Tous ceux que les registres publics avaient trouvés établis dans un bienfonds appartenaient au sol, et ne pouvaient plus en être détachés. Les collecteurs de la capitation pouvaient s'adresser au propriétaire en toute confiance; il répondait naturellement des impôts de ce peuple rustique, ainsi détenu sur ses terres. » Il n'est question, dans ce passage, que des inquilins des campagnes. M. Révillout pense qu'ils furent seuls assimilés aux colons. A partir du quatrième siècle, les noms d'inquilins et de colons devinrent synonymes. « On les retrouve longtemps côte à côte, dit l'auteur, comme ces noms propres d'origine différente que l'on rencontre dans les langues modernes et qui, datant d'une époque à laquelle ils exprimaient la diversité des races, ne sont plus aujourd'hui que les vestiges insignifiants d'un passé disparu sans retour. »

M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de de Caen, lit un *excursus* français sur un vers de Virgile, le 90^e de la troisième Eglogue :

Qui Bavium non odit amet tua carmina, Mevi.

Dans cette note, où la science se montre agréable, vive et piquante, M. Travers agrandit le rôle de Bavius et de Mevius, cri-

tiques haineux de Virgile et d'Horace, en les présentant comme les chefs d'une école qui s'opposait au succès des génies qui ont immortalisé le siècle d'Auguste. L'auteur a réuni en quelques pages tout ce que l'antiquité et le moyen âge nous ont laissé sur Bavius et Mevius. Il a terminé en rapprochant de ces Zoïles un Zoïle moderne, Pradon, qui a fait la même guerre aux grands poètes du dix-septième siècle.

Les lectures si intéressantes et si variées qui ont rempli la séance du 23 novembre sont terminées par une dissertation philosophique dans laquelle M. Maurial, membre de l'Académie littéraire de Strasbourg, combat les tendances de quelques philosophes de nos jours, qui prétendent que la philosophie doit être *positiviste* ou *utilitaire* (nous demandons pardon de ces néologismes, mais il faut les imputer aux écoles matérialistes que réfute M. Maurial). « Dans toutes les doctrines, dit M. Maurial, auxquelles on applique communément ou pour lesquelles leurs auteurs revendiquent la qualification de *positives* ou *positivistes*, il importe de distinguer deux choses : d'une part, le principe ou le sentiment auquel elles ont la prétention de pouvoir seules satisfaire, à savoir, le goût du solide, c'est-à-dire du certain et de l'utile plus ou moins systématiquement érigé en règle, et d'une autre part, la manière dont on applique ce principe par suite des idées particulières qu'on se forme de l'utile et des conditions de la certitude. Pris en soi et dégagé de toutes ces idées, ce sentiment ou ce principe n'a certes rien qui puisse répu- gner de prime abord à un esprit élevé. Nous le trouvons associé dans tous les temps aux doctrines les plus généreuses et les plus appréciées pour leur caractère moral. Ce fut dans l'antiquité celui de Socrate et des stoïciens, tout entiers au double soin de faire servir la philosophie à rendre les hommes meilleurs et à l'asseoir solidement sur le ferme terrain de la vérité démontrée. C'est parmi les modernes le trait distinctif de la philosophie anglaise et écossaise, et, en Allemagne même, celui de la philosophie de Kant. Au fond, ce sentiment peut bien donner lieu à quelques objections de détail et exiger quelques réserves qui ne sont pas sans importance, mais il est difficile de ne pas lui accorder la plus large place.

« Reste l'application : ici s'offre à nos regards une des plaies les plus fâcheuses de notre temps, ce terre-à-terre dans les sentiments et dans les idées, ce défaut d'élévation dans le bon sens, ces erreurs sans nombre, qui, sous prétexte de *positivisme*, sous prétexte de tout ramener à l'utile et au certain, rétrécissent de mille manières le domaine de la pensée et de l'activité humaine, et dont le carac-

tère le plus habituel est la tendance plus ou moins avouée à tout réduire aux actions sensibles.

« Au sommet de l'échelle formée par la série de ces doctrines, plus ou moins étroites et erronées, se distinguent les doctrines de Bentham et de M. Auguste Comte, représentant plus particulièrement, l'une le côté *utilitaire du positivisme*, l'autre son côté logique et scientifique. Il serait superflu dans l'état actuel de la question morale d'insister beaucoup sur la première. Mais il faut s'attacher surtout à combattre les négations de M. Comte, et spécialement la prétention de cet auteur, qui veut réduire toute philosophie à l'étude des manifestations extérieures de l'activité de l'homme et aux seules inductions tirées de l'histoire ou de la physiologie sur notre être moral, ou à celles que peut fournir sur notre être intellectuel l'analyse comparée des différentes parties de la science des choses extérieures.

« Le moyen de prémunir les esprits contre ces erreurs consiste surtout dans un mode d'éducation qui n'a rien certes d'opposé à l'éducation scientifique, qu'il seconde, au contraire, à beaucoup d'égards, mais il se rapporte à des objets tout différents. Ce mode d'éducation est difficile à caractériser; il est aisé toutefois d'en indiquer les principales formes, qui sont l'éducation ou la culture littéraire, l'éducation morale, l'éducation religieuse, l'éducation ou la culture philosophique, toutes ayant pour triple effet de tourner notre pensée vers l'idéal, de développer en nous cet ordre d'affections supérieures que méconnaît le *positivisme* matérialiste, et enfin de perfectionner ce sens intime des choses spirituelles qui est le fondement de la vie morale et de la haute vie intellectuelle. »

Malgré le soin qu'a pris l'auteur de cette dissertation philosophique de se séparer profondément des écoles qui s'appellent *utilitaires*, plusieurs auditeurs ont pensé qu'il ne les avait pas condamnées avec assez d'énergie. M. N. de Wailly déclare que la philosophie ne doit jamais prendre pour principe l'*utile*. M. Maurial répond que tel est aussi son avis, et que toute sa dissertation a pour but de montrer le danger des doctrines que l'on appelle *positives*. M. Hippéau aurait désiré que l'auteur, en combattant des écoles philosophiques qui se disent *positivistes*, ne leur empruntât pas ce barbarisme.

Par suite d'un malentendu que nous regrettons vivement, M. de Margerie, de l'Académie de Stanislas à Nancy, n'a pu donner lecture de son travail sur le *Caractère et les résultats généraux de la philosophie des Pères de l'Eglise*. Nous sommes heureux de

pouvoir en offrir à nos lecteurs une rapide analyse. Le fragment que M. de Margerie se proposait de lire doit servir d'introduction à une histoire de la philosophie chrétienne à laquelle il travaille. Il constate d'abord que la philosophie chrétienne n'est née que tard, après une diffusion déjà très-étendue du christianisme, au temps des Antonins. Il explique ce délai par le caractère tout populaire de la prédication évangélique, qui ne s'adressait pas uniquement, comme la philosophie, aux esprits cultivés, mais à toute l'humanité, et spécialement aux petits et aux humbles. La philosophie chrétienne est née au milieu du combat, lorsque les représentants de la religion nouvelle sentirent la nécessité de repousser les reproches d'impiété, d'immoralité et de déraison que lui jetaient les représentants du polythéisme et de la vieille philosophie, et de défendre aussi l'unité de la doctrine contre les hérésies. Elle garda, pendant toute cette première période, un caractère polémique, et ses œuvres furent des œuvres de circonstance qui perdent en beauté absolue ce qu'elles gagnent en intérêt historique. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver un développement régulier et un progrès continu.

Néanmoins le progrès est fortement marqué dans l'ensemble. L'auteur le fait voir en exposant les résultats définitivement conquis à la fin du IV^e siècle, au temps de saint Augustin, qui clôt la période. Ces résultats sont les suivants :

1^o Le polythéisme, qui avait encore, au second siècle, des racines très-profondes, est scientifiquement réfuté et à jamais détruit.

2^o Les erreurs capitales dont la philosophie antique n'avait pas su se garantir et les incertitudes dont elle n'avait pas pu se dégager sont corrigées ou fixées. Les Pères lèguent à l'âge suivant un ensemble d'affirmations sur Dieu, sur le monde, sur l'homme, sur leurs rapports, affirmations qui seront désormais le patrimoine intellectuel des nations modernes et la base de toute vraie philosophie. Enfin la question des rapports de la foi et de la raison est pratiquement résolue avec une mesure qui est la vérité même.

3^o Les hérésies gnostiques et manichéennes qui, par leur dualisme extravagant et leurs conséquences immorales, mettaient en péril l'avenir moral et intellectuel des nations modernes sont contues et repoussées.

En somme, un tel accord est établi entre la vraie science et la vraie foi, que désormais toute philosophie qui s'écarte du christianisme est condamnée à s'écarter de la raison.

Avant de lever la séance, M. le président a remercié l'assemblée

du zèle avec lequel elle avait assisté à ces lectures, tour à tour historiques, littéraires ou philosophiques. Il a remercié surtout les membres des Sociétés savantes, qui ont si bien compris la pensée du Ministre et répondu avec un si louable empressement à l'appel qu'il leur avait adressé.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Section d'archéologie.

Les séances de la section d'archéologie ont montré, ainsi que celles des deux autres sections du Comité, que les Sociétés savantes de toutes les régions de l'Empire avaient tenu à honneur de répondre à l'appel de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. De Lyon, de Vannes, de Tours, de Caen, de Rodez, de Troyes, de Rouen, de Toulouse, et de plusieurs autres villes, il est arrivé à la section d'excellents Mémoires qui embrassent presque toutes les branches de l'archéologie nationale. L'ordre des lectures ayant été indiqué par le *Moniteur* au lendemain de chacune des séances et dans le numéro du 27 novembre 1861 du *Journal général de l'instruction publique*, on ne s'astreindra pas à le suivre dans ce compte rendu sommaire destiné à en indiquer rapidement l'importance et le mérite. Il a paru préférable de les grouper méthodiquement, et, en commençant par ceux qui traitent de l'époque celtique, d'arriver à l'époque gallo-romaine, pour finir par le moyen âge et la renaissance. Au moyen de cette classification, qui sera sans doute celle du Recueil, dont l'impression est décidée, on verra d'un coup d'œil que partout on a compris que c'est principalement par l'étude approfondie et sérieuse des antiquités du pays que les Sociétés des départements sont appelées à rendre les plus éminents services à la science. En effet, tout est purement national dans ce tribut si généreusement payé au Comité; et on y remarquera même d'importantes contributions volontaires aux grands ouvrages entrepris sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Ce sont là des preuves manifestes de l'assentiment unanime qu'à trouvé dans les départements la sage direction donnée par M. Rouland aux études historiques. Le succès des séances de la Sorbonne, que nous pouvons constater dès aujourd'hui, mais qui sera autrement éclatant aussitôt que la publication des lectures aura eu lieu, est une nouvelle preuve de cet assentiment, en même temps que de la puissante vitalité de ces nombreuses capitales littéraires qui s'élèvent tous les jours dans l'Empire, et que Paris, quoi qu'on en ait pu

dire, voit grandir non-seulement sans jalousie, mais au contraire avec un vif et fraternel sentiment d'orgueil national.

Epoque celtique.

Le Mémoire de M. A. Lévy, l'un des secrétaires de l'Académie impériale de Rouen, *Sur les rives et l'embouchure de la Seine*, a naturellement droit à la première place, car il traite de l'histoire de notre fleuve national aux époques les plus reculées. Ce travail appartient à une science nouvelle qui n'a pas encore de nom, mais qui touche à l'histoire et à l'archéologie. Son auteur a su, grâce à l'étude de phénomènes naturels constatés par la configuration de leur théâtre combinée avec celle des faits de l'histoire, faire voir comment les plus anciens habitants du territoire de la basse Seine avaient réussi à se protéger contre des bouleversements dont le souvenir ne s'est pas effacé, et dont il a retrouvé les traces. Le Mémoire de M. Lévy n'est pas destiné seulement à l'historien et à l'antiquaire, auxquels il explique clairement des faits qui avant lui pouvaient paraître douteux, il a encore un intérêt d'actualité, qui le fera sans doute consulter par les ingénieurs chargés des travaux d'endiguement de la Seine. Ils suivront dans ce travail : « La marche de ces forces de l'Océan « que rien ne lasse, qui agissent toujours sous l'empire des mêmes « lois, menacent les riverains de catastrophes sans cesse imminentes, « et enfin avec lesquelles il faut s'avouer qu'il est indispensable de « compter. »

Une *Note sur une caverne sépulcrale découverte récemment à Mizy*, près Port-à-Binson, arrondissement d'Épernay (Marne), ne peut être omise dans ce rapide compte rendu, bien qu'elle soit arrivée trop tard pour qu'il ait été possible d'en donner lecture. Cette note, rédigée avec une clarté et une sobriété dignes d'éloges par M. A. Savy, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, qui a visité les lieux avec M. Debacq, délégué comme lui par la Compagnie dont ils font partie tous les deux, doit beaucoup, comme nous l'apprend lui-même M. Savy, à un rapport très-détaillé et plein d'intérêt que M. le docteur Remy, maire de Mareuil-le-Port, membre correspondant de la Société, lui a adressé, et sous la direction duquel ont été faites les fouilles dont il est question dans ce travail. Il résulte de la note de M. Savy que cette caverne était formée par d'énormes roches, dont l'une n'a pas moins de 6^m 10 de long sur 3^m 10 de largeur, et pèse environ 42,000 kilogrammes. Ces

roches sont entièrement brutes, à l'exception de la principale, sur laquelle on distingue une entaille ou cavité qui paraît à M. Savy dénoncer une tentative de percement d'un *oculus* pour la caverne. Cette caverne est un ossuaire dans lequel les os de 133 cadavres humains des deux sexes et de tous âges étaient placés, mais non pas sans ordre, puisque les plus grands en occupaient en général la partie inférieure, les courts et plats celle du milieu, et les têtes la partie supérieure. Avec ces os humains on a trouvé la maxillaire inférieure d'un cerf et la machoire d'un ours, puis des haches et des couteaux en silex et quelques autres objets en bois et en ardoise, et des tessons de poterie très-grossière. Mais, comme le faisait remarquer M. le docteur Remy, on n'a pas trouvé dans l'ossuaire de Mizy un seul objet de bronze ou de fer ni aucune trace d'oxyde métallique. La date de l'ensevelissement dans cette caverne doit donc être placée avant l'introduction de l'usage de travailler les métaux dans la Gaule. Deux planches lithographiées permettent au lecteur de suivre avec connaissance de cause le travail de M. Savy, et de se rendre compte des intéressantes déductions que ce savant a tirées de l'examen sérieux qu'il a fait de ce curieux monument des premiers âges, encore si peu connus, de l'histoire nationale.

Epoque gallo-romaine.

La dissertation de M. ROSSIGNOL, membre de l'Académie impériale de Dijon, *Sur le passage d'Annibal à travers la Gaule*, est une étude remarquable pour laquelle l'auteur ne s'est pas borné à comparer et à faire concorder des textes. C'est sur le terrain que M. Rossignol a recherché la voie que s'est tracée le héros carthaginois, mais avec Tite-Live et Polybe à la main, ou plutôt avec Polybe seul, car le charme du style de l'éloquent historien de Rome n'a pu désarmer la rigueur de l'archéologue, qui, tout en reconnaissant ses grandes qualités d'écrivain, l'immole sans pitié à Polybe.

« Il est impossible, » dit en terminant, M. Rossignol, « de suivre la marche d'Annibal avec Tite-Live; il s'égare à chaque mouvement qu'il fait. Avec Polybe, le seul historien original dans la question, l'on marche constamment au but; on passe l'Isère, on entre chez les Allobroges, en suivant le Rhône jusqu'au pied des Alpes. Avec la Durance, que le grand peintre a mise dans son tableau, l'armée carthaginoise recule dans le Midi; avec le froid

» auteur grec, elle s'avance vers le Nord. Il n'y a pas de conciliation « possible ; il faut choisir entre l'artiste et le géomètre. »

Nous n'avons pas mission de faire ce choix ; les lecteurs de M. Rossignol le feront.

Le Mémoire de M. A. Macé *Sur quelques points controversés de la géographie du Dauphiné et de la Savoie* est, comme il a soin de le dire lui-même, le résultat des études d'une commission nommée par l'Académie delphinale et la Société de statistique de Grenoble, en vue de la carte des Gaules entreprise sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique par les ordres de S. M. l'Empereur. Les membres de cette Commission étaient M. Fauche-Prunelle, M. A. Macé, M. Revillout, M. Pilot, M. Lory et M. Gariel. Ce travail, qui sera bien placé, comme on voit, à côté de celui de M. Rossignol, est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur traite de ce qui concerne les diverses populations des trois départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, de leur étendue et de leurs limites avant et pendant la domination romaine. Dans la deuxième sont étudiés le nombre et la division des voies romaines dans les pays qui ont constitué plus tard le Dauphiné et la Savoie. Ces études, consciencieusement faites par des hommes compétents, ont valu à la science la connaissance de faits nouveaux du plus grand intérêt pour l'histoire. Ce sont là d'importants résultats. M. Macé conclut son excellent Mémoire en annonçant que les deux Sociétés savantes nommées plus haut « vont se mettre à l'œuvre pour apporter leur contingent à d'autres grands travaux entrepris par M. le Ministre de l'instruction publique, le *Dictionnaire géographique* et le *Répertoire archéologique*. M. Macé parle aussi de la *Description scientifique de la France* ; sans avoir la prétention d'arrêter l'essor ou de modérer le zèle des Sociétés du Dauphiné, nous ferons remarquer à M. Macé que le plan de la description scientifique n'a pas paru suffisamment mûri à la section des sciences du Comité, et que la publication de ce livre est provisoirement ajournée.

Le Mémoire de M. QUANTIN, vice-président de la Société de l'Yonne, *Sur les voies romaines qui traversent ce département*, commence par une énumération des auteurs qui, depuis l'abbé Lebeuf jusqu'à notre collègue, M. Léon Renier, l'ont précédé dans cet ordre d'études si nécessaires « pour faire mouvoir les événements dans le « cercle où ils se sont réellement accomplis. » Ce travail, dont tous les éléments ont été relevés sur le terrain, grâce à la coopération de MM. les agents voyers, et surtout à celle de M. BOUCHERON, agent voyer central du département, dont M. Quantin se plaît à reconnaître

la bienveillance et le zèle, est un résumé rapide, mais dans lequel rien d'essentiel n'a été omis, et qui, joint à une carte dressée *ad hoc*, nous paraît avoir dit le dernier mot sur cette question. Si l'on possédait un travail aussi bien fait pour chacun de nos départements, les études de la commission de la carte des Gaules seraient singulièrement facilitées.

L'étude sur les *Voies anciennes de la cité carnute* de M. DE BOISVILLETTE n'a pu être lue dans les séances des 21, 22 et 23 novembre. L'étendue de cet important morceau, et surtout l'absence de son auteur, ne l'ont pas permis ; mais nous ne pouvions omettre dans cette revue ce tableau des voies antiques du pays chartrain, le cœur de la vieille Gaule, que l'auteur commence par d'excellentes considérations générales sur l'importance de ces études pour la connaissance de l'histoire ancienne de notre pays. Les *Chemins ante-romains*, les *chemins gallo-romains*, les *voies militaires premières et deuxièmes*, les *voies publiques troisièmes* ou *chemins ferrés*, les *ponts*, telles sont les divisions adoptées par l'auteur. Une carte gravée accompagne le texte, dont une partie, déjà imprimée par les soins de la Société archéologique de l'Eure, est enrichie de dessins sur bois qui représentent les différents systèmes d'empierrement des routes. Cette étude place M. de Boisvillette aux premiers rangs de ces pionniers de l'érudition qui marchent si résolûment et avec tant de bonheur sur les traces des Bergier, des Hadrien de Valois et des d'Anville.

M. LÉON RENIER, membre de l'Institut, qui, en l'absence du président titulaire de la section, et en vertu d'un arrêté ministériel, a présidé les séances des 21, 22 et 23 novembre, a voulu payer aussi son tribut à la pensée qui a organisé ces cordiales réunions. Il a donné lecture d'*Observations sur une inscription romaine* trouvée près de la place des Terreaux à Lyon, et qui lui a été communiquée par M. MARTIN DAUSSIGNY, membre de l'Académie et conservateur du musée d'antiquités de la ville de Lyon : ce monument, doublement précieux, sert à expliquer un autre monument du même genre depuis longtemps connu, mais dont on n'avait point encore donné d'interprétation satisfaisante. C'est en même temps un document d'un grand intérêt pour l'histoire du sacerdoce de Rome et d'Auguste dans la Gaule.

M. BARRY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse et membre de l'Académie de cette ville, a donné lecture d'un Mémoire sur des *Inscriptions antiques inédites* de cette région centrale des Pyrénées, où se trouvent les célèbres carrières de Saint-Béat, qui lui ont déjà fourni le sujet d'un excellent travail. Le courageux explorateur

de cette contrée a eu plusieurs de ces bonnes fortunes qui n'arrivent guère qu'à ceux-là qui en sont dignes par leur zèle et leur savoir. Il a trouvé un grand nombre de monuments entièrement inédits ou mal connus, et il a sù, par de sobres, mais substantiels commentaires, les mettre dans tout leur jour. On a remarqué particulièrement ses observations sur les formes toutes locales des noms propres qu'il a recueillis. La linguistique fera dans le Mémoire de M. Barry de précieuses récoltes qui grossiront fort à propos les notions trop rares que nous possédons sur les langues primitives du midi de la Gaule, et l'archéologie y trouvera d'excellentes indications sur le culte des divinités pyrénéennes.

M. DUMOUTET, membre de la Société archéologique du Cher a donné lecture d'une nouvelle note *sur des substructions antiques découvertes à Bourges*, au sujet desquelles il a antérieurement fait plusieurs communications au Comité. L'honorable membre termine cette note en exprimant le désir de voir accorder par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique une subvention à la Société dont il fait partie pour l'aider à continuer ces fouilles, qui ont déjà fait retrouver la presque totalité du Forum de la cité antique d'Avaticum. Il est juste de rappeler que, précédemment, M. Dumoutet avait adressé au Comité, avec un rapport sur les fouilles de Bourges, de très-belles planches représentant sur une très-grande échelle, non-seulement les plans et élévations des salles retrouvées, mais encore des dessins des plus remarquables morceaux de sculpture découverts dans le cours des travaux. Ces dessins ont été appréciés comme ils le méritent par le Comité qui en a signalé l'auteur à la bienveillance particulière de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique. On sait qu'au mois d'août dernier, M. Dumoutet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par l'Empereur, qui a ainsi dignement récompensé le zèle persévérant de ce savant qui, depuis vingt années, ne cesse de donner des preuves de son zèle et de son dévouement à l'archéologie nationale. En finissant, M. Dumoutet, annonce à l'assemblée une bonne nouvelle : « Par la générosité et le zèle de « M. Bourdaloüe, auteur du Nivellement général de la France, ad- « joint au maire de Bourges, et l'un de nos confrères de la Société « archéologique du Cher, les monuments que je viens de décrire « seront précieusement conservés à la science et à l'archéologie. » M. le secrétaire général du ministère de l'instruction publique, qui assiste à la séance, et qui a pu apprécier l'importance de ces découvertes par les magnifiques dessins envoyés par M. Dumoutet au Comité, promet de faire connaître à Son Excellence le vœu exprimé

par M. Dumoutet. Il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici qu'à la dernière séance des lectures, M. L. Renier, président, a annoncé à l'assemblée que l'intervention de M. le secrétaire général n'avait pas été stérile, et qu'une somme de cinq cents francs venait d'être accordée par le Ministre à la Société du Cher pour lui faciliter la continuation des fouilles exécutées sur l'emplacement du palais des ducs de Berry.

M. CHARMA, professeur à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'un intéressant travail accompagné de dessins *Sur les fouilles pratiquées au village de Vieux*. On sait que ce village, situé à dix kilomètres sud-ouest de Caen, a été construit sur les ruines de l'antique capitale des Viducasses. Dès l'année 1580, on y a trouvé un stylobate carré couvert d'inscriptions sur trois de ses faces, bien connu de tous les antiquaires sous la dénomination de *Marbre de Thorigny*, et qu'on conserve aujourd'hui dans l'hôtel de ville de Saint-Lô, où ce précieux monument n'est peut-être pas placé aussi convenablement qu'on pourrait le désirer. Espérons que la publication d'une dissertation, dans laquelle M. Léon Renier en fera ressortir toute l'importance, décidera les autorités de la ville de Saint-Lô à lui accorder une hospitalité plus respectueuse et mieux appropriée aux nécessités de l'étude.

M. Charma fait l'histoire des fouilles entreprises successivement à Vieux ; il mentionne celles qui furent faites, vers la fin du dix-septième siècle, aux frais de l'intendant Foucault, qui produisirent d'importants résultats, mais qui, abandonnées pendant plus d'un siècle, ne furent reprises qu'en 1824, au moment où fut fondée à Caen la savante Société que M. Charma représentait si dignement dans nos séances. M. Charma nomme les hommes distingués à qui revient l'honneur d'avoir créé en Normandie ce brillant foyer intellectuel : ce sont MM. l'abbé de la Rue, de Gerville, Auguste Leprevost et Léchaudé d'Anisy, dont la science n'a pas oublié les noms justement célèbres, et MM. Edouard Lambert, premier bibliothécaire de la ville de Bayeux, et de Caumont, qui restent seuls debout de cette pléiade de savants dévoués et patriotes à laquelle l'érudition doit tant de reconnaissance. Sous la direction de pareils hommes, les fouilles de Vieux devaient recevoir une impulsion à la fois plus vive et plus éclairée que par le passé ; mais c'est surtout, nous apprend M. Charma, depuis 1839 que les travaux ont été suivis avec une méthode et un soin qui ont amené les plus importants résultats. Il est impossible d'entrer ici dans le détail des découvertes à Vieux ;

on lira prochainement le *Mémoire* dans lequel M. Charma les a consignés ; mais nous ne finirons pas ce résumé sans rappeler, après l'élégant écrivain, l'inscription sur laquelle on lit ROMA en grandes majuscules. « Ce mot, recueilli au milieu des décombres, n'est-il « pas comme la signature de la ville éternelle gravée au front du « monument ? »

Le *Mémoire* de M. de SOURDEVAL, membre de la Société d'émulation de la Vendée, est consacré à la *Description des fouilles de Saint-Gervais*, villa romaine située au versant méridional d'un coteau qui s'avance au centre d'un vaste marais paraissant avoir été jadis recouvert par l'Océan. Ces fouilles, commencées par M. Tacconet, propriétaire du sol, facilitées plus tard par une subvention du préfet de la Vendée, ont été exécutées sous la surveillance d'une commission nommée par ce magistrat, et qui se composait de MM. de Sourdeval, membre du conseil général, président ; Brossand, aussi membre du conseil général, maire de Saint-Gervais ; le baron de la Tour du Pin-Chambly, Tacconet, notaire, propriétaire du sol, et Viaud, docteur en droit. M. de Sourdeval décrit avec soin tout ce que ces fouilles ont révélé de particularités intéressantes sur les constructions gallo-romaines ; ce qui nous paraît le plus remarquable dans ces substructions antiques, ce sont les vestiges d'un édifice circulaire, d'une sorte de tour, dont M. de Sourdeval signale avec beaucoup de justesse l'analogie frappante avec les dispositions du temple vulgairement désigné à Rome sous le nom de *temple de Vesta*. L'importance de ces fouilles, ainsi que d'autres découvertes signalées par M. de Sourdeval, démontre que la Vendée, où au commencement de notre siècle on ne connaissait pas de vestiges de constructions romaines, n'avait pas été négligée par le peuple roi, et qu'on peut vérifier dans cette contrée, comme ailleurs, l'exactitude du vers célèbre de Virgile par lequel M. de Sourdeval termine si heureusement sa dissertation :

Imperium Oceano, famam qui terminet astris.

Deux dessins accompagnent ce *Mémoire* et font toucher au doigt tout l'intérêt de ces curieuses découvertes.

M. DUMOUTET ne s'est pas contenté d'apporter à nos séances la note sur les fouilles de Bourges, il a ajouté à son contingent une seconde note *Sur un cimetière gallo-romain découvert à Harnaize*.

La découverte de ce cimetière est due à une circonstance qui s'est

déjà produite souvent, et notamment en 1830, au Villeret, près Bernay, dans ce champ d'où provient la merveilleuse collection de vases d'argents, consacrés à Mercure de Canetum, conservée depuis lors au cabinet des antiques à la Bibliothèque impériale. Tous les ans, à un certain endroit, le soc de la charrue était arrêté par la saillie d'une pierre qui affleurait la superficie du sol. M^{me} la vicomtesse Duquesne, propriétaire du domaine d'Harnaize, avertie de cette particularité, et qui savait qu'*Harnaize* passait, non sans motif, pour avoir remplacé la station antique d'*Ernodurum* dont le nom, comme celui de ce fief du moyen âge, est formé de celui de l'Arnon, rivière qui arrose cette localité, ordonna les fouilles qui ont amené la découverte du cimetière gallo-romain par incinération décrit par M. J. Dumoutet. Sans suivre l'auteur dans les détails qu'il nous donne sur ces importantes investigations, je ne puis me dispenser de signaler parmi les résultats des travaux six stèles funéraires avec ou sans inscription, et dont une est ornée de la figure en haut relief d'une femme, vêtue d'une longue tunique avec un collier; la main gauche appuyée sur la poitrine et tenant de la main droite un *volumen*. Parmi les inscriptions ou fragments d'inscriptions relevés par M. Dumoutet je ne puis omettre celle dont on n'a pu lire que ces deux mots : MANIRII VMBRA. M. Dumoutet fait remarquer que c'est la première fois que l'on constate dans le Berry l'emploi du mot VMBRA pour désigner les restes d'un personnage. J'ajouterai que le mot qui précède MANIRII doit être lu MANERE, les II étant une forme depuis longtemps connue de la lettre E. On a également trouvé à Harnaize des urnes remplies d'ossements brûlés et des vases de poterie rouge; mais jusqu'à présent on n'y a signalé ni armes ni monnaies.

Du reste, ces fouilles ne sont pas abandonnées; M. Dumoutet nous apprend, en terminant son intéressant rapport, que M^{me} la vicomtesse Duquesne se propose de les reprendre l'année prochaine. On ne saurait trop applaudir à la libéralité de la châtelaine d'Harnaize, dont le zèle pour la science nous promet une récolte plus fructueuse. Le cimetière d'*Ernodurum* est, dit M. Dumoutet, le plus important de tous ceux qu'on a découverts dans le Berry, et il est « l'équivalent, comme intérêt, du cimetière gallo-romain par inhumation découvert au sud de la ville de Bourges. » A Harnaize, on n'a trouvé que des traces de sépultures par incinération, ce qui oblige à en fixer la date au moins au commencement du quatrième siècle, car ce n'est que vers cette époque que l'on commença en Gaule à inhumer les morts.

Sous le titre de : *Notice sur un sarcophage de marbre blanc du musée d'Autun*, M. BULLIOT, membre de la Société éduenne, président, a donné non-seulement une curieuse monographie de ce monument, dont la ville d'Autun doit la possession à la libéralité de M. le baron Pigenat, mais encore un traité des plus intéressants sur les sarcophages chrétiens des premiers siècles et sur l'usage généralement répandu alors d'ensevelir les évêques dans d'anciens tombeaux païens, sanctifiés par l'addition de symboles ou d'inscriptions en harmonie avec la foi nouvelle. M. Bulliot croit que le sarcophage en question est celui-là même que virent, dans l'église de Saint-Symphorien, les *Deux religieux bénédictins* auteurs du *Voyage littéraire*, dont l'aspect singulier les frappa et dont ils reproduisirent les ornements dans leur ouvrage. Si les conjectures de M. Bulliot sont fondées, le sarcophage d'Autun aurait renfermé les restes de saint Franchet, qui fut, non pas archevêque de Sens, comme l'ont dit dom Martène et dom Durand, parce qu'ils s'en sont rapportés, sans vérification, au dire des religieux de Saint-Symphorien, mais bien évêque de Nevers, et qui vécut dans le huitième siècle. Un dessin du tombeau de saint Franchet accompagne le Mémoire de M. Bulliot.

Un des plus zélés membres de la Société archéologique de Constantine, M. CHERBONNEAU, professeur à la chaire d'arabe de cette ville, a été représenté dans nos réunions par une lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de l'instruction publique. Cette lettre, dont le secrétaire de la section a donné lecture, contient la description, accompagnée d'un dessin, d'une MOSAÏQUE ANTIQUE trouvée, en 1854, aux portes de Constantine, sur la route qui conduit de la porte Vallée au Bardo. Le motif principal de cette mosaïque est une inscription chrétienne qui nous apprendrait la date de ce monument, indépendamment du style, lequel est, sans contredit, de l'époque chrétienne ; cette inscription est ainsi conçue :

IVSTVS
SIBI LEX
EST.

Elle est disposée au milieu d'un encadrement carré placé entre deux colombes, symbole fréquent sur les monuments chrétiens. Le cadre extérieur de cette mosaïque mesure sur chaque côté 3 m. 40 cent. « L'exécution, dit M. Cherbonneau, en est si harmonieuse « qu'on la prendrait pour un tableau. Presque toutes les couleurs

« sont empruntées à la nature, et la gradation des tons est observée avec une entente parfaite. »

Moyen âge.

M. GRANDMAISON, vice-président de la Société archéologique de Tours, a lu une notice sur les *Fouilles exécutées, en 1860 et 1861, sur l'emplacement de l'église de Saint-Martin de Tours*. Grâce à un plan retrouvé récemment dans les archives d'Indre-et-Loire, et qui a été levé en 1802, au moment de la vente du terrain et des constructions de cette antique basilique qui existaient encore, on a pu diriger les fouilles en connaissance de cause ; aussi a-t-on mis à nu, sur une étendue de plusieurs mètres, le massif général qui servait de fondation à l'abside de l'église de la célèbre abbaye. On a retrouvé les bases de trois chapelles, qui paraissent dater de la reconstruction exécutée aux frais d'Hervé, trésorier du monastère, en 1014, et enfin, sinon le tombeau de saint Martin, du moins un caveau qui doit occuper l'emplacement consacré à ce saint si vénéré, car il se trouve dans l'axe même de l'église et derrière le maître autel.

M. A. CARRO, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a présenté une *Notice sur la pierre de Chelles, dite Pierre de Chilpéric*. L'étude des textes qui racontent le meurtre de Chilpéric I^{er}, rapprochée de l'examen de la localité, porte l'auteur à croire que la tradition est au moins très-probable, et que ce monument, qu'il recommande à l'intérêt de l'administration, a probablement été en effet placé au lieu où il se voit encore en commémoration de ce crime, l'un des plus célèbres et des mieux constatés de l'histoire des premiers siècles de la monarchie.

M. PIERRE BÉNARD, de la Société académique de Saint-Quentin, a donné lecture d'un extrait de sa *Monographie de l'Eglise collégiale de Saint-Quentin*, où il traite spécialement des peintures murales qui subsistent encore dans ce monument. En 1827, on avait perdu tout souvenir de ces peintures, qu'un badigeon, appliqué, en 1785, sur la totalité de l'intérieur de cet édifice, avait fait disparaître, lorsqu'en nettoyant la chapelle Saint-Achaire, construite au quatorzième siècle, on vit reparaître l'ancienne peinture qui la décorait. D'autres découvertes successives, en 1842, 1850, 1858 et 1859, ont également fait reparaître des peintures, et ces vestiges importants ont permis à l'auteur d'affirmer qu'il n'y a pas une seule des 22 cha-

nelles de l'église collégiale de Saint-Quentin qui n'eut été décorée de peintures. C'est là un fait nouveau qui, comme le dit M. Bénard, prouvera une fois de plus qu'on attachait au moyen âge autant d'importance à la peinture décorative que dans l'antiquité.

M. QUESNAULT, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a lu un Mémoire intitulé : *Recherches archéologiques sur la cathédrale de Coutances*. Ce travail important et consciencieux a donné lieu à une discussion assez animée. L'auteur, se fondant sur des textes dont peut-être il s'est exagéré l'importance, s'est efforcé de démontrer que la date de la construction de cet édifice, l'un des plus célèbres de la Normandie et qui est considéré comme l'un des types de l'architecture du treizième siècle, doit être reportée à la fin du quatorzième siècle. M. le comte d'Héricourt, M. Charma, M. de Caumont, M. Quicherat, ont combattu cette opinion. Le travail de M. Quesnault n'en est pas moins très-recommandable, car, si l'on peut contester l'exactitude de certaines de ses hypothèses, il y reste une ample moisson de faits du plus grand intérêt pour l'archéologie et pour l'histoire.

M. ROSENZWEIG, membre de la Société archéologique de Vannes, a lu une étude sur les *Etablissements et les églises des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem dans le département du Morbihan*. Ce travail d'ensemble a amené l'auteur à supposer que, si les chevaliers du Temple avaient adopté pour leurs églises principales la forme circulaire, en mémoire de la Rotonde du saint Sépulcre, les Hospitaliers de Saint-Jean, de leur côté, adoptèrent presque toujours, au moins dans le Morbihan, le plan en forme de *Tau*. M. Rosenzweig n'a pu vérifier encore si l'examen des édifices dus aux chevaliers de Saint-Jean, dans les autres régions de la France, s'accorde avec ce qu'il a observé dans le pays qu'il habite, mais il n'en a pas moins constaté un fait intéressant. Si l'avenir démontre que presque partout les églises de l'ordre de Saint-Jean affectent le plan en *Tau*, il restera à rechercher pour quels motifs les chevaliers ont été conduits à l'adopter. Les travaux, où, comme dans celui-ci, l'analyse mène à poser des questions générales, sont du nombre de ceux que l'on aime à rencontrer et que l'on rencontre, en effet, très-souvent dans les recueils de nos Sociétés savantes.

M. LEBRUN D'ALBANNE, membre de la Société académique de l'Aube, a lu une *Notice sur un reliquaire émaillé du trésor de la cathédrale de Troyes*. Cette notice n'est pas une simple monographie; l'auteur y a joint l'histoire de la révolution qui se fit au quinzième siècle dans l'art de la fabrication des émaux. Le reliquaire dont

parle M. Lebrun d'Albanne appartient aux premières années du seizième siècle; il était consacré à saint Loup, et fut exposé en grande pompe dans la cathédrale de Troyes, les 5 et 6 avril 1505. M. Lebrun d'Albanne attribue la décoration de ce reliquaire, dont l'auteur est resté inconnu, à Léonard Penicaud, dit Nardon. Les considérations sur lesquelles s'appuie l'auteur de cette attribution sont présentées avec une grande netteté; mais la description du reliquaire, bien que fort détaillée, fait naître le regret de ne pas voir cette savante dissertation accompagnée d'une planche.

M. DARCEL, membre de l'Académie de Rouen, a donné lecture de son *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission à Vienne en Autriche*. L'objet de cette mission était d'étudier l'exposition archéologique qui a eu lieu dans cette ville, par les soins de la Société des antiquaires d'Autriche. La confiance de M. le Ministre avait été bien placée; le rapport de M. Darcel est aussi instructif qu'intéressant. L'exposition de Vienne, bien qu'elle ne contint pas un seul échantillon des époques primitives de l'histoire de la Germanie, n'en était pas moins de la plus grande importance, grâce à sa richesse en monuments du moyen âge et de la renaissance, et surtout en objets d'orfèvrerie. L'énumération des séries, que M. Darcel a décrites avec le goût d'un artiste et la science d'un archéologue, suffira pour donner une idée de l'intérêt qu'a présenté cette lecture.

Citons d'abord le fameux calice de Tassilo, duc de Bavière, qui date de la fin du huitième siècle; viennent ensuite le heaume de saint Wenceslas, plus de trente calices de diverses époques, des ciboires, des autels portatifs, des croix, le reliquaire de Darmstadt, le retable de Klosterneuburg, des crosses, des ivoires, des bronzes, des vêtements et ornements d'église, des manuscrits à figures, etc. M. Darcel a su faire de ce rapport un livre qui restera, et qui nous suggère le vœu qu'une exposition semblable puisse avoir lieu quelque jour à Paris. M. Darcel a prouvé dans son rapport quel parti la science peut tirer d'une pareille réunion de trésors.

Renaissance.

M. le comte DE SOULTRAIT, membre de l'Académie impériale de Lyon, a donné lecture d'un fragment de *Mémoire sur la numismatique du Forez*, dans lequel il traite en particulier des jetons. Après quelques considérations générales sur l'origine et l'usage des jetons

au moyen âge, ainsi que sur l'importance de ces monuments au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, l'auteur fait connaître plusieurs curieux jetons inédits frappés au quinzième et au seizième siècle pour des personnages appartenant aux familles forésiennes d'Albon, de Gouffier et Robertet ; il donne chemin faisant l'histoire des plus importants personnages de ces illustres maisons, et fait en même temps d'intéressantes observations sur les blasons, les emblèmes et les devises qui figurent sur ces pièces. Ce fragment promet à la numismatique un livre digne de ceux qu'a déjà publiés M. le comte de Soultrait.

M. GRÉSY, président de la Société impériale des antiquaires de France, a donné lecture d'une *Note sur un carrelage émaillé du treizième siècle*. Découvert en 1861 près de Milly, Seine-et-Oise, ce carrelage, qui paraît avoir décoré une salle du château, mesurait au moins 46 mètres, à en juger d'après les substructions au milieu desquelles on l'a trouvé. M. Grésy s'est appuyé, pour assigner une date à ces curieux vestiges de l'industrie du moyen âge, sur l'excellent ouvrage publié sur ce sujet par M. Amé. C'est du reste au treizième siècle, dit M. Grésy, que le système de la mosaïque à l'antique tomba en désuétude, et que les carreaux vernissés ou émaillés commencèrent à tenir lieu de ce revêtement dispendieux, dont on s'efforçait de reproduire à bon marché les effets. Les temps modernes s'avançaient déjà avec leur goût pour le *paratitre*.

M. VALAT, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Rodez, a donné lecture d'un *Mémoire sur les travaux de cette Compagnie*, dans lequel il s'est particulièrement étendu sur la découverte et la restauration d'un aqueduc romain, qui conduit, après une interruption de dix-huit siècles, des eaux abondantes et pures sur le plateau élevé de Rodez. On trouvera aussi dans ce Mémoire des recherches sur la question fort controversée des armoiries de cette cité.

M. PAUL DURAND, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et correspondant du ministère, a fait une communication verbale sur les attributions des correspondants du ministère de l'instruction publique. M. Paul Durand croit que les correspondants manquent de l'autorité nécessaire pour faire dans les provinces tout le bien qu'on pourrait attendre de leur zèle et de leurs lumières : « Ils ne peuvent « en effet, dit-il, s'opposer efficacement à certaines mesures prises « par les autorités locales à l'égard des monuments historiques. » On a répondu à M. Paul Durand que le rôle des correspondants n'est pas et ne peut être de dominer les représentants de l'autorité publique. Leur mission n'est pas administrative, mais scientifique ;

leur devoir consiste à avertir officiellement le Ministre, dont ils sont les correspondants, de tout ce qui peut intéresser les études historiques et de s'efforcer officieusement d'empêcher la destruction des monuments dignes d'intérêt. Dans cette mesure, leur rôle est encore très-considérable, et leur action a souvent été efficace. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la conservation des monuments historiques est du ressort de Son Exc. le Ministre d'Etat, auquel M. le Ministre de l'instruction publique transmet toutes les observations et renseignements qu'il juge de nature à mériter l'attention de son collègue.

Cette conversation a terminé la troisième et dernière journée des lectures. Avant de lever la séance, M. Léon Renier a remercié l'auditoire d'élite qu'il avait l'honneur de présider du concours apporté par les Sociétés savantes des départements à la pensée de M. le Ministre de l'instruction publique, qui, en réunissant, sous les auspices du gouvernement, leurs représentants aux membres du Comité, a voulu leur donner une nouvelle preuve de la haute estime dans laquelle il tient leurs travaux. M. Léon Renier ajoute qu'il est autorisé par le Ministre à annoncer que les Mémoires inédits qui ont été lus pendant ces trois journées seront imprimés dans un Recueil spécial. L'assemblée accueille les paroles de M. le président avec les marques de l'approbation la moins équivoque.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie

Section des sciences.

La section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes devait, comme les deux autres sections, tenir, les 21, 22 et 23 novembre, trois séances extraordinaires dans lesquelles les délégués des Sociétés savantes des départements étaient appelés à donner lecture de Mémoires ou notes pouvant intéresser la science. Or, l'empressement avec lequel il a été répondu de tous les points de la France à cette heureuse et féconde pensée de M. le Ministre de l'instruction publique, le nombre des personnes inscrites pour faire des lectures, la valeur si réelle des communications annoncées, qui toutes méritaient de trouver place dans cette brillante exposition des travaux scientifiques de la province, ont nécessité, pour la section des sciences, d'obtenir de Son Excellence l'autorisation de tenir une quatrième séance complémentaire le dimanche 24 novembre.

Ces quatre séances ont eu lieu dans le grand amphithéâtre de chimie de la Sorbonne, à peine suffisant pour contenir l'auditoire d'élite qui s'y pressait, chaque jour plus nombreux et plus vivement intéressé. Dans cet auditoire on comptait, au milieu des membres du Comité et des délégués des départements, plusieurs membres de l'Institut, dont la présence assidue témoignait assez de l'intérêt qu'offrait cette nouvelle solennité scientifique.

Quarante membres des Sociétés, représentant les villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Lille, Marseille, Montpellier, Rennes, Caen, Dijon, Rouen, Poitiers, Grenoble, Clermont, Nancy, Reims, Amiens et Beauvais, ont été successivement entendus. Tous se recommandaient déjà par les services qu'ils ont rendus à la science. Les travaux qu'ils ont présentés au Comité, inédits pour la plupart, sont tous le fruit de laborieuses et consciencieuses recherches. Ils comprennent les trois grands ordres de sciences, les sciences mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles, qui s'y trouvent chacune l'objet d'un certain nombre d'études spéciales.

L'astronomie a eu pour interprète M. Petit, de Toulouse, et M. Le Verrier a bien voulu faire au Comité une intéressante communication.

Quatre Mémoires de mathématiques ont été produits par MM. Bourget de Clermont, Girault de Caen, Dupré de Rennes, et Despeyrous de Dijon.

Les sciences physiques n'ont pas compté moins de seize Mémoires, dont huit de physique proprement dite. par MM. Abria de Bordeaux, Bertin de Strasbourg, Bernard de Clermont, Billet de Dijon, Morren de Marseille, Séguin de Grenoble, Fournet de Lyon, Decharme d'Amiens ; et huit de chimie, par MM. Chancel et Béchamp de Montpellier, Baudrimont de Bordeaux, Favre de Marseille, Isidore-Pierre de Caen, Filhol de Toulouse, Niklès de Nancy, Aubergier de Clermont.

Il a été consacré aux sciences naturelles quinze Mémoires, dont sept de géologie, par MM. Leymeric de Toulouse, Lecoq de Clermont, Lory de Grenoble, Coquand de Marseille, Raulin de Bordeaux, Jourdan de Lyon, Perrey de Dijon ; et huit de zoologie et de botanique, par MM. Lereboullet et Duval-Jouve de Strasbourg, Martins de Montpellier, Joly et Clos de Toulouse, Dareste de Lille, Hollard de Poitiers, Faivre de Lyon.

La médecine a eu pour interprètes MM. Bourgade de Clermont, Morel de Rouen, Laudouzy de Reims ; et enfin M. Gossin de Beauvais a présenté des considérations sur l'enseignement de l'agriculture.

Les diverses communications dont la nomenclature qui précède permet déjà de saisir le remarquable ensemble, ont acquis un nouvel intérêt par la forme même sous laquelle elles ont été présentées. Au lieu d'être l'objet de simples lectures dont la froide monotonie eût bientôt fatigué l'auditoire le mieux disposé, chacune d'elles a fourni la matière d'une exposition saisissante faite au tableau avec cette animation chaleureuse que tout auteur, habitué d'ailleurs à l'art de la parole, puise dans son désir de faire partager à ceux qui l'écoutent la conviction dont il est pénétré. Or, le plus souvent, un véritable talent d'improvisation est venu ajouter son charme au mérite réel de la communication.

Enfin, ce qui n'a pas peu contribué à donner à ces séances un attrait tout particulier, ce sont les discussions sérieuses, approfondies, toujours maintenues dans les limites d'une entière courtoisie, dont certaines questions importantes ont été l'objet, et auxquelles

ont pris part les savants les plus autorisés. On gardera le souvenir de la discussion qu'a soulevée la question de l'*hétérogénéité* et de celles qui ont si bien complété les communications relatives à la géologie.

En résumé, tout a concouru au succès de ces séances qui, en mettant en lumière l'étendue et la valeur des travaux scientifiques qui s'accomplissent en province, ont pleinement justifié les généreuses mesures prises par le gouvernement dans le but de favoriser et d'assurer le développement de cet ordre de travaux.

Le compte rendu des lectures faites à la section des sciences présentant un développement trop considérable pour être inséré ici sera l'objet d'une publication spéciale.

PETIT ,
Secrétaire de la section des sciences.

COMPTE RENDU

DE

LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1861.

La solennité qui a eu lieu le lundi 25 novembre 1861 à la Sorbonne, et les réunions qui l'ont précédée, marqueront comme une date mémorable dans l'histoire de la science et de l'érudition françaises. A toutes les époques, nous n'avons pas besoin de le rappeler, les choses de l'intelligence ont compté chez nous au premier rang des grands intérêts publics; elles ont été encouragées sous les régimes les plus divers, et cependant jamais, jusqu'à ce jour, aucun gouvernement; aucun ministre, n'avait eu l'heureuse et féconde pensée de convoquer au sein de la capitale ces États-généraux de l'étude et du savoir, où la France entière s'est fait représenter, et où se sont manifestées avec tant d'éclat les aptitudes si diverses du génie national.

C'était, certes, une grande et belle nouveauté que ces assemblées où sont venus se mêler, avec une bienveillance mutuelle, tant d'hommes distingués, heureux de se connaître, de se donner les uns aux autres la mesure de leurs travaux, et de témoigner, par leur présence, leur sympathique empressement au Ministre qui, le premier, les avait réunis. Depuis longtemps déjà ils connaissaient et appréciaient la pensée de l'éminent homme d'Etat entre les mains duquel l'Empereur a remis les intérêts des sciences et des lettres; ils savaient qu'en reconstituant les Comités historiques, il avait eu pour but d'en faire un centre commun qui rallie, en leur laissant une entière indépendance, les Sociétés savantes de l'Empire; d'encourager les travaux qu'inspire dans la vie calme et sérieuse de la province l'amour désintéressé de l'étude, et d'assurer à ces travaux,

par une revue spéciale, la publicité qui leur manquait. C'est à leur zèle, à leur savoir, que le Ministre s'est adressé pour mener à bonne fin ces œuvres de reconstruction historique qu'on appelle la *Carte de la Gaule au cinquième siècle*, le *Dictionnaire historique de l'ancienne France*, le *Répertoire archéologique de la France*, œuvres capitales qui seront l'honneur de l'érudition contemporaine, et qui, tout en se plaçant à côté des monuments que nous ont légués les dix-septième et dix-huitième siècles, présenteront ce caractère entièrement nouveau, qu'elles auront été l'œuvre collective du pays.

Les lectures faites dans les trois sections du Comité, les 21, 22, 23 novembre, et prorogées le 24 pour la section des sciences, ont montré avec quelle ardeur, avec quelle initiative et quelle pénétration les hommes studieux de nos départements savent aborder les problèmes les plus difficiles de l'histoire, de l'archéologie, des sciences physiques et naturelles. L'assemblée dans laquelle ont été distribuées les récompenses vient de montrer à son tour, par son entraînement et la vivacité de son adhésion, qu'elle avait compris toute la portée des mesures adoptées par le Gouvernement impérial; et lorsqu'elle saluait de ses applaudissements le Ministre dont le nom restera attaché désormais à tant de créations fécondes, il était facile de voir non-seulement qu'elle était profondément émue par ses paroles, mais encore qu'en se regardant à juste titre comme une délégation de la France, elle avait à cœur d'acquitter envers lui la dette de la reconnaissance publique.

Les délégués des Sociétés savantes des départements et les membres du Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'instruction publique, s'étaient réunis de bonne heure dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. Dès neuf heures du matin, le public avait été admis dans les tribunes. A onze heures, le Ministre a fait son entrée dans la salle, accompagné de MM. de Royer, premier vice-président du Sénat; Dumas, sénateur; Amédée Thierry, président de la section d'histoire, sénateur; Léon Renier, président de la section d'archéologie, membre de l'Institut; Le Verrier, président de la section des sciences, sénateur; Nicias Gaillard, président de chambre à la cour de cassation; Milne-Edwards, membre de l'Institut, vice-président de la section des sciences du Comité; Gustave Rouland, secrétaire général du ministère de l'instruction publique; Nisard, de l'Académie française; Patin, de l'Académie française; Guigniaut, de l'Institut; Petit, chef de division au ministère et secrétaire de la section des sciences; Chéruef, inspecteur général, secrétaire de la section d'histoire; Chabouillet, conserva-

teur du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie, et des inspecteurs généraux de l'instruction publique.

Le Ministre, ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé le discours suivant qui a été accueilli par des applaudissements unanimes :

« Messieurs,

« Permettez-moi de me féliciter de cette séance solennelle qui réunit aujourd'hui, autour du Ministre de l'instruction publique, les membres du Comité des travaux historiques et les délégués de la plupart de nos Sociétés savantes. C'est la première fois qu'une pareille réunion, se constituant à Paris, presque sous les regards affectueux du Souverain, révèle et consolide l'alliance fraternelle qui doit exister entre la capitale et les départements, entre tous les hommes dévoués à la culture des sciences et des lettres et l'Etat encourageant leurs travaux.

« Mon but et mon devoir, devant cette assemblée, sont de raconter les services rendus à l'histoire de notre pays par le Comité des travaux historiques ; de dire comment ce Comité, s'associant à mes pensées, a trouvé, dans les diverses Sociétés savantes et Facultés de l'Empire, une collaboration qui, à raison même de sa pleine liberté et de son caractère essentiellement local, a produit les meilleurs résultats pour l'extension de tous les travaux d'érudition appliqués à la science de nos origines et de nos transformations sociales ; de rendre, enfin, un éclatant témoignage en faveur des études de ces Facultés et de ces Sociétés savantes, qui sont l'honneur, le mouvement et la vie de nos provinces dans toutes les directions scientifiques et littéraires.

« Il est inutile de rappeler les différentes périodes de l'existence et de l'accroissement du Comité établi en 1834, et chargé « de concourir, sous la présidence du Ministre de l'instruction publique, « à la direction et à la surveillance des recherches et publications « qui devraient être faites sur les documents inédits relatifs à l'histoire de France. » Cette création, digne de l'esprit éminent qui l'avait conçue, répondit largement à l'attente du monde savant.

Divisé en plusieurs sections, composé d'hommes riches de savoir et d'expérience, le Comité attaqua résolument la vaste et utile entreprise qui lui était confiée ; et, à l'heure présente, la collection des documents inédits se compose de 125 volumes in-quarto, de 10 atlas, et de 40 livraisons in-folio de planches lithographiées ou gravées. Il convient d'y joindre les nombreux Bulletins et Revues qui rendent compte de tout le travail intérieur et de la correspondance des sections du Comité. L'œuvre se poursuivra, dans l'avenir, avec la même ardeur, et plusieurs volumes pleins d'intérêt paraîtront à la fin de cette année, tandis que d'autres publications adoptées en principe, s'élaboreront pendant le cours de l'année prochaine. Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire l'éloge d'une collection dont la valeur est si hautement appréciée en France et en Europe, et, pour un pareil soin, je m'incline devant les hommes qui sont nos maîtres et nos guides dans l'immense étude de notre passé ; mais je crois pouvoir affirmer qu'elle était généreuse et féconde l'idée de provoquer, au nom de l'Etat, la patiente recherche des traces laissées par nos pères s'acheminant incessamment vers la civilisation et l'unité politique. Certes, ces explorations avaient été tentées de toutes parts, et formaient déjà le plus précieux dépôt ; mais on ne pouvait se flatter qu'elles eussent été épuisées, et qu'il ne restât pas à recueillir ce que vous me permettrez d'appeler beaucoup de *témoignages inédits*, sur le sol et les monuments, dans les écrits et les traditions. — Telle a été la tâche du Comité des travaux historiques, institué par plusieurs de mes illustres prédécesseurs, qui, aujourd'hui, séparés de nous par les orages de la vie politique, n'en doivent pas moins recevoir l'expression de nos sentiments de justice et de reconnaissance pour une œuvre excellente. Cette tâche a été dignement remplie envers la science et envers le pays ; et le Gouvernement de l'Empereur, attentif à tous les besoins et à toutes les gloires de l'esprit humain, l'a acceptée, agrandie, protégée, en multipliant les sacrifices et les efforts pour compléter, de ce côté, le magnifique édifice de nos archives nationales.

« En 1858, le Comité, désormais divisé en trois sections, *histoire et philologie, archéologie, sciences*, comprit, avec moi, que sa mission ne pouvait plus se borner à l'investigation des documents his-

toriques et archéologiques, et qu'elle allait s'étendre jusqu'à l'étude de la formation successive de nos richesses scientifiques. Là aussi, il y avait à fouiller dans le passé et à rassembler de précieux renseignements. On allait nécessairement se rencontrer avec une foule de travaux et de découvertes dont les départements revendiquent l'initiative et l'honneur. Enfin, puisque nous recevions les plus notables secours du zèle et du savoir de nos correspondants, puisque, déjà, nous nous félicitons des nombreuses communications faites par les Sociétés savantes disséminées sur toute la surface de l'Empire, pourquoi ne pas chercher à étendre nos relations avec ces Sociétés, au grand avantage de l'unité et de la puissance du mouvement intellectuel? Cette pensée, si simple et si judicieuse, se formula de suite par la dénomination nouvelle donnée au Comité « des travaux « historiques et des Sociétés savantes, » et elle se continua par la plus large part que les sections s'empressèrent d'accorder à l'examen des Mémoires venant de la province, par la plus fréquente insertion des comptes rendus dans la Revue du Comité et par l'organisation et le complément, au ministère de l'instruction publique, de la bibliothèque spécialement consacrée aux productions des Sociétés savantes. Plus ces collections augmentaient, plus l'on pouvait juger du labeur et de l'activité mis par les départements au service de la science, et plus grandissait l'estime due à un développement intellectuel dont la nation se réjouit et s'honore. Ce fut alors, Messieurs, que, sous les inspirations de l'Empereur, je résolus d'essayer une alliance plus intimé encore entre l'Etat, — bienveillant, intelligent, protecteur de toutes les études, admirateur de tous les talents, intéressé à toutes les découvertes et à tous les succès, — et les Sociétés scientifiques et littéraires, isolées, vivant de leur existence vigoureuse mais concentrée, justement jalouses de leur indépendance, mais souffrant parfois du défaut de comparaison, d'encouragement, de publicité et d'espace. — Or ce projet n'est plus celui d'une imagination se fatiguant vainement après de nobles désirs. L'alliance, j'ose le croire, est conclue : le fait existe, considérable pour le progrès de la science, honorable pour l'Etat, et je le salue de toutes les joies de mon cœur et de ma raison, en saluant cette assemblée qui en est la manifestation complète et vivante.

« Vous êtes ici, Messieurs, les représentants du grand mouvement provincial, et il n'y a pas de plus beau spectacle que celui des esprits partout entraînés soit à rechercher nos origines dans les débris du passé, soit à éclairer les faits et la politique de notre histoire, soit à propager les éléments de la science, des lettres et du goût. Oui, la province a le droit de s'enorgueillir de ses études, de ses découvertes, de ses savants et de ses écrivains. Oui, elle paye libéralement à la patrie le tribut de ses veilles et de son dévouement. N'est-ce pas maintenant à la capitale de l'Empire, à ce centre si puissant par ses études et ses ressources, n'est-ce pas à la capitale, dont la couronne respendit de toutes les illustrations scientifiques et littéraires, à accueillir et à glorifier la province? Assurément, un tel hommage n'atteindrait tout son prix que s'il était rendu par l'Institut impérial de France, car c'est à lui qu'il appartient, des hauteurs où il préside aux travaux de l'esprit humain, de proclamer, avec une autorité toujours respectée, des jugements souverains; mais nous savons tous combien l'illustre Compagnie est attentive aux œuvres que les travailleurs de nos départements soumettent à ses appréciations, et combien elle aime à voir se développer, autour et loin d'elle-même, les mérites et les talents dont elle possède les plus parfaits modèles. Elle vous apporte, d'ailleurs, ses sympathies par la présence, au milieu de nous, de ses membres les plus éminents, dont le nom doit être couvert d'unanimes acclamations. Ainsi, je ne fais en quelque sorte que suivre l'exemple de l'Institut, en rendant à la province savante et lettrée l'hommage qui lui est si légitimement acquis.

« A vous donc, Messieurs, qui, à mon appel, êtes venus de tous les points de la France pour ces utiles et cordiales conférences que la science et les lettres vous offrent à Paris; — à vous, qui avez partagé, avec le Comité des travaux historiques, la laborieuse mission des documents inédits de notre histoire nationale; — à vous, qui avez eu foi dans les loyales intentions de l'Etat, voulant augmenter, par son patronage et son secours, l'activité des Sociétés savantes, mais voulant aussi respecter leur caractère, leur constitution et leur indépendance; — à vous, hommes d'étude ou de loisir, membres des Académies, professeurs de nos Facultés, enfants de

l'Université ou de l'enseignement libre;—à vous tous, unis dans un même sentiment d'amour pour le progrès, — j'adresse les plus chaleureux et les plus sincères remerciements au nom de tous ceux qui, dans la capitale de l'Empire français, s'intéressent au succès des travaux intellectuels et qui savent l'accueillir, de quelque part qu'il vienne, comme on accueille toujours un hôte vivement désiré.

« Qu'ajouterais-je, Messieurs, à cette allocution déjà trop longue? Je me persuade que personne ne se trompera sur le but des récompenses qui vont être décernées : elles ne sont point le signe d'une protection ambitieuse vis-à-vis de Sociétés qui ne peuvent accepter que des preuves de bienveillance. — Heureux de nos rapports plus intimes et des avantages que le Comité retirait d'une active collaboration, je devais songer tout naturellement à profiter de tant d'excellents matériaux et de si habiles ouvriers, pour mener à bonne fin nos œuvres de prédilection. C'est ainsi qu'est éclose la pensée du *Dictionnaire topographique* et du *Répertoire archéologique de la France*, impossible à réaliser sans le concours des lumières de la province. — La section des sciences, de son côté, ne se considérant pas encore en mesure de proposer une entreprise bien définie, s'est arrêtée au louable projet de publier les œuvres inédites de Denys Papin, de Lavoisier, de Lagrange et de Fresnel. Mais elle a continué d'examiner avec la plus scrupuleuse attention toutes les études signalées dans les départements. Quoi donc alors de plus équitable et de plus utile que d'offrir des prix aux ouvrages qui ont le mieux répondu au vœu des sections d'histoire et d'archéologie, ou qui, d'une manière générale, ont profité à l'avancement des sciences pures ou appliquées? En distribuant ces prix, le Ministre de l'instruction publique, étranger aux moindres velléités de prééminence ou d'absorption, n'a d'autre désir que de prouver à tous ceux qui travaillent combien l'Etat est heureux de les connaître et de les encourager.

« Messieurs, nous devons être fiers de notre patrie! Elle a repris son rang dans le conseil des nations, et l'Empereur, qui lui a rendu toutes les satisfactions de la gloire, enseigne au monde comment un grand souverain doit gouverner un grand peuple, autant par la confiance que par la liberté. Autour de nous toutes les puis-

sances de l'industrie s'apprêtent, et le pays semble se précipiter vers les conquêtes matérielles. Grâce à Dieu, la même impulsion se fait sentir dans la sphère des arts, des sciences et des lettres, et la France comprend que son intelligence est sa force. Persévérez donc, Messieurs, dans les voies de l'étude qui crée ou féconde tous les moyens de civilisation, et que Paris et la province restent toujours unis dans une commune volonté de travail, de patriotisme et de progrès. »

Ce discours, qui constate tant d'heureuses vérités et de si grandes améliorations, tout en faisant sa part légitime à l'œuvre du passé, a été accueilli par les plus unanimes applaudissements.

DISCOURS

SUR LES

PROGRÈS DES SCIENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

PENDANT LA DERNIÈRE PÉRIODE DÉCENNALE,

PRONONCÉ

PAR M. MILNE-EDWARDS,

Président de l'Académie des sciences,

Le 23 novembre 1861, à la distribution des récompenses aux Sociétés savantes.

§ 1^{er}.

Les stimulants les plus puissants du mouvement scientifique sont partout l'échange rapide et fréquent des idées, l'exemple des hommes qui s'avancent d'un pas sûr dans les voies nouvelles, le spectacle des découvertes naissantes et le retentissement des hommages rendus à ceux qui agrandissent le champ des connaissances humaines. Mais, si le contact mutuel des pionniers et des législateurs de la science réchauffe leur zèle et facilite l'accomplissement de leur tâche; si, dans les grandes réunions d'hommes d'étude, les moyens d'action dont chaque individu dispose augmentent la puissance de tous, ces circonstances favorables au développement des travaux de l'esprit n'y sont pas nécessaires, et, dans les grandes villes où on les rencontre, leur effet utile est en partie contre-balancé par mille inconvénients inhérents à une vie agitée, et surtout par l'excitation immodérée du désir de la célébrité, qui porte trop d'auteurs à publier leurs œuvres avant de les avoir suffisamment mûries. Ceux qui disent qu'en France la culture des sciences ne peut prospérer qu'à Paris sont dans une erreur profonde. J'entends beaucoup de jeunes professeurs de l'Université gémir de ce qu'ils appellent leur bannissement en province, et attribuer aux difficultés d'une position isolée

l'inactivité dont ils sont parfois coupables. Mais ce sont là des idées fausses qu'il importe de détruire, et, pour montrer que partout on peut rendre à la science des services signalés, il me suffira, je pense, de rappeler quelques-uns des travaux accomplis dans nos départements par des hommes qui souvent ne trouvaient de ressources qu'en eux-mêmes, et dans la nature, dont le concours est toujours assuré à ceux qui la savent interroger.

Je regrette de ne pouvoir tracer ici un tableau complet des progrès effectués de la sorte depuis le moment où la France a retrouvé le calme et la vigueur qui lui avaient été un instant ravis, et qui sont nécessaires à la prospérité des sciences, des lettres et des arts, non moins qu'au développement des richesses matérielles des peuples. Mais je dois être bref, et, voulant cependant faire parler les faits, je me bornerai à l'énumération de quelques-uns des travaux qui pendant cette période ont été exécutés en grand nombre sur divers points de l'Empire, et qui me paraissent les plus propres à justifier la thèse que je soutiens.

Pour montrer ce qui peut être fait loin de Paris, les exemples ne me manqueraient dans aucune des branches de la science, et, si je parle principalement des travaux de nos naturalistes, c'est parce qu'à raison de la direction spéciale de mes études, ce sont leurs noms qui se présentent d'abord à ma pensée.

§ 2.

Je citerai en première ligne le doyen d'âge des zoologistes français, M. Léon Dufour, qui, depuis plus d'un demi-siècle, consacre à des investigations scientifiques tous les instants dont l'exercice de sa laborieuse profession lui permet de disposer. De 1808 à 1814, M. Léon Dufour suivait nos armées en qualité de chirurgien militaire, et il mit à profit cette existence nomade pour faire sur la Faune de l'Espagne des études approfondies. Puis il fixa sa résidence au pied des Pyrénées, dans la très-petite ville de Saint-Sever, et, tout en s'y livrant activement à la pratique de la médecine, il sut trouver le temps de faire une longue série de travaux sur la structure intérieure des insectes et sur mille autres sujets d'histoire naturelle. Ses écrits remplissent plusieurs volumes des Mémoires de notre Académie des sciences et de divers autres recueils; ils ont beaucoup contribué aux progrès de l'anatomie comparée, et on les trouve cités avec éloges dans tous les ouvrages d'entomologie. Aujourd'hui, malgré ses quatre-vingts ans, M. Léon Dufour est non moins pas-

sionné pour ses recherches qu'il ne l'était dans sa jeunesse, et pendant sa longue carrière son zèle ne s'est jamais refroidi. L'amour de la science a toujours été son unique mobile, et, en entrant dans la voie qu'il a suivie avec tant de persévérance, il savait bien qu'elle ne le conduirait ni aux richesses ni au pouvoir. Dans plus d'une circonstance il lui aurait été facile d'obtenir à Paris une position élevée dans le corps enseignant, mais toujours il préféra rester dans sa retraite, afin de ne pas interrompre le cours de ses observations. La science lui doit donc beaucoup, et elle n'a pas été ingrate envers lui, car les distinctions honorifiques dont elle dispose n'ont pas manqué à ce savant modeste. Ainsi, depuis fort longtemps, M. Léon Dufour est correspondant de l'Institut de France; l'année dernière, notre Académie lui décerna le grand prix qui porte le nom de Cuvier, et qui n'avait encore été obtenu que par trois des naturalistes étrangers les plus éminents : M. Agassiz, en Amérique; J. Müller, à Berlin; et M. Owen, à Londres. Enfin l'Empereur a élevé M. Léon Dufour au grade d'officier de la Légion d'honneur. Je regrette de ne pas apercevoir au milieu de nous ce savant vénérable, et mon sentiment à cet égard doit être partagé par tous les naturalistes réunis ici, car M. Dufour est aimé autant que respecté de tous ceux qui le connaissent.

Un autre vétéran de la science, dont la vie a été également consacrée à des études zoologiques, est M. Eudes Deslongchamps, de la Faculté de Caen. Pendant longtemps il était un des membres les plus actifs de la Société linnéenne de Normandie, Compagnie qui a publié beaucoup de travaux importants. Les recherches de M. Eudes Deslongchamps portent principalement sur les fossiles des environs de Caen; mais on lui doit aussi des observations importantes sur d'autres sujets, et les paléontologistes, même les plus éminents, le consultent souvent avec profit.

M. Gervais, de Montpellier, est aussi un de ces hommes zélés pour la science dont les travaux sont trop nombreux pour être énumérés ici; mais il est encore dans la force de l'âge, et chaque jour il acquiert de nouveaux titres à l'estime des naturalistes. Son principal ouvrage est relatif à la détermination des ossements fossiles du midi de la France, sujet qui nécessite une réunion rare de connaissances anatomiques et zoologiques. Ce livre contient un nombre très-considérable d'observations neuves, et il prend place dans nos bibliothèques à côté de ceux d'Owen, d'Agassiz, de Pictet, de Hermann von Meyer et des autres paléontologistes qui marchent sur les traces de notre grand Cuvier.

Strasbourg, dont le nom revient souvent quand on parle de services rendus aux sciences naturelles, possède aussi un zoologiste habile et modeste, dont la présence ici m'empêche de dire tout le bien que je pense de ses travaux (1). J'ajouterai seulement que les recherches de M. Lereboullet sur l'anatomie comparée et sur l'embryologie ont reçu à plusieurs reprises des récompenses de l'Académie des sciences.

Parmi les hommes plus jeunes dont on est en droit de beaucoup attendre, parce qu'ils ont déjà beaucoup fait, je citerai, en première ligne, le professeur de zoologie de la Faculté de Lille, M. Lacaze-Duthiers. Il s'occupe principalement de l'étude anatomique et physiologique des animaux marins, et chaque année, en poursuivant ses observations délicates, il enrichit la science de quelque découverte. En 1860, il obtint, pour ses recherches sur les mollusques, un des prix de physiologie décernés par l'Académie des sciences, et je suis persuadé que cette récompense ne sera pas la dernière que M. Lacaze-Duthiers devra au mérite de ses travaux.

Je craindrais de paraître partial et dominé par l'esprit de corps si je m'étendais davantage sur les travaux des zoologistes qui appartiennent à l'Université. Je devrais cependant parler des observations de M. Brullé, de Dijon, sur le système appendiculaire des insectes et de ses expériences sur la nutrition des os; des recherches de M. Holland, de Poitiers, sur l'organisation et la classification des poissons; des publications de M. Joly, de Toulouse, sur la tératologie et sur la maladie singulière des vers à soie; des expériences de M. Faivre, de Lyon, sur les propriétés physiologiques de diverses parties du système nerveux des insectes, et de celles non moins intéressantes de M. Dareste, de Lille, sur la production artificielle des anomalies organiques; des observations de M. Favre, d'Avignon, sur les mœurs et les métamorphoses de certains insectes, et de celles de M. Les-

(1) M. Lereboullet a inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg* plusieurs travaux importants sur la zoologie et l'anatomie comparée. Il en a publié d'autres dans les *Annales des sciences naturelles*, et en ce moment les recherches qu'il a faites sur l'embryologie de divers animaux s'impriment en partie dans ce dernier recueil, en partie dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Mais je regrette d'avoir à ajouter qu'un des principaux ouvrages de ce savant n'a pu trouver place dans aucune des publications françaises et a dû aller demander l'hospitalité à une Académie allemande; c'est son travail sur les organes de la reproduction chez les vertébrés que l'on trouve dans le 23^e volume des *Acta Academiae naturæ curiosorum*, imprimé à Bonn. J'espère que désormais ce sera à la France seulement que la science sera redevable de la publication des découvertes des naturalistes français.

pès, de Dijon, sur l'histoire naturelle des termites ou fourmis blanches de La Rochelle ; des nombreuses publications de M. Mulsant de Lyon, sur la Faune entomologique de la France ; enfin, des travaux modestes de M. Etallon, à Gray, sur les fossiles du terrain jurassique, et de ceux de plusieurs autres de nos jeunes professeurs dont les efforts sont dignes d'éloges. Mais cette liste, comme on le voit, serait trop longue pour être lue ici, et je me bornerai à faire mention des services rendus à la zoologie par un des nouveaux concitoyens que nous a donnés le splendide bijou dont la couronne de France vient de s'enrichir sur la rive gauche du Var. M. Verani, professeur au lycée de Nice, est bien connu de tous les naturalistes pour son ouvrage sur les céphalopodes de la Méditerranée ; mais on ne sait pas généralement que depuis quelques années il a terminé un beau travail descriptif sur les mollusques nus de cette partie de notre littoral. Jusqu'ici ce livre a dû rester inédit, à cause des frais considérables que sa publication occasionnerait ; mais j'ose espérer que, grâce à la munificence de sa patrie d'adoption, M. Verani pourra bientôt le faire paraître.

Parmi les naturalistes de nos départements que l'Université n'a pas l'avantage de posséder dans son sein, je dois citer tout d'abord : M. Cotteau, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; M. Guénéé, de Châteaudun ; M. Hesse, de Brest, et M. Morelet, de l'Académie de Dijon. Le premier s'est livré à des études longues et approfondies sur les zoophytes fossiles de la grande famille des échinides ; le second s'occupe avec succès d'entomologie : M. Hesse a recueilli beaucoup d'observations intéressantes sur les crustacés inférieurs, et M. Morelet, poussé par l'amour des sciences naturelles et par le désir de visiter des pays peu explorés, a entrepris à ses frais plusieurs voyages lointains. Ce naturaliste a pu faire aussi beaucoup d'observations nouvelles sur les mollusques du Portugal et des Açores, ainsi que sur la Faune de l'Amérique centrale. Il a donné généreusement à notre grand musée national plusieurs objets rares et précieux ; enfin il a publié sur les productions naturelles des pays qu'il avait visités un nombre considérable d'écrits intéressants (1).

Du reste, ce n'est pas seulement par leurs publications que les naturalistes de nos départements contribuent puissamment aux pro-

(1) On trouvera dans une autre partie de ce recueil le rapport spécial dont les travaux de M. Morelet ont été l'objet dans le sein de la section scientifique du Comité. (Séance du 12 juillet 1861.)

grès de la science ; plusieurs d'entre eux ont formé des collections d'une grande importance : par exemple, M. Lecoq, à Clermont (1) ; M. Pouchet, à Rouen (2), et M. Jourdan, à Lyon. Ce dernier a réuni de grandes richesses paléontologiques dont la description est attendue avec impatience par tous les amis des sciences : c'est un des hommes les plus actifs et les plus zélés que je connaisse ; mais, dans l'intérêt de tous, je voudrais qu'il ne tardât pas davantage à publier les résultats de ses nombreuses observations.

Enfin, dans cette énumération rapide des hommes qui, loin de Paris, ont contribué aux progrès de la zoologie pendant la dernière période décennale, je ne dois pas oublier les morts : et il y aurait ingratitude à ne pas rappeler ici les noms de M. Macquart, de Lille ; de M. Grateloup, de Bordeaux ; de M. Thiolière, de Lyon ; de M. Nodot, de Dijon, et de M. Dujardin, de Rennes (3).

Le corps médical de nos départements, qui a fourni à la zoologie plusieurs des hommes distingués dont je viens de rappeler brièvement les travaux, compte aussi dans son sein des expérimentateurs dont les recherches ont contribué aux progrès de la physiologie humaine, science sans laquelle l'art de guérir n'aurait aucune base solide et resterait toujours dans le domaine de l'empyrisme. Tel est M. Denis, de Commercy, qui, tout en exerçant la médecine dans la petite ville de Toul, s'est livré avec persévérance à des investigations délicates sur la composition chimique du sang et sur les matériaux constitutifs de ce liquide nourricier. Je citerai aussi M. Blondlot, de Nancy, dont les recherches sur la digestion ont excité beaucoup d'intérêt ; M. Chauveau, de Lyon, qui a fait de bonnes observations sur le mécanisme des mouvements du cœur et sur plusieurs

(1) La belle collection appartenant à M. Lecoq témoigne des sentiments généreux et patriotiques de ce naturaliste aussi bien que de son amour de la science, car (si je suis bien informé) elle est destinée à être offerte, en don, à la Faculté de Clermont.

(2) Ce n'est pas seulement comme professeur et comme créateur de la grande collection zoologique de Rouen que M. Pouchet a des droits à la reconnaissance des naturalistes. On lui doit aussi des ouvrages importants, par exemple, un livre sur l'*Histoire des sciences au moyen âge* et un traité sur l'ovulation spontanée chez les mammifères. Dans ces derniers temps il a fait beaucoup de recherches sur la prétendue génération spontanée des animalcules infusoires, mais ses opinions à ce sujet ne sont partagées que par fort peu de physiologistes.

(3) Pendant les dernières années de sa vie M. Desjardin s'est occupé de la rédaction d'un ouvrage général sur l'*Histoire naturelle des échinodermes*; M. Hupé, aide naturaliste au muséum a continué ce travail et vient de le faire paraître.

autres sujets; M. Rouget, de Montpellier, qui s'est occupé de la structure intime des muscles; enfin M. Ollier, de Lyon, qui, en marchant sur les traces de mon illustre collègue M. Flourens, a jeté de nouvelles lumières sur quelques points de l'histoire physiologique des os.

§ 3.

Les botanistes de nos départements qui contribuent au mouvement de la science sont moins nombreux que les naturalistes dont les investigations portent sur les diverses parties du règne animal; et cette circonstance dépend peut-être de ce que la plupart des personnes adonnées à l'étude des plantes s'occupent de la nomenclature et de la classification de ces êtres, plutôt que des phénomènes physiologiques dont ceux-ci sont le siège, ou de la structure des organes à l'aide desquels ces phénomènes se manifestent. Or, les travaux de ce genre n'acquièrent de l'importance que lorsque celui qui les fait peut avoir à sa disposition une riche bibliothèque, de grands herbiers, et peut comparer entre eux tous les principaux membres de la famille naturelle dont il veut faire la révision, conditions qui se trouvent rarement réunies ailleurs que dans quelques musées de premier ordre, tels que ceux de notre Jardin des plantes ou de la famille. Delessert, à Paris.

Comme preuve de l'importance des services que ces botanistes peuvent rendre aux sciences biologiques, je rappellerai cependant les belles recherches de M. Thuret sur les algues. Pendant un séjour de plusieurs années aux environs de Cherbourg, cet habile observateur a pris pour sujet de ses études le mode de reproduction des plantes marines, et il est arrivé aussi à des découvertes capitales.

Pendant la dernière période décennale, nous avons vu s'achever un magnifique ouvrage sur les mousses d'Europe, par MM. Schimper (de Strasbourg), Bruch et Gumbel. La *Flore française*, par M. Godron, de Nancy, et M. Grenier, de Besançon, a été également terminée, et elle constitue une acquisition précieuse pour la botanique. Dernièrement, M. Godron a fait paraître un autre livre intitulé : *De l'espèce et des races dans les êtres organisés*. M. Lecoq, dont j'ai déjà cité le nom, a publié un grand ouvrage sur la géographie botanique de la France centrale comparée à celle du reste de l'Europe. Enfin, je ne dois pas omettre de faire mention des travaux dont la science est redevable à M. Fée, de Strasbourg; à MM. Martins et Planchon, de Montpellier; à M. Clos, de Toulouse; à M. Bornet, d'Antibes, et à M. Lejolis, de Cherbourg.

§ 4.

Les géologues répartis sur les divers points de la surface de la France ont payé aussi de riches tributs à la science. L'esprit humain est, de sa nature, insatiable, et chacune de ses conquêtes le porte à tenter des conquêtes nouvelles. Aussi, dès que la grande carte géologique de la France eut été tracée de main de maître par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, vit-on entreprendre de tous côtés des travaux partiels destinés à compléter quelques portions de ce vaste tableau, ou à approfondir davantage diverses questions laissées indécises par ces auteurs. Chacun de nos départements a voulu connaître jusque dans ses moindres détails la constitution de son sol, et sur plusieurs points ce résultat a été obtenu, grâce au zèle et au talent des géologues qui habitent chacune de ces divisions territoriales. Comme exemple de ces travaux locaux, je citerai l'ouvrage important publié à Strasbourg, en 1852, par M. Daubrée, sur le département du Bas-Rhin, livre qui a pesé d'un grand poids dans la détermination prise cette année par l'Académie des sciences, lorsqu'elle a appelé ce savant à venir occuper une des six places destinées à la minéralogie et à la géologie dans le sein de l'Institut de France.

Un travail analogue de M. Lory, de Grenoble, est en voie de publication, et embrasse une des régions alpines les plus accidentées et les plus curieuses à étudier (1). Les recherches faites par ce savant et par quelques autres observateurs, parmi lesquels je ne saurais oublier M. Pillet et M. l'abbé Vallet, de Chambéry, touchent à une des questions fondamentales de la géologie et paraissent être de nature à y porter de nouvelles lumières.

M. Fournet, de Lyon, est connu depuis longtemps comme étant un des géologues les plus actifs et les plus féconds de la France. Ses recherches sur les filons datent d'une époque dont je n'ai pas à m'occuper ici ; mais pendant la dernière période décennale il a publié un grand nombre de Mémoires intéressants pour la géologie, et il s'est livré avec zèle à des observations météorologiques dont l'utilité sera certainement très-grande. Du reste, pour montrer com-

(1) C'est principalement en considération du travail de M. Lory que la section scientifique du Comité a proposé à M. le Ministre de décerner une médaille d'or à la *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de Grenoble* et de mettre une médaille d'argent à la disposition de cette compagnie savante.

bien les travaux de M. Fournet sont estimés par les juges les plus compétents, il me suffira d'ajouter que ce savant est le seul Français dont le nom soit inscrit sur la liste des correspondants de l'Académie dans la section de géologie, liste qui ne se compose que de cinq autres noms des plus célèbres en Europe : Murchison et Sedgwich, pour l'Angleterre; d'Omalius d'Halloy, pour la Belgique; Gustave Rose, pour la Prusse, et Haidinger, pour l'Autriche.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur les travaux des géologues de nos départements, car j'aurais aimé à dire au moins quelques mots de la magnifique carte géologique de la partie centrale de l'Auvergne dont M. Lecoq de Clermont s'occupe depuis trente ans. J'aurais désiré aussi rappeler ici les observations importantes de M. Raulin, non-seulement sur la constitution géologique de l'Aquitaine et de quelques autres parties de la France, mais aussi sur l'île de Crète, dont l'étude a fourni la matière d'un beau volume publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique dans les actes de la Société linnéenne de Bordeaux. Je n'aurais pas manqué de citer aussi, avec les éloges qu'ils méritent, les travaux de l'infatigable M. Marcel de Serres (1); de M. Leymerie, de Toulouse; de M. Coquand, de Marseille; de M. de Rouville, de Montpellier, et de faire mention des recherches de M. Delbos, de Mulhouse; de M. Terquem, de Metz; de M. Triger, du Mans; de M. Ebray, de Pouilly; de M. Le Touzé, de Poitiers; de M. Buvignier, de Verdun, et de plusieurs autres savants de nos départements qui marchent dans la même voie ou qui appliquent leur érudition à la solution de questions géologiques, ainsi que le fait avec persévérance M. Perrey, de Dijon. Il m'aurait été doux de pouvoir payer aussi un juste tribut d'hommages à la mémoire de M. Durocher, de Rennes. Enfin, comme exemple et comme encouragement pour les hommes qui vivent isolés et qui n'ont à leur disposition aucune des ressources que l'Etat fournit à nos ingénieurs et à nos professeurs de Facultés, il m'aurait paru utile de rappeler ici, avec quelques détails, les

(1) Ce vétéran de la science, dont l'un des ancêtres (Olivier de Serres) rendit d'immenses services à l'agriculture française du temps de Henri IV, s'est fait d'abord connaître comme zoologiste et on cite souvent les Mémoires sur l'anatomie des insectes qu'il publia vers 1812. Depuis plus de 50 ans il enseigne la géologie à Montpellier et on lui doit un grand nombre de travaux relatifs à cette branche des sciences naturelles. J'ajouterai que ses titres à la reconnaissance des géologues n'ont pas été oubliés et que dernièrement, sur la proposition de M. le Ministre de l'instruction publique, S. M. l'Empereur lui a conféré le grade d'officier de la Légion d'honneur.

découvertes célèbres de M. Lartet dans les flancs de la colline de Sansan , à quelques lieues au sud de la petite ville d'Auch , ainsi que les observations récentes du même paléontologiste sur la coexistence de certains produits de l'industrie humaine et d'un grand nombre d'ossements fossiles d'espèces éteintes , dans quelques cavernes du midi de la France (1).

§ 5.

La chimie, qui, depuis Lavoisier, a marché d'un pas si rapide et qui a tant contribué à notre gloire nationale ainsi qu'à la prospérité de l'industrie dans tous les pays civilisés, est cultivée aujourd'hui partout en France, et pendant la dernière période décennale les services rendus à cette science, loin de Paris, sont dignes d'être cités à côté de ceux dont l'origine était la même pendant la première moitié du siècle actuel. Or, on se souvient avec reconnaissance qu'en 1826 Montpellier nous donna le brome, et chacun sait que le successeur de M. Balard, dans cette cité savante, Gerhardt, y posa les bases de sa grande réputation avant de retourner à Strasbourg, sa ville natale, où il mourut à l'âge de quarante ans, en laissant un nom célèbre. Tout récemment encore, Nancy était un foyer de lumière pour les chimistes, parce que le fécond Braconnot y avait établi son laboratoire. La Faculté des sciences de Bordeaux se glorifie d'avoir compté Laurent parmi ses membres, et Lille, qui possède aujourd'hui M. Kuhlmann et M. Girardin, dont les recherches scientifiques ont rendu de grands services à l'industrie, regrette sans doute d'avoir dû céder à Paris le jeune doyen qui jetait tant d'éclat sur sa Faculté des sciences. En effet, c'est à Lille que M. Pasteur a fait la plupart des beaux travaux qui le placèrent de suite au premier rang parmi les chimistes de l'Europe, et qui témoignèrent de son esprit éminemment philosophique ainsi que de son habileté consommée dans l'art de l'expérimentation. Lille peut donc, à juste titre, considérer M. Pasteur comme un des siens et jouir de ses succès légitimes.

Mais les chimistes ne trouvent pas dans toutes les villes de France, même les plus riches et les plus éclairées, les puissantes ressources que Lille a généreusement fournies à sa Faculté des sciences; et, pour mieux montrer tout ce que peut accomplir un homme persé-

(1) J'ajouterai que depuis fort longtemps M. Boucher de Perthes se livre avec persévérance à des recherches analogues, et que les découvertes qu'il a faites aux environs d'Abbeville intéressent vivement les géologues.

vérant et doué de l'esprit d'investigation, lors même qu'il est isolé et abandonné à ses propres ressources, je citerai les travaux de M. Dessaignes, receveur municipal de la petite ville de Vendôme. Sans le secours d'aucun maître et sans autre laboratoire que celui créé par lui-même dans sa modeste demeure, M. Dessaignes s'est livré à une longue suite de recherches difficiles et d'un haut intérêt sur la constitution de diverses substances organiques. Ses travaux ne sont pas très-nombreux, mais ce sont autant de perles qui ne laissent rien à désirer et qui portent le cachet d'un esprit fin, sage et élevé. L'année dernière, l'Académie, voulant témoigner toute l'estime que lui inspiraient les découvertes de ce chimiste habile, lui décerna un de ses prix, et il est à espérer que la santé délicate de M. Dessaignes ne l'empêchera pas de persévérer dans des travaux auxquels il ne demandait d'abord que l'oubli de ses chagrins, mais dont il a obtenu une célébrité qui grandira avec le temps.

Si je ne craignais de dépasser les limites d'un écrit fugitif dont la lecture ne devrait durer que quelques minutes, je parlerais longuement des travaux de plusieurs autres chimistes de nos départements ; mais le temps me presse, et je me bornerai à rappeler les noms bien connus de M. Malagutti, de Rennes, de M. Isidore Pierre, de Caen, de M. Chancel et Béchamp, de Montpellier.

M. Malagutti ne s'est pas borné à enrichir la science par ses découvertes ; il s'est appliqué aussi à répandre dans le public des connaissances que tout homme instruit devrait avoir, et il a été conduit de la sorte à publier sur la chimie un ouvrage élémentaire qui est fort estimé.

M. J. Pierre s'occupe principalement des applications de la chimie à l'agriculture et il est parvenu à jeter de nouvelles lumières sur plusieurs questions d'un haut intérêt pour la pratique de cet art, ainsi que pour la physiologie végétale. Les travaux de M. Boussingault montrent combien les services de ce genre peuvent être grands, et c'est avec satisfaction que nous voyons des agronomes aussi bien que plusieurs de nos jeunes professeurs s'engager dans la même voie : par exemple, M. Corenwinder, à Lille, et M. Ladrey, à Dijon.

§ 6.

La physique est de toutes les sciences expérimentales celle qui exige le plus d'instruments coûteux et l'intervention la plus fréquente de mécaniciens habiles. C'est donc à cette branche de nos

études que semblerait s'appliquer avec le plus de raison la commode excuse de ceux qui attribuent leur infécondité à des difficultés inhérentes à l'habitation de la province. Mais il est à remarquer que la liste des physiciens de nos départements qui, depuis quelques années, ont obtenu un juste renom est tout aussi longue que celle des adeptes de chacune des sciences dont je viens de mentionner les progrès récents.

En portant les yeux dans cette direction, j'aperçois en première ligne le vénérable M. Delezenne, de Lille, à qui l'optique et l'électricité doivent des instruments ingénieux et des recherches aussi variées qu'intéressantes. Mû par des sentiments dont ses concitoyens doivent être reconnaissants, ce savant n'a jamais voulu publier ses travaux ailleurs que dans les Mémoires de la Société scientifique de la ville où il réside; mais ils sont bien connus des physiciens de tous les pays, et ils ont valu à leur auteur la plus haute distinction que l'Académie des sciences pouvait lui décerner : le titre de correspondant de l'Institut.

M. Abria, de Bordeaux, a suivi l'exemple de M. Delezenne, et, en explorant avec talent et persévérance un champ nouveau ouvert par les découvertes de Faraday, il a fait sur les phénomènes d'induction des travaux importants.

A Toulouse, M. Boisgirault avait déjà continué de la même manière l'œuvre d'Ampère, et aujourd'hui nous voyons à Grenoble M. Quet, avec un talent remarquable, compléter les travaux de Fresnel et de Cauchy sur la diffraction.

M. Favre, de Marseille, a enrichi la science de beaucoup de faits nouveaux et bien constatés relatifs au dégagement de la chaleur dans la pile, à la condensation des gaz par les corps solides, aux courants hydro-électriques, aux relations qui existent entre les actions calorifiques, électro-dynamiques et chimiques, à l'équivalent mécanique de la chaleur, et à plusieurs autres sujets d'un grand intérêt pour la chimie aussi bien que pour la physique. Ses travaux sont fort estimés et honorent le corps enseignant dont il est un des membres les plus distingués.

Enfin, je devrais citer également ici les noms de M. Bertin, de Strasbourg; de M. Nickles, de Nancy, et de plusieurs des professeurs de nos lycées. Ceux-ci comprennent aujourd'hui qu'ils ont pour mission d'élargir le domaine de la physique, aussi bien que d'enseigner cette science à leurs jeunes élèves, et bien peu d'entre eux manquent à ce double devoir. Plusieurs se sont particulièrement distingués par leurs recherches expérimentales : par exemple,

M. Lallemand, M. Viard, M. Séguin, M. Wolf, M. Drion et M. Terquem fils. J'ajouterai qu'on doit à M. Daguin un traité de physique très-estimé, et que M. Billet a publié sur l'optique un ouvrage important. Je ne parle pas ici des brillantes expériences de M. Morren sur la phosphorescence des gaz, parce que toutes les personnes présentes ici ont pu en être témoins.

§ 7.

Les hautes études mathématiques prospèrent aussi dans quelques-uns de nos départements. Ainsi M. Sarrus, que la Faculté de Strashourg vient de perdre, avait acquis par ses travaux un rang élevé dans la science, et les recherches de M. Dupré, de Rennes, ont été jugées dignes de l'une des grandes récompenses que l'Académie des sciences décerna en 1858.

M. Lespiot, de Bordeaux, a inséré dernièrement dans les Mémoires de l'une des Sociétés savantes de cette ville un travail remarquable sur la loi de rétrogradation des nœuds de l'orbite lunaire.

M. Bourget et M. Houël se sont également occupés de mécanique céleste, et leurs recherches, encore inédites, ne manqueront pas d'intéresser les géomètres et les astronomes.

M. Roche, de Montpellier, a prouvé depuis longtemps qu'il est à la hauteur des questions les plus difficiles, et qu'il peut les traiter en employant toutes les ressources dont dispose la science. Enfin M. Rouché, M. Despeyrous et plusieurs autres mathématiciens mériteraient d'être cités ici.

J'ajouterai que même les observations astronomiques ne sont pas négligées dans nos départements, et, pour le prouver, il me suffira de rappeler ici les noms bien connus de M. Valz à Marseille, de M. Petit à Toulouse, et du docteur Lescarbault dans le village d'Orgères, en Normandie.

§ 8.

Le long mais incomplet dénombrement que je viens de faire prouve assez que dans nos provinces il n'est aucune science qui ne soit cultivée avec succès, et j'avouerai même qu'en songeant à tout ce que j'ai dû omettre ainsi qu'à tout ce dont j'ai fait mention, je ne suis pas exempt d'un peu de surprise, car, avant d'avoir, pour la première fois, réuni dans un seul cadre ces œuvres si nombreuses

et si variées, je ne me rendais pas suffisamment compte de l'importance de l'ensemble qu'elles forment.

Comment se fait-il donc qu'en présence de tant de services rendus journellement aux sciences, on puisse dire qu'en France le mouvement intellectuel est concentré à Paris, ou que la province n'y a participé que faiblement ?

Cette erreur, dont il importe de signaler et de détruire les causes, dépend sans aucun doute en grande partie de la dispersion des savants de nos départements, en partie de l'insuffisance des moyens de publicité dont ces hommes laborieux disposent et du peu de retentissement donné jusqu'ici aux récompenses que l'Etat leur accorde. Mais dans un pays comme la France, où les productions de l'esprit ont toujours été une des gloires nationales, où les titres scientifiques sont des titres de noblesse et où le développement des forces intellectuelles de la société est un objet de constante sollicitude pour l'administration, ces obstacles ne pouvaient subsister toujours, et nous venons d'entendre, de la bouche de M. le Ministre, que le Gouvernement veut s'appliquer avec persévérance à mettre en lumière les droits de chacun à la reconnaissance de tous, à faciliter les travaux scientifiques partout où on les entreprend, à en exciter l'extension et à découvrir jusque dans les retraites les plus profondes le mérite, afin de le proclamer hautement et de lui accorder de justes récompenses.

C'est conformément à ces pensées généreuses et élevées que M. le Ministre a voulu avoir auprès de lui un Comité consultatif, qui serait chargé de réunir les travaux effectués par les différentes Sociétés savantes de nos départements ou par les personnes isolées qui se vouent à la culture des sciences, de lui en rendre compte et de lui proposer les mesures les plus utiles aux intérêts généraux.

En venant pour la première fois au milieu des nombreuses Sociétés avec lesquelles ces relations doivent s'établir, je crois utile d'expliquer à nos confrères comment les membres de la section scientifique de ce Comité entendent remplir leur mission.

Ils n'ignorent pas que la réputation de toute Société savante dépend essentiellement de la valeur de ses publications, et que, par conséquent, un de leurs premiers devoirs est de chercher à aplanir les difficultés qui parfois s'opposent à l'insertion d'un travail remarquable dans le recueil de la Compagnie dont ce travail émane. Ils doivent désirer aussi donner une grande publicité à tout Mémoire jugé digne du patronage de l'Etat et en assurer la facile circulation parmi ceux qui ont intérêt à le connaître. Ils ne veulent ni soustraire

les productions scientifiques à leurs juges ordinaires, ni y imprimer une direction spéciale. Ils comprennent que tout savant doit choisir librement la route qu'il se croit plus apte à suivre, et doit marquer son œuvre du cachet particulier de son esprit. En effet, les investigations qui excitent au plus haut degré le zèle de celui qui s'y livre sont toujours celles dont la pensée première lui appartient ; par conséquent, le Comité doit s'efforcer de développer l'initiative chez les hommes d'étude, et si parfois il leur adresse quelques conseils, ce sera uniquement dans l'intention de les aider dans leurs recherches, jamais pour leur dicter un sujet de travail ou pour leur tracer un cadre qu'ils n'auraient qu'à remplir servilement.

Jadis les Académies proposaient toujours pour leurs prix des questions déterminées. Dans quelques branches des connaissances humaines, cette marche est, aujourd'hui encore, préférable à toute autre. Car, pour certaines matières, les maîtres peuvent mieux que tout autre signaler les points dont l'examen importe le plus au progrès de leurs études spéciales. Mais, pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, on doit laisser plus de latitude aux investigateurs, et l'expérience nous semble avoir prouvé que, dans tout concours de ce genre, le programme le plus utile est le suivant : *Les prix seront décernés aux travaux les plus importants et les mieux faits.*

Il est vrai qu'en procédant de la sorte, les jugements sont parfois difficiles à porter ; mais c'est la marche que la section scientifique du Comité a dû adopter pour rester fidèle à la pensée du Ministre. C'est donc conformément à ces vues que nous avons procédé dans l'examen des publications soumises à nos appréciations, et que le Comité a proposé à Son Excellence de décerner les récompenses dans l'ordre qui a été adopté par elle.

Je dois ajouter que nous avons vu avec satisfaction nos confrères des départements, répondant si bien aux intentions de M. le Ministre, accourir de toutes les parties de la France pour se communiquer mutuellement les résultats de leurs travaux, les discuter avec calme et urbanité et y donner une grande publicité. En se réunissant dans notre vieille Sorbonne, ils ont pu voir que l'administration centrale de l'instruction publique n'est ni injuste ni oublieuse à leur égard ; que les moyens de travail mis à leur disposition par l'Etat ne sont pas inférieurs à ceux fournis à la Faculté des sciences de Paris. Depuis longtemps les chefs de l'Université ont voulu que tous les membres du corps enseignant pussent concourir au progrès de la science aussi bien qu'à opérer la diffusion des connaissances dans

la nation tout entière. M. Thénard, dont le nom sera toujours vénéré dans cette enceinte, a commencé la réalisation de cette grande pensée. Strasbourg, Lyon, Bordeaux, puis Lille et plusieurs autres villes universitaires, y ont largement contribué, et il est à espérer qu'un jour Paris suivra leur exemple. Enfin, M. le Ministre de l'instruction publique développe chaque jour l'œuvre si bien commencée. Ainsi les savants de nos départements ne manquent ni de bons exemples à suivre ni de moyens de travail ; l'Université a beaucoup fait pour eux et fera sans doute davantage encore ; le Comité sera toujours un interprète zélé de leurs vœux légitimes, et si les travaux de quelques-uns de nos jeunes professeurs de province ne répondent pas à ce que nous attendons, ceux-ci ne pourront l'attribuer qu'à eux-mêmes.

En résumé, le rôle du Comité me paraît fort doux à remplir : M. le Ministre veut imprimer une impulsion plus forte à la marche du travail scientifique dans toutes les parties de la France ; il veut avoir lui-même une connaissance plus complète de ces travaux, afin de leur donner son puissant appui et de les récompenser suivant leur mérite ; enfin, il veut en augmenter l'utilité en leur donnant une grande publicité. Il a chargé le Comité de l'aider dans la réalisation de ces vœux, et celui-ci s'efforcera de bien remplir cette mission honorable et utile.

Je ne saurais terminer ces remarques sans remercier, au nom de mes collègues de Paris et des départements, M. le Ministre de l'instruction publique de la bienveillante sollicitude qu'il porte aux intérêts de la science, et sans me féliciter des relations nouvelles ou plus intimes que les Congrès institués par son ordre vont établir entre les hommes d'étude qui vivent sédentaires à Paris et ceux qui se trouvent dispersés dans les autres parties de la France. Ces rapports seront utiles à tous et contribueront, je n'en doute pas, à stimuler le zèle de chacun de nous.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SECTION D'HISTOIRE DU COMITÉ

Sur le concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements, en exécution de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1860, adopté dans la séance du 8 avril 1861 (1) et lu le 25 novembre 1861 dans la séance de distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes.

La géographie historique de la France, malgré les remarquables travaux dont elle a été l'objet depuis le siècle de Louis XIV, présente de nombreux problèmes dont la solution n'a pas encore été trouvée. Parmi les questions qu'elle soulève, trois surtout préoccupent les savants qui consacrent leurs veilles à l'éclaircissement de nos annales. Quels sont les caractères et les limites des anciennes divisions territoriales de la France ? A quoi répondent tous ces noms de lieu consignés dans les chroniques et dans les cartulaires du moyen âge ? Quelle est l'origine des dénominations topographiques dont nous faisons journellement usage, et dont la valeur nous est presque toujours inconnue ?

La première de ces questions a fixé l'attention de plusieurs des hommes qui font la gloire de l'érudition française. L'importance en avait été parfaitement comprise par Adrien de Valois, qui la discuta dans plusieurs articles de son immortelle *Notice des Gaules*. Au XVIII^e siècle, Antoine Lancelot conçut le projet de tracer un tableau général et raisonné des anciens pays de la France : plusieurs des Mémoires qu'il a publiés montrent qu'une pareille tâche n'était pas au-dessus de ses forces ; mais il mourut sans avoir coordonné les notes qu'il avait prises à cette intention. De nos jours, l'examen des anciennes divisions territoriales a été repris avec ardeur par un savant dont nous vénérons tous ici la mémoire, et qui a creusé avec tant de succès l'histoire de nos anciennes institutions. A M. Guérard

(1) La commission chargée d'examiner, non-seulement les ouvrages envoyés au concours, mais encore toutes les communications destinées au *Dictionnaire topographique de la France*, se composait de MM. Chéruel, Delisle, Desnoyers, Huillard-Bréholles, Rathery, Tardif, de la Villegille et Servaux.

revient l'honneur d'avoir nettement posé la question, d'en avoir bien montré les différentes faces, de l'avoir en partie résolue et d'avoir frayé la route qui mènera au résultat définitif (1). Les théories de M. Guérard sur le caractère des plus importantes circoncriptions territoriales ont été développées et amendées sur quelques points par plusieurs de ses disciples, en même temps qu'un de ses confrères, M. Desnoyers, en vérifiait l'application dans un vaste travail qui, pour n'être pas terminé, n'en est pas moins l'un des ouvrages les plus utiles et les plus profonds qu'ait inspirés la géographie du moyen âge en France (2).

Si les efforts de tant d'hommes éminents n'ont pas encore satisfait la curiosité des savants, c'est qu'il est dans l'érudition des problèmes dont la solution, faute d'éléments, se dérobe aux recherches les plus persévérantes, à la perspicacité la plus ingénieuse. Tel a été, tel est encore l'état de la science pour l'étude des anciennes divisions de notre pays. Un grand nombre de textes ne sont pas encore connus : beaucoup sont enfouis dans les manuscrits de nos bibliothèques et de nos archives ; plusieurs se présentent à nous sous une forme altérée par les copistes ou par les éditeurs ; presque tous soulèvent de graves difficultés d'interprétation. Dans l'étude de la géographie du moyen âge, on est donc arrêté par deux obstacles : d'une part, difficulté de recueillir les textes : d'autre part, difficulté d'appliquer ceux qu'on a réunis. Pour aplanir ces obstacles, il est indispensable de dépouiller méthodiquement les documents que le temps a épargnés et d'établir une synonymie rigoureuse entre les noms anciens et les noms modernes. La nécessité de ce travail avait été reconnue par l'abbé Lebeuf, quand il fit agréer à l'Assemblée du clergé un plan de Pouillé général, dans lequel devaient entrer les noms anciens relevés sur des textes authentiques (3). Ce projet fut

(1) Entre tous les ouvrages de M. Guérard, il faut voir les deux suivants : *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*. Paris, 1832, in-8°. — *Provinces et pays de France*, Paris, 1836; in-18 et in-8° de 96 pages. (Extrait de l'*Annuaire historique pour 1837*, publié par la Société de l'histoire de France.)

(2) *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790. Anciennes subdivisions territoriales des diocèses en archidiaconés, archiprêtres et doyennés ruraux*; par M. Jules Desnoyers. La première partie de ce travail, relative aux Lyonnaises, a paru dans l'*Annuaire historique pour 1854*, p. 117-268. La deuxième partie, consacrée aux Belges et aux Germanies, est en cours de publication ; les 386 premières pages de cette partie remplissent les *Annuaire historiques pour 1859 et pour 1861*.

(3) Sur ce projet, voyez à la Bibl. imp., dans le n° 2440 du *Supplément fran-*

abandonné à la mort du savant qui l'avait conçu et qui seul parmi ses contemporains pouvait en diriger l'exécution.

Sous une forme nouvelle, le dessein de l'abbé Lebeuf fut recommandé, en 1839, à l'attention du monde littéraire par un homme dont nous nous honorons tous d'avoir été les amis ou les disciples. Mieux que personne, M. Auguste Le Prevost sentit la nécessité de rapprocher les différentes formes de noms sous lesquelles les mêmes lieux ont été connus aux diverses époques de l'histoire. Le *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure* (1), qu'il publia à titre d'essai, mais qui restera comme un modèle, est précédé d'un avertissement dont je ne puis me défendre de rapporter un passage, puisqu'il nous permet de mettre sous l'autorité d'un nom justement respecté l'entreprise dont je dois vous entretenir.

« Nous serions heureux d'apprendre, disait M. Le Prevost, que, malgré ses imperfections, notre essai eût appelé sur la lacune que nous signalons l'attention et les recherches de nos contemporains, et surtout que quelqu'un des corps savants, dans les attributions desquels entre ce genre d'exploration, voulût bien prendre la peine de la recommander et de l'organiser régulièrement sur tous les points du territoire. C'est alors qu'il en pourrait résulter l'un de ces trésors d'érudition tels que la France en possède déjà plusieurs, et qui honorent toute une époque et tout un pays (2). »

Vingt années devaient s'écouler sans qu'un aussi noble vœu fût réalisé. En 1858, la nouvelle organisation du Comité des travaux historiques, devenu le centre commun des Sociétés savantes des départements, fournit une excellente occasion d'appliquer les idées de M. Le Prevost. Elle fut saisie avec empressement par un Ministre jaloux d'attacher son nom à l'un des plus utiles travaux qu'on ait jamais entrepris sur la géographie d'un grand État. Le 7 juin 1858, la section d'histoire et de philologie reçut communication d'un projet de Dictionnaire topographique de la France ancienne et moderne, dont la publication avait été décidée en principe par M. le Ministre. Le plan du travail, élaboré dans une commission que présidait M. de Wailly, fut définitivement accepté par la section, le 8 février 1859. Le parti auquel nous nous arrêtons consista à diviser la publication en au-

çais, les lettres adressées à l'abbé Lebeuf par Fréard, de Lisieux, le 16 avril 1746 et le 28 septembre 1748 (f. 67 et 71); — par Galhaut, d'Arras, le 8 décembre 1748, le 20 décembre 1751, le 8 juin et le 9 août 1752 (f. 73, 74, 78 et 85); — et par Nadaud, de Limoges, le 14 mai 1750 (f. 128).

(1) Evreux, 1839, in-8° et in-12.

(2) *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, p. viii.

tant de Dictionnaires que la France compte de départements, et à confier la rédaction des Dictionnaires particuliers aux membres des Sociétés savantes du pays. Avec cette combinaison, nous espérons obtenir de prompts résultats et intéresser sérieusement à la publication du livre les nombreux collaborateurs auxquels nous devons nous adresser, et dont le concours ne pouvait nous manquer du jour où nous leur assurions l'honneur comme la responsabilité du travail. Nos espérances n'ont pas été trompées. A l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique, beaucoup de Sociétés savantes se sont mises à l'œuvre. Leur zèle a été heureusement stimulé par l'arrêté du 25 janvier 1860, qui instituait un prix pour le meilleur des Dictionnaires terminés avant la fin de l'année.

Une vingtaine de travaux, qui tous attestent l'activité et la bonne direction des études historiques dans la plupart des départements ont été adressés au ministère en vue du concours. Nous en avons surtout remarqué deux qui font le plus grand honneur aux savants qui les ont rédigés et aux Sociétés sous le patronage desquelles ils ont été entrepris. Ce sont le *Dictionnaire du département d'Eure-et-Loir*, composé par M. Merlet, pour la Société archéologique de Chartres, et le *Dictionnaire du département de l'Yonne*, composé par M. Quantin, pour la Société des sciences historiques et naturelles de ce département. Ces deux Dictionnaires nous ont paru également dignes des encouragements de l'administration. Nous avons cru devoir vous proposer de leur accorder, *ex æquo*, un prix que la munificence de M. le Ministre saura, nous n'en doutons pas, mettre en rapport avec l'importance des travaux couronnés.

Pour donner une idée de cette importance, il suffit de dire que M. Merlet et M. Quantin ont, de tout point, rempli le programme que vous aviez tracé. Chacun de ces savants a scrupuleusement enregistré dans une seule série alphabétique tous les noms qui appartiennent à la topographie du département : noms fournis par la géographie physique (montagnes, vallées, forêts, cours d'eau, etc.) ; — noms de lieux habités (communes, villages, hameaux, écarts, etc.) ; — noms se rapportant à la géographie historique (anciennes circonscriptions, vieux chemins, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés, etc.). Pour le département d'Eure-et-Loir, comme pour celui de l'Yonne, le relevé des noms modernes était déjà préparé par les nomenclatures que M. Lefebvre et M. Charles Augé ont données au public depuis quelques années. Mais la nomenclature ancienne était toute à faire : pour l'établir sur de solides fondements, M. Merlet et M. Quantin ont dépouillé à fond les vastes dépôts d'archives dont la garde et le

classement leur sont confiés. Ce dépouillement les a mis en possession d'une immense quantité de noms anciens, qu'ils ont rapprochés avec un remarquable discernement des noms modernes correspondants. Ils ont soigneusement noté et utilisé les détails qui, dans les textes originaux, accompagnent parfois les dénominations topographiques, et jettent de la lumière sur la question des anciennes circonscriptions territoriales.

En entrant le premier dans la voie indiquée par les instructions ministérielles, et en nous permettant de publier dès maintenant une livraison qui peut être donnée comme guide et comme modèle, M. Merlet s'est créé des droits particuliers aux encouragements dont nous avons à disposer (1). M. Quantin n'a pas fait preuve d'une moindre activité. Le travail qu'il nous a adressé, et dont l'impression marche rapidement, paraîtra peu de temps après celui de M. Merlet. Grâce au zèle de ces deux archivistes, le public ne tardera pas à comprendre la nature et l'étendue des services qu'il peut demander à nos Dictionnaires départementaux.

C'est au nom de la Société archéologique de Chartres et de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne que les travaux de M. Merlet et de M. Quantin ont été envoyés au concours. Ces deux Compagnies sont dignes de l'honneur qui en rejaillira sur elles. Ni l'une ni l'autre n'a en effet reculé devant des publications de longue haleine, qui sont, à proprement parler, les pièces justificatives des Dictionnaires topographiques. La Société de l'Yonne a entrepris depuis plusieurs années la composition d'un cartulaire dans lequel sont réunis, suivant l'ordre des temps, les documents diplomatiques se rapportant aux territoires qui ont formé le département de l'Yonne : les deux premiers volumes de ce grand ouvrage ont reçu des juges compétents un accueil dont l'éditeur principal, M. Quantin, a droit d'être fier (2). De son côté, la Société archéologique de Chartres a

(1) Le travail de M. Merlet est intitulé : *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir par M. Merlet, secrétaire de cette Société, etc.* Paris, Imprimerie impériale, 1861. In-4° de XXIV et 255 pages.

(2) *Cartulaire général de l'Yonne : Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne sous la direction de M. Maximilien Quantin.* Tome I et tome II. Auxerre, 1854 et 1860. In-quarto. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des antiquités de la France pour l'année 1861.

voté et commencé l'impression d'un cartulaire général de l'église et de l'évêché de Chartres, ouvrage dont la bonne exécution est garantie par le nom des éditeurs, M. Merlet et M. de Lépinos.

De pareilles publications, qui ne servent pas moins à l'histoire générale du moyen âge qu'à l'histoire particulière des provinces, suffisent pour montrer l'utilité des associations qui veulent bien y consacrer la meilleure partie de leurs modestes ressources. Nous devons nous féliciter d'avoir à distinguer dans ce concours deux Sociétés qui comprennent aussi bien les intérêts de la science historique.

Ce que M. Merlet et M. Quantin ont fait pour deux grands départements, M. l'abbé Haigneré l'a exécuté pour un arrondissement fort étendu, celui de Boulogne-sur-Mer. Le Dictionnaire qu'il a composé sous les auspices de la Société d'agriculture de Boulogne ne compte pas moins de deux mille articles, dans lesquels sont relevées près de huit mille formes anciennes, toutes justifiées par des textes authentiques. Nous serions heureux que M. le Ministre pût récompenser par un second prix un travail aussi considérable. Nous faisons également des vœux pour que la Société de Boulogne livre immédiatement à l'impression le Dictionnaire de M. Haigneré, dont le Comité ne pourra pas faire jouir le public tant que les cinq autres arrondissements du Pas-de-Calais n'auront pas été l'objet d'un semblable travail.

La Société d'archéologie lorraine a donné l'exemple d'une publication faite dans des conditions analogues. Elle n'a pas craint d'éditer à ses frais le *Dictionnaire géographique de la Meurthe* (1), rédigé par M. Henri Lepage, archiviste du département et auteur de plusieurs livres estimés sur la statistique et l'histoire de la Lorraine. C'est encore là un ouvrage dont le Comité s'applaudit d'avoir provoqué la composition. Si nous ne l'avons pas mis tout à fait sur la même ligne que les travaux de MM. Merlet, Quantin et Haigneré, c'est que la nomenclature moderne nous a paru un peu moins riche et les formes anciennes un peu moins nombreuses. Nous n'en sommes pas moins convaincus de la consciencieuse exactitude avec laquelle M. Lepage a compulsé le trésor des chartes de Lorraine et les autres fonds d'archives conservés à Nancy. Nous n'hésitons donc pas à vous proposer d'accorder une *mention très-honorable* au Dictionnaire du département de la Meurthe, qui tiendra bien sa place dans la collection officielle, surtout quand l'auteur aura retouché l'*Index des noms anciens* placé à la fin du volume (2).

(1) Nancy, 1860, in-8°, avec une carte du département au dixième siècle.

(2) Depuis l'adoption de ce rapport, le *Dictionnaire topographique du départ-*

Nous avons jugé digne de la même distinction le Dictionnaire du département du Haut-Rhin, qui nous a été transmis par la Société industrielle de Mulhouse, et dont la rédaction est due à M. Stoffel, de Habsheim. Non content de mettre à contribution les grandes publications diplomatiques dont l'Alsace a été l'objet, l'auteur a consulté beaucoup de documents inédits rassemblés à Colmar dans les archives de la préfecture. Le manuscrit qu'il nous a envoyé, et que la Société industrielle de Mulhouse a mis sous son patronage, mériterait dès maintenant les honneurs de l'impression.

Nous n'oserions pas faire sans quelques réserves la même déclaration pour plusieurs autres Dictionnaires, auxquels cependant nous croyons devoir accorder dans ce rapport des mentions honorables.

Telle est la *Liste des villes, bourgs, villages, hameaux, etc., de l'ancienne Alsace*, dressée par M. Heitz, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques du Bas-Rhin. Cette nomenclature, qui n'est pas tout à fait conforme aux instructions ministérielles, pourrait recevoir des développements utiles ; mais elle fournit déjà un bon point de départ pour le Dictionnaire du Bas-Rhin, et on y trouve des détails qui aideront à compléter le Dictionnaire du Haut-Rhin, préparé par M. Stoffel.

Dans la même catégorie que la liste de M. Stoffel, nous rangerons le Dictionnaire du département du Doubs, composé par M. l'abbé Richard, avec la collaboration de plusieurs membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. M. l'abbé Richard a tiré parti des livres imprimés ; mais il ne lui a guère été possible de puiser aux sources manuscrites. Il n'a pas non plus compris dans son travail tous les noms modernes qui avaient droit d'y figurer.

Les nomenclatures dressées pour le département de la Meuse par M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun, sont étendues ; mais l'auteur n'a pas indiqué avec assez de précision les autorités sur lesquelles il s'appuie. Nous avons encore regretté de ne pas trouver la date de chacun des exemples de formes anciennes qu'il a consignés dans son Dictionnaire (1).

De pareilles lacunes n'existent pas dans un travail qui nous a été envoyé sur l'arrondissement de Sarreguemines par la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. L'auteur, M. Thilloz, procureur

tement de la Meurthe, revu et augmenté par l'auteur, a été mis sous presse à l'Imprimerie impériale, en vertu d'un arrêté de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

(1) M. Félix Liénard a revu son travail depuis l'adoption de ce rapport. Il a fait droit aux observations qui lui ont été soumises au nom de la commission.

impérial à Sarreguemines, a toujours fort soigneusement noté l'âge des textes qu'il emploie et le renvoi aux ouvrages dans lesquels ils sont insérés. Peut-être n'a-t-il pas épuisé les ressources que fournissent les documents manuscrits; peut-être aussi a-t-il négligé les noms de quelques localités qui lui ont paru d'un intérêt secondaire. En relevant 337 noms pour un arrondissement composé de 157 communes, M. Thilloy est resté très-loin de la proportion à laquelle sont arrivés MM. Merlet, Quantin et Haignéré.

Malgré les imperfections qui viennent d'être signalées, les ouvrages de MM. Heitz, Richard, Liénard et Thilloy se recommandent aux suffrages du Comité par des qualités sérieuses. Vous ne leur refusez pas les mentions honorables auxquelles ils ont des droits si légitimes.

Si le concours eût été moins remarquable par le nombre et par la valeur des travaux qu'on y a envoyés de tous les points de la France, nous n'aurions point passé sous silence plusieurs dictionnaires dont il n'a pas été question dans ce rapport, et qui cependant sont loin de mériter l'oubli. Tel est, entre autres, le Dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Havre, par M. Jules Bailliard, qui remplit 89 pages du dernier volume des publications de la Société havraise d'études diverses. Si la partie ancienne y avait été traitée avec le même soin que la partie moderne, nous l'aurions certainement placé dans une des premières catégories du concours.

Les travaux qui viennent d'être passés en revue ne sont pas les seuls témoignages de l'accueil qu'a trouvé dans les départements le projet de M. le Ministre de l'instruction publique. De nombreux envois destinés au Dictionnaire topographique ont été faits par divers savants, et surtout par les correspondants du Comité. Nous devons des remerciements particuliers à M. de Jussieu pour les bulletins sur lesquels il a consigné les noms anciens de différentes localités du département de la Charente; — à M. Mathon fils, pour le Dictionnaire de l'arrondissement de Clermont (Oise); — à M. Maupillé, pour ses notes sur l'arrondissement de Fougères; — à M. Berry, pour un travail sur les arrondissements de Bourges et de Sancerre (Cher); — à M. Rouard, pour un essai de nomenclature géographique de l'arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône); — à M. Melleville, pour le Dictionnaire du canton de Laon (Aisne); — à M. Dauvergne, pour celui d'un canton de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marné); — et à M. l'abbé Magloire Giraud, pour celui du canton de Beausset (Var).

Ce sont là d'utiles matériaux que nous tenons précieusement en réserve; ils faciliteront singulièrement la tâche des savants qui voudront bien terminer le Dictionnaire des départements auxquels se rapportent ces travaux partiels.

Il convient aussi de citer, en finissant ce rapport, plusieurs dictionnaires dont nous espérons bientôt voir l'achèvement. Tels sont le Dictionnaire de l'Aisne, par M. Matton; celui de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville; celui du Calvados, par M. Hippeau; celui de la Dordogne, par M. le vicomte A. de Gourgues (1); celui d'Ille-et-Vilaine, par M. Quesnet et par plusieurs membres de la Société archéologique de Rennes; celui de la Lozère, par M. Roussel; celui de la Manche, par M. Dubosc; celui de la Nièvre, par M. le comte Georges de Soultrait; et celui de la Vienne, par M. Redet.

Pour le département du Nord, nous avons mieux que des espérances. Tous les éléments d'un excellent Dictionnaire sont à peu près réunis dans les travaux que nous ont adressés MM. Leglay et Bruyelle sur l'arrondissement de Cambrai; M. Cellier, sur celui de Valenciennes; M. Louis de Baeker, sur ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck; et enfin M. de Coussemaker, sur les cantons de Bourbourg et de Gravelines (2). Puissent les Sociétés littéraires du département du Nord s'unir entre elles pour la mise en œuvre de matériaux si bien préparés. Depuis longtemps, M. Leglay a doté d'un bon glossaire topographique une portion importante du pays dont ces Compagnies représentent les intérêts scientifiques. Elles tiendront à honneur de soutenir leur réputation, en donnant au ministère le moyen de publier promptement le Dictionnaire complet du département du Nord.

Les développements dans lesquels je suis entré auront peut-être fatigué l'attention du Comité; mais il était indispensable de faire connaître, au moins en peu de mots, les ouvrages qui ont fixé l'attention de la Commission. Nous n'avons qu'un regret, celui de n'avoir pas suffisamment rendu hommage au zèle des savants qui se sont associés avec tant de désintéressement au projet conçu par M. le Ministre de l'instruction publique. Grâce à leur dévouement, l'exécution du Dictionnaire topographique de la France est assurée. Des

(1) Comme travail préparatoire, M. de Gourgues a publié un petit volume intitulé : *Dordogne. Noms anciens de lieux du département*. Bordeaux, 1861. in-8° de 144 pages.

(2) Citons encore un volume dont le Comité des travaux historiques vient de recevoir l'hommage : *Etudes étymologiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, par E. M. nner. Paris, Aubry. 1861. In-octavo de XXXVI et 399 pages.

recherches auxquelles ils ont bien voulu se consacrer sortira un livre qu'un excellent juge a qualifié d'avance *un trésor d'érudition*. Véritable trésor, en effet, puisqu'il facilitera l'intelligence des textes du moyen âge, et qu'en ouvrant une carrière nouvelle à la science des étymologies, il permettra de remonter à l'origine des noms de lieu, et par là même d'asseoir la topographie moderne sur une base solide. L'honneur d'avoir contribué au succès de cette grande entreprise sera la récompense des hommes et des Sociétés qui auront réuni leurs efforts pour élever un monument durable à l'ancienne géographie de la France.

Léopold DELISLE,

Membre de l'Institut et du Comité des
travaux historiques et des Sociétés
savantes.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Sur le concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements, en exécution de l'arrêté ministériel du 2 février 1860, adopté dans la séance du 15 avril 1861 (1), et lu le 25 novembre 1861 dans la séance de distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes.

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez confié le mandat d'examiner les communications envoyées au ministère, en vue du concours institué par les arrêtés des 22 février 1858 et 2 février 1860, est heureuse d'avoir à constater avant tout que le projet du *Répertoire archéologique* a été accueilli par un assentiment général dans les départements. Tous les érudits qui aiment les antiquités nationales, et ils sont nombreux de nos jours, ont compris l'importance de ce grand recueil : aussi de presque tous les points du territoire de l'Empire est-il arrivé des adhésions ainsi que des promesses de concours qui ne sont pas restées stériles, puisque déjà la commission a pu faire imprimer le Répertoire d'un département. En outre, nous avons entre les mains ceux de sept départements, ainsi que des portions plus ou moins considérables de seize autres. La publication de la première livraison, comprenant le département de l'Aube, dont l'impression est terminée, et qui ne peut tarder, ainsi que la distribution des récompenses honorifiques sur lesquelles vous êtes appelés à donner avis, vont d'ailleurs donner à l'œuvre une impulsion plus

(1) La commission chargée de la publication du *Répertoire archéologique*, et qui a reçu également de la section le mandat d'examiner les communications adressées au ministère en vue du concours, se compose de MM. Léon Renier, membre de l'Institut; baron de Guilhermy, Quicherat, Albert-Lenoir, de Mas-Latrie, auxquels sont adjoints, comme membres du bureau, MM. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section; Chabouillet, secrétaire de la section; de la Villegille, secrétaire du comité; Servaux, chef du bureau des travaux historiques. Rapporteur nommé par la commission, M. Chabouillet.

vive encore. La première de ces mesures aura le grand avantage de faire toucher au doigt l'incontestable utilité du livre projeté, de démontrer qu'il est en voie sérieuse d'exécution, et de faire cesser toute hésitation en indiquant la route à suivre beaucoup mieux que le programme le plus explicite. La seconde ne peut manquer de redoubler l'émulation généreuse, qui n'a pas attendu pour se manifester le nouveau stimulant qu'a bien voulu lui donner M. le Ministre de l'instruction publique.

En traçant le plan du *Répertoire archéologique*, l'administration ne s'était pas dissimulé les difficultés de l'entreprise ; mais sa prévoyance avait su préparer les moyens de la mener à bien. De quoi s'agissait-il en effet ? Un résumé de l'exposé fait devant vous par l'ordre du Ministre, dès la première séance du Comité actuel, le 14 juin 1858, nous le dira. Le *Répertoire archéologique*, qui se composera d'autant de parties que l'Empire compte de départements, doit être un inventaire général et raisonné des antiquités de la France. Le programme demande que, sous le nom de chacune des localités classées dans l'ordre administratif, le lecteur trouve la description sommaire, mais précise, des monuments de tous genres des époques celtique, gallo-romaine et franque, du moyen âge et de la renaissance, et enfin l'indication de leur âge, la définition de leur style et l'appréciation de leur importance.

Où devait-on chercher les auteurs d'un pareil travail ? ce n'était évidemment pas à Paris. Malgré tous les secours que la capitale offre à l'érudition, si l'on avait songé à confier la rédaction du *Répertoire* aux savants qui l'habitent, on n'aurait obtenu qu'une compilation ; c'eût été un livre fait avec des livres. Ce qu'on voulait, au contraire, c'étaient des travaux originaux, des descriptions faites en face des monuments. Il était donc naturel que la pensée du Ministre se tournât vers les Sociétés savantes, ces gardiennes vigilantes du feu sacré de la science, qu'on trouve toujours disposées à témoigner de leur dévouement à ses intérêts. Rattachées au Comité, grâce à la sollicitude qui a inspiré l'arrêté du 22 février 1858, par des liens étroits de confraternité littéraire, ces Compagnies pouvaient seules fournir les ouvriers capables d'élever l'édifice entièrement neuf qu'on voulait consacrer au passé du pays. On ne pouvait rencontrer que parmi leurs membres des savants préparés à cette tâche par les études d'une vie entière, et surtout assez dévoués pour l'accomplir avec la persévérance et le désintéressement qu'elle exige. Au Comité, centre commun des Sociétés savantes, devait incomber le soin de réunir les matériaux et d'en diriger la publication. La com-

binaison adoptée promet en effet toutes les garanties d'exactitude désirables ; l'auteur ou les auteurs signent leur travail ; la Société savante à laquelle ils appartiennent le revoit et en prend la responsabilité en l'adressant au ministère ; enfin le comité et l'administration lui donnent, en l'adoptant après examen, une autorité à laquelle ne pourraient prétendre des travaux individuels.

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes de l'arrêté du 2 février 1860, c'est au meilleur *Répertoire archéologique* d'un département, ou même d'un arrondissement, adressé au ministère avant le 1^{er} décembre 1860, que doit être décerné le prix de 1,500 francs institué par l'article 16 de l'arrêté du 22 février 1858 ; ce prix doit être divisé en deux médailles, l'une de 300 francs pour la Société qui aura présenté le Mémoire couronné, et l'autre de 1,200 francs pour l'auteur ou les auteurs de ce Mémoire. Mais votre commission, se trouvant en présence d'un grand nombre de travaux importants qu'elle ne pouvait récompenser comme elle l'aurait désiré, a demandé et obtenu de la libéralité du Ministre que cette fois deux prix de 1,500 francs seraient décernés au lieu d'un seul. En même temps, il a été entendu que des *mentions très-honorables et honorables* pourraient être accordées aux Mémoires jugés dignes de ces distinctions.

Cet éclatant témoignage de l'intérêt que l'administration porte aux études historiques et aux travaux des Sociétés savantes permettra au Comité non-seulement de récompenser un plus grand nombre d'ouvrages, mais encore de signaler à la bienveillance de S. Exc. les auteurs de ceux dans lesquels on aura constaté, sinon le même degré de perfection, du moins la preuve de louables efforts.

Votre commission propose, pour le premier prix, le *Répertoire archéologique de l'Aube*, dont l'auteur est M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de la *Société d'agriculture, sciences et belles-lettres* de ce département, et qui a été présenté au Ministre par cette savante Compagnie. En conséquence, une médaille d'or de 1200 francs serait donnée à M. d'Arbois de Jubainville, et une médaille de 300 francs à la Société sous les auspices de laquelle a été rédigé le *Répertoire*.

L'auteur de ce travail, digne à tous égards de l'honneur qui lui est réservé d'inaugurer la publication du *Répertoire archéologique*, a su resserrer dans l'étroit espace de 144 pages la description des antiquités d'environ 500 localités. Pour atteindre ce résultat, M. d'Arbois de Jubainville, qui a fait ses preuves comme écrivain dans de précédents ouvrages, et notamment dans son *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, s'est courageusement maintenu dans les termes du programme ; il a renoncé à toute recherche littéraire, et s'est con-

tenté de rédiger son texte avec clarté, simplicité et concision. Une méthode sage appliquée rigoureusement, un sens critique très-sûr, la connaissance approfondie du pays qu'il avait à explorer, une érudition aussi variée que solide, telles sont les qualités qui distinguent ce travail et lui ont valu le premier rang dans les suffrages de la commission. En lisant cette nomenclature, qu'il a su rendre intéressante, on s'aperçoit promptement que l'auteur, qui n'a ignoré aucun des écrits publiés sur le département de l'Aube, a visité expressément, en vue du Répertoire; toutes les localités dont il parle, qu'il est au courant de toutes les découvertes, enfin qu'il a fouillé les plus humbles villages, afin de nous y signaler, ici une tombe, une voie romaine, là une verrière, une statue ou quelque intéressante particularité architectonique.

Le département de l'Aube n'est pas riche en antiquités romaines comme certaines de nos provinces du Midi; mais il est d'un grand intérêt pour l'étude de l'archéologie nationale. Troyes, son chef-lieu, renferme de précieux vestiges de l'art du moyen âge, entre autres, l'église de Saint-Urbain, « cet édifice, qui, » suivant les expressions d'un de nos collègues, M. Viollet-Leduc, « résume à lui seul, en les exagérant avec une grande adresse, toutes les théories des constructeurs de l'école gothique. » Ce département possède en outre un grand nombre de vitraux et de sculptures en bois d'un travail admirable, mais on n'ignore pas que dans ses limites se trouve une partie de la contrée connue sous le nom significatif de Champagne Pouilleuse. M. d'Arbois de Jubainville ne s'est pas laissé rebuter dans sa consciencieuse exploration par la monotonie de ces plaines arides; observateur curieux et intelligent, il a su faire une riche gerbe sur un sol ingrat, qui, s'il ne donne pas d'abondantes moissons au laboureur, fournit fréquemment d'incalculables trésors à l'antiquaire. N'est-ce pas dans l'Aube, à Marisy, qu'on a découvert, en 1842, le tombeau qui renfermait le squelette d'un chef german, ses armes, son collier et son anneau d'or, avec l'inscription HEVA, qui paraît être son nom?

Ici, Messieurs, votre rapporteur croit devoir faire remarquer que la mention de cette découverte, qui ne le cède en importance qu'à celle du tombeau de Childéric I^{er}, à Tournai, en 1653, occupe à peine 25 lignes de l'article consacré à la commune de Pouan, sur le territoire de laquelle est situé le hameau de Marisy, où elle a eu lieu. On ajoutera que cependant le savant archiviste de l'Aube n'a pas négligé, se conformant ainsi à l'une des plus impérieuses prescriptions du programme du *Répertoire archéologique*, de donner l'exacte

indication des ouvrages où l'on peut voir figurer les monuments de Marisy, et qu'il n'a pas oublié non plus de rappeler que ces objets, rares et précieux témoins des faits les moins bien connus de notre histoire, ont été acquis par l'Empereur, et que, grâce à une auguste libéralité, on peut les voir aujourd'hui dans le Musée qui avait les droits les plus légitimes à leur possession, c'est-à-dire dans celui de l'antique capitale de la Champagne. Cette brièveté qui, on le voit, n'omet rien d'utile à faire connaître, nous a paru un modèle bon à noter, en passant, de la mesure si nécessaire dans la rédaction d'un livre qui, destiné à embrasser tant de choses, ne pouvait être complet qu'à la condition de tout résumer.

La commission peut d'ailleurs déclarer dès aujourd'hui qu'elle a les meilleures raisons d'espérer que les autres départements seront traités avec la même intelligence de la pensée qui doit inspirer le *Répertoire archéologique*. Si les Mémoires soumis à son examen ne présentent pas au même degré les qualités qui distinguent celui qui a été jugé digne de la première couronne, tous du moins lui ont démontré que les provinces comptent un grand nombre d'archéologues dont l'expérience et le zèle assurent, dans un avenir peu éloigné, l'exécution complète et satisfaisante de ce grand ouvrage.

La commission propose que le prix supplémentaire de 1860 soit partagé *ex æquo* entre le *Répertoire du département de l'Oise* et celui de l'*arrondissement de Lorient*, département du Morbihan. Le premier de ces ouvrages est adressé au ministère par la *Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*; son auteur est M. EMMANUEL WOILLEZ, membre de la Société, et qui a figuré sur la liste des correspondants, où la commission serait heureuse de le voir rétablir. L'auteur du second de ces ouvrages est M. ROSENZWEIG, correspondant du ministère, archiviste du Morbihan et membre de la *Société archéologique* de ce département, au nom de laquelle il a adressé son travail à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Emmanuel Woillez était dans les conditions les plus favorables pour répondre aux vues de Son Excellence. A la fois dessinateur et archéologue consommé, M. Woillez a exploré, pendant près de trente années, le département de l'Oise, « décrivant, dessinant et recherchant les monuments qu'il renferme, » comme il le dit lui-même dans la brève préface qui précède son remarquable travail. « C'est, ajoute-t-il, le résultat de ses investigations et des études de MM. Graves, Barraud et Houbigant, antiquaires érudits et dévoués. » Ces noms qui ne vous sont pas inconnus, car ce sont ceux d'auteurs d'écrits estimés, ne pouvaient pas être omis ici, et, si M. Woillez a cru

devoir payer une dette de reconnaissance en les mentionnant à la première page de son livre, ces Messieurs ont également droit aux félicitations du Comité, qui ne les leur refusera pas, puisqu'ils ont contribué au succès qui vient aujourd'hui couronner les efforts de M. Woillez.

Ce travail, d'une étendue considérable, comprend environ le double de l'espace qui a suffi à M. d'Arbois de Jubainville, bien que l'auteur ait été, comme ce dernier, sobre et concis dans sa rédaction. Mais, vous le savez, Messieurs, le département de l'Oise est autrement riche en antiquités que celui de l'Aube. Aussi, que de fatigues, que de recherches représentent les 370 pages qui composent le tribut payé par M. Woillez au *Répertoire archéologique* ! Tout, dans ce travail, qui a coûté tant de temps, a été étudié avec le même zèle ; un dévouement ardent à la science a seul pu soutenir l'écrivain dans cette longue et pénible carrière, où nulle part ne se trahit la fatigue.

M. Rosenzweig, que la commission désigne pour partager avec M. Woillez le second prix, n'a envoyé qu'un seul arrondissement celui de Lorient. La commission s'est trouvée heureuse d'avoir, grâce aux sages prévisions de l'arrêté du 2 février 1860, le droit de préférer un arrondissement très-bien fait à un département entier dont la rédaction aurait paru insuffisante. Le temps seul a manqué à M. Rosenzweig que ses fonctions retiennent à Vannes pendant la plus grande partie de l'année, pour parcourir le département tout entier, mais le zèle et l'érudition dont il a fait preuve dans la portion de son travail qui a pu être examinée par la commission permettent d'espérer que les arrondissements de Vannes, Pontivy et Ploermel seront traités aussi sagement et avec la même exactitude. Vous n'avez pas oublié d'ailleurs, Messieurs, que, dès ses premiers envois, ce correspondant avait montré une si complète intelligence des exigences du programme qu'il a été décidé que quelques pages de son travail, imprimées dans le format et avec les caractères destinés à l'ouvrage définitif, seraient envoyées pour servir de spécimen aux Sociétés savantes et aux correspondants du ministère.

Par ses envois successifs, M. Rosenzweig n'a pas cessé de montrer qu'il avait compris tout ce qu'avait de flatteur pour lui ce choix de l'administration. On ne pourrait d'ailleurs que répéter les éloges donnés aux Répertoires de l'Aube et de l'Oise, si l'on voulait caractériser la manière dont M. Rosenzweig a traité sa description de l'arrondissement de Lorient ; il suffira de presser le savant archiviste du Morbihan de nous donner, aussitôt que possible, le complément

de la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il saura certainement mener à bonne fin.

La commission propose donc que le second prix de 1500 francs soit partagé *ex æquo* entre les auteurs et les Sociétés dans les mêmes proportions que le premier. Ainsi, deux médailles d'or d'une valeur égale seraient données l'une à M. E. Woillez, l'autre à M. Rosenzweig; deux médailles d'argent, aussi de valeur égale, seraient données à chacune des Sociétés de l'Oise et du Morbihan sous les auspices desquelles ont été rédigés ces deux *Répertoires*.

La commission propose qu'une mention *très-honorable* soit accordée au *Répertoire archéologique du département de la Charente*, qui a été adressé au ministère par la *Société archéologique et historique* de ce département, et dont l'auteur est M. MARVAUD, professeur au lycée impérial d'Angoulême, vice-président de ladite Société. Le travail de ce savant, excellent pour tout ce qui touche aux époques celtique et romaine, n'est peut-être pas suffisamment complet pour le moyen âge; mais il lui sera facile d'y ajouter certains détails dont l'absence a paru regrettable. La commission n'a, d'ailleurs, que des éloges à donner à l'envoi de M. Marvaud, qui, après de légers remaniements, figurera avec honneur dans le *Répertoire archéologique de la France*.

La commission propose que deux médailles d'argent soient accordées, l'une à M. Marvaud, l'autre à la *Société archéologique de la Charente*.

La commission ne pouvait multiplier les distinctions honorifiques sans en diminuer la valeur; elle n'ajoutera donc à cette unique *mention très-honorable* que deux *mentions honorables*.

L'une de ces mentions lui paraît devoir être accordée au *Répertoire du département de la Vienne*. Le *Répertoire archéologique de la Vienne* est l'œuvre collective de plusieurs membres de la Société des antiquaires de l'Ouest. Le président de cette Compagnie, M. de Longuemar, et le secrétaire, M. Ménard, « ont fait appel à ceux de leurs confrères qui, par leur position dans le département et par leurs études particulières, étaient le mieux en mesure de fournir un utile contingent, et ils ont été assez heureux pour en obtenir une masse considérable de documents dans un temps assez court pour qu'il soit devenu possible de publier un travail complet avant la fin de 1860. » Les collaborateurs de ce travail, qui a été imprimé dans les *Bulletins de la Société* (deuxième et troisième semestres de 1860), sont nommés dans la note qui le précède. Ce sont le président, M. de Longuemar,

M. Brouillet, M. l'abbé Auber, M. l'abbé Lalanne, M. l'abbé Barbier de Montault. Le secrétaire, M. Ménard, qui a mis en œuvre les matériaux fournis par ses confrères, « a eu soin de citer partout le « nom de l'auteur de chaque article et de laisser à chacun le mérite et la responsabilité de son œuvre. Pour les travaux imprimés « qu'il a analysés, on voit souvent se reproduire les noms de « MM. de La Lande, de La Liborlière, de La Fonteneille, de Chergé, « Bourgnon de Layre, Foucart, Lecointre, Rédet, Nouveau, Arnault-« Poirier, et plusieurs autres qui sont donnés en leur lieu. »

On a dû citer les paroles mêmes de cette note, parce qu'elle explique comment a pu être fait aussi rapidement le Répertoire archéologique de la Vienne.

Les deux médailles de bronze demandées pour ce travail par la commission lui paraissent devoir être données; l'une à la *Société des antiquaires de l'Ouest*, l'autre à M. MÉNARD qui a coordonné les matériaux et a rédigé l'ensemble du travail. Le Répertoire archéologique de la Vienne ne pouvait être une œuvre sans mérite, émanant d'une Compagnie aussi justement renommée et d'hommes aussi distingués que ceux dont on vient de citer les noms; mais peut-être aurait-il gagné à être fait avec plus de maturité. Comme on l'a dit, il est déjà imprimé; il n'en sera que plus facile d'y rechercher les additions ou corrections désirables jusqu'au moment où le Comité sera en mesure de le réclamer pour le faire entrer dans notre grand Recueil.

L'autre mention honorable est demandée pour le *Répertoire du département du Calvados*, dont le travail est adressé au ministère par la *Société des antiquaires de Normandie*, de concert avec l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. C'est encore un travail collectif, et qui fait le plus grand honneur à MM. Hippeau, Dansin, Puiseux, Renault, Pellerin, Mancel, Levalley-Duperroux, Gervais, Lemarchand, Paysant et Charma, membres de l'une ou de l'autre de ces célèbres Compagnies. L'envoi ne comprend encore que les quatre arrondissements de Caen, Falaise, Bayeux et Vire, sur les six dont se compose cet intéressant département. La tâche des rédacteurs, facilitée, il est juste de le reconnaître, par la *Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise* de M. Galeron, et par la *Statistique monumentale du Calvados* de M. de Caumont, a été remplie avec tout le talent qu'on était en droit d'attendre d'une contrée aussi lettrée que la Normandie, et qui compte tant d'éminents antiquaires. Cependant, l'examen auquel ce travail a été soumis a démontré que certaines localités n'ont peut-être pas été visitées expressément pour le

Répertoire qui, en conséquence, pourra encore être amélioré avant d'être donné à l'impression.

La commission propose d'accorder pour ce travail trois médailles de bronze, une à la *Société des antiquaires de Normandie*, une à l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, et une à M. CHARMA, membre non résidant du Comité, professeur à la Faculté des lettres de Caen, qui a rédigé lui-même une partie du travail et qui en a revu la totalité, en sa qualité de secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie.

La liste des récompenses honorifiques demandées par la commission est épuisée; mais ce rapport serait incomplet s'il taisait les noms des Sociétés savantes ou des correspondants qui n'ont pu y être compris, soit parce que leurs travaux ne nous sont pas parvenus dans le délai fixé, soit par divers motifs qui ne permettraient pas d'en faire l'objet de distinctions spéciales. Les uns, en effet, qui trahissent une trop grande précipitation, ont paru n'avoir pas été précédés de visites dans les localités décrites; d'autres semblent avoir été faits presque entièrement avec des livres ou sur d'anciennes notes, mais tous n'en sont pas moins très-recommandables à bien des titres, et pourront plus tard être avantageusement utilisés. Les noms de ces Sociétés et de ces auteurs devaient donc vous être indiqués. Les voici, non pas par rang de mérite, mais simplement dans l'ordre des registres. On n'a négligé ici que les promesses qui n'ont pas encore reçu de commencement d'exécution.

Répertoires de départements entiers.

Doubs..... M. l'abbé Richard, correspondant.

Haute-Garonne.. L'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et la Société impériale archéologique du midi de la France ont adressé chacune le Répertoire du département.

Tarn..... M. Hippolyte Crozes, correspondant.

Vaucluse..... M. l'abbé André.

Puy-de-Dôme.... M. Bouillet, correspondant.

Envois partiels et documents.

Indre-et-Loire... M. l'abbé Bourassé, correspondant, et M. de Sourdeval.

Cher..... M. Dumoutet, membre non résidant.

- Finistère* M. Le Men, correspondant.
Loire-Inférieure . . M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité.
Marne La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département.
Haut-Rhin M. Knoll.
Bas-Rhin La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Gard M. Auguste Pelet, correspondant.
Pas-de-Calais . . . M. Deschamps-de-Pas, correspondant.
Haute-Saône M. l'abbé Gatin, correspondant.
Sarthe M. Hucher, correspondant.
Gironde M. Guinodie aîné, à Libourne.
Somme La Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Var M. l'abbé Giraud et M. Rostan, tous deux correspondants.
Seine-Inférieure . . M. l'abbé Cochet, membre non résidant.

Cette énumération, dans laquelle ne figurent que des noms honorablement connus, vous fera certainement partager la confiance dans le succès de l'œuvre qui vous a été exprimée au commencement de ce rapport. Mais ceux qui ont étudié les pages remplies de faits et d'observations qui forment les travaux confiés à votre Commission savent seuls tout ce qu'on doit de reconnaissance aux collaborateurs, dont on aurait voulu faire mieux ressortir le zèle, le dévouement et la science. Le mérite même de chacun de ces envois a rendu extrêmement difficile la tâche délicate imposée à la commission. Ses membres auraient été heureux de voir récompenser toutes les Sociétés et tous les correspondants dont les œuvres seront un jour imprimées par les ordres de M. le Ministre. Mais, pour emprunter les paroles prononcées par un célèbre écrivain en pareille occurrence, « on ne peut récompenser toutes les choses que l'on estime. » On l'a dit plus haut, il s'agissait de récompenses honorifiques, on ne pouvait en demander qu'un nombre restreint, et il fallait faire un choix. Ce choix et le classement des travaux par ordre de mérite empruntaient des difficultés particulières, à la nature même du sujet du concours. Soutenue par le désir de répondre dignement aux intentions libérales du Ministre, ainsi qu'à la confiance que vous lui avez témoignée, votre commission s'est efforcée de vaincre les difficultés de son mandat, et n'a rien négligé pour faire avec équité la part de chacun des collaborateurs du Répertoire ar-

chéologique, elle espère donc que vous adopterez ses propositions, et qu'en même temps vous déclarerez que l'épreuve de ce premier concours a été très-satisfaisante. Cet important résultat est dû à l'arrêté du 22 février 1858, qui, en réorganisant le Comité, a montré tout ce qu'on a le droit d'attendre de l'énergique impulsion donnée par l'administration centrale, secondée par le libre et sympathique assentiment des Sociétés savantes. En associant ces Compagnies à l'œuvre dont il a donné la direction au Comité, le Ministre semble avoir voulu mettre en pratique cette pensée d'un écrivain philosophe, qui définit la mission du pouvoir dans la société moderne « une action simple et forte qui rassemble partout les lumières pour les rapporter au centre. » S'il est permis de passer du général au particulier, on ajoutera qu'en ce qui concerne le Répertoire archéologique, du centre où on les aura rapportées, ces lumières rayonneront plus vives et plus intenses sur le pays tout entier.

C'est, en effet, seulement lorsque toutes ces monographies locales seront réunies en un seul faisceau qu'on en pourra apprécier toute l'utilité. L'étude des textes de l'histoire, facilitée par le *Dictionnaire topographique* ainsi que par les deux grands Recueils d'inscriptions dont l'impression va bientôt commencer, s'appuiera un jour, pour la recherche de nos origines, sur la connaissance complète de tout ce qui nous reste de vestiges du passé. On a donc le droit de le dire, la publication du Répertoire archéologique, ce *corpus* des monuments de la France, comme on l'eût désigné jadis, rendra un service éminent à la science, et le Ministre, à l'initiative éclairée duquel on doit la pensée de ce livre, ainsi que les Sociétés savantes qui l'exécutent, se seront acquis des droits sérieux à la reconnaissance de tout ce qui cultive les lettres dans notre pays.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie
du Comité, rapporteur,

PRIX DÉCERNÉS.

Après la lecture des rapports de MM. Léopold Delisle et Chabouillet sur le résultat du concours ouvert par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique entre les Sociétés savantes, MM. Chérueil, Chabouillet et Petit, secrétaires des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité, ont proclamé les noms des lauréats qui ont reçu les médailles des mains de M. le Ministre. Voici l'ordre dans lequel ont été distribuées ces médailles :

Section d'histoire.

Concours pour le meilleur dictionnaire topographique des noms de lieux d'un département ou d'un arrondissement.

1^{er} PRIX *ex æquo*. 1^o Société archéologique d'Eure-et-Loir (médaille d'or) :

M. Lucien Merlet, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir (médaille de 1,000 fr.).

2^o Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (médaille d'or) :

M. Quantin, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département de l'Yonne (médaille de 1,000 fr.).

2^e PRIX. Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-mer (médaille d'argent) :

M. l'abbé Haigneré, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer (médaille de 500 fr.).

MENTIONS TRÈS-HONORABLES. — Société d'archéologie lorraine (médaille d'argent) :

M. Henri Lepage, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département de la Meurthe (médaille d'argent).

Société industrielle de Mulhouse (médaille d'argent) :

M. Stoffel, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin (médaille d'argent).

MENTIONS HONORABLES. — Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace (médaille de bronze) :

M. Heitz, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique de l'ancienne Alsace (médaille de bronze).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (médaille de bronze) :

M. l'abbé Richard, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département du Doubs (médaille de bronze).

Société philomathique de Verdun (médaille de bronze) :

M. Félix Liénard, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique du département de la Meuse (médaille de bronze).

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle (médaille de bronze) :

M. Thilloz, membre de la Société, auteur du Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines (médaille de bronze).

Section d'archéologie.

Concours pour le meilleur répertoire archéologique d'un département ou d'un arrondissement.

1^{er} PRIX. — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Aube (médaille d'or) :

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société, auteur du Répertoire archéologique du département de l'Aube (médaille de 1,200 fr.).

2^e PRIX *ex æquo*. — 1^o Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise (médaillon d'argent) :

M. Woillez (Emmanuel), membre de la Société, auteur du Répertoire archéologique du département de l'Oise (médaillon de 650 fr.).

2^o Société archéologique du Morbihan (médaillon d'argent) :

M. Rosenzweig, membre de la Société, auteur du Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lorient (médaillon de 650 fr.).

MENTIONS TRÈS-HONORABLES. — Société archéologique et historique de la Charente (médaillon d'argent) :

M. Marvaud, membre de la Société, auteur du Répertoire archéologique du département de la Charente (médaillon d'argent).

MENTIONS HONORABLES. — Société des antiquaires de l'Ouest (médaillon de bronze) :

M. Ménard, membre de la Société, auteur du Répertoire archéologique du département de la Vienne (médaillon de bronze).

— Société des antiquaires de Normandie (médaillon de bronze) ;

— L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (médaillon de bronze) :

M. Charma, membre de la Société des antiquaires de Normandie, auteur du Répertoire archéologique du département du Calvados (médaillon de bronze).

Section des sciences.

Prix accordés aux meilleurs travaux accomplis, dans l'ordre des sciences, par les Sociétés savantes des départements.

1^{er} PRIX *ex æquo*. — Société des sciences naturelles de Strasbourg (médaillon d'or) :

M. Lereboullet, membre de la Société (médaillon d'or).

M. Schimper, membre de la Société (médaillon d'argent).

— Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (médaillon d'or) :

Une médaille d'or et une médaille d'argent sont en outre mises à la disposition de la Société pour être décernées à deux de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

2^e PRIX *ex æquo*. — 1^o Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (médaillon d'argent) :

Deux médailles d'argent sont, en outre, mises à la disposition de l'Académie pour être décernées à deux de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

2^o Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de Grenoble (médaillon d'argent).

Deux médailles d'argent sont, en outre, mises à la disposition de la Société pour être décernées à deux de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES. — Société linnéenne de Caen (médaillon d'argent).

— Société industrielle de Mulhouse (médaillon d'argent).

— Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne (médaillon d'argent).

Une médaille d'argent est, en outre, mise à la disposition de chacune de ces Sociétés pour être décernée à celui de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

MENTIONS HONORABLES. — Académie des sciences et lettres de Montpellier (médaillon de bronze).

— Société linnéenne de Bordeaux (médaillon de bronze).

Une médaille de bronze est, en outre, mise à la disposition de chacune de ces Sociétés pour être décernée à celui de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

La solennité dont nous venons de rendre compte laissera dans tous les esprits une impression durable ; l'institution qu'elle consacre rattachera par des liens jusqu'alors inconnus Paris aux départements ; elle ajoutera une force de plus à notre activité intellectuelle ; elle aidera les talents consciencieux et modestes à se produire ; elle récompensera tous les efforts généreux, et elle assurera dans l'avenir un nouvel honneur au Ministre qui vient de poser les bases de cette noble confraternité scientifique et littéraire.

Le soir, un grand dîner a réuni au ministère MM. les Présidents et Secrétaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, ainsi que MM. les Présidents et membres des Sociétés des

départements auxquelles des récompenses avaient été décernées à la suite du concours.

Après un toast à l'Empereur qui a été accueilli par les plus chaleureux applaudissements, M. le Ministre a remercié cordialement le Comité du concours si efficace qu'il a prêté à ses intentions. Son Excellence a renouvelé aux membres des Sociétés savantes l'expression de sa gratitude pour l'empressement avec lequel ils ont bien voulu répondre à son appel.

Dans la soirée, M. le Ministre a reçu MM. les membres des Sociétés savantes présents à Paris, auxquels avaient voulu se joindre les représentants les plus considérables des sciences et des lettres.

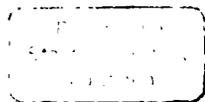


TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

- ▲.
- ACTES OFFICIELS.
- Nomination d'un membre du Comité, 302.
 - Nomination d'un membre non résidant, 301.
 - Nomination d'un secrétaire de la Section des sciences, 301.
 - Nominations de correspondants, 302.
 - Nominations d'officiers de l'instruction publique, 302.
 - Nominations d'officiers d'Académie, 303.
 - Distribution des récompenses aux Sociétés savantes de France, 394.
 - Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre, à l'occasion de cette solennité, 440.
 - Séances de lecture pour les membres des Sociétés savantes.— Composition des bureaux des trois sections, 394.
 - Médaille de bronze frappée à l'occasion de la solennité du 25 novembre 1861, 394.
- ALLMER. Fouilles exécutées aux abords du temple d'Auguste et de Livie, à Vienne, 107.
- ALSACE. Mouvement littéraire en Alsace (1859 à 1861), par M. Cambouliu, 125.
- ANDRÉ (Abbé). Fragment d'inscription trouvé dans les ruines de la maison de Pétrarque, à Vaucluse, 107.
- Inscription d'une clochette de l'église de Stival, dite *Bonnet de Saint-Mériadec*, 172.
- Envoi du Répertoire archéologique du département de Vaucluse, 480.
- ARBAUMONT (D'). Taxe pour l'entretien d'un juif converti à Paris au quatorzième siècle, 66.
- Débat survenu entre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon et le chantre de la cathédrale de Langres, 145.
- ARBAUD (Damase). Serment professionnel des notaires au quatorzième siècle, 145.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). Auteur d'une *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 46.
- *Lettres de Louis XI et d'Olivier le Daim* 62.
- Editeur du *Répertoire archéologique de l'Aube*, 104.
- Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.
- ARNAULT. Communication relative à l'épigraphie, 172.
- ASSOCIATION NORMANDE. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 359.

AUBE. Publication du Répertoire archéologique de l'Aube, 104.

B.

BAECKER (de). Inscription d'une pierre tombale du quinzième siècle, 21.

— Épitaphe d'une abbesse de Beaupré sur la Lys, 43.

— Communications diverses, 172.

BAILLIARD. Auteur d'un *Dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Havre*, 363.

BALDIT (abbé). Manuscrit relatif à la *révélation du corps de saint Privat*, 62.

BARABE. Note sur un *Episode de la ligue à Rouen*, 362.

BARBIER DE MONTAULT (abbé).

— Nommé officier d'Académie, 303.

— Inscriptions diverses et estampages de fers à hosties, 21, 43, 172.

— Pièces autographes et imprimés divers, 146.

BARDY. Note sur des registres provenant de l'ancienne Université de Poitiers, 147.

— Signale l'existence d'anciens titres ayant appartenu à l'établissement charitable de la *Maison-Dieu* de Poitiers, 147.

BARET. Copie du testament de Massillon retrouvée dans une étude près de Clermont, 3.

BARRANGER (abbé). Fouilles de Ville-neuve-le-Roi, 18.

BARRAUD (Abbé). Auteur d'un ouvrage intitulé : *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque*, 21.

BARRY. Auteur d'un Mémoire sur les *Inscriptions antiques inédites d'une localité des Pyrénées*, 429.

BARTHÉLEMY (A. de). Auteur d'une Notice sur *Joscelin de Dinan, seigneur de Ludlow, en Schropshire, au douzième siècle*, 148.

— Communication relative à l'épigraphie, 172.

BEAUCHET-FILLEAU. Nommé officier d'Académie, 303.

BEAUREPAIRE (de). Auteur d'une *Histoire du gouvernement et de l'administration judiciaire, financière et militaire de la terre normande sous la domination anglaise, en 1424, 1425 et 1429*, 356.

— *Id.*, d'une Notice sur un *chroniqueur normand du quinzième siècle, Pierre Cochon*, 362.

BELLAGUET. Chargé de l'examen de communications, 63, 143.

— Rapport sur les travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 74.

— Rapport sur diverses communications, 144.

— Rapport sur l'Annuaire publié par la Société d'émulation de la Vendée, 235.

BELLOT-HERMENT. Documents relatifs à la mort de Magalotti, 3.

— Communications diverses, 144.

BENARD (P.). Auteur d'une *Monographie de l'église collégiale de Saint-Quentin*, 430.

BENLOEW. Auteur d'un travail sur le *rhythme français comparé aux rythmes latin et grec*, 409.

BERGER DE XIVREY. Editeur des lettres de Henri IV, 148.

— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 227.

— *Id.*, sur les *Documents sur l'histoire de Lorraine*, publiés par la Société d'archéologie lorraine, 231.

BERNARD (A). Projet de publication des archives de l'abbaye de Cluny, 142.

BERTHELIN. Auteur d'une *Etude sur Amadis Jamyn, poète du seizième siècle*, 167.

BERVILLE. Auteur d'une *Notice sur Voltaire*, 350.

BEUDANT. Auteur d'un travail intitulé : *De l'indication de la loi pénale dans la discussion devant le jury*, 143.

BEULÉ. Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 175.

BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 53, 201, 374.

BILLIET (le Cardinal). Nommé membre non résidant du Comité, 301.

BOISVILLETTE (de). Auteur d'une étude sur les *Voies anciennes de la cité Carnute*, 424.

BOUGAND (abbé). Auteur d'une *Etude historique et critique sur la mission, les arts et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne*, 148.

ROUILLET. Envoi du Répertoire archéologique du Puy-de-Dôme, 480.

BOURRASSÉ (abbé). Communication relative au *Répertoire archéologique*, 480.

BOURQUELOT. Compte rendu d'une *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, 46.

BOUTIOT. Auteur d'Etudes sur la géographie ancienne, appliquées au département de l'Aube, 63.

BRIZION. Dissertation sur un fait historique du sixième siècle, 107.

BULLETIN historique et monumental de l'Anjou, 382.

BULLETIN monumental publié par la Société française d'archéologie, 357.

BULLETIN archéologique de Naples, 56.

BULLIOT. Auteur d'une *Notice sur un sarcophage de marbre blanc du musée d'Autun*, 429.

C.

CADET (E.). Compte rendu de la publication faite par M. Godbert des *Annales et Cronicques du pays de Laval et parties circonvoisines*, 199.

CAEN (Académie de). Travaux des Sociétés savantes comprises dans le ressort de cette Académie, en 1860, 448.

CAMBOULIC. Note sur le mouvement littéraire en Alsace, du 1^{er} août 1859 au 1^{er} juin 1861, 125.

— Auteur d'un *Mémoire sur les Ibères d'Espagne et la limite exacte qui les séparerait des Celtes*, 412.

CARRO. Auteur d'une *Notice sur la Pierre de Chelles, dite Pierre de Chilpéric*, 430.

CARTE DE LA GAULE (Renvoi à la commission de la), 19, 107.

CARTULAIRE de Saint-Hugues de Grenoble, 146.

CASTELNAU D'ESSENAULT (de). Auteur d'une *Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Soulac*, 35.

CHABOUILLET. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie, 17, 104, 171.

— *Compte rendu des séances extraordinaires tenues par la Section d'archéologie, à l'occasion de la Solennité du 25 novembre 1861*, 420.

— *Rapport sur des envois de correspondants*, 173.

— *Rapport présenté à la section d'archéologie du Comité sur le concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements pour la*

- publication du *Répertoire archéologique de la France*, 472.
- CHAIGNET. Auteur d'un volume intitulé : *Les principes de la science du beau*, 364.
- CHAPPERON. Auteur d'un Mémoire sur la *Situation matérielle, morale et politique de Chambéry à la fin du quatorzième siècle*, 411.
- CHARMA. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.
- Rapport sur les travaux des Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Caen, en 1860, 448.
- Auteur d'une *Nouvelle classification des sciences*, 352.
- Auteur d'une Notice sur les fouilles pratiquées au village de Vieux, 426.
- CHERBONNEAU. Rapport sur 35 inscriptions numidico-puniques, provenant du cimetière européen de Constantine, 107.
- Nommé Officier de l'instruction publique, 302.
- Note sur une mosaïque découverte à Constantine, 429.
- CHÉRUÉL. Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie, 1, 61, 142, 146.
- Compte rendu des séances extraordinaires tenues par la Section d'histoire et de philologie, à l'occasion de la solennité du 25 novembre 1861, 399.
- CHRONIQUE. Sociétés savantes. Faits divers. Archéologie, 60, 217, 297, 384.
- CLÉMENT (P.). Rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 221.
- *Id.* sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, 318.
- *Id.* sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, d'industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, 323.
- CLUNY (abbaye de). Projet de publication des archives de cet ancien établissement religieux, 142, 149.
- COCHET (abbé). Auteur d'un Mémoire sur les *restes d'un palais de Charles le Chauve retrouvés à Pitres*, 356.
- *Id.* d'une Notice sur l'*archéologie céramique des sépultures*, 356.
- *Id.* d'un Mémoire intitulé : *La Seine-Inférieure au temps des Gaulles*, 361.
- Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.
- COLLÈGE oriental à Paris au treizième siècle (Existence d'un), 67.
- COMBES. Auteur d'un travail sur les *Lettres inédites d'un agent de Chamillart en Espagne pendant la guerre de la Succession*, 404.
- COMBET. Note sur la découverte d'un fragment d'une ancienne hache en pierre, 107.
- COMPTES RENDUS des séances du Comité. (Voir Sections du Comité.)
- CONDOM (Revue d'Aquitaine), 56.
- CONGRÈS archéologique tenu par la Société française d'archéologie, 53, 120.
- CORRESPONDENZ-BLATT. Journal publié à Stuttgart, 173, 269.
- COURTY. Auteur du livre intitulé : *Les deux chevaliers de la Jarretière, chronique rouennaise du quinzième siècle*, 270.
- CROZES. Note sur les travaux d'achèvement et de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, 109.
- Envoi du *Répertoire archéologique du Tarn*, 480.

D.

- DANTIER.** Projet de publication d'un Recueil de documents pouvant servir à l'histoire des Bénédictins de Saint-Maur, 61, 149.
- DARCEL.** Rapport sur la mission qu'il a remplie à Vienne, en Autriche, 432.
- DAUVERGNE.** Notice sur une ancienne clef, dite de Saint-Pierre, 23.
- Inscription de l'ancienne église de Saint-Pé de Genezéz, 44.
- Epitaphe de Manaud de Marthorye, évêque de Couserans, *sous-évêque* de Tarbes, 172.
- Communication relative à l'épigraphie, 172.
- DELACODRE DE BAUBREUIL.** Auteur d'un volume intitulé : *Alcime, esquisses du ciel*, 365.
- DELISLE.** Chargé de l'examen d'un projet de publication, 62, 142, 146.
- Chargé de l'examen de communications, 62, 147.
- Rapport sur un projet de publications, 149.
- Rapport sur les travaux de la Société d'émulation de Montbéliard, 165.
- Rapport présenté à la Section d'histoire et de philologie du Comité sur le concours ouvert entre les Sociétés savantes de France pour la publication du *Dictionnaire topographique*, 462.
- Rapport sur les résultats de ce concours, 462.
- DELOYE.** Communication relative à l'épigraphie, 172.
- Inscription métrique du tombeau de saint Entrope, 173.
- DEMANTE.** Auteur d'un travail intitulé : *Etude des lois fiscales*, 143.
- DEMAU DE CROUZILHAC.** Notes sur l'*Esprit des lois*, 351.
- DENKMOELER.** Monuments, recherches et rapports faisant suite à la *Gazette archéologique*, 383.
- DESCHAMPS DE PAS.** Pièces diverses se rattachant au règne de Henri IV, 147.
- Envoi relatif au *Répertoire archéologique*, 481.
- Nommé officier d'Académie, 303.
- DESPINE (docteur).** Auteur d'un *Manuel topographique et médical des eaux d'Aix en Savoie*, 107.
- DESNOYERS.** Chargé de l'examen d'un projet de publication, 142.
- Rapport sur des envois de correspondants, 144.
- Chargé de l'examen d'une communication, 148.
- DEVALS.** Découvertes celtiques aux environs de Montauban, 17, 295.
- DICIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE de la FRANCE.**
- Concours pour la publication du meilleur Dictionnaire topographique, 393.
- Rapport sur les résultats de ce concours, 462.
- Communications relatives à la publication du *Dictionnaire topographique*, 146.
- Renvoi à la commission de ce Dictionnaire, 146.
- Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, 142.
- Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, 142.
- DOCUMENTS.**
- Ordonnance du capitaine général de Bresse pour l'armement de Châtillon-en-Dombes, 293.
- Les tombeaux des géants, par M. Devals aîné, 295.

DOMÈNE (ancien monastère de). Cartulaire de cet établissement religieux, 39.

DEMOUTET. Rapports sur les substructions du palais du duc Jean, à Bourges, 17, 425.

— Falsifications épigraphiques du dix-septième siècle, 19.

— Fac simile et calques d'inscriptions. 19. 42, 172.

— Estampages en plâtre de moules de pain d'autel, 20, 172.

— Note sur un cimetière gallo-romain découvert à Harnaize, 427.

— Communication relative au *Répertoire archéologique*, 480.

DURAND (A.). Auteur d'une *Notice sur la découverte d'un casque en bronze, à Amfreville-sous-Monts, en 1811*, 107.

DURAND (P.). Communication relative aux attributions des correspondants du ministère, 433.

DURAND. Communication épigraphique, 107.

DUSEVEL. Nommé officier de l'instruction publique, 302.

— Ordonnance d'un bailli de la seigneurie de Luceaux sur la manière d'élever les enfants trouvés, 1.

— Chapiteau de l'église de Naours, 106.

— Document relatif au châtement du suicide au seizième siècle, 144.

— Communication relative à l'épigraphie, 172.

DUTHOIT. Dessin d'un chapiteau de l'église de Naours, 106.

E.

ENCOURAGEMENTS.

— A des membres non résidants ou

correspondants du Comité, 149. 302. 303.

— Aux Sociétés savantes des départements, 108, 143, 148, 171.

ESSAI de critique antéhistorique, par M. Monin, *premier article*, 274.

— Id. *deuxième article*, 334.

ETUDES HISTORIQUES.

— Essai de critique antéhistorique, par M. Monin, 274, 334.

F.

FÉRIEL. Inscription envers latins existant autrefois au-dessus d'un tronc dans l'église de Joinville, 43.

FÊTE DES FOUS. Documents relatifs à cette ancienne coutume, 94.

FÉVRIER. Auteur de *Considérations sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne*, 449.

FONTENOY. (Bataille de). Episodes se rapportant à cette bataille, 80.

FLEURY. Nommé officier d'Académie, 303.

FOUCHER (Victor). Chargé de l'examen de communications, 63, 143.

— Rapport sur divers épisodes de la bataille de Fontenoy, 80.

— Compte rendu d'une correspondance entre l'évêque de Troyes et l'archevêque de Sens, à l'occasion de la célébration de la fête des fous, 94.

— Rapport sur un document inédit contenant des détails sur l'élection et le couronnement d'une rosière dans le comté d'Etoges, en 1774. 246.

FRÈRE. Auteur du *Manuel du bibliographe normand*, 372.

G.

GATIN. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

GERMER-DERAND. Inscriptions des arrondissements de Nîmes et d'Uzès, 42.

GIRARDOT (baron de). Notice sur les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges, 106.

— Ordonnance de Louis XIII, relative aux salaires dans le Berri, 144.

— Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

GIRAUD (abbé). Nouveau document relatif au sculpteur Bernard Toro, 106.

— Moulages d'anciens fers à hosties, 172.

— Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

GIRAULT (Charles). Auteur d'un travail sur la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire des pendules, 448.

GODBERT. Publication des *Annales et Chroniques du pays de Laval et parties circonvoisines*, etc., par Guillaume Le Doyen, 199.

GOUGET. Note sur une traduction inédite des *Antiquités judaïques* de Flavien Josèphe, 402.

GOZE. Épitaphe du seizième siècle, 21, 172.

GRANDMAISON. Auteur d'une Notice sur les *Fouilles exécutées sur l'emplacement de l'église de Saint-Martin de Tours*, 431.

GRÉSY. Auteur d'une Note sur un *Carrelage émaillé du treizième siècle*, 433.

GRIMOT (abbé). Notice sur la crose dite de saint Gautier, 109.

GUERAUD. Auteur d'une *Étude sur les chants populaires, en français et en patois de la Bretagne et du Poitou*, 381.

GUILHERMY (de). Editeur du *Recueil des inscriptions de la France*.

— Rapport sur l'état de cette publication, 20, 104.

— Chargé de l'examen de communications, 21, 167, 171.

— Rapport sur deux Mémoires relatifs, l'un au cartulaire de Domène, l'autre à une inscription supposée du dixième siècle, 39.

— Rapports sur divers envois des correspondants, 40, 171.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 119.

— *Id.* sur les travaux du Congrès archéologique de France, 120.

GUINODIE. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

É.

HAIGNÈRE (abbé). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 483.

HARLIN. Notes relatives à diverses antiquités, 19.

— Auteur d'une Notice sur l'église Notre-Dame-de-Mouzon, 37.

HEITZ. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.

HIPPEAU. Auteur d'une Notice sur la *Vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury, poème de Garnier de Pont-Sainte-Maxence*, 356.

— Auteur d'une étude sur l'*Organisation militaire de la basse et moyenne Normandie*, de 1756 à 1783, 401.

HUCHER. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen d'un projet de publication, 62.

— Rapport sur diverses communications, 61.

- Rapport. sur un projet de publication, 148.
— *Id.* sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 151.
— *Id.* sur les procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 324.

I.

- INSTITUT archéologique de la Grande-Bretagne, 383.
INSTITUT des provinces, 358.

J.

- JEANDEL. Auteur d'un travail sur les *Locations à Versailles sous la régence du duc d'Orléans*, 408.
JEANNEL. Auteur d'une dissertation philosophique sur l'existence d'un principe de vie distinct de l'âme, 406.
JOURDAIN. Rapport sur les travaux de la Société littéraire et scientifique de Castres, 65.
— Note sur l'existence d'un collège oriental à Paris au treizième siècle, 66.
— Chargé de l'examen d'une communication, 143.
— Compte rendu d'une *Etude sur Amadis Jamyn, poète du seizième siècle*, 167.
JUSSIEU (de). Episodes de la bataille de Fontenoy, 80.
— Acte de fondation d'un ancien hôpital de Chambéry, 148.

K.

- KNOLL. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

L.

- LACROIX (Paul). Chargé de l'examen de communications, 107.

- Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 110.
— *Id.* sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 115.
— *Id.* sur les *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 328.
— *Id.* sur le Bulletin publié par la Société des antiquaires de Picardie, 328.

LACROIX. Note sur des pièces historiques se rattachant à la situation de la France en 1614, 400.

LA GRANGE (marquis de). Rapport sur la publication du *Correspondenz-Blatt*, édité à Stuttgart, 269.

LA VILLEGILLE (de). Rapport sur les *Comptes rendus de la Société du Berri*, 186.

LEBRUN D'ALBANNE. Auteur d'une Notice sur un *Reliquaire émaillé du trésor de la cathédrale de Troyes*, 431.

LECOMTE. Auteur d'une *Etude historique sur l'ancien Havre*, 362.

LECTURES faites pendant les séances extraordinaires des trois sections du Comité tenues à la Sorbonne, 399.

LE GLAY. Nommé officier de l'instruction publique, 302.

— Pièces relatives au projet de croisade contre les Turcs formé par Philippe le Bon, 2.

— Auteur d'un Spicilège d'histoire littéraire, 6.

— Communication relative aux officiers morts à Lille à la suite de la campagne de 1744 et de la bataille de Fontenoy, 91.

LE MEN. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

- LEPAGE. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.
- LEREBoullet. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.
- LE ROUX DE LINCY. Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts du Nord*, 24.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 251.
- LEROY (G.). Notice sur l'origine d'une rue de Melun, et description d'une maison de cette ville, 4.
- Auteur d'une *Notice sur les cimetières de Melun*, 63.
- Procès-verbal relatant divers miracles opérés par des reliques conservées à Brie-Comte-Robert, 63.
- Communication relative à l'épigraphie, 172.
- LEROY (F.-N.). Auteur d'une *Histoire du peintre Jouvenet*, 367.
- LETTRES DE HENRI IV (Publication des) 148.
- LEVASSEUR. Chargé de l'examen de communications, 143, 148.
- LEVY. Auteur d'une *Etude sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés*, 361.
- *Id.* d'un Mémoire sur les rives et l'embouchure de la Seine, 421.
- LHÔTELLERIE (de). Fac simile d'inscriptions du musée de Cherchell, 19.
- LIÉNARD. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.
- LOISIA (Fouilles de), 17, 108.
- LONG (Docteur). Inscriptions chrétiennes du Bas-Empire, 21, 172.
- LOUANDRE. Chargé de l'examen de communications, 2.

ME.

- MACÉ. Auteur d'un Mémoire intitulé : *Études ethnographiques sur les différents peuples qui ont habité la Savoie et le Dauphiné*, 399.
- *Id.* d'un Mémoire sur quelques points controversés de la géographie du Dauphiné et de la Savoie, 423.
- MAGGIOLO. Auteur d'une *Note sur la correspondance inédite de P. Calmet, abbé de Senones*, 412.
- MANNIER. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, 146.
- MARGERIE (De). Auteur d'un travail sur le *Caractère et les résultats généraux de la philosophie des Pères de l'Église*, 417.
- MARGRY. Chargé de préparer la publication d'un *Recueil des documents inédits pour servir à l'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord*, 1.
- MARION. Publication du Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble, 146.
- MARRE. Auteur d'un travail relatif à la construction de l'aqueduc de Maintenon, 144.
- MARVAUD. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.
- MATHON. Charte de Jean sans Terre concernant l'abbaye de Beaubec, 148.
- MATHON fils. Note relative aux vitraux de l'église de Saint-Etienne de Beauvais, 171.
- MAURIAL. Auteur d'une dissertation sur la question de la philosophie *positive ou utilitaire*, 316.
- MELLET (Comte de). Extrait des Mémoires du procureur-syndic de la ville

- de Reims, relatif au sacre de Charles VIII en 1484.
- Election et couronnement d'une rosière dans le comté d'Étoges en 1774, 246.
- MELON. Auteur d'une *Étude historique et critique sur Jacques Saurin*, 448.
- MENANT. Auteur d'un ouvrage intitulé : *les Écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*, 366.
- MÉNARD. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.
- MERLET. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.
- MILNE-EDWARDS. Discours sur les progrès des sciences dans les départements, prononcé à l'occasion de la solennité du 25 novembre 1861, 446.
- MONGENOT. Auteur d'une *Notice sur la nouvelle église paroissiale de la Ville-Vieille*, 108.
- MONIN. Essai de critique antéhistorique, premier article., 274.
- *Id. Deuxième article*, 334.
- MONNIER. Fouilles archéologiques de Loisia, 17, 108.
- Acte de fondation du couvent des Carmes déchaussés de Clairvaux-en-Mortagne, 145.
- MORBIHAN (Catalogue des monuments historiques du), 56.
- MORIN. Auteur d'un Mémoire sur *l'Etat des forces romaines dans la Bretagne vers le cinquième siècle, d'après la notice des dignités de l'empire*, 407.
- MORLET (Colonel). Auteur de brochures sur *l'Enceinte d'Argentoratum* et sur *les voies romaines du Bas-Rhin*, 108.
- MOUZON (Église Notre-Dame de). Notice sur ce monument, par M. Harlin, 37.

N.

- NAPLES (Bulletin archéologique de), 55.
- NOTICES sur les ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 46, 199.
- NOZOT. Inscriptions diverses du département des Ardennes, 44.
- Notices sur diverses communes, 63, 171.
- Envois de documents divers, 63, 107, 143, 172.
- Ordonnances de Henri de la Tour, prince de Sedan, contenant des dispositions somptuaires, ou relatives au prix des denrées, 144.

O.

- ORDONNANCE du capitaine général de Bresse pour l'armement de Châtillon-en-Dombes, 293.
- OUDET. Communication relative à l'épigraphie, 172.
- OUVRAGES offerts au Comité, du 15 août 1860 au 15 août 1861, 294.

P.

- PATIN. Rapport sur le compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pour l'année académique 1857-58, 244.
- PATRU. Auteur d'un travail sur *l'Idée de la science en général, sur les sciences particulières et sur les méthodes qui leur conviennent*, 414.
- PAYEN (Capitaine). Inscriptions latines de l'Algérie, 19.
- PELET. Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.
- PETIT. Nommé secrétaire de la Section des sciences du Comité, 301.
- PISTOLLET DE SAINT-FERJEU. Note sur l'ancienne lieue gauloise, 18.

POSTEL (Dr). Auteur d'une *Etude philologique, historique et critique sur le magnétisme des médecins spagariques au seizième siècle*, 366.

POIX décernés à la suite du concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements pour la publication du *Dictionnaire topographique* et du *Répertoire archéologique*, 483.

PROST (A.). Auteur d'un travail sur *J.-F. Blondel et son œuvre*. 21.

Q.

QUANTIN. Correspondance entre l'évêque de Troyes et l'archevêque de Sens au sujet de la fête des Fous, 94.

— Auteur d'un Mémoire sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne, 423.

— Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 483.

QUESNAULT, auteur de *Recherches archéologiques sur la cathédrale de Coutances*, 431.

QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 18, 107.

— Rapport sur les fouilles archéologiques de Loisia, 108.

— Rapport sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée pour 1858 et 1859, 263.

R.

RAPPORTS faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie. — M. Francis Wey, 6, 304. — M. Tardif, 13, 169. — M. Jourdain, 65, 66, 167. — M. Bellaguet, 74, 235. — M. Victor Foucher, 80, 246. — M. Rathery, 98, 161. — M. Huillard-Bréholles, 151, 324. — M. Delisle, 165, 162. — M. P. Clément,

221, 318, 323. — M. Berger de Virey, 227, 231. — M. Patin, 244.

Section d'archéologie. — M. Le Roux de Lincy, 21, 231. — M. Du Sommerard, 35, 37, 256. — M. de Guilhaemy, 39, 40, 119, 120. — M. Paul Laeroix, 110, 115, 328. — M. Beulé, 174. — M. Viollet Le Duc, 178. — M. Dumoutet, 180. — M. de la Villegille, 186. — M. Quicherat, 263. — M. le marquis de La Grange, 269. — M. Chabouillet, 472.

RATHERY. Compte rendu d'un extrait des *Mémoires du sieur Fouquart, procureur-syndic de la ville de Reims, relatif au sacre de Charles VIII*, 98.

— Rapport sur des envois de correspondants, 145.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime*, 161.

RÉCOMPENSES aux Sociétés savantes (Séance de distribution), 393.

RECUEIL des inscriptions de la France (Publication du), 20, 104.

RECUEIL des inscriptions antiques (Publication du), 21.

REDET. Communication relative à l'épigraphie, 107.

REIMS. Sacre de Charles VIII dans cette ville en 1484, 98.

REMY. Auteur d'une *Note sur la mort du capitaine Cook*, 408.

RENAULT. Auteur d'une *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, 368.

RENÉ. Communication relative à l'épigraphie, 172.

RENIER (Léon). Chargé de l'examen de communications. 19, 107.

— Éditeur du *Recueil des inscriptions antiques*. 21.

— Auteur d'*Observations sur une inscription romaine trouvée à Lyon*, 424.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

— Concours pour la publication du meilleur Répertoire archéologique, 393.

— Communications relatives, 104.

— Rapport sur les résultats de ce concours, 472.

— Publication du Répertoire archéologique de l'Aube, 104.

— Répertoires archéologiques de divers départements, 480.

REVILLOUT. Auteur d'un *Mémoire sur l'Inquinat*, 414.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

— Renvois à la commission de publication, 5, 17, 23, 64, 107, 108, 109, 144, 172, 173.

REVUE des travaux des Sociétés savantes.

— Le mouvement littéraire en Alsace du 1^{er} août 1839 au 1^{er} juin 1861, par M. Cambouliu, 123.

— Travaux littéraires des Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Caen en 1860, par M. Charma, 448.

REVUE AFRICAINE, 146.

REVUE d'Aquitaine, 381.

REYNALD. Auteur d'un travail intitulé : *Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce*, 143.

RIBOULEAU (Abbé). Inscription de l'église de Civeaux, 172.

RICHARD (Abbé). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.

— Envoi du Répertoire archéologique du Doubs, 480.

— Note statistique du prix des denrées en Franche-Comté jusqu'au dix-neuvième siècle, 148.

RIGAUT. Offre d'ouvrage au Comité, 4.
ROSENZWEIG. Auteur d'une étude sur les *Établissements et les églises des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem dans le Morbihan*, 431.

— Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.

ROSIÈRE. Élection et couronnement d'une rosière en 1744, 246.

ROSSIGNOL. Document relatif à l'arrivée des routiers en Bresse, 145, 293.

— Auteur d'une *Dissertation sur le passage d'Annibal à travers la Gaule*, 422.

ROSTAN. Estampage d'inscription romaine, 19.

— Envoi relatif à la publication du *Répertoire archéologique*, 481.

S.

SABATIER (Abbé). Nommé correspondant, 302.

— Auteur d'un *Mémoire sur l'importance des études théologiques au point de vue des sciences et des lettres*, ou sur *l'Alliance de la foi et de la raison*, 401.

SACRE de Charles VIII à Reims, 98.

SAMAZEUILH. Communication du cahier des plaintes de la sénéchaussée de Casteljaloux pour être portées aux États généraux d'Orléans, en 1619, 148.

SAVY. Auteur d'une Note sur une cave sépulcrale découverte à Mizey, 421.

SCHIMPER. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

— Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 1, 61, 142, 146.

— Compte rendu des séances extraordinaires tenues à la Sorbonne à l'occasion de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, par M. Chéruel, 399.

— Rapport à la section. (Voir Rapports au Comité.)

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

— Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 17, 104, 171.

— Compte rendu des séances extraordinaires tenues à la Sorbonne à l'occasion de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, par M. Chabouillet, 420.

SECTION DES SCIENCES.

— Compte rendu sommaire des séances extraordinaires tenues à la Sorbonne à l'occasion de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 435.

SEMICHON. Auteur d'un *Fragment historique sur l'origine, la charte et la législation ancienne de la commune d'Aumale*, 362.

SÉNARMONT (De). Nommé membre du Comité, 302.

SMITH (Val.). Nommé correspondant, 502.

— Auteur d'un Mémoire intitulé : *Établissement du gouvernement représentatif au commencement du cinquième siècle à Lyon, par Gondobaud, roi du premier royaume de Bourgogne*, 405.

SOCIÉTÉS SAVANTES (Travaux des). (Voir *Revue des travaux des Sociétés savantes*).

SOCIÉTÉS SAVANTES (Distribution des récompenses accordées aux), 393.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

— Abbeville (Société impériale d'émulation), 385, 481.

— Agen (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 377.

— Alger (Société historique algérienne), 55, 146, 379.

— Amiens (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts de la Somme), 385.

— *Id.* (Société des antiquaires de Picardie), 64, 328, 378, 385.

— Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 378.

— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 5, 485.

— Arras (Académie), 64, 221.

— Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 483.

— Avranches (Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts), 43.

— Beauvais (Société académique de l'Oise), 22, 108, 256, 485.

— Bergues (Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime), 161.

— Berri (Société du), 108, 106.

— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 5, 375, 484.

— *Id.* (Société d'émulation du Doubs), 22, 119.

— Blois (Société des sciences et des lettres), 5.

— Bordeaux (Société linnéenne), 486.

— Boulogne-sur-Mer (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 483.

— Bourg (Société d'émulation de l'Ain), 64, 374, 385.

- Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 348, 374, 485.
- *Id.* (Société des antiquaires de Normandie), 108, 217, 353, 375, 435.
- *Id.* (Société linnéenne), 486.
- *Id.* (Société des beaux-arts), 60, 359.
- Castres (Société littéraire et scientifique), 65.
- Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), 54, 481.
- Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 384.
- *Id.* (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 304.
- *Id.* (Société d'histoire naturelle), 384.
- *Id.* (Société médicale), 584.
- *Id.* (Chambre d'agriculture), 384.
- Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 483.
- Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts du Nord), 5, 24.
- Dragnignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 379.
- Dunkerque (Comité flamand de France), 378.
- Gap (Académie flosalpine), 374.
- Grenoble (Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels), 376, 486.
- Havre (Le) (Société havraise d'études diverses), 169, 362, 384, 385.
- Laon (Société académique), 53, 151, 384.
- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 6, 485.
- Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 5, 380.
- Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 486.
- *Id.* (Société littéraire), 244.
- Mans (Le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 54.
- Marseille (Société artistique des Bouches-du-Rhône), 379.
- Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 377.
- Metz (Académie impériale), 227.
- *Id.* (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 146, 484.
- Montbéliard (Société d'émulation), 165.
- Montpellier (Académie des sciences et lettres), 486.
- Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 60.
- Mulhouse (Société industrielle), 381, 386, 484, 486.
- Nancy (Société d'archéologie lorraine), 56, 231, 380, 484.
- *Id.* (Académie de Stanislas), 173.
- Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 376.
- Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 23, 235, 263.
- Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 340.
- Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 54, 108, 251, 485.
- Poligny (Société d'agriculture, sciences, et arts), 376.
- Puy (Le) (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 22, 115, 146.
- Reims (Académie impériale), 297, 299.
- Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), 384.

- Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 108, 324, 328, 433.
- Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 361.
- Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), 148.
- Saint-Etienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), 323.
- *Id.* (Société de l'industrie minérale), 298, 380, 486.
- Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 22, 110.
- Saint-Jean-de-Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 384.
- Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 481, 484.
- *Id.* (Société des sciences naturelles), 485.
- Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts), 318.
- Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 480.
- *Id.* (Académie de législation), 217.
- *Id.* (Société archéologique du midi de la France), 23, 174, 480.
- Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 375.
- Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 53, 63, 167, 484.
- Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 74, 378.
- Vannes (Société archéologique du Morbihan), 5, 56, 485.
- Verdun (Société philomatique), 484.
- Versailles (Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise), 297.
- SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.
- Lausanne (Société vaudoise des sciences naturelles), 58.
- SOCIÉTÉS SAVANTES (Programmes de concours).
- Bourg (Société impériale d'émulation, d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain), 383.
- Mulhouse (Société industrielle), 387.
- Reims (Académie impériale), 299.
- Saint-Etienne (Société de l'industrie minérale), 298.
- Toulouse (Académie de législation), 217.
- SOLENNITÉ du 25 novembre 1861. — Récompenses accordées aux Sociétés savantes, 393, 438.
- SOMMERARD (Du). Rapport sur une *Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Soulac*, 35.
- *Id.* sur une Notice relative à l'église Notre-Dame de Mouzon, 37.
- Rapport sur divers envois de correspondants, 109.
- Rapport sur les travaux d'achèvement et de restauration de la cathédrale d'Albi, 109.
- Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, 256.
- SOULAC (Église Notre-Dame de). Notice sur cet édifice, par M. de Castelnaud'Essenault, 37.
- SOULTRAIT (Comte de). Envois de monuments épigraphiques, 40.
- Auteur d'un Mémoire sur la *Nu-mismatique du Forez*, 432.

SOURDEVAL (De). Auteur d'un Mémoire sur la *Formation des noms d'homme dans les langues gothiques, et la tradition de ces noms conservée chez les nations de l'Europe*, 402.

— Auteur d'un Mémoire sur les *Fouilles de Saint-Gervais*, 427.

STOFFEL. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.

T.

TARDIF. Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, 13.

— Chargé de l'examen d'un projet de publication, 142, 146.

— Rapport sur des envois de correspondants, 145.

— Chargé de l'examen de communications, 148.

— Rapport sur les travaux de la Société havraise d'études diverses, 169.

TERREBASSE (de). Auteur de deux Mémoires relatifs, l'un au cartulaire de Domène, l'autre à une inscription supposée du dixième siècle, 39.

THAURIN. Auteur d'une Notice sur la découverte d'un casque antique à Amfreville-sous-Monts, 108, 171.

— Auteur de *Notes sur le vieux Rouen et ses monuments*, 355.

THIERRY (Am.). Discours prononcé à la réunion générale des membres des Sociétés savantes à la Sorbonne, 396.

THILLOY. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 484.

TISSERAND (Abbé). Testament de Romée de Villeneuve, 64.

— Sentence de Charles d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et comte de Provence, 64.

— Extraits des registres municipaux de la ville de Vence, 64.

TISSOT. Communication relative au village de Fourgs, 408.

TOMBEAUX des géants (Les). Monuments celtiques découverts aux environs de Montauban, 295.

TOURNAL. Inscription conservée dans l'église de Boutenac, 21, 172.

TRAVERS. Notes sur le *Bréviaire réformé pour le diocèse d'Avranches*, de Daniel Huet, 350.

— Auteur d'une Note sur un vers de Virgile, 415.

TRÉBUTIEN. Auteur d'un *Mémoire sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux*, 351.

V.

VALAT. Auteur d'un Mémoire sur les travaux de la Société des lettres, sciences et arts de Rodez, 433.

VIEUX (Fouilles de). Allocation pour la continuation de ces fouilles, 217.

VIOLLET LE DUC. Rapport sur le compte rendu des fouilles exécutées à Bourges dans les fondations du palais du duc Jean, 179.

WEY (Francis). Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 6.

— Chargé de l'examen d'une communication, 148.

— Rapport sur les travaux de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, 304.

WOILLEZ. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

Paris, Paul Dupont,
Rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

